MASTER
NEGATIVE
NO. 92-80770-2

MICROFILMED 1992

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

CARNE-MARCEIN,
LOUIS JOSEPH

TITLE:

LA MONARCHIE FRANCAISE

. . .

PLACE:

PARIS

DATE:

1859

Master Negative #

92-80770-2

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944.033
C214

Carné-Marcein, Louis Joseph Marie, comte de, 1804-1876.
~~Carne, Louis, comte de, 1804-1876.~~
La monarchie française au dix-huitième siècle; études historiques sur les régnes de Louis XIV. Paris, Didier, 1859.
viii, 499 p.

Bibliographical footnotes.

1. France - Pol. & govt. - 1643-1715.
2. France - Pol. & govt. - 1715-1774.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 9-24-92 INITIALS WJE
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

Centimeter

Inches

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

Columbia University
in the City of New York

THE LIBRARIES

4 75

LA

MONARCHIE FRANÇAISE

AU

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

DU MÊME AUTEUR :

LES FONDATEURS DE L'UNITÉ FRANÇAISE

Suger. — Saint Louis. — Duguesclin. — Jeanne d'Arc. — Louis XI. — Henri IV. Richelieu. — Mazarin.

2 volumes in-8 cavalier. 14 fr.

HISTOIRE DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF EN FRANCE, DE 1789 A 1848.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

2 volumes in-8. 14 fr.

Paris. — Imprimerie P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

LA

MONARCHIE FRANÇAISE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES RÈGNES DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV

PAR

LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.

1859

Réserve de tous droits.

944,033
C214

NOV 10 1953 KM

PRÉFACE

On n'aborde pas l'étude des temps de décadence sans rencontrer des devoirs très-pénibles, et je me serais certainement dérobé à ceux qui m'ont été imposés plus d'une fois par cet ouvrage, si je n'avais dû suivre jusqu'au bout l'ordre logique de mes pensées et de mes travaux antérieurs.

Après m'être efforcé de grouper autour des principaux fondateurs de notre unité nationale une histoire qui se résume dans le triomphe de cette unité même, j'ai étudié la révolution française dans ses origines et dans ses effets. Une lacune existait entre ces deux parties du même drame : l'édifice élevé pierre à pierre par la royauté depuis Hugues Capet jusqu'à Mazarin reçoit en effet son couronnement durant la triomphale jeunesse de Louis XIV, et c'est seulement à l'avénement de Louis XVI que sont posées d'une main incertaine les

premières bases de l'ordre social dont nous cherchons encore la forme définitive.

Avec les revers du grand roi et aux abords de sa vieillesse s'ouvre l'époque de transition qui sépare les destinées de la France historique de celles de la France nouvelle, période quasi séculaire qui, allant du ministère de Chamillard à celui du comte de Maurepas, embrasse, avec la fin du règne de Louis XIV, la régence, la longue vie de Louis XV et les commencements du règne de son infortuné successeur. Tel est au vrai l'*ancien régime* dans ses limites chronologiques et morales. Les débuts agressifs de Louis XIV contre l'Europe lui demeurent aussi étrangers que les innovations économiques de M. de Turgot et de M. Necker. Ceux-là furent inspirés par un dernier souffle de l'esprit chevaleresque prêt à s'éteindre, celles-ci furent le premier fruit de l'esprit démocratique tout prêt à naître. Ce volume, qui embrasse les soixante-dix années comprises entre le déclin de la puissance de Louis XIV et les premières réformes tentées par Louis XVI, est donc comme une sorte de trait d'union entre les deux moitiés d'une œuvre pour laquelle vingt ans d'études m'autorisent à réclamer du moins le mérite de la persévérance.

Après avoir circonscrit le champ de mon travail, je veux en préciser le but. Je n'ai point entrepris d'exposer le mécanisme des institutions administratives dont l'ensemble constituait le gouvernement de l'ancien régime; cette tâche a été le testament de l'homme illustre dont

les lettres et la France déplorent en ce moment la mort prématurée. Je n'ai pas prétendu davantage enrichir par des divulgations nouvelles une histoire dont les matériaux surabondent. Des révélations sur la vieillesse de Louis XIV, sur la régente et le règne de Louis XV sont-elles possibles après Saint-Simon, Dangeau, Lemontey, d'Argenson et Barbier? Les dépôts et les portefeuilles de l'Europe n'ont-ils pas comme les nôtres livré sinon leurs correspondances originales, du moins leurs secrets politiques? Où trouver des renseignements plus sûrs que ceux de William Coxe sur les relations diplomatiques de l'Angleterre avec l'Espagne sous les princes de la maison de Bourbon, et quelle œuvre a réfléchi d'une manière plus complète que celle de lord Mahon la vie parlementaire de la Grande-Bretagne à l'avénement de la maison de Hanovre? Qu'avons-nous d'important à apprendre sur le règne de Philippe V, les trames d'Alberoni et d'Élisabeth Farnèse après les mémoires du marquis de San Felipe et ceux de Louville? Quelles lumières pourrait-on jeter sur la guerre de la succession d'Autriche après que les archives de Vienne, de Dresde et de Berlin ont été ouvertes à des explorateurs tels que M. Ranke et M. de Raumer? Qu'ignorons-nous sur le traité de 1756 et la guerre de Sept ans après le livre de M. Archenholtz, la publication aujourd'hui complète des œuvres de Frédéric II et les extraits de la trop fameuse correspondance secrète, si bien commentés par M. de Ségur? De quel prix sont des redites ou des anecdotes auprès de ces monuments-là?

Dans un temps où l'attention distraite suffit à peine pour suivre le flot des révolutions, il m'a paru qu'il valait mieux condenser l'histoire que la délayer.

Je me suis donc efforcé, en me plaçant au point de vue du publiciste plutôt qu'à celui de l'historien, de grouper les faits autour des idées qui les ont inspirées et de juger les personnages politiques à la lumière de notre propre expérience, en dehors des engouements comme des préventions de leurs contemporains. Constater la chute nécessaire d'une société précipitée vers sa ruine par sa corruption même; parler en pleine connaissance de cause d'hommes considérables pour la mémoire desquels l'heure de la justice vient à peine de sonner, telle a été ma double préoccupation. Le lecteur décidera si, en ne poursuivant dans mes appréciations que la stricte équité, j'ai pu rencontrer quelquefois l'originalité.

LA

MONARCHIE FRANÇAISE

AU

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

Le système de Louis XIV dans ses résultats politiques.

Le règne de Louis XIV marque dans notre histoire le point culminant de la puissance absolue : c'est le moment où pour la première fois la nation se fit homme, en remettant sans contrôle le soin de ses destinées aux mains d'un prince, personnification brillante de la France. L'effet de cette renonciation fut complexe, et pour ainsi dire contradictoire, car en acquérant pour un moment une force irrésistible contre l'Europe, le pays fut atteint d'une débilité organique qui prépara pour lui l'ouverture d'une ère funeste. Lors donc qu'on est fermement convaincu qu'aucune époque ne fournit de preuve plus éclatante du danger de ces grandes abdications que le long règne qui précéda la régence, si glorieux d'ailleurs qu'il ait été, on est

conduit à juger ce gouvernement par ses effets en rapprochant de l'éclat des débuts les épreuves et les défaillances des derniers jours. J'estime qu'aucun travail ne fut jamais plus opportun, et je crois que s'il était accompli, nul ne serait aujourd'hui plus utile. Je voudrais donc rechercher comment et pourquoi la nation fut conduite, durant la vie du même prince, d'une longue succession de victoires à une suite non interrompue de désastres, changement aussi sensible dans l'ordre des idées que dans celui des faits, puisque la France vit succéder tout à coup à l'ère la plus féconde de son histoire intellectuelle des jours stériles en génie, en vertus et presque en courage.

Ce qui saisit en effet tout d'abord l'attention des esprits sérieux, c'est l'opposition presque complète qui se rencontre entre les deux moitiés du grand règne. En négligeant la régence d'Anne d'Autriche et l'administration du cardinal Mazarin pour s'en tenir au gouvernement personnel de Louis XIV, qui s'ouvre en 1661, on ne peut manquer d'être frappé de ce fait, que tout réussit à ce monarque tant qu'il opère dans ses conseils ou sur les champs de bataille avec les hommes formés dans la période précédente, tandis que tout échoue sitôt qu'il agit avec ceux qu'il a formés lui-même et qui sont nés à l'ombre de son trône. L'année 1690 est à peu près la limite qui sépare ces deux générations et ces deux fortunes, si profondément diverses. Ajoutons tout de suite que c'est vers la même époque que s'arrête aussi le mouvement d'où sont issues tant d'œuvres immortelles, et que s'ouvre, durant les vingt-cinq dernières années de la vie du monarque, cette période à peu près nulle pour la pensée et pour l'art, remplie par les querelles dangereuses et mesquines qui ne tardèrent pas à précipiter la nation

dans un abîme de scepticisme. En rappelant les faits principaux de l'époque, ce contraste deviendra plus sensible, et les causes se dessineront sous l'éclat même des effets.

Lorsque le royal élève de Mazarin prit les rênes du gouvernement, il ne rencontra devant lui aucune résistance. Il vit ses plus hardis desseins accomplis aussitôt que formés, et l'Europe s'inclina sous sa superbe volonté aussi facilement que la France. En proclamant l'identification de l'État avec sa personne, Louis XIV ne faisait que tirer une dernière conséquence des idées qui tendaient à prévaloir depuis un siècle, il formulait une théorie généralement admise. Après la Ligue, et surtout après la Fronde, la France était découragée de ses efforts pour conquérir et organiser un régime de garanties politiques, découragement qui, tout malheureux qu'il fût en lui-même, se comprend fort bien d'ailleurs, puisque ces efforts avaient toujours abouti à servir, aux dépens de l'indépendance nationale, d'égoïstes cupidités. La bourgeoisie, qui avait été l'âme de la Ligue, l'aristocratie, qui avait imaginé la Fronde pour y chercher des profits et des distractions, ne surent faire sortir de cette double crise la consécration d'aucun principe destiné à sauvegarder les droits des générations à venir; ni l'une ni l'autre n'hésita à solliciter le secours des Espagnols, au risque de rencontrer dans ceux-ci des maîtres plutôt que des auxiliaires. Ce fut surtout par cette disposition constante à provoquer l'intervention étrangère que les diverses factions se perdirent en France, et qu'elles y rendirent le peuple profondément et à toujours monarchique. Celui-ci comprit en effet, avec son admirable instinct, que dans ce déchaînement de passions imprévoyantes ou cupides la vieille royauté de Hugues Capet et de saint Louis, de Charles V et de Louis XI, avait seule la force

et la volonté de préserver l'unité territoriale, qui avait été son honneur et son ouvrage.

Jamais la nation n'eut la conscience de ce service aussi complétement qu'après les tristes avortements qui signalèrent la minorité de Louis XIV. En abdiquant alors la liberté dont elle avait embrassé l'ombre, la France se rejeta dans la dictature avec un entraînement irrésistible, ne conservant plus qu'une seule pensée, celle de rendre cette abdication féconde et cette dictature glorieuse. Louis XIV tira sa force des souvenirs de la Fronde, qui durant trente années pesèrent à beaucoup de ses contemporains comme un remords et à tous comme une honte et comme un péril.

Tandis que le mouvement naturel des idées et des choses mettait le royaume à la merci du jeune monarque, l'état des cabinets étrangers était tel qu'aucune résistance ne fut possible devant l'élan de la France identifiée avec son roi. De la grande monarchie de Charles-Quint il ne subsistait plus que deux moitiés faciles à attaquer sur tous les points, et pour chacune desquelles la solidarité dynastique créait des dangers que leur isolement territorial les mettait dans l'impossibilité de conjurer. Le traité de Westphalie avait introduit dans la constitution de l'Empire un balancement d'influences politiques et religieuses qui, en annulant le pouvoir impérial, livrait l'Autriche sur le Rhin aux entreprises de la France, pendant que les insurrections sans cesse renaissantes en Hongrie et les agressions continues des Turcs mettaient chaque jour son existence en question sur les bords du Danube et de la Drave.

L'Espagne, épuisée d'hommes et de capitaux au milieu de ses richesses métalliques et par l'effet de ces richesses mêmes, était une proie non moins facile à dévorer. Un

gouvernement inepte y avait tari toutes les sources de la puissance nationale, et cette glorieuse monarchie n'avait conservé de sa grandeur que la ruineuse obligation de se défendre simultanément sur les Pyrénées et dans les Pays-Bas, aux extrémités de l'Italie et dans toute l'étendue du nouveau monde. Enfin la bonne fortune de Louis XIV avait fait coïncider avec son avénement au pouvoir la restauration d'une dynastie étroitement associée à la sienne par la religion et par le sang, et qui durant trente années se fit en Angleterre l'auxiliaire secrète ou avouée de la cour de Versailles, pour en obtenir un concours que ses périls comme ses fautes lui rendirent à la fois nécessaire et fatal. Ce règne commença donc au moment où les principaux cabinets étaient affaiblis et menacés, et lorsque l'état intérieur de l'Angleterre rendait une coalition européenne impossible; il s'ouvrit dans des circonstances qui présentaient à l'ambition des tentations à peu près irrésistibles, tant la prostration était sensible au dehors, tant la confiance était grande au dedans. Il n'y eut pas une entreprise qui avortât, il ne s'éleva pas une prétention qui ne fût accueillie ou imposée, aussi longtemps que dura la situation dont Louis XIV profita sans l'avoir créée.

Ce prince commença par exiger pour ses ambassadeurs des hommages inaccoutumés, et prétendit à un droit de suprématie qu'il se tint prêt à défendre par les armes. A Rome, il accabla le chef de la chrétienté d'humiliations moins honteuses pour la faiblesse qui les subit que pour la force qui les impose; à Madrid, il notifia en pleine paix sa résolution de s'emparer sans délai d'une portion de ces provinces belgiques dont la réunion à la France avait été l'idée fixe de Mazarin. L'attitude toujours pleine de déférence de la cour d'Espagne ne fournissant nulle

occasion plausible de rupture, on avisa un droit de dévolution ouvert depuis longtemps au profit de l'infante Marie-Thérèse par la mort de la reine sa mère, sans que personne en eût jusqu'alors soupçonné l'existence, droit obscur qui ne s'était jamais appliqué qu'en matière civile, et dont on n'hésita pas à se servir, à défaut d'un autre titre, pour changer l'état territorial de l'Europe. Une armée commandée par le maréchal de Turenne reçut mission d'aller faire triompher ces arguments de procureur, et le roi, faisant en 1667 ses premières armes sous la direction de ce grand homme, vit tomber en quelques semaines devant lui les principales places des Pays-Bas, les faibles résistances de l'Espagne n'ayant eu d'autre résultat que d'ajouter la gloire au succès. L'année suivante, la Franche-Comté fut conquise en quinze jours en présence de toute la cour, cortége ordinaire du jeune monarque dans ces rapides expéditions où les émotions de la guerre se mêlaient à toutes les splendeurs du luxe et à toutes les ivresses du plaisir. Bientôt la paix d'Aix-la-Chapelle vint consacrer les faciles victoires de Louis XIV, en lui laissant la conviction dangereuse, quoique alors fondée, que sa volonté était en Europe la seule mesure de sa puissance.

Au milieu des sollicitudes universelles excitées par des conquêtes si peu disputées et par des prétentions chaque jour plus menaçantes, un seul État avait encore la volonté et se croyait la force de défendre, avec le droit international, l'équilibre établi par les traités. Les provinces-unies de Hollande, qu'une lutte acharnée contre l'Espagne avait rattachées si longtemps aux intérêts français et que Louis XIV avait eues d'abord pour alliées, ne tardèrent pas à comprendre que la réunion alors imminente des Pays-Bas espagnols à une puissante et

ambitieuse monarchie mettrait bientôt leur propre indépendance en péril : aussi, sans prendre une attitude directement hostile à la France, travaillèrent-elles à réunir les cabinets dans un concert qui, sans être d'abord redoutable, fut un premier obstacle opposé à la marche triomphale de Louis XIV. S'emparant du rôle déserté en Angleterre par Charles II, la Hollande s'efforça de rallier les gouvernements incertains en ranimant dans toute l'Europe le sentiment de l'indépendance et du droit.

Une pareille attitude ne peut être prise par un peuple libre sans que l'opinion publique surexcitée ne se manifeste bientôt sous des formes passionnées et quelquefois injurieuses. Au danger de contrarier Louis XIV dans ses desseins, la Hollande ajouta donc celui, plus sérieux encore, de le blesser dans sa personne. Les inspirations de la vengeance ne tardèrent pas à l'emporter sur celles de la politique : le fier monarque conçut la pensée de rendre à la mer et aux tempêtes cette terre où l'on osait discuter sa gloire, en l'inondant à la fois par ses armées et par les flots. On sait quelle fut la fin de la guerre de 1672, où la victoire même fut stérile, malgré les hyperboles des poëtes, et ne releva pas le monarque des torts qu'il s'était donnés contre les intérêts de la France et contre les intérêts plus permanents de la justice. Quoique la fortune demeurât longtemps encore fidèle à Louis XIV et qu'elle ne commençât à chanceler que dans la guerre du Palatinat, ce monarque ne se releva jamais de son agression contre une ancienne alliée, car cette agression détermina son isolement en Europe, et cet isolement ne lui fut pas moins funeste qu'à Napoléon. La tentative de 1672, toujours présente aux cabinets et aux peuples comme une menace et un odieux souvenir, fut le prin-

cipe des inimitiés implacables qui empoisonnèrent la fin de sa carrière ; la guerre de Hollande fut l'origine indirecte de la plupart des embarras qui préparèrent l'heure où l'Europe devait passer de la terreur à la haine, du découragement aux résolutions désespérées.

Durant quinze ans, Louis XIV ne triompha pas moins par ses négociations que par ses armes, et la paix de Nimègue ne fut qu'une victoire de plus. L'étendue même des concessions consenties par les deux branches de la maison d'Autriche avait donné au roi de France la mesure d'une faiblesse qui s'abritait vainement sous la foi des traités. En pleine paix, des chambres de réunion formées à Metz et à Brisach bouleversèrent de fond en comble le vieil empire germanique, et les arrêts de ses magistrats ne donnèrent pas à la France moins de villes que les victoires de ses armées. Pendant ce temps, l'Europe consternée regardait faire, n'opposant que de vaines protestations à ces abus de la force servie par la fortune. Ni l'Autriche, qui voyait les Turcs sous les murs de Vienne, ni l'Espagne, dont le père Nithard, confesseur de la reine, et don Juan d'Autriche, bâtard du roi, se disputaient à main armée la possession, ni l'Angleterre, enchaînée par Charles II à une politique qu'elle détestait, ne pouvaient alors opposer d'obstacle à une puissance qui n'avait à redouter que l'enivrement de ses succès, et la lente, mais certaine accumulation de ses fautes.

Les hommes que Louis XIV trouva sous sa main lorsqu'il commença à gouverner par lui-même furent d'ailleurs les instruments principaux d'une supériorité qui ne fut pas moins éclatante dans les lettres que dans les armes. C'est ici que l'on touche à la racine même de toutes les grandeurs de ce temps et qu'il faut constater

la rare fortune d'un pouvoir auquel il fut donné de se servir pour sa gloire de tous les grands esprits fécondés par les agitations de la période antérieure, en même temps qu'il profita pour son omnipotence de l'extrême lassitude provoquée par ces agitations elles-mêmes.

Si la Fronde fut stérile dans ses résultats politiques, les vingt années qui s'étendirent de la mort de Louis XIII à celle du cardinal Mazarin peuvent être en effet comptées au nombre des périodes durant lesquelles l'esprit humain reçut l'impulsion la plus vive. Tandis que Descartes s'efforçait de scruter les abîmes de l'être et de la pensée, le jansénisme remuait audacieusement les plus formidables mystères de la conscience. L'âme dans l'intimité de ses opérations, la spontanéité de ses mouvements et le secret de ses destinées, Dieu lui-même dans son essence devinrent l'objet incessant de toutes les recherches, de toutes les disputes, et à bien dire des conversations les plus familières. Les écoles se transformèrent en partis, et chacun se groupa autour de doctrines souvent peu comprises sans nul doute, mais qui maintenaient l'esprit humain dans ces régions élevées d'où se déroulent au loin les horizons éternels.

Pendant que l'esprit de secte s'échauffait sous l'ardente parole des Arnauld et les traits amers de Pascal, et que la controverse obligée avec les protestants, alors admis à la plénitude de tous leurs droits civils, contraignait les docteurs catholiques à lutter avec leurs adversaires de savoir et de talent, l'Église, sous la direction d'un glorieux épiscopat, était travaillée jusqu'au fond de ses entrailles par l'esprit des Vincent de Paul et des François de Sales, des Bérulle, des Condren et des Olier. Corneille apportait sur la scène agrandie d'héroïques inspirations, applaudies par la noble jeunesse qui venait

de vaincre à Rocroy et s'apprêtait à vaincre à Fribourg. Racine et Molière grandissaient à l'ombre de sa gloire, observant de près cette société si pleine de vie, de passions et de contrastes, et leur esprit s'épanouissait sous la grandeur des problèmes qu'agitaient chaque jour tant de puissantes voix.

Toutes les forces intellectuelles avaient un culte, des croyants, pour ne pas dire des sectaires ; elles se voyaient honorées jusque dans leurs exubérances, mais ces exagérations passagères n'ôtaient rien à la durable fécondité des résultats ; et si loin que fussent parfois de la vérité Port-Royal ou l'hôtel de Rambouillet, leur influence sur la société contemporaine n'en fut pas moins précieuse. La génération d'Anne d'Autriche vécut donc dans un respect universel de la pensée et du talent, respect qui donna lieu sans doute à des engouements ridicules, mais dont l'effet ne fut pas moins d'ouvrir un large sillon dans le domaine de l'art et de la poésie. Voiture et Chapelain, Racan et Scudéri étaient de méchants écrivains ; mais l'importance du rôle attribué à ces beaux esprits, les longs débats que provoquaient les plus tristes sonnets ou les plus médiocres romans, imprimèrent à l'esprit national une impulsion qui porta bientôt après d'admirables fruits, et ce sont ces usurpateurs de renommée qui ont suscité nos plus grands hommes.

Il n'en fut guère autrement dans l'ordre politique. Une crise qui commença par l'apothéose du vieux Broussel pour finir par les compromis pécuniaires du cardinal Mazarin peut à bon droit n'être pas prise au sérieux par la postérité ; mais cette crise imprima cependant à tous les esprits une impulsion qui n'a jamais été surpassée. Pendant qu'elle faisait agiter dans les carrefours les plus hardis problèmes, elle ouvrait devant tous les ambitieux,

depuis le magistrat sur son siége jusqu'au général à la tête des armées, des perspectives éclatantes. La Fronde remua toutes les idées en même temps que toutes les passions, et si elle trompa les espérances de la nation, ce ne fut pas sans en avoir labouré profondément toutes les couches. Peut-être la nature, dans la mystérieuse économie de ses lois, ne fait-elle d'ailleurs naître les grands hommes que de pères fortement trempés par les luttes de la vie : la génération qui s'épanouit avec tant d'éclat après la Ligue parut en effet avoir hérité d'une sorte de virilité religieuse, à laquelle elle joignit pour son propre compte le culte de l'esprit dans ses plus exquises délicatesses.

Le génie politique et militaire se développa sous le souffle puissant qui animait les lettres. Turenne et Condé, Colbert et Lyonne ne portèrent pas à un moindre degré que nos grands écrivains ce cachet de maturité dans l'abondance et de bon sens dans le génie qu'un merveilleux concours de circonstances avait préparé depuis deux siècles. Les agitations de l'État et celles de l'intelligence humaine durant la minorité de Louis XIV eurent donc ce rare privilége de tout féconder, même en demeurant elles-mêmes stériles. Ce fut en vivant de la vie ardente des partis que les ministres et les généraux de la première époque de Louis XIV acquirent sur tous les généraux européens cette supériorité qui fit la fortune du règne, fortune viagère comme leur génie, et qui changea soudainement lorsque d'autres hommes, élevés dans une atmosphère moins agitée, eurent pris la direction des affaires publiques.

Dès l'année 1690, à laquelle remontent les premières difficultés rencontrées par le roi dans ses conceptions politiques et ses opérations militaires, tous ces illustres per-

sonnages avaient cessé d'être à la tête de ses armées et dans ses conseils, et Louvois lui-même était à la veille de disparaître. Le seul heureux désormais entre les généraux de Louis XIV était un dernier survivant de la Fronde, le maréchal de Luxembourg, qui, sous le nom de Montmorency-Bouteville, avait suivi le grand Condé dans toutes les épreuves de sa vie. A la même date, tous les écrivains auxquels se rattache l'honneur du grand siècle avaient, sinon cessé de vivre, du moins presque complétement cessé d'écrire. Le génie semblait avoir disparu avec les excitations et les souvenirs de la jeunesse chez ces hommes d'un caractère pourtant si calme et si fort.

Corneille n'était plus que l'ombre de lui-même au moment où s'ouvrit pour Racine la carrière de ses succès, qui ne dura guère que dix années, car elle commença avec *Andromaque*, donnée en 1667, et se termina à bien dire avec *Phèdre*, jouée en 1677. Tout le monde sait que *Esther* et *Athalie*, représentées à Saint-Cyr en 1689 et 1691, furent en quelque sorte arrachées aux répugnances de Racine, lassé de la poésie et presque de la gloire, et qui, dans la seconde période de sa vie, ne fut plus qu'un médiocre historiographe travaillant sur commande de Mme de Maintenon[1] et portant au fond de son cœur l'impression du regard sous lequel il allait

[1] « Mme de Maintenon, pour divertir ses petites filles et le roi, fit faire une comédie par Racine, que l'on a tiré de sa poésie, où il était inimitable, pour en faire, à son malheur et à celui de ceux qui ont le goût du théâtre, un historien très-imitable. Elle ordonna au poëte de faire une comédie, mais de choisir un sujet pieux, car à l'heure qu'il est, hors de la piété point de salut à la cour aussi bien que dans l'autre monde. Comme Racine est aussi bon acteur qu'auteur, il instruisit les petites filles. On fit un joli théâtre et des changements. Tout cela composa un divertissement fort agréable pour les petites filles de Mme de Maintenon. » (Mme de La Fayette, *Mémoires de la cour de France*, année 1689.)

mourir. Molière fournit sa carrière de 1660 à 1673, n'ayant guère connu et observé que les mœurs de la société façonnée par la régence et par Mazarin, à laquelle appartiennent visiblement les types de ses principales comédies. Le même espace embrasse la presque totalité des œuvres de Boileau, car si l'auteur des *Satires* et du *Lutrin* vécut encore de longues années dans sa solitude d'Auteuil, son existence, toute de souvenirs et de regrets, était demeurée à peu près étrangère au monde nouveau formé sous l'influence personnelle de Louis XIV vieillissant et sous la forte discipline de son règne. On peut en dire autant de La Bruyère, qui publia en 1687 ses *Caractères*, tableaux animés des temps de sa jeunesse, dont Versailles dans sa monotonie solennelle, et Marly dans son exclusivisme jaloux, effaçaient chaque jour les saillies et les couleurs. La Fontaine, né en 1621, avait atteint la maturité de son âge et de son talent lors de la disgrâce du surintendant Fouquet, premier acte du gouvernement personnel de Louis XIV, qui valut au grand fabuliste l'honneur d'une indépendance que l'ère nouvelle ne devait pas voir se reproduire. Bossuet, quelque harmonie qu'il y eût entre ses doctrines personnelles et les maximes royales, quelque profonde empreinte qu'il eût reçue de la majesté de ce gouvernement toujours obéi comme celui de Dieu même, Bossuet, précepteur du Dauphin et sévère conseiller du jeune monarque, produisit beaucoup plus de chefs-d'œuvre que l'évêque de Meaux au comble de la gloire et de la puissance, mais partageant avec Mme de Maintenon la direction de l'Église de France. Ses *Oraisons funèbres*, la plupart de ses sermons, ses magnifiques travaux pour l'éducation de son royal élève sont de la première période de sa vie, à laquelle il faut rapporter aussi ses grandes œuvres de

controverse avec les protestants, dont l'*Histoire des variations* vint clore la liste en 1688. Le reste de sa carrière est rempli par une polémique parfois ardente et parfois subtile, et par la vaste correspondance où se trahissent trop souvent ses tristesses, ses inquiétudes et ses déceptions. Le talent de Fléchier, qui avait atteint son apogée dès la mort de Turenne, ne jeta plus que de rares éclairs durant le reste de sa vie, fort longue encore. Enfin personne n'ignore que Fénelon, dont la laborieuse jeunesse avait été si féconde, n'eut guère, sur le siége de Cambrai, où il monta en 1693, d'autre souci que celui de se défendre contre la colère royale, que sa soumission ne désarma pas plus que son silence.

Ainsi s'écoulèrent dans un épuisement à peu près complet les vingt-cinq dernières années de ce règne, auquel n'avait manqué aucune gloire. Les grandes renommées étaient déjà frappées par la mort ou s'enveloppaient dans le silence. Le génie disparut donc avec la fortune, lorsque Louis XIV, ayant épuisé tous les hommes de la génération précédente, ne trouva plus, pour lutter contre les périls amoncelés par sa politique, que les hommes formés par son propre gouvernement et choisis par lui-même dans leur obscurité. Alors la France fut aussi pauvre qu'elle avait été riche, car si l'on excepte la personne même du roi, toujours admirable de calme et de force, on chercherait vainement quelque grandeur dans les tristes années qui virent passer à la tête des armées Villeroy, Tallard et La Feuillade, pendant que Chamillart, Voysin et Desmarets entraient aux conseils du monarque.

Les temps qui précèdent la paix de Ryswick, et que remplit la guerre du Palatinat, paraissent dans la carrière de Louis XIV une période de transition entre l'é-

poque des triomphes et celle des désastres. Si le traité de 1697 n'affecta pas d'une manière sensible la puissance territoriale de la France, il donna la preuve de son épuisement, et laissa pressentir une lassitude qui devait prendre par la suite le caractère du découragement et presque du désespoir. Dans la lutte où s'engagea ce prince à l'occasion de l'électorat de Cologne, la victoire ne déserta pas précisément le drapeau qu'elle avait si longtemps suivi, et il fut donné au maréchal de Luxembourg, vainqueur à Steinkerque et à Nerwinde, de conserver les traditions glorieuses de la grande génération à laquelle il appartenait encore. Déjà cependant les généraux de cour, façonnés de la propre main du prince, déjà les hommes élevés dans l'énervante atmosphère du cabinet de Mme de Maintenon prenaient la direction des armées; ils suivaient, sans initiative et avec une docilité constamment malheureuse, les plans que le roi se complaisait à dresser lui-même jusque dans leurs plus minutieux détails. S'inquiétant moins de triompher sur le champ de bataille que de réussir à la cour, ils venaient étaler successivement leur insuffisance en face d'une coalition à laquelle la révolution de 1688 en Angleterre avait enfin donné un chef tout rempli de ces passions qui changent le cours de la fortune.

Dans ce déclin peu apparent, quoique très-véritable, le roi s'efforçait de masquer des embarras dont il avait d'ailleurs parfaite conscience par un redoublement de pompes et de profusions et par une rigidité beaucoup plus grande encore dans l'étiquette imposée aux autres comme à lui-même. Les fantaisies de Marly succédaient aux magnificences de Versailles; on voulait vaincre les fleuves comme on avait vaincu les cabinets, et les vétérans de Condé allaient périr de fatigue et de maladie au

camp de Maintenon pour changer le cours de l'Eure, en engageant une lutte opiniâtre dans laquelle la nature ne tarda pas à triompher des caprices de la toute-puissance. Si le roi, engagé dans les liens d'un attachement régulier, bien que secret, commença dès lors à transformer sa vie, et s'il fit succéder aux plaisirs bruyants de sa jeunesse une gravité presque morose, cela ne changea rien aux prodigalités dont il s'était fait un système et un besoin, et qui avaient fini par devenir la ressource nécessaire et comme la manne quotidienne d'une cour obérée.

Pendant que les obstacles s'accumulaient, le roi perdait successivement les puissants esprits dont le concours avait si bien servi les débuts de son règne. Colbert n'était plus là pour suffire, par l'habileté de ses mesures administratives, aux doubles charges de la guerre et de la paix ; Louvois venait de mourir, emportant avec lui le secret des grandes combinaisons stratégiques, et laissant pour héritage à son maître, avec les malédictions de ses sujets protestants, la périlleuse responsabilité d'un système de guerre où la dévastation et l'incendie n'avaient pas même la triste excuse de l'utilité. Les temps étaient passés où l'on avait pu être injuste et superbe impunément ; il fallait désormais compter avec tous les ennemis qu'on s'était faits et payer le prix de chacune de ses fautes. La révocation de l'édit de Nantes, envisagée par les conseillers de Louis XIV comme une mesure complémentaire de l'unité administrative du royaume, avait été prononcée dans la pleine confiance qu'il suffirait au roi d'interdire l'exercice des cultes différents du sien pour se voir ponctuellement obéi en cette matière comme en toute autre : aussi l'édit de 1685 avait-il suscité des périls d'autant plus graves, qu'ils n'avaient pas

même été soupçonnés. Cette mesure, prise sans prévoyance comme sans motif, après avoir jeté une perturbation profonde dans l'administration du royaume, avait couvert l'Allemagne et l'Angleterre d'hommes exaspérés, qui ne tardèrent pas à imprimer le caractère d'une guerre religieuse à celle que poursuivaient alors les cabinets pour résister à la suprématie française.

Porté au trône de la Grande-Bretagne par une révolution qui fut une sorte de réponse à l'édit de 1685, Guillaume d'Orange devint, de 1688 au dernier jour de sa vie, l'inspirateur et le chef d'une coalition qui n'avait échoué durant vingt-cinq ans que parce que l'Angleterre n'y avait pas pris ou gardé sa place. Ce prince, dévoré de haine autant que d'ambition, dut donc surtout à la déplorable mesure édictée par Louis XIV le grand rôle qu'il avait vainement recherché depuis sa jeunesse, de tentative en tentative et de défaite en défaite. L'Angleterre exaltée par l'esprit de faction, les puissances du Nord, la Hollande et une moitié de l'Allemagne échauffées ou par les passions protestantes ou par le ressentiment de leurs propres injures, l'Autriche enfin délivrée des Turcs et respirant plus librement du côté de la Hongrie, telles furent les forces dont la main de Louis XIV avait elle-même assemblé le faisceau, et qui ne tardèrent pas à mettre la France à une épreuve sous laquelle elle fut bien près de succomber.

Lorsque les résultats nécessaires de sa politique se furent nettement dessinés, ce prince n'hésita point, il est vrai, à répudier des projets dont il pénétrait alors le danger et la vanité ; mais cette transformation dans les idées du monarque, qui fut assurément très-sincère, avait le tort d'être tardive, malheur irréparable en politique. Aussi la modération de Louis XIV à Ryswick et

dans toutes les phases de la guerre de la succession d'Espagne ne désarma-t-elle aucun ressentiment et n'empêcha-t-elle pas des cours trop longtemps humiliées d'appliquer avec une rigueur impitoyable les maximes de droit public proclamées par la France pour rompre, selon le cours de ses intérêts, les stipulations jurées aux Pyrénées, à Aix-la-Chapelle et à Nimègue. Les violences consommées depuis 1667 contre l'Europe, et depuis 1685 contre une partie des sujets français, firent donc de la guerre l'état en quelque sorte normal du monde, situation terrible dans laquelle les traités les plus solennels ne sont plus que des armistices destinés à préparer une vengeance plus sûre et des réparations plus complètes.

Louis XIV avait fini par donner contre lui à l'Europe la plupart des avantages dont il avait profité lui-même au début de son règne. La confiance en l'avenir avait passé à la coalition; celle-ci se sentait forte et compacte en présence de la France appauvrie, qui allait bientôt perdre cent mille hommes dans l'horrible guerre des Cévennes. Le roi avait été bien plus complétement l'artisan de son malheur qu'il n'avait été dans d'autres temps celui de sa fortune : le cours des siècles avait préparé sa gloire, et sa politique personnelle provoquait ses désastres. Aussi vers l'époque qui marque la limite entre les deux générations et les deux fortunes, au lendemain de cette révolution d'Angleterre qui renversa par sa base tout l'édifice de sa suprématie extérieure, et qui lui fut d'autant plus sensible qu'elle était comme le contre-coup de sa politique, Louis XIV paraît-il profondément absorbé par les perspectives nouvelles qui s'ouvrent de toutes parts, et bien plus encore par la responsabilité directe qui commence à peser sur lui.

« Le roi paraît triste, dit Mme de La Fayette dans un

très-remarquable tableau de l'état de la cour à la fin de 1688 : premièrement, il est fort occupé, et de choses désagréables, car le temps qu'auparavant il passait à régler ses bâtiments et ses fontaines, il le fallait employer à trouver les moyens de soutenir tout ce qui allait tomber sur lui. L'Allemagne fondait tout entière, car il n'a aucun prince dans ses intérêts, et il n'en a ménagé aucun. Les Hollandais, on leur avait déclaré la guerre; les Suédois, qui avaient été nos amis de tout temps, étaient devenus nos ennemis ; l'Espagne ne conservera la neutralité que jusqu'au temps où nous serons bien embarrassés. Nos côtes sont fort mal en ordre : M. de Louvois, qui a la plus grande part au gouvernement, n'a pas trouvé cela de son district; il savait l'union qu'il y avait entre le roi et le roi Jacques, et Dieu seul pouvait prévoir que l'Angleterre serait en trois semaines soumise au prince d'Orange... Le dedans du royaume n'inquiète pas moins le roi... Il y a beaucoup de nouveaux convertis gémissant sous le poids de la force, mais qui n'ont ni le courage de quitter le royaume ni la volonté d'être catholiques. Ils voient l'événement d'Angleterre et reçoivent chaque jour des lettres de leurs frères réfugiés qui les flattent de se voir délivrés de la persécution dans l'année 1689. Quand ils songent que tout le monde est contre le roi, ils ne doutent point du tout qu'il ne succombe, et outre les nouveaux convertis, il y a beaucoup d'autres gens mal contents dans le royaume qui se joindraient à eux, si la fortune penchait plus du côté des ennemis que du nôtre. Le roi voit tout cela aussi bien qu'un autre, et l'on serait inquiet à moins [1]. »

[1] *Mémoires de la cour de France*, collection Petitot, t. LXV, p. 45.

Ces observations judicieuses et hardies émanent d'une femme qui, quelques années auparavant, reproduisait naïvement l'impression profonde que causaient à la France les miracles continus du règne. Ils n'étaient plus, ces temps de fêtes qui avaient semblé continuer les brillantes traditions des Valois, et qu'animait un dernier souffle de l'esprit chevaleresque. Au sein même de sa cour et dans le secret de l'intimité, on commençait à juger le demi-dieu, que Mme de Sévigné trouvait naguère aussi grand dans ses menuets que dans ses victoires, et pour la statue duquel le maréchal de La Feuillade avait établi des cérémonies inconnues dans l'univers depuis les apothéoses impériales. Si cette modification dans le sentiment public n'apparaît point dans l'historiographie officielle, elle est très-marquée dans la dernière partie des *Mémoires* de Mme de La Fayette, bien plus encore dans ceux du marquis de La Fare; elle est même sensible dans les écrits des hommes les plus constamment élevés ou soutenus par la volonté de Louis XIV et l'influence de Mme de Maintenon, tels que les maréchaux de Noailles et de Villars. C'est là surtout qu'il faut la chercher, avant d'aborder le grand acte d'accusation dressé par Saint-Simon, qui s'ouvre vers l'année 1691, au moment même où entrent en scène les hommes formés par les maximes et la politique personnelle du roi, et où, à la grande joie du prince, ils remplacent aux conseils et dans les armées leurs illustres prédécesseurs, moissonnés par la mort.

Le libre jugement qu'exprime une femme d'un esprit droit est d'autant plus important à noter, que Mme de La Fayette ne survécut pas longtemps, et qu'elle ne vit aucun des désastres où s'engloutit la fortune de la France. Elle écrivait quinze ans avant les malheurs de Hochstedt,

de Ramillies, de Malplaquet et de Turin; elle n'eut donc pas la douleur de voir ces temps où, par ordre de Chamillart, les chefs de nos armées refusaient la bataille au prince Eugène et à Marlborough chaque fois que les soldats français n'étaient pas au moins deux contre un, et où ceux-ci, moins démoralisés par leurs malheurs que par le défaut de confiance, considéraient comme la plus heureuse compensation de leurs défaites la captivité de leurs tristes généraux.

Mais si ces grandes épreuves se firent attendre, on peut dire qu'elles étaient à peu près inévitables du jour où la ligue d'Augsbourg, que les traités de paix ne devaient plus dissoudre, eut été cimentée par la révolution d'Angleterre. Malgré la haute rectitude de son esprit, Louis XIV avait été conduit à lier en effet son sort au succès d'une œuvre qui, grâce à Dieu, sera toujours d'un succès définitif impossible dans quelque siècle qu'on l'entreprenne : c'est celle qui consiste à enchaîner la liberté de l'Europe et à violenter la conscience humaine.

Ce prince succomba comme Napoléon, par les mêmes causes et devant les mêmes obstacles; mais il eut sur le conquérant l'immense avantage de mourir corrigé, et disposé, si les ressentiments accumulés contre lui le lui avaient permis, à renoncer loyalement à la politique qui avait fini par mettre en question jusqu'à l'existence même de la France dans la crise suprême qu'ouvrirent pour l'un et pour l'autre les affaires d'Espagne. Il eut cet autre avantage d'avoir, aux derniers temps de son règne, pleinement raison contre ses ennemis et de devoir ses plus grands malheurs à une cause dans laquelle il représentait le droit, la liberté et la justice.

Lorsque Louis XIV accepta le testament qui, se fon-

dant sur la nullité radicale des renonciations souscrites par les infantes, appelait le duc d'Anjou à recueillir l'intégrité de la monarchie espagnole comme le plus proche héritier des rois catholiques, le roi de France fit un acte irréprochable en politique comme en morale, car personne n'ignore qu'une autre conduite n'aurait pas prévenu la guerre avec l'Autriche. Or mieux valait, après tout, avoir la guerre pour sauver un grand peuple que pour l'anéantir en trompant sa confiance. D'ailleurs le lustre passager que donnait à la maison de Bourbon l'adjonction d'une couronne indépendante servait beaucoup moins l'ambition de Louis XIV que n'aurait fait le projet de démembrement territorial secrètement préparé avec la Hollande et l'Angleterre. Ce prince défendait donc une cause où les intérêts de son honneur étaient plus engagés que ceux de sa puissance dans la guerre fatale où la France épuisée dut étayer toute la faiblesse de la vaste monarchie dont elle avait assumé la tutelle. Cependant ni le bon droit de Louis XIV, ni le vœu de l'Espagne presque unanime, ni la constante modération du vieux monarque dans toutes les phases de cette longue lutte qui fut l'honneur véritable de sa vie, ni ses offres réitérées de transaction, ne parvinrent à désarmer des ressentiments qui s'adressaient plus au roi qu'à la France, et dans lesquels les humiliations du passé tenaient une bien plus large place que les sollicitudes de l'avenir. C'est qu'en matière de gouvernement il n'est pas une erreur qui n'aboutisse à une expiation d'autant plus rude qu'elle a été plus ajournée. Un malheur très-ordinaire aux hommes d'État, c'est de ne pouvoir réparer leurs fautes, lors même qu'ils en ont l'entière bonne volonté. Telle fut la destinée de Louis XIV, et c'est cette lutte sans espoir contre les obstacles accumulés par lui-même

qui imprime une si lamentable grandeur à la dernière période de son règne.

Ce ne fut pas seulement au dehors que Louis XIV rencontra des barrières insurmontables, même à ses plus sincères repentirs, dans l'accumulation des colères et des haines : ce fut la France qui manqua au monarque à la phase la plus critique de son règne. Les forces morales qui en étaient naguère l'ornement s'étaient éteintes ou affaiblies avec la population et la richesse, avec la victoire et le succès, à ce point que la nation personnifiée dans son chef parut atteinte de sa propre vieillesse, mais sans posséder l'énergie qui, chez Louis XIV, faisait au roi surmonter l'homme.

Lorsqu'on pénètre dans l'intimité de ce gouvernement concentré aux mains d'un prince qui, tout jaloux qu'il soit de son autorité, est d'ordinaire asservi par les médiocrités qu'il a choisies dans la pleine confiance de les dominer; quand on voit Louis XIV, confiné dans le cabinet de madame de Maintenon entre Chamillart et Voysin, entre les pères de La Chaise et Tellier, déployer jusqu'à son dernier jour, dans des querelles d'école dont il ne comprend pas le premier mot, l'ardeur, la passion, l'activité personnelle qu'il mettait naguère au service de son ambition et de son orgueil, il semble que la France soit sur le point d'étouffer dans l'étroit horizon dont les limites sont marquées par Port-Royal, Saint-Sulpice et Saint-Cyr. Dépouillée du prestige de la jeunesse et du bonheur, l'omnipotence royale, exercée sur la génération née à l'ombre de ses maximes, avait conduit la nation vers l'impuissance militaire signalée par l'impéritie des généraux et le découragement universel des armées. Cette omnipotence, passée des lois dans les mœurs et des théories dans les faits, avait provoqué

dans les caractères et dans les intelligences une prostration dont les monuments des dernières années du règne portent tous des traces sensibles, soit que l'on recherche celles-ci dans les œuvres mêmes du temps, ou qu'on les demande aux sinistres confidences de Fénelon sur l'avenir de la France, au patriotique désespoir de Catinat mourant, soit même qu'on les relève dans la mélancolique correspondance de la femme habile qui fut l'Égérie de ce gouvernement aux abois.

Quels autres fruits pouvait produire après cinquante ans la vie stérile et claquemurée à laquelle le roi avait condamné dans Versailles et dans Marly les seules classes qui, ayant accès près de sa personne et de son gouvernement, formaient alors la partie politique de la nation? Le peuple proprement dit ne comptait que pour la milice, pour les tailles et pour la gabelle, car si des désordres suivis de répressions sanglantes éclatèrent assez souvent dans les provinces, ces soulèvements, résultats non concertés de souffrances temporairement intolérables, ne se rattachaient à aucune vue de résistance à l'autorité du monarque. L'opposition n'existait pas plus dans le pays qu'à la cour. On sait qu'une seule conspiration, celle du chevalier de Rohan et de Latréaumont, éclata durant ce règne plus que semi-séculaire, conspiration qui fournit au roman plus qu'à l'histoire une page écrite avec le sang de quelques étourdis entraînés par les souvenirs des deux régences précédentes, offrant ainsi une preuve nouvelle du péril que courent dans tous les temps les Épiménides politiques.

La bourgeoisie n'avait d'autre souci que d'augmenter sa fortune et de grandir sa position, en achetant les charges nombreuses dont les besoins du trésor provoquaient sans cesse la création. La magistrature, par laquelle les classes bourgeoises se rattachaient de loin aux intérêts d'État, avait perdu, avec le droit de remontrance, ses dernières attributions politiques. Irréprochables dans leurs mœurs, toujours éminents par leur savoir, les magistrats de Louis XIV avaient d'ailleurs subi à un degré fort sensible l'influence énervante du temps, car bien loin d'arrêter jamais le monarque dans l'entraînement de ses passions, ses parlements en furent, il faut bien le reconnaître, les instruments les plus soumis et les plus empressés. Ils ne surent rien refuser au roi, depuis la légitimation des bâtards adultérins jusqu'au droit de successibilité à la couronne, et si le premier président de Harlay ne fut pas le vil courtisan dépeint par Saint-Simon, il fut bien moins encore le magistrat austère dont sa maison avait en d'autres temps fourni le plus parfait modèle.

La noblesse provinciale avait perdu depuis la création des intendances la presque totalité de ses attributions administratives; il ne lui restait plus guère, même dans les pays d'états, que le droit de figurer périodiquement dans la comédie du don gratuit. Impuissante à défendre ses intérêts collectifs, sans aucune sorte d'influence sur le gouvernement, qui n'avait à compter qu'avec les familles installées à Versailles et chaque jour enrichies par les libéralités du prince, la noblesse des provinces n'avait d'autre perspective, dans l'éloignement où on la maintenait de toutes les carrières lucratives, que celle de verser son sang dans les armées et sur les vaisseaux du roi, pour rentrer un jour au manoir paternel avec un patrimoine réduit, la croix de Saint-Louis et une pension de 600 livres. Toute la vie publique de la France était donc, au pied de la lettre, concentrée dans deux cents familles au plus, en position de fournir exclusivement au roi les

grands officiers de sa couronne, les serviteurs directs de sa personne, les chefs de ses armées et les membres de son conseil.

Ce monde, déjà si restreint quant au nombre, se composait de trois catégories principales qui, tout en s'efforçant de se confondre, se jalousaient profondément. C'étaient d'abord les anciennes maisons princières ou vraiment seigneuriales, qui avaient depuis plusieurs siècles quitté leur existence féodale pour vivre à Paris à la suite du suzerain; c'était la classe beaucoup plus nombreuse des courtisans proprement dits, élevés par le service domestique ou par la faveur personnelle de la royauté, personnages dont l'importance ne remontait pas au delà des derniers Valois, qui, dans leurs capricieuses fantaisies, avaient prodigué à des favoris de la plus humble origine les premières dignités de l'État; c'étaient en dernier lieu les familles ministérielles issues de secrétaires d'État tenant leur charge à titre à peu près héréditaire, et qui, malgré les dédains des grands seigneurs, tendaient de plus en plus à se confondre avec eux.

Cette classe d'hommes, élevés par la pratique des affaires et liés au sort de la monarchie par des titres plus importants que des services de vénerie ou d'équitation, aurait pu prendre dans un milieu moins frivole, dans une atmosphère moins infectée de la contagion d'une élégante servilité, les traditions d'un véritable patriciat politique; mais la plupart des fils de secrétaires d'État ne virent dans leurs hautes fonctions qu'un moyen de faire oublier la nouveauté de leur origine, et n'eurent d'autre souci que de se confondre, à force de prodigalités, avec les gens de cour placés à leur merci par les besoins de la fortune et les intérêts de l'ambition. Les

fils et les neveux de Colbert, de Le Tellier, de Phélypeaux, de Fouquet lui-même et de Desmarets, transformés en marquis de Seignelay, de Barbézieux, de Bellisle, en comtes de Pontchartrain, de Maurepas, ou de Maillebois, perdirent pour la plupart, avec leurs nouveaux titres, le goût et jusqu'au respect de la vie modeste et laborieuse qui les leur avait procurés. Ces dénominations éclatantes, qui dans un pays constitué comme l'Angleterre ont l'avantage de vieillir les jeunes renommées en élevant la valeur personnelle au niveau de la naissance, eurent sous l'ancien régime ce seul et déplorable résultat d'abaisser les ministres au niveau des courtisans, sans donner aucunement à ces derniers le goût de devenir à leur tour des hommes d'État. Seignelay et Barbézieux, fils et successeurs de Colbert et de Louvois, et qui l'un et l'autre avaient hérité de certaines qualités éminentes, hâtèrent par leurs dissipations et leurs excès la fin d'une carrière ministérielle dont l'éclat les touchait bien plus que l'importance, parce que leurs fonctions administratives les humiliaient au lieu de les honorer. Ainsi demeura stérile, sous la mortelle influence des mœurs, la principale pépinière où il était donné à l'ancienne monarchie de recruter un personnel de gouvernement.

Si dissemblables qu'elles fussent par leur origine, ces diverses catégories entouraient le monarque et semblaient former un rempart entre lui et la France. Elles vivaient d'une même pensée, celle de s'ancrer le plus fortement possible sur le terrain de la cour, le seul sur lequel poussassent les fortunes; elles n'avaient qu'un but, celui de complaire au roi en faisant en quelque sorte le siége de sa personne à force de souplesse et d'assiduité; elles n'entretenaient qu'une espérance, celle

de suffire par les libéralités royales aux dépenses que commandaient les goûts et quelquefois les injonctions du monarque.

Cette noblesse, devenue l'unique intermédiaire entre le pouvoir et la nation, se trouvait placée dans une position sans exemple en aucun pays et en aucun siècle, car, par un privilége de sa toute-puissance, la royauté était parvenue à la parquer tout entière dans son propre palais. On vit en effet tous les hommes qui, à des titres divers, comptaient alors pour quelque chose dans le gouvernement de la France devenir, sinon les commensaux, du moins les hôtes du monarque; on les vit demeurer à ses côtés sans s'en écarter, à bien dire, un seul jour, en enchaînant leur vie à celle du prince dans la plus complète abdication de leur liberté privée. Depuis longtemps sans doute les rois de France avaient déployé tantôt la force, tantôt l'habileté, pour attirer à Paris leurs grands feudataires, et cette politique leur avait été commandée par le soin de consommer l'œuvre de l'unité nationale; mais en paraissant devant les rois à l'hôtel Saint-Paul ou au Louvre, en faisant même plus tard leur cour à Louis XIII ou à la régente au Palais-Royal et à Saint-Germain, les grands du royaume n'avaient point renoncé à la coutume d'habiter leurs propres demeures, et bien moins encore au droit de passer une bonne partie de leur temps au centre de leur antique influence, dans les bruyantes distractions de la vie seigneuriale. Louis XIV changea tout cela en construisant le gigantesque palais de Versailles, car pour être vraiment de la cour il fallut y vivre, et quiconque n'y résidait pas n'y était pas même compté.

Obtenir un logement dans l'immense phalanstère élevé par la royauté malavisée, y vivre à l'étroit dans

un méchant entre-sol ou dans les combles devint le point de mire de toutes les ambitions, le bonheur souvent refusé aux descendants des races les plus illustres. On peut voir, par l'exemple du duc de Saint-Simon, de quel coup il sentit sa vie frappée lorsqu'il perdit à Versailles le logement attribué au maréchal de Lorges, son beau-père. Chaque page des mémoires de Dangeau ou du marquis de Sourches constate que l'obtention d'un galetas au palais était la condition préalable de toute carrière importante dans les armées, dans le gouvernement et jusque dans l'Église.

Cette faveur coûtait bien cher d'ailleurs, et le roi n'entendait dispenser personne d'en payer strictement le prix. Un établissement à Versailles impliquait en effet une dépendance continue à laquelle rien ne pouvait vous faire échapper jusqu'au dernier jour de votre vie. Les hommes attachés à cette brillante glèbe n'obtenaient et ne demandaient jamais dispense de la quitter; il fallait demeurer été comme hiver à la cour, puisque ni les jouissances de la propriété, ni les devoirs de la famille, ni les soins mêmes de la santé ne dispensaient d'une assiduité qui était le premier mérite aux yeux du prince, et qui parfois tenait lieu de tous les autres. Saint-Simon assure que le duc de La Rochefoucauld, qui, malgré sa longue cécité, conserva jusqu'à sa mort la faveur de son maître, la dut surtout à ce que durant quarante ans il avait à peine découché vingt nuits de Versailles. Pour les familles de la cour, point de résidence habituelle à Paris, où elles se montraient à peine, point de salons pour y recueillir et y concentrer le mouvement d'esprit d'une grande capitale, point de vie domestique dans l'ampleur de ses aisances et la douce liberté de ses allures; jamais de séjour dans ses terres pour y maintenir son patronage,

ou y suivre, loin de l'œil du pouvoir, le cours de ses plaisirs ou celui de ses affaires. Les intérêts agricoles ne touchent personne, et les provinces n'existent pas plus que les champs pour les hôtes de Versailles, qui ne les traversent que pour se rendre en poste à l'armée ou pour venir reprendre à la cour leurs quartiers d'hiver; les gouverneurs titulaires de celles-ci n'ont pas même la pensée d'y paraître, et les gouvernements ne comptent que pour les appointements qu'ils rapportent.

Vers les premières années du dix-huitième siècle, la cour est parvenue à anéantir à la fois Paris et la France. Pour la haute noblesse, qui y réside en permanence, Versailles et Marly sont devenus les limites de l'horizon. Chasser avec le roi, le suivre dans ses jardins et dans la visite de ses fontaines, jouer gros jeu deux fois la semaine à l'*appartement*, se montrer chaque jour au lever et au coucher du monarque, passer en silence pendant qu'il prend ses repas, comme des soldats à une revue, obtenir pour prix de son exactitude une désignation pour les voyages de Marly et quelques *privances* de madame de Maintenon, ce sont là les devoirs et les récompenses de cette captivité dorée, dont tous les jours se suivent et se ressemblent, et qui seule aurait suffi pour tarir à leurs sources la grandeur et l'intelligence de la nation.

Les avantages retirés par l'aristocratie de cette hermétique séquestration ne lui furent pas moins funestes que l'isolement auquel elle se condamna pour les obtenir. Chaque année, même durant les plus cruelles épreuves de la guerre, s'élevait, au moyen des *ordonnances du comptant*, le chiffre de ces libéralités royales quotidiennement consignées par Dangeau avec une naïve admiration : lamentable budget, qui, à titre de pensions fixes ou de dons extraordinaires, sous le masque de loteries magnifiques, par l'effet de la vente anticipée des charges et l'étrange expédient des *brevets de retenue*, portait à un taux presque incroyable les sommes que les obsessions de quelques familles arrachaient à la complaisance calculée du monarque. Vivre des bienfaits du roi avait fini par devenir pour la noblesse de cour une habitude dont la conséquence la moins prévue, mais certainement la mieux constatée, fut de lui faire pleinement négliger, avec le soin des intérêts locaux qui fonde le patronage, la gestion de ses propriétés patrimoniales, de telle sorte que cette noblesse se trouva conduite à dissiper en quelque façon par honneur dans les profusions du luxe et du jeu des sommes supérieures à celles qu'elle obtenait par l'importunité ou par l'intrigue. Au commencement du dix-huitième siècle, l'esprit de dissipation avait été engendré par l'esprit de servilité, comme l'impiété le fut par l'hypocrisie.

Dans un monde tout occupé du soin de se faire payer la rançon de sa propre indépendance, il ne pouvait être question ni de contrôler le pouvoir ni moins encore d'en changer le mécanisme, quelque jugement que l'on portât sur ses actes. Personne ne paraissait entrevoir d'ailleurs les conséquences auxquelles devaient conduire cette abdication de tout un grand peuple vivant de la vie d'un homme, et ce défaut absolu d'institutions et de garanties qui, même en matière judiciaire, n'avait pour contrepoids que l'honnêteté personnelle du prince. Personne n'aspirait ni à remettre la noblesse en communication avec le pays ni à délivrer la royauté d'une responsabilité terrible, devenue son unique et trop manifeste péril. Fénelon seul avait quelques idées de cette nature; encore le petit nombre de ses écrits politiques porte-t-il bien moins le caractère de la critique que celui de l'utopie,

car le précepteur du duc de Bourgogne aspire plutôt à transformer le roi qu'à modifier la royauté. Enfin, parmi les plus grands et les plus libres esprits de ce siècle, celui qui a sculpté en bosse la longue galerie de ses contemporains et marqué cette société d'une empreinte immortelle n'a pas même la pensée qu'une participation régulière au pouvoir administratif et politique soit nécessaire pour faire vivre et bien plus encore pour relever une aristocratie. En signalant tant de maux sous lesquels la France succombe, Saint-Simon ne propose guère autre chose pour les guérir que de reviser le cérémonial et de rendre à quelques ducs et pairs les honneurs usurpés par les bâtards et par les princes étrangers. L'inégalité comique qui se rencontre entre la grandeur des colères et la frivolité habituelle des causes qui les motivent, la disproportion constante entre la profondeur des plaies et l'inefficacité des remèdes n'est pas seulement le caractère principal de son œuvre ; c'est encore l'un des signes les plus éclatants de la stérilité de la pensée et de l'anéantissement de tout esprit public dans ce monde, confiné tout entier dans l'isolement d'un palais.

Le petit nombre d'esprits supérieurs élevés dans cette société qui allait passer sans transition des débats sur la bulle *Unigenitus* aux débordements de la régence avaient l'instinct de leur propre abaissement et des prochaines épreuves de la France, mais aucun ne pénétrait la cause véritable de cette universelle prostration, nul ne comprenait qu'une aristocratie réduite à des honneurs sans pouvoirs devient une caste inutile et bientôt odieuse, et que des services rendus journellement au pays sont nécessaires pour faire accepter des distinctions contre lesquelles se soulèvent les plus indomptables penchants

de la nature humaine. On vivait dans le vide sans aspirer à reprendre des racines au sein de la nation, sans concevoir à peine un regret ou un soupçon de les avoir perdues. Quelque fréquente qu'eût été l'intervention nationale dans le gouvernement du pays durant les trois derniers siècles, le souvenir en était tellement oblitéré parmi les plus prévoyants, qu'aucun n'allait même jusqu'à soupçonner qu'il pourrait se présenter des circonstances où cette intervention devrait être réclamée. Chose à peine croyable si elle n'était authentiquement attestée : ce fut l'Europe qui, à l'étonnement de toutes les classes de la société, crut avoir intérêt à rappeler à la France, aux derniers moments du règne de Louis XIV, qu'elle s'appartenait encore à elle-même, et ne s'était pas livrée aussi pleinement qu'elle le prétendait au caprice et au bon plaisir du souverain. Tout le monde sait que, pour donner plus de force aux doubles renonciations souscrites pour les couronnes de France et d'Espagne et pour engager la nation dans les stipulations de l'acte diplomatique qui allait enfin rendre la paix au monde, plusieurs des plénipotentiaires d'Utrecht réclamèrent avec une vive insistance le concours des états généraux du royaume, tentative qui échoua devant l'impossibilité d'amener le roi à une extrémité qui lui était odieuse, et devant la tâche presque ridicule de faire revivre au profit de l'étranger une institution oubliée par le pays.

Le pouvoir illimité du monarque devint donc la religion de la France ; cette idée fut le moule dans lequel Louis XIV avait jeté la génération qui allait lui survivre. Jamais épreuve ne fut plus solennelle, et jamais non plus elle ne s'opéra dans un milieu plus favorable, car l'idée mère du règne était acceptée par tout le monde, et il ne se rencontra en aucun siècle de prince plus convaincu

de son droit et plus désireux d'en bien user, plus servi par la fortune et mieux doué par la nature. Louis XIV demeura grand longtemps après que son règne eut perdu toutes ses grandeurs, sa personnalité paraissant encore combler le vide que son système de gouvernement avait fait autour de lui. Celle-ci ne fléchit jamais ni sous l'entraînement des plaisirs ni sous le poids du malheur; elle ne se transforma ni avec l'âge, ni avec la santé, ni avec la fortune; il fut aussi calme et aussi fier devant la mort que devant la gloire.

Doué d'un tempérament robuste que n'épuisèrent ni les excès de la jeunesse ni les fatigues de la guerre et du travail, ce prince eut dans ses habitudes plus de persévérance encore que dans ses maximes, et ses rapports avec ses ministres comme avec ses courtisans demeurèrent sur le même pied du premier au dernier jour de son règne. Cette vie, à laquelle était suspendue celle de tout un peuple, avait une régularité monotone et presque mécanique. Jusque dans les plus minutieux détails, Louis XIV se dispensait moins encore des devoirs personnels qu'il n'en dispensait les autres. Dans les *Mémoires* de l'abbé de Choisy, les *Lettres* de Madame de Sévigné et les autres monuments de la première époque, son existence n'est guère différente de ce qu'elle nous apparaît dans les écrits de Saint-Simon, de Dangeau, et dans les lettres de madame de Maintenon, qui commencent aux approches de la vieillesse royale. L'amant de la duchesse de La Vallière et de la marquise de Montespan subit sans doute vers 1685, quand la mort de la reine lui permit de contracter des liens légitimes, une transformation morale profonde, et lorsque quelques années plus tard Louis XIV, cessant de paraître à la tête de ses armées, s'enferma dans un palais que tous les

coups du sort allaient bientôt frapper, cet horizon, naguère si brillant, dut se teindre et se voiler de tristesse; mais le coloris du tableau change avec les années sans que les traits principaux soient altérés; le programme de la cour se modifie bien moins que la politique du règne.

C'est toujours la même activité dans le même cercle, la même stérilité dans un labeur incessant, la même dépense de forces pour ne rien embrasser et ne rien connaître au delà du monde artificiel qu'on s'est fait et dans lequel on se claquemure. Levé vers huit heures, le roi s'habille en public, s'enferme avec ses ministres jusqu'à midi et demi, sort en cortége de ses appartements pour assister à la messe et dîne en présence de sa cour immobile, dont son œil voit et compte jusqu'aux personnes les plus obscures. A l'issue du dîner, il passe au conseil, où chaque jour de la semaine a une assignation qui ne varie jamais. Les lundis et mercredis, conseil d'État; les mardis et samedis, conseil des finances; les vendredis sont consacrés au conseil de conscience avec l'archevêque de Paris et successivement avec les pères de Lachaise et Tellier; le roi travaille en outre trois fois la semaine en particulier avec les secrétaires d'État de la guerre et de la marine. A l'issue de son travail, il sort avec sa cour soit pour la chasse, soit pour se promener dans ses jardins; le soir, il passe un moment chez la reine; puis, après la mort de celle-ci, chez les deux princesses qui portèrent l'une après l'autre le titre de dauphines. Il entre de là, selon les dates, ou chez madame de Montespan ou chez madame de Maintenon. Enfin, lorsqu'à partir de 1686 toute la cour est associée au secret de sa vie domestique, Louis XIV mande ses ministres et les généraux de ses armées chez la femme qui, durant vingt-cinq

années, fut plus reine de France que ne l'avait jamais été l'infante d'Espagne : il travaille avec elle en croyant ne travailler que devant elle, entend quelquefois de la musique, soupe et se retire vers une heure du matin, et cette accablante journée finit par le petit coucher, où chacun, remplissant les fonctions que lui assigne l'étiquette, devenue la seule constitution de l'État, présente le bougeoir au roi ou ferme les rideaux de son lit après qu'il a fait sa prière en public et sacramentellement donné le bonsoir à la nombreuse assistance.

Tel est le joug que porte résolûment et de bonne grâce le maître absolu de la première monarchie du monde. Strict pour lui-même, Louis XIV se croit le droit de se montrer non moins strict pour autrui, et malheur à quiconque paraît inexact ou lassé dans cette dispensation quotidienne des mêmes services, des mêmes respects et des mêmes plaisirs ! On pardonnerait plutôt à Villeroi la surprise de Crémone et à Tallard le désastre d'Hochstett qu'une omission des devoirs personnels dont l'accomplissement se confond dans la pensée du monarque avec le culte même de la monarchie. Quiconque vit à la cour n'a ni le droit de s'en éloigner ni même celui d'être malade. La duchesse de Bourgogne devra jusqu'à son dernier souffle tenir le salon du roi ; la duchesse de Berry, grosse de neuf mois, recevra l'ordre de suivre la cour à Fontainebleau, au risque d'accoucher en chemin, et madame de Maintenon traînera, en compensation de ses grandeurs, une vie d'exigences qu'il faudrait nommer tyranniques, si une respectueuse tendresse n'avait point allégé le poids de cette lourde chaîne. Chez Louis XIV, le roi avait absorbé l'homme, et son cœur s'était figé sous sa couronne.

Devenu la loi vivante dans l'ordre politique et presque

dans l'ordre religieux, le prince se trouva naturellement conduit à envisager comme criminelle toute tentative pour devenir ou pour demeurer quelque chose par soi-même en présence de celui qui était tout. Ce fut d'abord à sa famille qu'il fit l'application de cette théorie de l'effacement commune à tous les despotismes, et qui consiste à supprimer les forces pour prévenir les résistances. Jamais la maison royale ne tint moins de place que sous Louis XIV, car ses membres perdirent à peu près complétement dans la seconde partie de ce règne la plus belle prérogative des gentilshommes, celle de verser leur sang pour la France. Le roi éprouvait des répugnances presque invincibles à leur permettre de paraître à la tête de ses armées après qu'il eut cessé de s'y montrer lui-même. Élevé par le cardinal Mazarin dans la pensée alors fort naturelle de prévenir le retour des complications du règne précédent, le premier soin de Louis XIV fut d'ôter toute influence, pour ne pas dire toute considération, aux princes du sang. Cette préoccupation se révèle à toutes les pages de ses conseils au Dauphin, où il établit que « les fils de France ne doivent jamais, pour la sûreté de l'État, avoir d'autre retraite que la cour et le cœur de leur aîné [1]. »

Monsieur, doué d'une valeur brillante, acheva dans les mœurs de l'Orient une vie que la politique de son frère rendit infâme lorsqu'il ne voulait que la rendre inutile. Le duc d'Orléans, son fils, excusa tous ses désordres par l'union humiliante imposée à sa jeunesse et par l'oisiveté dans laquelle la volonté royale avait laissé se pervertir d'admirables facultés. Le prince de Conti, qui dans les champs de la Hongrie avait retrouvé les tra-

[1] *Mémoires du roi Louis XIV*, année 1666, tome Ier.

ditions héroïques de sa race, inspira toujours à Louis XIV des antipathies qui s'étendirent aux divers rejetons de sa branche. La qualité de prince du sang était devenue un titre d'exclusion pour tout emploi militaire, comme pour toute influence à la cour. Les légitimés seuls voguaient à pleines voiles vers la fortune, parce que la royauté n'avait pas à les craindre dans leur néant, et que leurs insolentes grandeurs les transformaient au contraire en témoins vivants de sa toute-puissance.

Un tel système ne pouvait manquer de porter partout ses fruits. Louis XIV le pressentit dans les angoisses de ses derniers jours, lorsque sa main mourante bénit le dernier rejeton de sa race. Il laissait en effet son trône en l'air au milieu d'une famille divisée contre elle-même et sans prestige dans l'opinion, race militaire que les camps ne connaissaient plus et qui avait dû passer sa jeunesse à ménager Mme de Maintenon ou Mlle Chouin, réputées dispensatrices de toutes les fortunes dans le présent ou dans l'avenir. Aucune force ne protégeait plus cette royauté symbolysée par un berceau et qui semblait finir avec le roi lui-même, de telle sorte que lorsque la main de la mort se fut appesantie sur toute la descendance légitime de Louis XIV, il dut transmettre l'exercice intégral d'une puissance qu'il laissait sans limite à un prince dont son système politique avait concouru à dégrader le caractère, et que les calomnies fort peu blamées de sa cour avaient transformé en empoisonneur.

Les appréhensions qui conduisirent Louis XIV à rabaisser l'importance des princes du sang ne pouvaient le dominer relativement à ses ministres. Cependant les mêmes tendances et les mêmes dispositions d'esprit se reproduisaient visiblement dans le choix des médiocrités complaisantes auxquelles il remit le soin des affaires publiques après que le cours des années lui eut enlevé le grand personnel de gouvernement dont l'avait entouré Mazarin. A Lyonne, à Colbert et au chancelier Le Tellier, on vit succéder Louvois, Seignelay, Le Pelletier, Boucherat, qui marquèrent la transition entre les deux parties du règne, entre les jours des triomphes et ceux des grandes calamités. La même observation se présente pour les armées, où l'on voit succéder à Condé et à Turenne des généraux formés à leur école, mais d'un mérite très-inférieur, les Luxembourg, les Vendôme, les Villars, les de Lorges, les Créqui, que suivront les Villeroi, les Tallard, les Lafeuillade et les Marchin, appelés à inscrire des noms tristement célèbres à côté de ceux de Crécy et d'Azincourt.

Mais la décadence militaire fut précédée par la décadence politique, comme l'effet l'est toujours par la cause. Le roi avait éprouvé une satisfaction sur laquelle concordent tous les historiens en voyant mourir subitement le marquis de Louvois, dont l'importance personnelle était quelquefois une gêne et toujours une souffrance pour le monarque. Sans regarder comme prouvé avec Saint-Simon qu'un ordre fût déjà signé pour le conduire à la Bastille et pour lui préparer le sort de Fouquet, il n'est pas contestable que Louvois mourut à la veille d'une disgrâce et détesté de son maître. Chamillard inspirait de tout autres sentiments. Son adresse au billard avait appelé depuis longtemps sur lui l'attention de Louis XIV, et au sein des plus redoutables complications il fut choisi comme un instrument honnête et docile, qui recevrait l'impulsion du prince sans prétendre jamais imprimer la sienne. Après que Chamillard a disparu non sous le poids de ses fautes, mais sous une

intrigue de la duchesse de Bourgogne et de madame de Maintenon, celle-ci pousse au ministère de la guerre Voysin, intendant de province que les empressements de sa femme ont recommandé à l'épouse du monarque durant un voyage en Flandre. Desmarets, ministre intelligent, mais naguère flétri pour son improbité, occupe le ministère des finances, car dans les situations extrêmes il faut des hommes compromis; enfin Pontchartrain fils tient le portefeuille de la marine et ne résiste que par une complaisance sans limite à une réprobation universelle.

Tels furent les hommes entre les mains desquels vint s'achever le règne le plus long et le plus glorieux de la monarchie. Cinquante années d'un pouvoir absolu consacré par les mœurs et par les lois, aboutirent à former ce conseil qui aurait achevé la France, si le ciel n'avait fait sortir son salut d'une révolution inespérée dans la politique anglaise, et si au milieu de ces médiocrités il ne s'était par hasard rencontré un dernier neveu de Colbert pour saisir l'ancre de miséricorde que jetait à Louis XIV son implacable ennemie. Sans être un grand ministre, sans être même un grand esprit, ce que les temps ne comportaient plus, M. de Torcy possédait les qualités les plus précieuses pour sauver une nation en détresse, car il était doué d'une patience que ne décourageait aucun affront et d'une habileté qui profitait de toutes les chances. On sait comment un caprice de la reine Anne délivra la France, qui, dans l'épuisement de toutes ses ressources et la prostration générale des esprits et des cœurs, n'avait plus à opposer aux agressions de l'Europe que la magnanimité de son souverain.

La mémoire de ce règne devra demeurer éternelle, puisque la France lui doit, avec l'extension de ses frontières, la fixation de sa langue et le plus magnifique épanouissement de l'esprit français; mais, sans avoir le goût des partis pris en histoire non plus qu'en politique, j'affirme que les événements qui en remplissent le cours conduiront tous les esprits sincères à la plus éclatante condamnation du système politique qui triompha sous Louis XIV, et qui prépara sous son successeur la chute même de la monarchie. Ce système fut jugé par l'état moral et matériel de la France en 1715, au moment où tomba avec son roi la dernière grandeur qu'elle contînt dans son sein; il fut jugé lorsque les déréglements de la régence succédèrent à d'hypocrites démonstrations, quand on quitta les dévotions de Saint-Cyr pour courir aux tripots de la rue Quincampoix, et que la nation passa sans transition des disputes du jansénisme à tous les délires du lucre et de l'impiété.

C'est bien moins par les choses accomplies que par les hommes et les idées qu'elles laissent après elles qu'il faut apprécier les diverses époques, et je tiendrais l'histoire écrite à ce point de vue-là comme beaucoup plus juste et certainement aussi comme beaucoup plus utile. Les grands actes s'opèrent souvent par des instruments formés sous des influences très-contraires à celles qui les mettent en œuvre; ils se déroulent alors comme le résultat fatal d'impulsions antérieures, et on les voit profiter à qui n'aurait pu les produire. Les hommes et les idées au contraire sont les fruits propres du temps et comme les témoins vivants des institutions qui les ont façonnés. Ce sont ces témoins-là que chaque gouvernement et chaque époque traînent après soi dans la postérité, et par eux celle-ci statue en dernier ressort sur la valeur des doctrines et des influences qui prévalurent. Appliquée au règne de Louis XIV, cette épreuve légiti-

merait des réserves graves, car si ce temps vit le génie national atteindre sa plus parfaite maturité et s'épanouir dans tout son éclat, il reçut certainement plus de germes précieux de la génération qui le précéda qu'il n'en transmit à la génération qui dut le suivre. Louis XIV a recueilli bien plus qu'il n'a semé, et si les gerbes groupées comme des trophées autour de sa personne ont mûri à l'éclat de son règne, comment méconnaître que ce prince a épuisé le sol qui venait de fournir des moissons si abondantes?

Rien dans le siècle d'Auguste ni dans celui des Médicis ne semble assurément comparable au foyer qui de 1660 à 1688 s'illumine tout à coup et concentre les étincelles jaillies depuis deux siècles du choc de toutes les croyances et de toutes les passions. Entouré des esprits immortels qui font cortége à sa gloire, Louis XIV a dans l'histoire des lettres un rôle qui appartient à lui seul. Cependant lersque des jours de cette radieuse jeunesse, où la victoire lassait jusqu'au zèle des poëtes, on arrive à ces temps tout remplis de calamités domestiques et nationales, quand des controverses misérables, échauffées et entretenues par les intérêts les plus vulgaires, sont devenues la seule pâture des esprits, l'affaire principale des pouvoirs, quand l'incrédulité se prépare à monter sur le trône déserté par la religion et par le génie, et que la France, après avoir imploré dix ans la paix, est réduite à l'obtenir du caprice soudain d'une reine étrangère, il est impossible de ne pas voir que cette société, où le roi est devenu un soudan, l'Église une institution politique, l'aristocratie une caste de l'Inde, et la cour une sorte de vaste khan inaccessible à la nation, reposait sur un principe exactement contraire à celui qui avait fait de la France la tête et le bras de l'Occident.

CHAPITRE II

L'administration de Louis XIV dans ses origines et ses effets.

Qu'on soit plus ou moins sévère pour la politique générale de Louis XIV, qu'on restreigne ou qu'on étende sa part personnelle d'influence dans le mouvement d'esprit qui fut l'honneur de son temps, on ne se trouve pas moins, durant le cours de cette mémorable époque, en présence d'un gouvernement créateur, assez fécond en ressources pour lasser la mauvaise fortune et pour réparer, à force de persévérance, la plupart de ses fautes. Il faut moins admirer ce prince pour les desseins qu'il a poursuivis que pour les forces qu'il a su mettre au service de ses projets. Parmi ses conceptions politiques, plusieurs n'ont eu d'autre effet que d'empoisonner ses derniers jours et de compromettre sa mémoire; mais entre toutes ses combinaisons administratives il n'en est guère dont nous ayons répudié la tradition, et dont nous ne ressentions encore l'influence. Les ministres de Louis XIV peuvent revendiquer une part presque aussi large que les constituants et les auteurs de l'œuvre de l'an VIII dans les institutions civiles qui nous régissent.

On n'est homme d'État qu'en sachant élever ses ressources à la hauteur de ses projets. Le cardinal de Richelieu, auquel ce titre appartient plus légitimement qu'à personne, ne prit pas moins de peine pour organi-

ser les forces et pour développer les richesses de la nation que pour enlacer l'Europe dans le réseau de ses combinaisons diplomatiques. Bien qu'il n'embrassât pas de moins vastes horizons que son prédécesseur, Mazarin fut un administrateur au-dessous du médiocre, et c'est pour cela qu'il est demeuré si loin de Richelieu. Le ministre d'Anne d'Autriche ne s'occupa guère plus de l'armée que des finances, de la marine que du commerce, et mourut au sein d'une paix glorieuse, laissant le trésor vide, les arsenaux et les ports sans travailleurs, l'armée sans discipline et sans solde. Au rebours de l'étranger dont il était l'élève, Louis XIV se révéla dès son avénement au pouvoir comme le roi le plus laborieux et le plus sérieusement administrateur qu'eût jusqu'alors possédé la France. Il porta sur les détails les plus arides de ses finances, et plus spécialement encore sur l'organisation de ses armées, toute l'ardeur de sa jeunesse et toute la passion de son âme; il se complaît à se rendre ce témoignage dans les souvenirs recueillis pour son fils[1]. Secondé par des ministres comme Colbert et Louvois, par des magistrats comme Le Tellier, Lamoignon et Pontchartrain, par des jurisconsultes et des administrateurs tels que Pussort, Bâville, Pellot, Foucauld et La Reynie, il imprima à la société civile une empreinte ineffaçable, de telle sorte que le texte de ses grandes ordonnances apparaît encore sous nos codes comme sur les feuillets d'un palimpseste. Rechercher ce que fut Louis XIV comme administrateur, c'est donc mettre en relief son titre le plus solide, et j'y serais amené par le seul devoir de l'équité historique envers cette grande mémoire. Je ne sais point d'ailleurs d'occasion plus favorable pour

[1] *Mémoires de Louis XIV*, années 1662-1665.

rappeler aux hommes de la révolution qu'ils n'ont pas inventé tout ce qu'ils admirent, et aux hommes de l'ancien régime que leurs anathèmes devraient retomber aussi souvent sur ce qu'ils vénèrent que sur ce qu'ils maudissent.

Si le côté principal de ce règne a été laissé dans l'ombre par la plupart des historiens du siècle dernier, il est éclairé désormais de lumières abondantes. Où trouver une érudition plus solide et des aperçus plus judicieux que dans les études administratives de M. Chéruel[1]? Quel tableau atteindra jamais à la vivante vérité de ces *Mémoires de Fléchier sur les grands jours*, où l'ancienne administration est prise sur le fait, dans une occasion solennelle, et mise en scène avec une verve si piquante et un dégagement si imprévu[2]? Qu'ajouterait la publication intégrale des huit cents volumes in-folio sortis du cabinet de Colbert à l'histoire de son ministère telle que M. Pierre Clément nous l'a donnée[3], et à la grande compilation de M. Depping[4]? Enfin, que reste-t-il à apprendre, en matière d'administration militaire et de stratégie, après la publication dont M. le général Pelet a fait le complément de cette *Histoire des négociations relatives à la succession d'Espagne*, l'un des mo-

[1] *Histoire de l'Administration monarchique en France depuis l'avénement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV*, par M. Chéruel; 2 vol. in-8. Dézobry et Magdeleine.

[2] *Mémoires de Fléchier sur les grands jours d'Auvergne en* 1665. Paris, Hachette; 1 vol. in-8.

[3] *Histoire de la Vie et de l'Administration de Colbert, précédée d'une Notice historique sur Nicolas Fouquet*, par M. Pierre Clément. Guillaumin; 1 vol. in-8.

[4] *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV entre le cabinet du roi, les secrétaires d'État et les intendants et gouverneurs de provinces*, etc., recueillie et mise en ordre par F.-B. Depping; — collection inédite des manuscrits sur l'histoire de France; 4 vol. in-4°.

numents les plus originaux des lettres françaises dans notre temps ?

Dans l'histoire de notre administration, on peut suivre de siècle en siècle la lutte des deux forces dont le balancement a constitué la France. C'est, d'une part, le sol que ses conquérants conservent la prétention de régir et de défendre par les armes, un tel droit étant dans leur pensée le corollaire du droit même de possession ; c'est, de l'autre, la royauté représentant une unité morale à laquelle elle préexiste, et qui, en vertu d'un titre supérieur, revendique avec le droit de haute justice celui du haut commandement militaire, double prérogative dont elle ne tarde pas à déduire, comme une sorte de conséquence, le droit d'asseoir à son gré les impôts et d'en régler arbitrairement la perception.

A l'ouverture du XIVe siècle, le principe de prépondérance, pour lequel les souverains avaient livré de si rudes combats, n'était plus contesté, même par ceux qui, durant trois siècles, allaient encore lutter pour échapper à ses conséquences. Philippe le Bel divisa en trois branches la cour du roi, qui avait été le conseil unique des premiers Capétiens comme de la dynastie précédente. L'une fut le conseil étroit ou privé, occupé des affaires majeures, auprès duquel servirent les quatre *clercs du secret*, qui devaient s'appeler un jour les secrétaires d'État, hauts fonctionnaires dont l'existence laborieuse et modeste était l'expression même de cette bourgeoisie, destinée à vivre si longtemps à l'ombre du trône, importante, mais abaissée. L'autre branche du grand conseil royal retint, avec le nom de parlement, l'attribution de toutes les contestations judiciaires, et, en acquérant bientôt après la permanence, elle devint en face des états généraux et au préjudice de ceux-ci, l'institution la plus importante de la

monarchie. La troisième enfin, appelée cour des comptes, centralisa la comptabilité financière, statuant sur toutes les dépenses mandatées, depuis les comptes des armées jusqu'à ceux des maisons royales, mais demeurant étrangère, comme elle l'est encore aujourd'hui, à l'administration proprement dite.

La royauté enfonçait avec lenteur ses racines au sein de cette terre hérissée de donjons et de fortifications municipales. Tantôt elle reculait devant une réaction féodale, comme il arriva après Philippe le Bel, et plus tard sous Charles VIII, à la suite des violences de Louis XI ; tantôt elle avait à compter, au sein des états généraux, avec les passions et l'inexpérience de la démocratie, et l'ordonnance cabochienne de 1413 venait, au début du XVe siècle, tracer un programme de gouvernement dont la hardiesse n'a pas été dépassée aux jours de nos plus grandes audaces. Cependant la royauté, appuyée sur les intérêts grandis sous son aile, ne tardait pas à reprendre tout le terrain momentanément abandonné. A partir du seizième siècle, ses conquêtes se comptent par année, pour ne pas dire par jour. Déjà Louis XII avait fait nettement consigner dans la première ordonnance de Blois le principe que toute justice émanait du trône, et que le prince pouvait toujours l'y ramener comme à sa source. En multipliant les parlements sur les points principaux du territoire, les princes de la maison de Valois atteignirent le double but de réduire l'influence, de plus en plus sensible, de ces grandes compagnies, et de donner des organes officiels à la pensée royale dans les provinces les plus reculées. Par la fondation d'un premier degré de juridiction et la création des présidiaux, ils préparèrent, cinquante ans plus tard, l'unité de jurisprudence et une division plus rationnelle des circonscriptions judiciaires.

Les coutumes furent recueillies et codifiées par des commissaires, savants jurisconsultes, tous dévoués à la pensée royale, et le conseil d'État, modifié dans un sens monarchique, vint dominer les parlements, en s'attribuant le droit de fixer les juridictions et de retenir certaines affaires à cause de la présence dans son sein du monarque, racine vivante de toute justice.

L'œuvre à laquelle travailla Louis XII avec une sorte de bonhomie populaire fut achevée par François Ier. Ce monarque théâtral porta dans les actes de l'administration, comme dans les résolutions principales de la politique, ces allures chevaleresques qui masquèrent sans les adoucir les inspirations d'un système impitoyable. Saint Louis avait aspiré à faire de la royauté une sorte de providence terrestre, à laquelle les peuples pussent adresser un recours rare, mais assuré. François Ier la transforma en un pouvoir présent toujours et en tout lieu ; quant aux divers pouvoirs existants, il leur fit la guerre, plus préoccupé de les détruire que de les dominer. La royauté nouvelle devint un Argus aux cent yeux et un Briarée aux cent bras. Rien n'exista désormais que par le bon plaisir du roi et dans la plus étroite dépendance de sa personne. Pendant que la noblesse était attirée à la cour par l'appât de la guerre et des plaisirs, le concordat de 1516 lui livrait la pleine dispensation des dignités ecclésiastiques. Le roi put faire asseoir ses créatures sur les siéges épiscopaux en même temps qu'il nommait des gouverneurs pour le représenter directement dans ces provinces lointaines, soumises si longtemps à l'autorité directe des grands vassaux.

L'activité de François Ier s'étendit à tous les détails de l'administration ; tout aboutit à son trône, comme au centre unique de la vie nationale. Il entreprit, non sans

succès, de placer sous sa main les arts et les lettres, aussi bien que les finances et la justice. Les ordonnances de Crémieux et de Villers-Cotterets, dont l'une réduisit aux plus étroites limites la juridiction ecclésiastique, dont l'autre porta le dernier coup aux justices seigneuriales, furent, du premier au dernier de leurs articles, empreintes de cet esprit nouveau, et vinrent constater, par la faveur générale qu'elles rencontrèrent, l'importante révolution jusqu'alors inaperçue, qui s'était opérée sans résistance. La France avait en effet passé de la monarchie des États et du gouvernement tempéré, si fort admiré par Machiavel, à un despotisme dont l'auteur principal ne descendit pas dans la tombe sans en avoir audacieusement abusé. Commissions extraordinaires, confiscations odieuses, consécration de la vénalité des offices, trafic insolent de toutes les charges, doublement arbitraire des tailles et des gabelles, création des rentes sur l'Hôtel de ville, établissement de la loterie, tels furent les principaux actes administratifs de ce règne, l'un des plus durs qu'ait traversés la France.

Les successeurs de François Ier apportèrent chacun une pierre au vaste édifice qui couvrit bientôt le pays. Les divers pouvoirs allaient s'affaiblissant dans leur indépendance à mesure qu'ils se régularisaient dans leur exercice, et si la nation était mieux gouvernée, c'était en abdiquant la possibilité de se gouverner jamais elle-même. Rien ne constate mieux cette tutelle royale et cet état de minorité, contre lequel la France ne devait plus protester, que les célèbres ordonnances d'Orléans et de Moulins, qu'on ne peut séparer du grand nom de L'Hôpital. Par les doctrines qu'elles proclament, ces ordonnances établissent la pleine victoire du pouvoir absolu ; par leurs habiles dispositions, elles deviennent

pour celui-ci une force et une sanction au sein des guerres civiles et des découragements qui les suivent.

Durant la longue anarchie entretenue par les luttes religieuses, le despotisme dut sans doute reculer, à certains jours, tantôt devant l'aristocratie huguenote, tantôt devant la bourgeoisie ligueuse ; mais la royauté fut, après chaque crise, de plus en plus puissante, grâce à une persévérance dans ses desseins qui lui donnait tout l'avantage sur une noblesse sans tradition politique et sur une démocratie toujours mobile et déréglée dans ses passions. Ne s'apercevant pas que la vie municipale avait fini avec la Ligue, et que l'aristocratie française ne représentait malheureusement depuis le seizième siècle que ses propres cupidités, les Frondeurs, isolés du pays et tout entiers à leurs mesquines poursuites, s'agitaient pleins d'espoir dans une impuissance que le comble de l'humiliation fut de n'avoir pas même soupçonnée. A Paris, à Bordeaux, à Dijon, là où, durant la Fronde, se trouvaient, sinon les princes, du moins les principaux chefs de parti, l'on se trompait sur ce qu'il y avait de fatalement irrésistible dans ce débordement de l'autorité monarchique, et l'on se croyait encore en mesure de la faire reculer, parce que Mazarin semblait toujours s'arrêter jusque devant les plus faibles obstacles. Ainsi, lorsque le flot monte sur nos rivages et qu'une brise de terre le repousse, on dirait parfois qu'une lutte incertaine est engagée entre l'océan et la tempête; mais la marée gagne alors même qu'elle paraît céder, et le spectateur attardé se voit bientôt entouré par l'immensité de la mer triomphante.

Henri IV était le prince le plus propre à consolider la transformation qui avait fait passer insensiblement la France d'un régime d'abord féodal, puis parlementaire, à celui d'une monarchie tout administrative. Plus soucieux des réalités que des apparences en matière de pouvoir, le Béarnais, fatigué, s'inquiétait moins de promulguer avec éclat des lois nouvelles que d'empreindre les institutions existantes de l'esprit qu'il lui convenait de leur imprimer. Tel était aussi le goût de Maximilien de Béthune, qui n'aimait point, disait-il, à *grossir par des édits les tomes des ordonnances*[1]. En créant près de sa personne, en 1602, un conseil général du commerce et en donnant ainsi des organes à tous les intérêts de la production nationale, le roi augmentait dans l'État l'importance de la classe sur laquelle s'était élevée la monarchie absolue; le duc de Sully poursuivit le même but par les travaux considérables qu'il fit exécuter comme *grand-voyer*. En même temps que le surintendant profitait des épargnes accumulées par sa bonne gestion financière pour ouvrir des routes, creuser des canaux, et pour opérer avec les fonds et le concours de l'État des œuvres d'une véritable utilité publique, Sully transformait celui-ci en instrument direct de la production agricole et manufacturière. Agissant lui-même au lieu d'encourager, substituant sa propre initiative à celle des particuliers, le gouvernement entreprit des plantations, défricha des terres, et ouvrit à grands frais, sur plusieurs points du royaume, des manufactures protégées contre toute concurrence étrangère et même nationale. Ainsi se préparait, dès le commencement du XVIIe siècle, cette ingérence du pouvoir dans la sphère des intérêts privés, demeurée l'un des caractères les plus indestructibles de notre gouvernement comme de notre génie national. Ainsi encore, par des encouragements donnés

[1] *Économies royales*, t. III, p. 169, édit. de 1778.

à bonne intention, se desséchait en son germe l'esprit d'entreprise qui a si constamment manqué à la France, et l'abdication industrielle suivait l'abdication politique. Pendant que le pays remerciait la royauté de faire ses affaires en se chargeant de soins qu'il lui répugnait de prendre lui-même, les idées se précipitaient dans le même sens que les intérêts, et les jurisconsultes comme les historiens s'efforçaient de faire pénétrer le principe de la prépondérance monarchique dans les lois, dans les lettres, et jusque dans la théologie. L'esprit des Pithou passait des pages de la *Ménippée* dans les thèses de la Sorbonne, et l'on voyait les Pasquier, les De Thou et les Loysel appeler de leurs vœux et préparer par leurs savants écrits l'unité de la législation civile, ce dernier complément de l'unité politique.

Il était réservé à Richelieu d'imprimer à l'administration de l'ancien régime le caractère définitif qu'elle a conservé sans altération sensible jusqu'en 1789. Après avoir supprimé les dernières dignités d'origine féodale qui impliquaient encore une sorte de pouvoir indépendant, notamment celles de connétable et de grand amiral, après avoir transformé les gouvernements de provinces en lucratives sinécures, le cardinal donna au conseil d'État, en 1630, une nouvelle organisation à laquelle Louis XIV ne trouva presque plus rien à changer; puis, par une intuition d'une admirable justesse, il créa les intendants, fonctionnaires ardemment dévoués au pouvoir central, ennemis-nés de tous les droits comme de toutes les existences historiques, et qu'on voit grandir à pas de géant dans leur importance sans éclat et leur modeste ubiquité.

Ce système, d'abord partiellement appliqué, ne tarda pas à s'étendre à tout le royaume, et la plupart des pays

d'états durent s'y soumettre, comme les pays d'*élection*. Dans chaque généralité dont la circonscription correspondait en moyenne à celle de deux de nos départements, le gouvernement central eut un fonctionnaire, sorti ordinairement du rang des maîtres des requêtes, qui fut représenté lui-même par des subdélégués au sein des villes, devenues de nos jours chefs-lieux de préfecture.

L'intendant exerçait toutes les attributions dévolues aujourd'hui aux préfets. Comme tuteur des communes, il approuvait ou rejetait les dépenses communales, et la lecture des documents recueillis par M. Depping constate que, dans le cours du dix-septième siècle, ces fonctionnaires ne se livraient pas, sur les affaires locales, à des investigations moins minutieuses que celles dont nous nous plaignons de nos jours, et que la solution des questions les plus usuelles ne réclamait pas de moins longs détails. Avec le concours des ingénieurs du corps des ponts et chaussées, créé antérieurement aux intendances, ces fonctionnaires arrêtaient les plans et devis de tous les travaux publics; ils cumulaient avec ces attributions celles de directeurs des contributions, et leur omnipotence ne tarda pas à devenir si complète en matière d'impôts, que, lorsqu'un arrêt du conseil avait fixé la part contributive de chaque généralité, les intendants et leurs subdélégués en répartissaient le montant sans contrôle entre les diverses paroisses, ne laissant que des attributions purement nominales aux anciens *élus* et *trésoriers de France*, possesseurs de vieux titres achetés à prix d'argent. Les mêmes fonctionnaires faisaient recevoir les tailles par des collecteurs, et on admettrait difficilement comme des réalités historiques les procédés de ces agents subalternes sans le témoignage d'un contemporain chez lequel la

clairvoyance d'un véritable génie était à la hauteur du plus rare courage [1].

Cette création de Richelieu fut certainement le plus fécond de ses actes en conséquences imprévues. Dépositaires de fonctions non achetées et toujours révocables, qu'ils n'exerçaient d'ordinaire que durant très-peu d'années dans la même généralité, les intendants, qui étaient pour la noblesse des *oppresseurs de la patrie*, *vils adulateurs d'un pouvoir tyrannique* [2], ne semblaient guère moins odieux à l'antique magistrature, qui avait acquis à deniers comptants le droit de transmettre ses offices et de mourir sur les fleurs de lis. Ne devant leur importance ni à leur naissance, ni à leur fortune, ni à la faveur personnelle du monarque, attendant tout de l'opiniâtreté de leur labeur et du fanatisme calculé de leur dévouement, ces fonctionnaires sans racines et sans traditions furent, dans la monarchie de l'ancien régime, comme les produits anticipés de la société issue de l'union de la révolution avec l'empire.

Nous vivons dans un pays qui n'a guère moins l'ignorance que le mépris de son passé. Pour persuader à la France du XIXe siècle qu'elle ne date pas d'hier, comme voudraient le lui laisser croire des écrivains qui en cela se tiennent pour ses flatteurs, pour lui faire comprendre que chez elle les difficultés viennent de loin et que les maladies sont chroniques, il a fallu qu'un publiciste éminent lui mît sous les yeux le fidèle tableau de cet ancien régime, si différent du nôtre par les orgueilleuses

[1] Sur la manière dont la taxe se percevait dans les paroisses du temps de Louis XIV, voyez, dans le *Détail de la France sous le règne actuel*, par Boisguillebert, les chapitres V, VI, VII, p. 36 à 180. Cologne, 1707, in-12.

[2] Le comte de Boulainvilliers, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, t. Ier, préface.

prétentions de l'esprit, mais qui lui est si analogue par les habitudes invétérées du caractère [1].

Si les partis se trompent souvent sur ce qui peut les servir, ils ont toujours l'instinct vrai de ce qui peut les blesser. La noblesse et la magistrature, atteintes par l'établissement des intendants *à la prunelle de l'œil*, selon le mot du cardinal de Retz, se bercèrent longtemps de l'espérance de les renverser. Leur suppression fut l'un des premiers articles du programme voté dans la chambre de Saint-Louis aux jours troublés de la minorité de Louis XIV; Mazarin s'y soumit tant qu'il ne se trouva pas assez fort pour résister : mais, supprimés en 1648, ils reparurent plus puissants et mieux affermis en 1655, lorsque le jeune monarque eut triomphé de l'opposition bigarrée dans laquelle parlementaires et grands seigneurs avaient confondu leurs antipathies et leurs rancunes. Quand Louis XIV prit en main les rênes du pouvoir à la mort de Mazarin, ces agents fonctionnaient dans toutes les provinces avec l'énergie d'un pouvoir confiant et victorieux.

Quelques traits suffiront pour esquisser le tableau du gouvernement qui allait faire de si grandes choses dans la guerre et dans la paix. A côté du monarque, et comme perdus dans les splendeurs de la royauté, on trouvait, avec le chancelier et le surintendant des finances, trois secrétaires d'État, l'un pour la guerre, l'autre pour les affaires étrangères, le troisième pour les affaires des religionnaires protestants. Cette division du pouvoir ministériel ne tarda pas d'ailleurs à être modifiée par la substitution d'un contrôle général à la surintendance des finances et par l'établissement d'un ministère parti-

[1] *L'Ancien Régime et la Révolution*, par M. de Tocqueville.

culier pour la marine, le commerce et la maison du roi. Les secrétaires d'État formaient l'unique conseil du monarque pour tous les grands intérêts politiques. Indépendamment de ses attributions spéciales, chacun des ministres avait dans son ressort un certain nombre de généralités de l'administration desquelles il connaissait directement. C'est sans doute parce que les idées simples se produisent presque toujours tardivement que la création d'un ministère spécial de l'intérieur a été chez nous postérieure de deux siècles à l'établissement de la centralisation administrative. Quoi qu'il en soit, la division des généralités entre les secrétaires d'État ne fut point, ainsi qu'on pourrait le croire aujourd'hui, un obstacle à cette unité de direction, caractère éminent du gouvernement de Louis XIV. Chacun d'eux rapportait en effet les affaires concernant les provinces de son ressort dans le *conseil des dépêches*, tenu devant le roi, où toutes les résolutions étaient prises et libellées. Bientôt d'ailleurs l'infatigable activité de Colbert eut absorbé la presque totalité des affaires administratives, parce que celles-ci se résolvaient à peu près constamment en questions financières, soit pour l'approbation des dépenses, soit pour l'apurement des comptes.

Les conseillers d'État et les maîtres des requêtes, ces hommes qui sont tout dans l'histoire de ce temps-là, et que l'on y aperçoit à peine, selon l'observation de M. de Tocqueville, composaient en réalité les deux corps au sein desquels venait se concentrer toute l'administration du royaume. Le conseil des finances déterminait souverainement la nature et la quotité de l'impôt depuis que les états généraux n'étaient plus qu'un souvenir, et que la déclaration royale de 1665 avait fait perdre aux parlements le droit de remontrance. Ce conseil opérait par généralité le *répartement* de toutes les charges, sans autres observations que celles des intendants, sauf le droit à peu près stérile de *députer en cour*, réservé aux pays d'états. Le conseil *des parties* exerçait, outre les attributions contentieuses données aujourd'hui à notre premier corps administratif, les droits les plus élevés de la souveraineté et de la justice. Il rendait des arrêtés d'évocation, fixait les juridictions par le droit de *committimus*, et, transformé parfois en une sorte de cour de cassation où le bon plaisir royal tenait, il faut bien le dire, la place de la loi, il annulait les arrêts des parlements, lorsqu'ils étaient contraires à sa jurisprudence. Entre tous ses droits souverains, il n'en est pas dont Louis XIV ait mis plus de prix à constater l'usage, et l'on sent percer les plus amères rancunes de sa jeunesse dans les fières paroles qu'il adresse au dauphin au commencement de ses *Mémoires :* « L'autorité des parlements, qu'on regardait comme opposée à la mienne, produisant de très-méchants effets,... je leur fis défense de rendre des arrêts contraires à ceux de mon conseil, en quelque circonstance que ce pût être. »

On le voit, jamais pouvoir ne fut plus absolu dans ses principes, plus concentré dans son action que celui de ce prince. A ce mécanisme conduit par un seul moteur, se rattachait un réseau de fonctionnaires provinciaux aussi nombreux que de nos jours. Trésoriers de France et secrétaires du roi, élus, jurats, échevins, maires et consuls, collecteurs et gabelous, contrôleurs pour toutes les transactions commerciales, éclos, aux premiers temps de Mazarin, du génie fiscal d'Émery, intendants d'administration, d'armée et de finances, juges et conseillers de toutes les robes, tout cela pullulait sous l'antique monarchie, sur laquelle nous avons du moins acquis cet

avantage de solliciter aujourd'hui ce qui s'achetait alors à des prix quelquefois extravagants. Je trouve dans Forbonnais un relevé des seuls offices de justice et de finance pour l'année 1664, qui en porte le chiffre à 45,780, et la valeur vénale à 419,842,000 francs [1]. Calculée au cours actuel de notre monnaie, cette valeur atteindrait un milliard. L'ardeur des places était une maladie tellement endémique dans l'ancienne société française, que Louis XIV retira aux villes leurs droits d'élection dans l'unique pensée de les leur revendre en détail : étrange spéculation que le règne suivant renouvela par deux fois, sans que la déloyauté d'un tel marché lassât jamais l'empressement des acheteurs!

Cependant cette machine si compliquée était en 1661 rouillée dans ses ressorts et hors d'état de rendre d'utiles services. Victorieuse de l'Europe et des factions, la France avait à sa tête un gouvernement faible et obéré. La paix des Pyrénées n'avait pas été moins nécessaire que glorieuse, car les armées étaient épuisées comme les finances, et l'industrie nationale au berceau ne pouvait fournir la plupart des matières premières indispensables pour faire la guerre. Pendant que les débris de notre marine étaient menacés sur nos côtes par les Barbaresques, les navires hollandais, qui seuls se montraient sur toutes les mers, venaient apporter dans nos ports des marchandises pour lesquelles la France avait rarement à offrir un fret de retour. L'improbité était aussi générale dans l'administration que le péculat dans les armées, désordre qu'entretenait le surintendant lui-même, d'abord pour devenir indispensable au jeune roi, puis pour établir sa fortune sur les bases

[1] *Recherches sur les Finances depuis l'année* 1595 *jusqu'en* 1721, 1758, t. Ier, p. 329.

qui avaient servi à élever celle de Mazarin. Ne vivant que d'anticipations, l'État était à la merci des traitants; ceux-ci, de leur côté, sans nulle défense contre le pouvoir, passaient leur vie dans les dernières extrémités du luxe et de la terreur, logés dans des palais en attendant qu'une chambre de justice les envoyât pourrir dans un cachot. A cette époque, la main du pouvoir s'étendait donc partout, mais partout aussi cette main était impure ou paralysée.

Entre tous les actes de Louis XIV, l'arrestation de Fouquet, méditée dans un secret profond, exécutée avec des précautions minutieuses, fut certainement celui dans lequel le prince associa le plus étroitement l'énergie avec la prudence. On peut blâmer l'ardeur de ses poursuites personnelles dans le procès, on peut s'étonner à plus juste titre de la mesure par laquelle une détention perpétuelle fut arbitrairement substituée à la peine du bannissement prononcée contre le malheureux surintendant; mais pour apprécier la pensée politique de Louis XIV, il faut se bien mettre en présence de ce que représentait Nicolas Fouquet pour le jeune et fier monarque dont la tête était toute pleine des images de la guerre civile, et qui embrassait déjà pour la France tant de nouvelles perspectives de grandeur. Aux yeux du roi, Fouquet cumulait tous les vices de la génération nouvelle avec ceux de la génération précédente : au présent il avait pris l'improbité brouillonne, au passé il avait emprunté des projets, d'ailleurs extravagants, de résistance éventuelle à la volonté royale derrière les murs crénelés des places de guerre. Le surintendant était pour lui un frondeur et un fripon. Enfin, chose plus grave, cet homme sorti du négoce et de la magistrature bretonne, avait pris les goûts les plus élégants et les

plus folles visées de l'aristocratie de cour, mettant en suspicion par son attitude la fidélité modeste de la classe à laquelle Louis XIV entendait remettre le soin des affaires publiques, pour ne pas diminuer, en le partageant avec des hommes considérables, le prestige de sa propre puissance [1].

Ce qui perdit Fouquet fit la fortune de Colbert. L'intendant de Mazarin représentait bien cette bourgeoisie alors dévouée jusqu'au fanatisme à une royauté qui avait fait sa fortune, mais qui, depuis la mort du grand roi, a prouvé, en poursuivant sa mémoire, que les profits de l'ambition ne consolent jamais en France des souffrances de la vanité, et que l'énergie des plaintes croît toujours avec l'importance des conquêtes. Il n'est guère dans l'histoire moderne de figure plus connue que celle de Colbert. Dans un portrait au daguerréotype, un peu forcé, mais d'une vérité à faire peur, un contemporain nous a montré « ce visage renfrogné, ces yeux profonds, ces sourcils épais et cette face austère qui tout d'abord glaçait d'effroi... homme d'une application infinie, et d'un désir insatiable d'apprendre qui lui tenait lieu de science; ignorant, mais citant des passages latins qu'il avait appris par cœur, et que ses docteurs à gages lui avaient expliqués; sans nulle passion depuis qu'il avait quitté le vin; esprit solide, mais pesant, qui fit trembler tous les hommes habitués depuis si longtemps dans les affaires à pêcher en eau trouble [2]. » Cet homme fut rude en effet pour les autres, parce qu'il l'était pour lui-

[1] « Il n'était pas de mon intérêt de prendre pour ministres des hommes d'une qualité éminente. Il fallait avant toute chose faire connaître au public, par le rang même où je les prenais, que mon dessein n'était point de partager mon autorité avec eux. » (*Mémoires de Louis XIV*, dans ses *Œuvres*, t. Ier, p. 36.)

[2] *Mémoires de l'Abbé de Choisy*, édit. de 1727, p. 126.

même. Travaillant seize heures sur vingt-quatre et vivant sans reproche, il se sentait le droit de faire trembler par sa vigilance impitoyable tous les agents incapables ou infidèles. Très-probe, quoique très-intéressé, et ne mettant au-dessus du bonheur d'augmenter sa fortune que celui de bien servir, Colbert avait toutes les qualités qui font le grand administrateur sans aspirer à celles qui font le grand homme d'État. Nommé contrôleur général des finances après la disgrâce du surintendant, il comprit qu'il n'y avait pas place sous un tel prince pour un premier ministre, et circonscrivit son rôle par calcul autant que par instinct. Ayant le courage nécessaire pour avertir le roi sans atteindre jamais à celui de lui résister, il mit toute son activité à faire réussir des desseins qu'il n'avait point conçus; et, pleinement satisfait de la tâche immense que lui abandonnait la confiance du monarque, il ne songea qu'à rendre la France plus riche, afin de rendre ainsi le roi plus puissant. Colbert fut donc durant vingt ans le plus prodigieux pourvoyeur d'argent et d'hommes qu'un souverain ait jamais rencontré. Portant au roi le dévouement aveugle de l'école bourgeoise qui, depuis le seizième siècle, ne voyait la France que dans le monarque, il devint naturellement et sans aucune bassesse l'instrument infatigable de la doctrine sincèrement professée par Louis XIV.

Cette entente entre le roi et son ministre détermina la confiance de l'un et la sécurité de l'autre, sécurité qui fut entière jusqu'au jour où M. de Louvois, succédant à Le Tellier, son père, dans le département de la guerre, engagea contre le contrôleur général la lutte secrète qui rendit Colbert malheureux, mais en le laissant d'ailleurs aussi puissant jusqu'au dernier jour de sa carrière. C'était par une foi presque mystique dans l'autorité royale que

se lièrent ainsi l'un à l'autre le moins brillant des ministres et le plus élégant des princes. Tous deux voyaient dans la direction imprimée par l'État aux intérêts matériels comme aux idées et aux croyances une conséquence logique de cette unité nationale conquise par six siècles de labeurs. Cet esprit-là se révèle dans tous les actes de Colbert.

Pour protéger l'industrie française, il ne recula pas plus devant la guerre et devant une sorte de terrorisme administratif à l'intérieur que Louis XIV, pour protéger la foi de son royaume, ne fut arrêté par des mesures dont le caractère atroce répugnait certainement à son cœur. Inquiet de toutes les initiatives que la liberté industrielle aurait pu favoriser, convaincu qu'un bon gouvernement était tenu de prévenir le mal dans la sphère commerciale aussi bien que dans celle des consciences, et que mieux valait entraver le progrès que de laisser le champ libre à la fraude, Colbert enlaça les corporations ouvrières dans des règlements minutieux, et sanctionna ceux-ci par des pénalités que nous ne manquerions pas aujourd'hui de trouver effroyables[1]. Sous l'empire des mêmes convictions et par l'emploi des mêmes procédés, il organisa, par arrêts du conseil, de grandes compagnies commerciales demeurées à peu près sans avenir, et couvrit le royaume de manufactures qui donnèrent à la France de belles industries sans y susciter de véritables industriels. Durant le grand règne, l'originalité fut subordonnée à la règle dans le travail comme dans les lettres.

Soumettre toutes les forces à la direction du pouvoir, relever l'obéissance à la monarchie par une admiration

[1] *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. III.

exaltée pour la personne du monarque, telle fut la formule de ce vaste système. Colbert dut l'appliquer à la pensée comme il l'avait fait aux intérêts. Complétant l'œuvre de Richelieu, dont il était l'admirateur passionné, il plaça donc sous le patronage royal les savants et les artistes. Pour atteindre ce but, il institua les trois académies des Sciences, des Inscriptions, des Beaux-Arts, appelées, par les termes mêmes de leur fondation, à étendre et à perpétuer la gloire du roi par les lettres, par le marbre et par l'airain. Sa qualité de ministre de la maison royale fit également au contrôleur général un devoir d'organiser ce patronage des lettres en France et au dehors, qui, s'il fut l'une des gloires les plus éclatantes de Louis XIV dans la postérité, fut assurément aussi l'une des inspirations les plus calculées de sa diplomatie[1]. Ce protectorat littéraire, dans lequel le roi porta du reste des vues d'économie qui contrastent singulièrement avec ses prodigalités architecturales, ne lui coûta pas en moyenne plus de 75,000 francs par année, c'est-à-dire moitié moins que le somptueux voyage en France du cavalier Bernin, dont le seul résultat effectif fut un buste médiocre du monarque. En parcourant l'état des pensions accordées aux hommes de lettres pour l'année 1663, la seconde du gouvernement personnel de Louis XIV, état qui monte à 100,000 fr., mais qui fut réduit d'un quart à partir de 1672, on peut s'assurer qu'on mesurait moins les encouragements au talent qu'à la faveur fugitive des salons[2]. Si donc les lettres brillè-

[1] Voyez surtout la lettre de Colbert à Hermann Conring, *Histoire de Colbert*, par M. Pierre Clément, chap. VII, p. 189.

[2] On a déjà souvent cité cet état de pensions; je n'en rappellerai que certains articles : « Au sieur Conrard, lequel, sans connaissance d'aucune autre langue que sa naturelle, est admirable pour juger toutes les pro-

rent dans ce temps-là d'un éclat incomparable, c'est que les siècles avaient amené à maturité le génie de la nation, et que, grâce à l'harmonie qui existait alors entre les idées et les institutions, l'impulsion du pouvoir s'exerçait dans le même sens que celle de l'esprit public.

Une lutte curieuse à suivre s'ouvrit entre Louis XIV et son ministre pour l'application de cette haute pensée monarchique aux plus minutieux détails du gouvernement et de la police du royaume. Contrôleur général, secrétaire d'État de la marine et de la maison du roi, surintendant des bâtiments, Colbert suffisait à peine à sa tâche en consacrant aux affaires toute une vie sans distractions. Déployant au contraire dans ses plaisirs, dans ses voyages et jusque dans ses expéditions militaires toutes les pompes de l'Orient, Louis semblait porter légèrement son fardeau, mais ne perdait pour aucun de ses devoirs le temps qu'il donnait à ses jouissances. Sa vie était réglée comme une horloge, et Saint-Simon a pu faire de ce prince cet éloge, qu'à chaque minute du jour on pouvait par toute l'Europe savoir avec certitude ce que faisait alors le roi de France. Ce fut avec cette persévérance méthodique qu'il entama la grande tâche devant laquelle aurait reculé un souverain moins pénétré de l'étendue de ses droits et de celle de ses obligations.

ductions de l'esprit, 1,500 fr.; — au sieur Pierre Corneille, premier poëte dramatique du monde, 2,000 fr.; — au sieur Boyer, excellent poëte français, 800 fr.; — au sieur Desmaretz, l'auteur doué de la plus belle imagination qui ait jamais été, 1,200 fr.; — au jeune abbé de Pure, qui écrit l'histoire en latin élégant, 1,000 fr.; — au sieur Molière, excellent poëte comique, 1,000 fr.; — au sieur Benserade, poëte français fort agréable, 1,500 fr.; — au sieur abbé Cottin, poëte et orateur français, 1,200 fr.; — au sieur Dauvrier, savant, 3,000 fr.; — au sieur Fléchier, poëte français et latin, 800 fr.; — au sieur Racine, poëte français, 600 (porté depuis à 2,000 fr.); — au sieur Chapelain, le plus grand poëte français qui ait jamais été et du plus solide jugement, 3,000 fr.»

Lorsqu'il prit la direction des affaires, nous avons dit que l'État, vivant presque uniquement de crédit, était le moins sûr des créanciers, parce qu'il en était le plus pauvre [1]. La violence n'était guère moins impunie dans les provinces que le vol au centre du gouvernement, car après la Fronde la féodalité avait eu ce malheur, commun à la plupart des grandes causes, de finir déshonorée par ses derniers représentants. Il suffirait, comme preuve, de rappeler les horreurs qui épouvantèrent le Berri, l'Auvergne et le Velay avant la sanglante répression des grands jours.

Pour trouver des ressources et relever la confiance, le gouvernement nouveau employa les seuls moyens alors consacrés par l'usage. A l'exemple de Henri IV, son petit-fils forma une chambre de justice investie d'un pouvoir discrétionnaire, qui dut remonter dans ses opérations à plus de vingt-cinq ans et faire *rendre gorge* aux financiers, suivant que l'état de leur fortune paraîtrait établir l'existence de profits illicites. Devant ces commissaires, choisis d'ailleurs entre les membres les plus éminents des divers parlements, fut appelé à comparaître quiconque avait concouru aux fournitures, aux emprunts, ou même à la perception de l'impôt. Tout Français appartenant à l'une des catégories sur lesquelles retombait le poids de cette inexorable justice fut contraint de fournir un état justificatif de tous ses biens,

[1] On peut voir, entre mille autres documents sur les prodigieux désordres introduits dans les finances par Mazarin et Fouquet, l'exposé fait par le premier président de Lamoignon à l'ouverture du procès du surintendant. Ce discours, extrait du manuscrit de la Bibliothèque impériale intitulé *Registre de la chambre de justice*, a été partiellement publié par M. Chéruel, *Histoire de l'Administration monarchique*, t. II, p. 87. Il faut aussi lire en entier le préambule de l'édit de 1661 établissant la chambre de justice.

qui en indiquât la nature et l'origine; et pendant que cette immense enquête portait la terreur dans de nombreuses familles, il était enjoint, au nom du roi, à tous les curés d'inviter leurs paroissiens à révéler à ses procureurs généraux les délits qu'ils auraient pu connaître en matière de finances, à titre de pots-de-vin, gratifications, surimpositions arbitraires ou vexations exercées par les collecteurs sur ses sujets.

Soit par le progrès de nos mœurs, soit par l'effet de leur faiblesse, notre temps répugne à de telles mesures. Il n'en était point ainsi au dix-septième siècle, et le pouvoir ne scandalisait alors personne soit en lançant en chaire des monitoires contre les traitants, soit en promettant une large prime aux délateurs. Tous les témoignages constatent en effet qu'en 1663 la nomination de la chambre de justice fut acceptée par la conscience publique comme le signal d'une ère réparatrice. Quelques financiers et receveurs pendus, d'autres effigiés, un plus grand nombre emprisonnés ou en fuite, 110 millions entrés dans les coffres de l'État du prix des propriétés confisquées sur les hommes de finances, une appréhension universelle de ce gouvernement devenu soudainement si riche après s'être montré si résolu, des transports de joie dans le peuple, qui se console toujours de ses misères par le spectacle des chutes éclatantes, tels furent les importants résultats de l'acte par lequel Louis XIV prit solennellement possession de son sceptre et de sa main de justice.

Depuis la mort de Richelieu, l'ordre public n'avait pas été en France moins gravement compromis que la probité. Des crimes dont la qualité des coupables relevait encore le caractère odieux étaient journellement commis dans les provinces en présence de juridictions locales qui

restaient désarmées quelquefois faute de bon vouloir, le plus souvent faute de puissance. Assassinats, viols, mises à rançon, voyageurs détroussés aux gorges des montagnes de l'Auvergne et du Velay, condamnés contumax venant, à l'exemple du trop fameux marquis de Pomenars, confronter publiquement leur visage avec leur effigie, mille traits d'audace et mille exemples d'impunité remplissent les mémoires où le jeune Fléchier a recueilli des souvenirs qui, pour nous, sont presque des révélations. Ces désordres, demeurés à peu près inconnus à l'histoire, quoique tenant une très-grande place dans la vie de cette société, bientôt après si calme, sont confirmés d'ailleurs par des témoignages aussi nombreux qu'authentiques. Ils remplissent la plus grande partie des dépêches adressées à Colbert par Pommereuil, intendant à Clermont; Pellot, intendant à Montauban; de Sève, intendant à Bordeaux; et par les présidents Fieubet, d'Oppède et d'Argouges [1]. Lorsqu'on sait quelle terreur entretenaient dans certaines provinces les mœurs des gentilshommes et la rapacité des agents du fisc, il est facile de comprendre l'ivresse avec laquelle fut accueillie la nomination de la chambre de justice et des commissaires des grands jours. Dans le Berri, en Auvergne, en Guienne, le peuple se releva tout à coup, prêt à se montrer oppresseur à son tour, de telle sorte que le gouvernement, qui venait de dresser à Clermont l'échafaud du vicomte de Beaufort-Canillac et de jeter grand nombre des plus riches seigneurs dans les cachots ou dans l'exil,

[1] *Correspondance administrative*, t. II, 1re partie. Pour se pénétrer de la nécessité où fut Louis XIV d'exercer, au début de son règne, une justice sommaire et rigoureuse, il faut lire le discours de Talon à l'ouverture des grands jours d'Auvergne. (*Appendice aux Mémoires de Fléchier.*)

eut bientôt à réprimer les menaces de Jacques Bonhomme contre toute l'aristocratie territoriale. A la rigueur de ces grands coups, les fils des anciens serfs avaient reconnu le sang des vieux rois justiciers, et c'était avec une tumultueuse reconnaissance qu'ils se montraient la fameuse médaille commémorative des actes judiciaires de 1665, médaille qui représentait un esclave se relevant sous la protection du glaive royal, avec ces mots en exergue : *Salus provinciarum ; repressa potentiorum audacia.*

Louis XIV ne tarda pas à promulguer en matière de procédure criminelle des règles non moins précieuses pour les accusés que pour la société elle-même; mais il n'y a point à s'étonner si, au début de son règne, il voulut user des armes que ses prédécesseurs lui avaient léguées afin de reprendre la haute tutelle des faibles et des opprimés désertée par des parlements irrésolus ou intimidés. En convoquant les grands jours, il usa du seul moyen de répression efficace qu'eussent employé les rois de France depuis le règne de François Ier. La terreur que répandirent M. de Novion et ses quatorze commissaires en robe rouge fit tomber toutes les résistances formées par le concert des habitudes avec les intérêts; et Louis XIV, demeuré dans son royaume l'unique dispensateur de la force et de la justice en fait comme en droit, put bientôt songer aux belles réformes destinées à imprimer tant d'éclat à son règne.

Lorsqu'on pénètre dans l'intimité de cette société, où l'autorité royale était seule debout au milieu des ruines qu'elle avait faites, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'elle y était alors l'instrument nécessaire de tous les progrès, qu'elle seule possédait, avec une véri-

table puissance d'initiative, l'esprit d'entreprise et le pressentiment de l'avenir. Les divers pouvoirs locaux songeaient moins à imprimer une impulsion féconde qu'à élever des obstacles. Envahis par une sorte d'inertie jalouse, sans une vue ou un projet qui leur fût propre, les pouvoirs provinciaux ne s'animaient jamais que pour contrarier les conceptions de l'autorité centrale, ou pour défendre des prérogatives dont la plus précieuse était à leurs yeux l'immobilité. S'agissait-il de simplifier le mécanisme administratif, d'ouvrir des routes, de construire des ports ou des canaux dans un intérêt public, c'était presque toujours sous le coup d'injonctions comminatoires que ces pouvoirs, dont l'œil n'embrassait que les horizons les plus étroits, consentaient à prêter leur concours moral et financier. Ce mal était endémique dans les parlements, et bien plus encore dans les administrations provinciales. On avait vu les capitouls de Toulouse faire repousser dans les états du Languedoc l'uniformité des poids et mesures; ils y avaient fait proscrire l'indigo, qu'ils prétendaient inférieur à leur pastel. Ces états, dont l'administration mérite pourtant d'être citée entre toutes les autres, avaient repoussé le projet de la création d'un port à Agde; ils avaient vivement combattu l'idée d'un canal de Toulouse à Narbonne, et plus tard la même opposition s'y rencontra pour empêcher de joindre Narbonne au canal des deux mers, opposition à laquelle, selon Forbonnais, la postérité ne voudra pas croire. Le projet de dessécher les marais d'Aigues-Mortes fut aussi ajourné par suite de la résistance de la noblesse, inquiète de voir ses terres diminuer de valeur, si ces marais étaient assainis et rendus à l'agriculture. La Bourgogne n'opposa pas une résistance moins vive à Colbert pour l'exécution de ses plans industriels. Les

états refusèrent tout concours aux manufactures que ce ministre se proposait de fonder dans la province, « personne ne trouvant ici, écrit le commissaire du roi, qu'il y ait aucun avantage pour le pays dans de pareils établissements [1]. » Il n'en fut pas autrement en Bretagne, où vivait un esprit national tellement ombrageux, que l'énergie même de ce sentiment en excuse les plus aveugles inspirations. Depuis la fin du XVIIe siècle, les états de cette province eurent le sort de ces assemblées qui se consolent quelquefois par la vivacité de leurs paroles de la nullité de leurs attributions. Si des ports nombreux furent créés dans cette grande péninsule, si de larges routes vinrent féconder ses landes et la relier aux contrées voisines, ce ne fut pas sans que les états opposassent à ces mesures des protestations aussi vaines d'ailleurs que l'étaient alors leurs droits politiques.

Des prérogatives constitutionnelles illusoires, des habitudes d'administration où dominait une incurable inertie, telle était donc la condition générale des pouvoirs locaux dans la première moitié du XVIIe siècle. Ceci explique et semble justifier d'une part l'active intervention de la puissance ministérielle dans toutes les affaires locales, de l'autre, la parfaite indifférence avec laquelle les provinces virent tomber dans la désuétude et l'oubli des institutions qui ne donnaient lieu qu'à un vain cérémonial et à des charges supplémentaires. Depuis assez longtemps, la plupart des états provinciaux de la monarchie avaient cessé d'être convoqués; la Normandie perdit les siens en 1655 [2], sans que cette disparition fût un événement ni pour elle ni pour le royaume. La

[1] *Correspondance administrative*, t. Ier ; — *administration des états provinciaux*, jusqu'à la page 628.

[2] *Histoire du Parlement de Normandie*, par M. Floquet, t. V.

Bretagne, la Bourgogne, l'Artois, le Languedoc, la Provence, quelques petites localités du Midi conservèrent seules une représentation devenue purement nominale. A partir de 1672 environ, on ne souffle mot ni à Rennes, ni à Toulouse, ni à Dijon, et les états n'ont plus d'autre mission que de voter des gratifications au gouverneur et à l'intendant, aux secrétaires d'État, aux commissaires du roi et à leurs propres officiers. Il régnait alors dans ces assemblées, comme dans la presque totalité des corporations municipales, un esprit si mesquin et si naïvement égoïste, que leur chute ne saurait guère provoquer de regret, puisqu'en compensation des avantages matériels que leur obstination faisait perdre, elles ne suscitaient dans la nation aucun besoin de véritable indépendance, aucune habitude sérieuse de liberté.

La connaissance d'un état de choses qui fomentait à la fois l'esprit de désordre et de routine, et ne nuisait pas moins aux intérêts propres des provinces qu'à la puissance de la monarchie, confirmait chaque jour davantage Louis XIV dans le sentiment intime de son droit et dans celui de ses devoirs. L'un de ses premiers actes avait été de confier, en 1664, à des maîtres des requêtes de son conseil, une mission de haute importance. Chacune des provinces du royaume fut visitée par l'un de ces magistrats, qui dut dresser une statistique minutieuse de ses besoins et de ses ressources. Configuration géographique et même géologique, état des routes, des travaux publics et des mines, agriculture, industrie, commerce, tels furent les principaux points sur lesquels il était prescrit aux maîtres des requêtes délégués de faire porter leurs investigations. M. Chéruel a publié, d'après les manuscrits de Conrart, le texte

même de l'instruction royale donnée aux commissaires, et notre administration, si passionnée pour les questionnaires, si amoureuse des chiffres, n'a pas certainement de cadre plus complet et plus méthodique à présenter. A la partie patente de cette enquête, la confiance du cabinet en avait joint une autre. Les maîtres des requêtes étaient chargés de prendre les informations les plus précises sur l'esprit, la fortune et les charges des hommes les plus influents de la noblesse et du clergé, et particulièrement sur les dispositions politiques des divers parlements du royaume. La conduite des gentilshommes durant les troubles de la minorité devait être rappelée. Les ministres voulaient surtout savoir d'une manière certaine quel fond le roi pouvait faire en toute occasion sur la fidélité de ses cours, « étant aussi fort important de dire si les magistrats sont bien résolus à se servir de l'autorité qui leur est commise pour protéger les faibles contre les puissants, et si, dans toutes les occasions de violence comme meurtres, assassinats, mauvais traitements commis par les gentilshommes ou principaux des provinces, ils ont soutenu fortement la même autorité et fait justice contre les coupables. »

Ainsi se dessinait plus nettement chaque jour cette autorité absolue, mais tutélaire, qui tenait l'œil ouvert sur tous les besoins comme sur toutes les faiblesses de ses agents. Les renseignements envoyés sur le personnel judiciaire ont été recueillis dans la *Correspondance administrative*, et l'ensemble de ces rapports fournirait des tableaux de mœurs des plus piquants. Il n'était pas un conseiller de cour supérieure, pas un maire, un échevin, un capitoul de quelque importance, dont on ne connût à Versailles le caractère, les dispositions et les vœux, aussi bien qu'on les connaît aujourd'hui dans nos bureaux du personnel : preuve nouvelle que nous n'avons pas tout inventé! Les inconvénients de ce système étaient alors perdus dans l'immensité de ses bienfaits. L'enquête ouverte par Louis XIV avait révélé les souffrances du peuple et celles de l'agriculture. Si ses lois céréales font moins d'honneur à Colbert que ses mesures financières, on doit à ses conseils une série de dispositions dont l'effet sur la prospérité publique fut aussi heureux que rapide. Il fit remise à la population rurale de tout l'arriéré des tailles, et n'hésita pas à diminuer de moitié cet impôt, plus fatal encore qu'impopulaire, puisqu'il portait sur les instruments mêmes du travail, et qu'il créait pour le pauvre la plus inique de toutes les glèbes [1].

Pénétré plus qu'aucun autre ministre de son temps du grand principe de l'égalité des charges, auquel il aurait aimé à donner une application plus complète, Colbert restreignit, par des règlements qui ne lui survécurent pas, il est vrai, le champ malheureusement trop vaste des exemptions par privilége. A cette équitable pensée se lièrent bientôt après la recherche des faux nobles et cette fameuse réformation de 1669, sortie d'une inspiration bien plus fiscale que politique. Ce ministre ne tarda pas à trouver une compensation plus large encore dans l'établissement d'impôts de consommation qui atteignirent tous les sujets du roi, sans distinction de naissance, et dans la proportion de leur fortune véritable. Bientôt un remboursement des rentes de l'Hôtel de ville,

[1] Le journalier qui ne possédait aucun bien-fonds dans une paroisse ne pouvait la quitter, même lorsqu'il y manquait de travail, sous peine de payer la taille durant deux années en deux paroisses différentes, et durant trois, si son nouveau domicile était dans le ressort d'une autre élection. (Voyez Forbonnais, *Recherches sur les Finances*, t. Ier, p. 316.)

aliénées à vil prix par le cardinal Mazarin, remboursement exécuté par des procédés moins louables que les intentions, au sein d'une agitation que le pouvoir était désormais assez fort pour braver, vint alléger la dette publique de huit millions, somme qui représentait alors le dixième environ du budget des recettes.

Colbert ne poursuivit pas avec moins d'ardeur la réforme de la comptabilité que la réforme de l'impôt. Un conseil royal des finances avait été créé par Louis XIV, et ses décisions, rédigées en forme d'ordonnances, furent toutes revêtues de la signature du roi, qui, jusqu'à la fin de son règne, ne manqua pas de le présider une fois par semaine. La formation de ce conseil fut le signal d'une ère nouvelle; l'improbité disparut avec le désordre. L'hérédité et la survivance des offices de finances furent en partie révoquées; un cautionnement fut exigé des comptables, en même temps qu'une hypothèque était prise sur tous leurs biens; enfin leurs opérations, soumises à des formes rigoureuses, durent être consignées dans un registre-journal fréquemment inspecté. Pour les traités à passer avec les adjudicataires des fermes, le système des enchères fut substitué à celui des concessions directes [1], et jamais retour à l'honnêteté n'exerça sur la richesse publique une action plus immédiate. Il faudrait descendre jusqu'aux jours du consulat pour se trouver en présence d'une révolution aussi soudaine et aussi salutaire. L'argent afflua au trésor, et cette abondance fut encore moins déterminée par la réduction des rentes et les confiscations juridiquement prononcées que par le sentiment de sécurité qu'inspirait partout ce gouvernement, fortifié et rajeuni de la vigueur et de la jeunesse de son chef.

[1] Forbonnais, *Recherches sur les Finances*, t. 1er, p. 305 à 385. — M. P. Clément, *Histoire de Colbert*, p. 125.

A la tête des finances les plus florissantes du monde, Louis XIV put donc, sans renoncer à aucune de ses prodigalités splendides, entamer contre l'Espagne la lutte brillante qu'allait bientôt terminer cette paix d'Aix-la-Chapelle, plus glorieuse encore que ses victoires.

En trois ans, l'administration nouvelle avait porté les recettes de 84 millions à 100 millions; elle avait opéré dans les dépenses, et plus spécialement dans les frais de perception, qui s'étaient élevés à près de 50 pour 100, des réductions tellement considérables, que le roi put disposer, pour la suite de ses vues politiques, d'un excédant annuel d'environ 32 millions de francs de 1662 à 1672. La richesse publique s'éleva par le contre-coup de la richesse de l'État, et réagit à son tour sur celle-ci. La remise des impôts arriérés, l'abaissement de la taille, l'interdiction de saisie sur le bétail et sur les instruments aratoires, et l'application, parfois sanglante, du grand principe de l'égalité devant la loi, avaient rendu à la population agricole confiance et sécurité. La population maritime reçut une preuve plus éclatante encore de la sollicitude du pouvoir : le fameux droit de 50 sous par tonneau sur tous les navires étrangers répondit tardivement à l'acte de navigation de l'Angleterre, et fut établi malgré les plaintes et les menaces de la Hollande, maîtresse depuis trente ans d'un monopole sous lequel avaient péri nos dernières ressources maritimes. Si le *colbertisme*, envisagé dans l'ensemble de ses moyens artificiels d'excitation et de ses mesures protectrices, peut susciter de graves objections, ce vaste système, appliqué à tous les intérêts de la France avec la rudesse naturelle au génie du fondateur, donna du moins pour un temps à l'activité nationale des développements qu'il est impossible de méconnaître.

Parmi des mesures tellement diverses qu'on éprouve une difficulté véritable pour les énumérer, la plus importante fut le rétablissement de ce conseil du commerce, l'une des plus belles institutions de Henri IV, tombée en désuétude sous Mazarin. A ce conseil, présidé par le roi avec sa ponctualité habituelle, vinrent aboutir tous les renseignements des intendants sur les besoins de l'industrie et tous les documents adressés par les agents diplomatiques et consulaires chargés d'enrôler au dehors, au prix des plus grands sacrifices, les artistes et les ouvriers qui pouvaient alors manquer à la France.

Les travaux publics, ceux qui touchaient surtout à la rapidité des communications entre les diverses parties du territoire, reçurent la plus vive impulsion. A ce règne remontent la plupart de nos routes actuelles, dont les étrangers n'admiraient pas moins alors la largeur que la solidité. Le fameux canal des deux mers fut entrepris et terminé malgré des obstacles devant lesquels aurait peut-être hésité la savante audace de notre temps; on décréta le canal d'Orléans, on compléta celui de Briare, et Paris, assaini, pavé, éclairé, embelli par des monuments immortels, trouva dans un système d'approvisionnement bien assuré un éclat et une sécurité que ne connaissait à cette époque aucune des capitales de l'Europe.

Toujours poursuivi par la pensée d'unité qui était l'âme du pouvoir monarchique dont il était le ministre, Colbert s'efforçait de s'en rapprocher dans toutes ses conceptions. Assuré de rencontrer dans l'esprit de son royal maître l'adhésion la plus complète, il entama contre les antiques divisions territoriales, créées par les accidents de la nature ou de l'histoire, une lutte dont ni l'un ni l'autre n'aurait probablement désapprouvé la conclusion définitive, s'il leur avait été donné de la pressentir à cent ans de la Constituante. Personne n'ignore qu'au dix-septième siècle les provinces, agglomérées successivement dans la vaste monarchie française, avaient conservé entre elles des barrières qu'aucun produit manufacturé ou naturel ne pouvait franchir, même en temps de disette, sans acquitter des droits qui avaient le double effet d'en retarder la circulation et d'en élever la valeur [1]. Moins puissant qu'une révolution, quoiqu'il le fût beaucoup plus que tous ses prédécesseurs, Louis XIV ne pouvait consommer en un jour l'unité administrative de la France; mais, contrairement à la marche de ceux qu'il faut bien nommer les héritiers de sa doctrine, il tournait les obstacles qu'il ne pouvait affronter, s'en remettant au temps, parce qu'il croyait sa pensée appelée à se perpétuer dans sa race. Colbert dut donc se contenter de négocier une sorte d'union douanière, comme nous dirions aujourd'hui, entre un certain nombre de provinces limitrophes. Plus tard, pour atténuer quelque peu les inconvénients de l'isolement où persistaient à se maintenir les provinces dites *étrangères* et pour favoriser le commerce extérieur, il créa des entrepôts pour les ports maritimes, dans lesquels s'opérait, en cas d'exportation, la restitution intégrale des droits acquittés à l'intérieur du royaume. Ainsi l'intelligence du pouvoir triomphait de la puissance des préjugés, et l'exportation s'étendait malgré des obstacles locaux tellement étranges, que nous avons aujourd'hui quelque peine à en admettre même l'existence. La Savonnerie, Aubusson et Beauvais li-

[1] Il faut voir dans le beau livre de Boisguillebert les effets, à peine croyables aujourd'hui, qu'avaient au siècle de Louis XIV la multiplicité des droits de douanes en cas de disette locale et l'action de ces droits sur le prix vénal des marchandises. (*Détail de la France*, IIe partie, ch. VIII, p. 104.)

vraient à l'Europe des tapis plus beaux que ceux de l'Orient; l'art des Gobelins rivalisait avec celui de l'Italie; nos glaces faisaient oublier celles de Venise, et nos dentelles soutenaient la concurrence avec les plus beaux points de Flandre et d'Angleterre. De grandes compagnies organisées par l'État avec les souscriptions personnelles du roi, des princes et de toute la cour, avec un large concours financier imposé aux fonctionnaires, embrassaient sur tous les points du globe, depuis les Indes jusqu'au Canada, des opérations auxquelles il ne manqua pour réussir que le stimulant de l'esprit de liberté. Au dedans du royaume, le commerce maritime était déclaré compatible avec la noblesse; au dehors, il rencontrait un appui toujours présent dans le nombreux corps consulaire dont Colbert venait de déterminer les devoirs et de régler les attributions.

C'étaient là certainement des travaux magnifiques et des œuvres fécondes. Ces réformes étaient loin de suffire cependant à un prince aussi ardent pour le travail que pour le plaisir, et chez lequel le goût des détails avait pris le caractère d'une sorte de passion. Louis XIV se sentait mal à l'aise dans son royaume au milieu de tant de lois et de coutumes que les siècles y avaient accumulées comme une sorte de protestation contre sa toute-puissance; il aurait cru manquer à l'une des parties les plus importantes de son œuvre royale, s'il n'avait préparé du moins cette unité de la législation civile, corollaire obligé de l'unité dans la nation comme de l'unité dans le pouvoir.

Trois éléments distincts par leur origine comme par leur esprit composaient alors la magistrature française, les justices seigneuriales, les parlements et les présidiaux. Ces derniers seuls inspiraient à la royauté une confiance

entière. Récemment créés par elle, ils ne se rattachaient pas, comme les justices seigneuriales, à une organisation dont elle aurait voulu abolir jusqu'au souvenir, et n'avaient des parlements ni l'importance, ni les prétentions, ni les préjugés. Le prix très-élevé des charges parlementaires et l'esprit provincial, qui s'était retiré dans les compagnies souveraines comme dans son dernier asile, avaient imprimé à leurs membres une sorte de caractère politique incompatible avec le système d'une monarchie purement administrative. Transformer les parlements en simples cours d'appel, supprimer d'un seul coup la vénalité des charges était une œuvre presque impossible, même pour le despotisme, car des sommes immenses avaient été engagées dans cette nature de propriétés; mais Louis XIV espéra se rapprocher du but en attaquant le scandale des *épices*, au moyen desquelles les magistrats retrouvaient l'intérêt des sommes dépensées pour l'achat de leurs charges. Il proclama donc du moins en théorie le grand principe de la gratuité de la justice, et ce principe devint l'une des bases de ces fameuses ordonnances de réformation qui donnèrent pour la première fois à la France un code civil et un code pénal.

De 1665 à 1667, le roi suivit lui-même, malgré les entraînements de la guerre et des amours, les travaux épineux des savants commissaires chargés par lui de mettre les diverses législations de son royaume en harmonie avec l'autorité suprême du monarque alors réputé la loi vivante. Le journal d'Olivier d'Ormesson nous initie à tous les détails ignorés jusqu'ici de cette grande enquête si longtemps contrariée par les résistances intéressées des parlements, si obstinément poursuivie par l'indomptable volonté du prince. Dans ces conférences, nous voyons apparaître le vieux chancelier Séguier, en-

seigne imposante de tous les cabinets, qui, par une destinée singulière, avait, durant cinquante ans, su conserver un grand prestige personnel sans obtenir jamais d'importance politique. Derrière lui, nous trouvons le premier président de Lamoignon, ce type de la magistrature du dix-septième siècle, dévoué à la pensée du roi comme à l'idée même de la vérité et de la justice. A côté, l'on entrevoit Colbert caché par son oncle Pussort, « ce fagot d'épines toujours à la tête des plus grandes affaires du royaume. » Puis au second plan se montrent, avec quelques avocats d'élite, des conseillers d'État et des maîtres des requêtes comme Boucherat, Pontchartrain, Chamillard, Voysin, Le Pelletier, La Reynie, Caumartain, figures désormais familières depuis que, dans l'élévation de leur fortune, elles ont eu le dangereux honneur d'être burinées par Saint-Simon.

La commission chargée de préparer l'ordonnance civile à laquelle fut attribué le nom de *Code Louis* devait, tout en la déplorant, respecter la distinction établie dans le royaume par la pratique séculaire du droit coutumier et du droit romain. Fixer la compétence de manière à ce que nul ne fût désormais distrait de ses juges naturels, simplifier la procédure, réduire les frais, abréger les délais, dicter des règles identiques pour tous les tribunaux, en préparant l'unité du fond par l'unité de la forme, ce n'en fut pas moins à coup sûr un grand pas dans le sens des idées modernes, et les constituants de 1789 n'avaient à tirer qu'une dernière conséquence de l'œuvre des commissaires de 1667. L'ordonnance criminelle de 1670 eut le même caractère de prudence et de progrès : elle ne prescrivit aucune innovation qui ne fût en faveur des accusés, et tempéra par des garanties

précieuses les rigueurs encore trop nombreuses des temps barbares.

Le même témoignage doit être porté du *Code noir*, qui, en maintenant le droit des maîtres dans ses inexorables nécessités, assura aux nègres des colonies françaises une situation plus douce, et moralement supérieure à celle des esclaves des autres nations. Si l'on s'étonne aujourd'hui de la timidité de ces tentatives, il suffit de parcourir la *Correspondance administrative* pour s'assurer que le gouvernement de Louis XIV n'aurait pu faire un pas de plus sans passer du courage à la témérité. La plupart des parlements opposèrent à l'exécution des ordonnances nouvelles ou des résistances effectives, ou une force d'inertie peut-être plus dangereuse. Ce fut par des ordres d'exil et des lettres de cachet que cette coalition, qui avait duré trente ans, fut enfin dissoute, grâce à la persévérance du chancelier de Pontchartrain [1]. Louis XIV avait donc accompli dans toute sa plénitude la tâche d'un roi qui entend diriger une réforme sans déchaîner une révolution.

On aurait en effet fort étonné Louis XIV en lui prédisant qu'une révolution sortirait un jour de son œuvre, parce que la bourgeoisie voudrait bientôt être placée dans la société française sur le même pied où il l'avait mise dans son gouvernement. Mais si, en cachant au grand roi tout le côté sinistre des événements, on avait pu lui en présenter les seuls résultats administratifs, si on lui avait dit, par exemple, qu'un jour viendrait où le même droit régirait la France, où la vénalité des charges serait abolie et remplacée par des nominations émanées du pouvoir central, où à ces parlements, objet constant de ses haines et de ses méfiances, seraient substitués des

[1] *Correspondance administrative*, t. III. — *Justice et Police*.

tribunaux établis dans des circonscriptions géographiquement égales; si on avait ajouté qu'au sommet d'une hiérarchie fondée sur un double degré de juridiction serait assise une cour suprême chargée d'imprimer à toute la jurisprudence du royaume le sceau d'une merveilleuse unité, il n'est pas permis de douter que Louis XIV n'eût acclamé de grand cœur un pareil avenir, et qu'il ne l'eût considéré comme le fruit de ses efforts et le dernier mot de sa pensée.

Je vais plus loin, et je demande si ce prince et tous ses ministres, Colbert en tête, auraient éprouvé une admiration moins vive pour cette division territoriale de la France, qui a eu l'effet simultané d'anéantir l'esprit provincial, non moins odieux à Louis XIV que l'esprit parlementaire, et de doubler le nombre de ces intendants que la constitution de l'an VIII a décorés du nom romain de préfets. A ce propos, il me revient en mémoire certains passages d'un livre que Mirabeau et ses collègues de la Constituante ont pillé plus d'une fois sans y rien perdre de leur réputation d'originalité. Un homme né sous Louis XIV, quoiqu'il ait écrit sous le règne suivant, s'inquiétant plus qu'il n'était ordinaire en son temps et dans sa condition d'une révolution qu'il tenait pour imminente, s'efforçait de la prévenir en proposant de l'opérer par l'initiative royale, c'est-à-dire par le développement extrême des doctrines que la royauté française avait si longtemps représentées contre le régime féodal.

Dans cette utopie démocratico-monarchique, émanée d'un ministre des affaires étrangères, des justices populaires électives remplacent les justices seigneuriales; les parlements et les états provinciaux sont supprimés; les provinces elles-mêmes disparaissent sans miséricorde,

et l'on voit se déployer cet échiquier départemental auquel ne manque aucune des dénominations que nous tenons aujourd'hui pour nouvelles. Pour ne faire qu'une seule citation, voici l'un des nombreux articles du projet de constitution élaboré par le marquis d'Argenson plus de cinquante ans avant la révolution : «Le royaume sera divisé en départements moins étendus que ne le sont aujourd'hui les généralités, et l'on suivra pour cette division les mœurs et les rapports de situation et de commerce. A la tête de chaque département il y aura un intendant qui sera le premier officier royal... Sa Majesté, se proposant de donner au gouvernement de son royaume toutes les perfections dont il est susceptible, jugera s'il n'est pas à propos de diviser les départements en plus petites parties, non-seulement afin de mettre en sûreté l'autorité royale, mais principalement pour multiplier les soins et les attentions, reconnaissant qu'un moindre territoire est toujours plus soigné qu'un grand... Les intendants résideront chacun dans la ville la plus centrale de leur département. Ils auront de bons et suffisants appointements pour fournir à la dépense de représentation convenable, etc. [1] »

Un ancien ministre, fils et frère de secrétaires d'État, a donc trouvé dans ses traditions domestiques et dans l'atmosphère administrative de son temps tout notre système préfectoral, auquel ne manquent pas même les frais de représentation : nouvelle preuve que, sous un certain rapport, la révolution s'est inspirée de notre passé beaucoup plus qu'il n'est d'usage de le dire, et que la centralisation bureaucratique n'est si vivace en France

[1] *Plan du gouvernement proposé pour la France*, à la suite des *Considérations sur le gouvernement*, par le marquis d'Argenson, p. 196 à 203; édition d'Amsterdam, 1765.

que parce que la pensée mère en est aussi vieille que la monarchie. L'esprit moderne, j'ai presque dit l'esprit démocratique du système de Louis XIV, ne peut manquer de ressortir de l'ensemble de ces réformes, appliquées à l'administration publique comme à la vie civile de ses sujets. Il m'a donc paru convenable de les exposer avec quelque étendue, au risque d'avoir à rappeler plus brièvement les miracles de cette activité qui fit de la France la première nation maritime et militaire de l'Europe, et lui permit, après avoir épuisé tous les enivrements de la gloire, de résister sans périr à tous les ennemis qu'elle s'était faits.

Louis XIV avait trouvé la marine créée par Richelieu à peu près anéantie. La Hollande couvrait les mers de ses vaisseaux, et les sujets anglais de Charles II exigeaient avec d'autant plus de fierté l'hommage de notre pavillon qu'ils étaient alors plus irrités de l'abaissement de leur roi. Cette infériorité, toujours humiliante, et qui pouvait devenir en certaines occasions si périlleuse, fut l'un des premiers soucis de Louis XIV, et M. de Lyonne, qui, jusqu'en 1669, réunissait le portefeuille de la marine à celui des affaires étrangères, reçut l'ordre de porter tous ses soins sur cette partie importante du service. Ce ministre fit donc réparer tous les vieux vaisseaux que possédait encore la France, et prescrivit d'en acheter un assez grand nombre en Hollande. Nos ateliers de construction furent remontés à l'aide d'ouvriers et de mécaniciens engagés hors du royaume; le port de Brest fut agrandi, celui de Toulon creusé en attendant la fondation de Rochefort, cette création toute personnelle de Colbert. Lorsque celui-ci eut reçu du roi le portefeuille de la marine, l'activité imprimée par M. de Lyonne à ce département devint bien plus vive encore; elle fut loin de se

ralentir lorsqu'à partir de 1672 Colbert fut autorisé à s'adjoindre, pour la direction de cette branche du service public, le marquis de Seignelay, son fils et son survivancier. Un conseil supérieur de la marine, un conseil des constructions navales, institués sur des bases qui n'ont point changé, vinrent centraliser tous les renseignements et préparer en les éclairant les résolutions ministérielles. L'unité des poids et mesures fut établie dans tous les arsenaux. L'administration fut séparée dans les ports du commandement militaire, et des instructions multipliées embrassèrent les plus minutieux détails avec une telle précision, que tous les progrès de l'avenir sont venus s'encadrer comme d'eux-mêmes dans le cercle élastique de ces prévisions admirables. La flotte française, qui ne se composait en 1662 que de trente bâtiments de guerre, comptait déjà, lors de la paix de Nimègue, cent vingt bâtiments. Lorsque Colbert mourut en 1683, ce nombre s'élevait à cent soixante-seize; en y ajoutant les galères et les navires en construction, la force maritime de la France n'était pas inférieure à deux cent soixante-seize bâtiments.

Le soin du matériel ne faisait pas négliger au gouvernement de Louis XIV celui du recrutement naval. Pendant que les compagnies de gardes de la marine mettaient chez les jeunes officiers de vaisseau la science nautique à la hauteur du courage, la précieuse inscription maritime substituait à l'ancienne presse, dont nous avions partagé jusqu'alors avec l'Angleterre l'humiliante nécessité, un mode d'enrôlement régulier qui venait confondre dans une même pensée et une égale sollicitude le double intérêt de l'État et du commerce, de la patrie et de la famille. Enfin l'ordonnance de 1681, où tous les détails de ce grand service sont consi-

gnés, où les plus hautes questions du droit maritime sont résolues, appliquait le dernier sceau à tant de créations fécondes, et dotait la France d'institutions que toutes les nations ont imitées sans jamais parvenir à les égaler.

Ce que Colbert fit pour la marine, Louvois le fit pour l'armée. A son ministère remonte, comme à sa date véritable, notre constitution militaire actuelle. Jusqu'au jour où Louis XIV prit possession du gouvernement, les troupes françaises avaient conservé quelque chose de ces allures vagabondes qui avaient fait si longtemps de la vie du soldat une carrière d'aventures. Elles étaient surtout demeurées vis-à-vis de leurs chefs dans des rapports personnels de subordination qui rappelaient la vieille fidélité du vassal, et jusque sous les princes les plus militaires l'action royale ne s'était exercée dans les armées que d'une manière indirecte et médiate. Tout cela fut changé. Les chefs de corps désignés par le roi, jamais pour longtemps, par la crainte qu'ils ne prissent trop d'autorité [1], perdirent tout prestige et n'exercèrent plus qu'un pouvoir restreint et visiblement délégué. Recrutés directement par l'État au moyen de la milice et des enrôlements volontaires, les régiments cessèrent d'être la propriété de leurs colonels, les compagnies celles de leurs capitaines. Les soldats durent renoncer aux couleurs de leurs chefs, qu'ils avaient portées jusqu'alors, pour revêtir l'uniforme réglementaire. Depuis le hausse-col jusqu'à la baïonnette, l'équipement fut établi sur un pied peu différent de celui où nous le voyons encore de nos jours [2].

A partir du maréchal de France jusqu'au sous-lieutenant d'infanterie, chacun reçut sa commission des bu-

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 681.
[2] *Histoire administrative*, par M. Chéruel, t. II, chap. XI.

reaux de la guerre et vécut dans la plus étroite dépendance du ministre, justement appelé *le plus grand et le plus brutal des commis*. Des inspecteurs généraux, des commissaires des guerres et des commissaires des vivres furent chargés, sous la direction immédiate de Louvois, de l'inspection proprement dite, périodiquement exercée, et de la direction des divers services spéciaux. Tous les abus signalés furent impitoyablement punis. Les marches et logements militaires laissés jusqu'alors à la discrétion des chefs de corps, objet constant d'effroi pour les villes, occasion fréquente de marchés odieux, furent réglés étape par étape et jour par jour. Les exactions cessèrent avec les violences, et la France respira, comme au lendemain des grands jours, sous cette main toujours présente et sous cet œil toujours ouvert.

Louis XIV alla plus loin, et ce fut peut-être par l'organisation de ses armées qu'il porta à la haute aristocratie l'atteinte la plus sensible. Il ne pouvait songer encore à retirer à la noblesse le seul privilége dont la conservation lui fit prendre en patience la perte de tous les autres, celui de verser son sang sous l'épaulette; mais que d'épreuves et de déboires attendaient, dans ses armées et dans les bureaux de ses ministres parvenus, les fils de ces seigneurs devant lesquels la royauté avait tremblé si longtemps! Avant de commander, il fallut apprendre à obéir, et aucun nom, si grand qu'il fût, ne dispensa de deux années de service dans ces compagnies de mousquetaires, pépinière des officiers de l'armée. L'avancement fut soumis à des règles que la faveur la plus prononcée parvint rarement à fléchir, et que chacun respectait en les maudissant, parce que réclamer contre elles, c'était s'exposer aux plus vives irritations du monarque. *L'ordre du tableau* arrêta l'es-

sor des carrières rapides. « Au moyen de cette règle, dit avec indignation l'un des plus implacables ennemis de Louvois, il fut établi que, quel qu'on pût être, tout ce qui servait demeurait, quant aux grades, dans une égalité entière. De là tous les seigneurs dans la foule d'officiers de toute espèce, *de là cette confusion que le roi désirait;* de là, peu à peu, cet oubli de tous, et dans tout, de toute différence personnelle et d'origine, pour ne plus exister que dans cet état de service militaire devenu populaire, tout entier sous la main du roi, beaucoup plus sous celle du ministre et même de ses commis [1]. »

Une telle colère n'est pas moins significative qu'éloquente. Si cette constitution militaire ne fondait pas encore l'égalité dans la nation, elle la fondait du moins dans l'armée. Maîtresse de l'administration tout entière, depuis les ministères jusqu'aux intendances et aux tribunaux, la bourgeoisie côtoyait alors de trop près cette noblesse, de jour en jour plus soumise et plus appauvrie, pour ne pas la regarder bientôt du haut de son importance et de sa richesse toujours croissantes. Abaisser les sommets, c'était préparer le nivellement de la plaine, et jamais prince ne travailla avec une si persévérante ardeur à l'œuvre dont il était de sa destinée de passer pour l'ennemi mortel. Durant cinquante-quatre ans, à travers les vicissitudes les plus diverses, Louis XIV déploya une passion véritable pour imposer à toutes les classes de la nation l'habitude de l'égalité civile et pour centraliser la vie de la France dans les cartons ministériels. Il fut l'instrument, sinon le plus clairvoyant, du moins le plus actif de la grande transformation sociale, mêlée de tant de biens et de tant de maux, à laquelle

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 58.

rien n'aide autant à se résigner que l'étude de notre histoire. Celle-ci peut seule en effet placer la révolution française sous son jour véritable. Elle nous la montre sortant de nécessités presque fatales ; elle en fait moins une protestation contre les siècles écoulés que le testament même de ces siècles.

A quelle époque arrêter, en effet, par la pensée, le travail dont Louis XIV reçut la tradition de son aïeul comme Henri IV l'avait reçue de François Ier, comme François Ier lui-même l'avait empruntée à Louis XI? Le rival de Charles-Quint fut sans doute parmi nous le véritable fondateur du despotisme proprement dit; mais comment sous son règne prévenir cette conséquence extrême des prémisses déjà posées? comment éveiller l'esprit politique de la nation dans une époque toute dominée par les controverses religieuses? Lorsqu'aux premières années du seizième siècle les rois de France substituèrent leur bon plaisir au droit suprême de la nation, représentée par les états généraux, cette grande révolution parut n'alarmer personne, et l'on en suit à peine la trace dans les écrivains contemporains. Si, plus tard, le sentiment de la liberté s'éveilla à la suite des passions religieuses et par l'effet même des dangereux problèmes que celles-ci avaient suscités, l'habileté de Henri IV, qui sut transformer une transaction en une victoire, ne tarda pas à l'étouffer. La dictature de Richelieu, qui fonda la suprématie de la France en Europe, vit s'élever beaucoup de prétentions individuelles; mais celles-ci eurent du moins la pudeur de ne s'abriter derrière aucun intérêt national. Louis XIV se trouva donc en complète harmonie avec le sentiment public, lorsqu'il concentra tous les pouvoirs dans sa main, et qu'à la veille de reculer les frontières de

la France, il fit d'une organisation fortement concentrée la base de son immense puissance militaire. Si Colbert n'avait pas transformé ses finances, si Le Tellier et Louvois n'avaient pas discipliné ses armées, il n'aurait pu profiter des perspectives que lui ouvrirent au début de son règne la paralysie de l'Espagne, la vénalité de Charles II et les dissensions intérieures de l'empire germanique. S'il n'avait eu les plus belles finances et la monarchie la plus compacte de l'Europe, il aurait infailliblement succombé dans les derniers temps de sa vie sous la double coalition provoquée par ses fautes. Lorsque ses premiers ministres eurent disparu avec la génération qui avait fait la grandeur du règne, leurs tristes successeurs eurent sous la main, pour suppléer à leur insuffisance, des instruments de gouvernement qu'aucune nation ne possédait alors. Ce fut en les déployant sans réserve et sans pitié, en fermant l'oreille aux cris de désespoir d'un pays hors d'état désormais de lui marchander aucun sacrifice, que Louis XIV parvint à triompher enfin de la mauvaise fortune, à conserver à la France la plupart de ses conquêtes, et à une dynastie française la couronne des Espagnes. Si de 1704 à 1713 son gouvernement soumit la nation à des tortures véritables, ces extrémités de la soumission et de la souffrance ne lui furent pas du moins inutiles, car à la dernière page de l'histoire de son règne Louis XIV put inscrire la victoire de Denain et le traité d'Utrecht.

En complétant le territoire français par des acquisitions longtemps disputées, en façonnant sans relâche la nation à l'égalité dans toutes les relations civiles, Louis XIV devenait son premier initiateur à cette vie démocratique et militaire du sein de laquelle la révolution et l'empire sortirent un jour comme deux jumeaux. Cependant, si conforme que fût au génie français ce gouvernement centralisé, il existait dans le pays un autre élément dont ce prince, dans les enivrements de sa toute-puissance, avait omis de tenir compte, et qui ne tarda pas à réagir contre son œuvre, au point de finir par la renverser. Si la France aime la force dans l'administration des affaires publiques, elle n'a pas un goût moins vif pour la liberté dans les spéculations de l'esprit et pour toutes les témérités de l'intelligence. Durant la première partie du règne de Louis XIV, le prestige qui s'attachait aux miracles de sa fortune avait momentanément dominé cette disposition native et maintenu l'opinion dans un parfait accord avec les institutions existantes; mais cette abdication de l'esprit critique n'avait pas été de longue durée. Le jansénisme, devenu l'instrument d'une pensée toute politique sous les seules formes où elle pût alors se produire, avait donné à cette indestructible disposition du génie français une satisfaction d'autant plus vive qu'elle était moins avouée, et sous le règne inauguré au bruit des cantates lyriques, on vit s'élever et croître dans l'ombre l'opposition d'esprits fiers et contenus dont une publicité posthume nous a révélé les haines secrètes, mais profondes. Sans parler des écrivains réfugiés, qui ont fait si chèrement payer à Louis XIV le prix de la plus lourde de ses fautes, Fénelon, Catinat, Vauban, Saint-Simon, Boulainvilliers, Boisguillebert, représentèrent, aux derniers temps du règne, cet indestructible ressort que les pouvoirs les plus forts ne parviennent point à briser, et par lequel la France ne tarde jamais à se relever de ses apparentes prostrations. Quelques différences qu'il y ait à signaler entre les points de départ de ces hommes plus éminents encore par le caractère que par l'intelligence, tous ex-

primèrent la même pensée, et le doux archevêque de Cambrai trouva des paroles plus énergiques peut-être que celles de Saint-Simon pour exhaler l'indignation accumulée dans son cœur par l'arbitraire d'un gouvernement qui avait substitué son bon plaisir à la liberté et à la conscience même de la France [1].

[1] Voyez le célèbre projet de mémoire au roi écrit en 1694 et publié par M. Renouard, d'après le *fac-simile* de Fénelon, dans l'édition complète de ses œuvres.

CHAPITRE III

Les questions religieuses à la fin du règne de Louis XIV.

Vers la fin du dix-septième siècle, le labeur séculaire des magistrats et des docteurs gallicans n'avait pas eu seulement pour effet d'étendre démesurément le champ de l'autorité monarchique, il en avait changé l'essence même. La royauté, cette grande magistrature héréditaire sortie du sein de la nation, avait cessé d'être une délégation nationale pour prendre une sorte de consécration surnaturelle. Louis XIV n'était plus le successeur de Pharamond, mais le successeur de David et de Constantin : les deux puissances religieuse et politique, égales désormais par leur nature et consacrées par une inviolabilité commune, ne différèrent plus que par leurs attributions; or, comme en cas de conflit celles-ci se trouvaient en définitive toujours fixées par la puissance temporelle, il arrivait que le roi, inviolable désormais au même titre que le pape, avait nécessairement sur celui-ci l'avantage décisif des gros bataillons.

Louis XIV s'éleva sur les ruines amoncelées par les siècles, comme Napoléon sur celles qu'avait accumulées la tempête révolutionnaire. Ils eurent les mêmes croyances, les mêmes passions et presque les mêmes desseins, qui vinrent échouer contre des obstacles de même nature. Louis XIV confondit dans une sorte de

primèrent la même pensée, et le doux archevêque de Cambrai trouva des paroles plus énergiques peut-être que celles de Saint-Simon pour exhaler l'indignation accumulée dans son cœur par l'arbitraire d'un gouvernement qui avait substitué son bon plaisir à la liberté et à la conscience même de la France [1].

[1] Voyez le célèbre projet de mémoire au roi écrit en 1694 et publié par M. Renouard, d'après le *fac-simile* de Fénelon, dans l'édition complète de ses œuvres.

CHAPITRE III

Les questions religieuses à la fin du règne de Louis XIV.

Vers la fin du dix-septième siècle, le labeur séculaire des magistrats et des docteurs gallicans n'avait pas eu seulement pour effet d'étendre démesurément le champ de l'autorité monarchique, il en avait changé l'essence même. La royauté, cette grande magistrature héréditaire sortie du sein de la nation, avait cessé d'être une délégation nationale pour prendre une sorte de consécration surnaturelle. Louis XIV n'était plus le successeur de Pharamond, mais le successeur de David et de Constantin : les deux puissances religieuse et politique, égales désormais par leur nature et consacrées par une inviolabilité commune, ne différèrent plus que par leurs attributions; or, comme en cas de conflit celles-ci se trouvaient en définitive toujours fixées par la puissance temporelle, il arrivait que le roi, inviolable désormais au même titre que le pape, avait nécessairement sur celui-ci l'avantage décisif des gros bataillons.

Louis XIV s'éleva sur les ruines amoncelées par les siècles, comme Napoléon sur celles qu'avait accumulées la tempête révolutionnaire. Ils eurent les mêmes croyances, les mêmes passions et presque les mêmes desseins, qui vinrent échouer contre des obstacles de même nature. Louis XIV confondit dans une sorte de

panthéisme monarchique la vie tout entière de la nation dont il était le représentant couronné. Ne croyant pas moins fermement en lui-même que dans le Dieu dont il tenait la place, il travailla durant tout le cours de son règne à mettre les mœurs, les lois, les idées et les lettres en harmonie avec l'ordre social par lequel la France s'identifiait avec son roi.

En étudiant les écrits de ce prince, que des corrections malhabiles n'ont pas assez gâtés pour que sa grande personnalité ne s'y reflète à chaque page, on trouve partout la naïve confession de cette omnipotence dont le saint-siége était, comme les autres cours, appelé à ressentir bientôt les rudes atteintes. « La disposition de la fortune des sujets appartient sans contrôle au souverain... il a même droit sur les deniers qu'il consent à laisser dans le commerce de ses sujets comme sur ceux qui sont dans sa cassette... Les biens de l'Église appartiennent au prince par un titre encore plus évident que tous les autres, sous la condition, dont il ne doit compte qu'à Dieu, d'en faire toujours un usage conforme aux vrais intérêts de la religion et du pays. » Ce sont là des maximes vingt fois répétées dans les instructions destinées par le monarque à l'héritier de sa puissance.

« Parce que les gens d'Église semblent vouloir se servir des avantages de leur état pour affaiblir leurs devoirs les plus légitimes, je crois être obligé de vous expliquer brièvement ce que vous devez savoir sur cette matière. Vous devez donc premièrement être persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de

l'État... tout ce qu'on dit de la destination particulière des biens de l'Église et de l'intention des fondateurs n'est qu'un scrupule mendié, puisque ceux qui ont fondé des bénéfices n'ont pas pu, en donnant leurs fonds, les décharger de la dépendance et de l'obligation naturellement attachées, ni ceux qui les possèdent ne peuvent prétendre de les tenir avec plus de droit et d'avantage que ceux mêmes qui les leur ont donnés [1]. »

Singulière filiation des erreurs humaines ! C'est dans les instructions dressées par le plus absolu des monarques que les hommes de 1790 ont puisé le sens et presque le texte des arguments à l'aide desquels ils ont coloré leur œuvre spoliatrice : ce que Louis XIV prétendait pour lui-même, ils le réclamèrent pour l'État, tant il est vrai que tous les despotismes se ressemblent et que la justice n'a plus de garantie quand le pouvoir n'a plus de limite !

La liberté de l'Europe était peut-être plus menacée vers le milieu du dix-septième siècle par le roi de France qu'elle ne l'avait été durant le siècle précédent par la domination de Charles-Quint, qui régnait en Espagne par les hasards de la succession féminine, et ne gouvernait l'Empire qu'en vertu d'un titre viager. La politique, qui avait si longtemps réuni les intérêts du saint-siége à ceux de la France pour maintenir l'indépendance de l'Église par la liberté des peuples contre la suprématie impériale, conduisit donc très-logiquement la cour romaine à faire des vœux pour les deux branches désormais impuissantes de la maison d'Autriche dans les luttes qu'elles soutenaient contre un jeune monarque disposant sans obstacle de toutes les forces d'une grande nation.

[1] Instruction au Dauphin, année 1666.

Innocent X et Alexandre VII, élus par l'influence espagnole, avaient rencontré durant tout le cours de leur pontificat, dans l'administration du cardinal Mazarin, une hostilité acharnée. Le saint-siége, auquel le monde avait dû l'heureuse conclusion de la paix de Vervins après les agitations du seizième siècle, n'avait obtenu dans les négociations de Westphalie qu'un rôle insignifiant quoique honorable, et s'était trouvé formellement exclu par la volonté de la France de celle des Pyrénées. A dater de cette époque, il dut renoncer à cette médiation pacifique qui avait arrêté si souvent l'effusion du sang chrétien. Ce fut alors que, par l'effet même de cette situation nouvelle, Rome se rejeta avec une sollicitude plus vive et plus jalouse sur la partie purement religieuse de ses devoirs. La congrégation des immunités, fondée par Urbain VIII au commencement du dix-septième siècle, se prit à exercer une surveillance de plus en plus sévère sur les empiétements tentés chaque jour par les princes au préjudice de la juridiction spirituelle.

Tel était l'état des choses lorsque Louis XIV saisit les rênes du pouvoir et lorsqu'il commença à donner au saint-siége les plus vives appréhensions pour les droits de l'Église. Alexandre VII reçut le premier choc de cette altière volonté qui, ne rencontrant aucune résistance à ses côtés, entendait n'en permettre aucune au dehors. La situation demeura la même sous les courts pontificats de Clément IX et de Clément X. Bientôt après, le cardinal Odescalchi, porté de force sur le trône comme un condamné sur l'échafaud, commença, sous le nom d'Innocent XI, le pontificat que les menaçantes injonctions d'un prince catholique transformèrent en un long martyre; enfin, pour épuiser tout de suite la question politique étroitement enlacée à la question religieuse dans

toutes les controverses du règne, il arriva que le pape fut conduit à faire des vœux pour le succès de la ligue protestante qui s'organisa contre Louis XIV, lors de la réaction provoquée par les fautes et les premiers malheurs de ce prince, et qu'il alla même, si l'on devait s'en rapporter à des témoignages considérables, jusqu'à seconder Guillaume III en favorisant ses plans contre Jacques II, parce que ce prince catholique avait associé à sa cause celle de la France [1].

Au sein de l'universelle terreur que ses premiers mouvements inspirèrent à l'Europe, Louis comprit qu'il était une seule cour résolue à ne point fléchir sous son joug. L'une de ses premières pensées fut donc d'engager tout d'abord avec le faible vieillard qui régnait au Vatican une lutte nécessaire pour établir sa suprématie, partout abhorrée, mais partout subie. Il entama le conflit avec une sécurité de conscience qui ne fut troublée à aucune époque de sa vie, parce que le double caractère de la puissance pontificale permit toujours au monarque de considérer comme dirigés contre le prince temporel les attentats dont se plaignait le plus vivement le chef de la religion.

En 1662, le duc de Créqui fut choisi pour l'ambassade de Rome, avec la mission de punir le pape de ses mauvais vouloirs et d'en triompher par la menace. Parti de Paris sans avoir même visité le nonce, l'ambassadeur

[1] Sur les rapports d'Innocent XI avec Guillaume d'Orange, il faut consulter l'*Histoire de la papauté*, de M. Léopold Ranke, et les *Mémoires du comte de Dohna sur le règne de Frédéric Ier*. Si la réalité de la correspondance secrète entre le pape et le chef du parti protestant n'est point établie, il est hors de doute, du moins, que, malgré sa douceur et sa piété, le pontife faisait des vœux ardents et publics en faveur des ennemis de Louis XIV, et qu'avant la révolution de 1688 il avait tenté les plus grands efforts près de Jacques II pour le déterminer à séparer sa cause de celle de ce monarque.

arriva sur la frontière des États romains avec une suite nombreuse et turbulente, et fit notifier au gouvernement pontifical qu'il entendait être reçu à la porte de Rome par le frère et le neveu de Sa Sainteté. La chancellerie ne voulut rien changer aux formes accoutumées, blessant ainsi profondément Louis XIV dans l'une de ses plus constantes prétentions, celle d'établir pour ses ambassadeurs un cérémonial qui les distinguât de ceux des autres souverains. Le duc de Créqui ne rendit et ne reçut, en conséquence, aucune visite; et, sitôt son arrivée, il prétendit exercer aux abords de son palais une autorité qui dérobait tout un quartier de Rome à la police et à la juridiction du gouvernement pontifical. Une querelle, provoquée par les gens de l'ambassadeur, amena une collision entre sa suite et quelques sbires, et, la garde corse ayant pris parti pour ceux-ci, la lutte prit une animation des plus vives. Des coups de feu ayant été échangés de part et d'autre, un page fut tué à la portière de la voiture de l'ambassadrice, qui rentrait au palais Farnèse au milieu de ces scènes sanglantes.

C'était là un accident fort malheureux sans nul doute, mais dont la responsabilité n'incombait qu'à l'ambassadeur, puisque la querelle avait été provoquée par ses gens et qu'il était impossible que les valets ne dépassassent pas l'insolence du maître. Alexandre VII, profondément affecté d'un événement qui allait compliquer sa position déjà si difficile vis-à-vis de la France, s'empressa d'offrir à l'ambassadeur toutes les satisfactions qui semblaient de nature à l'apaiser; mais Créqui s'était déjà retiré en Toscane, résolu de faire sortir de cette triste affaire avec l'humiliation du pape l'acceptation de toutes les conditions qu'il plairait à la France d'imposer au gouvernement romain en faveur des princes qu'elle patron-

nait en Italie. Il adressa à tous les ministres étrangers accrédités près du pape une circulaire foudroyante qui arrivait à Rome au moment où l'on apprenait que le parlement de Provence venait de saisir Avignon au nom du roi et que le nonce apostolique avait été conduit à la frontière entre trente mousquetaires, sans qu'il lui fût permis de communiquer avec personne [1]. « Cette note, dit un historien fort peu suspect de partialité pour la cour de Rome, était une première manifestation de cet orgueil du roi, qui ne comptait pour rien ni les droits des peuples ni la vie des hommes, et qui regardait comme une offense la seule prétention d'une justice égale pour tous. Créqui voulait que le pape privât le cardinal Imperiali du chapeau; qu'il livrât son propre frère, don Mario Chigi, au roi de France; qu'il fît pendre sur la place Farnèse le capitaine, le lieutenant et l'enseigne des Corses avec cinquante soldats, et sur la place Navona le bargello avec cinquante sbires; enfin, qu'il envoyât en France un légat désigné par le roi pour lui faire des excuses [2]. »

Le malheureux pontife, espérant réduire ces terribles exigences par quelques mesures juridiques, fut contraint de laisser consommer à peu près au hasard plusieurs exécutions capitales qui ne répugnaient pas moins à son cœur qu'à sa justice, et s'imposa la souffrance d'éloigner de ses États le cardinal Imperiali, gouverneur de Rome, qui, bien qu'il eût fait tous ses efforts pour prévenir la collision et pour en atténuer les sanglantes conséquences, était devenu l'objet personnel de l'animadversion de la

[1] *Histoire du règne de Louis XIV*, par Reboulet, t. Ier, p. 609.
[2] Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 48. Le récit de M. de Sismondi est emprunté presque textuellement à l'Histoire des démêlés du roi Louis XIV avec la cour de Rome, par l'abbé Regnier-Desmarais.

France. Imperiali se réfugia à Gênes, où l'on se refusa à l'accueillir par crainte d'attirer sur la république la colère de Louis XIV ; de telle sorte que, ne trouvant aucun refuge en Europe, il fut réduit à écrire au roi pour implorer sa pitié, afin d'obtenir au moins le droit de reposer quelque part sa tête proscrite.

Après avoir occupé le comtat Venaissin, où une insurrection, organisée par les agents de la France, avait renversé l'autorité papale, Louis XIV réclama de l'empereur le passage par les États d'Italie d'une armée de dix-huit mille hommes, destinée, sous les ordres du maréchal Duplessis-Praslin, à pénétrer sans retard dans les États de l'Église, et ce prince écrivit au malheureux pontife une lettre qui ne lui laissait aucun doute sur le sort qui l'attendait [1].

Cependant la terreur régnait à Rome, et le sacré collége, auquel le saint-père avait renvoyé la suite des négociations avec la France, supplia le pape, dans un intérêt supérieur encore à celui de sa dignité, de s'en remettre à l'entière discrétion d'un prince, qui préférerait peut-être une victoire morale à celle qu'il était à la veille de remporter sur le chef de l'Église par la force de ses armes. On savait que les humbles supplications du cardinal Imperiali avaient été favorablement accueillies, parce que ce premier abaissement de la pourpre présageait celui de la tiare. Cette Éminence devint donc, contre toutes les vraisemblances après ce qui s'était passé, l'agent et l'intermédiaire d'un traité qui aurait déshonoré le prince italien, si le premier devoir du chef de la religion n'était de se préoccuper de ce gouvernement des âmes, auquel il doit en tout temps tous les sacrifices, hormis celui de la vérité.

[1] « Votre Sainteté a fait une si longue habitude de nous refuser toute chose, et elle a témoigné jusqu'ici tant d'aversion pour ce qui regarde notre personne et notre couronne, que nous croyons qu'il vaut mieux remettre à sa prudence les résolutions sur lesquelles les nôtres se régleront, souhaitant seulement que celles de Votre Sainteté soient telles, qu'elles nous obligent de continuer à prier Dieu qu'il la conserve au régime de notre mère sainte Église. » (L'abbé Regnier-Desmarais, *Histoire des démêlés et preuves*, p. 9, 14.)

Par le traité de Pise, le pape accorda aux princes d'Este et de Modène tous les avantages exigés pour eux par la France ; puis, après avoir exprimé la profonde douleur que lui avait fait éprouver l'attentat commis contre l'ambassadeur du roi très-chrétien, il s'obligea à envoyer le cardinal Chigi, son neveu, porter en France l'expression de ses sentiments et à éloigner de Rome don Mario Chigi, son frère, jusqu'à ce que ses excuses eussent été agréées par le roi. Et, pour donner à sa vengeance un caractère monumental en harmonie avec celui de la grande cité au sein de laquelle elle s'accomplissait avec tant d'éclat, Louis XIV exigea que toute la nation corse fût à jamais déclarée indigne et incapable de servir dans l'État ecclésiastique et que, « vis-à-vis du corps de garde des Corses, une pyramide fût élevée avec une inscription contenant le décret rendu contre toute cette nation [1]. » Peut-être, au sein de ces gardes notés d'infamie, la Providence avait-elle caché l'ancêtre obscur de celui qui devait un jour porter à la race du grand roi de plus terribles coups que ceux dont il frappait alors un vieillard sans défense.

Engagé successivement dans la guerre de la dévolution et dans la guerre de 1672 contre la Hollande, tout entier à ses premières conquêtes et à ses premières amours, Louis XIV oublia durant quelques années les

[1] Reboulet, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. Ier, p. 603.

affaires de l'Église. Il n'eut d'ailleurs à cette époque occasion de les traiter que par rapport au jansénisme, et sur ce point-là le monarque se rencontra toujours en parfait accord avec Rome, soit qu'il s'agît de provoquer la signature du formulaire d'Alexandre VII, soit qu'aux mesures de rigueur succédassent des mesures de conciliation, comme il arriva un moment sous Clément IX.

L'énergique gouvernement de Louis XIV ne pouvait manquer d'exercer sur le clergé l'action puissante qu'il avait sur tous les corps de l'État, comme sur toutes les idées de son temps. Le prestige presque divin que l'opinion prêtait au monarque avait opéré sur un épiscopat de gentilshommes une sorte de fascination ; la soumission absolue de l'esprit et du caractère y fut relevée par une dignité dans l'obéissance qui paraissait rendre l'abdication volontaire et la servilité même honorable. Cet épiscopat reçut de la forte main qui le façonnait en le choisissant une empreinte très-particulière, car il ne ressembla ni par ses qualités ni par ses défauts à celui de l'époque précédente. Les évêques nommés par Richelieu avaient été presque tous choisis sous d'excellentes influences. Tout préoccupé que fût, en effet, le grand ministre des intérêts politiques, et quelque peu d'édification qu'il pût donner dans sa vie privée, il était constamment demeuré prêtre par le cœur, et chaque fois que les intérêts de son ordre étaient en cause, il les défendait avec une sorte de passion. Les évêques du temps de Louis XIII avaient donc été, à quelques exceptions près, d'une piété fervente.

L'influence régénératrice du concile de Trente s'était maintenue dans la première moitié du siècle qui l'avait suivi ; et, sur les deux versants des Alpes, l'esprit des Borromée et des François de Sales semblait animer encore les chefs du clergé. L'Oratoire de Bérulle et de Condren, les congrégations de la Mission et de Saint-Nicolas du Chardonnet, les fondations de saint Vincent de Paul à Paris, celles du père Eudes et de ses nombreux émules dans les provinces, étaient venus concourir au grand mouvement que suscitaient d'une part dans les ordres religieux les réformes de Saint-Vannes, de Saint-Maur, de la Trappe, du Carmel et du Calvaire, et que provoquaient de l'autre, au sein des populations, les Roussier dans l'Auvergne, les d'Authier de Sisgau dans le Dauphiné, les Crestey dans la Normandie, les Grignon de Montfort dans le Poitou, les le Nobletz et les Maunoir en Bretagne ; enfin, en fondant Saint-Sulpice, M. Olier avait couronné ce grand ensemble d'institutions ecclésiastiques.

D'ailleurs, durant la plus grande partie du règne de Louis XIII, saint Vincent de Paul exerça sur la plupart des nominations épiscopales une influence prépondérante. L'épiscopat de cette époque fut donc profondément pieux même au sein des guerres civiles et des désordres qui les suivirent, malgré la rudesse des mœurs et la bizarrerie des habitudes auxquelles bon nombre d'évêques payaient encore tribut. Au commencement du dix-septième siècle, les convenances n'étaient pas encore la règle suprême du vrai, du beau et du bien. Dans un temps où le cardinal Infant, le cardinal de La Valette et le cardinal de Richelieu commandaient des armées, lorsque les flottes françaises étaient placées sous les ordres d'un archevêque de Bordeaux, les évêques pouvaient conserver dans leur vie extérieure quelque chose des allures féodales et des aspérités du temps, tout en demeurant de saints pasteurs, et en obtenant une popularité qui leur manqua presque toujours dans la période suivante.

Les prélats élevés à l'ombre du trône de Louis XIV poussèrent à un point qui n'a jamais été dépassé le respect de toutes les convenances de leur état ; et le bon goût, devenu la règle générale subie par eux comme par la société tout entière, leur fit rejeter toutes les habitudes de la vie moitié monastique et moitié seigneuriale continuée par leurs prédécesseurs dans l'enceinte crénelée de leurs vastes demeures. Mais ce corps d'élite, où le haut savoir-vivre avait énervé la charité dans toutes ses expansions populaires, où le goût des lettres humaines avait chez plusieurs porté un sérieux préjudice à celui des fortes études théologiques, vivait plus de la vie de cour que de la vie ecclésiastique ; et, sans manquer aux devoirs strictement prescrits par celle-ci, il inclinait presque toujours vers les complaisances exigées par celle-là. Cet épiscopat se présente sans doute dans l'histoire sous le prestige de quelques noms d'un éclat incomparable ; mais les grands hommes qui en sont demeurés l'ornement n'exercèrent point sur les affaires religieuses de leur temps l'action qu'il aurait été naturel d'attendre de leur génie. Ni Fléchier, ni Huet, ni Mascaron, n'eurent de rôle dans les affaires de l'Église ; l'influence de Fénelon y fut toujours des plus restreintes ; et, si Bossuet exerça une longue et quasi souveraine domination sur le clergé contemporain, s'il dicta les résolutions de l'épiscopat dans les circonstances les plus difficiles, cette domination provenait beaucoup moins de son autorité personnelle que de la confiance royale dont on le savait investi. On ne suivait pas l'évêque de Meaux parce que son génie et son vaste savoir en faisaient le dernier Père de l'Église, mais parce que le précepteur du Dauphin était le prélat le plus accrédité à la cour.

Mazarin n'avait pas porté dans la composition de l'épiscopat les mêmes scrupules que Richelieu. Il avait fait des évêchés, presque autant que des bénéfices ecclésiastiques, l'appoint de ses marchés avec la noblesse frondeuse. Colbert et Letellier avaient peuplé l'Église de France de leurs parents et de leurs créatures, et ces deux ministres considérèrent toujours le clergé comme un rouage du système administratif dont ils étaient les habiles et souples instruments. Le père de La Chaise, jésuite et gentilhomme, choisit des évêques ardemment dévoués, comme il l'était lui-même par ses doctrines et par sa naissance, à la pensée personnelle du monarque ; enfin, lorsqu'à cette influence succéda, jusqu'à la fin du règne, celle de madame de Maintenon, l'épiscopat acheva de perdre, sous cette direction féminine toujours présente et toujours inquiète, ce qu'il avait pu conserver jusqu'alors d'esprit propre et d'indépendance. Ces évêques, polis et lettrés, presque tous irréprochables dans leur vie privée, cessèrent de compter dans l'ordre politique et perdirent en même temps toute initiative dans le mouvement religieux, dont l'ardeur ne se maintenait plus que dans les congrégations monastiques ou dans la secte janséniste. « Des éléments combinés par Louis XIV, a dit un écrivain dont il ne faut d'ailleurs accepter les jugements qu'avec une grande réserve, sortit le clergé le plus décent et le moins apostolique de la chrétienté. Un prélat scandaleux y fut un phénomène aussi remarquable qu'un saint évêque, et les bonnes mœurs s'y fussent maintenues par la pureté du goût, si ce n'eût été par l'autorité du devoir. L'Église de France compta dans ses dignitaires presque autant d'hommes aimables et politiques, théologiens médiocres, courtisans polis, citoyens

éclairés, membres tolérants d'un corps persécuteur[1]. »

Tel était l'épiscopat, placé entre le saint-siége et la royauté, au moment où l'un, déshérité de toute action dans les relations internationales, s'efforçait de reprendre la plénitude de ses attributions spirituelles, tandis que l'autre voyait toutes les barrières s'abaisser devant elle, et toutes les institutions se modeler à son image.

Engagé dans de grandes guerres et des constructions ruineuses, Louis XIV ne se contentait point du don gratuit du clergé, quoique ce don, de l'aveu de M. de Sismondi[2] et de Voltaire lui-même[3], excédât presque toujours la mesure de sa véritable fortune territoriale. A ce stimulant déjà si vif s'en ajoutait un autre. Dès qu'il avait pris possession du pouvoir, le roi avait travaillé avec ardeur et succès à la réforme de son armée et à celle de l'administration; il avait déjà promulgué ses belles ordonnances sur la procédure civile et le droit criminel, et l'ordre se faisait partout à sa voix comme la lumière à celle du Dieu créateur. L'unité dans la foi et la hiérarchie dans la discipline lui parurent le complément de sa puissance souveraine. A l'exemple de la plupart des princes réformateurs, il passa de la sphère des intérêts dans celle de la conscience, et dès 1673 on put discerner très-distinctement la double pensée par laquelle Louis XIV menacerait simultanément et presque à un degré égal la papauté dans ses droits spirituels et une portion considérable de ses sujets dans leur liberté religieuse.

Tel était l'état des choses lorsque Louis XIV crut pou-

[1] *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, par Lemontey.
[2] *Histoire des Français*, t. XXV, p. 311.
[3] *Siècle de Louis XIV*, t. II, ch. XXXV, p. 338.

voir, de sa pleine autorité, déclarer universel et imprescriptible, dans toute l'étendue de ses domaines, le droit de régale, en vertu duquel le roi jouissait du revenu des évêchés vacants et nommait aux bénéfices qui en dépendaient tant que le nouvel évêque n'avait pas pris possession et fait enregistrer son serment de fidélité à la cour des comptes. La déclaration royale du 10 février 1673 fut accueillie avec ardeur par la magistrature, parce qu'un acte qui surbordonnait avec tant d'éclat les droits de l'épiscopat à ceux de la royauté correspondait à toutes ses maximes comme à toutes ses passions.

Il serait à coup sûr superflu de démontrer aujourd'hui que cette manière de procéder n'était pas moins arbitraire que violente. La régale n'existant nulle part ailleurs qu'en France, était une dérogation au droit commun de l'Église, et une pareille exception ne pouvait résulter que d'un titre certain ou d'un accord préalable avec le chef de l'Église; c'était là matière de concordat et point du tout matière d'édit. Mais cette distinction répugnait singulièrement aux jurisconsultes par mille raisons, dont l'une consistait à dire que la législation française devait être uniforme, attendu que la couronne de France était ronde.

L'édit du roi excita à Rome une émotion très-vive; mais, en France, la résistance du pape ne fut point secondée par les évêques, dont le plus grand nombre trouva commode et estima habile de se désintéresser de la question de principe par la raison que l'édit du roi ne les concernait pas directement. L'influence ministérielle agit également sur la plupart des diocèses auxquels allait s'appliquer pour la première fois le droit de régale, et les évêques d'Aleth et de Pamiers, qui étaient *malheureusement*, dit Voltaire, les deux plus vertueux

hommes du royaume [1], résistèrent seuls avec une persévérance indomptable.

Ces deux prélats en appelèrent à Rome, qui mit à néant la déclaration royale comme contraire aux canons. La couronne, de son côté, profitant de ce que Pavillon, évêque d'Aleth, et Caudet, évêque de Pamiers, n'avaient pas encore fait enregistrer leur serment de fidélité, crut pouvoir placer immédiatement leurs diocèses sous le régime de la régale. Elle fit en conséquence diverses nominations dans les chapitres : les pourvus en régale furent à l'instant même excommuniés, malgré la protection dont les couvrit M. de Montpesat, archevêque métropolitain de Toulouse. La querelle se compliquant d'année en année par des incidents nouveaux, le parlement de cette ville en vint, après la mort de l'évêque de Pamiers, survenue en 1680, à condamner à mort par contumace, et à faire traîner sur la claie un ecclésiastique qui, prenant le titre de grand vicaire, et s'appuyant sur les bulles d'excommunication fulminées par Innocent XI, promu au trône pontifical au plus fort de cette tempête, prétendait interdire l'exercice des fonctions religieuses aux prêtres qui avaient accepté des nominations royales.

La lutte, si violemment engagée, s'étendit alors à toutes les questions controversées entre les deux cours. Le roi imposa à certains bénéfices ecclésiastiques l'obligation de solder des pensions militaires, et plaça sous la surveillance la plus restrictive tous les envois d'argent faits à Rome; le pape, de son côté, frappa de nullité la nomination de plusieurs supérieures de communautés faites par le roi, et la crise qui troublait deux diocèses

[1] *Siècle de Louis XIV*, t. II, ch. XXXV.

vint agiter aux portes de Paris plusieurs asiles de paix. Les parlements n'intervinrent dans la querelle que pour l'envenimer encore; celui de Paris ne se borna pas à interdire la publication de plusieurs brefs du pape, il crut pouvoir appeler comme d'abus des décisions du saint-siége, de telle sorte qu'on en vint à Rome à ordonner à quiconque était dépositaire d'un exemplaire des arrêts de la justice française de remettre ceux-ci à la congrégation du saint-office, afin qu'ils fussent livrés aux flammes, tandis que les parlements usaient de procédés analogues pour les bulles et les brefs de Sa Sainteté [1].

Tandis que la confiance de Louis dans la plénitude de son droit lui faisait combattre Rome, le même sentiment l'inspirait dans l'entreprise la plus chère à son cœur, celle de voir tous ses sujets convertis à la religion qu'il professait lui-même. L'idée d'un culte différent de celui du souverain librement exercé dans une monarchie bien réglée lui paraissait aussi monstrueuse que le partage du pouvoir politique, qui était, disait-il à son fils, « la dernière calamité où pût tomber un homme de notre rang. [2]»

La pensée de détruire l'hérésie remonte manifestement aux premiers jours de son règne, et la révocation solennelle de l'édit de Nantes, en 1685, ne fut que la dernière conséquence des mesures antérieures par lesquelles Louis croyait avoir presque complétement atteint son but. Chaque fois que les rapports du roi avec le saint-siége devenaient plus difficiles, les protestants en subissaient le contre-coup, car Rome et Genève étaient

[1] Reboulet, t. II, p. 293. Sismondi, t. XXV, p. 421. *Histoire générale de l'Église*, par l'abbé Rohrbacher, t. XXVI, p. 214. *Idem*, par M. l'abbé Darras, t. X, p. 315.

[2] *Mémoires de Louis XIV*, édit. de 1806, Ire part., p. 60.

comme les deux plateaux d'une balance que le monarque entendait tenir en équilibre sur le pivot de sa suprématie personnelle. Aux violences de la lutte ouverte à l'occasion de la régale, nous voyons correspondre une série d'entreprises d'une portée décisive contre la liberté religieuse des protestants, comme nous verrons plus tard les exécutions de M. de Louvois, en 1687, coïncider avec l'affaire des franchises et les insolences de M. de Lavardin.

Pendant que les brefs pontificaux étaient brûlés par main de justice, les protestants perdaient une à une les garanties que leur avait assurées l'esprit politique de Henri IV et que leur avait maintenues Richelieu, après qu'ils eurent cessé d'être à craindre. Concurremment avec les conversions à six francs par tête, se développa, de 1678 à 1682, une série de mesures qui ne laissaient plus guère aux huguenots qu'une liberté nominale. Ceux dont les noms se rencontraient sur les listes de conversions et qui retournaient au prêche étaient punis du bannissement et de la confiscation de leurs biens: aucun temple nouveau ne pouvait être érigé, et un très-grand nombre de temples anciens furent démolis pour faits d'offenses envers le culte catholique; l'exercice du culte protestant fut partout interdit durant tout le cours des visites diocésaines faites par les évêques; les chambres mi-parties furent supprimées dans les cours de justice, et défense fut faite à tous les seigneurs hauts justiciers de conférer des fonctions judiciaires à quiconque n'appartenait pas à la religion catholique; bientôt après il fut prescrit aux greffiers, procureurs et notaires de la religion prétendue réformée de se défaire de leurs charges. La profession de sage-femme fut interdite aux protestantes; un édit plus grave prohiba le mariage entre

les catholiques et les religionnaires, frappant les enfants issus de telles unions de bâtardise et d'incapacité de succéder; bientôt après, par une combinaison d'une moralité trop contestable, les convertis au catholicisme furent dispensés du logement des gens de guerre, charge accablante dans ce temps-là et qui devint plus tard le plus puissant moyen d'action remis aux mains de M. de Louvois; enfin, une nouvelle déclaration royale autorisa la conversion au catholicisme de tout enfant âgé de sept ans, et vint interdire aux religionnaires, sous peine de bannissement et de confiscation, de faire élever leurs fils à l'étranger[1]. De telles mesures ne laissaient aucun doute sur le projet de détruire l'hérésie, en faisant concourir à ce but un double système de restrictions successives et d'encouragements calculés.

Le roi, qui allait placer l'Église à quelques pas du schisme, était donc en même temps un grand prince à la fortune duquel la Providence elle-même semblait alors asservie; c'était de plus l'effroi des hérétiques, dont il paraissait résolu à purger ses États. Ce fut derrière ces considérations si puissantes pour tout le monde dans ce temps-là, et d'un effet irrésistible sur des prélats gentilshommes, que les évêques abritèrent leurs longues complaisances. Le pape se plaignait-il de l'ambition du roi, on lui répondait que la droite de Dieu le servait dans tous ses desseins; menaçait-il d'excommunier le violateur de la discipline et des canons, on montrait l'invincible monarque sur le point d'achever son œuvre en portant le coup de grâce aux hérétiques dans ses États. Lorsque le sens droit et ferme du pontife résistait à ce concert d'éloges et de promesses, on allait plus loin, et

[1] Lois françaises d'Isambert, de 1679 à 1682, t. XIX.

derrière les protestants écrasés on laissait entrevoir les Turcs anéantis, dernier effort de la flatterie qui se cachait sous le mensonge, car on savait fort bien que, si les réformés étaient odieux à Louis XIV, en ce que leur liberté semblait une vivante protestation contre sa toute-puissance, ce prince n'entreprendrait jamais rien de sérieux contre les musulmans, dont il voyait avec une joie secrète l'avant-garde au cœur de l'Empire.

Irrité par les difficultés qui entravaient de plus en plus l'administration ecclésiastique et par les résistances romaines, le gouvernement somma les évêques de donner un acte de consentement formel à l'extension de la régale, et il dut les réunir dans ce but en assemblée générale du clergé, en février 1682. Le monde religieux eut alors sous les yeux un bien étrange spectacle. On vit l'Église gallicane qui, quelques semaines plus tard, allait déclarer que la suprême autorité spirituelle résidait dans les conciles œcuméniques, sanctionner à son propre préjudice la flagrante violation des canons de l'un de ces conciles, malgré les ordres du pape, engagé dans une lutte violente pour la défense de ces mêmes canons. Une telle situation ne supportait pas l'examen ; mais, par une tactique habile, on s'efforçait de la tourner, en invoquant les motifs que nous venons de rappeler, dans un style que personne alors ne taxait d'hyperbolique.

« Nos prédécesseurs, très-saint père, nous ont appris que toute la sûreté des États est appuyée sur la pieuse union de la royauté et du sacerdoce, et que, quand l'une de ces deux puissances attaque l'autre, toutes les deux sont en danger... C'est pour cela que les saints Pères et même le saint-siége ont loué tant de fois l'adoucissement des canons, quand il sert à édifier l'Église, à apaiser les différends entre le sacerdoce et la royauté... Il n'est nullement à propos de troubler la paix publique ni d'interrompre l'heureux cours que prennent les affaires de l'Église sous un si grand roi ; et c'est ici, très-saint père, que nous vous supplions d'être attentif pour considérer un peu quel roi nous avons : ce n'est pas aux ministres pacifiques des autels à parler de sa valeur et du nombre de ses victoires ; mais plût à Dieu que vous pussiez être présent à tout ce qu'il fait pour nous, et que vous vissiez avec quelle douceur il écoute les évêques (*quam benignè optimus princeps episcopos audiat*)... Pour l'hérésie, combien reçoit-elle de coups salutaires? Par combien d'édits est-elle réprimée ? De combien de temples pleure-t-elle la perte ?... Est-il besoin de dire jusqu'à quel point le roi a en horreur toutes les nouveautés, et qu'elles ne peuvent trouver d'asile en aucun endroit de son royaume ? Louis le Grand est un second Maurice, et l'on peut dire de lui ce que saint Grégoire, votre prédécesseur, a dit de cet empereur, auquel il a donné tant de louanges : *Les hérétiques n'osent ouvrir la bouche sous son règne.* »

Les évêques terminaient en suppliant le pape *de n'écouter que son cœur dans une occasion où il n'était pas permis d'employer le courage* [1].

Si j'ai rappelé les termes de cette lettre, où la plume de Bossuet, son rédacteur, ne se révèle malheureusement que par une élégante latinité, c'est qu'elle éclaire d'un jour complet la situation de l'épiscopat et celle du prince. S'efforcer d'inquiéter le saint-siége sur les périlleuses conséquences de sa fermeté, et se relever soi-même de sa propre faiblesse en glorifiant le monarque, futur ex-

[1] Cette lettre et toutes les pièces relatives à la régale sont insérées au t. XI des *Mémoires du clergé*.

tirpateur de l'hérésie : tel fut le système qui conduisit bientôt les évêques à la déclaration des quatre articles et Louis XIV à la révocation de l'édit de Nantes.

L'attitude d'Innocent XI ne laissant aucune chance à la conciliation, la position alla se compliquant de plus en plus. Arrivé au dernier degré de l'irritation et résolu de faire trancher enfin toutes les questions pendantes, le gouvernement français songea d'abord à un concile national. Mais on ne tarda pas à reculer devant l'éclat d'une telle démarche, qui, d'ailleurs, d'après les principes mêmes de l'Église gallicane, n'aurait procuré aucun moyen régulier de forcer la main au pape, puisque les décrets d'un tel concile n'étaient valides qu'après l'approbation du saint-siége. On se détermina donc à convoquer une assemblée du clergé, réunion purement civile par sa nature, puisqu'elle n'avait d'ordinaire pour objet que de délibérer sur les intérêts financiers de l'Église, et qu'elle ne se composait que de deux évêques délégués par chaque circonscription archiépiscopale avec deux membres du clergé inférieur.

Au-dessus de ces quarante prélats exerçant par ordre une mission toute politique, planait de toute sa hauteur la volonté royale, que représentait dans l'assemblée, avec les commissaires du monarque, le père de la Chaise, son confesseur, effrayé et quasi tremblant. Maurice Letellier, archevêque de Reims, et Colbert, coadjuteur de Rouen, s'y montrèrent les instruments dévoués de la pensée ministérielle; Harlay, archevêque de Paris, s'y fit remarquer par un empressement plus triste encore, car ses complaisances prenaient leur source dans l'embarras constant qu'impose à tout homme public une moralité équivoque. M. de Choiseul-Praslin, évêque de Tournay, alla plus loin : chargé d'abord d'exécuter le projet, dont

la pensée première avait été donnée par le ministre Colbert lui-même, et de formuler la doctrine du clergé de France sur les droits et les attributions de la papauté, il atteignit presque les limites du schisme, sans rencontrer, il faut bien l'avouer, celles de la docilité de ses collègues.

A l'évêque de Meaux incomba la tâche ardue de contenir une assemblée qui ne s'appartenait plus à elle-même dans les bornes de l'orthodoxie, sans froisser la volonté royale qui exerçait sur ce grand génie une fascination par laquelle s'expliquent les rares faiblesses de sa vie. L'honneur véritable de Bossuet dans ces circonstances douloureuses consiste à avoir décliné l'initiative de toutes les questions, à n'être jamais intervenu dans des débats où sa parole était attendue comme un oracle, que pour y proposer des mesures dilatoires, ou que pour maintenir dans des situations extrêmes, et par des rédactions habilement calculées, la stricte intégrité de la foi. C'est sous cet aspect que nous apparaît le rôle du grand évêque, et dans les mémoires de l'abbé Ledieu, son secrétaire, aujourd'hui publiés dans leur intégralité [1], et dans les *Nouveaux Opuscules* de Fleury, imprimés par les soins de l'abbé Émery. Les notes inédites recueillies par le témoin de ses luttes et de ses tortures prouvent que les torts du grand orateur sont bien plutôt ceux de son temps que les siens, et ces lignes informes [2] sont plus précieuses pour sa mémoire que la savante défense qu'il remania jusqu'au dernier jour de sa vie, sans parvenir à satisfaire jamais ni son génie ni sa conscience.

Dans un travail tout politique, je n'ai point à apprécier la valeur des articles fameux décrétés le 19 mars 1682,

[1] 4 vol. in-8. Paris, Didier.
[2] On les trouve dans les *Nouveaux Opuscules*, éd. 1808, p. 210.

articles qui, pendant un siècle et demi, ont si profondément divisé l'Église. Je ne me permettrai sur ce point que quelques observations qui rentrent dans le domaine du publiciste.

En déclarant solennellement que « les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique dans les choses temporelles et qu'ils ne peuvent être déposés, ni directement, ni indirectement par les chefs de l'Église, » on abordait une question tout au moins oiseuse dans l'état politique de l'Europe au dix-septième siècle, et l'on donnait un démenti manifeste au droit public accepté par toute la chrétienté avant la réforme. Tant qu'une même foi religieuse avait animé les nations, l'orthodoxie de leurs chefs avait été, par la force même des choses, l'une des conditions de leur légitimité sociale, ce qui assurait à l'autorité spirituelle chargée de déterminer les conditions de cette orthodoxie une action directe dans l'ordre religieux et indirecte dans l'ordre temporel.

Le mouvement des intérêts comme celui des idées avait changé cette situation, et Louis XIV, le vainqueur de l'Espagne et de la Hollande, le triomphant négociateur de Nimègue, ne redoutait aucunement de voir Innocent XI reprendre contre sa couronne les entreprises d'un Grégoire VII ou d'un Innocent III. Ce qu'il voulait, c'était donc transformer la nature même de son pouvoir, en lui imprimant le sceau d'une sorte de délégation divine. Il ne prévoyait pas, le grand roi, dans les enivrements de sa confiance et de son orgueil, que la conscience humaine, qui résiste invariablement à tout pouvoir sans responsabilité comme sans contrôle, ne tarderait pas à remplacer l'appel au saint-siége par l'appel au peuple, et la souveraineté de l'Église par celle de la nation; les évêques

courtisans de 1682 préparaient, en effet, l'œuvre démocratique des Constituants de 1790.

En outre, la partie religieuse de la déclaration ne devait pas moins étonner que sa partie politique. L'infaillibilité, que l'on déniait au pontife romain contre l'opinion générale de la chrétienté, ressemble fort, en effet, à l'indéfectibilité du siége apostolique, admise par Bossuet et par les plus illustres docteurs gallicans; et la proclamation de la supériorité des conciles œcuméniques sur le pape fut, il faut encore le répéter, un incident étrange et presque une ironie dans une lutte engagée par la papauté pour la défense même des canons.

Pendant que le saint-siége multipliait ses protestations, le gouvernement français s'enfonçait dans une route dont il devenait chaque jour plus impossible de pressentir l'issue. Une déclaration royale et divers décrets du Parlement rendirent obligatoires pour le clergé français la profession et l'enseignement des quatre articles, le pouvoir s'efforçant d'attribuer un caractère dogmatique à une manifestation émanée d'une assemblée toute politique, et qui, pour la conscience des quarante prélats dont la signature l'avait consacrée, ne pouvait, même au point de vue des doctrines gallicanes, avoir que la valeur d'une opinion libre. Les ecclésiastiques du second ordre, membres de l'assemblée de 1682, furent successivement promus à tous les siéges épiscopaux au fur et à mesure des vacances, quoique le pape leur refusât l'institution apostolique. Au bout de trois ans, trente-sept siéges étaient déjà sans pasteurs; les difficultés et les irritations allaient croissant sur tous les points du royaume, et les propositions les plus menaçantes étaient chaque jour agitées dans les rangs de la magistrature et de la haute administration.

Le parti janséniste relevait la tête, et la réforme même espérait contre toute espérance. La foi de saint Louis gravée au cœur de son descendant, malgré les entraînements des passions et du pouvoir, protégeait sans doute, dans cette extrémité, l'orthodoxie du royaume très-chrétien; mais il est pénible de penser que celle-ci trouvait alors sa principale garantie dans la volonté personnelle du prince, tant les institutions avaient énervé l'épiscopat, tant elles en avaient préparé la déchéance[1]!

Ce fut au plus fort de sa lutte avec Rome et par une conséquence indirecte de cette crise même que Louis, fidèle à son immuable pensée, crut devoir porter le dernier coup au protestantisme dans ses États. Le calvinisme, poursuivi depuis dix années par les rigueurs administratives des intendants et les expéditions militaires des généraux, déjà réputé anéanti par le système des conversions en masse et des apostasies soldées, fut enfin solennellement proscrit par le trop fameux édit du 5 octobre 1685. Cet édit, qui révoquait tous les actes antérieurs, ordonnait la démolition immédiate des temples, prohibait tout exercice du culte réformé, et contraignait les ministres, qui, sous quinze jours, refuseraient de se convertir, à quitter la France; violentant plus résolûment la nature qu'on ne l'avait osé dans des persécutions plus sanglantes, il arrachait les enfants à leurs mères pour les élever dans la foi catholique, confisquait les biens de

[1] « Jamais prince ne fut plus complétement maître de son clergé que Louis XIV. Les discours qu'on lui adressait dans les occasions solennelles respirent un dévouement sans égal : « Nous osons à peine, est-il dit dans « un de ces discours, faire des demandes, dans la crainte de mettre des « bornes au zèle de Votre Majesté pour l'Église. » Le prince de Condé disait que, s'il prenait fantaisie au roi d'embrasser le protestantisme, le clergé serait le premier à l'imiter. » Léopold Ranke, *Histoire de la papauté*, t. IV, ch. XV.

tous ceux qui, pour conserver leurs croyances, étaient déjà sortis du royaume, et punissait des galères tous les protestants qui tenteraient d'abandonner une patrie dont les lois imposaient de telles tortures à leur cœur et à leur conscience.

La révocation de l'édit de Nantes, après une possession de près d'un siècle, fut un acte tellement grave en lui-même, les conséquences de cette mesure désastreuse ébranlèrent si profondément l'édifice élevé par Louis XIV, qu'on a quelque peine à se persuader que ce prince, servi par des esprits de la plus vaste expérience politique, se soit résolu à une telle chose sans motifs sérieux et longtemps médités. Des hommes d'ailleurs fort éclairés, parmi lesquels je m'étonne de rencontrer le judicieux historien de Colbert [1], voudraient expliquer l'édit de 1685 par la nécessité de protéger la monarchie contre des périls éventuels, en désarmant d'avance un grand parti, de manière à l'empêcher de mettre un poids considérable dans la balance, quand l'invincible monarque serait remplacé par des successeurs ou moins heureux ou moins résolus. Mais cette interprétation est en manifeste désaccord avec tous les faits et tous les documents connus. Lorsque Louis XIV résolut d'anéantir les protestants dans ses États, il ne les redoutait pas plus dans l'avenir que dans le présent; ajoutons qu'il était, vis-à-vis d'eux, sans haine comme sans crainte, car, en matière religieuse, il concentrait toutes ses antipathies sur les jansénistes qu'il appréhendait, parce qu'il les tenait pour les ennemis du pouvoir.

Depuis que les protestants avaient été écrasés par Richelieu dans leur puissance militaire, en même temps

[1] M. Pierre Clément. Voyez le *Gouvernement de Louis XIV*, de 1683 à 1689. 1 vol. in-8, chez Guillaumin.

qu'habilement ménagés dans leur liberté religieuse, ils étaient devenus les sujets les plus soumis, pour ne pas dire les plus timides. Ce caractère s'était révélé jusque dans les jours de crise où l'audace ouvrait, presque sans péril, toutes les voies de la fortune. Les réformés du Midi n'avaient pris aucune part aux longs troubles de la Fronde, malgré les incitations des princes pour ranimer dans leurs cendres éteintes les étincelles du feu qui avait si longtemps embrasé la France. A la cour, l'attitude des rares seigneurs protestants qui persistaient encore à ne pas suivre l'exemple de M. de Turenne était empreinte d'une grande réserve et d'une sorte de dévouement affecté.

Dans l'ordre des idées comme dans celui des affaires, les réformés sentaient leur isolement et leur faiblesse, au sein d'une société qui les tolérait à grand'peine, et dans un siècle où le ciel envoyait à l'Église les plus beaux génies et les plus savants hommes pour interprètes. Ils gardaient donc une sorte de défensive presque respectueuse contre leurs formidables adversaires. Jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, Claude et Jurieu lui-même ne servirent guère qu'à donner la réplique à Bossuet, à Fénelon, à Bourdaloue et à Nicole. C'est à coup sûr à cette polémique, à la vie qu'elle entretenait et dans l'école et dans l'Église, qu'est dû, entre plusieurs autres causes, le caractère de cette littérature demeurée l'éternel honneur de la vérité catholique. La réforme, dans sa période de décroissance, un moment arrêtée à la suite de la persécution, servait l'Église par l'usage de sa liberté, et c'est celle-ci qui a donné Bossuet à la France. Dans la première moitié du règne de Louis XIV, le protestantisme, bien loin d'aspirer à aucun triomphe, n'aspirait plus qu'à vivre obscurément sous le coup des prescriptions humiliantes qui précédèrent de plusieurs années

l'acte de 1685. Le caractère violent et séditieux de la prédication calviniste ne se dessina qu'après la révocation et par l'effet même de cette terrible mesure. Des chaires de la Haye et de Magdebourg, des presses de Londres et de Berlin, commencèrent alors à sortir les ardentes paroles par lesquelles des exilés, en proie aux fureurs de la vengeance, appelaient toutes les malédictions de Dieu et des hommes sur le roi, dont les fautes menaçaient déjà la grandeur. Les premières invocations aux peuples contre les princes, les premiers cris des passions révolutionnaires en Europe, furent provoqués par un caprice du despotisme et par la confiance d'un pouvoir enivré de sa force.

A la fin du dix-septième siècle, le protestantisme n'était donc plus en France qu'un fait sans danger pour l'Église comme pour la monarchie, et il ne fallut pas moins que les horreurs d'une persécution et les efforts de la ligue d'Augsbourg pour lui rendre quelque chose de l'importance politique qu'il avait perdue.

Inutile pour la sécurité publique, plus inutile encore pour la religion, l'édit de 1685 s'explique donc par d'autres motifs. L'espoir de faire rentrer dans les voies du salut un million de Français par une compression dont personne, au début, ne prévoyait les rigueurs, fut sans doute ce qui détermina l'adhésion à peu près universelle donnée à la révocation par un peuple sincèrement catholique. Mais tel n'était pas certainement le mobile des intendants et des gouverneurs militaires des provinces qui poussaient la cour bien plus encore qu'ils n'étaient poussés; tel n'était pas non plus le motif principal de Louis XIV, même à ce déclin de sa vie qui commençait à projeter des ombres et des troubles sur les éclatants désordres de sa jeunesse. Le roi tenait beau-

coup moins à sauver les huguenots qu'à les voir fléchir sous ses ordres. Sans les redouter pour la sécurité de son trône, leur liberté religieuse était un scandale pour son autorité royale, et si la suppression de cette semi-tolérance n'était pas nécessaire pour fonder en France l'unité monarchique, elle le devenait pour y établir la plénitude de l'unité administrative. Lorsque le pouvoir avait tout réglé sans résistance, c'était un spectacle révoltant que celui d'une croyance sur laquelle ne pesait pas la main de l'État, et de sujets qui osaient être d'une autre religion que le monarque.

La révocation de l'édit de Nantes releva presque instantanément, dans toute l'Europe, le protestantisme que ses auteurs se proposaient d'écraser; elle fit remettre en question l'existence même de la monarchie française en provoquant la création d'une ligue dont la vengeance fut le ciment. C'est donc par ses conséquences qu'il faut juger cette mesure bien plus que par les principes au nom desquels elle fut décrétée, car ces principes n'étaient alors discutés par personne, et l'union de l'ordre religieux avec l'ordre politique provoquait dans les contrées protestantes des rigueurs non moins tyranniques que dans les pays demeurés fidèles à la communion romaine. La suppression de la liberté religieuse, octroyée dans des temps difficiles par une monarchie catholique à une minorité dissidente, ne révoltait pas les consciences dans le dix-septième siècle, comme elle le ferait au sein de nos sociétés nouvelles, constituées sur des bases différentes. A l'édit de 1685, correspondait le serment du *test;* pendant que les dragons donnaient la chasse aux huguenots dans les Cévennes, l'Irlande était mise au pillage par les protestants, et l'Angleterre expulsait Jacques II à cause de ses efforts pour faire rap-

porter les lois pénales contre les non-conformistes. Si les réformés étaient proscrits en France, nos coreligionnaires étaient en Suède sous le coup de la peine de mort; et si l'assemblée du clergé poussait Louis XIV à des résolutions violentes, le synode de Dordrecht ne lui donnait pas à coup sûr des leçons de tolérance et de modération. Du fond de son exil, Arnauld applaudissait à la révocation non moins résolûment que Bossuet, et le jansénisme de madame de Sévigné ne l'empêchait pas de mettre cette mesure au niveau des plus glorieuses victoires du grand roi. L'opinion absolvait donc Louis XIV, et ce n'est qu'au tribunal de la politique qu'il doit être sévèrement condamné.

On demeure confondu de la légèreté avec laquelle un grand gouvernement, servi par une administration habile, s'engagea dans des mesures qui allaient, par une pente irrésistible, le conduire à l'extrême limite de la violence et du péril. Lorsqu'en avril 1685 le conseil ouvrit ses délibérations sur la révocation de l'édit de Henri IV, on croyait en avoir déjà à peu près fini avec les huguenots, tant les dispositions prises contre eux depuis huit ans les avaient affaiblis et démoralisés. Privation des droits civils, exclusion de toutes les carrières, difficultés sans cesse renaissantes opposées à l'exercice public de leur culte, ils avaient tout subi, sans parvenir à organiser sur aucun point de résistance sérieuse. Lorsqu'il leur était arrivé, comme dans le Béarn et le Vivarais, de se rassembler en rase campagne, soit pour prier sur les ruines de leurs temples démolis, soit pour se concerter dans leur détresse, la hart et la corde, les galères et la bastonnade avaient fait promptement justice de malheureux transformés en criminels d'État, et traités comme tels sans qu'aucune voix s'élevât pour les plain-

dre, encore moins pour les défendre. Les *missionnaires bottés* du ministre de la guerre parcouraient les provinces, partout hébergés aux frais des protestants, et suivis d'ecclésiastiques d'autant plus assurés de trouver toujours les églises pleines, que la terreur y poussait les populations. Ces ecclésiastiques, chez la plupart desquels la sagacité n'était pas à la hauteur du zèle, rendaient bon compte à la cour des dispositions des nouveaux convertis groupés autour de leur chaire, qui cherchaient dans le sacrilége leur sécurité et leur vengeance. Les intendants, comptables des fonds affectés à solder les abjurations, renchérissaient sur le compte rendu par les missionnaires, et, à en croire tous les émules des Foucault et des Basville, il suffisait, au point où les choses étaient déjà parvenues, d'interdire dans le royaume l'exercice du culte réformé et d'en expulser les ministres pour amener sans violence les plus obstinés à se conformer aux ordres du monarque.

En se reportant aux documents contemporains, on voit que cette croyance avait pleinement prévalu à la cour bien avant la révocation, et M. de Dangeau nous a conservé, dans son style dénué d'artifices, les bulletins officiels des conversions qui, à l'heure du lever ou de l'*appartement*, formaient à Versailles le fond habituel des conversations, avec les querelles d'étiquette et l'annonce du prochain Marly [1].

Le roi, prévoyant moins que personne les rigueurs

[1] « Le soir, on apprit que tous les huguenots de Montauban s'étaient convertis par une délibération prise à l'Hôtel de Ville. 2 septembre 1685... On sut au lever du roi que presque tout le Poitou était converti... On apprit que les diocèses d'Embrun et de Gap, et les vallées de Pragelais, s'étaient convertis sans que les dragons y eussent été. 29 septembre... Le roi eut nouvelle à son lever que toute la ville de Castres s'était convertie... On apprit que Montpellier et tout son diocèse était convertie... Aigues-Mortes s'est convertie aussi... Le roi dit à M. le nonce, à son lever, qu'il avait eu nouvelle que la ville d'Uzès se convertissait tout entière, à l'exemple de Nîmes et de Montpellier. 2, 5, 9 octobre 1685. » *Journal du marquis de Dangeau*, t. Ier Paris, Firmin Didot, 1854.

auxquelles il allait être bientôt conduit, espérait retirer du retour de la France à l'unité religieuse une gloire qui avait manqué à son père et à son aïeul, en même temps que, par une œuvre facile, il payerait à Dieu la rançon de ses faiblesses. En cela, comme en tout, le père de la Chaise parlait et pensait comme le roi, et suivait l'impulsion du prince, bien loin de lui imprimer la sienne. Le chancelier le Tellier mourant croyait, en scellant l'édit, s'ouvrir les portes du ciel ; Bossuet, toujours agité par les souvenirs de 1682, comptait sur la révocation pour aplanir à Rome des difficultés qui allaient grossissant chaque jour ; enfin, l'épiscopat tout entier applaudissait avec transport à un acte qui, en glorifiant l'Église, paraissait l'absoudre de toutes ses complaisances et justifier ses longues adulations.

Le marquis de Louvois porta seul, dans cette affaire, des calculs profonds inspirés par des intérêts personnels [1]. Il comprit que les nombreuses exécutions militaires qui seraient la conséquence de la révocation assureraient à son ministère une influence prépondérante. Bien loin de restreindre les effets de la mesure, il les étendit donc afin de rendre ses services plus nécessaires. Cependant l'on ne tarda pas à comprendre que l'œuvre si légèrement entreprise était plus ardue que ne l'avaient soupconné et les évêques dans leur zèle et les courtisans dans leur confiance. Les huguenots, qui, durant plusieurs années, avaient subi toutes les humiliations et toutes les contraintes, passèrent de la prostration à un furieux dé-

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, liv. IV, p. 32.

sespoir lorsqu'on eut chassé tous leurs ministres et fermé leurs derniers temples, lorsqu'ils se virent arracher leurs enfants au berceau et qu'ils furent condamnés à perdre jusqu'au repos de la tombe, puisque leurs restes, traînés sur la claie, étaient insultés par d'impitoyables persécuteurs.

Ils ne coururent pas tout d'abord aux armes, car entre la paix de Nimègue et la paix de Ryswyk la grande monarchie était trop forte pour avoir à redouter la guerre civile; mais, lorsque la coalition européenne eut préparé à Louis XIV les terribles épreuves où se consumèrent ses dernières années, le protestantisme vint donner dans les Cévennes aux ennemis de la France le concours d'une Vendée dans laquelle, de l'aveu d'un homme qui porta, dans la poursuite des ennemis de ses croyances, l'impassible cruauté qu'entretient l'esprit de parti, « cent mille hommes périrent, dont dix mille par le feu, la corde ou la roue [1]. »

La première pensée du pouvoir avait été d'ouvrir toutes les portes du royaume pour laisser sortir ceux des sujets du roi qui se refuseraient à conformer leurs croyances à la sienne, car on avait cru ne perdre ainsi que quelques centaines de citoyens obstinés; mais lorsque deux cent mille hommes se présentèrent pour franchir les frontières, emportant avec eux leur fortune, leur industrie, l'espoir de la vengeance et un capital qu'un contemporain n'estime pas à moins de deux cents millions [2], l'on dut changer de système. La peine de la confiscation et des galères fut portée non-seulement contre

[1] Extrait du Mémoire de Lamoignon de Basville sur le Languedoc, dans la collection des Mémoires recueillis par ordre du duc de Bourgogne et publiés par le comte de Boulainvilliers. *État de la France*, t. V, éd. in-12.

[2] L'abbé de Choisy, *Mémoires*, éd. de 1737, p. 34.

les Français qui s'efforceraient de passer à l'étranger, mais contre ceux qui, par un concours même indirect, faciliteraient une telle tentative; puis l'on fut conduit à provoquer les dénonciateurs en leur assurant la moitié des dépouilles de leurs victimes; enfin, par une conséquence nécessaire de toute maxime de tyrannie, la peine de mort fut substituée à celle des galères, après que celle-ci eut été reconnue inefficace. Les soldats de Turenne, de Condé et de Luxembourg furent transformés en douaniers chargés de guetter, le fusil à la main, la contrebande humaine le long de ces vastes frontières que tant de malheureux aspiraient à franchir.

La noblesse huguenote alla former ces régiments à la solde de l'Angleterre que les Schomberg et les Ruvigny commandaient en Flandre, en Espagne et en Portugal, partout où il y avait, aux jours d'épreuve, des coups à porter à Louis XIV et des haines à étancher dans le sang. Les industriels et les artisans emportèrent en Angleterre et en Hollande les secrets de leurs procédés; enfin, la classe plus nombreuse des cultivateurs attachés à la glèbe de cette terre où ils ne pouvaient plus vivre et qu'il leur était interdit de quitter, formèrent ce million de *nouveaux catholiques* qui, jusqu'à la fin du règne, achetèrent une sorte de demi-sécurité au prix d'innombrables communions sacriléges et de profanations quotidiennes.

Devant un tel spectacle, plus humiliant pour la vérité que n'aurait été le triomphe même de l'erreur, le clergé ne tarda pas à comprendre qu'on s'était engagé dans une difficile entreprise et dans des voies dangereuses. Sans répudier des doctrines qui étaient alors celles de toutes les écoles et de toutes les croyances, la plupart des évêques inclinèrent donc aux interprétations les plus anodines des édits royaux contre les réformés. L'abbé de

Fénelon, qui avait commencé sa carrière dans les missions du Poitou, devenu archevêque plusieurs années après la révocation, se montra dans son diocèse plein de mansuétude pour les protestants; Bossuet ne tint pas à Meaux une conduite différente. Si le système politique et religieux qui dominait alors l'Europe lui fit partager et défendre l'erreur commune sur la légitimité de la violence en matière spirituelle, on le voit prendre grand soin d'établir dans tout le cours de sa correspondance qu'il n'y a jamais recouru pour son propre compte, tant la conscience du pasteur redressait celle de l'écrivain!

Promptement éclairés par les résultats, ceux qui avaient applaudi avec le plus de vivacité à la mesure destinée à assurer le triomphe de l'orthodoxie, se prenaient à douter de son efficacité et commençaient à se féliciter de la froideur qu'avait montrée le saint-siége dans une circonstance où l'on avait compté sur sa plus chaleureuse approbation. « Je pense, écrivait Arnauld quelques mois après l'édit de 1685, qu'on n'a pas mal fait, à Rome, de ne point faire de réjouissances pour la révocation de l'édit de Nantes et la conversion de tant d'hérétiques. Car, comme on y a employé des voies un peu violentes, quoique je ne les croie pas injustes, il est mieux de n'en pas triompher[1]. »

Dans ce moment solennel, Rome donnait, en effet, à la chrétienté un spectacle fort inattendu. Bien loin de féliciter ni le roi ni l'ambassadeur de Louis XIV pour les rigueurs exercées contre les hérétiques, et de paraître compter sur le succès de l'acte qui occupait alors l'univers tout entier, la cour pontificale se montrait réservée jusqu'à la froideur vis-à-vis du roi de France; elle allait

[1] Lettres à M. Duvancel.

jusqu'à se rapprocher secrètement de tous ses ennemis, et personne n'ignorait que, dans son intimité, le saint-père exerçait tous les jours sa verve ironique contre les bulletins de triomphe que lui expédiait à chaque ordinaire le nonce apostolique à Paris. L'un des premiers, Innocent XI avait démêlé, avec une sagacité rare, le peu de solidité de tant de conversions achetées, et, l'œil ouvert sur le monde, il voyait s'élever déjà la tempête qui, après avoir renversé en Angleterre une dynastie, dernier espoir du catholicisme, allait bientôt s'étendre sur toute l'Europe.

Si l'attitude de la cour de Rome trompait alors toutes les prévisions, celle de la cour de Versailles n'était pas à coup sûr moins singulière. Au moment où Louis XIV poursuivait avec le plus d'ardeur l'exécution de son édit, où il avait à se défendre contre tant d'ennemis au cœur même de ses États, ce prince engageait avec le Saint-Siége, par une nouvelle application de la politique que nous avons déjà appréciée, l'un des conflits les plus iniques dont le souvenir soit demeuré dans l'histoire. En 1687, au plus fort de l'émigration protestante, quand chaque jour ses sujets s'écoulaient par milliers et la fortune publique par millions, le roi entreprenait de trancher à Rome, par la force, cette question des franchises résolues pour toutes les consciences aussitôt qu'elle est posée.

Innocent XI, reprenant les tentatives déjà faites par Pie IV, Grégoire XIII et Sixte-Quint, avait pris la résolution de ne pas tolérer plus longtemps l'abus de ces franchises que les ambassadeurs avaient fini par étendre à tous les quartiers où étaient situés leurs palais. Personne n'ignore que ces quartiers, soustraits à toute juridiction criminelle, étaient devenus l'asile de tous les *bravi*

de profession et de tous les voleurs de l'Italie, et qu'ils étaient en outre le centre privilégié d'une vaste contrebande dont l'extension avait fini par enlever au trésor pontifical une notable partie de ses ressources. Les représentations d'Innocent XI, faites avec l'opiniâtreté calme qui était le trait dominant de son caractère, avaient fini, après des résistances plus ou moins vives, par être accueillies par toutes les puissances qui entretenaient à Rome des agents diplomatiques. Le pape crut, en conséquence, pouvoir déclarer officiellement qu'aucun ministre nouveau ne serait désormais accrédité à sa cour qu'après avoir pris l'engagement écrit de renoncer aux franchises. Cette règle avait déjà été appliquée aux ambassadeurs d'Espagne, de Venise, de Pologne, et à l'agent diplomatique accrédité par Jacques II; celui de l'empereur venait de s'y conformer lorsque l'ambassade de France près le Saint-Siége devint vacante par la mort du duc d'Estrées. Instamment sollicité par le nonce apostolique de donner la même satisfaction au Saint-Siége, Louis XIV répondit que son nouvel ambassadeur aurait pour instruction de maintenir résolûment tous les priviléges qui avaient appartenu à la couronne des rois très-chrétiens.

Le marquis de Lavardin, désigné pour remplacer le duc d'Estrées et pour vider la question, partit, en conséquence, pour Rome avec une suite de plus de huit cents officiers ou serviteurs armés, et dans l'attitude d'un général venant forcer les portes d'une ville ennemie. Il eut à peine touché la frontière des États de l'Église, qu'un maître des cérémonies lui fit savoir qu'il ne serait admis à déployer le caractère d'ambassadeur qu'autant qu'il souscrirait à la déclaration acceptée par tous ses collègues; en même temps une bulle pontificale

frappait d'excommunication quiconque prétendrait se maintenir en possession des franchises régulièrement abolies. Ces actes n'empêchèrent pas Lavardin d'entrer dans Rome, où tous les dignitaires civils et religieux reçurent défense de communiquer avec lui. Quoique aucune réponse ne fût faite à sa demande d'audience, il s'établit au palais Farnèse et disposa de nombreux postes armés dans toutes les rues environnantes pour prendre ainsi de vive force possession des franchises. Le gouvernement pontifical n'opposa d'abord qu'une résistance passive à ces étranges procédés, et Lavardin put parcourir la ville suivi d'une escorte ressemblant à un corps d'armée. Mais, étant allé en grand appareil faire ses dévotions dans l'église de Saint-Louis des Français, un interdit fut immédiatement jeté sur le clergé de cette église, pour avoir admis à l'usage des sacrements un homme notoirement frappé d'excommunication. Lavardin ne continua pas moins de vivre à Rome sans nul rapport avec le gouvernement près duquel on l'avait envoyé.

A peine cette affaire fut-elle connue à Paris, qu'elle y servit à fomenter toutes les passions, car celles-ci ne sommeillent pas plus sous le pouvoir absolu que sous la liberté, et l'un des effets les plus ordinaires du despotisme est de diriger sur les questions religieuses l'activité d'esprit que des institutions différentes font porter sur les intérêts publics. Le parlement, spontanément réuni, admit d'une voix unanime l'appel au futur concile interjeté par le procureur général du roi contre la bulle d'Innocent XI, après un discours de l'avocat général Talon, dans lequel ce magistrat déniait au chef de l'Église le pouvoir d'excommunier un agent diplomatique, un tel acte portant atteinte à l'indépendance

de profession et de tous les voleurs de l'Italie, et qu'ils étaient en outre le centre privilégié d'une vaste contrebande dont l'extension avait fini par enlever au trésor pontifical une notable partie de ses ressources. Les représentations d'Innocent XI, faites avec l'opiniâtreté calme qui était le trait dominant de son caractère, avaient fini, après des résistances plus ou moins vives, par être accueillies par toutes les puissances qui entretenaient à Rome des agents diplomatiques. Le pape crut, en conséquence, pouvoir déclarer officiellement qu'aucun ministre nouveau ne serait désormais accrédité à sa cour qu'après avoir pris l'engagement écrit de renoncer aux franchises. Cette règle avait déjà été appliquée aux ambassadeurs d'Espagne, de Venise, de Pologne, et à l'agent diplomatique accrédité par Jacques II; celui de l'empereur venait de s'y conformer lorsque l'ambassade de France près le Saint-Siége devint vacante par la mort du duc d'Estrées. Instamment sollicité par le nonce apostolique de donner la même satisfaction au Saint-Siége, Louis XIV répondit que son nouvel ambassadeur aurait pour instruction de maintenir résolûment tous les priviléges qui avaient appartenu à la couronne des rois très-chrétiens.

Le marquis de Lavardin, désigné pour remplacer le duc d'Estrées et pour vider la question, partit, en conséquence, pour Rome avec une suite de plus de huit cents officiers ou serviteurs armés, et dans l'attitude d'un général venant forcer les portes d'une ville ennemie. Il eut à peine touché la frontière des États de l'Église, qu'un maître des cérémonies lui fit savoir qu'il ne serait admis à déployer le caractère d'ambassadeur qu'autant qu'il souscrirait à la déclaration acceptée par tous ses collègues; en même temps une bulle pontificale

frappait d'excommunication quiconque prétendrait se maintenir en possession des franchises régulièrement abolies. Ces actes n'empêchèrent pas Lavardin d'entrer dans Rome, où tous les dignitaires civils et religieux reçurent défense de communiquer avec lui. Quoique aucune réponse ne fût faite à sa demande d'audience, il s'établit au palais Farnèse et disposa de nombreux postes armés dans toutes les rues environnantes pour prendre ainsi de vive force possession des franchises. Le gouvernement pontifical n'opposa d'abord qu'une résistance passive à ces étranges procédés, et Lavardin put parcourir la ville suivi d'une escorte ressemblant à un corps d'armée. Mais, étant allé en grand appareil faire ses dévotions dans l'église de Saint-Louis des Français, un interdit fut immédiatement jeté sur le clergé de cette église, pour avoir admis à l'usage des sacrements un homme notoirement frappé d'excommunication. Lavardin ne continua pas moins de vivre à Rome sans nul rapport avec le gouvernement près duquel on l'avait envoyé.

A peine cette affaire fut-elle connue à Paris, qu'elle y servit à fomenter toutes les passions, car celles-ci ne sommeillent pas plus sous le pouvoir absolu que sous la liberté, et l'un des effets les plus ordinaires du despotisme est de diriger sur les questions religieuses l'activité d'esprit que des institutions différentes font porter sur les intérêts publics. Le parlement, spontanément réuni, admit d'une voix unanime l'appel au futur concile interjeté par le procureur général du roi contre la bulle d'Innocent XI, après un discours de l'avocat général Talon, dans lequel ce magistrat déniait au chef de l'Église le pouvoir d'excommunier un agent diplomatique, un tel acte portant atteinte à l'indépendance

temporelle de souverains représentés par leurs ambassadeurs.

Le discours de Talon est un réquisitoire dont la violence n'a guère été dépassée aux jours des luttes les plus ardentes. Les griefs les plus contradictoires, les accusations les moins sérieuses, y sont accumulés avec une abondance plus verbeuse qu'éloquente. L'avocat général reproche amèrement au chef de l'Église sa complaisance pour la maison d'Autriche, son indulgence pour les hérétiques et son ingratitude pour le monarque qui, en chassant ceux-ci de son royaume, vient de donner un si éclatant témoignage de sa foi; il laisse planer des doutes sur l'orthodoxie personnelle du pape, et va jusqu'à l'accuser en termes formels de jansénisme, reproche par trop étrange dans le lieu du sein duquel il s'élevait.

Cependant les symptômes qui avaient précédé les événements de 1682 se reproduisaient avec un caractère plus menaçant, car la force morale de l'épiscopat français avait disparu pour jamais devant la couronne, et l'on savait trop qu'il n'y avait à appréhender aucune résistance de ce côté-là. La vacance survenue dans l'archevêché de Cologne, pour lequel le roi recommandait un candidat obstinément repoussé par le Saint-Siége, vint bientôt compliquer les rapports des deux cours en préparant une crise qui semblait devoir se dénouer par un schisme et par une nouvelle guerre générale. Le roi annonçait l'intention de porter immédiatement une armée dans les États romains pour y obtenir enfin le respect dû à sa couronne [1]; en attendant, il occupait Avignon, et son gouvernement provoquait l'université

[1] Manifeste du 6 septembre 1688.

de Paris à imiter l'exemple du parlement en citant le pape au futur concile. Presque tout le clergé suivait l'impulsion des magistrats et s'engageait dans une lutte qui, dit avec trop de justice un historien protestant, attestait sa servilité bien plus que son indépendance [1].

Louis XIV touchait à l'instant suprême qui allait décider de son sort comme chrétien et comme roi, car il allait se trouver pour la première fois de sa vie en face des périls issus de ses fautes. S'il avait bravé l'Église et l'Europe coalisée en persistant dans les enivrements de sa confiance et de son orgueil, on aurait pu voir un prince de vieille race subir la destinée du fier conquérant qui, après avoir été un demi-dieu dans le succès, descendit au-dessous de l'homme dans les épreuves de la mauvaise fortune. Mais Louis, qui était fort inférieur à Napoléon par le génie, l'emportait de beaucoup sur lui par l'esprit de conduite et par la solidité du caractère. Aussi les dernières années de ce long règne présentent-elles un spectacle d'un intérêt, à mon avis, fort supérieur à celui de ses magnifiques commencements, car jamais prince ne déploya d'aussi soudaines et d'aussi merveilleuses ressources pour réparer ses torts et calmer tous les ennemis qu'il s'était faits.

Voici quelle était, en 1688, la situation politique de Louis XIV après l'expulsion des protestants, et la rupture avec Rome à l'occasion des franchises. Jacques II venait d'être renversé du trône, et, s'il est un fait d'une démonstration facile, c'est la connexité de la crise de 1688 en Angleterre avec les mesures prises en France en 1685. Jacques, qui avait compté pour son système d'adoucissement des lois pénales sur le concours inté-

[1] Sismondi, t. XXV, p. 504.

ressé de tous les dissidents, ne rencontra pas dans le puritanisme des fureurs et des suspicions moins vives qu'au sein de l'Église anglicane. La révocation de l'édit de Nantes paraissait démontrer en effet que, dans la pensée secrète de Jacques, les réformes religieuses auxquelles il travaillait avec tant d'ardeur n'étaient qu'un premier pas vers cette suprématie catholique dont les victimes couvraient alors les rivages de la Grande-Bretagne, soufflant dans tous les cœurs le feu qui les dévorait. Quelles raisons d'attendre de l'âme étroite de Jacques II des mesures plus politiques et plus libérales que celles de Louis XIV? L'un n'était-il pas la pâle copie de l'autre, et le P. Pètre n'était-il pas fort inférieur au P. la Chaise, en étant mille fois plus intolérant que lui?

Le prince d'Orange, qui, dans son ambition inquiète, avait jusqu'alors cherché un grand rôle sans le rencontrer, se trouva tout à coup chef d'un parti puissant dont les clameurs remplissaient le monde. Les Claude, les Jurieu, les Andrieu, les Basnage, quittant la controverse pour la polémique, remuèrent, avec une verve inépuisable, les plus redoutables problèmes. Les peuples furent chaque jour conviés à décider par qui et sous quelles conditions règnent les rois, et la révolution d'Angleterre fut la première application pratique de ces doctrines alors nouvelles [1].

La chute de la dynastie catholique qui gouvernait la Grande-Bretagne changea par sa base le système général de l'Europe et porta à Louis XIV un coup dont il n'était plus destiné à se relever jusqu'au dernier jour de

[1] Il suffit de citer la collection du *Mercure hollandais* de 1688, celle de Romain Hooge, et, parmi une foule de pamphlets politiques, ceux de Jurieu, imprimés par mémoires séparés en forme de journaux semi-périodiques. Amsterdam, 1689.

son règne. Durant la vie de Charles II, la beauté de la duchesse de Portsmouth avait été plus utile au roi de France que l'habileté consommée de Lyonne et le génie organisateur de Louvois. La neutralité obstinée de l'Angleterre avait en effet rendu toutes les coalitions générales impossibles et désarmé l'Europe devant les altières exigences du jeune monarque. L'avénement de Guillaume III ne donna pas seulement le concours de l'Angleterre aux cabinets qui attendaient depuis si longtemps l'heure de la délivrance avec la fiévreuse anxiété qu'une situation analogue a reproduite en 1813; elle eut pour résultat principal d'opposer à la force matérielle dont disposait Louis XIV l'autorité morale d'une idée; et, comme il arrive d'ordinaire au sein des grandes fermentations, cette idée-là ne tarda pas à se faire homme. Le général malheureux, l'ambitieux impuissant, le gendre dénaturé devint, pour commencer la croisade contre la France, en Angleteterre le roi d'un grand peuple, en Europe le chef d'une implacable faction. La ligue d'Augsbourg, formée d'abord en majorité par des États catholiques, ne tarda pas à s'empreindre de toutes les haines du protestantisme, et celles-ci ne devaient plus s'éteindre jusqu'aux sinistres conférences de Gertruydenberg.

Louis, sincèrement ramené, dans les dernières années du dix-septième siècle, vers les idées de modération et de paix au nom desquelles il prenait l'initiative de nombreux sacrifices, dut opposer aux rancunes et aux efforts persistants de ses ennemis une résistance héroïque. Dès l'origine de la crise il avait mesuré l'étendue de ses fautes par celle de ses dangers, et les vingt dernières années de sa vie ne furent qu'un effort continuel pour conjurer les uns en réparant les autres.

L'une des premières préoccupations du monarque,

au début de la période difficile qu'ouvrit la formation de la ligue d'Augsbourg, fut de régler enfin les affaires religieuses que les actes parlementaires et les nombreuses vacances épiscopales avaient conduites à l'extrémité la plus déplorable. Innocent XI était mort adoré de ses sujets et vénéré de toute l'Europe catholique et protestante. Cette circonstance paraissait pouvoir faciliter un rapprochement dont l'initiative fut prise par Louis XIV avec toute la force de sa volonté.

Malgré les avances réitérées du roi, ce rapprochement ne put pas se consommer sous le court pontificat d'Alexandre VIII; mais, lorsque le cardinal Pignatelli fut élevé sur la chaire de saint Pierre sous le nom d'Innocent XII, le nouveau pape s'empressa de lever l'espèce d'interdit qui pesait depuis si longtemps sur la France. Il expédia leurs bulles aux trente évêques qui les attendaient depuis 1682, sous la double condition que ces prélats écriraient individuellement au Saint-Siége dans des termes convenus pour désavouer tout ce qui, dans les actes de la célèbre assemblée, avait été blâmé par lui, et que le roi adresserait personnellement au pape la promesse de ne donner aucune suite aux édits qui rendaient obligatoire l'enseignement des quatre articles. Ces deux conditions furent simultanément accomplies en 1693; une publicité tardive, mais aujourd'hui complète, a révélé à la postérité la teneur de ces deux actes solennels[1].

[1] « Ad pedes S. V. provoluti, » disaient les évêques, « profitemur ac declaramus nos vehementer, et supra id quod dici potest, et corde dolere de rebus gestis in comitiis prædictis, quæ S. V. et ejusdem prædecessoribus displicuerunt : ac proinde quidquid iis comitiis circa ecclesiam potestatem, pontificiam auctoritatem decretum censeri potuit, pro non decreto habemus, et habendum esse declaramus. »

« Comme je cherche à faire connaître, Très-Saint Père, disait Louis XIV, mon respect filial envers Votre Béatitude, je suis bien aise de lui faire savoir que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit de 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoi les circonstances passées m'avaient obligé, ne soient pas observées; et que, désirant que tout le monde connaisse par une marque particulière la vénération que j'ai pour ses grandes qualités, je ne doute pas que Votre Sainteté n'y réponde par toutes les démonstrations envers moi de son affection paternelle. » Versailles, le 14 septembre 1693.

En même temps le roi de France renonçait solennellement à l'odieux privilége des franchises, et le Saint-Siége, de son côté, régularisait par son approbation l'application générale du droit de régale. Innocent XII renoua dès lors avec Louis XIV des relations que les malheurs de ce prince devaient rendre plus intimes. Personne n'ignore en effet qu'on vit bientôt après la cour de Rome, dans la grande question de la succession espagnole, prendre résolûment le parti de la France, redevenu le parti de la justice et du bon droit, puisqu'au lieu de provoquer, en 1700, le partage de la monarchie catholique, Louis XIV se résolvait à seconder les vœux et à servir les intérêts de l'Espagne au détriment de ses intérêts personnels. En rendant alors à la France des sympathies accordées à l'Autriche durant la plus éclatante partie du règne, Rome demeurait d'ailleurs fidèle à la pensée de balancement et d'équilibre qui était, au fond, tout le secret de sa politique.

Le même système d'apaisement et de réparation, qui allait provoquer dans les rapports de la France avec le siége apostolique des résultats aussi avantageux, conduisit Louis XIV à se départir vis-à-vis des protestants, sinon de la rigueur des principes proclamés, du moins de la dureté que ses agents apportaient dans l'application de ceux-ci. Dès l'année 1698, une déclaration royale

garantit la restitution de leurs biens à tous les Français qui consentiraient à rentrer dans le royaume sous la seule condition de promettre de se faire instruire, promesse réclamée pour sauvegarder l'honneur de la royauté compromise, sans être de nature à gêner beaucoup la conscience, puisque la déclaration n'indiquait point le délai dans lequel les huguenots auraient à s'expliquer sur les résultats de leur instruction. En même temps des ordres précis étaient adressés aux intendants pour révoquer la plus grande partie des pouvoirs qu'ils avaient exercés jusqu'alors avec l'arbitraire le plus odieux. Enfin, un article spécial des instructions royales mettait un terme au plus grand scandale sorti de la persécution religieuse, « Sa Majesté défendant d'une manière formelle d'obliger les nouveaux convertis à s'approcher des sacrements, comme l'avaient fait des officiers par un faux zèle. »

Ces dispositions nouvelles ne purent, à la vérité, prévenir les horreurs de la guerre des Cévennes, parce que le plus funeste effet des erreurs politiques est d'en rendre trop souvent la réparation impossible même au repentir. En présence de l'insurrection des Camisards, fomentée et entretenue par l'Europe, il fallait bien que Louis XIV triomphât, à quelque prix que ce pût être, des ennemis qu'il s'était faits. Cependant, durant tout le cours de cette horrible guerre, les instructions directement émanées du roi portèrent toujours un caractère de transaction et de clémence; lorsque le jour des dernières humiliations fut arrivé pour le fier monarque, on le vit, au moment où il offrait d'acheter de ses ennemis une paix durement refusée, flatter par mille distinctions la vanité d'un garçon boulanger admis à l'honneur de

signer avec ses généraux une convention militaire [1].

Mais si le roi pouvait, par des tempéraments habiles, apporter certains adoucissements aux maux que de grandes fautes avaient causés, il était malheureusement dans l'ordre religieux des plaies dès lors incurables et que le pouvoir n'avait guère touchées que pour les envenimer encore. La principale était le jansénisme, qui, sous l'appareil d'une foi austère, menaçait l'Église dans sa hiérarchie et le christianisme dans son essence. La liberté morale de l'homme et la responsabilité de sa destinée, qu'il porte tout entière devant lui-même et devant Dieu, est, de toutes les grandes vérités naturelles et révélées, celle qui a été la plus constamment obscurcie, soit par les orages du cœur, soit par les audacieuses spéculations de l'esprit. Renouvelant sous des formes confuses les erreurs de Baïus et de Calvin sur la grâce et le libre arbitre, l'auteur de l'*Augustinus* avait produit, comme personne ne l'ignore, un système qui n'était au fond qu'un fatalisme déguisé.

Mais les jansénistes n'étaient pas seulement des hommes d'école, c'étaient avant tout des hommes de faction : ils avaient de ceux-ci toutes les habiletés, toutes les ruses et toutes les audaces. On n'eut jamais plus de savoir-faire pour grandir ses amis, pour abaisser ses adversaires, pour maintenir l'intégrité de sa secrète pensée sous les réserves et à travers les concessions imposées par les circonstances; on ne posséda point au même degré la naïveté dans l'orgueil et la sincérité dans le mensonge. Depuis les jours de sa jeunesse agitée, Louis XIV entretenait des antipathies invincibles contre les hommes qui formaient dès lors un parti dans l'Église, en aspirant à

[1] Convention du maréchal de Villars avec Jean Cavalier. *Mémoires de Villars*, t. III, p. 154.

en former un dans l'État. Les anciennes relations des jansénistes avec le cardinal de Retz n'étaient pas oubliées du roi, qui voyait d'ailleurs Port-Royal devenir le refuge des grands seigneurs et des grandes dames, allant demander à sa pieuse solitude des consolations pour la beauté disparue ou l'influence évanouie. Tous ceux qui, dans l'imposant silence de Versailles, gardaient encore quelques allures d'opposition, si un tel mot peut trouver place pour un tel temps, inclinaient d'instinct vers ce parti si redoutable par la puissance de ses haines, et qui devait se venger cruellement un jour en donnant sa pensée sur le grand règne par la plume de Saint-Simon.

C'est chose piquante que l'embarras de Racine, ardent janséniste par ses idées et ses amitiés, non moins ardent royaliste par admiration et par reconnaissance, pour concilier ce double sentiment et pour repousser l'imputation adressée à ses amis d'entretenir un secret mauvais vouloir contre l'omnipotence du monarque. L'auteur de l'*Histoire de Port-Royal* rappelle avec le plus grand soin certaines doctrines favorables à l'obéissance passive, émises par divers écrivains de la secte ; il affirme que ces doctrines furent toujours celles d'Antoine Arnauld jusque dans les amertumes de l'exil, et il apporte en preuve les chaleureux applaudissements dont ce docteur salua tout d'abord la révocation de l'Édit de Nantes, l'ardeur avec laquelle il défendit dans ses écrits les droits du roi Jacques II, enfin l'honorable persévérance que mit l'illustre proscrit à refuser toutes les faveurs offertes par les ennemis de la France [1].

Tout cela était vrai d'Arnauld, issu d'une noble fa-

[1] *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, par Racine, 1re partie.

mille dévouée à la royauté, que plusieurs de ses membres servaient alors dans les positions les plus élevées ; mais le sens droit de Louis XIV ne s'y trompait point : il pénétrait fort bien les véritables tendances du parti, malgré certaines théories générales et certains dévouements personnels. Le jansénisme fut en effet la forme la plus sérieuse que revêtit, en France, l'esprit d'opposition jusqu'à la révolution de 1789, avec laquelle il ne tarda pas à s'associer, pour le malheur de celle-ci ; de telle sorte que, malgré les protestations monarchiques de Racine, il ne fut nullement illogique de voir la doctrine qui avait eu pour premier apôtre le royaliste Arnauld, avoir pour dernier coryphée le régicide Grégoire.

Les tendances politiques du jansénisme expliquent donc la persévérance avec laquelle cette doctrine fut poursuivie durant un règne dont la mission spéciale semblait être d'élever l'idée de l'autorité à sa plus haute puissance. Malgré son indifférence pour toutes les questions religieuses, Mazarin avait combattu avec acharnement l'hérésie nouvelle, et les agents diplomatiques de la France avaient provoqué la condamnation des cinq propositions extraites de l'*Augustinus* par le docteur Cornet. Louis XIV ne mit pas une moins grande vivacité à faire repousser par le Saint-Siége les subtiles distinctions que s'efforçaient d'introduire les jansénistes entre le fait et le droit ; ceux-ci prétendant, comme on sait, accepter les décisions pontificales en principe, mais refusant de les appliquer aux écrits de l'évêque d'Ypres. Après avoir provoqué l'émission du formulaire de 1665, le roi déploya, pour le faire signer par l'épiscopat, le clergé et les communautés religieuses de son royaume, des procédés et des rigueurs analogues à celles qu'employait

Louvois pour recruter les armées ou pour déjouer par le fer et par le feu les plans des ennemis de la France. La disgrâce, l'exil, la prison, devinrent le partage des jansénistes, auxquels, selon la règle de tous les temps, la persécution assurait une importance qu'une autre conduite aurait du moins singulièrement diminuée. Après avoir respiré un moment durant la paix, dite de Clément IX, les jansénistes se virent, durant la dernière partie du règne de Louis XIV, pourchassés avec un redoublement de colère. Ils ne profitèrent point de l'apaisement qui s'était fait dans le caractère et dans les passions du roi. Ce prince, si modéré désormais envers ses ennemis, et qui ne déployait plus d'énergie que pour conquérir la paix, semblait n'avoir de rigueurs que pour eux seuls : exception singulière provoquée surtout par la pensée que les jansénistes étaient, dans ces tristes temps, plus disposés à se réjouir des malheurs de la France qu'à les déplorer.

Lorsque le livre du P. Quesnel fit entrer cette hérésie dans sa phase la plus importante, du moins au point de vue de l'agitation qu'elle causa, Louis XIV, vieilli et presque mourant, engagea contre la secte une lutte directe et personnelle. Son gouvernement, à peine sorti des longues négociations provoquées par le quiétisme, poursuivit à Rome, avec une sorte d'impatience fébrile, la condamnation des nombreux passages suspects, extraits des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, et l'on peut dire que l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, donnée en 1713 par Clément XI, devint l'obsession de la conscience de Louis XIV et comme le testament de son règne.

Mais, en mourant, ce prince laissait l'hérésie, contre laquelle il avait prodigué les édits royaux et les lettres

de cachet, plus populaire qu'elle ne l'avait jamais été, même du vivant de ses grands docteurs. Soit sympathie pour les doctrines religieuses ou pour les vagues tendances d'opposition, soit repoussement prononcé pour les jésuites devenus les adversaires directs du jansénisme et les agents les plus passionnés de la politique royale, cette hérésie avait fini par faire dans toutes les couches de la société des progrès d'autant plus sérieux qu'ils étaient moins avoués.

Tel était le résultat auquel avait abouti un long système de rigueurs pénales : c'était à ce point que l'opinion publique avait été conduite par le spectacle de vieux prêtres enlevés aux autels et de religieuses arrachées à leur solitude, par la violation des sépultures et le sac des édifices consacrés par la piété et les souvenirs. La coërcition matérielle exercée par le pouvoir au nom et dans l'intérêt de la vérité catholique n'avait guère mieux réussi contre les jansénistes que contre les protestants ; la gravité de la situation où la mort de Louis XIV laissa la France et l'Église ne peut manquer dès lors d'avoir pour tous les temps une irrécusable et permanente autorité.

A défendre de tels principes en présence des fruits qu'ils ont portés, il y aurait aujourd'hui plus d'ignorance que d'audace. Louis XIV trouvait en effet pour ses fautes, dans les institutions et dans les idées de son temps, des excuses que certains théoriciens ne sauraient invoquer pour leurs fantaisies. Nos jours ont vu se produire, plus fréquemment que le dix-septième siècle, des erreurs contre lesquelles l'autorité qui garde le dépôt commis à l'Église a dû plus d'une fois s'élever. Lamennais était un sectaire plus redoutable que Jansénius, et la doctrine qui niait la raison de l'homme n'était pas moins dange-

reuse que celle qui niait sa liberté. Si grande qu'ait été pourtant, aux dernières années de la Restauration, l'influence exercée par l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, il a suffi d'une feuille de papier signée par un vieillard et lue dans les chaires du monde chrétien pour que son système allât, sans résistance et sans bruit, grossir l'inépuisable liste des erreurs humaines. Que fût-il arrivé si le gouvernement, constitué d'après d'autres principes, était intervenu pour faire exécuter, par la toute-puissance de son bras, cette décision pontificale qui puisait toute sa force dans les consciences? Quel spectacle aurait-il donné, s'il avait jeté dans l'exil ou dans les cachots les disciples du grand écrivain? N'aurait-il pas ménagé à l'éloquent sectaire un rôle plus éclatant mille fois que celui dans lequel il est si tristement abîmé?

Le clergé ne se trouva peut-être jamais dans une situation plus compromise qu'à la mort de Louis XIV, et ce fut alors que la politique du règne put et dut être jugée par ses fruits. Le roi avait sans doute entendu rétablir les relations spirituelles avec le Saint-Siége sur un pied régulier; mais les passions excitées par une controverse de six années avaient à jamais divisé l'Église contre elle-même. En ôtant au clergé français toute unité dans la direction, tout point d'appui dans la résistance, on lui avait enlevé, d'une part, son indépendance devant la couronne, de l'autre, son principal moyen d'action sur la pensée publique. Des conflits presque quotidiens sortirent, aux derniers temps du règne, d'une situation mal définie. Pendant que Rome, pour repousser soit l'enseignement, soit la propagation de doctrines théologiques contre lesquelles elle avait toujours protesté, s'appuyait soit des promesses royales, soit des engagements

pris individuellement par les évêques comme condition de leur consécration canonique, les parlements, fidèles à leurs maximes, ne tenaient aucun compte de documents dont le texte officiel n'étaitpas connu des hommes le plus haut placés. Tout était confusion dans les principes comme dans la conduite.

C'était surtout dans les rangs du haut clergé que le désordre était profond et l'abaissement sensible. Sans nulle défense vis-à-vis du pouvoir, sans initiative et sans ardeur dans les œuvres de la charité, trop enchaîné à la cour par son origine et par son esprit pour pouvoir tenir une large place dans la vie populaire, l'épiscopat était encore divisé par des antipathies personnelles dont chaque occasion venait révéler au public les déplorables mystères. Madame Guyon était à coup sûr une dangereuse enthousiaste, et les *Maximes des saints* contenaient des erreurs qu'il appartenait à l'autorité religieuse de relever, puisque le cœur de l'auteur avait malheureusement égaré son intelligence. Mais, en suivant les longs débats ouverts à Rome devant deux commissions presque toujours également partagées, tant le respect inspiré par l'archevêque balançait les torts de l'écrivain, on acquiert tout d'abord la conviction que ceux qui provoquèrent cette controverse se préoccupaient moins du soin de faire triompher la vérité que de celui d'écraser un adversaire. Fénelon, en effet, empressé de faire accepter pour son livre toutes les modifications qu'aurait pu réclamer le saint-siége, aurait prévenu sa condamnation avec autant de soumission qu'il en mit à la subir. Si l'instruction canonique n'eut pas cette issue naturelle, c'est qu'un arrêt, dont le moindre inconvénient était d'être inutile, fut imposé diplomatiquement au saint-siége, et que, malgré ses répugnances,

Rome dut encore céder au prince dont elle avait appris tant de fois à connaître la puissance et à redouter la colère [1].

Louis XIV poursuivait dans Fénelon un prélat formé sur un type contraire à celui d'après lequel ce prince avait façonné son épiscopat. Ultramontain par ses doctrines, indépendant par le tour de son esprit, plus enclin à la critique qu'à l'admiration, Fénelon était à la cour le centre d'une coterie inquiète de l'avenir; dans sa retraite, il était chaque jour consulté par son élève chéri, qui, en demandant des plans nouveaux pour sa conduite, semblait blâmer celle de son auguste aïeul. Dans ses écrits il avait le goût des libres spéculations, et Napoléon l'aurait appelé un idéologue comme Louis XIV l'appelait un bel esprit chimérique. Cette nature hardie et rêveuse n'était pas moins antipathique au tempérament tout monarchique de Bossuet qu'à la naïve omnipotence de Louis. Il était difficile qu'une scission n'éclatât point entre l'auteur du *Télémaque* et celui de la *Politique sacrée*, malgré leur première intimité et quelque respect mutuel que se portassent ces deux grands hommes. Si cette séparation fut violente et presque cruelle dans son éclat, cela s'explique trop par les influences qui divisaient alors si profondément le clergé et par l'atmosphère d'intrigues et d'agitations subalternes où dut vivre l'Église de France durant la vieillesse de Louis XIV.

L'affaire du *Problème ecclésiastique* n'en fut pas un exemple moins éclatant que ne l'avait été celle du quiétisme, et elle fut bientôt envenimée par des passions plus implacables encore. Lorsque le livre du père

[1] Voir le Mémoire envoyé à Rome contre le projet de canons qu'on voulait substituer à la condamnation du livre de M. de Cambrai. (*Œuvres de Bossuet*, éd. 1846, t. XII, p. 141.)

Quesnel eut éveillé l'attention de l'autorité religieuse, M. de Noailles, transféré du siége de Châlons à celui de Paris, signala les débuts de son administration archiépiscopale par des poursuites fort vives contre le jansénisme. Mais, du sein même de l'épiscopat, d'amères récriminations, suscitées par des influences puissantes, vinrent bientôt mettre ce prélat en contradiction avec lui-même, en opposant à sa récente censure de l'œuvre de Quesnel une approbation antérieure universellement oubliée. Attaqué sans ménagement par une partie de ses collègues, en butte à des outrages qui, après l'avoir rendu longtemps malheureux, finirent par le rendre coupable, le cardinal de Noailles manqua du courage nécessaire pour immoler son amour-propre à son devoir. Les évêques de Luçon et de la Rochelle entamèrent contre l'archevêque de Paris une lutte à laquelle ne devait manquer aucun scandale, lutte à peine excusable si elle s'était ouverte par la volonté spontanée des deux agresseurs et qui devenait odieuse si ceux-ci n'étaient que les instruments mis en action par des haines secrètes. Écoutons ici Saint-Simon, nullement pour prendre son récit au pied de la lettre, mais pour voir quelles imputations se renvoyaient les partis et les hommes les plus religieux dans ces jours de décadence où les idées semblaient s'abaisser avec les caractères.

« Ce même temps vit éclore les premiers commencements de l'affaire qui produisit la constitution *Unigenitus*, si fatale à l'Église et à l'État, si honteuse à Rome, si avantageuse aux jésuites, aux sulpiciens, aux ultramontains, aux ignorants, aux gens de néant et surtout à tout genre de fripons et de scélérats, dont les suites, dirigées autant qu'il leur a été possible sur le modèle de celle de la révocation de l'Édit de Nantes, ont mis le

désordre, l'ignorance, la tromperie, la confusion partout, avec une violence sous l'oppression de laquelle tout le royaume tremble et gémit, et qui, après plus de trente ans de la persécution la plus effrénée, en éprouve, en tout genre et en toutes professions, un poids qui s'étend à tout et qui s'appesantit toujours [1]. »

Après ce début *ab irato*, Saint-Simon retrace à grands traits l'affaire du quiétisme; en caractérisant à sa manière la conduite des jésuites et celle de Saint-Sulpice dans les conflits religieux des premières années du dix-huitième siècle, il montre les premiers « tout occupés de se sauver de l'opprobre où leur condamnation sur la Chine les livrait, et d'abattre le cardinal de Noailles, et, pour frapper deux coups si puissants, cherchant à tout prix une affaire qui intéressât Rome dans ce qu'elle a de plus sensible, affaire pour laquelle les jésuites menèrent Saint-Sulpice en laisse et les yeux baissés. »

Trois partis partageaient alors l'épiscopat. D'une part, on comptait les prélats qui n'acceptaient qu'avec répugnance la bulle *Unigenitus;* à leur tête marchait le cardinal de Noailles, moins puissant par la pureté de sa vie et sa grande situation personnelle que par l'appui qu'il reçut longtemps de madame de Maintenon, rapprochée de sa maison par une étroite alliance. En face apparaissaient les jésuites, toujours armés pour le combat comme des athlètes importunés du repos. Longtemps le P. de la Chaise avait contenu leur ardeur, bien loin de l'exciter, selon l'opinion qui a prévalu dans l'histoire, car ce père était un esprit tout politique et presque mondain, toujours et en tout opposé *aux dévots*,

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, ch. 390.

qu'il estimait *bons à rien;* au point d'en devenir pour madame de Maintenon un objet d'antipathie et presque de scandale [1]. Il en fut autrement lorsque le P. Tellier eut succédé au P. de la Chaise dans la direction de la conscience royale. Ce religieux ne fut pas sans doute l'homme rude et farouche qui *aurait fait peur au coin d'un bois* et dont la figure a été peinte par Saint-Simon avec des couleurs détrempées dans son fiel. Mais, sorti de bas lieu et aussi dur pour les autres qu'il l'était pour lui-même, le P. Tellier allait droit à son but avec une obstination que n'arrêtait aucun obstacle, et tout tempérament lui était odieux lors même qu'il était proposé par les membres de sa compagnie. Ce fut sous la pression quotidienne de cette influence que Louis XIV passa les années dont chacune le rapprochait d'une éternité devenue l'effroi de sa conscience. On comprend trop dès lors quelle intervention assidue et le plus souvent

[1] « Qu'il est triste de voir que ce qui est bon s'arrache par la force et que ce qui est mal se fait aisément! Ne ferez-vous pas, monseigneur, rougir le P. de la Chaise de cette maxime que les dévots ne sont bons à rien? La maxime du bon père est générale et semble dire que la pratique de l'Évangile rend imbécile et sot : elle est publique. Ne le piquerez-vous point d'honneur en lui disant que ce serait lui qui devrait être le protecteur de la piété, au lieu de faire dire que nous sommes mal ensemble, parce que j'aime les gens de bien et qu'il ne les peut souffrir? (Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 27 octobre 1695.)

A ce témoignage, il faut joindre celui de Fénelon dans le célèbre projet de Mémoire au roi, où il s'explique ainsi sur le compte du père de la Chaise : « Votre confesseur n'est pas vicieux; mais il craint la solide vertu, et il n'aime que les gens profanes et relâchés. Vous êtes seul en France, sire, à ignorer qu'il ne sait rien, que son esprit est court et grossier, et qu'il ne laisse pas d'avoir son artifice avec cette grossièreté d'esprit. Les jésuites mêmes le méprisent et sont indignés de le voir si facile à l'ambition ridicule de sa famille. Vous avez fait d'un religieux un ministre d'État. Il ne se connaît point en hommes non plus qu'en autre chose. Il est la dupe de tous ceux qui le flattent et lui font de petits présents. » (*Correspondance de Fénelon*, publiée sur les manuscrits originaux, 1827, t. II, p. 342.)

malheureuse le vieux monarque dut exercer dans les affaires religieuses, quelle que fût d'ailleurs sa parfaite ignorance des matières controversées, et l'on conçoit aussi la violence presque sans exemple des haines qui, à sa mort, éclatèrent, non pas seulement entre les incrédules et les croyants, mais jusque dans les rangs des meilleurs chrétiens [1].

Entre les semi-jansénistes et les molinistes implacables, entre l'archevêque et la société de Jésus, s'agitaient les hommes de Saint-Sulpice, qui possédèrent près de vingt années l'oreille de madame de Maintenon, par Godet, évêque de Chartres, par Bissy, successivement évêque de Toul et de Meaux, et surtout par l'abbé de La Chétardie, son confesseur. Comme tous les tiers partis, les sulpiciens avaient alors quelque chose d'incertain, moins dans les doctrines que dans les allures; ils songeaient plus à prévenir les difficultés qu'à les résoudre, et considéraient comme le premier mérite d'un homme celui de ne pouvoir causer aucun embarras.

Ces influences, se heurtant et s'injuriant l'une l'autre, se croisaient à Versailles et à Marly dans le cabinet de la veuve d'un poëte burlesque, devenue la compagne du plus grand roi de son siècle. Ce cabinet était comme le concile permanent des Gaules, et les affaires religieuses y aboutissaient de tous les points du royaume pour venir s'y instruire et s'y décider. S'agissait-il de

[1] Il faut citer en preuve parmi mille autres la mémorable conversation rapportée par Saint-Simon entre le duc de Noailles et d'Aguesseau, alors procureur général à la veille de la mort du roi, conversation dans laquelle les deux interlocuteurs proposent comme premier point du programme du gouvernement nouveau l'expulsion immédiate des jésuites du territoire français avec la confiscation de tous leurs biens au profit des universités. (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, ch. 403.)

nommer des évêques ou même des curés, de disposer de bénéfices, de reviser les statuts d'une communauté, d'en apprécier les ressources financières ou l'état moral, de décider de l'orthodoxie d'un livre ou de l'aptitude d'un sujet, madame de Maintenon exerçait souverainement le ministère pour lequel elle avait dans les secrétaires d'État des commis aussi respectueux qu'empressés.

Dieu me garde de prétendre enlever quelque chose à l'estime que s'est si justement acquise la femme illustre à la mémoire de laquelle de nobles mains élèvent aujourd'hui un monument précieux. Avoir résisté à Louis XIV et l'avoir transformé en le subjuguant, avoir conservé plus de vingt-cinq ans, à force de prudence et d'abnégation, un ascendant conquis par l'estime, ce fut le miracle d'une vie devenue comme une application perpétuelle de l'habileté dans la vertu et du calcul dans la droiture. Mais on ne saurait méconnaître tout ce qu'eut d'énervant pour le clergé français et pour le génie national cette influence de salon mortelle à toutes les grandeurs de l'âme, cette longue suprématie féminine qui, en matière religieuse comme en toute autre, était la dernière et la plus humiliante forme du despotisme.

Ce joug, que les bonnes intentions ne rendaient pas plus léger, pesait sur les plus grands comme sur les plus obscurs. Peu de mois avant sa mort, Bossuet recevait du chancelier de Pontchartrain un examinateur pour ses livres et pour sa doctrine. En vain protesta-t-il dans deux mémoires au roi contre cette nouvelle servitude de l'épiscopat et contre l'odieuse humiliation infligée à la fin d'une carrière de dévouement autant que de gloire; Pontchartrain, excellent chrétien d'ailleurs,

maintint au profit de l'État le droit de censurer les écrits canoniques des évêques et d'en autoriser la publication, et force fut au grand docteur d'implorer l'appui de madame de Maintenon pour fléchir le ministre et pour obtenir enfin un *imprimatur* [1].

Lorsque, sur la tombe de Louis XIV, Massillon rappelait que *Dieu seul est grand* à une génération qui avait semblé l'oublier, lorsqu'il jugeait cette vie royale à peine éteinte avec une liberté dont l'épiscopat avait depuis longtemps perdu l'habitude, il n'était personne qui n'eût le pressentiment de la formidable crise à la veille de s'ouvrir pour le clergé et pour le christianisme lui-même. Les esprits, lassés d'un régime qui avait étroitement confondu les intérêts religieux et politiques, en encadrant le catholicisme entre la guerre des Cévennes et la démolition de Port-Royal, enveloppaient toutes les vérités dans une aveugle réprobation, et l'atmosphère était en quelque sorte chargée d'impiété. Le clergé français était trop affaibli et par les liens dont l'avait enlacé le pouvoir et par son isolement du centre de l'unité catholique, pour soutenir avec quelque espérance de succès la grande lutte que l'esprit de négation allait engager contre l'Église. Durant la guerre du dix-huitième siècle, il eut l'attitude d'une victime plutôt que celle d'un combattant, et ne se retrouva digne de sa

[1] « J'implore le secours de madame de Maintenon, à qui je n'ose écrire. Dieu nous la conserve! On nous croira à la fin, et le temps découvrira la vérité ; mais il est à craindre que ce soit trop tard et lorsque le mal aura fait de trop grands progrès. J'ai le cœur percé de cette crainte... Il est temps que Votre Éminence fasse les derniers efforts pour la défense de la religion et de l'épiscopat. Il me sera bien douloureux d'être le premier qu'on assujettisse à un traitement si rigoureux ; mais le plus grand mal est que ce ne sera qu'un passage pour mettre les autres sous le joug. » (Lettre au cardinal de Noailles, 25 octobre 1702. *Œuvres de Bossuet*, edit. 1846, t. VI, p. 685.)

cause et de lui-même qu'après que les bourreaux eurent succédé aux sophistes et qu'il se fut retrempé dans son sang.

La décadence théologique fut continue à partir de la seconde moitié du règne de Louis XIV. Si la forte race, issue de pères nés sous la Ligue et parvenue à l'âge viril pendant les longues agitations de la Fronde, produisit l'essaim de grands hommes qui firent de ce règne le plus fécond de notre histoire, leurs fils, nés sous le gouvernement de ce prince, élevés sous l'influence des institutions et des maximes qui prévalurent surtout dans sa vieillesse, appartinrent à une génération dont la stérilité ne fut nulle part plus sensible que dans les études classiques et dans les sciences sacrées.

En mettant la main sur les vieilles libertés qui constituaient la vie même de nos universités, le pouvoir absolu les avait atteintes au cœur ; et, lorsque celles-ci disparurent avec les parlements, les ordres et les provinces, on crut que la révolution de 1789 les avait tuées, tandis qu'elle n'avait en réalité soufflé que sur des ombres. La vie intellectuelle, comprimée, finit toujours ou par menacer le pouvoir, ou par entretenir au sein du corps social un malaise et une agitation continus. De là cette rage de controverse et la place immense que tinrent le jansénisme, le molinisme, le probabilisme et le quiétisme dans les destinées politiques de cette société qui, après avoir, pour prix de son abdication, tout sacrifié à l'ordre, hérita de l'anarchie. La théologie devint étroite, mesquine, hargneuse, à ce point que, lorsque éclata la révolution française, la science des saint Thomas et des saint Bonaventure avait pour colonnes d'Hercule le gallicanisme et l'ultramontanisme, et désertait la lutte contre toutes les grandes erreurs

contemporaines. Les fils dégénérés de la Sorbonne et de Navarre regardèrent monter le flot de l'impiété sans lui opposer de digue, et, pour la première fois dans le monde, la science parut avoir fait divorce avec la vérité.

CHAPITRE IV

La cour et le duc de Saint-Simon.

De toutes les œuvres de l'esprit, l'histoire est celle qui comporte les formes les plus diverses, lors même qu'elle s'applique à un fonds commun d'événements. Les historiens diffèrent plus que les poëtes, parce que le cœur a dans ses émotions, et jusque dans ses orages, quelque chose d'immuable qui manque à l'intelligence dans l'éternelle mobilité de ses croyances, de ses systèmes et de ses appréciations. Quelquefois l'historien s'absorbe dans son récit, souvent aussi sa personnalité s'en dégage. Tandis qu'Hérodote et Froissart, tout pénétrés de la vie des siècles dont ils ont reproduit la physionomie héroïque, disparaissent en quelque sorte dans leurs écrits, Thucydide et Commines, formés par la longue pratique des hommes et des affaires, s'efforcent de rattacher les effets aux causes, en liant aux événements les motifs qui les expliquent et les conséquences qui en ressortent.

Cependant, si différentes que soient ces œuvres, il est une préoccupation qu'on retrouve, à un degré à peu près égal, chez les esprits puissants qui les ont créées : tous se sont placés pour écrire en présence du public ou de la postérité ; ils ont travaillé dans la pensée préconçue de faire partager leurs croyances, leurs préférences

ou leurs haines; aucun n'a écrit pour sa satisfaction personnelle, en se désintéressant du succès. Cela n'est guère moins vrai pour l'humble frère qui, dans l'obscurité d'un cloître, inscrivait sur un cartulaire les annales de son temps que pour l'historien des guerres médiques, jetant ses narrations à l'admiration d'un peuple entier dans l'ardente poussière d'Olympie.

S'il en est ainsi pour les histoires générales, à combien plus forte raison pour les autobiographies préparées à loisir afin de s'arranger sa place devant la postérité! Les mémoires ne sont-ils pas d'ordinaire des lettres de change tirées sur celle-ci, au risque d'être protestées, et ne faut-il pas les considérer comme le genre dans lequel il entre le plus de calcul et le moins de sincérité? Voici pourtant que parmi ces monuments, qui sont à la fois l'honneur et la surcharge de nos bibliothèques, se sont produits pour la première fois il y a trente ans, dans leur intégralité, des mémoires qui, en ressemblant par la matière à ceux qui les ont précédés comme à tous ceux qui doivent les suivre, en diffèrent autant par l'inspiration originale de l'auteur que par la parfaite liberté d'esprit qu'il a conquise en se préoccupant moins de réussir auprès du public que de se satisfaire pleinement lui-même. En recueillant dans sa retraite les souvenirs de sa longue vie, le duc de Saint-Simon a plus recherché un âpre plaisir qu'une importance littéraire à laquelle il ne se soupçonnait aucun titre, ou qu'une importance politique incompatible avec le secret profond dans lequel était ensevelie son œuvre. L'auteur y exprime à chaque page les doutes certainement les mieux fondés sur une publicité même très-lointaine, car il n'a fallu rien moins qu'une immense révolution sociale pour décider l'impression complète d'un livre auquel

manquent jusqu'aux plus simples ménagements commandés par la prudence. C'est en ne s'inquiétant point de la fortune de ses *Mémoires* que l'écrivain l'a faite; un succès sans exemple a été le résultat de cette entreprise sans précédent.

Si Saint-Simon avait suivi les routes battues et pris les précautions ordinaires en rassemblant les souvenirs d'une carrière qui commence aux dernières splendeurs de Louis XIV pour s'achever sous le gouvernement de madame de Prie et des frères Pâris; s'il s'était préoccupé de rendre et la publication de son livre plus facile et le succès plus certain, il aurait laissé une œuvre qui frapperait probablement par une disproportion sensible entre le temps que l'on consacre à la lire et le profit qu'on en recueille. On y remarquerait à la fois et la multitude des détails et la rareté des grands événements : Saint-Simon ne connaît guère en effet que par ouï-dire la plupart de ceux qu'il expose. Étranger au gouvernement de Louis XIV, puis, sous la régence même, jouissant plutôt de l'estime que de la confiance du duc d'Orléans, il apprend peu de choses qu'on ne sache déjà, et son cœur est trop passionné pour que son esprit ne soit pas souvent crédule. Avec plus de souci du public et de sa renommée, on peut donc croire qu'il aurait passé pour un rêveur d'un caractère honorable et d'un commerce fatigant, et que son livre serait allé prendre place entre le *Journal de Dangeau* et les *Souvenirs de madame de Caylus*.

Si Saint-Simon a passé de plein saut au rang des maîtres, si, sous l'empire d'une irrésistible fascination, l'on oublie ses inexactitudes, ses longueurs, ses redites, si on lui passe toutes les fantaisies d'un esprit malade et parfois les colères d'un cœur pétri de fiel, c'est que

ce livre n'est ni un monument d'histoire ni une œuvre d'art; c'est l'image même d'une vie humaine qui palpite de ses pensées et de ses émotions quotidiennes. Nous n'avons pas devant nous des récits habilement calculés pour la perspective, mais un drame prodigieux dont l'écrivain lui-même est le héros. Celui-ci y laisse en effet déborder ses passions plutôt pour se soulager de la contrainte forcée que lui imposent ses contemporains qu'avec l'espérance de mettre la postérité de moitié dans ses convictions et dans ses haines.

Comment Saint-Simon aurait-il entretenu un tel espoir, lui que sa propre génération s'était obstinément refusée à comprendre, et qui n'avait recueilli jusque dans les rangs des siens qu'amertumes et ironies pour les entreprises que son indomptable persévérance le portait à tenter dans l'intérêt de leur importance commune? En plein dix-huitième siècle, lorsque déjà régnaient Voltaire et Rousseau, l'atrabilaire vieillard, retiré à la Ferté, n'était plus que l'inoffensif chevalier de causes perdues, dont les assauts contre les *bonnets* rappelaient ceux de don Quichotte contre les moulins. En défendant rétrospectivement des idées qui n'avaient même jamais été admises par la majorité des vingt seigneurs laïques revêtus de duchés-pairies, Saint-Simon savait fort bien qu'il n'arrêterait ni le cours de l'opinion ni celui des événements; il n'ignorait pas davantage qu'une admiration alors générale en Europe pour Louis XIV associait à la gloire de cette grande époque, dans la mesure de leur importance respective, Luxembourg, Vendôme, Villars, Louvois, Noailles, Harlay, Lamoignon et beaucoup d'autres dont il se complaît à contester les services, à dénigrer les talents et jusqu'à la probité. Au terme d'une vie qu'avaient troublée

tant de chimères, il protestait seul cependant contre le sentiment de tous, moins soucieux de sa renommée que de sa vengeance. Caché dans son château comme un franc-juge dans l'ombre d'un tribunal wehmique, il évoquait tous ses ennemis, depuis madame de Maintenon, qui avait dédaigné sa jeunesse, jusqu'au cardinal Dubois, dont l'habileté avait obtenu sur son vieux dévouement un triomphe si facile. C'est dans cette satisfaction sans mesure donnée à ses sentiments personnels que gît l'originalité véritable des *Mémoires* de Saint-Simon.

Il est plus ordinaire d'admirer ceux-ci que de se rendre un juste compte des motifs de son admiration. Saint-Simon n'a ni l'art profondément calculé de Tacite ou de Salluste, ni la splendeur littéraire de Tite-Live, ni la vérité sévère de Thucydide; le cardinal de Retz l'emporte sur lui par l'éclat en quelque sorte métallique qu'il imprime à ses maximes; il reste loin de Voltaire pour l'élégante facilité du style; ses narrations brillantes, mais diffuses, ne sont pas, comme celles de madame de Sévigné, toutes pailletées de mots immortels. Il est grand peintre sans être toujours dessinateur exact; le génie abonde chez lui plus que la vérité; esprit moins juste que puissant, de plus de passion que de culture, sa langue a quelque chose d'ardent comme sa pensée et d'inexpérimenté comme sa conduite, et on serait presque autorisé à dire qu'il a doté la France d'un chef-d'œuvre sans avoir fait un bon livre.

Un mot qui a réussi comme réussissent d'ordinaire les jugements tout faits, c'est que Saint-Simon a créé le style *grand seigneur*. S'il faut entendre par là des allures dégagées, relevées par une certaine pointe de fatuité, les *Mémoires* du comte de Grammont et plusieurs

écrits du dix-huitième siècle correspondent bien mieux à ce type que le livre à la fois très-sérieux et très-incorrect de Saint-Simon. Que si l'on veut parler de la belle langue formée à l'hôtel de Rambouillet et à l'hôtel de Carnavalet, langue que l'on continuait à parler à Versailles chez le roi et chez madame de Maintenon, à Paris dans les salons de la haute magistrature, l'écho en est assurément plus affaibli dans les écrits de Saint-Simon que dans les *Mémoires* de La Rochefoucauld et de madame de La Fayette, dans les lettres de madame de Sévigné et de Fénelon ou dans les discours de d'Aguesseau. L'aristocratique dédain de Saint-Simon pour la renommée littéraire lui fait traiter la langue en bourgeoise, et son ardent jansénisme n'exclut pas moins la mesure que la charité. Son style libre et presque déshabillé sent bien moins son cordon bleu et ses talons rouges que ses pantoufles et sa robe de chambre : c'est, s'il est permis de le dire, un instrument de la vie domestique plutôt que de la vie publique de l'écrivain. Si ce style est merveilleux et cette œuvre incomparable, c'est qu'ils révèlent, avec une vérité qui ne s'était peut-être jamais produite, l'âme humaine au plus haut paroxysme de toutes ses passions. C'est une sorte de *divine comédie* dans laquelle le courtisan, non pas proscrit, mais méconnu, étale, avec une joie d'autant plus ardente qu'elle est tardive, les vices ou les faiblesses de tous ceux qui l'ont distancé dans la faveur royale ou dans la faveur publique. C'est une ronde immense où, à côté de quelques figures charmantes, tournoie la troupe innombrable des fâcheux et des ennemis personnels, colorés par un pinceau que n'aurait désavoué ni Rembrandt ni Rubens.

Impitoyable comme Dante, Saint-Simon est en même temps comique comme Molière dans le merveilleux

drame dont il est demeuré toujours le centre véritable par l'inépuisable abondance de sa passion. Alceste n'a pas pour flétrir les misères de son temps des accents d'une éloquence plus forte et plus naturelle ; et lorsqu'on touche à la marotte de la pairie, Harpagon ne trouve pas pour maudire les voleurs de sa cassette des cris plus farouches et plus brutalement pittoresques.

Saint-Simon est donc le personnage principal de son œuvre, et c'est l'originalité du peintre qui a fait celle du tableau. Il est le point où viennent se concentrer l'attention et l'intérêt entre tant d'hommes inconnus qui, dans cet obituaire d'un demi-siècle, se succèdent pour disparaître. Rien de plus curieux que d'observer cette nature sincère jusque dans ses plus grands excès, et de contempler la lutte désespérée qu'elle engage contre les institutions et les idées de son siècle avec les seules armes que celles-ci puissent lui fournir. Jamais en effet on n'a plus haï son temps, et jamais on n'en a plus été. Chez Saint-Simon, la grandeur native de l'âme était comme emprisonnée dans un cercle d'airain que les maximes et les respects universels lui interdisaient de franchir : aussi ce perpétuel désaccord se révèle-t-il par des soubresauts et par des mouvements qui remuent tout son être jusqu'à ses dernières profondeurs.

Deux hommes ont pris simultanément le soin d'enregistrer leurs impressions sur les événements journaliers dans lesquels ils furent acteurs ou témoins aux levers solennels de Louis XIV et à la cour licencieuse du régent. Deux volumineuses collections sont venues lever pour nous les derniers voiles qui enveloppèrent si longtemps le sanctuaire de la royauté et les mystères de cette vie de cour que la nation n'entrevoyait que des

grilles du château de Versailles. Ce que raconte le marquis de Dangeau [1] lui paraît si beau, qu'il s'interdirait toute réflexion par admiration, si ce n'était par prudence. Si incolore que soit l'œuvre de ce béat de cour, écrite avec la précision mathématique d'un journal de bord, on y sent comme la présence d'un point d'exclamation continue. Il éprouve une plénitude de bonheur que sa sincérité fait pardonner en transmettant aux générations futures les consignes des garçons bleus, les programmes des maîtres de cérémonies, et jusqu'aux ordonnances médicales de Fagon. C'est bien l'homme dont « le visage promettait ce qu'il tenait, une fadeur à faire vomir; » c'est bien aussi ce journal, « maigre, sec, précautionné, littéral, à n'écrire que des écorces de la plus repoussante aridité, mémoires utiles toutefois parce qu'ils sont remplis de faits que taisent les gazettes, qui gagneront en vieillissant et serviront beaucoup pour l'exactitude de la chronologie et pour éviter confusion [2]. »

A côté du marquis de Dangeau, que sa nature mettait à l'aise dans les idées et les adorations de son temps, se présente le duc de Saint-Simon, plus grandement posé que le chevalier d'honneur de madame la Dauphine, mais bien moins avancé dans l'intimité des personnes royales. Si l'un ne respire à pleins poumons « que dans les antichambres et sur les escaliers [3], » l'autre est lassé de sa nullité, sans se rendre d'ailleurs un compte précis

[1] *Journal du marquis de Dangeau*, publié pour la première fois par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaiglon, avec les additions inédites du duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches. (Firmin Didot, 1855.)

[2] Le duc de Saint-Simon.

[3] La Bruyère.

de la torture continuelle que le vide de sa vie lui impose. Il appartient en tout et pour tout à l'opposition, et à défaut d'un aliment sérieux que les institutions lui refusent, il se repaît de chimères en se préparant dans l'ombre une vengeance terrible.

Je voudrais faire voir ce que le système de Louis XIV vieillissant et l'air de Versailles aux premières années du dix-huitième siècle ont fait de cet homme, dont la vie fut stérile, et qui, né cent ans plus tôt ou cent ans plus tard, aurait eu peut-être une importance personnelle égale à celle qu'il a rencontrée dans les lettres sans la vouloir et sans la soupçonner.

Le jeune Louis de Saint-Simon était entré dans la vie avec un titre et une dignité dont l'éclat faisait ressortir davantage son isolement sur le terrain de la cour, où l'avait implanté la récente fortune de son père. Claude de Saint-Simon, issu d'une maison sans illustration, mais dont l'ancienneté ne fut contestée que durant l'ardeur des luttes imprudemment engagées par son fils [1], avait été l'un de ces favoris élevés par la fugitive amitié d'un prince qui, de toutes les prérogatives de la couronne, n'avait guère retenu que le droit de toucher

[1] En 1716, au plus fort de la querelle engagée entre les magistrats du parlement et les ducs et pairs pour les questions du salut et du bonnet, une brochure anonyme, universellement attribuée au président Potier de Novion, avait rappelé l'origine récente et parfois honteuse de plusieurs familles ducales. On y lisait le passage suivant : « Le duc de Saint-Simon est d'une noblesse et d'une fortune si récentes, que tout le monde en est instruit. Un de ses cousins était presque de nos jours écuyer de madame de Schomberg. La ressemblance des armes de La Vacquerie, que cette famille écartèle avec celles de Vermandois, lui a fait dire qu'elle vient d'une princesse de cette maison. Enfin la vanité de ce petit duc est si folle, que, dans sa généalogie, il fait venir de la maison de *Bossu* un juge de Mayence nommé *Le Bossu*, qui a épousé l'héritière de la branche aînée de sa maison. »

les écrouelles et d'improviser de grands seigneurs. Page de la petite écurie, il avait imaginé un procédé pour faciliter à Louis XIII, durant le cours de ses chasses, le moyen de passer d'un cheval sur un autre sans mettre pied à terre. Lorsque des services de vénerie avaient suffi pour faire un connétable, il était naturel qu'une telle innovation fît un premier écuyer. Claude de Saint-Simon s'éleva de plus en plus dans la faveur royale, tant qu'enfin le faible monarque, contraint de céder aux exigences de son frère et de créer duc et pair Puylaurens, le ministre assidu de toutes les trahisons de Gaston d'Orléans voulut, pour adoucir l'amertume d'un tel choix, le compenser par un autre, en revêtant aussi son ami personnel de cette dignité. Si aucun service éclatant n'avait provoqué cette élévation, le nouveau duc s'en montra digne par un dévouement à toute épreuve à la personne de son bienfaiteur. Le respect pour la mémoire du prince auquel il devait tout, devint pour Claude de Saint-Simon une sorte de culte qui chez son fils ne manqua pas de dégénérer en fanatisme paradoxal. Celui-ci fit carrément de Louis XIII un autre saint Louis, en le plaçant au niveau de Henri IV pour le génie et fort au-dessus du roi son fils pour le courage.

Relégué dans son gouvernement de Blaye, où il garda à Louis XIV une stricte fidélité durant les temps orageux de la minorité, le vieux duc de Saint-Simon ne fut plus pour la nouvelle cour que le serviteur oublié d'un roi disparu. Il était à peu près inconnu des ministres de Louis XIV et sans relations de famille ou d'alliance avec les seigneurs revêtus de ces grands emplois héréditaires devenus pour la haute aristocratie une sorte de portion de son patrimoine. Un seul fils lui était né de son union avec la nièce de l'ancien garde des sceaux

Châteauneuf, union de laquelle ce jeune homme ne voulut tirer aucun secours, quelle que fût la situation élevée de plusieurs des membres de sa famille maternelle dans la haute magistrature et les ambassades. L'importance de la maison de Laubépine-Châteauneuf ne rendait que plus notoire son origine de *robe longue*, et rappelait au jeune duc sa récente initiation à la haute noblesse de cour, secret qui fut l'obsession assidue de sa pensée et le stimulant de ses humeurs, quoiqu'il l'ait soigneusement caché au public et peut-être à lui-même.

Le jeune Saint-Simon ne répondit pas, par son goût pour l'étude, aux soins dévoués de sa mère ; mais il suppléa à sa froideur naturelle pour les lettres par un amour passionné de l'histoire, dans laquelle, nous dit-il avec la sincérité d'un homme qui n'a pas même pressenti la gloire, « si on lui en eût fait faire une étude sérieuse, il aurait pu devenir quelque chose. »

Fort las de ses maîtres et ayant terminé en 1691 le cours de ses études classiques, il entra dans l'une des deux compagnies de mousquetaires où se faisait alors le noviciat militaire de la noblesse. Sa vie devint, à partir de ce jour, celle de toute la jeune aristocratie, c'est-à-dire un mélange des devoirs militaires et des devoirs du courtisan, relevé par les émotions du champ de bataille et par des plaisirs ruineux. En avril, on partait pour son régiment après avoir fait, pour monter ses équipages, des dépenses extraordinaires auxquelles les plus grandes familles ne suffisaient qu'en puisant dans les coffres du roi, réputés inépuisables comme ses bontés ; en octobre, on revenait en poste à Versailles reprendre la série monotone des mêmes assiduités, en attendant qu'un regard de Louis XIV ou une parole de madame de Maintenon vous tirât de la foule pour vous faire compter.

Aux débuts du règne, la campagne se composait ordinairement ou d'un grand siége conduit par le roi en personne, ou d'une bataille dont la fortune du prince garantissait d'avance l'issue; mais à l'époque où Saint-Simon entra dans l'armée, la face des choses était déjà près de changer. Le maréchal de Luxembourg, sous les ordres duquel il servait, n'obtenait plus que des succès chèrement achetés contre une coalition assez solidement cimentée par la communauté des haines pour puiser des forces jusque dans ses défaites. L'on touchait aux temps où les estafettes expédiées des armées, qu'elles arrivassent des bords du Pô ou des bords du Rhin, n'apportaient plus qu'annonces de défaites et de périodiques humiliations, jours sinistres où les hôtes de Versailles, frappés dans leurs plus chères affections, étaient partagés entre l'appréhension d'irriter le monarque en dérogeant à la ponctuelle exactitude dont ne dispensait aucune souffrance, et celle de le blesser en paraissant devant lui avec un front chargé de tristesse et des yeux pleins de larmes.

Capitaine et bientôt après propriétaire d'un régiment de son nom, Saint-Simon s'était fait remarquer au siége de Namur; il avait fait à Nerwinde trois charges brillantes dont il reçut mille compliments au retour; mais il n'ignorait pas qu'à ce point-là s'arrêterait sa fortune militaire. Aussi complétement *esseulé* qu'il l'était alors, presque inconnu du roi et de ses ministres, n'ayant aucun accès possible chez madame de Maintenon, il n'avait rien à la cour pour occuper la dévorante activité de son esprit, qu'il trompait du moins à l'armée en écrivant les notes sur lesquelles a été composée la première partie des *Mémoires*. Il ne lui restait, pour élever l'édifice de sa fortune, que ce duché-pairie qui, en l'assi-

milant par le rang aux plus hauts personnages, le laissait en face d'eux dans une humiliante infériorité, puisqu'il n'avait pour s'appuyer ni établissement lucratif ni alliance considérable. Le contraste entre l'éclat de son titre et l'obscurité de sa position personnelle décida de la destinée et du caractère de Saint-Simon. Il consacra toutes les forces en même temps que toute la subtilité de son esprit à rehausser l'importance de la dignité dont il était revêtu, et déploya une souplesse, qui n'est jamais plus manifeste que lorsqu'il la dissimule, pour lier des relations utiles avec les principaux personnages du drame qui se déroulait autour de lui, drame immense dont aucun incident, si frivole qu'il fût, n'échappait à sa pénétrante sagacité.

Une circonstance inattendue le servit à souhait dans cette double poursuite, et vint, en étendant le cercle jusqu'alors fort restreint de ses relations, lui offrir tout à coup l'occasion d'une lutte qui semblait pouvoir servir les intérêts de son ambition comme ceux de sa vanité. M. de Montmorency, créé duc de Piney-Luxembourg par suite de son mariage avec l'héritière de cette maison, prétendit un droit de préséance sur ses collègues, et l'obtint en faisant remonter sa pairie à la première érection du duché-pairie de Piney par Henri III. Cette érection, qui avait eu lieu en 1581, l'élevait du dernier rang, parmi les dix-huit pairs laïques, au second, puisqu'il ne rencontrait plus devant lui que le duché-pairie d'Uzès. Il est fort digne de remarque en effet que la pairie, transformée par l'imagination de Saint-Simon en institution fondamentale de la monarchie, était, à la fin du règne de Louis XIV, représentée par dix-huit ducs qui, en presque totalité, avaient reçu leur titre de la faveur royale dans les dernières années du seizième

siècle ou durant la première moitié du dix-septième.

Admis aux conférences de collègues qu'il connaissait à peine, le jeune duc saisit aux cheveux l'occasion, et ne tarda pas à les dépasser tous par l'ardeur de ses poursuites et de ses recherches aussi bien que par la fécondité merveilleuse de ses inventions procédurières. Il trouvait des ressources et des échappatoires que n'auraient pas levés les plus rusés procureurs; il se fit érudit en même temps que légiste, et parla bientôt la langue de la chicane avec autant d'abondance qu'une plaideuse de Molière. M. de Luxembourg gagna son procès au parlement après des incidents multipliés. Cette grande affaire, dans laquelle Louis XIV paraît avoir conservé la réserve qu'il s'imposait toujours en matière judiciaire, ne servit guère que Saint-Simon. Elle fit de ce jeune homme le boute-en-train et plus tard le boute-feu de la pairie.

Quelque importance qu'un pareil résultat eût à ses yeux, il fut loin d'adoucir pour lui l'amertume de l'échec subi en commun. Ce n'est pas après les vingt-quatre heures données à tout plaideur pour maudire ses juges, ce fut après plus de quarante ans que Saint-Simon se vengea du premier président de Harlay en traçant le portrait de ce magistrat « d'une autorité pharisaïque, soutenu en tout par la cour, dont il était l'esclave; homme sans honneur effectif, sans mœurs dans le secret, sans probité qu'extérieure; hypocrite parfait, sans foi, sans loi, sans Dieu et sans âme; cruel mari, père barbare, frère tyran, ami uniquement de soi-même, méchant par nature, se plaisant à insulter, à outrager, à accabler, et n'en ayant de sa vie perdu une occasion. » Qu'est-ce que le pilori de la place du palais auprès d'un tel poteau dressé dans l'histoire par la main d'un plaideur désappointé ?

Pendant qu'il commençait contre la magistrature la rude guerre dans laquelle il allait user sa vie, Saint-Simon déployait une habileté plus fructueuse pour s'introduire à la cour dans un cercle où il était assuré de trouver, avec des sentiments conformes aux siens, des auxiliaires puissants pour avancer l'œuvre de sa fortune. Le duc de Beauvilliers était le centre d'une coterie dont les duchesses de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, filles de Colbert, avaient formé le premier noyau, et qui s'était resserrée autour de l'abbé de Fénelon au point d'affecter les allures d'un parti et bientôt après d'une secte. Le précepteur du duc de Bourgogne goûta peu le jeune homme, qui paraît avoir fait de longs et vains efforts pour forcer la porte du cénacle. On peut l'inférer du moins de l'amertume avec laquelle Saint-Simon, dont les jugements sont presque toujours déterminés par un contact personnel, parle au début de ses *Mémoires* de « cet esprit coquet qui cherche à être goûté et à plaire depuis les personnes les plus puissantes jusqu'aux laquais ; » on doit le croire surtout d'après les contes ridicules qu'il accueille sur l'archevêque de Cambrai, au point d'accuser Fénelon, lorsque s'ouvre la querelle du quiétisme avec Bossuet, de s'être confessé à ce prélat afin de lui fermer la bouche.

Saint-Simon fut plus heureux auprès de M. de Beauvilliers, frappé sans doute de la solidité de ses croyances religieuses et de la pureté constante de sa vie dans un monde où des exemples si différents étaient donnés à la jeunesse. Or, de tous les hommes considérables de la cour, Beauvilliers était celui dont le patronage paraissait alors le plus précieux, car il semblait disposer de l'avenir plus encore que du présent. Premier gentilhomme de la chambre et gouverneur des princes fils du

Dauphin, ce seigneur était en même temps chef du conseil des finances. A la mort de Louvois, il avait été fait ministre d'État par une exception à peu près unique sous ce règne de *vile bourgeoisie*, durant lequel l'accès aux affaires publiques fut constamment refusé aux hommes d'une haute naissance, Louis XIV ne réservant en effet à ceux-ci que deux ou trois ambassades sans importance politique.

Saint-Simon voua dès sa jeunesse à ce noble personnage et au duc de Chevreuse, son beau-frère, une fidélité qui, avec sa tendresse presque filiale pour l'abbé de Rancé, forme l'attachement le plus long et le plus chaleureux dont la trace se rencontre dans ses *Mémoires*. Pour se rapprocher davantage de M. de Beauvilliers, il aspira, avec l'ardeur qu'il portait dans toutes ses poursuites, à la main de l'une de ses filles, projet qui paraît n'avoir échoué que par la résolution commune à ces jeunes personnes d'embrasser la vie religieuse. A la passion qu'il porte dans cette affaire, au désespoir qu'il exprime lorsqu'un premier refus lui est signifié, aux torrents de larmes que ce refus lui fait répandre, à la longue retraite qu'il va faire à la Trappe pour rentrer en possession de lui-même, on pourrait se croire en présence de l'un de ces attachements exaltés qui embrasent et empoisonnent toute une vie, et l'on ne sort d'inquiétude qu'en entendant Saint-Simon, sur la résistance de l'aînée des filles de M. de Beauvilliers, déclarer que, n'ayant jamais vu aucune d'entre elles et ignorant jusqu'à leur âge, il prendra aveuglément celle qu'on voudra bien lui donner, « n'ayant passion que pour son alliance, tellement que forcer *sa vocation* sur ce point-là, c'est l'exposer à vivre mal avec la femme qu'il épouserait. » L'écrivain ajoute que « la duchesse de Beauvilliers fut

surprise de la force de ce raisonnement et de la prodigieuse ardeur de son alliance qui le lui faisait faire. » Toutefois cette surprise n'alla pas jusqu'à sacrifier la vocation de ses filles à la vocation de M. de Saint-Simon. Après avoir pris cette affaire avec un entraînement passionné, il dut donc chercher ailleurs les points d'appui qu'il attendait de ce mariage, « car rien ne pouvait le tenter d'une mésalliance, ni la mode ni ses besoins le contraindre à s'y ployer. »

La Providence ne tarda pas à lui envoyer une compensation dont il sut se montrer digne par la reconnaissance profonde qu'il en exprima toute sa vie envers Dieu. En épousant la fille aînée du maréchal de Lorges, nièce du maréchal de Duras et petite-nièce de M. de Turenne, il trouva l'appui d'une grande et nombreuse maison, et profita de la haute considération personnelle acquise à M. de Lorges à la cour et surtout aux armées. A la même époque fut célébrée avec la seconde fille du maréchal l'union du duc de Lauzun, qui voulut finir par un mariage contracté à soixante-trois ans avec une jeune fille de quinze le fade roman de sa vie. D'autres alliances, moins éclatantes, mais plus précieuses encore pour Saint-Simon, quoiqu'il se garde bien de le confesser, l'introduisirent bientôt dans l'intimité de Chamillard et du chancelier de Pontchartrain, en lui donnant ainsi près du pouvoir le seul accès que comportât le système politique de Louis XIV.

Entre tant de figures que cette galerie fait passer sous les yeux, il n'en est pas de plus discrètement esquissée que celle de madame de Saint-Simon. Par un sentiment de parfaite convenance, l'époux se tait sur les grâces de l'épouse et les laisse deviner sans les décrire; mais cette douce image pénètre jusqu'aux pages où elle n'apparaît

point. A chaque incident de la vie de M. de Saint-Simon, à chaque crise provoquée par ses humeurs, on sent à ses côtés l'action latente, mais continue, d'un esprit tout tempéré de douceur et de mesure. Est-il devenu suspect au roi par sa réputation de science et de hauteur, à madame de Maintenon par les ressentiments du duc du Maine, au duc et à la duchesse de Bourgogne par les indignes calomnies répandues lors de la malheureuse campagne de Lille : un génie tutélaire, toujours présent, bien qu'invisible, dissipe les préventions, calme les ressentiments et parvient à retenir M. de Saint-Simon à la cour, moins pour y demeurer auprès de lui que pour ne pas l'exposer, jeune encore, à l'épreuve d'une longue retraite qu'il aurait été manifestement incapable de supporter.

Peu d'années après son mariage, un changement notable s'opéra dans la vie de M. de Saint-Simon, changement qui, en le dérobant au joug de la discipline militaire, ouvrit un cours plus libre aux inquiétudes d'une imagination stimulée par l'oisiveté. Après quatre campagnes, qu'il a décrites avec une entente remarquable, Saint-Simon se détermina à quitter le service, résolution grave pour un homme de sa condition, mais provoquée par des mesures que des juges compétents paraissent avoir reconnues outrageantes, quelque difficulté que nous puissions éprouver aujourd'hui à leur attribuer un tel caractère. Après la paix de 1697, le régiment de Saint-Simon fut réformé, comme beaucoup d'autres, et il arriva que M. de Barbézieux, successeur de Louvois, fidèle aux traditions paternelles, exigea de tous les colonels deux mois par an de présence à la suite d'un autre corps. « Cela fut trouvé fort sauvage ; » mais voici que, pour combler la mesure, Saint-Simon vit son nom omis

dans une promotion de brigadiers qui comprenait plusieurs de ses cadets « et quatre gentilshommes particuliers, ce qui lui parut insupportable. » Perdant ainsi tout espoir d'une prompte carrière militaire en même temps qu'il se tenait pour outragé dans sa dignité de duc et pair, le jeune colonel renonça au service, « malgré la réflexion d'abandonner toutes les espérances du métier, l'ennui de l'oisiveté et la douleur des étés à ouïr parler de guerre, de départs et d'avancements. »

Abandonner l'armée, c'était s'attirer la disgrâce à peu près certaine de Louis XIV, qui appelait cela *le quitter ;* c'était renoncer d'ailleurs à la seule situation vraiment honorable que fît à la noblesse française la constitution de l'ancienne monarchie ; c'était enfin, pour un homme de la qualité et du caractère de M. de Saint-Simon, retomber de tout son poids dans les périls de cette vie de cour que n'alimentaient ni la participation aux affaires publiques, ni le mouvement de la pensée, et qui se réduisait au jeu des intrigues croisées autour de la personne du roi comme des tranchées autour d'une place dont on fait le siége.

Il est impossible en effet de n'être pas frappé de la stérilité d'esprit dont les monuments de la dernière partie du règne ont porté jusqu'à nous l'authentique témoignage, stérilité qui se reflète dans les conversations, les correspondances et la vie quotidienne de l'époque. On y surprend rarement une préoccupation ou une idée qui dépasse le cercle des agitations souterraines où le haut clergé comme la haute aristocratie venaient s'étioler faute de séve et faute de soleil. Les observateurs les plus sagaces ne trouvent guère à signaler que les liaisons nouées entre quelques personnages soit pour conserver la faveur royale, soit pour conquérir

celle de la seule personne qui en dispose. A cette étude vient s'en joindre une autre qu'on pourrait appeler de second plan, c'est celle des manœuvres opérées dans l'ombre pour s'assurer des chances d'avenir par la bienveillance du Dauphin en se rapprochant de la coterie de Meudon et en nouant de secrets rapports avec mademoiselle Choin, qui jusqu'à la mort de ce prince parut destinée à prolonger sous le règne suivant la fatale influence des unions clandestines. La stratégie savante employée soit pour ménager de loin ce prince en flattant sa bonhomie vulgaire, soit pour pénétrer jusqu'au sanctuaire de madame de Maintenon, gardé par l'escadron des *dames familières*, le travail des diverses factions ecclésiastiques afin d'enlacer la conscience du monarque beaucoup moins par l'autorité des arguments que par l'influence des relations, la diplomatie au petit pied des jansénistes modérés, des sulpiciens et des jésuites pour conquérir le pouvoir, en confondant très-sincèrement d'ailleurs cet intérêt avec celui de l'Église elle-même, ce sont là les traits principaux d'un tableau dont la pâleur n'est relevée que par la passion du peintre et les mille rayons qui en jaillissent.

Cependant la fortune change, les mauvais jours sont proches, les événements calamiteux se pressent, la mort frappe toutes les familles, la ruine même de l'État semble imminente ; mais il faut tout subir sans rien discuter, car l'opinion publique n'a plus d'organe, l'opposition même des salons a péri, et l'on peut dire que depuis l'érection de Versailles ces salons n'existent plus. Les événements littéraires tiennent une bien moindre place encore que les événements politiques dans le casernement de cette existence de palais, où l'on est partout sous l'œil du maître, où les plus grandes races ont été

amenées à renoncer à ce qui fait le charme et la dignité de la vie, la sainte liberté du foyer domestique.

Ce ne sont plus, comme aux jours de la jeunesse royale, les fantaisies d'esprit de madame de Sévigné, alimentées chaque jour par des chefs-d'œuvre, ce ne sont plus ses héroïques admirations pour Corneille, ses charmants paradoxes contre Racine, ses hardis commentaires sur saint Augustin, ses transports de bonheur ou de colère à chaque livre nouveau qu'elle parcourt avant de le transmettre en Provence. Ouvrez le journal de M. de Dangeau, et vous verrez que, tout membre de l'Académie française qu'il est, il ne s'inquiète guère plus des œuvres que de la personne de ses collègues : deux ou trois fois il constate la présence de Racine chez madame de Maintenon et chez madame la duchesse de Bourgogne, afin d'y lire des fragments de cette histoire de Louis XIV dont la postérité n'a pas même déploré la perte ; il annonce la mort de La Fontaine, *connu par ses fables*, du ton dont le *Moniteur* a pu de nos jours annoncer la mort de M. Bouilly ; il parle enfin de quelques sermons prêchés en présence du roi par le père Bourdaloue et par Massillon, prêtre de l'Oratoire, mais en s'y arrêtant bien moins longtemps que sur les ordonnances de Fagon et les opérations chirurgicales de Maréchal.

Saint-Simon, de son côté, ne s'inquiète d'aucune œuvre littéraire en dehors de celles qui sont de nature à modifier la situation des partis religieux à la cour ; il paraît à peine à Paris, où d'ailleurs la pensée n'a plus ni stimulant ni grands centres depuis que le roi a logé tout son gouvernement dans son palais ; il ne va jamais au théâtre, si ce n'est au spectacle du château, et prononce rarement le nom des grands hommes encore vivants qui remplissent l'Europe du bruit de leur renommée. Les

luttes de M. de Meaux contre M. de Cambrai, du cardinal de Noailles contre les jésuites, le touchent singulièrement, il est vrai; mais ce qui saisit son esprit, ce qui en entretient la bouillante ardeur, ce n'est ni *la Gnose de l'abbé de Fénelon*, ni les problèmes du probabilisme, ni la valeur théologique des raisons données par les jansénistes ou par leurs adversaires : ce qu'il voit dans le quiétisme, c'est la situation compromise de MM. de Beauvilliers et de Chevreuse, ses nobles amis. S'il est janséniste, c'est qu'il est mécontent, et que le jansénisme tend à devenir de plus en plus, à l'insu même de ses sectateurs, une doctrine et un instrument d'opposition; il y verse par une pente plus sociale que théologique, fort peu soucieux d'en défendre les dogmes et d'en approfondir les mystères, à ce point qu'à juger par le ton général de ses écrits, il n'est guère plus instruit en ces matières que le roi Louis XIV, dont il gourmande si amèrement l'ignorance.

Le principal élément de succès porté par Saint-Simon à la cour fut une assiduité que ne découragèrent pas les froideurs les plus marquées. La haute considération assurée à la maison de Durfort, dans laquelle il était entré, le tact exquis et l'esprit de conduite de sa jeune femme, conjurèrent les premiers mécontentements du roi : il pénétra dans les cercles de l'abord le plus difficile, à l'exception toutefois de celui de madame de Maintenon. Il fut de la plupart des voyages de Marly, et eut deux ou trois fois, en vingt années d'une résidence à peine interrompue, l'honneur de tenir le bougeoir au coucher, faveur qui se comptait beaucoup, « tant le roi avait l'art de donner l'être à des riens; » mais ces distinctions clair-semées ne donnèrent point le change à Saint-Simon sur une indifférence qui, de toutes les tortures, était

peut-être la plus sensible à son orgueil. L'état habituel du duc à Versailles était une contrainte déguisée à laquelle correspondait de la part de Louis XIV une réserve allant parfois jusqu'à la suspicion relativement à ce jeune homme, qui passait pour fort savant en histoire, qu'il soupçonna peut-être de jansénisme malgré des liaisons très-habilement cultivées avec les Pères la Chaise et Tellier, et dont il entendait parler à propos de toutes les querelles cherchées sur les rangs et des fastidieuses discussions des ducs avec les présidents à mortier.

La nullité dans laquelle s'écoulait sa vie, le vide au sein duquel se débattait sa forte intelligence, avaient donné à Saint-Simon, malgré la parfaite élégance de ses manières, quelque chose de l'âpreté querelleuse du gentillâtre gascon et de la verve processive du bas Normand. Il était arrivé, par une série d'idées que nous apprécierons bientôt, à croire représenter à peu près seul en France, en face du despotisme, un grand principe modérateur oublié, et s'était fait par conscience le procureur de la pairie jusqu'à emprunter aux suppôts de la basoche leur humeur acariâtre et leur hargneuse subtilité.

Saint-Simon n'entretint le roi que trois ou quatre fois dans sa vie, et ce fut toujours à propos de ces difficultés de préséance, où son nom ne manquait jamais d'être cité tout le premier. Ces entretiens furent courts et bienveillants, mais de cette bienveillance banale qui laisse comprendre qu'on est encore plus éloigné de la faveur que de la haine. Éloigné des affaires publiques malgré son intimité avec Chamillard, il s'efforça de se créer une importance de second rang en devenant, faute de mieux, intermédiaire entre les personnages les plus comptés de la cour, et *le rare*, pour lui emprunter un

de ses mots, fut qu'il joua toute sa vie sans efforts et sans répugnance, paraît-il, le rôle le moins conforme à sa fière nature. On le voit travailler avec ardeur à la réconciliation du duc de Beauvilliers et du chancelier de Pontchartrain, qui, bien qu'assis tous deux au conseil du roi, ne se parlent jamais hors la présence du monarque. Il ne déploie pas moins d'activité pour raccommoder MM. de Beauvilliers et de Chevreuse avec le duc de Noailles, en attendant l'heure d'ouvrir, sous la régence, contre le neveu de madame de Maintenon une guerre qui, par ses fureurs de mauvais goût, est restée l'une des taches de ses écrits comme de sa vie. Lorsque personne n'ignore que le pouvoir est concentré dans un cabinet où il ne trouve aucun accès, il s'agite pour empêcher la retraite de Chamillard et pour faire donner les finances à Desmarets, à ce point qu'aux jours de crise ministérielle la galerie de Versailles devient pour lui ce qu'a été longtemps la salle des conférences pour les mouches du coche parlementaire. Saint-Simon prépare pour la mort prévue du roi d'innombrables projets de gouvernement ; à chaque ministre, il donne des plans de sa main, dans lesquels apparaissent, avec des développements chaque jour plus hardis, les idées qui l'obsèdent.

Un moment il parut près de toucher au but de ses plus chères espérances. Le duc de Bourgogne avait remarqué, au milieu du bruyant essaim des courtisans, ce seigneur grave et laborieux dont l'estime de son gouverneur lui garantissait l'inviolable discrétion. Il lui demanda des notes pour aider au développement des pensées réparatrices qui fermentaient dans son noble cœur ; mais c'est ici qu'éclate l'amortissante influence des institutions sur les êtres les mieux doués, et qu'on

reste stupéfait de rencontrer un homme si fort au-dessous de lui-même. Admis à quelques entretiens secrets, Saint-Simon n'en profita guère que pour relever l'importance de la dignité ducale et pour attaquer le rang des maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon, ses trois bêtes noires. Ce commerce devenait plus étroit chaque jour, lorsque la mort se prit à frapper au palais de Versailles ces grands coups dont l'écho ne retentit nulle part avec un éclat plus funèbre et plus magnifique que dans le volume consacré aux catastrophes de 1712. C'est là que coulent de source ces *lacrymæ rerum* qui ne jaillissent pas moins du fond des choses que d'une douleur personnelle où viennent s'abîmer tant de rêves ardemment poursuivis.

Après la mort de l'*incomparable Dauphin*, Saint-Simon n'a plus dans la maison royale qu'une seule affection. Lié de jeunesse avec le duc d'Orléans, dont il fut le conseiller sévère autant que le serviteur fidèle, il lui adresse chaque jour en Italie et en Espagne des projets et des observations qu'une correspondance secrète développe et corrobore. Saint-Simon triomphe avec une sorte de modestie personnelle des premiers succès du prince ; mais lorsqu'a sonné pour le brillant neveu de Louis XIV l'heure de l'épreuve, quand des trépas mystérieux semblent le pousser vers le trône, et que le soupçon s'élève contre lui à mesure qu'il en monte les degrés, au moment où une étoile fatale paraît le vouer à la fois à la royauté et à l'horreur publique, demeuré seul près du malheureux prince dans ce palais où l'épouvante arrête jusqu'aux empressements de l'ambition, Saint-Simon le couvre par sa probité contre la calomnie, tout en flétrissant des vices dont ses ennemis aspirent à faire sortir la démonstration de tous les crimes. Ce fut assurément

le plus grand jour de la vie du jeune duc et pair, car il eut l'honneur et le courage de faire ce qu'aucun autre n'aurait osé.

Personne n'eut plus que Saint-Simon la perception vive et continue des maux de la France aux dernières années de Louis XIV. Quoiqu'il vive dans un monde pour lequel les libéralités royales atténuent sensiblement l'effet des misères publiques, il n'ignore pas que la population s'épuise, que les terres restent en friche, que l'impôt dévore le capital et dépasse dans la plupart des généralités les forces des contribuables ; il pressent donc, et va parfois jusqu'à prédire de prochaines perturbations. Seulement, lorsqu'à la gravité de ces maux on oppose la futilité des remèdes qu'il propose d'y appliquer, on éprouve un étrange étonnement, pour ne pas dire une sorte de confusion douloureuse. Humilier les présidents à mortier, obtenir le droit de traverser diagonalement le parquet et ramener les légitimés à leur rang de pairie, retirer à trois maisons les honneurs usurpés de princes étrangers, rendre enfin à vingt familles des honneurs sans pouvoir, en concédant tout à leur vanité sans rien réclamer pour leur légitime importance, si ce ne sont pas là les seules vues politiques développées par Saint-Simon, elles sont du moins les seules qui aient puissance de le passionner, et dont il rêve la réalisation au jour prochain des réparations et des grandes justices.

Ainsi ne procède pas un homme qui se plaçait dans le même temps à un point de vue assez conforme à celui de Saint-Simon. Lorsque le comte de Boulainvilliers déplore l'abaissement de l'aristocratie conquérante des Gaules, et qu'il l'impute à crime à la complicité des rois avec les serfs qu'elle a vaincus, lorsque, dans sa langue

quasi factieuse, il revendique pour « les seuls maîtres légitimes du sol » la plénitude du pouvoir politique et administratif, dont la création des intendances a fait disparaître jusqu'à l'ombre, c'est à Richelieu, à Henri IV, à Louis XI et jusqu'à saint Louis qu'il fait remonter ses anathèmes. L'auteur de l'*Ancien Gouvernement de la France* ne croit pas que tant et de si vieilles questions puissent être résolues par quelques humiliations infligées à M. du Maine et par certaines réformes du cérémonial. Les spasmes que fait éprouver à Saint-Simon un carreau déplacé à la chapelle, un siége changé à la grand'-chambre, la vue d'un tabouret à dossier ou d'une voiture drapée, cette ardeur effrénée avec laquelle il poursuit tous les signes extérieurs de la puissance sans s'inquiéter jamais de ses attributions effectives, rien de ce drame humoristique ne se retrouve dans les didactiques écrits du rude gentilhomme normand ; mais lorsqu'on prononce le nom d'un intendant, quand sa pensée se reporte sur ces gouverneurs de cour, étrangers aux provinces qu'ils pressurent sans jamais les visiter, lorsqu'il expose enfin ce grand système royal qui a eu pour résultats simultanés de faire de la France la plus forte et la mieux armée des nationalités, et des Français les plus faibles et les plus mal défendus des citoyens, alors la furie lui tient lieu d'éloquence, et son style monotone emprunte quelques lueurs aux ardentes convictions qui l'inspirent.

D'où vient qu'un aussi vigoureux esprit que celui de Saint-Simon soit incapable de donner quelque consistance à ses vues politiques, et que, confondant les symboles avec les réalités, il ne touche jamais qu'aux écorces, comme il le dit lui-même si heureusement du marquis de Dangeau ? Comment se fait-il que lorsque, sous la ré-

gence et dans les conditions les plus favorables qu'ait jamais souhaitées un réformateur, il fut mis en mesure d'appliquer des projets médités durant vingt-cinq ans, il n'ait pu répondre à la confiance de son royal ami qu'en lui proposant des tentatives extravagantes? D'où vient enfin qu'il n'y eut d'égale à l'ambition de Saint-Simon que son incapacité pour gouverner? La chose vaut la peine d'être examinée.

Le trait saillant de cette physionomie originale, c'est que chez Saint-Simon les idées étaient presque toujours en désaccord avec les tendances. Par celles-ci, il était d'ordinaire de l'opposition et touchait presque à l'esprit factieux; par celles-là, il appartenait à l'école qui voyait dans la royauté la source unique des pouvoirs et des droits, et se trouvait ainsi conduit à envisager comme criminelles toutes les tentatives de résistance que son caractère l'aurait cependant porté à seconder. Fils d'un père qui avait puisé dans sa reconnaissance pour son bienfaiteur le culte de la monarchie, Saint-Simon avait été conduit par ses traditions domestiques à répudier tous les souvenirs de la Fronde; il ne parle jamais qu'avec la plus grande haine des temps de la Ligue en les enveloppant dans une commune réprobation, et ne rappelle les résistances opposées en d'autres siècles aux progrès de la puissance royale que pour les condamner autant que Boulainvillers les honore. A ses yeux, les états généraux ont été des instruments aussi dangereux qu'inefficaces; il leur dénie nettement d'ailleurs toute puissance législative et ne leur réserve, selon les théories historiques qui prévalaient de son temps, qu'un simple droit de conseil et de remontrance subordonné à la volonté royale. Pour les parlements, ils ne sont pas seulement des corps factieux, ils sont encore et avant tout d'insolents usurpateurs. Nul n'a pris plus de soins que Saint-Simon pour signaler leurs empiétements dans le domaine des affaires d'État; personne n'a consacré une érudition plus piquante à montrer comment les légistes, introduits aux parlements par les barons à titre de secrétaires, ne tardèrent pas à s'y asseoir comme conseillers, et comment, après s'être émancipés de leurs maîtres, ils finirent par faire sortir du fait de l'enregistrement un droit souverain de vérification. Ainsi, repoussant d'une part les états généraux, liés dans l'histoire à des souvenirs que sa fidélité désavoue, haïssant de l'autre les parlements de la haine d'Alceste pour Oronte, trouvant sa plus douce jouissance à voir le chancelier et les magistrats parler à genoux devant le prince, « en témoignage perpétuel de la bassesse de leur condition, » Saint-Simon ne sait quelle digue élever contre l'omnipotence dont il déteste les effets sans en répudier jamais le principe, parce qu'il est à la fois et le plus indiscipliné des hommes et le plus monarchique des sujets.

Dévoré du besoin de participer aux affaires publiques et tout plein de la crainte d'ébranler l'édifice de l'autorité royale, ayant devant lui l'aristocratie anglaise au comble de la grandeur, parce qu'elle est un pouvoir sans être une caste, et la grandesse espagnole alors écrasée sous le pied d'Alberoni, parce qu'elle n'a qu'un rang sans puissance, lui aussi bâtit Chalcédoine avec le rivage de Byzance devant les yeux, et s'efforce de rattacher la pairie créée par lettres patentes à la pairie féodale, dont l'existence remontait au berceau de la monarchie. Il identifie quelques hommes de cour revêtus par les derniers rois du titre de ducs et pairs avec des princes dont la souveraineté directe sur leurs propres vassaux ne fut jamais contestée par leur suzerain; il altère enfin

les faits avérés afin de changer le caractère de cette création récente, dont le but principal, ne dit pas sans quelque raison Boulainvilliers dans son rude langage, fut « de détruire l'égalité naturelle entre gentilshommes et de venir en aide à l'œuvre des anoblissements en attaquant à la fois la noblesse par la tête et par la queue [1]. »

Les cours souveraines avaient assurément des titres plus spécieux pour remplacer les parlements de Philippe-Auguste, que les favoris de Henri III et de Louis XIII pour se porter héritiers des ducs de Bourgogne et de Normandie. Aucune attribution propre n'appartenait d'ailleurs à la pairie; elle tenait de sa participation facultative aux séances du parlement ses seuls pouvoirs effectifs, et l'argumentation qui allait à dénier tout caractère politique à celui-ci ne portait pas moins sur elle-même. Bien loin d'user de ses prérogatives judiciaires, celles-ci lui paraissaient d'ailleurs parfaitement ridicules, et si de hasard il arrivait à un duc et pair de les prendre au sérieux, c'était révéler le secret d'une origine bourgeoise, *cela sentait son Lescalopier*. L'inaptitude aux affaires et le dédain pour l'étude des plus grands intérêts étaient devenus, sous l'influence des idées régnantes, le caractère même de l'aristocratie. Nul n'a décrit d'une manière plus piquante que Saint-Simon la lassitude et le quasi-désespoir que faisaient éprouver à ses collègues les séances du parlement lorsque la convenance les contraignit à s'y montrer. Il nous a conservé l'histoire de l'un d'entre eux, dont le suprême bonheur était de rendre les délibérations nulles en partageant également les suffrages, et c'est de ses meilleures

[1] *Histoire de l'ancien gouvernement de la France, avec quatorze lettres sur les états généraux.* La Haye, 1727, tome II, p. 165.

couleurs qu'il a peint le duc de Richelieu *frétillant* durant trois mortelles heures, et menaçant ses voisins, si la séance se prolongeait, de toutes les conséquences d'un lavement appuyé d'une large dose de casse.

Transformer en grand pouvoir politique une institution sans attributions définies et qui ne touchait guère que la vanité de vingt familles, c'était une tentative dont l'auteur était fort exposé à supporter le contre-coup. La noblesse non titrée se souleva avec toute la furie française contre l'homme dont le travail incessant consistait à rendre plus profonde la séparation qu'elle prenait elle-même tant de soin pour faire disparaître, et Saint-Simon rencontra des ennemis non moins implacables parmi les gentilshommes que dans les rangs des magistrats. L'isolement séyait d'ailleurs à cette singulière nature qu'en toutes choses le combat préoccupait plus que la victoire.

On touchait cependant au moment où l'ami éprouvé du duc d'Orléans allait être mis en demeure d'appliquer aux intérêts de l'État cette disposition d'esprit agressive et théorique développée par l'inexpérience générale de son temps. Le prince qui, sans être un grand homme, sut être un si grand roi, venait de rendre à Dieu cette âme qui, durant cinquante ans, avait été celle de la France. Il faut suivre dans Saint-Simon les progrès de cette agonie et le jeu des innombrables intrigues nouées autour de l'auguste moribond dans l'intérêt du prince auquel appartient la régence et dans celui des bâtards, dont la tendresse paternelle s'efforce en vain de garantir l'avenir; il faut assister avec lui à ces conciliabules qui remplissent Versailles, depuis les cabinets du roi jusqu'aux combles du palais, et où les hommes que leur chef nommera demain les *roués* débattent déjà le sort

de la monarchie et s'en partagent moins le gouvernement que les dépouilles. Cette admirable lecture laisse une double impression singulièrement pénible. Si d'une part on découvre la fébrile impatience avec laquelle la nation, fatiguée d'une dictature semi-séculaire, s'élance vers toutes les nouveautés, de l'autre on entrevoit trop distinctement la frivolité le disputant à la corruption, l'audace stimulée par l'ignorance. On sent que la France touche à des jours où la hardiesse des tentatives ne sera dépassée que par la honte des avortements.

Lorsque le régent prêtait l'oreille à tous les aventuriers de l'Europe, il ne pouvait la refuser au fidèle conseiller initié à tous les mystères de sa vie domestique, et qui venait d'être tout récemment le négociateur, sinon le plus influent, du moins le plus actif, du mariage de la princesse sa fille avec le petit-fils de Louis XIV. Avant la mort du roi, Saint-Simon fut donc mis en mesure de choisir dans le nouveau gouvernement la position qui lui conviendrait et de faire prévaloir ses vues dans les conseils du duc d'Orléans. Le début de la régence fut en effet l'heure décisive de sa vie, le point culminant de sa carrière : c'est là que nous acquérons tout à coup une révélation d'impuissance qui ne nous éclaire pas moins sur son temps que sur lui-même, c'est là que nous sommes conduits à constater le désordre profond introduit jusque dans les consciences les plus honnêtes par la longue durée d'un pouvoir sans contrôle.

Une double tâche était dévolue au pouvoir nouveau : pourvoir à une crise financière issue de l'épuisement de la nation et d'une dette de près de trois milliards contractée pour faire face aux périls de la guerre et pour solder les prodigalités de la paix ; instituer un gouvernement qui sût éviter les écueils contre lesquels s'était

brisée la fortune de Louis XIV, à ce point que le miracle de la paix d'Utrecht avait pu seul conjurer la ruine de la monarchie. Invité à prendre la direction des finances à cause d'une probité devenue trop rare, Saint-Simon refusa ce témoignage de confiance, préférant à ces difficiles fonctions une place au conseil de régence, à côté du prince son ami. Il repoussa cette offre moins faute d'une spécialité qu'aucun homme qualifié ne possédait alors, que parce qu'il ne se crut pas l'énergie nécessaire pour appliquer aux embarras financiers de la France le seul remède qu'il conseille avec autant d'ardeur que de persévérance.

La nature de ce moyen est si étrange, qu'il signale une perturbation visible dans les idées et la conscience publique, perturbation à laquelle ne se dérobent pas en certains moments les consciences les plus honnêtes, surtout sous le régime du silence et de l'asservissement de la pensée. La vue de tant de misères contraint Saint-Simon de remonter au fait qui les explique ; il en trouve la cause dans l'entraînement des passions du grand roi, odieusement stimulées par les calculs personnels de Louvois et les intérêts des courtisans. Cependant l'autorité monarchique inspire à Saint-Simon un tel respect, il entretient une suspicion si vive contre les états généraux, une horreur si profonde pour les parlements et les exemples de la factieuse Angleterre, que le seul remède licite et efficace à opposer, selon lui, aux abus trop certains du pouvoir absolu des rois, c'est, en leur maintenant durant leur vie l'intégrité de leur puissance, de ne pas permettre que celle-ci leur survive un seul jour dans aucun acte de nature à engager après eux l'avenir. En conservant la plénitude du pouvoir absolu, il le transforme en pouvoir viager, et ne dénie pas

moins aux monarques le droit de passer des traités perpétuels que celui de contracter, au détriment des générations nouvelles, des obligations financières destinées à leur survivre. La couronne n'est, selon lui, qu'un fidéicommis, absolu dans son usage, mais limité dans sa durée par la vie même du prince qui l'exerce. « Conséquemment, tout engagement pris par le roi prédécesseur périt avec lui et n'a aucune force pour le successeur, et nos rois payent le comble du pouvoir qu'ils exercent durant leur vie par l'impuissance entière qui les suit dans le tombeau... Ces raisons prouvent avec évidence que le successeur à la couronne n'est tenu de rien de tout ce dont son prédécesseur l'était, et que, par le fidéicommis et la substitution, la couronne lui a été réservée pure, nette, franche, libre, et quitte de tout engagement précédent. »

Si cette naïve théorie du despotisme périodiquement tempéré par l'anarchie présente pour Saint-Simon quelques légères difficultés en matière d'engagements internationaux, elle n'en suscite aucune dans son esprit en matière de finances. La banqueroute lui apparaît comme une solution aussi légitime que radicale. Cependant, comme une pareille mesure doit affecter d'innombrables intérêts, il n'aimerait pas à en laisser peser sur la régence la responsabilité tout entière. Les états généraux sont à la fois très-puissants et très-redoutables : double motif pour s'en servir et pour les compromettre. L'occasion lui semble donc unique pour les convoquer, afin qu'ils aient eux-mêmes à prononcer solennellement la banqueroute en vertu du grand principe de la substitution monarchique. Il ne doute ni de leur empressement ni du succès, pourvu que le régent soit résolu à mépriser toutes les clameurs, « car les états généraux

sont presque tous composés de gens de province des trois ordres, surtout du premier et du dernier; presque tous ceux sur qui porte cet immense fardeau des dettes du roi sont de Paris; la noblesse des provinces n'en a point ou presque point fait hors de son pays, et ne tient point aux créanciers du roi, qui sont tous financiers établis à Paris et roturiers richards de la même ville, gens à n'être point députés pour le tiers état. Par conséquent la grande pluralité des trois ordres aura un intérêt personnel, et pour leurs commettants, à préférer la banqueroute à la durée et à toute augmentation possible des impositions, et comptera pour peu les ruines et les cris que causera la banqueroute, en comparaison de la délivrance de toute sorte d'impôts qui ruinent les familles avec les particuliers. L'aise de se voir au courant leur fera voir une nouvelle terre et de nouveaux cieux, et ne les laissera pas balancer entre leur propre bonheur et le malheur des créanciers. C'est donc à la banqueroute, si flatteuse par elle-même pour le gros, qu'il faudrait tourner les états avec adresse. »

Sans s'incliner devant les mœurs de notre temps, il est permis de constater que si Saint-Simon vivait de nos jours, il ne tiendrait pas un pareil langage. Au milieu d'embarras plus graves encore, des hommes moins honnêtes assurément se refuseraient à penser ce qu'il n'hésite pas à dire. Ajoutons que, quelle qu'ait été parfois l'étrangeté de nos expérimentations politiques, personne aujourd'hui n'imaginerait non plus un plan de gouvernement aussi manifestement impraticable que celui que fit accepter au régent sa confiance d'ailleurs fort naturelle dans les lumières de son ami.

Comme il ne lui vient pas même à l'esprit de réclamer pour la noblesse, non plus que pour le tiers état, l'usage

d'aucun droit politique, il n'imagine rien de mieux que de diviser les fonctions administratives de manière à constituer une centaine de ministres au petit pied, aussi remuants qu'incapables, dont nous verrons bientôt Dubois délivrer la France aux applaudissements universels.

Durant son ministère, Dubois exerça en effet l'autorité suprême sans résistance comme sans contrôle. Saint-Simon, supplanté dans la confiance politique du régent, ressentit ce qu'ajoutent d'aiguillons à la haine les apparences obligées du dévouement. Il accepta ce supplice, parce qu'en demeurant inébranlable dans ses antipathies et bien plus encore dans ses idées, ce seigneur portait dans sa conduite une souplesse dont, contrairement à l'opinion commune, il y aurait à signaler dans le cours de sa vie l'excès plus que le défaut. Il fut l'ennemi le plus implacable, mais certainement aussi le plus prudent du cardinal. Rien ne trahit dans leurs rapports quotidiens le dégoût profond que ne pouvait manquer d'inspirer au duc cette fortune aussi humiliante pour le prince qui en était l'auteur que pour la société qui la voyait s'élever; il est même permis de penser que Dubois pouvait se croire autorisé à compter de la part de Saint-Simon sur des sentiments très-différents. L'une des scènes les plus piquantes de cette longue comédie est assurément celle où l'écrivain nous montre Bellisle, émissaire de Dubois, attendant avec anxiété dans l'antichambre du régent la sortie de Saint-Simon, qui s'est fait fort près du cardinal, sur les pressantes instances de celui-ci, de lever les dernières hésitations du duc d'Orléans relativement au titre de premier ministre, et qui, après avoir vainement employé deux longues heures à détourner le prince de cette résolution dont il lui signale

la honte et les périls, ouvre la porte du cabinet, avise Bellisle et lui coule dans l'oreille « qu'enfin l'affaire est faite et tout sur le petit bord d'être déclarée. »

Pour assouplir à ce point la hauteur du duc et pair et la loyauté du gentilhomme, il fallait à coup sûr que Saint-Simon eût, en désespoir de cause, transigé avec sa propre ambition en acceptant un rôle fort subalterne. Il fut en effet peu compté dans les principales affaires de cette époque si féconde en tentatives, en avortements et en ruines. Beaucoup moins important dans l'administration intérieure que le duc de Noailles, chef du conseil des finances, peu initié aux intérêts diplomatiques, réservés au maréchal d'Uxelles, Saint-Simon n'eut d'action sensible ni dans les transactions qui fixèrent alors le sort de l'Europe, ni dans les crises financières amenées par les premières applications du crédit. Si l'on excepte une pompeuse mission en Espagne pour y signer le double contrat de mariage de la jeune infante avec Louis XV et de la fille du régent avec le prince des Asturies, son rôle politique durant la régence se réduisit aux agitations parlementaires provoquées par la querelle du bonnet et par la lutte des princes du sang contre les légitimés. La brillante sinécure de Madrid lui fut accordée pour le mettre en mesure de réaliser l'un de ses vœux les plus chers en obtenant de Philippe V une grandesse pour son second fils. Le régent et son ministre paraissent d'ailleurs avoir maintenu l'ambassadeur extraordinaire dans la plus singulière ignorance des négociations très-délicates qui précédèrent l'accord important qu'il fut appelé à l'honneur de revêtir de son nom.

Dans le déclin de plus en plus marqué de son importance politique, Saint-Simon se consolait de l'échec qu'éprouvaient la plupart de ses idées par le triomphe

de la plus inextinguible de ses passions. La suppression du rang intermédiaire attribué par Louis XIV à ses enfants naturels entre les pairs et les princes du sang avant qu'il les identifiât pleinement avec ceux-ci, telle est l'unité fondamentale de la vie de Saint-Simon, le lien qui réunit tous les actes du drame immense auquel il nous fait assister. Durant trente ans, il avait éprouvé des tortures quotidiennes à chaque faveur nouvelle accordée au duc du Maine et au comte de Toulouse par la faiblesse de leur père et par l'active insistance de madame de Maintenon, leur protectrice. Il avait vu conférer successivement aux deux frères le gouvernement de la Guyenne et du Languedoc, l'amirauté, l'artillerie, le commandement général des Suisses et des mousquetaires; mais lorsqu'ils étaient venus prendre siége au parlement après les princes du sang et dans un rang supérieur à celui des ducs et pairs, le fier champion de la pairie s'était étonné que la terre ne s'entr'ouvrît point jusqu'aux abîmes pour engloutir ces indignes profanateurs de la première dignité du royaume. Cependant, lorsque bientôt après le roi eut élevé les fils de l'adultère jusqu'au trône, quand, en vertu de son autorite suprême, il les eut déclarés princes du sang et revêtus d'un droit de successibilité à la couronne, la révolution la plus inattendue, quoiqu'au fond la plus logique, s'opéra dans les sentiments et dans l'attitude de M. de Saint-Simon.

Bien loin de partager la rage du président de Maisons, qui vient lui annoncer la résolution royale encore secrète, il en témoigne une joie qui soulève chez son interlocuteur autant de surprise que d'indignation; il court des premiers porter ses félicitations au duc du Maine et au comte de Toulouse, et montre un empressement de nature à lui mériter pour la première fois un regard bienveillant de *la vieille fée*. C'est que la résolution royale qui assimile les légitimés aux princes du sang et leur ouvre après ceux-ci des droits à la couronne, si odieuse qu'elle lui paraisse d'ailleurs en elle-même, a pour effet de supprimer ce rang intermédiaire, devenu le tourment de sa pensée; c'est que les ducs et pairs ne verront plus personne entre eux et les héritiers du trône; et que, tout honnête homme que soit Saint-Simon, il a été bien plus ému de l'attentat contre le droit de la pairie que de l'attentat contre le droit de la société : il poursuit plutôt dans le duc du Maine le compétiteur que le bâtard.

On comprend qu'avec de tels sentiments, Saint-Simon dut être exaspéré de la politique suivie par le duc d'Orléans envers les légitimés aux premiers jours de sa régence, politique fort raisonnable cependant, et dont l'abandon temporaire suscita devant le gouvernement de ce prince les seuls embarras graves qu'il ait rencontrés. Le régent ne pouvait aimer le duc du Maine, qui l'avait poursuivi avec acharnement durant la vieillesse du feu roi; il avait d'ailleurs de justes motifs pour le redouter. Toutefois, en se prémunissant contre ces périls et en donnant à l'opinion publique soulevée contre le droit de successibilité déféré aux bâtards une satisfaction légitime, le régent ne pouvait oublier que ceux-ci jouissaient depuis trente ans d'une situation princière, et que les frapper dans leur état, c'était atteindre ses propres enfants dans la personne de leur mère. Usant donc d'une politique de tempérament en rapport avec la bienveillance de son caractère et la rectitude naturelle de son esprit, nous le verrons leur retirer le droit éventuel à la succession royale, en leur conservant l'intégrité de leurs établis-

sements et les honneurs dont ils jouissaient à la suite des princes du sang. Or c'était là précisément rétablir ce rang intermédiaire dont la suppression par Louis XIV avait valu à M. du Maine l'amnistie si soudainement octroyée par M. de Saint-Simon. Ce rétablissement frappa donc celui-ci dans sa fibre la plus sensible, et son cœur saigna longtemps de cette blessure infligée par la main d'un ami. Tout à coup, et lorsqu'il attendait le moins une réparation dont le sens droit du duc d'Orléans n'admettait aucunement la convenance, Saint-Simon la reçut plus complète qu'il n'aurait osé l'attendre.

Le duc du Maine, stimulé par la princesse qui, dans l'Olympe de Sceaux, s'était ménagé une place à part entre les déesses et les poupées, entama avec les chefs du parlement des intrigues aussi misérables par elles-mêmes que par la qualité des agents qui s'offraient pour les servir. Dans le même temps, le prince avide qui portait alors le grand nom de Condé se prit, sous l'aiguillon de la cupidité plus que sous celui de l'ambition, à entamer une guerre acharnée contre les légitimés.

Le régent, irrité de manœuvres sans portée, mais non sans imprudence, exaspéré d'ailleurs par les bravades de madame du Maine, finit par accueillir les vues naïvement cyniques de M. le duc, et celui-ci, connaissant la haine proverbiale de M. de Saint-Simon pour les bâtards, s'empressa de rechercher son concours. Ce prince s'ouvrit secrètement à lui de sa résolution touchant la surintendance de l'éducation royale à laquelle il aspirait en réclamant près du régent l'active intervention de Saint-Simon. A sa grande surprise pourtant, ce dernier se refusa d'abord, avec une énergie qu'on aurait pu croire invincible, à seconder toute entreprise contre les légitimés : il fit valoir la nécessité de respecter le testament

du feu roi et insista plus vivement encore sur le danger d'exposer l'État à une guerre civile, guerre que les bâtards, disposant de deux grandes provinces et des forces de la maison militaire, pouvaient avoir tout au moins la tentation d'allumer. Le cours de la conversation ayant bientôt fait comprendre très-clairement au prince que M. de Saint-Simon, qui entrevoyait de si grands périls à dépouiller le duc du Maine de l'éducation royale, n'en trouverait plus aucun dans une mesure plus décisive qui aurait pour but de l'anéantir, M. le duc, peu scrupuleux sur les moyens, finit par promettre que la réduction des bâtards à leur rang de pairie serait comprise dans le programme du coup d'État pour lequel il avait réclamé si vainement jusqu'alors l'appui de son interlocuteur.

Aussitôt s'opéra dans l'attitude et le langage de celui-ci une évolution dont le haut comique n'a jamais été dépassé sur aucune scène. Devant cette perspective enivrante, le crime et l'imprudence de toucher aux dispositions prises par le feu roi pour la sûreté de son successeur, les chances d'agitations et de luttes disparurent comme par enchantement; l'horizon devint couleur de rose, et le politique timoré de la veille dépassa bientôt l'auteur principal de l'entreprise en confiance comme en audace. Toutefois Saint-Simon, connaissant fort bien le prince égoïste avec lequel il traitait, entendait ne s'engager qu'à bon escient; avant de se jeter dans la mêlée, il lui fallait un projet de déclaration sur le rang des bâtards libellé en bonne et due forme pour être lu et imposé en lit de justice. L'un des agents de M. le duc le lui porte enfin, rédigé par le secrétaire d'État La Vrillière, et se dit de la part de son maître pleinement d'accord avec le régent, en mesure de répondre que la

déclaration passera le lendemain. « Jamais baiser donné à une belle maîtresse ne fut plus doux que celui que j'appuyai sur le gros et vieux visage de ce charmant messager. Une embrassade étroite et redoublée fut ma première réponse, suivie après de l'effusion de mon cœur pour M. le duc, et pour Millain même, qui nous avait si dignement servis dans ce grand coup de partie. »

Si la seule espérance causa de tels transports à Saint-Simon, on peut juger de l'extase dans laquelle le jeta l'accomplissement d'un vœu devenu l'obsession de ses jours et de ses nuits. Les moments qui précédèrent la convocation du lit de justice secrètement préparé aux Tuileries au-dessus de l'appartement occupé par la victime, dont l'immolation se préparait dans l'ombre, furent à coup sûr les plus délicieusement occupés de sa vie. Rendez-vous mystérieux, courses en manteau couleur de muraille, vagues insinuations à ses collègues de la pairie en style de Joad annonçant à Abner quelque grand coup de la justice divine, plaisirs confondus de l'ambition et de la vengeance, voilà ce qui remplit l'âme de Saint-Simon d'une joie qu'il se déclare à peine capable de supporter. Que n'éprouva-t-il pas lorsqu'il vit de ses propres yeux, lorsqu'il entendit de ses propres oreilles la voix du régent imposant au parlement consterné, mais soumis, l'enregistrement d'une déclaration royale qui, en annulant tous les arrêts de cette compagnie rendus en matière politique ou financière, attribuait à M. le duc la surintendance de l'éducation royale, et dépouillait le duc du Maine de tous ses honneurs princiers pour le ramener au dernier rang de la pairie ! « Je gouvernais mes yeux avec lenteur, et ne regardais qu'horizontalement pour le plus haut. M. le duc m'avait jeté un regard triomphant qui pensa démonter tout mon

sérieux, qui m'avertit de le redoubler et de ne m'exposer plus à trouver ses yeux sur les miens. Contenu de la sorte, attentif à dévorer l'air de tous, présent à tout et à moi-même, compassé de mon corps, pénétré de tout ce que la joie peut imprimer de plus sensible et de plus vif, du trouble le plus charmant, d'une jouissance la plus démesurément et la plus persévéramment souhaitée, je suais d'angoisse de la captivité de mon transport, et cette angoisse même était d'une volupté que je n'ai jamais ressentie ni devant ni depuis ce beau jour. Que les plaisirs des sens sont inférieurs à ceux de l'esprit, et qu'il est véritable que la proportion des maux est celle-là même des biens qui les finissent ! »

Il y a dans ces paroles du Tibère et du saint Augustin. De tels enivrements sont trop vifs pour le cœur des mortels. Aussi Saint-Simon en épuisa-t-il promptement les voluptés ardentes. Peu de mois se passèrent avant que le duc du Maine ne fût rétabli dans tous ses honneurs, au premier rang desquels figurait celui de voir le premier président à l'appel de son nom soulever ce terrible bonnet que les longs efforts des ducs et pairs n'étaient pas parvenus à ébranler sur sa base. Martyr vivant du cérémonial, Saint-Simon s'épuisa dans une lutte inutile contre des formes qui, très-respectables lorsqu'elles conservent le fond en représentant des droits dont elles sont le symbole, touchent au ridicule lorsqu'elles n'ont d'autre prétention que de se conserver elles-mêmes. Pendant que les légitimés passaient leurs jours dans les splendeurs princières, le vieux duc, retiré à La Ferté sans cesser de se montrer à la cour et d'y tenter la faveur, continuait sous le cardinal de Fleury son rôle d'homme à projets, et se consolait de l'effacement de son rôle en peignant de ses plus chaudes cou-

leurs le portrait du vieux ministre dans sa longue galerie des incapables et des ingrats.

Tel fut ce grand esprit faussé par un despotisme dont il accepta le principe en en répudiant les conséquences, et qui jeta des regards si profonds sur les maux de son temps, en demeurant aussi incapable de contribuer à les guérir qu'il était sagace pour les pénétrer. Homme d'une grande honnêteté naturelle, quoique singulièrement assouplie par l'ambition, auquel une ténacité sans exemple dans les idées fit perdre tous les profits d'une extrême souplesse dans la conduite; fort inférieur à Boulainvilliers comme publiciste aristocratique, à d'Harcourt, à Noailles et à la plupart de ses rivaux comme homme de gouvernement, il n'aurait pas laissé de souvenir dans l'histoire, si, sans prévoir une immortalité littéraire qui fut le prix de son indifférence, il n'avait légué à sa patrie ce monument unique auquel sied, autant qu'à l'œuvre de Montesquieu, l'épigraphe *proles sine matre creata*. Saint-Simon n'a pas seulement photographié son siècle, comme on l'a dit, il l'a évoqué devant nous dans le coloris de sa vie, et ses *Mémoires* sont devenus tout à coup pour la vieille société française ce que fut pour la société romaine l'exhumation de Pompéia.

Je suis frappé d'une analogie singulière entre le caractère personnel de Saint-Simon et celui de son temps. Cette époque fut, comme cet homme, douée d'admirables qualités natives rendues stériles par l'influence fatale des maximes dominantes. Parcourez la longue galerie de Saint-Simon, et vous n'aurez pas assez d'anathèmes pour les institutions qui par un effet certain, quoique à peine soupçonné, préparent la ruine de cette société sur laquelle la nature avait versé comme à

pleines mains les dons les plus délicats et les plus nobles. Mettez en regard de tant de belles facultés, de tant de dispositions heureuses, la dépendance universelle dans l'Église et dans l'État, la déplorable condition de toute l'aristocratie française systématiquement confinée dans un palais sans air et sans horizon, l'extinction de tout esprit public et la cessation presque absolue du mouvement de la pensée, qui ne se réveille que par les plus tristes stimulants de la corruption; contemplez ces hommes si spirituels et si braves même aux plus mauvais jours, ces femmes pieuses encore et toujours charmantes, et en comparant les fils avec les pères, demandez-vous ce qu'ils auraient pu faire et ce qu'ils ont fait : vous verrez ensuite si, par la main des révolutions, Dieu n'a pas exercé de lentes, mais nécessaires justices !

Il est une autre observation déjà présentée au début de ce livre, et qui retrouve ici une application importante. J'ai rappelé que le règne de Louis XIV, dans sa double fortune et sous son double aspect, se trouve en quelque sorte coupé en deux parties par la génération antérieure à ce prince et qui disparaît tout entière de 1685 à 1690, et par celle qu'il éleva à l'ombre de son pouvoir et sous l'empire de ses maximes. La lecture de Saint-Simon corrobore à chaque page cette distinction qui suffit à elle seule pour résoudre bien des problèmes. Les hommes qui disparaissent sont en effet de tout point infiniment supérieurs à ceux qui survivent, qu'on les contemple dans l'Église, dans la politique, dans les lettres ou dans la guerre, ou qu'on se borne à les étudier au point de vue des qualités privées. Au moment où tombe le rideau, il ne reste plus sur la scène que des personnages anonymes qui semblent la dernière expression d'un ordre social condamné, et dont on peut

tout attendre dans le vice comme dans la bassesse.

A la période d'exposition qu'il faudrait nommer le prologue du drame, aux jours déjà lointains de l'enfance et des confus souvenirs, appartiennent au contraire des figures presque consacrées par les respects populaires : c'est l'austère Montausier refusant à son royal élève le titre de monseigneur, attendu, disait-il, « qu'il n'était pas devenu évêque ; » c'est M. de Turenne, « qui acheva sa vie avec la même gloire et la même autorité, dont la majestueuse sépulture fut la récompense de ses vertus militaires et de la mort qui la couronna d'un coup de canon à la tête de l'armée. » Cette grande mémoire dompte jusqu'à la haine de Saint-Simon pour la maison de Bouillon et sa *princerie*, et c'est avec les rayons empruntés à cette auréole qu'il couronne le neveu du grand homme auquel il se trouve rattaché par le lien le plus cher à son cœur. « Jamais un plus honnête homme que M. de Lorges, plus droit, plus égal, plus uni, plus aise de servir et d'obliger; d'ailleurs la vérité et la candeur même, sans humeur, sans fiel, et toujours prêt à pardonner, avec une hauteur naturelle qui ne se faisait jamais sentir qu'à propos, mais que nulle considération ne pouvait faire rabattre; dédaignant les routes utiles, si elles n'étaient pas frayées par l'honneur le plus délicat; ménagé du roi, hardi à rompre pour les malheureux et pour la justice des glaces qui auraient fait peur aux plus favorisés, ne s'étant jamais souillé les mains, et ayant, disait-il, appris cette leçon de M. de Turenne. »

Lorsque Saint-Simon est parvenu à l'âge viril, ces traditions de grandeur morale et de probité militaire ne sont plus guère continuées que par Catinat et Vauban. Celui-ci meurt en pleine disgrâce, parce qu'en lisant le livre du savant maréchal sur la dîme royale, le monarque « oublia ses services, sa capacité militaire, ses vertus, l'affection qu'il y avait mise, jusqu'à croire se couronner de lauriers en l'élevant; il ne vit plus en lui qu'*un insensé pour l'amour du public.* » Catinat s'éteint obscurément dans sa petite maison de Saint-Gratien, « déplorant les fautes signalées qu'il voyait se succéder sans cesse, l'extinction de toute émulation, le luxe, le vide, l'ignorance, la confusion des états, l'inquisition mise à la place de la police, voyant tous les signes de destruction et prédisant qu'*il n'y avait qu'un comble très-dangereux de désordre qui pût enfin rappeler l'ordre dans le royaume.* »

A ces grands hommes de guerre enlevés par la mort sous le coup de leurs sinistres et trop véridiques prophéties, il faut joindre, dans l'œuvre de Saint-Simon, de graves et saintes figures qui semblent appartenir encore au temps des Bérulle, des Vincent de Paul, des Ollier et des Condren. Au premier rang, c'est « le sublime Rancé qui, dans un jour aussi heureux pour lui que triste pour l'Église et pour ses amis, s'éteignit à soixante-dix-sept ans, après quarante ans de la plus prodigieuse pénitence, et auquel le monde même rendit justice. » Autour du célèbre abbé de la Trappe se groupent, avec une nuance de rudesse janséniste qui semble les vieillir de près d'un demi-siècle, ce du Charmel, exilé de la cour et du plus grand monde, et « devenu homme de cilice à pointes de fer, à toutes sortes d'instruments de continuelle pénitence. » C'est encore ce M. de Saint-Louis, « l'un de ces preux militaires pleins de droiture, qui la mettent à tout, sans s'en écarter jamais, et à qui le cœur et le bon sens servent d'esprit et de lumière. »

A la cour et sur le plus éclatant théâtre, les vieilles

traditions se conservent chez ces deux beaux-frères si rapprochés par leurs idées, si dissemblables par leur physionomie, mais dont les mâles et discrètes vertus se confondent pour pénétrer de leur parfum les plus belles pages de Saint-Simon. C'est d'abord le duc de Chevreuse « offrant tout à Dieu qu'il ne perdait jamais de vue, et possédant son âme en paix qu'il portait, dit le psalmiste, dans sa main, amoureux par nature des voies obliques en matière de raisonnements, mais toujours de la meilleure foi du monde, qui se livra avec un abandon qui dura autant que sa vie aux prestiges de la Guyon et aux fleurs de M. de Cambrai. » A côté de ce seigneur et dans une intimité qui confondit jusqu'à leur dernière heure ces nobles existences, apparaît le duc de Beauvilliers « dont la vie était entièrement partagée entre les exercices de piété, les fonctions de ses charges et les affaires qui ne lui laissaient que de courts délassements dans le plus intime intérieur de sa famille. » Beauvilliers avait été profondément atteint par la mort de tous ses enfants; il sut toutefois en offrir héroïquement à Dieu le sacrifice, et, surmontant le sentiment de sa douleur par celui de ses devoirs, il parut reprendre un calme qui ne tarda pas à l'abandonner, lorsque la Providence le frappa d'un coup plus terrible, il n'hésite pas à le confesser, que la perte de son propre fils. « Toute la tendresse de M. de Beauvilliers s'était réunie en effet sur le duc de Bourgogne, dont il admirait l'esprit, les talents, le travail, les desseins, la vertu, les sacrifices et la métamorphose entière que la grâce avait opérée en lui et y confirmait sans cesse; il était sensiblement touché de sa confiance sans réserve et de leur réciproque liberté à se communiquer, à discuter et à résoudre toutes choses; il était pénétré de l'amour de l'État, de l'ordre, de la religion qu'il allait voir refleurir et comme renaître sous son règne. »

La mort du duc de Bourgogne n'est dans l'histoire de cette époque une date aussi importante que parce qu'elle fit évanouir les dernières espérances entretenues par les hommes qui se rattachaient encore par leurs habitudes aux fortes traditions de la génération disparue. Ce jeune prince voyait avec un effroi qui n'est pas contestable, lorsqu'on a lu Saint-Simon, l'abîme que la politique du règne avait creusé sous ses pas, et sans qu'il soit possible de pressentir quelle eût été la direction d'un gouvernement dont Beauvilliers et Fénelon fussent devenus les principaux conseillers, il est manifeste que le Dauphin aurait tenté autre chose que ce qui depuis plus d'un siècle avait si tristement réussi. Cette réaction était attendue et souhaitée par tout ce qui dans la nation n'avait pas désappris à penser ou à espérer, et c'est en s'inspirant du sentiment public que, dans la plus magnifique partie de son œuvre, Saint-Simon a pu s'écrier en parlant de ce prince, qui, « comme l'abeille, recueillait la plus parfaite substance des meilleures fleurs : Quel amour du bien ! quel dépouillement de soi-même ! quelles recherches ! quels fruits ! quelle pureté d'objets ! quel reflet de la Divinité dans cette âme candide, simple, forte, qui, autant qu'il est donné ici-bas, en avait conservé l'image ! »

Toutes les perspectives changent donc à la mort du duc de Bourgogne, et dans le courage avec lequel le vieux roi soutint un tel coup, il entra peut-être quelque vague satisfaction de n'avoir plus à redouter une réaction contre son ouvrage. C'est alors, en effet, que s'emparent vraiment de l'avenir ces hommes depuis si longtemps façonnés à n'être plus eux-mêmes, qui n'auront

qu'à renier Dieu et à prendre une maîtresse à l'Opéra pour se mettre du jour au lendemain au niveau des mœurs nouvelles, et qu'on verra porter au Palais-Royal l'obséquieuse nullité qu'ils traînèrent si longtemps à Versailles, à Marly et à Saint-Cyr.

Le ciel voulut que la génération nouvelle reçût pour lui commander un chef dont les vices avaient été le résultat nécessaire, encore qu'imprévu, d'une politique très-persévéramment suivie.

Le régime de la régence sortit du gouvernement de Louis XIV, comme la corruption du fruit succède à sa maturité. Si, durant les dernières années du vieux monarque, les progrès de cette corruption demeurèrent cachés sous une sorte de majestueux appareil, c'est que cette société vivait de la vie même de son roi, et que l'attitude du prince ne fut jamais plus imposante que lorsqu'il eut absorbé toutes les forces vives de la nation, et qu'il demeura seul debout au sein de la prostration universelle.

Il faut remarquer en effet que si, dans les *Mémoires* de Saint-Simon, le gouvernement de la France, miraculeusement sauvé par un caprice de la reine Anne, apparaît infime et misérable, nulle part la dignité personnelle du roi ne resplendit plus éclatante que dans ces grandes fresques historiques. Quel mélange de faiblesse et de puissance dans l'incomparable peinture du règne de ce prince « despotique et jaloux de tout faire, qui, aux jours les plus désastreux, semblait se dédommager du mépris du dehors par le tremblement que la terreur redoublait au dedans, prince heureux s'il en fut jamais, en figure unique, en force corporelle, en santé égale et ferme, en sujets adorateurs, prodigues de leurs biens, de leur sang, de leurs talents, quelques-uns même de

leur honneur !... » Que dire après de telles paroles ! Comment ne pas voir que la fascination exercée par le prince fut à la fois et le principe et l'excuse de cette grande abdication nationale, si désastreuse qu'elle ait été ? Comment ne pas demeurer convaincu que, sans le vouloir et sans y songer, Saint-Simon a dans son œuvre grandi la personne de Louis XIV dans la mesure même où il a rabaissé et flétri son gouvernement ?

Cette flétrissure demeurera indélébile : elle suivra de siècle en siècle les hommes au front desquels sa plume d'acier l'a imprimée, comme les anathèmes de Tacite pèsent sur des mémoires condamnées. Peut-être même l'action de Saint-Simon sera-t-elle dans la postérité plus irrésistible que celle de l'auteur des *Annales*. Si grand en effet que soit le génie de Tacite, on sent trop bien qu'il a consacré de longues veilles à composer ses tableaux, en y faisant contraster les couleurs et les ombres, et en les élevant à force d'art à la hauteur de châtiments immortels. Aussi est-on tenté de se demander quelquefois s'il n'a pas inventé ses tyrans afin d'inspirer l'horreur de la tyrannie, comme il a loué les vertus des Barbares pour flétrir les vices de Rome. Chez Saint-Simon on n'est arrêté par aucune hésitation semblable. Dans ce livre, écrit par l'auteur, non pour le public, mais pour lui-même, le calcul n'est guère plus de mise que l'habileté, et lorsque l'écrivain satisfait sa passion, il ne croit satisfaire que sa conscience.

En ne s'inquiétant point d'une publicité pour lui fort incertaine, en profitant de la liberté qu'assurent l'ombre et le secret, Saint-Simon s'est donné un avantage refusé à quiconque écrit l'histoire contemporaine en présence des acteurs qui remplissent encore la scène. Tout animée d'ailleurs qu'ait été sa vie et quelque amertume

qu'il ait portée parfois dans ses jugements, il règne dans ses tableaux une vérité d'ensemble au sein de laquelle les erreurs de détail se perdent et se confondent, comme des taches et des ombres devant les rayons du soleil. Il a donc dit pour nous le dernier mot sur cette société conduite au scepticisme par l'hypocrisie, à tous les excès de l'anarchie morale par tous les excès du pouvoir. Saint-Simon a porté à l'époque à laquelle est restée la qualification d'*ancien régime* des coups dont elle n'a plus aucune chance de se relever dans l'opinion des générations nouvelles. Cet homme, qui en poursuivant les distinctions du rang n'a rencontré que celles de l'esprit, a eu pour ses œuvres la même fortune que pour sa vie : elles ont profité aux idées les plus contraires aux siennes, et peu d'écrivains démocratiques ont autant servi la cause de la révolution que le plus fier des grands seigneurs. Celui-ci l'a servie, non pas devant ce public dressé de temps immémorial à considérer les cours comme des sentines de vices, à l'instruction de ce public-là M. Dulaure devait suffire, mais au sein de la portion de la société française liée au culte d'un passé où plongent ses propres racines; il a suscité ces hésitations et ces doutes qu'on ne saurait manquer de provoquer lorsqu'on entr'ouvre le sanctuaire des dieux devant leurs plus fervents admirateurs. Les plus redoutables instruments sont ceux qui s'ignorent.

CHAPITRE V

Le Régent.

Les régences d'Anne d'Autriche et de Philippe d'Orléans ont eu des fortunes historiques très-différentes, malgré les similitudes qu'ont entre eux tous les gouvernements faibles, contestés et forcément corrupteurs. La faveur publique s'est attachée à l'une autant qu'elle a manqué à l'autre, et les victoires de la première ont été mises dans un jour éclatant, pendant que les succès politiques si laborieusement préparés par la seconde demeuraient étouffés sous le dégoût inspiré par l'accumulation de tous les scandales. C'est à travers les mœurs du temps qu'on a jugé l'œuvre des hommes, disposition qu'il ne faut pas regretter, puisqu'il est bon de faire payer aux personnages publics au prix de leur renommée la rançon de leurs vices, et qu'en pareil cas l'injustice même a sa moralité.

La cour d'Anne d'Autriche, malgré ses mille faiblesses, demeura comme enveloppée dans une atmosphère d'élégance et de bon goût, et c'est par la profession délicate des sentiments les plus élevés qu'elle s'est ménagé jusque dans notre temps la partialité de nobles esprits. La société dont l'avénement correspond à la vieillesse de Louis XIV, et dont le régent fut moins l'instituteur que l'expression, prit au contraire un triste

plaisir à rompre avec les convenances aussi résolûment qu'avec les principes, préférant à la jouissance de commettre le mal celle de s'en vanter. Elle en a été légitimement punie par des jugements contre lesquels il ne faudrait pas protester, si la rectification des faits pouvait jamais entraîner la réhabilitation des personnes. Tandis que, sous le prestige des hommes brillants et des femmes charmantes que Mazarin avait vaincus, la postérité surfaisait ce ministre en le plaçant à côté de Richelieu, elle reléguait Dubois au rang des intrigants subalternes, persistant à ne voir qu'un proxénète émérite dans l'habile négociateur de La Haye et de Londres, oubliant tout ce qu'il avait fallu de souplesse pour triompher sans guerre civile de la branche espagnole et des princes légitimés, tout ce qu'il avait fallu de prudence pour réduire le parlement après s'être incliné devant lui. Le public en est encore, malgré les documents nombreux qui de nos jours ont éclairé ces négociations si obscures, à voir dans le signataire de la triple alliance un ministre vénal trafiquant avec l'Angleterre de l'honneur et des intérêts de son pays. L'on trouve plus naturel d'imputer à des motifs honteux le traité de 1717 et les transactions qui le suivirent que d'expliquer le nouveau système fédératif auquel le régent et son ministre attachèrent leur nom par l'évidente nécessité de paralyser les manœuvres multipliées d'Alberoni, ce démon incarné de la guerre et de l'intrigue, et l'on donne les interprétations les moins plausibles à une conduite justifiée par l'urgence de guérir les blessures d'une nation que des guerres calamiteuses avaient atteinte à toutes les sources de sa vie.

En expirant à quelques mois l'un de l'autre, après un gouvernement de huit années qui eut à combattre Philippe V et la maison du Maine, l'esprit parlementaire et l'esprit provincial, le duc d'Orléans et le cardinal Dubois laissèrent l'Europe en paix et la France paisible et forte; ils fondèrent un système diplomatique assez solide pour qu'un roi de quatorze ans, appuyé sur le bras d'un octogénaire, pût le continuer durant vingt ans. Dans un pays épuisé d'or, de sang, de génie et presque de courage, où une longue paix pouvait seule effacer les traces d'une politique extrême dans ses moyens comme dans ses périls, un tel service vaut la peine d'être compté. Il faut savoir payer ce témoignage même aux hommes qui semblent avoir pris à tâche de s'excommunier eux-mêmes de toute considération et de tout respect; il faut le leur rendre malgré Saint-Simon, déçu sous la régence de l'espoir de mettre le pied sur la tête de ses ennemis, et dont les âpres peintures ont été reproduites en taille-douce par Marmontel et par Duclos; il faut persister enfin dans une réparation qui relève l'habileté sans toucher au caractère, malgré Lémontey, moraliste morose, plus empressé de signaler les vices des hommes que d'apprécier la valeur de leurs actes, et dont l'effort constant dans l'*Histoire de la régence* est de dissimuler sous un austère appareil la violence de ses passions, en jetant les idées de Voltaire dans les moules de Tacite.

Quelle tâche se donna ce pouvoir si persévérant dans sa conduite, quoique si tristement frivole? Comment parvint-il à l'accomplir durant une longue orgie, en rendant ses ennemis plus ridicules qu'il ne se rendit lui-même méprisable? La réponse à cette question ne se rencontre pas toujours dans les volumineux mémoires où tant de témoins et d'acteurs ont consigné leurs déceptions avec leurs souvenirs. Le caractère des époques durant lesquelles l'agitation des esprits fait abonder les

matériaux s'obscurcit parfois sous la masse des documents, comme la physionomie d'un tableau s'efface sous les accessoires qui le surchargent. C'est cette physionomie que je voudrais retracer avec quelque précision, en rappelant moins la succession des faits que le mouvement des idées de 1715 à 1723, et en étudiant le régent dans l'intimité de sa vie avant de juger la régence dans la portée de ses grandes transactions politiques.

En se reportant aux derniers jours du premier empire, la génération actuelle peut se représenter assez fidèlement l'état de la France lors de la mort de Louis XIV. La lassitude de la nation était justifiée par son épuisement, et les haines étaient montées au niveau des admirations disparues. Une horreur instinctive des pratiques et des idées par lesquelles les âmes n'avaient pas été moins froissées que les intérêts, de vagues aspirations vers les nouveautés au sein d'une inexpérience universelle, un immense besoin de paix, éclatante condamnation du gouvernement qui l'avait provoqué, tous ces traits se rencontrent dans notre histoire à un siècle de distance, et nous retrouvons nos propres souvenirs dans les écrits de Boisguillebert comme dans les pages désolées de Fénelon et de Vauban.

L'acclamation de la régence du duc d'Orléans et la mise à néant du testament de Louis XIV sortirent de la disposition des esprits d'une façon tellement irrésistible, que cet audacieux attentat contre la dernière pensée du règne eut la France entière pour complice. Pourtant trois années s'étaient à peine écoulées depuis que Philippe, isolé dans Versailles, voyait les courtisans s'écarter de sa personne, les uns par effroi, les autres par calcul. Ses oreilles tintaient encore des insultes populaires prodiguées à l'empoisonneur prétendu de tant de princes

frappés par un trépas mystérieux ; il se trouvait au lendemain des scènes terribles au-dessous desquelles il était si tristement demeuré, soit qu'il demandât des juges avec une résignation peu digne de son sang, soit qu'il cherchât dans de honteux plaisirs l'oubli de tant d'injures. Ce fut alors que sans transition, et par l'un des plus étranges revirements d'idées qu'il y ait à constater dans nos annales, on vit un homme, encore plus diminué par sa conduite que par la calomnie, demander à la plus haute cour du royaume et obtenir sans résistance la suppression de l'acte qui transférait à ses ennemis le gouvernement du royaume, avec la tutelle et la garde du roi mineur, en ne lui attribuant qu'un vain titre.

Sans appui à la cour et dans l'armée, écarté depuis son rappel d'Espagne en 1708 de toutes les affaires et de tous les commandements militaires, ce débauché suspect qui passait sa vie dans son laboratoire, entouré de filles d'Opéra, de nécromanciens et d'aventuriers, se vit au 1er septembre 1715 aussi puissant en France que le roi son oncle, et plus populaire dans Paris que Louis XIV ne l'avait jamais été. C'est qu'au sein d'un pays qui songeait plus à se venger du passé qu'à s'assurer des garanties pour l'avenir, le duc d'Orléans eut alors la bonne fortune de représenter l'opposition dans toute son amertume. Victime du pouvoir, il en parut l'ennemi naturel, et cette situation lui donna tant de force qu'on aurait volontiers transformé ses faiblesses en mérites, et au besoin ses crimes en vertus. Des calomnies qui avaient flétri sa vie, rien ne subsistait que le profit très-imprévu qu'elles lui avaient rapporté. Sa mauvaise réputation avec ses malheurs lui valait mieux que n'aurait fait une bonne renommée sans des épreuves où le pays voyait un gage pour des changements, peut-être pour des ven-

geances. Le duc d'Orléans retirait donc un avantage inappréciable des inimitiés de la vieille cour, de son antagonisme personnel avec madame de Maintenon et avec les légitimés, qui en étaient demeurés les créatures. Ceux-ci se trouvèrent représenter aux yeux de la nation le gouvernement dont la France demandait qu'on la délivrât, et le représenter, il faut le reconnaître, dans la manifestation la plus scandaleuse de son omnipotence : ce qui assurait leur défaite fut le gage de la victoire de leur rival.

L'entraînement qui conduisait vers le duc d'Orléans était tellement irrésistible, ses conséquences avaient été si bien pressenties aux derniers moments de la vie du roi, qu'on avait vu les ennemis les plus acharnés du premier prince du sang entrer en arrangement secret avec lui pour l'aider à briser les dispositions qu'ils avaient eux-mêmes conseillées ou accueillies avec enthousiasme quelques mois auparavant. Le chancelier Voysin, créature de madame de Maintenon, dépositaire des dernières pensées de son vieux maître, divulguait les clauses de son testament sous la condition de conserver durant la régence une charge dont cette trahison le rendait encore plus indigne que son incapacité. Il n'est pas jusqu'au maréchal de Villeroy, cette vivante incarnation du génie de l'ancienne cour, qui ne se montrât disposé à traiter durant l'agonie du monarque dont la faveur constante avait protégé son insolente médiocrité. Le parlement, auquel le duc d'Orléans n'était pas moins antipathique par ses allures novatrices que par le déréglement de ses mœurs, quoique engagé par le premier président de Mesmes dans l'intérêt des princes légitimés, ne tenta pas une résistance impossible, aimant mieux profiter pour son compte d'une révolution inévitable

que de se briser en lui résistant. Ce fut ainsi que la cassation universellement consentie du testament royal devint pour tous le dernier mot du règne.

L'édit de 1714, qui avait attribué aux bâtards, antérieurement investis du titre et des prérogatives des princes du sang, un droit de successibilité à la couronne, avait consommé contre la conscience publique un attentat jusqu'alors réputé impossible; mais cet excès d'audace avait été compromis par un excès d'imprévoyance et par des clauses en contradiction patente avec les idées les plus connues de Louis XIV. Par les divers codicilles ajoutés à son testament pour assurer l'état de ses enfants naturels, le roi préparait des armes terribles contre les édits qu'il avait imposés à l'enregistrement de ses cours de justice, et son œuvre allait crouler sous les précautions mêmes dont il avait pris soin de l'étayer.

En conférant au duc du Maine la tutelle et la garde de l'enfant royal, en l'investissant d'une autorité sans contrôle sur toute la maison militaire du jeune roi, Louis XIV paraissait sceller du fond de la tombe le déshonneur de son neveu, plaçant ainsi le duc d'Orléans dans l'alternative de faire déchirer le testament ou de demeurer sous une suspicion permanente d'assassinat. En n'attribuant au premier prince du sang que la présidence d'un conseil de régence où la majorité appartenait à ses ennemis, il organisait la lutte et l'antagonisme dans le gouvernement, et de sa propre main ouvrait devant la France une carrière d'impuissance et d'anarchie. De tels actes étaient donc par leur nature même en opposition directe avec tous les principes de Louis XIV comme homme et comme souverain. Chrétien sincère, revenu depuis longtemps à des habitudes régulières, ce prince commettait contre la

sainteté du mariage un attentat devant lequel avait reculé le despotisme jusque dans les sociétés païennes. En frayant à ses bâtards les voies du trône, il réhabilitait l'adultère ou déshonorait la royauté ; souverain prudent, il organisait la guerre civile et désarmait la France pour toute une génération ; organisateur puissant, il finissait un règne de cinquante ans, signalé par la centralisation de tous les pouvoirs, en instituant une administration collective ayant mission de paralyser en toute circonstance l'action du chef nominal de l'État. Cet acte suprême impliquait donc par toutes ses dispositions une sorte d'abdication de la pensée personnelle du monarque, et l'histoire doit y voir bien moins encore une victoire remportée par le père sur le roi qu'un témoignage de cet ascendant conjugal qu'entretient l'attachement renforcé par l'habitude. Les hésitations du vieux monarque, en rédigeant des dispositions qui ne satisfaisaient son cœur qu'en blessant son sens politique et sa conscience royale, sont attestées par tous les mémoires du temps ; le bruit en avait pénétré hors de la cour jusque dans le monde le moins informé, et l'on savait en quels termes le roi avait exprimé à la veuve de Jacques II ses doutes sur l'efficacité de dispositions arrachées à ses répugnances par une obsession domestique[1].

A madame de Maintenon remonte donc la responsabilité de l'acte qui annulait les droits du duc d'Orléans pour assurer ceux du duc du Maine, et qui, afin de donner à ce dernier le moyen de se défendre, lui mettait dans la main des armes pour l'insurrection, s'il était

[1] L'importante conversation de Saint-Germain, rapportée par Saint-Simon, se trouve reproduite presque dans les mêmes termes par le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II. (Voyez les *Mémoires* du maréchal, IIe partie, année 1715, p. 244.)

assez courageux pour les saisir. Inspiré à l'ancienne gouvernante des enfants de madame de Montespan par une tendresse qui n'était point exempte de calcul, cet acte serait le plus sérieux grief à élever contre sa mémoire, s'il y avait jamais à s'étonner des entraînements sympathiques que portent les femmes dans les affaires publiques, et si, même aux yeux des plus respectables d'entre elles, les questions de choses ne se transformaient presque nécessairement en questions de personnes.

Saint-Simon nous initie aux sourdes agitations au sein desquelles s'éteignit cette puissance, qui, après avoir depuis si longtemps triomphé de tous les obstacles, se vit refuser jusqu'à la trêve de ses funérailles. Provocateur et confident de toutes les défections, centre de tous les petits complots, on voit ce remuant personnage prodiguer les promesses et les flatteries comme à la veille d'une crise dont l'issue est incertaine : il dépense la fine fleur de sa diplomatie pour lier aux intérêts du prince qu'il appelle son ami, et qu'il voudrait bien nommer sa créature, ceux du duc de Noailles, arc-boutant du parti de madame de Maintenon sa tante, l'homme le plus ambitieux de la cour, et celui chez lequel les plus heureuses facultés rendaient la grande ambition plus légitime ; il va prodiguant des promesses aux ducs et pairs ses collègues, exaspérés contre les princes légitimés pour la préséance et contre les présidents à mortier pour le bonnet ; il s'humanise jusqu'à caresser la robe, afin d'obtenir du procureur général d'Aguesseau la promesse de conclusions favorables, enfin il croit avoir ville gagnée lorsque le duc de Guiche, commandant des gardes, empressé de faire revivre les fructueuses traditions des précédentes minorités, a promis son con-

cours au futur régent moyennant 500,000 francs payés comptant. Soucis naturels, mais inutiles : le duc d'Orléans n'avait besoin pour prendre le pouvoir ni des manœuvres de Saint-Simon, ni des baïonnettes des gardes, ni de l'appui de l'ambassadeur d'Angleterre, ni même des belles harangues de d'Aguesseau et de Joly de Fleury ; ajoutons qu'il avait à peine besoin de lui-même. Antagoniste des bâtards, dont l'insolente fortune avait révolté la nation, représentant d'aspirations d'autant plus vives qu'elles étaient plus vagues, son nom exprimait un espoir et une vengeance, double garantie pour toutes les causes.

Dans la journée fameuse où le parlement ouvrit avec une respectueuse solennité le testament de son roi décédé la veille, dont il avait déjà conspiré l'annulation, la lutte parvint à peine à s'engager entre les deux compétiteurs, contraints de s'incliner devant une juridiction dont ni l'un ni l'autre ne reconnaissait au fond la compétence, quelque respect qu'ils lui témoignassent. Le duc du Maine se sentit écrasé par la force d'une situation contre laquelle il ne tenta pas même un combat impossible ; le duc d'Orléans triompha sur tous les points malgré des fautes de conduite relevées par tous les témoins de cette séance mémorable [1], fautes qui aidèrent à son succès, comme en d'autres temps elles auraient déterminé sa perte. Dépouillé de son commandement militaire, M. du Maine ne conserva que la surintendance de l'éducation

[1] Le procès-verbal imprimé de la séance du 2 septembre 1715, les manuscrits du duc de Chaulnes et du duc d'Antin, ceux qu'a publiés l'abbé Millot sous le nom du duc de Noailles, exposent les faits à peu près comme les *Mémoires* de Saint-Simon, et le récit de ce dernier est, dans ses principales circonstances, conforme aux bruits populaires recueillis et reproduits par mademoiselle Delaunay. (*Mémoires* de madame de Staal, p. 323, éd. Petitot.)

royale, et dut comprendre que les prérogatives encore maintenues à lui-même et au comte de Toulouse, son frère, étaient désormais à la merci de son rival.

En échange des déclarations réitérées du duc d'Orléans, qui réclamait « une entière liberté pour le bien en consentant d'être lié pour le mal, » ce prince obtint des magistrats, transformés en représentants de la nation par l'urgence d'opposer une digue à un despotisme posthume, la plénitude de l'autorité souveraine, et spécialement le droit de composer comme il lui plairait son conseil de régence. Cependant il dut promettre de gouverner de l'avis de celui-ci et « en s'éclairant toujours des sages remontrances de messieurs du parlement. » Un tel engagement impliquait des difficultés très-prochaines, et le nouveau chef de l'État les pressentait mieux qu'un autre, car son humeur était parfaitement incompatible avec celle d'une cour routinière et formaliste ; mais en révolution l'à-propos des concessions est la première condition du succès. Le prince savait fort bien d'ailleurs que l'autorité royale était le seul ressort encore puissant en France, et le régent était trop résolu à oublier les promesses du duc d'Orléans pour ne pas acheter la victoire du jour au prix des embarras du lendemain.

Lorsque cette révolution dans l'opinion et dans sa fortune porta ce prince au sommet de la puissance, il avait dépassé quarante ans, et les longues vicissitudes de sa vie avaient refoulé la plupart des belles qualités de sa nature pour n'en mettre en saillie que les défauts. Si l'adversité élève et retrempe les grandes âmes, elle abaisse et énerve les grands esprits, lorsque le cœur n'est point à la hauteur de l'intelligence. Ce fut la destinée du duc d'Orléans. Condamné par une déplorable

politique à laisser sans emploi des facultés supérieures, et trop faible pour supporter sans fléchir une oisiveté dangereuse même pour les forts, il étouffa, d'abord par désespoir et bientôt après par système, les merveilleux éclairs qui avaient illuminé sa jeunesse, cherchant en vain dans le scepticisme et les voluptés le calme qu'il aurait probablement trouvé dans une vie régulièrement ordonnée. Ce fut ainsi que le prince dont d'autres circonstances auraient pu faire un grand homme devint un libertin spirituel, chez lequel il ne resta plus à louer qu'une habileté heureusement supérieure aux instincts, parfois vulgaires, qui l'inspiraient, et cette bonté toute négative à laquelle l'indifférence a plus de part que la générosité.

La princesse Palatine, dont on ne saurait trop relire, pour l'étude de ce temps-là, la correspondance cyniquement originale, avait coutume d'expliquer par un piquant apologue les motifs qui rendaient stériles chez le jeune duc de Chartres les aptitudes les plus diverses et les plus rares. Toutes les fées, disait-elle, avaient été conviées au baptême du prince son fils, et chacune l'avait doué comme à plaisir d'une qualité particulière. Il était brave comme un paladin, savant comme un docteur, spirituel comme un démon ; il parlait, chantait et dansait à ravir, comme font tous les enfants dotés par de telles marraines. Malheureusement il arriva qu'une vieille fée, oubliée par mégarde, survint à la fin de la cérémonie, pendant que la cour était en liesse, et qu'elle se vengea par un cruel tour de son métier : ne pouvant enlever au nouveau-né les belles qualités qu'il tenait de ses sœurs, elle décida, en vertu de sa puissance supérieure, qu'en les conservant toujours, le prince rendrait par sa conduite tous ces dons inutiles.

Ce conte exprimait d'une manière assez heureuse la confuse impression que laissaient le caractère du duc de Chartres et la vue même de sa personne. Une physionomie gracieusement expressive, un œil ardent et fier, une voix admirablement accentuée, contrastaient avec une encolure courte, une taille trapue, une face rubiconde et des allures hardies qui rappelèrent souvent celles d'un satyre, faute de pouvoir être celles d'un héros. Le premier malheur de sa vie fut la mortalité qui frappa tour à tour les nombreux personnages chargés de présider à l'éducation du neveu de Louis XIV, épidémie si étrangement persévérante que madame de Sévigné demandait en grâce qu'on renonçât à *élever* un gouverneur pour M. le duc de Chartres. Des maréchaux, des grands seigneurs, de simples gentilshommes passèrent tour à tour par ces fonctions. Enfin M. de Saint-Laurent, sous-gouverneur, ayant survécu seul à tous les gouverneurs titrés, fit passer la partie principale de l'éducation classique aux mains d'un valet de chambre élevé par charité dans un collége, qui, en aidant le prince dans la composition de ses devoirs, avait su se rendre agréable au royal élève. Un petit collet substitué à sa livrée donna, dans la maison de Monsieur, à cet homme à mine de fouine une attitude plus décente, sans lui imposer d'ailleurs aucune sorte d'obligation cléricale. Jusqu'au jour où il monta d'emblée sur le siége de Fénelon, Dubois était demeuré parfaitement étranger à l'Église, à laquelle il n'appartenait que par la coupe et la couleur de son habit. Ce choix n'eut pas sur l'avenir moral de l'élève les conséquences désastreuses qu'on s'est plu à lui attribuer. Ce petit abbé grêle et fluet, associant à la bassesse de son premier état les calculs d'une ambition naissante, se montra sans doute complaisant, comme tous les subalternes

désireux de s'élever en faisant oublier leur origine ; il ne fut probablement ni sévère ni scrupuleux auprès d'un prince qui, ayant à peine reçu de Saint-Laurent les premiers principes d'une éducation chrétienne, trouvait à ses côtés une mère qu'une abjuration toute politique avait rendue à peu près indifférente en matière de religion, et un père trop déréglé dans ses mœurs pour tenter de corriger celles de son fils. Il faut être aussi aveuglé par ses haines que l'est le duc de Saint-Simon pour attribuer à l'action d'un pauvre hère sans conséquence la corruption précoce qu'un jeune homme ne pouvait manquer de respirer à Saint-Cloud, où régnait l'impure influence du chevalier de Lorraine, à Versailles même, où l'éclatant triomphe de madame de Montespan ne soulevait alors aucun murmure.

Le bruit des armes vint arracher pour un moment le duc de Chartres à cette atmosphère empoisonnée ; il suivit le roi au siége de Mons, et, profitant des leçons du maréchal de Luxembourg, il donna à Steinkerque et à Nerwinde des preuves d'une grande intelligence rehaussée par la plus brillante valeur. A ce courage tempéré par la réflexion, on aurait dit les débuts militaires d'Henri IV, dans la vie duquel son petit-fils se complut si souvent à rechercher des exemples pour ses qualités et des excuses pour ses faiblesses. A Nerwinde surtout, le jeune prince décida du succès de la journée en pénétrant, à la tête des escadrons dont il avait le commandement, au centre des lignes ennemies, sans que dans cette opération si chanceuse l'entraînement de l'exécution contrariât l'habileté de la combinaison stratégique. La victoire rappela les plus beaux jours du règne, et l'ivresse de l'armée fut au comble. Dans ce jeune homme de dix-huit ans, qui agissait en mousquetaire et pensait

en tacticien, elle crut voir apparaître quelque chose des illuminations soudaines du duc d'Enghien, et les lauriers de Rocroy semblèrent reverdir sur la tête du duc de Chartres. Reçu en triomphateur par la cour et par la ville, le jeune prince comprit à l'accueil bienveillant, mais réservé, du roi qu'il avait trop réussi. Le nom de Condé, dont l'écho se réveillait aux premières atteintes de la vieillesse royale et de la mauvaise fortune, parut une sorte de menace pour Louis XIV, qui n'hésita pas à sacrifier ses espérances à ses souvenirs. Goûtant peu les renommées éclatantes et les services avec lesquels il fallait beaucoup compter, le roi s'alarmait surtout lorsqu'à l'éclat de la gloire venait se joindre le prestige de la naissance, et son neveu eût été le dernier sujet auquel il aurait permis de devenir un grand général.

La même excommunication avait frappé son père, obstinément séquestré dans une oisiveté somptueuse, où ce prince prit les mœurs de l'Orient de désespoir de ne pouvoir vivre en soldat. On sait que la victoire de Cassel, due à sa bravoure, coupa court à la carrière militaire de Monsieur, et qu'elle ouvrit pour lui celle des tristes plaisirs où l'infamie ne tarda pas à servir de stimulant à la lassitude. Le duc de Chartres n'eut pas un sort très-différent de celui de son père, et sa vie se brisa contre les mêmes écueils. Le roi lui refusa la permission, ardemment sollicitée, de prendre part à la campagne de 1694 ; ce même refus se reproduisit obstinément pendant douze années, et le premier prince du sang vécut à Versailles moins puissant et moins compté que le dernier commis de M. de Barbézieux. De ce jour commencèrent le supplice de cette existence dévoyée et le lent suicide de toutes ses vertus natives.

Il était encore au début de cette épreuve lorsqu'il

reçut du roi l'ordre de donner son nom à une enfant qui n'en avait point, et de subordonner le bonheur de sa vie aux convenances d'un pouvoir qui avait entrepris de faire disparaître la tache d'un double adultère sous une adoption royale. Le mariage de mademoiselle de Blois avec son neveu fut assurément l'acte le plus hardi de Louis XIV ; ce fut celui qu'il prit aussi le plus de soin pour préparer à cause de son énormité même. Renonçant à obtenir pour cette mésalliance l'assentiment d'une mère allemande dont il connaissait la hautaine rudesse, et qui paya d'un soufflet historique le consentement arraché à la timidité de son fils, il amena sans trop d'efforts à sa volonté le duc d'Orléans, son frère, en pratiquant lui-même ses méprisables favoris ; il laissa d'ailleurs percer l'intention d'assurer dans l'État au brillant époux de sa fille naturelle une position à laquelle Monsieur avait dû renoncer pour lui-même, mais qu'il voyait avec une sorte de fureur refuser également à son fils. La perspective d'obtenir du roi, dont il allait combler le vœu le plus cher, un commandement dans l'armée, et l'espoir de n'être pas traité d'une manière plus défavorable que les collatéraux et les bâtards de la maison royale, tous investis de gouvernements provinciaux, rendirent moins amère au duc de Chartres une adhésion qu'il avait d'ailleurs trop peu d'énergie pour refuser, car si ce prince, toujours tremblant sous le regard du roi son oncle, contrista souvent Louis XIV par ses désordres, il ne le contraria jamais par une résistance.

Le roi s'était d'ailleurs assuré le secret concours de l'abbé Dubois, devenu, grâce à son esprit supérieur et à son caractère facile, le conseiller très-écouté de son élève dans ses mécomptes et ses projets d'avenir. Admis

plusieurs fois près de Louis XIV pour préparer l'union que ce prince souhaitait en père et ordonnait en roi, Dubois avait été deviné dans ses aptitudes si souples et invité à désigner lui-même sa récompense pour un aussi grand service. S'il était vrai que l'abbé eût osé dès lors demander au roi une nomination au chapeau, devançant ainsi de vingt-cinq ans les prodiges de sa fortune, il faudrait bien en conclure, contrairement à Saint-Simon, qui affirme le fait, que, du vivant même de Louis XIV et dans ces commencements obscurs, Dubois n'était ni pour le roi ni pour la cour, « ce *sacre* infâme et blasphémateur dans lequel tous les vices combattaient à qui en demeurerait le maître [1]. »

Quoi qu'il en soit, le duc de Chartres, devenu l'époux de la fille de madame de Montespan, comprit bientôt qu'il n'avait rien à attendre de ce mariage humiliant après les pensions et les pierreries avec lesquelles on l'avait payé. Il ne se consola pas de s'être abaissé sans profit, et son amour-propre souffrit de paraître à la fois dupe et victime. Il résolut dès lors d'exercer sur sa femme la seule vengeance par laquelle il pût atteindre le roi lui-même, et sa mère, quoique d'une honnêteté à toute épreuve, parut trouver le moyen ingénieux et la chose à peu près légitime. La jeune princesse fut sacrifiée à d'indignes rivales, et son époux étala ses désordres avec autant de soin que d'autres auraient pris pour les cacher.

Entré dans le vice par une sorte de calcul et donnant à ses volages amours une scandaleuse publicité, il s'efforça de mettre ses doctrines en accord avec sa vie, et porta dans ses débordements ces habitudes fanfaronnes

[1] *Mémoires* du duc de Saint-Simon, éd. 1853, t. XXIII, p. 13.

que le roi signalait plus tard avec tant de justesse comme le trait dominant du caractère de son neveu. Affligé des larmes de sa fille, Louis XIV aurait aimé à en tarir la source ; mais lorsqu'il reprochait à son gendre l'oubli de ses devoirs envers une femme à laquelle sa mère avait transmis son esprit et sa beauté, un silence respectueux laissait comprendre au roi que ses leçons auraient gagné à être fortifiées par ses exemples.

Malheureusement ceux-ci avaient continué à démentir ses préceptes, même après que la mort de la reine et un mariage secret eurent fait rentrer Louis XIV dans les voies d'une vie chrétienne, car la légitimation de ses bâtards adultérins était devenue sa pensée dominante. Pour parvenir à effacer l'empreinte qu'ils portaient au front et leur assurer un rang au détriment des lois du royaume et de la morale publique, il était conduit à ménager son neveu, malgré ses torts de plus en plus éclatants, et à passer parfois avec lui des menaces aux concessions les plus étranges. C'est ainsi que, par une condescendance que peuvent seuls expliquer les embarras de sa propre conduite et les singulières aberrations de sa conscience, on voit ce monarque, au temps de sa plus stricte dévotion, accorder à mademoiselle de Séry, qui tenait la place de sa propre fille dans le cœur et sous le toit de son époux, le droit de cacher, après ses couches, son nom flétri sous le titre de comtesse d'Argenton, en sanctionnant l'érection de cette terre en faveur de la maîtresse officiellement reconnue du premier prince du sang.

Cependant le duc de Chartres, devenu en 1701 duc d'Orléans, voyait s'ouvrir tout à coup devant lui des perspectives nouvelles. Les malheurs de son pays allaient enfin arracher ce prince à des débordements à peine

suspendus par quelques retours dont la froideur de son épouse n'avait pas su profiter. Pliant pour la première fois sous la mauvaise fortune, à laquelle il ne lui restait plus à opposer que les ministres et les généraux façonnés par lui-même, Louis XIV résolut enfin de relever, par la nomination du duc d'Orléans au commandement en chef de l'armée d'Italie, le moral des troupes, qui commençaient à moins redouter leurs ennemis que leurs propres chefs. Mais lorsqu'il croyait toucher au but de ses désirs, ce prince rencontra une épreuve plus dangereuse pour l'honneur de son nom que l'oisiveté où s'était jusqu'alors écoulée sa vie. Dans la pensée du monarque, surtout dans celle de son ministre Chamillard, le commandement déféré au prince devait être à peu près nominal. Il était prescrit de lui rendre en honneurs éclatants tout ce qu'on lui refuserait en puissance effective. Le duc de La Feuillade, devenu général d'armée comme son beau-père était ministre de la guerre, et le maréchal de Marcin, triste flatteur de son collègue, demeuraient seuls en fait chargés du soin d'appliquer les instructions stratégiques libellées par le roi lui-même chez madame de Maintenon, sous les yeux de madame la duchesse de Bourgogne, qui, du milieu de ses jeux et de ses tendresses calculées, en épia, croit-on, plus d'une fois le secret pour le transmettre au duc de Savoie, son père.

Le duc d'Orléans eut à peine passé les Alpes, qu'il comprit sa position et l'immense responsabilité qu'elle lui préparait. Tant qu'il ne prétendit appliquer qu'à l'administration de l'armée la rare puissance d'organisation et la minutieuse entente des détails dont il était doué à un degré peu ordinaire, on le laissa faire sans obstacle, et les hommages des chefs s'unirent aux béné-

dictions des soldats; mais lorsque après avoir épuisé le rôle d'intendant il voulut prendre celui de général en chef, des résistances respectueusement formulées lui révélèrent la mesure dans laquelle on entendait à Versailles se servir de l'autorité de son nom et de la puissance de son épée. A l'ordre itérativement donné de changer les dispositions défectueuses prises pour le siége de Turin et de faire sortir l'armée des lignes qui allaient lui être si funestes, La Feuillade répondit par une désobéissance flagrante; le maréchal de Marcin suivit, comme toujours, l'exemple de son collègue, et des prérogatives du commandement il ne resta bientôt plus au duc d'Orléans que le droit de chercher la mort en soldat dans la funèbre journée qu'il faudrait nommer le Waterloo de Louis XIV.

Deux blessures, dont l'une fut d'abord réputée mortelle, prouvèrent que, dans cette déplorable campagne, l'amertume des déceptions n'avait pas amorti le fougueux courage du prince. L'extrémité où fut réduite l'armée après la bataille de Turin l'empêcha durant plusieurs jours de songer à une vie dont son patriotique désespoir aurait voulu hâter le terme; mais, ayant vainement tenté un dernier effort pour faire agréer en conseil de guerre un plan qui consistait à pénétrer en Lombardie au lieu de repasser les Alpes, le duc d'Orléans rentra en France, paré de la seule gloire à recueillir dans les calamités publiques, celle des conseils infructueusement donnés pour les prévenir [1].

[1] Un écrivain militaire d'un grand poids a récemment contesté la pression exercée sur le duc d'Orléans, durant la campagne d'Italie, par les ordres de la cour, directement adressés à Vendôme, à La Feuillade et à Marcin. En énonçant ce fait, j'ai exprimé l'opinion unanime des historiens du dix-huitième siècle, et M. le général Pelet me permettra d'ajouter que cette opinion me paraît confirmée plutôt qu'elle n'est détruite

A peine rétabli de ses blessures, le duc d'Orléans fut investi du commandement en chef de l'armée française en Espagne, où l'œuvre de Louis XIV semblait alors sur le point de crouler. Muni cette fois des pouvoirs politiques et militaires les plus étendus, portant le poids d'une responsabilité formidable, il demeura au-dessous de l'épreuve qui décida de sa vie, car cette épreuve funeste compromit son caractère en élevant sa fortune, et ne grandit la renommée du général qu'aux dépens de l'honneur du prince. S'il est vrai qu'une faute soit presque toujours cachée à la source de nos malheurs, on peut dire que cette faute fut consommée en Espagne, et qu'il n'était plus destiné à s'en relever.

Il prit le commandement le lendemain du jour où Berwick gagnait la bataille d'Almanza, et ce guerrier méthodique, l'un des narrateurs les plus véridiques des événements de son temps, parce qu'il en fut l'un des

par les documents originaux consignés dans l'importante publication qu'il a dirigée. Il résulte en effet de la plupart des lettres du duc d'Orléans au roi, et surtout de ses dépêches adressées à Chamillard, que ce prince fut en désaccord constant avec les généraux placés sous ses ordres pour la manière de conduire les opérations du siége et pour le plan de la campagne. Il résulte également des faits que les propositions de La Feuillade, et plus encore celles du maréchal de Marcin, prévalurent constamment contre celles du commandant en chef malgré les dissentiments chaque jour exprimés dans la correspondance de celui-ci. C'est une question très-secondaire que de savoir si, en paralysant ainsi le duc d'Orléans, La Feuillade et Marcin suivaient un plan stratégique qui leur avait été tracé d'avance, ou s'ils étaient seulement autorisés à agir d'après leurs propres inspirations, que La Feuillade puisait dans sa confiance, et Marcin dans sa pusillanimité. Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, il resterait démontré que le duc d'Orléans ne fut pas libre, et qu'il a pu légitimement décliner la responsabilité des événements, comme il le fait dans un grand nombre de lettres où l'irritation est à peine voilée sous le respect. Voir surtout les lettres datées de Pignerol du 8 et du 14 septembre 1706. (*Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. VI, p. 253 à 301.)

témoins les moins passionnés, nous a laissé un loyal récit des opérations militaires du prince qui, par la prise de Lérida, obtint un honneur refusé au grand Condé. Cependant des succès partiels, perdus dans l'immensité de nos désastres, rapportaient plus de gloire au duc d'Orléans que de profit aux deux couronnes. Durant ces tristes années, la cause de Philippe V fut en effet un moment considérée comme à peu près désespérée. Combattue avec acharnement par une coalition victorieuse, désertée par de grandes provinces, compromise par des ministres antipathiques à l'Espagne, et subissant elle-même le contre-coup de tous les malheurs qui frappaient la France, cette cause parut assez près de sa ruine pour que la trahison crût l'heure venue de l'achever.

Cette extrémité suscita une tentation dangereuse dans l'âme du petit-fils d'Anne d'Autriche, déshérité par le testament de Charles II de son droit éventuel à la succession d'Espagne. Ce prince, sans aller jusqu'à vouloir arracher au duc d'Anjou la couronne qu'il avait reçu mission de maintenir sur son front, crut qu'il deviendrait possible de la relever à son profit s'il lui arrivait de tomber à terre, et se mit ainsi dans la dangereuse situation de bénéficier d'un événement que son premier devoir était de prévenir. Des artisans d'intrigue persuadèrent à sa faiblesse que l'Europe supporterait plus facilement l'établissement au delà des Pyrénées d'une branche collatérale de la maison de France que celle de l'héritier direct de Louis XIV, de telle sorte qu'un projet inspiré par une ambition malhonnête revêtit dans son esprit les apparences d'une transaction pacifique. Dans le cours des années 1707 et 1708, cette donnée fut suivie par le duc d'Orléans et par ses agents subalternes avec trop de timidité pour arriver au succès, mais avec assez de per-

sévérance pour que la dénégation en devînt impossible. Rappelé en France, il y reparut comme un coupable, doublement accablé par la criminalité de son intention et l'humiliation de son impuissance. Placé durant plusieurs jours sous la menace d'une poursuite de haute trahison, il ne dut d'y échapper qu'à la grandeur même du châtiment qu'aurait entraîné la constatation juridique de pareils faits ; mais dès ce jour le duc d'Orléans fut à jamais perdu dans l'esprit du roi, son oncle; et la cour, à laquelle n'arrivaient que des bruits incertains grossis par la malveillance, estima le crime d'autant plus grand qu'on l'entourait d'un silence plus formidable.

Ne pouvant ramener l'opinion, il tenta de lui résister par l'éclat de ses désordres, oubliant que dans une telle lutte on n'a jamais le dernier mot contre elle. Placé, de Madrid à Versailles, sous le feu croisé de madame des Ursins et de madame de Maintenon, devenu un objet d'horreur pour le Dauphin, père de Philippe V, attaqué chaque jour par la coterie de Meudon et par le parti des légitimés, auxquels il avait fourni une si belle occasion de s'élever sur ses ruines, le duc d'Orléans semblait prendre un amer plaisir à fournir des armes à ses ennemis en défiant la calomnie par le scandale. On comprend dès lors que les clairvoyances de l'ambition et les aveuglements de la haine concordassent pour transformer en scélérat un homme que sa faiblesse éloignait autant du crime qu'elle le rapprochait du vice. Passionné pour les sciences, et particulièrement pour les investigations chimiques, le prince cherchait-il dans son laboratoire quelques distractions plus innocentes que ses plaisirs : c'était l'indice d'études suspectes dans l'art des Brinvilliers. S'efforçait-il de ranimer ses sens éteints aux sources d'une équivoque mysticité, et, dupe d'autrui ou

de lui-même, d'arracher à l'enfer et à la mort des évocations et des secrets : c'était la preuve d'un pacte dont la couronne payerait un jour le prix. Suspect dans ses plaisirs et dans ses études, il l'était devenu jusque dans l'intimité de ses tendresses paternelles. Les soupçons allaient donc montant chaque jour avec le flot des calamités publiques, parce que, voyant la race du grand roi atteinte de tant de coups, la nation voulait croire à l'obstination du crime plutôt qu'à l'obstination du malheur.

« Le juste est secouru contre la calomnie par son indignation même, » a dit le prophète[1] ; mais le duc d'Orléans n'avait ni des principes assez solides, ni une âme assez forte pour ne pas fléchir dans cette épreuve, assurément sans exemple dans la vie d'un prince. Il se disait trop incrédule à Dieu, à la vertu et à l'honneur, pour que ses ennemis ne le prissent pas au mot, et pour que le public ne jugeât pas sa conduite d'après ses maximes et ses amitiés. Entouré d'esprits forts et de vauriens dans la solitude du Palais-Royal, il jetait sur la cour un regard effronté. Parfois, se ravisant par le sentiment de son innocence, il demandait des juges et allait jusqu'à solliciter du roi son emprisonnement à la Bastille, afin d'arrêter les clameurs dont il était poursuivi. Louis XIV accueillait son neveu de manière à laisser penser que s'il savait distinguer le fanfaron du criminel, et s'il n'admettait pas des imputations odieuses, il était loin de regretter la créance qu'elles rencontraient ailleurs. Un silence glacial prouvait jusqu'à quel point le monarque était indifférent à une réputation que des personnes plus chères à son cœur avaient intérêt à

[1] « Et indignatio mea ipsa auxiliata est mihi. » (Isaïe, Proph., 52.)

noircir, et dont on paraissait prendre soi-même si peu de souci.

Cependant plus les accusations s'accumulaient sur la tête du premier prince du sang, plus elles perdaient de leur vraisemblance aux yeux du petit nombre d'hommes réfléchis auxquels est réservé le privilége de redresser tôt ou tard les jugements de la multitude. Pour tant de crimes, on n'apportait qu'une seule preuve : c'est qu'il en était capable, et qu'ils devaient lui profiter. Ces imputations homicides, absurdes lors de la mort du duc de Berry, époux de la fille chérie du duc d'Orléans, n'avaient pas eu un plus sérieux fondement même après celle du duc de Bourgogne. Nous devons à Saint-Simon des révélations précieuses sur l'attachement qu'éprouvaient l'un pour l'autre le petit-fils et le neveu de Louis XIV malgré de si profondes diversités. Nous savons par lui qu'au plus fort de l'isolement terrible qu'il a peint avec les couleurs de Tacite, le fils du Dauphin, étranger aux ressentiments de son père, osait braver le roi son aïeul au point de serrer parfois cette main devant laquelle ne s'ouvrait aucune étreinte. La petite église du duc de Bourgogne et de M. de Cambrai n'hésitait pas à défendre le duc d'Orléans, dans la mesure du moins où les scandales de sa vie rendaient possible une pareille défense. Du fond de son exil, Fénelon s'efforçait d'amener à la religion cette âme déshéritée des enseignements de la famille, et de suppléer par des écrits apologétiques aux lumières qui n'avaient pas lui sur son berceau : sympathie persévérante, par laquelle les adversaires secrets du système royal inclinaient tous vers un homme qu'ils en considéraient comme la victime, cherchant l'excuse de ses fautes dans l'oisiveté qui en avait été l'origine.

Enfin sonna l'heure où la pensée de quelques esprits

réputés chimériques devint celle de tout un peuple. Le cours des événements, encore plus imprévu que celui des idées, donna au plus décrié des princes la charge de réaliser quelque chose des vagues espérances rattachées au nom de ce duc de Bourgogne, dont la popularité mystérieuse fut une œuvre d'opposition qui a longtemps échappé à la sagacité de l'histoire. D'après cette rapide esquisse de sa vie, on voit que Philippe arrivait au pouvoir après des traverses provoquées par des adversaires dont l'inimitié allait s'accroître dans la mesure où diminuerait leur puissance. C'eût été à faire appréhender de longues vengeances, si la nature n'avait rendu ce prince encore plus étranger à la haine qu'au dévouement, et s'il n'avait été doué de cette sorte de douceur passive qui tient moins du cœur que du tempérament. Professant hautement d'ailleurs la philosophie du succès, il avait fini par mettre ses dispositions en accord avec ses maximes, de telle sorte qu'au début de la régence les princes légitimés, contre lesquels il venait de gagner une belle partie, se trouvèrent profiter de la générosité naturelle au joueur heureux et au guerrier triomphant. Frapper toujours ses ennemis dans leur force et jamais dans leurs intérêts, affaiblir leur puissance en ménageant leur vanité, et ne leur nuire qu'autant qu'il serait absolument nécessaire à lui-même, telle fut la règle d'une politique qui fut à la fois pour le régent instinctive et calculée.

Son gouvernement eut à compter, comme tous les pouvoirs nouveaux, avec les entraînements auxquels il devait l'existence. La régence dut à ses débuts représenter une double réaction contre le régime précédent, l'une aristocratique, l'autre parlementaire. La noblesse avait vu avec une satisfaction mal dissimulée sous l'habitude du respect se terminer le règne semi-séculaire marqué pour elle par une longue suite d'abaissements et de sacrifices. Décimée par la guerre, ruinée par les dépenses sous lesquelles il fallait masquer et la misère publique et sa propre déchéance, elle se voyait en province primée par les intendants et les magistrats, et ne possédant plus que des priviléges sans pouvoirs ; elle était à la cour, par ses besoins sans cesse croissants, placée dans l'étroite dépendance de secrétaires d'État tous issus de la bourgeoisie, dont ils conservaient les préventions lors même qu'ils en perdaient les habitudes. Cette noblesse toute militaire était d'ailleurs dans la plus complète ignorance des éléments de la vie publique. Respectant du fond de son cœur l'absolu pouvoir de la couronne, elle aurait considéré comme sacrilége la pensée de le limiter, en réclamant pour elle-même une participation à l'autorité législative analogue à celle que l'aristocratie française avait obtenue dans d'autres temps, ou telle qu'elle s'était organisée en Angleterre sous des formes d'une efficacité respectueuse. Les esprits les plus avancés de ce temps dans les voies de l'indépendance n'allaient pas dans leurs rêves au delà de la création de quelques conseils revêtus d'attributions purement consultatives. Lorsque du vivant du roi son oncle il arrivait au duc d'Orléans, dans des boutades sans conséquence pour l'avenir, d'invoquer les exemples de l'Angleterre et d'envier la liberté dont on jouissait dans ce pays, le confident de ses fantaisies frondeuses s'indignait que « le petit-fils d'un roi de France pût se complaire dans d'aussi insolents procédés, que lui, sujet, qui n'avait aucun droit au trône, trouvait pour son compte scandaleux et extrêmement punissables [1]. »

[1] *Mémoires* du duc de Saint-Simon, édition 1853, t. XXIII, p. 8.

Étrangère à toute ambition politique, l'aristocratie française consumait donc ses forces dans une lutte stérile contre elle-même. La noblesse de province jalousait celle de la cour, seule admise à combler par les profusions royales les brèches faites à sa fortune. A la cour, une lutte, où la frivolité le disputait à la violence, était ouverte entre les hommes de qualité, les ducs et pairs, les légitimés et les princes du sang. Vingt familles ducales s'étaient donné l'étrange tâche de constituer un corps politique sans attributions, n'aspirant qu'à conquérir le droit d'opiner la tête couverte aux séances du parlement et celui d'être salué à l'appel de leur nom par le premier président. Lorsque lés légitimés, pourvus d'un rang intermédiaire entre les ducs et les princes du sang, étaient parvenus à obtenir les honneurs du bonnet et le droit de traverser le parquet en ligne diagonale, la pairie avait cru au bouleversement radical de toutes les lois de la terre et du ciel. L'unique vœu des ducs sous la régence fut dès lors de voir les légitimés remis au rang de leur pairie, et confondus avec eux au lieu de l'être avec les princes du sang. Isolés par leur situation, les légitimés de leur côté ne manquèrent pas de chercher un point d'appui dans la noblesse opposée aux entreprises des ducs. Les Châtillon, les Beauffremont, les Laval, les Pompadour, chefs du parti des gentilshommes, s'engagèrent dans le parti de la maison du Maine moins pour la servir que pour se venger, et l'entreprenante princesse qui en fut l'âme exploita avec une habileté peu commune les antipathies suscitées dans tout le corps de la noblesse par des prétentions aussi stériles pour le pays qu'offensantes pour les plus vieilles maisons du royaume.

Dans cette confusion, moins imputable au génie de

l'aristocratie française qu'à l'action persévérante qui en avait triomphé, une seule idée s'était fait jour avec assez de puissance pour s'imposer au pouvoir. Anéantir l'autorité des familles ministérielles en les privant de charges devenues héréditaires, supprimer les ministres secrétaires d'État auxquels la haute noblesse attribuait des humiliations que son dévouement lui interdisait de faire remonter jusqu'à la royauté, tel fut le plan nouveau ardemment préconisé par l'inexpérience générale, plan dont ne tardèrent pas à sortir, pour les grands seigneurs appelés à en profiter, des déceptions inattendues, quoique inévitables.

S'inspirant avec une spontanéité apparente du sentiment général, le régent commença donc par substituer à l'administration la plus concentrée de l'Europe un mode de gouvernement collectif et sans responsabilité que les théoriciens les plus avancés tiendraient aujourd'hui pour impraticable. Cet étrange système avait parfois défrayé les conversations de M. de Beauvilliers avec son royal élève. Le duc de Bourgogne l'avait formulé de sa main ; et, retrouvé dans la cassette du prince, il avait acquis aux yeux de la nation une sorte de consécration religieuse. Le régent en fit l'essai, bien moins pour déférer aux verbeux conseils de Saint-Simon, qui s'en donne comme l'inventeur, que pour placer son gouvernement sous le patronage d'une mémoire vénérée. Aussi touché des intérêts de la noblesse que son aïeul l'était peu, le duc de Bourgogne avait imaginé de remplacer par des conseils de grands seigneurs les divers départements ministériels, persuadé que le pouvoir de la couronne serait rehaussé par la qualité de pareils serviteurs, et que la noblesse retrouverait ainsi une partie de l'importance qui lui avait été retirée. Cette *polysynodie*,

rêve de nobles cœurs étrangers à la pratique des affaires, fut célébrée par l'abbé de Saint-Pierre avec un enthousiasme naïvement sincère, comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain : chose toute naturelle, si l'on veut bien réfléchir d'une part qu'un tel essai correspondait à la principale préoccupation du moment, celle de relever la noblesse; de l'autre, que parmi les défenseurs de celle-ci, il n'en était aucun qui, lors même qu'il osait, comme Fénelon, prononcer quelquefois le nom des états généraux à titre de remède extrême et temporaire, admît la convenance d'une institution permanente existant avec des attributions politiques en dehors de la royauté.

Moins de quinze jours après la séance du 2 septembre et le lit de justice dont elle avait été suivie, le nouveau gouvernement était organisé. Son mécanisme, simple dans la forme, mais compliqué dans l'application, laissait pressentir quelque chose de l'ingénieuse stérilité des combinaisons de Sieyès. Six conseils correspondant aux anciens départements ministériels élaboraient toutes les affaires de l'Église, de la guerre, des finances, de la marine, du dedans et du dehors du royaume. Composé de douze membres au début, nombre bientôt doublé par le laisser-aller du régent, chacun d'eux, par l'organe d'un rapporteur, venait exposer les questions devant le conseil de régence, qui statuait à la pluralité des voix.

Une expérience chèrement acquise nous fait saisir aujourd'hui très-facilement les défectuosités d'un plan qui remettait à la loquacité d'une cohue de seigneurs étrangers aux affaires toute la puissance exécutive, en faisant perdre à celle-ci l'unité et le secret qui en sont l'essence. Chacun devine assurément qu'un tel essai

préparait un prompt retour vers un pouvoir exercé par des agents sérieux sous l'inspiration d'une volonté dominante; mais la cour, enivrée d'une importance si nouvelle, et le pays surtout, qui mesurait la valeur des réformes à la grandeur des changements opérés dans le régime sous lequel il avait tant souffert, applaudirent avec transport, de telle sorte que la régence obtint cette popularité assurée à tous les pouvoirs nouveaux jusqu'au jour où ils sont conduits, par l'effet même de leurs concessions, à réagir contre les influences qui les ont élevés.

Les choix du duc d'Orléans pour les divers conseils, y compris le conseil de régence, attestaient l'esprit facile et aussi l'habileté peu scrupuleuse qui allaient distinguer son gouvernement. Une large part y fut faite aux hommes de la vieille cour, et en même temps leur influence fut partout soigneusement paralysée ou par les amis personnels du régent, ou par les ambitieux dont le dévouement était trop récent pour n'être pas servile. Aux hommes de l'ancien ordre de choses appartenait d'abord le duc du Maine, qu'une nature spirituelle et délicate rendait aussi propre aux manéges des cours qu'incapable d'affronter les périls des champs de bataille ou ceux des conspirations. A côté de lui marchait, fort à regret, le comte de Toulouse, qui a dû aux haines de Saint-Simon contre l'aîné des bâtards de voir son froid égoïsme transformé en une sorte de sereine impassibilité. Puis venait Villars, dont l'orgueil vantard avait besoin d'être couvert par les souvenirs de Denain; enfin Villeroy, plus hautain dans ses défaites que Villars lui-même dans ses victoires, et qui, jusqu'au jour où il eut épuisé la patience du régent, trouva le moyen d'en être à la fois le serviteur le plus soumis et l'ennemi le plus implacable.

Parmi les personnages ralliés à la fortune du régent figuraient d'Antin, le type accompli, pour ne pas dire idéal, du courtisan; d'Huxelles, qui, sous le masque d'un Caton, cachait des mœurs infâmes, mais dont le nom se rattachait à ce *miracle de la paix d'Utrecht* qui avait sauvé la France; Torcy, le seul ministre de valeur, né sous Louis XIV, et qui aurait joué un rôle prépondérant sous la régence, si Dubois n'avait joint aux mêmes qualités les complaisances alors nécessaires pour les faire valoir. Enfin au premier rang de ces adversaires de la veille, auxiliaires les plus précieux du lendemain, paraissait le duc de Noailles, président du conseil des finances, parleur aussi disert qu'inventeur infatigable, dont l'Angleterre aurait fait à coup sûr le chef d'un grand parti, mais qu'un gouvernement faible et obéré ne tarda pas à faire descendre au rôle d'homme à expédients vaincu par l'audace d'un aventurier.

Tels étaient les hommes les plus influents parmi ces soixante-dix quasi-ministres dont l'importance diminua dans la proportion où le nombre s'en augmentait sous l'influence de l'obsession et de la faiblesse. A ceux-ci vinrent se joindre, dans des positions diverses, pour compléter le gouvernement du régent, le peu d'amis personnels demeurés fidèles dans toutes les fortunes de ce prince. C'étaient d'Effiat, que Saint-Simon a peint en traître de mélodrame, et qui ne fut probablement qu'un ambitieux sans scrupule; Canillac, le seul de ses roués que le régent admît aux affaires, parce qu'il était moins débauché par goût que par complaisance; le maréchal de Bezons, homme dévoué, qui, en ne cherchant pas de rôle, parut presque toujours supérieur à celui qu'on lui assignait. C'était Dubois, l'homme de la vieille intimité, entré comme conseiller d'É-

tat sur un théâtre où les difficultés chaque jour croissantes allaient rendre ses services de plus en plus nécessaires. C'était enfin cet étrange duc de Saint-Simon, justement fier de son amitié courageuse et de sa verve éloquente, qu'il prenait pour du génie politique, homme à passions énergiques et à projets mesquins, auquel le duc d'Orléans, en l'appelant au conseil de régence sans lui donner d'ailleurs un grand pied dans les affaires, assigna un emploi que le public estima aussi supérieur à son mérite, qu'il le jugeait lui-même inférieur à ses services.

Mais le choix qui contribua surtout à la bruyante et passagère popularité des premiers jours, ce fut celui du cardinal de Noailles, car le parti janséniste vit dans ce nom le gage de sa victoire. Lorsque le vieil archevêque de Paris fut appelé, du fond d'une retraite où sa liberté avait été menacée, à la direction des affaires ecclésiastiques comme chef du conseil de conscience, il apparaissait avec le prestige alors attaché à un homme de son nom tombé dans la disgrâce de Louis XIV et brouillé avec madame de Maintenon. Le cardinal représentait le jansénisme autant qu'un prêtre timide et incertain pouvait représenter une école implacable et persévérante, autant surtout qu'un homme de sa qualité pouvait être l'expression d'une doctrine qui était alors la forme la plus accusée de l'opposition politique. En même temps que le régent confiait le soin des affaires ecclésiastiques au cardinal de Noailles, il exilait à La Flèche le P. Tellier, qui, loin d'adoucir, comme avait su le faire le P. de La Chaise, son prédécesseur, les rigueurs d'un système personnel à Louis XIV, avait eu la maladresse de s'en faire le bouc émissaire.

Tous les rôles se trouvèrent donc intervertis, et beau-

coup plus complétement, il faut le dire, que ne l'aurait voulu le régent. Parfaitement indifférent aux questions controversées et les envisageant dans un seul intérêt d'État, ce prince rêvait la pacification religieuse par la liberté de la controverse et le rapprochement des personnes; mais le jansénisme, se croyant vent arrière, entendait pousser en avant, et dédaignait une transaction qui l'aurait laissé à moitié chemin de la victoire. Un arrêté avait ouvert les prisons aux victimes des dissensions religieuses[1] : de plus, le régent s'efforçait, en témoignant une égale bienveillance aux chefs des deux partis, de les rapprocher les uns des autres, et ses premiers choix pour l'épiscopat portèrent le cachet d'un éclectisme qui lui séyait bien. Persévérant aussi longtemps qu'il lui fut possible dans cette politique d'apaisement, il alla bientôt jusqu'à ordonner aux pasteurs et aux fidèles un silence complet sur toutes les matières controversées[2], singulière tentative renouvelée sans succès sous le règne de Louis XV, parce qu'il est encore plus difficile de supprimer les questions par le silence que de les résoudre par la force.

[1] Les détentions, qui avaient été nombreuses au moment de la publication de la bulle *Unigenitus*, étaient déjà singulièrement réduites au 1er septembre 1715, jour de la mort de Louis XIV. L'auteur de l'*Histoire de France durant le dix-huitième siècle* a tracé une dramatique peinture de la procession des prisonniers sortant en longues files des cachots de la Bastille au milieu des larmes du peuple et de ses cris de reconnaissance. Un écrivain moins brillant que M. Lacretelle, mais beaucoup mieux renseigné sur ces matières, affirme, d'après des documents contemporains et la liste nominative des prisonniers, que lors du décret qui les rendit à la liberté, ceux-ci étaient au nombre de six seulement, et il soutient qu'au lieu de sortir solennellement en procession, ils prirent tous place de nuit dans un seul et même fiacre. Pour moi, en doutant un peu du fiacre, je parierais pour l'*omnibus*. (*Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*, par M. Picot, tome Ier, p. 372.)

[2] Lettre circulaire aux évêques du 5 octobre 1717.

Au bout de peu de mois, le jansénisme avait débordé le régent et renversé toutes les barrières que ce prince entendait le contraindre à respecter. L'appel de la bulle *Unigenitus* au futur concile, provoqué par quelques évêques, agité dans les écoles et jusque dans les carrefours, ouvrait pour la France la double perspective d'un schisme et d'une grande crise sociale. Le duc d'Orléans se trouva donc logiquement conduit par l'intérêt de sa propre situation à reporter sur les molinistes la protection qu'il avait d'abord octroyée à leurs adversaires, et à reprendre en sous-œuvre le travail de Louis XIV aussi résolûment que l'aurait fait ce monarque lui-même. Ainsi commença par le mouvement religieux la réaction générale que nous aurons bientôt à signaler dans l'ordre civil.

Ce fut surtout dans les rapports de la régence avec le parlement que cette réaction fut prompte et sensible. Le premier soin du duc d'Orléans avait été de payer au grand corps auquel il avait demandé la sanction de son droit une dette de reconnaissance consacrée d'ailleurs par son intérêt politique. Dans l'éternelle confusion qui constituait l'essence de l'ancien régime, c'était aux parlements seuls que profitaient les fautes du pouvoir et les griefs de la nation, non que les prétentions politiques des compagnies judiciaires parussent incontestables, mais parce qu'elles seules déployaient pour les faire valoir cette courageuse persévérance qui, en suppléant au bon droit, finit quelquefois par le créer. Relever le parlement en lui rendant la faculté de remontrances dont il avait été dépouillé en 1672, c'était inaugurer dans la principale question du temps une politique contraire à celle du précédent règne, et le mouvement qui avait porté le duc d'Orléans aux affaires lui prescrivait d'en

agir ainsi. Aussi, dès le 15 septembre, une déclaration royale énonçait-elle l'intention de « donner à la cour du parlement des témoignages publics de confiance dans un temps surtout où les avis d'une compagnie aussi sage pouvaient être d'une si grande utilité. Il lui était en conséquence permis, dans la pensée qu'elle userait de ses anciens droits avec circonspection, de représenter au roi tout ce qu'elle jugerait à propos avant de procéder à l'enregistrement de ses édits et déclarations. »

Sous un prince voluptueux dont les droits et les prétentions successoriales étaient déjà secrètement contestés par la branche espagnole de la maison de Bourbon, le parlement pouvait à coup sûr, après de pareils débuts, se croire en mesure de tirer de la minorité de Louis XV un profit égal à celui qu'il avait fait sous d'autres régences. Les bons procédés du régent étaient d'ailleurs en parfait accord avec les principes si résolûment professés, et ses choix avaient donné à ses promesses la sanction la plus éclatante. Le procureur général d'Aguesseau, l'honneur du parlement, était revêtu du titre de chancelier, et pour prix de ses conclusions dans la séance décisive du 2 septembre, l'avocat général Joly de Fleury avait été appelé à remplacer le grand magistrat que l'épreuve du ministère devait laisser bientôt si fort au-dessous de sa juste renommée. Les six conseils avaient reçu une importante adjonction de notabilités parlementaires, et les chefs de la bourgeoisie avaient vu s'accomplir leur double espérance, car non-seulement ils avaient pris pied dans les affaires publiques, mais ils y étaient entrés à côté des grands seigneurs. Cependant la trêve fut courte entre le pouvoir et le parlement qui l'avait institué, et une année ne s'était pas écoulée que les incompatibilités d'humeur et d'instinct avaient éclaté de toutes parts.

C'est que le parlement, merveilleux instrument d'une opposition qu'il revêtait du prestige de la justice, était un détestable moyen de gouvernement. Constitué pour signaler les abus, il était porté à méconnaître jusqu'aux premières nécessités du pouvoir. Son titre était d'ailleurs trop contestable et trop contesté pour qu'il ne puisât pas dans cette incertitude même des dispositions permanentes à l'agitation. Enfin les troubles des minorités avaient trop servi sa puissance pour qu'il ne regrettât pas d'avoir à les comprimer. « Qu'attendre de ces grands corps judiciaires? a dit cette fois avec justice le plus persévérant détracteur de l'ancienne société française. Qu'attendre d'hommes dont les pouvoirs sont des problèmes, dont toutes les entreprises ont le charme de conquêtes, qui sans cesse aspirent à rompre par le fracas des affaires publiques la monotonie des fonctions judiciaires, qui, privés d'une part active dans l'administration, n'y peuvent influer que comme obstacles, et sont réduits à remplacer l'honneur de faire le bien par le plaisir de faire du bruit? Cette dernière jouissance est d'ailleurs si propre au caractère national, qu'on a constamment vu dans nos guerres civiles le prix des offices du parlement tripler de valeur chaque fois qu'un brevet de factieux y était implicitement renfermé[1]. »

Comme la noblesse et le parlement, le peuple avait obtenu sa part dans les dons de joyeux avénement. Paris avait reconquis son roi malgré la disposition testamentaire qui confinait le jeune Louis XV à Vincennes;

[1] *Histoire de la régence*, par Lemontey, t. Ier, p. 174.

vingt-cinq mille soldats avaient été rendus à l'agriculture, des remises considérables avaient été faites aux campagnes sur la capitation et sur le dixième, et l'exemption des tailles était promise à quiconque, dans ce royaume ravagé par la guerre comme par l'incendie, relèverait les chaumières dont les débris couvraient le sol, ou ferait repasser la charrue dans les sillons abandonnés.

Il était malheureusement plus facile de donner de telles satisfactions aux populations clair-semées et appauvries que de faire marcher les services avec quelques centaines de mille francs trouvés au trésor. Au commencement de 1716, l'on était en face d'une dette de plus de trois milliards; les revenus de l'État avaient été dévorés d'avance pour quatre années, et l'usure, dont la force des choses avait fait depuis dix ans le seul moyen financier, avait ruiné les fortunes particulières au point de rendre toutes les avances impossibles. La solde de l'armée n'était pas payée; aucun fonds n'était assigné, même pour les travaux publics de simple entretien, au sein de ce royaume où des routes effondrées et une marine anéantie arrêtaient la circulation et enlevaient toute sécurité au commerce. La main vigoureuse de Desmarets avait, durant sept mortelles années, tenu la France suspendue au bord de l'abîme; mais le gouffre s'était creusé par les moyens mêmes qu'il avait fallu employer pour retarder la catastrophe, et la tâche de continuer l'œuvre à la fois patriotique et terrible confiée au neveu de Colbert, incombait à un conseil de gentilshommes dont la première pensée fut d'annuler toutes les obligations usuraires et de faire pendre les traitants, en attendant qu'on eût découvert un moyen de s'en passer! Quoique subordonné au maréchal de Villeroy,

chef nominal du conseil des finances, le duc de Noailles y prit d'emblée la prépondérance assurée à ses facultés supérieures et à un esprit fécond en ressources. S'il ne fit point disparaître le péril, il rendit du moins le service de le masquer un moment en inspirant quelque confiance.

En matière de finances, les voies et moyens étaient pour nos pères constamment les mêmes: faire appel aux vanités en vendant des charges quelquefois ridicules, tenter l'égoïsme aux dépens de l'esprit de famille en créant des rentes viagères à gros intérêts, altérer la valeur ou le titre des monnaies, livrer aux chambres de justice après la crise les hommes auxquels on avait fait appel pour en sortir, à cela se réduisaient à peu près les arcanes de la science économique. Les engagements pris par l'État étaient bien loin d'être protégés d'ailleurs comme ils le sont aujourd'hui par la conscience publique et la solidarité générale. Alors qu'un homme d'honneur tel que Saint-Simon proposait au conseil de régence une banqueroute totale comme la meilleure solution de tous les embarras légués par le précédent règne, cette idée, qui nous apparaît aujourd'hui sous un jour si odieux, y était repoussée bien plus parce qu'on la croyait dangereuse que parce qu'on l'estimait déshonnête. En l'absence de toute organisation du crédit, chaque difficulté financière préparait une crise politique, parce que, les obligations de l'État devant se solder immédiatement en deniers comptants, le pouvoir se trouvait toujours dans l'alternative ou de manquer de foi à ses créanciers, ou de pressurer ses sujets au delà de leurs forces. L'esprit ingénieux du régent, stimulé par les théories d'un étranger encore presque inconnu, lui avait fait comprendre ce qu'un pareil état de choses

avait à la fois de désastreux et d'irrationnel : il pressentait la possibilité d'établir une corrélation plus étroite entre les besoins du présent et les ressources de l'avenir, en doublant la richesse par la confiance, et en multipliant les valeurs par la circulation de leurs signes représentatifs. Mais pour que les idées séduisantes dont Law berçait l'imagination du prince et celle de quelques initiés dans des conversations spirituelles reçussent une première application, il fallait que les financiers de la régence fussent à bout de voies, et qu'en présence d'un gouffre toujours béant l'insuffisance des vieux procédés demeurât démontrée pour le public comme elle l'était déjà pour le régent lui-même.

Durant deux ans, le duc de Noailles, investi par l'inexpérience de ses collègues d'une direction presque sans contrôle, mit en jeu tous les ressorts de la vieille machine financière en dissimulant le plagiat du fond sous la nouveauté de la forme, et en justifiant la rigueur de ses mesures par des considérations spécieuses et populaires. Tous les contrats passés par l'ancien gouvernement furent revisés, et pour la plus grande partie annulés, sous le prétexte des profits excessifs qu'ils avaient rapportés; les dettes de l'État de toute origine et de toute date furent soumises à un *visa*, sorte d'amputation confiée à la main souple et hardie des frères Pâris. De la sorte le capital de la dette publique fut arbitrairement réduit de 400 millions, pendant que l'intérêt de la plupart des rentes perpétuelles et viagères était abaissé de moitié. Les offices ne rencontrant pas plus de ménagements que les contrats, les charges inutiles vendues par le gouvernement de Louis XIV sous le coup des plus pressantes nécessités furent supprimées successivement par des déclarations du conseil sans que l'État en remboursât le prix, et l'on applaudit trop à l'immolation des vanités pour s'inquiéter beaucoup de l'attentat commis contre la foi publique. Dans la confiance qui l'animait au début, la régence avait pris l'engagement de ne point altérer les monnaies; cependant quatre mois s'étaient à peine écoulés que l'absence de toute rentrée, jointe à l'impossibilité d'obtenir aucune avance des traitants, alors placés sous le coup de pénalités terribles, réduisait le conseil des finances à la même extrémité que les divers gouvernements précédents. L'édit du 8 janvier 1716 éleva donc d'un sixième la valeur légale des pièces d'or et d'argent, sans altérer d'ailleurs le titre et le poids des espèces, étrange compromis par lequel on s'efforçait de garder quelque respect pour la lettre d'un engagement récent, et dont le résultat, facile à prévoir, ce semble, fut de faire écouler à flot le numéraire français à l'étranger, d'où il ne tarda pas à revenir frappé à l'empreinte nouvelle, sans avantage appréciable pour l'État et en assurant à nos voisins le profit de la différence.

Les chambres de justice tenaient une trop grande place dans le programme financier de l'ancienne monarchie, une pareille institution était trop conforme d'ailleurs à l'esprit d'un gouvernement aristocratique ennemi né de la finance, pour que le régent hésitât à suivre sur ce point les traditions des trois derniers règnes. Louis XIV avait dû aux confiscations prononcées contre les traitants en 1665 les cent millions avec lesquels il avait couvert les frais de ses deux premières campagnes. Ces violences juridiques furent moins utiles pour la liquidation de ce long règne qu'elles ne l'avaient été pour en seconder les brillants débuts. Comme celle qui l'avait précédée, la chambre ardente de 1716 siégea

plusieurs mois au couvent des Grands-Augustins, au milieu des instruments de torture, assiégée par les délateurs, auxquels il avait été fait un appel solennel sur tous les points du royaume sous la double garantie d'une récompense et du secret. L'auteur des *Recherches sur les finances*, très-sûr particulièrement pour cette partie de notre histoire financière, nous a laissé l'exposé complet de ces opérations, récit d'un intérêt aujourd'hui sans égal, et aussi véridique qu'il est certainement invraisemblable. La manière d'opérer de la chambre de justice était des plus simples : on dressait d'une part l'état nominatif de toutes les personnes intéressées depuis vingt-cinq ans dans les emprunts, les fournitures, les fermes ou la perception des taxes, à quelque titre que ce pût être ; de l'autre, on plaçait l'état général de leurs biens meubles et immeubles, et, d'après le taux de ceux-ci, on prononçait une confiscation proportionnelle pour environ les deux septièmes, taux auquel avait été arbitrée pour tous les traitants la part présumée du vol et de la fraude [1].

Cette méthode expéditive manqua pourtant son but, car la conscience publique ne tarda pas à se soulever contre ce système de violence et d'arbitraire qu'on dirait emprunté aux plus mauvaises inspirations de nos gouvernements révolutionnaires. Une sorte de terreur suspendit toutes les transactions commerciales ; le numéraire, étant devenu la dernière ressource de tant de

[1] « Suivant cet état, les biens déclarés par les justiciables, au nombre de quatre mille quatre cent dix personnes, montaient à 712,922,688 fr., sur lesquels on déduisit leurs patrimoines, dots, successions non susceptibles de taxe, montant à 493,444,297 fr. En sorte que le total des taxes est de 219,478,391 fr., ce qui fait environ deux septièmes qu'on tirait de la masse de leurs biens. » (Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de la France*, t. II, p. 401 ; Bâle, 1758.)

familles menacées, cessa de circuler, et la vie de la nation fut suspendue devant l'audace des délateurs et le nombre chaque jour croissant des accusés. Le régent, qui répugnait aux mesures rigoureuses par instinct comme par calcul, prit parti pour les victimes contre les spoliateurs, encore que ceux-ci parussent agir par son ordre. Tant de mesures inefficaces ou cruelles le conduisirent à chercher un remède plus sérieux aux maux qu'il avait reçu charge de guérir dans l'application des plans d'un homme qui substituait à la hideuse perspective du gibet et du pilori la promesse d'un mystérieux Pactole coulant au sein d'un royaume calme et prospère. Au commencement de 1717, un édit mettait fin aux poursuites de la chambre de justice « pour ne pas prolonger, avec la dangereuse interruption du commerce, l'ébranlement général de tout le corps de l'État, et pour faire cesser l'usage d'un remède que les vœux de toute la France avaient demandé, et dont elle désire également la fin [1]. » Après le *visa*, la refonte des monnaies et les confiscations, l'on allait donc demander au crédit ce que n'avaient pu donner ni les inventions de la fiscalité ni les arrêts de la justice ; le duc de Noailles et le conseil des finances étaient déjà à peu près vaincus par l'audacieux étranger, que l'enivrement du succès ne tarda pas à conduire des idées les plus saines aux plus délirantes conceptions.

Une administration collective, sans unité et sans direction, était manifestement incapable de faire face à d'aussi sérieuses difficultés. Le système des conseils se trouva donc frappé à mort dans l'opinion publique bien avant que le régent se décidât à le frapper à son tour

[1] Forbonnais, t. II, p. 468.

en rétablissant les formes de gouvernement qui existaient sous le précédent règne, changement à peine remarqué, tant il était devenu nécessaire, qui s'opéra d'ailleurs avec l'approbation d'hommes convaincus de leur insuffisance et promptement lassés de leur importance d'emprunt[1].

Pendant que l'aristocratie française perdait ainsi, dans une tentative avortée, la seule partie sérieuse que la maison de Bourbon lui eût permis de jouer depuis l'avénement de Henri IV à la couronne, le régent entrait en lutte avec le parlement, se rapprochant du gouvernement de Louis XIV par l'esprit de sa politique intérieure comme par le rétablissement des institutions précédentes. La trêve des magistrats avec la régence avait à peine atteint le terme de quelques semaines. Dominée par ses traditions et sans se rendre compte des nécessités qu'imposait la liquidation d'une dette gigantesque, cette compagnie regardait comme son premier devoir d'opposer ses remontrances à tous les édits royaux rendus en matière de finance, qu'il s'agît du *visa*, de la refonte des monnaies, ou de la juridiction attribuée à la chambre de justice. La guerre commencée contre les plans du duc de Noailles devint plus vive encore quand Law eut obtenu pour sa banque un privilége particulier, et elle prit le caractère d'une lutte acharnée lorsque, en 1718, cette banque reçut l'autorisation de fonctionner sous le patronage de l'État, avec la pleine disposition des revenus publics. Un assaut quotidien d'arrêts du parlement et d'arrêts du conseil, en renouvelant les scènes de la précédente minorité, rendit l'obéissance incertaine et fomenta à la cour et dans les provinces l'esprit de faction.

[1] Édit du 24 septembre 1718, qui rétablit les anciennes secrétaireries d'État.

Pendant que les orateurs parlementaires réveillaient les échos si longtemps muets de la grand'chambre, où princes du sang, législateurs, ducs et présidents à mortier menaçaient de remettre aux chances d'un pugilat le sort de leurs prétentions; pendant que les robes noires de la Sorbonne ameutaient les passions pour signer l'appel et préparer une révolution religieuse, Alberoni accumulait sur tous les points du globe les matériaux d'un immense incendie, et le cabinet de Madrid mettait en question jusqu'au droit du premier prince du sang à la régence, ne désespérant pas de rallier, au nom de Philippe V, des mécontents qu'il savait nombreux et qu'il croyait puissants. Le duc d'Orléans, qui n'aimait du pouvoir que les joies faciles et qui ne se trouvait à l'aise que dans une orgie ou dans une bataille, dut donc entrer d'emblée dans une carrière antipathique à sa nature, car les dangers devaient en être conjurés, non par le courage, mais par la vigilance, non par l'épée, mais par l'adresse. Brouillé avec le parlement et le jansénisme, qui naguère l'avaient acclamé, et transformé de général en diplomate, il perçut nettement cette vérité : que le premier intérêt de la France, après cinquante années de guerre, était de sauvegarder la paix du monde. Nous allons le voir lier sa propre destinée au triomphe d'une pensée qui demeurera l'honneur de son gouvernement devant la postérité.

CHAPITRE VI

La Régence.

La régence fut à ses débuts un établissement faible et contesté : nous l'avons vue, malgré la popularité des premiers jours, constituer une administration collective contre laquelle ne tardèrent pas à s'élever toutes les influences qui l'avaient faite ou acclamée depuis le parlement jusqu'au jansénisme. Si la réaction contre le système de Louis XIV avait déterminé le triomphe du duc d'Orléans, si l'impérieux mouvement de l'opinion avait empêché les hommes de la vieille cour de produire le système d'une régence étrangère exercée par procureur, tel qu'il était consigné dans les instructions de l'ambassadeur d'Espagne, le titre du neveu de Louis XIV à l'exercice du pouvoir suprême n'était pas moins dénié par tous les mécontents dont les espérances s'abritaient sous la protection du nom et de la puissance de Philippe V.

Une difficulté beaucoup plus sérieuse menaçait d'ailleurs le régent. Louis XV enfant était d'une complexion tellement délicate qu'il y avait fort à craindre que ce reste du sang du roi son aïeul n'échappât point au sort qui semblait le poursuivre. Durant les trois premières années de la régence, la France et l'Europe considérèrent cette catastrophe comme à peu près certaine ; mais l'événement que la calomnie supposait hâté par les vœux du premier prince du sang, et qu'elle allait jusqu'à dire

préparé par d'atroces machinations, était précisément l'effroi de sa pensée, le souci permanent de sa vie, car une telle perspective arrachait forcément le régent à la voluptueuse indolence qu'il tenait pour l'avantage le mieux constaté du pouvoir. Ce prince pensait en effet que la mort, alors si probable, du jeune roi susciterait une question qui, en changeant le cours des destinées de la France et en bouleversant l'économie de toutes les stipulations diplomatiques, le toucherait directement lui-même dans son honneur plus encore que dans son ambition. Il savait fort bien que Philippe V, malgré les termes du traité d'Utrecht et les engagements pris par son aïeul envers l'Europe, malgré sa propre renonciation à la couronne de France, adressée à Paris et renouvelée à Madrid devant les cortès espagnoles [1], ne manquerait pas de réclamer l'héritage de la monarchie française au préjudice de la maison d'Orléans, à laquelle cet héritage était dévolu par les actes les plus solennels. Aucun cabinet n'ignorait que le roi d'Espagne, pleinement convaincu que nulle stipulation n'avait pu infirmer le droit qu'il tenait de sa naissance, était résolu à en appeler aux armes en protestant contre des traités et des renonciations qu'il n'avait, disait-il, souscrits que par contrainte. Il était de notoriété publique que, si le

[1] L'article 6 du traité d'Utrecht contient l'énoncé des actes concernant les renonciations respectives du roi Philippe V au trône de France, et des ducs d'Orléans et de Berri au trône d'Espagne. Les principaux sont la renonciation du roi d'Espagne faite à Madrid le 5 novembre 1712, et la confirmation postérieure de la même renonciation devant les États de Castille ; les renonciations du duc de Berri et du duc d'Orléans à la couronne d'Espagne, données dans le courant de la même année et enregistrées au parlement ; les lettres patentes du roi, également enregistrées, admettant et consacrant à jamais les susdites renonciations. (Voyez Dumont, *Corps diplom.*, t. VIII, p. 339.)

prince de Cellamare n'avait pas fait valoir les droits de son maître lors de la mort de Louis XIV, c'est que cet agent judicieux avait reculé devant une impossibilité démontrée, et que l'on comptait trouver plus tard pour réclamer la royauté une force et des appuis qui avaient manqué pour réclamer la régence.

Pendant que le duc d'Orléans déjouait les intrigues des légitimés, fauteurs secrets de toutes les agitations dans les parlements et dans la noblesse provinciale, il voyait donc se préparer une crise dynastique de nature à renverser par leur base les traités qui, après de si terribles perturbations, avaient rendu la paix à la France; il se voyait lui-même dans l'alternative, ou de monter sur le premier trône du monde, ou d'être enterré vivant dans l'impuissance et dans la honte, s'il était supplanté par un monarque qui ne tenait plus à la France que par sa foi dans un titre considéré par lui comme imprescriptible. Le régent se trouva dès lors conduit à gouverner de manière à résoudre à son profit ce grand problème de l'avenir, si un funeste événement venait à le poser. Il chercha des alliances destinées à garantir son droit et à le fortifier contre l'Espagne; menacé par ses ennemis d'une revendication qui ne blessait pas moins les droits de la nation que les siens, il dut s'efforcer d'élever ses ressources à la hauteur de ses périls. Dans cette pensée, il se lia étroitement avec l'Angleterre, où la maison de Hanovre rencontrait alors devant elle des difficultés de la nature de celles que redoutait la maison d'Orléans; puis, complétant l'ensemble du système ébauché par le traité de 1717, il s'engagea bientôt par le traité de la quadruple alliance, conclu avec la Grande-Bretagne, la Hollande et l'empire, dans une politique aussi nouvelle pour la France que l'était alors la situation du pays. Le régent parut prendre le contre-pied de la politique de Louis XIV, allant un moment jusqu'à relever les Pyrénées en faisant la guerre à l'Espagne avec le concours des forces britanniques.

L'association soudaine des intérêts de la France avec ceux de l'Angleterre et la solidarité établie entre deux maisons menacées par un prétendant, toute cette diplomatie de lord Stanhope et de l'abbé Dubois, machine de guerre montée contre les deux cours de Saint-Ildephonse et de Saint-Germain, était inspirée sans nul doute par l'intérêt direct et personnel du duc d'Orléans; mais pour être personnelle, cette politique-là était-elle donc mauvaise? La nation n'avait-elle pas un intérêt au moins égal à celui du régent à faire avorter, par un changement radical dans le système de ses alliances, des prétentions qui n'auraient laissé subsister de l'œuvre de Louis XIV que l'apparence, puisque la monarchie française eût été subordonnée à son tour à la monarchie délabrée dont la tutelle lui avait été si onéreuse? Le devoir de la France n'était-il pas d'ailleurs de défendre l'indépendance de sa propre politique contre les caprices d'une reine aveuglée par la tendresse et l'ambition? Enfin, dans l'état d'épuisement amené par un demi-siècle de guerres, n'avait-elle pas un intérêt du premier ordre à maintenir les traités qui lui avaient coûté si cher contre l'agitateur irrévocablement résolu à les renverser? Pour apprécier avec équité la conduite du régent et celle du cardinal Dubois, il faut d'abord résoudre cette question-là et se rendre compte des extrémités auxquelles la France aurait été conduite, si elle n'avait pas résolûment rompu avec l'Espagne gouvernée par Alberoni.

Lorsqu'il accepta le testament de Charles II, Louis XIV

croyait assurer la paix du monde par l'union de deux grandes nations longtemps rivales, et garantir la prépondérance de la France en donnant la marine espagnole pour auxiliaire à ses armées ; mais ce plan, où la grandeur n'excluait pas la prudence, avait cessé d'être exécutable depuis qu'Élisabeth Farnèse était entrée dans la couche de Philippe V, et que le fils d'un jardinier de Parme gouvernait la Péninsule avec une plénitude d'autorité que n'avait pas possédée Ximenès. Durant dix années, une pensée de tout point contraire à celle de Louis XIV anima le cabinet de Madrid, et s'y produisit d'une manière tellement aveugle et avec des allures tellement passionnées, qu'il devenait aussi impossible de la contredire que périlleux de la combattre.

Noyé dans les tristesses de l'hypocondrie et cachant au fond des bois une vie assiégée par mille fantômes, le petit-fils du grand roi, énervé par une sorte de libertinage conjugal, ne s'appartenait plus à lui-même. Une seule espérance faisait passer quelques éclairs dans la nuit de cette âme désolée, c'était celle de gouverner un jour par lui-même, ou par l'un des enfants issus de ses deux mariages, cette France au génie de laquelle il n'était pas moins étranger par sa nature que par ses habitudes. Les hommes les mieux renseignés sur les dispositions de ce prince, qu'ils aient écrit en français comme Louville, ou en espagnol comme le marquis de San-Felipe, sont unanimes pour attester la persistance de cette pensée, fomentée par la femme qui dominait son esprit et ses sens. Ne supportant pas l'idée de laisser sans couronne et sans grands établissements les fils qu'elle avait donnés à la caducité prématurée du roi d'Espagne, cette mère, dont l'ambition s'allumait au foyer de ses tendresses, avait fait contre la paix du monde le serment

d'Annibal. Afin d'atteindre un but qu'elle ne prenait pas même le souci de dissimuler, elle était résolue à bouleverser tous les traités qui en avaient fixé l'état territorial, en allumant une guerre générale dont son conseiller italien se flattait d'imposer la charge principale à la France.

Après la guerre de la Succession, l'Espagne avait beaucoup souffert sans doute, et payé l'avénement de la dynastie française d'un prix que son patriotisme pouvait trouver exorbitant. Malgré ses plus vives résistances, elle s'était vue contrainte de souscrire aux dispositions des traités d'Utrecht, qui furent pour l'Espagne du dix-huitième siècle ce que les traités de Vienne ont été pour la France du dix-neuvième. Dans les Pays-Bas, elle perdit une souveraineté que, d'après les stipulations de la *barrière*, l'Autriche exerça de concert avec la Hollande. En Italie, l'Espagne dut renoncer au Milanais et à ce beau royaume de Naples, éternelle tentation de l'étranger. La Sicile, érigée en royaume, resta, entre les mains du duc de Savoie, le prix d'une habileté trop voisine de la perfidie pour que le succès en pût être durable. La Sardaigne fut cédée à l'empereur, Minorque à l'Angleterre, et l'Espagne vit graver sur le rocher de Gibraltar le stigmate de sa déchéance.

Toutefois, si pénibles que fussent ces sacrifices, la plupart d'entre eux affectaient plutôt l'orgueil de ce pays que sa puissance, car avec le bienfait de la paix, qui lui était plus nécessaire qu'à personne, ils lui donnaient une position plus naturelle et une concentration de forces plus précieuse que des possessions lointaines très-onéreuses et toujours contestées. L'Espagne, demeurée pleinement maîtresse du nouveau monde et de ses possessions asiatiques, conduite à mettre en valeur l'un des

plus riches territoires de l'Europe, serait restée, avec un gouvernement même médiocre, la première des puissances coloniales, et fût devenue probablement la première des puissances maritimes.

Bon juge en matière de dignité royale, Louis XIV avait pensé que son petit-fils pouvait, sans y risquer ni son honneur ni les intérêts essentiels de sa monarchie, accepter les conditions que lui imposait la rigueur des temps. La pensée qu'il exprimait en 1713 dans ses négociations secrètes avec la reine Anne, et qu'il fit, à force d'efforts, prévaloir à Madrid, n'aurait pas changé à coup sûr dans le cours de quatre années. Si donc il avait vu l'Espagne, pour assurer aux fils d'une petite princesse de Parme des souverainetés en Italie, se mettre en conspiration contre tous les traités et contre tous les gouvernements, susciter la guerre civile en France, armer le Turc contre l'Allemagne, évoquer jusqu'au fond du Nord le concours de Charles XII et du tsar, s'il avait pu prévoir que ces préparatifs immenses aboutiraient à la destruction, dans les eaux de la Sicile, de la dernière grande flotte qu'ait eue l'Espagne, et à l'épuisement qui suit les efforts démesurés, nul doute que devant le froncement de son sourcil Alberoni ne fût rentré dans la poussière, comme il était arrivé à la princesse des Ursins pour des motifs mille fois moins sérieux. Nul doute encore que si, par impossible, Philippe V s'était obstiné dans des desseins où l'injustice le disputait à l'extravagance, Louis XIV n'eût fini par sacrifier les intérêts de son sang à ceux de la France.

Loin de faire un crime au régent d'avoir répudié une politique dont l'aveuglement du roi d'Espagne eût rendu la continuation désastreuse, Louis XIV, on peut le croire, aurait approuvé l'attitude de ce prince, et trouvé

naturel que, pour conserver la paix aux peuples épuisés, en se ménageant à lui-même des éventualités consacrées par de si solennelles stipulations, il s'engageât plus étroitement dans l'alliance anglaise, dont ce monarque avait lui-même jeté les fondements par les actes d'Utrecht. Dans les rêves maternels d'Élisabeth, dans les combinaisons plus astucieuses d'Alberoni, rien n'intéressait la France et ne valait le risque que lui aurait fait alors courir une guerre contre l'Angleterre et contre l'Empire réunis. Puisqu'elle ne pouvait elle-même prendre pied au delà des Alpes, ne valait-il pas autant, et mieux peut-être, que ces magnifiques contrées tombassent sous la domination toujours abhorrée et toujours précaire des *tedeschi* que de repasser sous le sceptre de l'Espagne, dont les dernières ressources se fussent épuisées pour les conserver? Affronter, pour donner Naples et la Sicile à Philippe V, une coalition européenne; et, au moment où les victoires du prince Eugène à Belgrade et à Peterwaradin rendaient à l'Autriche la disponibilité de ses forces, recommencer, avec trois milliards de dette et les longs embarras d'une minorité, une lutte que Louis XIV s'était estimé si heureux de finir au prix des plus durs sacrifices, c'eût été là le comble de la démence, et tel était pourtant le seul prix auquel le régent aurait pu maintenir l'alliance avec l'Espagne, dont l'abandon lui a été si souvent reproché. Pour se faire pardonner ce que Philippe V envisageait comme une usurpation, pour obtenir surtout de la part de ce monarque le désistement de ses prétentions éventuelles, il aurait fallu que le duc d'Orléans mît les ressources de la France à l'entière disposition d'Alberoni, qu'il jetât une armée au delà des Alpes, une autre au delà du Rhin, et qu'il équipât une flotte afin de préparer la restauration de Jacques III en Angle-

terre. Telle était cette prétendue politique de Louis XIV, qu'on fait un crime au régent d'avoir sacrifiée à de mesquines préoccupations et à des intérêts personnels, quoique sa conduite fût dictée par un intérêt national évident.

Au fond, l'Espagne elle-même n'était guère moins désintéressée que la France dans les projets déjoués par la ferme et saine politique du régent. L'avortement de ces desseins, dont le succès n'aurait servi que l'ambition des infants, épuisa la nation et la laissa, sans armée et sans marine, dans une prostration mortelle que le règne de Charles III suspendit à peine pour quelques années. Lorsqu'on observe la persistance avec laquelle ces plans audacieux furent suivis par un ministre chez lequel l'intelligence égalait la passion, on est conduit à soupçonner qu'Alberoni songeait moins à relever l'Espagne qu'à servir l'Italie. Préparer l'indépendance de sa patrie en y implantant des princes assez puissants pour la défendre, accomplir ce dessein à l'aide de toutes les ressources d'un pays qu'il détestait encore plus qu'il n'en était détesté, telle me semble avoir été l'arrière-pensée de cet homme, type accompli du génie italien dans ses haines sans mesure et ses ambitions sans scrupule. Animé contre l'Empire et les Allemands des fureurs d'un guelfe du douzième siècle, aussi éloquent dans l'expression de ses antipathies que Machiavel exhortant Laurent de Médicis à délivrer l'Italie des barbares, le curé parmesan subordonnait, comme le secrétaire d'État florentin, la politique et la morale à son idée fixe. Le monde vit donc un prêtre décoré de la pourpre arrachée au saint-siége par ses menées user du sceptre comme d'un poignard, et conspirer contre son repos et contre les traités dans le cabinet d'un grand roi comme

de nos jours pourrait le faire un chef de conjurés dans les ventes.

Jamais un ministre turbulent n'avait trouvé des circonstances plus favorables pour bouleverser l'Europe. Toutes les cours étaient troublées par des contestations dynastiques ou par l'amer regret des sacrifices qu'elles avaient dû consentir lors de la pacification générale consommée à Utrecht, à Rastadt et à Bade[1]. La France, au dire du parti de l'ancienne cour, assistait à un commencement d'usurpation préparée par un empoisonneur. L'Angleterre venait de voir débarquer sur ses rivages un vieil électeur allemand, aussi peu soucieux des intérêts de ses nouveaux sujets qu'ignorant de leurs usages et de leur langue. Il avait étalé sans pudeur le scandale de ses préférences et celui des plus honteuses dissensions domestiques. L'esprit de parti protégeait seul Georges Ier sur un trône qu'un prétendant habile et résolu aurait facilement ébranlé ; mais, heureusement pour la maison de Hanovre, Jacques III n'avait un moment touché la terre natale que pour la quitter avec précipitation, et ce prince se montrait aussi incapable de préparer le succès de sa cause que peu digne de l'héroïque dévouement des martyrs chaque jour immolés pour elle. Pourtant une grande incertitude planait encore, durant la régence, sur l'issue définitive de la lutte engagée entre deux familles dont l'une pouvait compter sur l'Écosse et l'Irlande presque entières, dont l'autre se montrait plus soucieuse de fortifier sa position en Allemagne que de s'identifier avec un pays où elle n'était pour ses propres partisans que le signe et le gage de leur victoire. La maison d'Autriche, à laquelle les der-

[1] Paix d'Utrecht du 11 avril 1713, paix de Rastadt et de Bade du 6 mars et du 7 septembre 1714.

niers traités venaient d'arracher la couronne des rois catholiques, ne pouvait se résigner à un tel sacrifice, et l'empereur Charles VI aurait plus d'une fois tenté de troubler un état de choses fondé sur ce qu'il considérait comme la déchéance de sa race, s'il n'avait eu à compter d'abord avec les menaces des Turcs, et plus tard avec leur fanatique désespoir. Deux royautés nouvelles érigées en Prusse et en Piémont, en recherchant toutes les occasions d'élever leur puissance au niveau de leur titre, venaient multiplier ces brandons de discorde complaisamment attisés par le cardinal Alberoni. Au nord, la Pologne, se débattant entre deux rois patronnés par l'étranger, entrait dans la période de fébrile impuissance que la Suède avait ouverte au profit définitif de la Russie. Enfin ces deux contrées rivales étaient régies, l'une par un grand homme résolu à remuer l'univers pour s'y faire une place digne de lui, l'autre par un guerrier maniaque dont le nom demeure dans l'histoire ballotté entre ceux d'Alexandre et d'Érostrate, et qui voulait, avant de disparaître de la scène du monde, y allumer un dernier incendie.

De 1715 à 1720, l'Europe toucha donc, par les points les plus divers, à des collisions d'une portée incalculable, et la crise qui avait ensanglanté la dernière moitié du siècle précédent semblait devoir recommencer et s'étendre. Si la foudre n'a pas enflammé ce ciel orageux; si, dans une période de vingt-huit ans, de la mort de Louis XIV à celle du cardinal de Fleury, la France a presque doublé sa population et plus que triplé ses richesses, le principal honneur en revient à la volonté du régent de faire échouer sur tous les points les tentatives de certains cabinets contre l'état territorial et celles des factions contre l'ordre établi. Le succès de cette politique, dont la modestie n'excluait pas l'utilité, est dû principalement à la sagacité un peu vulgaire, mais toujours éveillée, avec laquelle Dubois éventait toutes les mèches, à la courageuse promptitude avec laquelle il posait le pied sur tous les charbons. Si un prince investi d'un titre temporaire au pouvoir avait poursuivi des perspectives qui ne pouvaient devenir plus vastes qu'en étant plus incertaines; si, au lieu de s'unir résolûment pour le maintien des traités avec l'Angleterre et avec l'Autriche, le régent, sans finances, sans armées et sans marine, avait compromis l'avenir de son pupille en suivant les ambitieuses traditions des deux règnes précédents, une pareille témérité aurait justifié, plus que n'ont pu le faire ses vices, toutes les calomnies des contemporains et toutes les sévérités de l'histoire.

Un instinct égoïste, mais très-éclairé, fit faire au régent à peu près ce que lui aurait inspiré un sentiment plus élevé de ses devoirs. En resserrant par de nouvelles alliances le système des traités d'Utrecht, il servit les véritables intérêts de la France, quoiqu'il songeât surtout à ceux de sa maison. Le désir d'affermir sa position auprès du jeune roi après sa majorité et de s'assurer la reconnaissance de son pupille le conduisit à reprendre pied à pied, pour la couronne, tout le terrain qu'elle avait un moment perdu, de manière à remettre aux mains de Louis XV le royaume dans la plénitude de ses forces et la royauté dans la plénitude de ses prérogatives. La pensée simultanée de conserver la paix et de fortifier l'autorité royale lui fit accueillir avec un empressement que l'histoire a le droit de condamner sans doute, mais qu'elle a aussi le devoir de comprendre, tous les projets présentés comme pouvant assurer la libération financière de l'État et dégager l'avenir des charges

dont l'avait grevé le passé. Par un autre côté, tous ces projets, si extravagants qu'ils pussent être, servaient d'ailleurs la politique du régent, et le succès n'en devait malheureusement être que trop complet. On ne tarda pas à voir en effet l'esprit militaire dans la noblesse, l'ardeur des convictions religieuses dans la bourgeoisie, tomber devant les appels incessants adressés par le pouvoir à toutes les cupidités et sous l'exemple corrupteur des rapides fortunes. Une courte analyse des faits va nous montrer la régence accomplissant une bonne politique par de mauvais procédés, et nous allons, à travers les cris avinés de l'orgie, observer au Palais-Royal l'unité dans les vues, l'habileté dans les moyens, et cet heureux balancement de la modération avec la force auquel les factions ne résistent jamais.

Les difficultés allaient s'accumulant autour du régent sans qu'elles parussent l'occuper, car les dissipations de sa vie semblaient moins révéler une ferme confiance qu'une sorte d'indifférence apathique pour l'issue de la lutte. Le parlement n'avait pas tardé à franchir les limites très-peu précises qui, sous l'ancien régime, séparaient la résistance légale de l'usurpation de souveraineté. Éprouvant le besoin de se dédommager d'un silence de cinquante ans, tout plein des vagues espérances conçues au début du nouveau règne, il était sous l'empire d'une fièvre d'opposition qui l'aurait promptement conduit aux dernières extrémités, si la froideur publique n'avait amorti ses entreprises et ses coups. On était en effet dans un temps où le pays, partagé entre l'agitation janséniste et les émotions excitées par le succès des premières opérations de Law, ne prêtait qu'une attention distraite aux remontrances réitérées d'un corps dont les arrêts arguaient de nullité les

actes principaux de l'autorité royale. Comme il arrive toujours, les cupidités avaient énervé les passions. L'édit pour la création de la chambre de justice, qui, dans la personne des traitants, atteignait leurs fils, revêtus en si grand nombre de la toge parlementaire, celui de 1718, relatif aux monnaies, l'octroi au sieur Law d'attributions qui laissaient pressentir la promotion prochaine de cet étranger au contrôle général des finances, toutes ces mesures avaient provoqué, de la part des magistrats, une série d'arrêts qui constituaient la magistrature en guerre flagrante avec la régence. Cette lutte, renouvelée si souvent sous Louis XV, prit, à partir de cette époque, des allures en quelque sorte régulières, à tel point qu'on pouvait en tracer le programme.

Lorsque le grand conseil avait cassé les arrêts du parlement, celui-ci commençait par engager dans sa cause la Tournelle, la cour des comptes et la cour des aides; il ralliait les divers parlements du royaume par des arrêts d'union, préludant ainsi à la tentative d'instituer un grand corps indépendant, politique et judiciaire, entre la couronne et la nation. Les avocats cessaient de plaider, les magistrats quittaient leurs siéges, et des milliers de suppôts desœuvrés demeuraient sur le pavé de Paris en disponibilité pour tous les désordres. La couronne, de son côté, menaçait d'un lit de justice, faisait enlever de nuit les meneurs du parlement, en pensionnait quelques-uns et envoyait la cour siéger à Pontoise. La recette était d'un effet sûr, car, encore qu'on y fît grande chère, l'ennui ne tardait pas à faire voir aux plus obstinés les questions sous un autre aspect. Après quelques mois de suspension dans la distribution de la justice, le parlement, stimulé par les avocats sans cause et les huissiers sans protêt, rentrait silencieusement au

palais, sans que la royauté eût retiré plus de profit que lui-même d'une conduite dont la violence était presque toujours rachetée par la faiblesse.

On sait que le *système* devint, de 1717 à 1720, le principal champ de bataille entre le gouvernement et la magistrature. Si celle-ci avait attaqué la trop fameuse compagnie mississipienne lorsque des émissions monstrueuses eurent manifestement mis en péril le capital engagé, et quand des manœuvres frauduleuses eurent donné à ses actions une valeur dont la seule base était l'aveuglement public, une telle intervention aurait été aussi utile que légitime, mais le parlement avait commencé la guerre contre Law bien avant qu'il ne fût devenu un ennemi public : la création si utile de sa banque, ses premières opérations pour donner aux innombrables titres de la dette publique l'élasticité de circulation qui leur manquait, avaient rencontré une résistance encore plus acharnée que la création de la compagnie d'Occident et l'abandon de toutes les ressources du royaume à un ministre transformé en charlatan. Law fut moins poursuivi comme téméraire et comme fripon que comme étranger et comme novateur, et le palais détestait encore plus le fondateur du crédit et l'habile financier que le colonisateur chimérique de la Louisiane.

Attaquer un homme qui, avant de ruiner des actionnaires imbéciles, avait rendu au trésor l'immense service de substituer tout à coup l'abondance à la pénurie, c'était blesser le régent dans ses plus chaleureuses convictions et renverser l'édifice de ses plus brillantes espérances. Il rendit donc au parlement guerre pour guerre, et d'Aguesseau ne tarda pas à succomber dans la lutte engagée entre un prince dont il partageait toujours l'avis quand il s'agissait d'opiner, et des magistrats vers lesquels il inclinait toujours quand il s'agissait d'agir. Le duc de Noailles et le maréchal d'Huxelles, qui, avec le chancelier, avaient formé ce que l'on a quelquefois nommé le premier triumvirat de la régence, tombèrent du pouvoir comme d'Aguesseau, lorsque le gouvernement eut perdu le double caractère parlementaire et aristocratique que lui avait conféré son origine. Ils disparurent naturellement et sans disgrâce quand la gravité des conjonctures eut conduit le duc d'Orléans à concentrer le pouvoir aux mains d'hommes tout dévoués à la pensée nouvelle qu'ils allaient appliquer au dedans comme au dehors. De ce jour-là, la régence eut ses agents personnels, comme elle avait sa politique et sa physionomie propres.

A l'intérieur, l'homme principal du régent fut son garde des sceaux d'Argenson, qui connaissait le parlement, nous dit son fils, « comme les grands généraux connaissent ceux contre lesquels ils ont longtemps fait la guerre[1]. » L'ancien lieutenant de police de Louis XIV joignait à une grande souplesse d'esprit et de conduite l'avantage de posséder cette *tête de Rhadamante* gravée à l'eau-forte par Saint-Simon. Il dissipait l'émeute rien qu'en paraissant devant elle, et en agitant, comme une crinière de lion, les boucles noires de son épaisse perruque : ministre précieux pour un gouvernement qui avait plus à cœur d'effrayer ses ennemis que de les frapper!

Un homme qui ne dormait jamais, au dire de ses contemporains, était l'agent qu'il fallait à un prince qui dormait toujours. Assuré de la vigilance de son garde des

[1] *Mémoires et Journal inédit du marquis d'Argenson*, ministre des affaires étrangères sous Louis XV. (Édit. Janet, t. Ier, p. 17.)

sceaux, le duc d'Orléans pouvait sans imprudence calfeutrer les portes de son palais, devenu le théâtre d'orgies quotidiennes qui recommençaient à heure fixe avec une sorte d'effroyable régularité. Comme un despote d'Asie, le régent du royaume y demeurait inabordable à tous, noyant chaque jour dans les fumées de l'ivresse l'admirable esprit dont il ne retrouvait l'usage qu'après que le soleil du lendemain avait parcouru la moitié de son cours; mais, inspirés par la pensée de leur maître, un ministre habile et dévoué avait l'œil ouvert sur l'Europe, un autre connaissait toutes les trames et avait la main fort avant dans toutes les machinations d'imprudents et frivoles conspirateurs. C'était assez pour laisser dormir le duc d'Orléans et le rassurer sur les intérêts de sa maison, confondus dans sa pensée avec ceux de la France.

Ce n'était pas seulement aux agitateurs en robe rouge et aux émeutiers de la rue, futurs disciples du diacre Pâris, que d'Argenson avait affaire. La maison du Maine s'agitait dans l'ombre, et l'état d'une grande province, alors en armes, laissait prévoir des périls auxquels le régent était fort assuré de faire face tant qu'il serait couvert par le manteau de l'autorité royale, mais dont il était impossible de mesurer la portée, si la mort de Louis XV venait à poser tout à coup la redoutable question successoriale, alors si loin d'être résolue. Laissé à lui-même, le régent aurait déployé vis-à-vis des légitimés non pas une générosité qu'il n'avait envers personne, mais la modération qu'il avait envers tout le monde. Toujours empressé de payer en égards à la duchesse d'Orléans ce qu'il lui refusait en affection, il lui répugnait beaucoup de frapper les frères de sa femme, d'atteindre cette princesse elle-même dans les susceptibilités de sa tendresse et de son orgueil. Toutefois, la légitimation des bâtards et leur droit de successibilité à la couronne ayant été les deux griefs principaux contre le dernier règne, la régence avait jugé impossible de ne pas donner quelque satisfaction sur ce point-là au sentiment public. De plus, les ducs et pairs s'agitaient avec cette activité que rien ne stimule autant que le vague des prétentions et l'incertitude du but à atteindre; dans la lutte engagée par eux contre les légitimés et contre les magistrats, le régent jugea prudent de leur livrer les premiers plutôt que d'offenser les seconds, qu'il prenait alors tant de précautions pour se concilier. Après deux années d'hésitation, il se résigna donc à dépouiller les légitimés de tout droit éventuel à la couronne, mais en leur réservant pour la vie le rang et tous les honneurs parlementaires des princes du sang. Ces dispositions furent consignées dans l'édit du 8 juillet 1717, équitable transaction entre des droits acquis et des prétentions scandaleuses, et dans les termes de laquelle le régent désirait vivement se maintenir.

Mais il avait compté sans les passions d'autrui, auxquelles les hommes faibles résistent moins facilement qu'aux leurs. La maison de Condé, si médiocrement représentée durant deux générations, allait l'être d'une manière plus triste encore par le prince connu dans l'histoire du dix-huitième siècle sous le nom de M. le Duc. Cupide comme son père, il joignait au naturel impitoyable du comte de Charolais, son frère, une suite dans les desseins qui en aurait fait un homme remarquable, si son intelligence ébauchée avait jeté autre chose que des éclairs. Portant à Bénédicte de Condé, duchesse du Maine, sa tante, une haine entretenue par de longs procès, inquiet de l'influence que le duc du

Maine pouvait prendre à son préjudice près de Louis XV dans l'intimité de ses fonctions de surintendant de l'éducation royale, jaloux surtout de confisquer d'un seul coup au profit de la maison de Condé tous les grands établissements dont la faiblesse de Louis XIV avait investi ses enfants naturels, le duc de Bourbon entreprit d'achever une ruine à laquelle il avait la brutale franchise de donner pour seul motif le profit qu'elle devait lui rapporter. Secondé par les ducs, toujours à l'affût des occasions, et aussi jaloux d'arracher aux légitimés le droit de traverser le parquet qu'avait pu l'être Louis XIV d'enlever la Franche-Comté à l'Espagne, maître de Saint-Simon par son idée fixe, de Dubois et de d'Argenson par leurs intérêts, il circonvint si bien le régent qu'il en obtint ce qui répugnait le plus à ce prince, une rigueur inutile.

On a vu comment, dans le célèbre lit de justice du 26 août 1719, les légitimés furent déclarés déchus de leur qualité de princes du sang, privés de leurs droits et honneurs, et ramenés pour leur siége au parlement au simple rang de leur pairie. Le duc de Bourbon se paya en argent et le duc d'Orléans en puissance.

Ce prince avait commis la faute signalée par Machiavel, de frapper ses adversaires à plusieurs reprises au lieu de les atteindre d'un seul coup, et celle de les laisser en même temps puissants et irrités. La conspiration de la maison du Maine contre la régence exista sans doute à partir de la mort de Louis XIV, mais elle prit une consistance un peu plus sérieuse après l'édit de 1717, et elle réunit toutes ses ressources dans une explosion de désespoir après le lit de justice de 1719. A sa première période, elle n'eut pas d'autre importance que celle qui appartient toujours aux conversations de beaux

esprits mécontents. De poétiques hommages à la déesse qui présidait aux *grandes nuits*, des contrastes heureux entre les plaisirs délicats dont Sceaux était l'asile et les tristes scènes du Palais-Royal, des allusions contre le régent et sa fille en délire, qui livrait sa jeunesse à la volupté et à l'orgueil comme une proie à dévorer, les flatteries académiques de Malezieu, les élégances d'esprit du cardinal de Polignac, et dans une ombre mystérieuse les hideuses déclamations de Lagrange-Chancel, ces distractions inoffensives, quoique fort malveillantes, avaient d'abord suffi aux passe-temps d'une société plus avide de plaisir que de pouvoir, et qui tenait aux émotions de la lutte autant qu'aux profits de la victoire. Cependant, lorsque M. du Maine dut renoncer à un état princier qu'il possédait depuis sa naissance, quand la princesse associée à son sort par la volonté de Louis XIV se vit dépouillée du rang qui seul rendait pour elle une telle union supportable, sa débile et nerveuse nature s'exalta jusqu'à la fureur, et à la politique du madrigal l'on tenta de substituer une véritable politique de conjurés.

D'abord parurent de gros mémoires farcis de textes sur les droits reconnus aux bâtards à diverses époques et dans diverses contrées ; puis circulèrent les pamphlets clandestins contre le régent, qui rappelaient ses attentats en laissant pressentir un crime plus grand encore. Bientôt l'on rédigea des adresses aux futurs états généraux, dont on évoquait le fantôme, afin de résister, si la mort venait à frapper le jeune roi, à des prétentions qu'on déclarait attentatoires à la souveraineté nationale, celle-ci pouvant seule, selon les publicistes de Sceaux, dépouiller de son droit héréditaire l'ancien duc d'Anjou au profit du duc d'Orléans. Par soi-même ou par des agents moins prudents que dévoués, l'on guettait dans

les provinces tous les symptômes d'agitation, en s'empressant de les transformer en symptômes de révolte. Enfin, dans l'impuissance bien démontrée d'agir par soi-même, l'on arrivait vite au but final auquel avaient abouti jusqu'alors toutes les conspirations aristocratiques ; l'on implorait le secours de l'étranger en se faisant fort de lui ouvrir les portes de la France. Toutefois ces tempêtes d'une petite cour venaient mourir au dehors dans le calme le plus désespérant. Ni les lourds écrits de l'abbé Brigault, ni les correspondances auxquelles sa maîtresse employait la main et parfois l'esprit de mademoiselle Delaunay ne parvenaient à émouvoir le royaume, tout entier au bonheur de respirer après les longues guerres du dernier règne, et qui commençait à relever son agriculture, grâce à la suppression du dixième prononcée en 1717 et aux dégrèvements successifs opérés par Law, devenu contrôleur général en janvier 1720. Paris professait une indifférence plus générale encore pour les questions débattues, et tout entier à un bien-être qui dépassait toutes les espérances, il refusait de s'inquiéter des problèmes que pouvait ouvrir à chaque instant la mort toujours appréhendée du jeune roi. Le moyen d'intéresser à autre chose qu'à sa fortune une population qui avait les poches pleines d'actions, et où le plus mince bourgeois comptait en se couchant sur la chance de se réveiller millionnaire !

Dans cet état de l'esprit public, le régent n'avait point à s'inquiéter beaucoup pour le présent, et il était fort rassuré du moins sur la durée de son pouvoir temporaire. Si donc il versa des larmes amères à la lecture de la *philippique* où la calomnie le représentait préparant la mort de l'enfant dont il protégeait les jours avec une si affectueuse sollicitude, c'était toujours avec de fous

rires qu'il accueillait les nouvelles de Sceaux et les mots des beaux esprits auxquels il fournissait une si abondante moisson d'épigrammes. Aucun péril sérieux ne pouvait sortir ni des pamphlets rédigés par des écrivains faméliques, ni des mouvements de quelques gentilshommes jetés par leur antipathie contre les ducs dans les filets de madame du Maine, ni même de la très-pauvre conspiration dans laquelle Albéroni engageait de force la prudence du prince de Cellamare, au grand désespoir de cet ambassadeur honnête et timide. Rien de tout cela n'était à redouter tant que la Providence conserverait l'enfant royal sur lequel le régent avait reporté toute la tendresse qu'il refusait, selon les témoignages contemporains, au duc de Chartres, son propre fils. Un seul embarras grave existait alors pour la régence, c'était celui que créait l'état agité de la Bretagne.

De 1717 à 1720, l'administration royale fut comme suspendue dans cette grande province. Le vieux maréchal de Montesquiou avait ajouté aux difficultés inhérentes à la situation d'un gouverneur celles que ne manque jamais de susciter l'irritabilité du caractère unie à la grossièreté des formes. Une simple et fière noblesse s'était indignée contre des dédains qu'elle savait ne pas mériter, et qu'elle se croyait assez forte pour punir. En lutte ouverte avec le représentant de l'autorité royale, les États rappelèrent la cour à l'exécution des clauses solennellement attachées par la Bretagne en 1532 à son union avec la monarchie française, profitant habilement des embarras d'une minorité pour exposer et grouper des griefs fort antérieurs à la régence, mais dont l'énergie du gouvernement précédent avait interdit de réclamer le redressement. Un pacte secret avait uni dans la poursuite du même but un très-grand nombre de gen-

tilshommes; des armes et des munitions étaient cachées dans les donjons et les caves des châteaux, pendant qu'une affiliation mystérieuse semblait pouvoir, au premier signal, faire sortir une armée des profondeurs de ces bois qu'aucune route carrossable ne traversait encore. Des émissaires partis pour Madrid avec les pleins pouvoirs des gentilshommes ligués y avaient été accueillis avec des transports d'espérance et de joie, et plusieurs frégates espagnoles se préparaient à jeter de l'argent et des armes sur le vaste littoral où les conjurés guettaient l'apparition des couleurs espagnoles comme le signal d'une insurrection générale.

Cette conspiration bretonne fut de tout point formidable : il n'en faudrait pour preuve que les curieux documents récemment publiés par l'écrivain qui vient de s'en constituer l'ingénieux et patriotique apologiste[1]. Ce qu'il faut pleinement accorder à celui-ci, c'est que ces rudes inspirations, dans lesquelles venaient se confondre et des griefs sérieux et de vains regrets pour l'indépendance perdue, étaient originairement étrangères aux tripotages de Sceaux, nonobstant les tentatives du comte de Laval pour unir les deux causes dans un effort commun. Ce qu'on peut concéder encore peut-être, malgré les relations étroites des confédérés bretons avec l'Espagne, c'est qu'ils ne connurent point cette triste conspiration de Cellamare que l'abbé Dubois allait bientôt faire dénouer par la main d'une fille publique. Mais toutes différentes que fussent les causes, elles créaient par leur coïncidence même un grand péril pour le régent, et l'imminence d'une révolte dans une province populeuse et énergique explique une sévérité

[1] *Conspiration de Pontcallec*, par M. de La Borderie, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, livraisons de janvier 1857, février et avril 1858.

que ce prince ne déploya jamais envers ses ennemis lorsqu'il eut la ressource de pouvoir les mépriser. Jusqu'à la sanglante exécution de Nantes, l'état menaçant de la Bretagne fut pour les hommes de la vieille cour, les habitués de Sceaux et les salariés de l'ambassade espagnole, l'objet des préoccupations les plus vives et des plus ferventes espérances. Le maréchal de Villeroy admirait fort la résistance des Bretons tout en enseignant à son élève que la France lui appartenait en toute propriété, et du fond de sa retraite claustrale madame de Maintenon jetait un dernier regard sur les nuages amoncelés à l'ouest du royaume; la Bretagne semblait lui préparer sa vengeance[1].

Je demande maintenant au lecteur de se mettre en présence de la situation dont les éléments principaux viennent de passer devant ses yeux. Qu'en se plaçant en face de l'hypothèse si longtemps probable de la mort du jeune roi sans descendance mâle, il mesure par la pensée les périls que semblaient préparer une succession contestée, des parlements hostiles, une grande province prête à s'insurger, un prétendant tel que Philippe V et un ministre tel qu'Albéroni; celui-là résolu à tout sacrifier à son droit, celui-ci cherchant à faire sortir d'un bouleversement général, avec une double restauration en France et en Angleterre, l'abaissement de l'empire et la résurrection nationale de l'Italie; qu'on pèse de bonne foi tant et de si redoutables éventualités, et qu'on ose dénier au régent le droit de chercher pour sa patrie et pour sa famille des garanties dans une étroite alliance avec le seul cabinet qui eût alors un intérêt direct à défendre l'État dynastique et territorial consacré par les traités!

[1] Lettre de madame de Maintenon, du 24 janvier 1718.

La conformité des intérêts politiques entre la maison de Hanovre, appelée au trône par une révolution, et la maison d'Orléans, pourvue d'un titre à la couronne par suite d'une renonciation contestée, était tellement manifeste qu'elle fut pressentie même avant la mort de Louis XIV. On peut voir dans Saint-Simon les intrigues pratiquées par les amis personnels du duc d'Orléans, particulièrement par Dubois et par Canillac, pour lier ce prince avec l'ambassadeur d'Angleterre. On sait qu'en témoignage d'adhésion à la régence, et pour la couvrir d'avance d'une sorte de protection ostensible et insolente, lord Stair, qui exerçait ces fonctions à Paris depuis la paix de 1713, s'était montré dans la salle du parlement le jour où cette cour envoya le premier prince du sang en possession de l'autorité royale, comme elle l'aurait fait pour un mince héritage.

Cependant des nuages vinrent promptement s'interposer entre l'ambassade britannique et le gouvernement à peine formé. Mettant à profit, après de longues hésitations, les moyens que lui avait secrètement ménagés l'imprudent intérêt de Louis XIV, le prétendant avait, après la mort de ce monarque, touché la terre d'Écosse, qu'il ne tarda pas à quitter. Le régent ne fit rien pour contrarier des préparatifs déjà presque terminés, et n'arrêta pas dans les ports du royaume les armements des jacobites, commencés malgré les dispositions formelles du traité d'Utrecht. Sans aider au succès de l'expédition, ce prince ne l'entrava point, répugnant, pour un intérêt personnel, à combattre ostensiblement une cause qui durant vingt-cinq ans avait été celle de la France, et qui demeurait encore la cause des rois.

Tout entier au soin d'élever sa fortune en caressant les idées les plus chères à ses compatriotes, Stair ne

manqua pas de transformer la réserve de la France en hostilité, et jeta contre le régent dans l'esprit de George Ier des préventions qui furent d'abord réputées invincibles. Nous connaissons tous, par les disciples qu'il a formés, « cet Écossais grand et bien fait, portant le nez au vent avec un ton de merveilleuse assurance, haïssant la France à mort et se passant à tout propos les plus étranges libertés [1]. » Lord Stair est le patron d'une école diplomatique encore très-vivante, qui continue de servir son pays dans ses passions plus que dans ses intérêts, et qui s'est posé le double problème de le faire grandir et détester.

Aucune relation amicale n'aurait donc été nouée entre les deux gouvernements malgré des avantages réciproques, si à côté de Stair ne s'était rencontré un homme qui sut prendre avec résolution et jouer avec une habileté consommée le rôle naturel déserté par le ministre d'Angleterre. L'abbé Dubois était depuis longtemps préparé aux grandes affaires par les missions délicates qu'il avait reçues en Espagne de la confiance du duc d'Orléans, en Angleterre de celle de Louis XIV durant l'ambassade du maréchal de Tallard. Sa vaste instruction classique était servie par une mémoire imperturbable. D'un caractère résolu et d'un esprit prompt, il mit celui-ci au service de sa fortune sans en rien réserver pour les satisfactions de sa vanité. Une conversation aussi abondante que pittoresque, à en juger par ses dépêches, l'aurait placé au rang des hommes les plus spirituels de son temps, si la cynique liberté de ses mots *salés* n'avait révélé l'indélébile empreinte des habitudes premières et rendu spécieuses les accusations sous lesquelles a

[1] *Mémoires* de Saint-Simon, tome XVII, page 208.

succombé sa mémoire. Toujours inquiet qu'on entrevît la livrée sous l'habit ecclésiastique dont il s'était affublé par ordre, il échappait au rôle de Tartufe en affectant parfois celui de Scapin, ne parvenant guère à se faire prendre au sérieux ni par l'Église, à laquelle il n'appartenait en aucune façon, ni par le monde, dont il avait conservé les allures en s'en trouvant séparé par son habit. Écrasé sous le poids d'une position fausse, dont on se dégage quelquefois par le caractère, mais jamais par l'esprit seul, l'abbé Dubois comprit vite qu'il ne lui restait qu'un rôle possible, celui d'un dévouement absolu à son maître; qu'il n'avait qu'une chance pour élever un jour sa condition, celle de devenir nécessaire au prince qui connaissait mieux que personne la portée de son intelligence politique, et s'inquiétait moins que tout autre des licences de son langage et des disparates de sa vie. Aussi ne quitta-t-il jamais le duc d'Orléans ni dans la paix, ni dans la guerre, et les implacables ennemis que lui fit plus tard sa fortune attestent qu'il porta sur tous les champs de bataille un sang-froid que faisaient remarquer davantage son petit collet et sa maigre figure, encadrée dans une perruque blonde.

Si Dubois ne valut pas mieux que la moyenne de ses contemporains, on peut affirmer qu'avant son ministère ses mœurs n'étaient pour personne un objet de remarque, ou du moins de scandale. Louis XIV l'interrogeait souvent : il avait dans les entours du duc de Bourgogne des liaisons honorables, et la manière dont Fénelon parle de Dubois dans diverses lettres à son neveu, l'avis qu'il donne à ce jeune homme de le *cultiver* [1], sont fort loin

[1] Lettre au marquis de Fénelon du 4 juin 1693. Voici sur les rapports de Fénelon avec Dubois des témoignages plus formels. Dans une lettre que lui adresse l'archevêque de Cambrai pour lui recommander son neveu,

de laisser soupçonner un monstre; on ne voit pas poindre encore ce parangon de vice et de bassesse issu de l'entente des jansénistes exaspérés avec les grands seigneurs furieux de s'être vus évincés du pouvoir par un ancien laquais. Il est fort à croire assurément que cet abbé de contrebande ne fut au Palais-Royal ni un héros de chasteté ni un héros d'indépendance; mais il faut que ses écarts aient tenu assez peu de place dans sa vie, puisque ses ennemis ne relèvent par le nom d'aucune maîtresse leurs attaques à sa moralité, car l'historiette du mariage de Dubois, répétée et embellie par La Bau-

qui faisait en 1706 la campagne d'Italie dans l'armée du duc d'Orléans, il s'exprime en ces termes : « J'ai appris, monsieur, les bons offices que vous avez rendus à mon neveu, et je les ressens comme les marques de la plus solide amitié pour moi. J'espère qu'il ne négligera rien pour vous engager à continuer ce que vous avez bien voulu faire d'une manière si effective et si obligeante. Je n'oublierai jamais ce que nous vous devons, lui et moi, dans cette occasion. Jugez combien je suis touché lorsque je joins une chose si digne de votre bon cœur avec toutes les autres qui m'ont rempli depuis si longtemps des sentiments les plus vifs et les plus sincères pour vous... Je crains pour vous dans cette guerre, sachant combien vous vous exposez. Réservez-vous pour servir le prince d'une autre manière plus tranquille. Personne ne sera jamais, monsieur, avec une plus forte passion, etc. De Cambrai, 4 octobre 1706. » Si l'on croit pouvoir attribuer à la reconnaissance de Fénelon les formules plus que polies de cette lettre, nous joindrons à ce passage l'extrait suivant d'une lettre de recommandation adressée cinq ans plus tard à la femme d'un intendant auprès duquel l'abbé Dubois suivait une affaire d'intérêt privé : « Souffrez, madame, que je vous montre une pleine confiance pour une grâce que je dois vous demander. M. l'abbé Dubois, autrefois précepteur de monseigneur le duc d'Orléans, *est mon ami* depuis un grand nombre d'années. J'en ai reçu des marques solides et touchantes dans les occasions. Ses intérêts me sont sincèrement chers. Je compterai, madame, comme des grâces faites à moi-même toutes celles que vous lui ferez. S'il était connu de vous, il n'aurait aucun besoin de recommandation, et son mérite ferait bien plus que mes paroles. Il a une affaire importante où vous et M. Renjault pouvez lui être très-utiles. J'espère que vous ne refuserez pas de lui faire sentir de bon cœur ce qui m'a fait une si forte impression pendant que vous étiez en ce pays. 11 octobre 1711. »

melle, n'est pas de celles qui font le plus d'honneur à l'inventive fécondité de Saint-Simon. De l'aveu de celui-ci d'ailleurs, Dubois était sobre comme un cénobite et ne jouait jamais. Enfin Duclos, Marmontel et Lemontey, quoique dans leurs flétrissures ils aient encore renchéri sur Saint-Simon et sur Voltaire, organes d'une secte implacable et d'une noblesse humiliée, nous ont laissé le règlement de vie de ce Sardanapale, et nous voyons qu'à l'âge de soixante-sept ans il consacrait quinze heures au travail, six heures au sommeil, et qu'il dînait avec une aile de poulet et un verre d'eau !

Lorsqu'en face de la balance où l'histoire pèse l'honneur des hommes publics, on trouve le plateau des preuves plus léger que celui des accusations, l'hésitation est un devoir pour celui même qui n'aurait conçu ni l'intention, ni l'espérance de réhabiliter une mémoire condamnée. Ce devoir devient plus impérieux pour le publiciste s'il s'agit d'un homme qui a infligé à un grand parti religieux et à une aristocratie vaniteuse les plus amères déceptions, et dont les actes principaux ont reçu une interprétation généralement malveillante. Le moment est venu d'apprécier ceux-ci et de dire comment Dubois parvint à les consommer.

Revêtu du simple titre de conseiller d'État, il entreprit avec la plus singulière confiance l'une des œuvres diplomatiques dont l'influence a été la plus considérable sur les destinées de l'Europe moderne. Il résolut d'abord de lier deux maisons royales par l'intérêt de leur sûreté commune, se proposant ensuite de fonder sur l'alliance anglo-française un pacifique arbitrage, assez puissant pour imposer d'une part aux taciturnes rancunes de l'empereur Charles VI, de l'autre aux délirantes espérances d'Albéroni, les conditions d'un accord

raisonnable. Dès les premières dépêches écrites de La Haye à la fin de l'année 1716, on trouve exposés avec tous leurs développements ces vastes plans conçus *à priori*, et qui allaient, à travers mille obstacles et après des résistances de toute nature, s'exécuter littéralement et de point en point en moins de dix-huit mois.

Des liaisons antérieures avec lord Stanhope mirent Dubois en mesure de rencontrer à La Haye, sous une sorte de domino diplomatique, ce ministre principal de George Ier, qu'il suivit à Hanovre, où se trouvait alors le roi d'Angleterre. L'on sait que de cette rencontre, dont le caractère prétendu fortuit ne trompa personne, sortit, après des discussions consignées dans une longue série de dépêches étincelantes de verve, le traité de la triple alliance signée entre la France, l'Angleterre et la Hollande[1].

[1] 4 janvier 1717. Dumont, *Corps diplomatique*, tome VIII, p. 484. Les nombreuses dépêches de Dubois durant sa mission à La Haye et son ambassade à Londres, dépêches dont la plupart ont une étendue considérable, présentent l'intérêt d'un drame aussi instructif que piquant. Cet intérêt résulte d'une situation diplomatique qui ne fut peut-être jamais aussi compliquée, et de l'originalité avec laquelle tous les incidents de cette situation sont exposés par un observateur spirituel et sagace, qui passe avec un naturel charmant des considérations politiques les plus élevées aux plus diffuses libertés d'une conversation familière. Lorsque le dépôt des affaires étrangères donnera cette correspondance au public, d'après le mode de publication dont les *Négociations relatives à la succession d'Espagne* ont présenté le plus parfait modèle, il rendra aux lettres sérieuses un service signalé. Si la chancellerie française est fort loin d'avoir été la plus habile de l'Europe, les correspondances de ses agents ont conservé, même aux jours de décadence et de faiblesse, la supériorité sensible qui tient au génie de notre langue et à celui d'un pays qu'on pourrait appeler la patrie de la conversation. J'ai lu et annoté un grand nombre de documents diplomatiques, et ce devoir de ma première jeunesse a suscité l'un des goûts les plus persévérants de ma vie. Parmi tant de correspondances manuscrites ou imprimées, on me permettra d'en citer six, en négligeant les monuments antérieurs aux temps modernes, qui m'ont paru, à des titres divers, avoir une supériorité décidée sur toutes les autres. J'indiquerai d'abord les belles dépêches du cardinal

Cet acte rappelait toutes les dispositions du traité d'Utrecht dont il n'était, à vrai dire, que la sanction. Il garantissait la succession d'Angleterre à la maison de Hanovre, et la succession éventuelle de la couronne de France à la maison d'Orléans, en vertu des renonciations de Philippe V; il stipulait des secours respectifs en hommes et en vaisseaux pour celle des deux puissances qui serait ou menacée par une insurrection, ou attaquée par un gouvernement étranger; il imposait enfin à la France l'obligation d'éloigner le prétendant, et celle bien plus pénible d'exécuter, sous l'inspection de commissaires anglais, la stipulation de 1713 relative à la démolition des fortifications et au comblement du port de Dunkerque.

La triple alliance de 1717 eut un sort singulier, mais facile à prévoir. Violemment attaqué en Angleterre comme une conséquence de cette paix d'Utrecht si odieuse à la nation, que la chambre des communes, en réclamant une poursuite criminelle contre ses auteurs, persistait à l'appeler *a treacherous and dishonourable peace*, ce traité fut incriminé au conseil de régence par des motifs

d'Ossat durant son ambassade à Rome pour l'absolution d'Henri IV, celles de Mazarin pendant ses négociations avec don Louis de Haro pour le traité des Pyrénées, les dépêches de l'abbé, depuis cardinal de Polignac, successivement ambassadeur en Pologne et à Rome, celles de l'abbé Dubois, de 1717 à 1720, dont je viens de signaler l'importance. J'y joindrai la correspondance de Sieyès pendant son ambassade à Berlin après la paix de Bâle, œuvre qui laisse bien loin derrière elle, par les vastes horizons qu'elle ouvre à la pensée, les conceptions constitutionnelles du théoricien de l'an VIII, enfin les lettres particulières adressées par M. de Talleyrand au roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne, correspondance fort inférieure aux autres par la portée politique, mais qui, sous des formes dont l'élégante légèreté effleure souvent le fond des choses, présente un modèle de flatterie consommée et de calcul habile. Par une singularité que l'Église n'a d'ailleurs aucun intérêt à relever, il se trouve que tous ces diplomates ont appartenu au clergé sans l'avoir beaucoup édifié.

graves, et ces motifs auraient pu y triompher si ce conseil n'avait été une pure institution de parade créée pour l'inerte vanité de ses membres. Quoique la clause concernant Dunkerque eût été subie par Louis XIV[1], la rappeler en l'aggravant par l'établissement d'un commissariat semblait une concession des plus blessantes pour l'honneur national. Passer de la reconnaissance de la maison de Hanovre à l'obligation de chasser d'une terre hospitalière une dynastie malheureuse et dévouée à la France, c'était soulever contre soi de nobles et légitimes indignations. Ni le régent ni Dubois ne l'ignoraient; il y avait seulement entre eux cette différence que le prince souffrait cruellement des répugnances publiques, tandis que le seul souci du diplomate était de le fortifier contre elles. Sachant fort bien qu'un traité qu'il réputait si utile ne pourrait passer en Angleterre qu'à l'aide d'une rédaction presque offensante, et que, pour le faire amnistier du parlement, même dans les termes où il était présenté, il faudrait toute la résolution de Stanhope servie par l'habileté de Walpole, Dubois suivit la pente d'une nature qui s'inquiétait toujours beaucoup plus du succès que du prix dont il fallait le payer. Subalterne et encore obscur, ne tenant à rien ni à personne, cet agent, jusqu'alors sans caractère officiel, n'avait à sacrifier ni traditions, ni renommée, et les perspectives de l'ambition le touchaient plus que les délicatesses de l'honneur. Devinant donc avec un instinct sûr que tous les problèmes européens seraient bientôt résolus par cette œuvre inattendue, et que les conséquences feraient passer sur le principe, l'ancien valet de chambre accepta sans résistance des conditions

[1] Traité d'Utrecht, art. IX.

devant lesquelles aurait certainement reculé la juste fierté d'un gentilhomme.

Le traité, signé par l'abbé Dubois, le général Cadoghan et le pensionnaire Heinsius, touchait en effet à des intérêts plus importants que ceux de deux dynasties. Il impliquait de la part de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, la garantie de tout le système politique fondé à Utrecht, et l'on sait que les bases principales de ce système étaient, avec l'établissement de Philippe V sur le trône d'Espagne et des Indes, l'attribution à l'Autriche des anciennes possessions espagnoles en Flandre et en Italie, et l'octroi de la Sicile au duc de Savoie à titre de royaume. Ce fut à l'exécution de ces dispositions que les signataires de la triple alliance s'empressèrent de rappeler tous les cabinets, afin de prévénir par un arbitrage la guerre qui menaçait le monde d'un nouvel et plus terrible embrasement.

Le succès des négociations de La Haye avait été assez éclatant pour que Dubois pût enfin paraître sur un grand théâtre, où il appliqua durant deux années à la solution de toutes les questions pendantes la politique nouvelle dont personne ne lui contestait l'initiative. Revêtu du titre d'ambassadeur, il se rendit à Londres. De ce jour s'opéra dans cet homme, qui étouffait jusqu'alors sous sa livrée mal recouverte, une sorte de transfiguration. L'aristocratie la plus exclusive de l'Europe vit un vieux précepteur, à la santé détruite, aux mœurs communes, à la langue cynique, se mettre à son niveau à force d'esprit, de représentation et de dépense. Il joua si bien son rôle qu'il parut prendre au sérieux les plaisirs et les goûts dont il subissait la contrainte avec le plus d'effort, et qu'il put soutenir jusqu'au bout cette lutte quotidienne contre lui-même par la seule pensée de

faire profiter sa patience à son ambition et ses ennuis à ses intérêts.

Le cabinet britannique parvint, après de longs efforts, à triompher des rancunes de l'empereur Charles VI en lui montrant, s'ils s'obstinait à méconnaître les faits accomplis, la France prête à se joindre à l'Espagne pour obtenir enfin la reconnaissance du petit-fils de Louis XIV, qui régnait à Madrid depuis dix-huit ans. L'Angleterre n'obtint toutefois de ce monarque taciturne une sorte de silencieuse adhésion à une clause qui l'humiliait que moyennant l'engagement de joindre la Sicile aux domaines d'Italie, dont les traités d'Utrecht et de Rastadt avaient garanti la possession à l'Autriche. Or ces mêmes traités avaient assuré la Sicile au duc de Savoie. Il fallait donc que la France et l'Angleterre, imitant à leur tour, contre un prince fourbe, les astucieuses pratiques dont il était coutumier, imposassent à Victor-Amédée, en échange d'une possession solennellement garantie, l'onéreuse compensation de la Sardaigne.

Cependant les difficultés principales de la négociation que Dubois suivait si laborieusement à Londres ne venaient ni de Vienne, ni de Turin. L'on savait en effet fort bien que la première de ces cours ne tarderait pas à sacrifier ses traditions de famille à un grand intérêt territorial, si la possession de la Sicile assurait entre ses mains celle du royaume de Naples, et ce n'était pas sans une secrète satisfaction que toutes les parties se proposaient de prouver au nouveau roi de Sicile que la force était encore demeurée la reine du monde, vieil axiome dont les succès de son habileté avaient fini par le faire douter. L'obstacle véritable était à Madrid, et chaque jour il paraissait devenir plus insurmontable. De cette cour partaient, comme d'un antre de conjurés,

des nués d'agents secrets, les uns pour provoquer l'héroïque folie de Charles XII à une descente en Écosse, ou pour attiser contre l'électeur de Hanovre les rancunes du tsar, les autres pour armer les Turcs et les insurgés hongrois contre l'empereur, le plus grand nombre pour donner du cœur au bon prince de Cellamare, engagé, à son vrai désespoir, dans des machinations dont il pénétrait fort bien la vanité sur les bords de la Seine, mais qu'on prenait fort au sérieux sur ceux du Manzanarès, où un émissaire de la duchesse du Maine exaltait par d'impudents mensonges l'imagination d'Albéroni.

Malgré la situation plus qu'équivoque des deux branches de la maison de Bourbon, les rapports officiels des deux cours se maintenaient encore sur un pied régulier. Le régent saisissait avec un empressement calculé toutes les occasions de donner au roi d'Espagne des marques d'une respectueuse déférence, en affectant de n'attribuer qu'au ministre dont il poursuivait la chute les mauvais procédés dont il avait à se plaindre. Il avait soigneusement informé Philippe V des conventions conclues à La Haye, et fait les efforts les plus persévérants pour décider ce prince à accéder au traité de la quadruple alliance, dont les préliminaires se négociaient alors à Londres entre l'Autriche et les trois puissances déjà confédérées. Afin de provoquer une adhésion qui aurait résolu presque toutes les difficultés à la fois, la France alla jusqu'à s'engager à faire garantir en Italie aux infants issus du second mariage du roi d'Espagne la dévolution des duchés de Parme et de Toscane, destinés à devenir bientôt vacants par l'absence d'héritiers mâles dans les maisons de Farnèse et de Médicis. Le régent attachait un si grand prix à désintéresser la reine et à

ramener Philippe V, que Dubois lui reprocha plus d'une fois dans ses lettres de faire passer les intérêts de la France après ceux de l'Espagne; mais ces efforts ne servirent qu'à rendre les inimitiés plus implacables et les aveuglements plus profonds. Si la perspective de l'établissement de ses enfants à Parme et à Florence fut un moment sur le point de faire fléchir Élisabeth, ainsi que l'atteste le marquis de San-Felipe dans ses Mémoires, l'obstination de son ministre dans des projets où sa haine contre les Allemands tenait une plus grande place que son dévouement à l'Espagne ne tarda pas à éteindre des lueurs passagères de modération et de bon sens. Fasciné par une double illusion sur la faiblesse politique de la régence et la faiblesse militaire de l'Autriche, Albéroni marcha avec une résolution inébranlable dans la route au bout de laquelle il allait trouver sa perte, mais qu'il suivit assez longtemps pour attirer sur l'Espagne le dernier des malheurs, celui d'une guerre avec la France.

L'énergie de cet homme avait galvanisé l'Espagne plutôt qu'elle ne l'avait ranimée. Il avait fait sortir d'un état de ruine, que la veille encore on réputait irréparable, une armée nombreuse, une flotte d'assez belle apparence et des fourgons chargés des piastres du Mexique; mais en contemplant tant de merveilles il oubliait que des recrues ne sont pas plus une armée que des vaisseaux sans commandants ne sont une flotte, que des métaux importés ne sont la richesse. A la formation de la triple alliance il avait répondu en envahissant la Sardaigne, possédée par l'empereur, de telle sorte qu'à la difficulté de faire accéder le roi de Sicile au plus pénible des échanges était venue se joindre celle d'arracher à l'Espagne l'île qui en formait l'objet. Ce succès militaire avait été bien loin d'améliorer la situation politique du

cabinet espagnol, que ses violences isolaient chaque jour davantage.

Saisissant l'occasion de faire contraster sa conduite avec celle de son ennemi, l'empereur résolut d'agréer les conditions de paix arrêtées par la France, l'Angleterre et la Hollande, et ces conditions devinrent entre l'Autriche et ces trois puissances les bases d'un quadruple traité qu'après dix-huit mois de négociations laborieuses, Dubois revêtit enfin de sa signature, en signalant avec raison cet accord comme la consécration de sa politique et le signal certain du rétablissement de la paix [1]. Cette coalition, qui proclamait le respect des traités antérieurs et entendait appliquer à toutes les questions pendantes des solutions équitables et modérées, ne fit reculer ni un roi maniaque ni un ministre furieux. A la notification de la quadruple alliance Albéroni avait répondu par l'ordre adressé à la flotte espagnole de s'emparer de la Sicile et d'y renverser la domination du duc de Savoie, prenant ainsi au piége le vieux renard que toute l'Europe réputait en accord secret avec lui. La conquête de cette île était à peine consommée, que l'armée de Philippe V se préparait à envahir le royaume de Naples, et que ses ambassadeurs notifiaient à toutes les cours l'intention où était ce monarque de ne point s'arrêter avant d'avoir arraché l'Italie à l'empereur. Audacieusement bravés par des projets qui, pour être chimériques, n'en demeuraient pas moins déplorables, les signataires du quadruple traité durent aviser. Une flotte anglaise parut dans les eaux de l'Italie, et, après quelques heures d'un combat qui fut à peine soutenu, il ne resta plus un vaisseau de la nombreuse

[1] La quadruple alliance fut signée à Londres le 2 août 1718. Dumont, *Corps diplomatique*, tome VIII, page 531, première partie.

armada sur laquelle Alberoni avait compté pour changer la face du monde.

Une infatuation moins incurable aurait trouvé le plus solennel avertissement dans un désastre que la nullité de la résistance rendit encore plus humiliant qu'irréparable; mais si ce malheur exaspéra l'Espagne contre l'homme auquel elle pouvait si justement l'imputer, il ne rendit pas celui-ci plus accessible aux bienveillants conseils de la France. A l'offre presque généreuse d'assurer à Philippe V, avec l'intégrité de la monarchie en Espagne et dans les Indes, la prochaine dévolution de la Toscane et de Parme, Alberoni, enfin cuirassé de la pourpre romaine, arrachée aux longues résistances de Clément XI, répondit en envoyant au prince de Cellamare l'ordre de frapper un grand coup et de *mettre le feu à toutes ses mèches* [1]. Mais Dubois, qui avait conquis le portefeuille des affaires étrangères par la signature de la quadruple alliance, ne s'inquiétait guère plus des forfanteries d'Alberoni que des intrigues où les ordres de Madrid avaient égaré la probité d'un ambassadeur. Les copistes auxquels Cellamare et madame du Maine confiaient leurs plus secrets manuscrits étaient tous grassement payés par le ministre, et accomplissaient leur besogne dans la plus entière sécurité. Lors donc que l'ordre arriva de mettre le feu aux poudres, l'explosion qui devait anéantir la régence se fit le plus tranquillement du monde dans le bouge de la Fillon.

Le régent retira de cette aventure l'avantage de déshonorer son ennemi en s'honorant lui-même. Pendant

[1] Voyez, dans l'histoire de Lemontey, l'extrait des dépêches d'Alberoni trouvées à l'hôtel de l'ambassade espagnole lors de l'arrestation du prince de Cellamare. (Tome Ier, chap. v et vii, et t. II, Pièces justificatives, p. 399.)

que l'on reconduisait courtoisement Cellamare à la frontière et que cet ambassadeur allait porter à Madrid les dernières paroles de bon sens qui purent s'y faire entendre, la duchesse du Maine donnait à M. le duc, son neveu, la jouissance la plus douce à son cœur, celle de la tenir sous sa garde dans son bon château de Dijon ; mais la princesse ne tarda pas à changer le rôle d'Émilie, qu'elle avait choisi d'abord dans sa conjuration, pour le rôle plus dégagé et plus lucratif de Lisette. Résistant moins à l'ennui qu'elle ne l'avait fait à la crainte, elle donna bientôt une liste si complète et si amplifiée de ses complices, que tout le souci du pouvoir fut de lui prouver qu'elle avait été bien moins coupable qu'elle ne le disait. Les rigueurs de Dubois et de M. Le Blanc, son agent actif et dévoué, consistèrent à envoyer quelques pauvres diables manger à Madrid un pain fort mal gagné, et les soubrettes de la pièce continuer sous l'abri complaisant de la Bastille le cours de leurs galanteries. M. et madame du Maine, pour prix d'un repentir exprimé avec effusion, retrouvèrent leurs palais, leurs richesses, et bientôt après le rang qui leur avait été ravi pendant qu'on leur faisait l'honneur de les craindre. Ce ne fut un événement pour personne, excepté pour Saint-Simon, trop aveuglé pour comprendre que des chefs de parti ont plus à redouter le ridicule que l'échafaud.

Après que le ballon qui semblait recéler tant d'orages eut été percé d'un coup d'épingle, l'horizon se rasséréna, et les trois dernières années de la régence ne furent pas moins paisibles que ne l'avaient été celles du précédent règne. Paris seul fut agité par l'avilissement des actions et par des ruines aussi rapides que l'avaient été certaines fortunes; mais cette agitation, strictement

concentrée dans la capitale, n'atteignit que les familles engagées dans le commerce de honteuses valeurs, sans que la chute du système affectât d'ailleurs la richesse publique, dont il avait provoqué l'accroissement sensible[1].

Aucune des deux qualités par lesquelles se fondent les gouvernements n'avait donc manqué à Philippe; il avait été heureux et habile. Nul obstacle ne s'élevait désormais contre son pouvoir dans le sentiment public. Si l'on veut même lire avec attention le très-instructif journal où l'avocat Barbier a consigné sans plus de prétention que de parti pris ses notes quotidiennes sur les dispositions du peuple et de la bourgeoisie, l'on verra qu'à la dernière période de la régence la fâcheuse impression produite sur les gens de bien par les mœurs du régent était comme amortie par l'admiration croissante que suscitait son grand esprit politique[2]. A partir de 1720, ce prince fut complétement maître de la situation, comme nous dirions aujourd'hui, et n'eut plus à compter avec personne. Enfin, si la France avait eu le malheur de perdre son jeune roi, perspective longtemps imminente et en vertu de laquelle on avait dû gouverner, la transmission de la couronne à la branche française n'aurait plus rencontré dans la nation un contradicteur

[1] Ne voulant dans cette étude embrasser que les principales données politiques, je me borne à rappeler sur ce point-là l'accord de tous les historiens et de tous les économistes du dix-huitième siècle. (Voyez surtout Voltaire, *Siècle de Louis XV*, chap. II; Marmontel, *Régence du duc d'Orléans*, t. Ier, p. 202 ; *Mémoires* du marquis d'Argenson, t. Ier, p. 23, et Forbonnais, *Recherches sur les finances*, t. II, p. 640.)

[2] Ce double sentiment est exprimé à toutes les pages du journal de Barbier. Il suffira, parmi de nombreux passages, de citer le suivant, où l'on trouve l'opinion de Paris prise sur le fait dans une note écrite au lendemain de la mort du régent : « Le duc d'Orléans n'a eu contre lui que le malheureux système de 1720, qui a ruiné bien des familles particulières, car le royaume n'a jamais été ni si riche, ni si florissant. Quoi-

sérieux. Dans une courte, mais laborieuse carrière de huit années, la régence avait donc assuré le présent et garanti l'avenir.

Cependant la conspiration de Cellamare avait eu ses conséquences naturelles. Elle avait hâté la déclaration de guerre à l'Espagne, que le refus de cette cour d'agréer les propositions des signataires de la quadruple alliance rendait d'ailleurs à peu près inévitable. Acculé à cette extrémité qu'il pouvait se rendre la justice d'avoir tout fait pour détourner, le régent ne s'engagea qu'avec répugnance dans une guerre qui, pour être devenue nécessaire, n'en demeurait pas moins contraire aux intérêts permanents de la France. La nation voyait avec un regret général une querelle qui allait armer l'un contre l'autre deux peuples de l'alliance desquels on s'était promis de si grands biens, et détruire, semblait-il, dans ses fondements mêmes l'œuvre cimentée par tant de sang. Philippe V porta en Navarre une confiance étrange. Longtemps entretenu par son ministre dans la persuasion qu'à l'aspect du petit-fils de Louis XIV les troupes françaises quitteraient leurs drapeaux pour rejoindre les siens, il fut confondu d'une fidélité imprévue

que je sois l'un des blessés, il faut pourtant rendre justice à la vérité. Hors cela, il n'y a jamais eu un plus grand prince... Pour la politique, jamais personne ne l'a possédée comme lui. Depuis la mort de Louis XIV, il a mené toutes les cours selon ses vues. Il a fait une guerre à l'Espagne, et deux ans après il fait sa fille reine d'Espagne en la mariant au prince des Asturies et une autre fille à don Carlos. Hors cette campagne, la France a été en paix depuis sa régence. Il a contenté la cour de Rome, dont il était très-ami, et de laquelle lui-même il se souciait fort peu, à ce que je crois. Il avait une qualité, qui est bien l'âme du conseil, le secret. Il aimait fort toutes les p... nouvelles qui paraissaient dans Paris, mais avec toutes ces femmes, p... ou autres, il n'était jamais question d'affaires d'État; travaillant beaucoup, mais se divertissant trop et ayant trop bu, ce qui lui a attiré son attaque d'apoplexie. » (*Chronique de la Régence et du Règne de Louis XV* de décembre 1723, t. Ier, p. 306.)

qui revêtait à ses yeux la couleur d'une sorte de trahison. La campagne fut d'ailleurs aussi rapide que décisive, car les recrues d'Alberoni ne tinrent pas plus devant les régiments de Berwick que ses vaisseaux radoubés n'avaient tenu devant la flotte de l'amiral Byng. Témoins d'une déroute qui les fit plus d'une fois trembler pour leur sûreté personnelle, le roi et la reine ouvrirent enfin les yeux, et l'audacieux aventurier qui avait si longtemps agité le monde fut sacrifié au besoin d'une paix souhaitée par la France aussi ardemment que par l'Espagne.

C'est ici que se place la péripétie la plus importante et la plus inattendue de ce drame si compliqué, et que se révèlent, avec un éclat impossible à méconnaître, l'habileté de Dubois et la haute sagacité du prince dont il était plus souvent l'agent que l'inspirateur. A peine l'étranger si fatal à l'Espagne était-il parti pour un exil aussi agité que son ministère, qu'une négociation dont les détails ont été dérobés à l'histoire, mais qui paraît avoir été directement suivie entre le cardinal Dubois et le père d'Aubenton, confesseur du roi d'Espagne, venait donner à la France une position fédérative plus forte qu'elle n'en avait jamais possédé. L'armée du maréchal de Berwick n'avait pas encore repris ses cantonnements dans nos provinces méridionales, qu'une nouvelle qu'on aurait la veille qualifiée d'absurde, en songeant aux sentiments que le régent et Philippe V entretenaient depuis si longtemps l'un pour l'autre, éclatait tout à coup sur l'Europe stupéfaite. On apprenait avec une émotion qui fut à Londres voisine de la fureur que, du fond du palais où il livrait au plaisir les restes de sa vie, le régent venait, avec un secret que nul n'avait pénétré, de reprendre les traditions des deux

précédents règnes, en choisissant une infante pour épouse à Louis XV, et en plaçant deux de ses filles sur les marches du trône d'Espagne. Faire sortir la consécration de l'œuvre de Louis XIV d'une rivalité dynastique et d'une guerre qui semblait en impliquer l'anéantissement, conserver vis-à-vis de l'Europe la bonne attitude prise par le traité de 1718 en revenant à la grande politique de famille par les conventions matrimoniales de 1721, renouer enfin avec l'Espagne en demeurant l'allié de l'Autriche et de l'Angleterre, c'était à coup sûr une grande chose, et je ne sais pas de victoire diplomatique à placer au-dessus de celle-là.

Pendant que la France rétablissait dans le Midi son système fédératif, sa médiation amenait la fin de la terrible guerre qui avait si longtemps ensanglanté le nord de l'Europe. Elle négociait la paix de Nystadt entre la Suède et la Russie, trouvant dans les ressources que lui créait l'inépuisable fécondité du contrôleur général le moyen de subventionner et le tsar victorieux et la Suède, qui avait payé si cher la gloire éphémère d'un insensé. Lorsqu'on met en regard du point d'où était parti ce gouvernement débile le point auquel il était si promptement parvenu, quand on le voit presque aussi puissant par la paix que Louis XIV l'avait été par la guerre, il est impossible de méconnaître l'esprit politique du prince et l'habileté du ministre étroitement associé à sa pensée.

A l'intérieur, le succès avait été plus manifeste encore, car le régent ne recevait d'aucun de ses serviteurs éprouvés des protestations aussi chaleureuses que de la part des ennemis qu'il avait abattus et relevés. Le triple mariage avait anéanti le parti de l'Espagne, et le seul souci de M. et de madame du Maine était de faire oublier, à force d'empressement, qu'ils avaient songé à

en former un. Le parlement avait disparu de la scène politique sous la menace du régent de le mettre au-dessous du dernier bailliage à sa première tentative d'ingérence dans les affaires de l'État. Une guerre dont la rudesse commençait à rappeler les jours du père Tellier était dirigée contre les *appelants*, un peu parce qu'ils formaient le parti de l'opposition, beaucoup plus parce que Dubois avait fait du parti moliniste l'instrument de sa fortune ecclésiastique, et que la poursuite effrénée de celle-ci commençait à lui ôter le sang-froid qui formait l'une de ses qualités principales.

Moitié par intérêt d'État, moitié par intérêt personnel, le régent et son ministre avaient donc noué avec la cour de Rome, durant les trois dernières années de leur vie, les relations les plus intimes, et ils en recevaient un concours dont la France avait perdu l'habitude depuis les temps de Louis XIV et de Mazarin. De là les efforts persévérants de la régence pour frapper d'un seul et dernier coup l'opposition politique et religieuse en imposant au parlement l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*, que cette compagnie avait osé refuser à Louis XIV. Le succès fut complet, grâce aux ennuis d'un long séjour à Pontoise et aux efforts richement salariés du premier président de Mesmes. Lors donc qu'aux premiers jours de cette année 1723, dont ni le régent ni son ministre ne devaient voir le terme, le duc d'Orléans, radieux du démenti éclatant donné à de si persévérantes calomnies, remettait au monarque, entré dans sa treizième année, son royaume en paix avec l'Europe et avec lui-même, il pouvait se rendre le témoignage d'avoir servi la monarchie comme il appartenait au premier prince du sang et d'être demeuré dans l'esprit de ses traditions gouvernementales.

Il avait été secondé dans cette œuvre par un ministre que son origine démocratique et la haine acharnée des grands avaient poussé à l'exercice du pouvoir absolu, et dont la faute principale fut de vouloir relever par des dignités ecclésiastiques une vie en désaccord avec elles. Il n'avait pas suffi à Dubois d'être proclamé premier ministre dans les termes mêmes où l'avait été Richelieu : ce vieillard avait voulu mourir prince de l'Église, et ne s'était pas moins agité pour cette affaire que pour la signature de la quadruple alliance. Cédant à la pression de l'empereur et de la France, le saint-siége avait fini par revêtir de la pourpre l'ancien valet aux mœurs sinon scandaleuses, du moins fort libres, que par une première faiblesse il avait élevé sur le siége de Fénelon. Ce fut le dernier et le plus déplorable triomphe de cette fortune. Dubois, devenu ministre par ses talents, aurait peut-être désarmé l'envie et relevé certainement l'honneur de son nom en se montrant supérieur à ses ennemis ; mais Dubois, laïque de la veille, devenu tout à coup archevêque de Cambrai et membre du sacré collége, se faisant conférer en vingt-quatre heures tous les ordres sacrés, depuis la tonsure jusqu'à l'onction épiscopale, Dubois immolant à son ambition toutes les règles de l'Église au moment où il s'affublait de ses plus éclatantes dignités, suscita l'indignation des chrétiens et la risée des philosophes, et fut poursuivi avec autant d'acharnement par les uns que par les autres. Aux yeux des premiers, sa promotion fut un scandale ; aux yeux des autres, son sacre fut une cérémonie grotesque. Ceux-ci s'irritèrent surtout de la passion jalouse avec laquelle le nouveau cardinal défendit les prérogatives de sa dignité jusque dans les spasmes de la mort. L'Église le rejeta comme un choix indigne, pendant que la philosophie l'injuriait comme un hypocrite et un athée, de telle sorte que sa soutane rouge devint pour Dubois, porté au faîte des honneurs et du mépris, une tunique empoisonnée qui a dévoré jusqu'à sa mémoire.

Parmi les actes cyniques du régent, cette promotion est peut-être celui qui a le plus compromis le nom de ce prince devant la postérité, tant il est dangereux de profaner les choses saintes dans les siècles mêmes qui mettent le plus d'ostentation à les dédaigner. Ce systématique divorce avec les idées par lesquelles vivent et grandissent les peuples fut l'irréparable malheur des hommes de cette triste génération. La régence atteignit dans leurs racines toutes les notions de foi, de désintéressement et de pudeur, et les ébranla moins par les spéculations de l'esprit, qui commençaient à peine à naître, que par une corruption de laquelle jaillirent bientôt comme de leur source véritable ces spéculations elles-mêmes. Or ces saintes notions outragées ont des réveils soudains, et, même aux jours où elles semblent le plus oblitérées, elles demeurent assez puissantes pour avoir raison de leurs imprudents profanateurs. De ce duel insensé contre ce que respecteront éternellement les hommes sortit le caractère de décadence imprimé aux personnages et aux œuvres de ce temps par la main de la Providence et par la justice de l'histoire. Devant la postérité, Philippe d'Orléans a perdu par ses vices tout le terrain qu'il avait conquis par la sagesse de sa politique, et des deux sentiments que nous avons constatés chez les contemporains, c'est le moins favorable au régent qui a survécu : ceci est tellement vrai que c'est presque hasarder une nouveauté que de rappeler aujourd'hui l'existence simultanée de l'admiration et du peu d'estime qu'on professait pour ce prince.

La noblesse qui entourait le trône fit dans l'opinion publique une chute plus profonde encore que le pouvoir royal, car elle perdit à jamais dans les tripots de la rue Quincampoix, de la place Vendôme et de l'hôtel de Soissons, cette virginité de l'honneur qui avait survécu à la corruption de deux siècles. De plus, lorsque les princes du sang se faisaient courtiers marrons, et les ducs et pairs épiciers, il fallait bien s'efforcer de retrouver, par un redoublement de morgue et de dédaigneuse exigence, une considération disparue, afin d'imposer au pays les apparences d'un respect dont la simulation ne tarda pas à lui devenir insupportable.

Enfin, si j'avais l'imprudence de tenter, après le maître dont les tableaux sont dans toutes les mémoires, une étude de cette époque au point de vue de l'inspiration et de l'art [1], j'aurais à signaler avec lui dans les régions de la pensée le même abaissement que dans celles de la vie sociale. La régence avait pourtant reçu de publications jusqu'alors inédites une impulsion qui semblait devoir être féconde. De l'émotion politique qui suivit un moment la mort de Louis XIV et de la réaction à laquelle le gouvernement nouveau prêta d'abord la main, sortirent, avec la première édition complète du *Télémaque*, les *Mémoires* du cardinal de Retz, de Joly, de Gourville, de madame de Motteville et du comte de Brienne, brillantes leçons dont ne tarda pas à se lasser une génération qui vivait pour le plaisir et pour l'argent, avec lequel le plaisir s'achète. Les Montfaucon, les Baluze, les Lelong, les Lobineau, les Secousse, les Laurière n'en continuaient pas moins dans le silence du cloître ou du cabinet des travaux inspirés par le senti-

[1] Voyez le *Tableau de la Littérature française au dix-huitième siècle*, par M. Villemain, IIe et IIIe leçons.

ment du devoir plus que par l'espérance du succès, comme si un siècle nouveau ne s'était pas levé sur la France ; mais à part ces grandes œuvres de la science, contemporaines de tous les âges, il faudrait, pour rappeler la physionomie de ce temps, se résigner à montrer l'art dramatique représenté par Crébillon, la critique littéraire exercée par Fontenelle et par Lamotte, et, durant l'exil de Jean-Baptiste Rousseau et la jeunesse encore obscure d'Arouet, la poésie lyrique rendant quelques derniers accords sur la lyre tremblotante des Chaulieu et des Sénecé. Ce travail, qui n'est plus à faire, suggérerait une conclusion naturelle : c'est que la régence, qui poussa si loin l'audace des mœurs, n'eut pas même celle de la pensée, que la corruption y fut à la fois frivole et stérile, et que, dans l'ordre moral, cette époque, où l'on s'inquiétait moins de faire école que de bien vivre, n'a été le commencement de rien, si elle est devenue la fin de beaucoup de choses.

CHAPITRE VII

Le ministère du cardinal de Fleury.

Depuis l'avénement de la maison de Bourbon au trône, la famille royale avait en France une situation singulière. Séparée de tous par sa grandeur comme par un abîme infranchissable, cette famille était sans action et presque sans influence, lorsque la puissance souveraine était exercée par le roi lui-même ; mais à chaque minorité ses membres semblaient se trouver investis par l'opinion de la plénitude de tous les pouvoirs, de telle sorte que les princes, exclus de l'exercice de l'autorité royale, devenaient alors comme les chefs naturels et presque légitimes des factions.

Si une mort prématurée n'avait frappé le duc d'Orléans dans la maturité de son esprit et de son âge, le sentiment public aurait donc maintenu aux mains de ce prince un pouvoir que ne lui aurait pas disputé de longtemps l'indolence de son ancien pupille, et que le pays envisageait comme inhérent à sa naissance. Cette association était alors considérée comme tellement naturelle que si, après la mort du régent, le duc de Chartres était venu à Versailles réclamer résolûment et sans retard l'héritage politique de son père, il n'aurait probablement rencontré ni objection ni résistance. Il eût été moins insolite en effet de voir le premier prince du

sang exercer les fonctions de premier ministre à vingt ans qu'il ne l'avait été de voir à quatorze ans M. de Maurepas succéder, à titre héréditaire, à la charge de secrétaire d'État de la marine. Mais le nouveau chef de la maison d'Orléans n'avait ni l'habitude de la cour, ni l'ambition de la puissance; il laissait pressentir déjà le dégoût du monde qui conduisit aux plus hautes spéculations de la piété et de la science le fils du prince le plus dissolu de son temps. Un pareil homme laissait le champ libre à un rival tout préoccupé du soin de grandir sa fortune et l'importance de sa maison, et qui, à l'époque du *système* comme lors du fameux lit de justice de 1718, avait prouvé que, pour atteindre le double but de ses ardentes poursuites, il ne reculait ni devant les scrupules de la délicatesse, ni devant les extrémités de la violence.

L'attaque d'apoplexie à laquelle avait succombé l'ancien régent était à peine connue du jeune roi, que le duc de Bourbon sollicitait et obtenait, en vertu du droit de sa naissance, le titre de premier ministre, porté par le duc d'Orléans depuis la majorité légale du monarque. Le chef de la maison de Condé passa donc à son tour par cette épreuve du pouvoir, où il porta des vices moins éclatants, mais plus dangereux que ceux de son prédécesseur. De la régence il retint tout, excepté l'habileté et la fortune.

Après avoir poursuivi ses proches avec âpreté, M. le duc avait eu l'irréparable malheur d'augmenter démesurément ses richesses par des procédés indignes de son nom. D'un égoïsme brutal, et dénué de lumières sans l'être de sagacité, ce prince avait installé toutes ses passions au pouvoir comme un cortége naturel. Si le régent avait eu le mérite de séparer toujours les fai-

blesses de sa vie privée des devoirs de sa vie publique, M. le duc imposa sans hésiter à la France les volontés et jusqu'aux caprices d'esprit de la femme qui le perdit par sa soif insatiable d'agir et de gouverner. On pourrait écrire l'histoire politique de la régence sans avoir l'occasion de nommer ces nombreuses prêtresses de la volupté qui couronnèrent de fleurs éphémères le front du duc d'Orléans jusqu'à l'heure où il tomba mort aux pieds de l'une d'entre elles comme foudroyé par le seul dieu dont il eût embrassé l'autel. Vainement s'efforcerait-on de rattacher une mesure importante de son gouvernement au nom de ces femmes qui se succédèrent sans laisser plus de trace dans les affaires de l'État que dans le cœur du prince, tant ce dernier était maître de sa volonté et de son secret jusqu'au sein de l'ivresse qui fut sa honte! Le gouvernement de M. le duc, durant les trente mois de son ministère, fut au contraire le gouvernement personnel de la marquise de Prie. Aux cupidités d'une nature élégante dans ses habitudes, mais vulgaire dans ses instincts, cette femme joignait toutes les ambitions de l'esprit novateur qui déjà commençaient à poindre dans le *demi-monde* auquel elle appartenait par son origine, l'ignorance de M. le duc laissant d'ailleurs à sa maîtresse, en matière d'administration, tout le champ que l'apathie de Louis XV allait bientôt livrer à madame de Pompadour. Cette figure de madame de Prie est remarquable. Ce n'est pas sans saisissement qu'à l'entrée de la longue galerie à travers laquelle des scandales chaque jour plus énormes conduisent à de si terribles expiations, l'on rencontre cette jeune femme qu'une main maternelle avait dressée pour la séduction, et qui cachait des déréglements effrénés sous la naïveté empruntée de l'enfance. C'est dans Suétone et dans Pétrone qu'il faudrait étudier ces types féminins du dix-huitième siècle, étrangers jusqu'alors aux sociétés chrétiennes. En voyant l'ardente maîtresse de M. le duc chercher avec calme et à jour fixe un refuge dans la mort contre la disgrâce, le seul malheur qu'elle eût été enseignée à redouter, l'on dirait l'une de ces femmes formées par les arts de la Grèce pour les plaisirs de la Rome impériale, et qui passaient sans murmure de la couche de César au bain parfumé où, le poison dans le sein, elles allaient dormir leur dernier sommeil.

Madame de Prie avait livré la France à la discrétion de Pâris-Duverney. Il fallait donc que la nation pourvût en même temps aux cupidités d'une fille de traitant et aux expériences de l'homme le plus propre à briller dans une académie et à perdre un royaume. Duverney ne rêvait rien moins que l'égalité des impôts, la taxe unique, le cadastre des terres, l'uniformité de l'administration; il voulait toutes ces choses-là en 1725 avec l'ardeur impatiente d'un constituant de 1791. Qu'on se représente un théoricien inflexible, sans aucun titre officiel dans le ministère, sans autre appui que celui d'une favorite, entreprenant en plein ancien régime, en présence des parlements insurgés, une révolution dans tous les principes de la société française avant que cette révolution fût consommée dans les faits, et l'on comprendra dans quel abîme de confusion de tels projets durent précipiter le royaume.

Afin de s'assurer quelque appui dans cette lutte inégale contre tous les corps de l'État et tous les intérêts menacés, Duverney s'était efforcé de se concilier le peuple. Dans cette pensée, il diminua de moitié la valeur légale des monnaies, et réduisit l'intérêt de l'argent au

denier trente[1], persuadé qu'il provoquerait ainsi une baisse générale dans le prix de toutes les denrées; mais la nation ne vit dans cette mesure qu'un triste souvenir des premiers temps de la régence, et se crut condamnée à rentrer dans le cercle fatal où tant de désastres avaient succédé à tant d'illusions. Le seul effet de l'abaissement du taux des monnaies et de l'intérêt ayant été d'arrêter subitement toutes les transactions, ainsi qu'il était arrivé huit années auparavant, l'État ruiné se trouva contraint de s'assurer des ressources à tout prix. Faute d'un crédit englouti pour longtemps dans le naufrage du *système*, il fallut bien substituer aux théories nouvelles la plus cruelle application des vieilles traditions fiscales. De nombreux édits furent donc enregistrés d'autorité royale, en présence du parlement muet, mais menaçant.

Les finances n'absorbaient pas d'ailleurs l'inquiète activité de madame de Prie et de son aventureux conseiller. En deux ans, le ministère de M. le duc avait promulgué plus d'édits qu'il ne s'en rendit durant les dix-huit années de l'administration du cardinal de Fleury. Si, en matière de législation criminelle et coloniale, il était injuste de ne pas noter quelques bonnes ordonnances, toutes les tentatives de cette époque dans l'administration proprement dite furent frappées au coin de l'audace et de la stérilité. Effrayé du nombre et de la menaçante attitude des mendiants, le gouvernement entreprenait-il de les séquestrer par la force[2] : la pénurie du trésor rendait impossible l'organisation des secours solennellement annoncée, et la mesure devenait à la fois atroce et inefficace. Pour mettre son orthodoxie

[1] Édits et arrêts des 28 juin et 22 septembre 1724, 14 décembre 1725.
[2] Déclaration de Chantilly du 18 juillet 1724.

à couvert, le ministère de madame de Prie imaginait-il de faire revivre contre les protestants inoffensifs et résignés tous les édits qu'aux derniers temps de son règne Louis XIV avait laissé tomber en désuétude[1] : les mœurs résistaient aux lois, et la plupart des magistrats aimaient mieux se montrer inconséquents que cruels.

Cependant, au sein de l'agitation générale suscitée par des projets qui n'étaient point les siens, quoiqu'il en subît les périlleuses conséquences, M. le duc était préoccupé d'une seule pensée, celle de se perpétuer dans un pouvoir qu'il déléguait sans en user. Rien n'annonçait encore dans le jeune roi ni l'éveil de la volonté, ni même celui des sens, et le premier ministre se tenait pour assuré d'un prince auquel il semblait en coûter de régner et presque de vivre. Si les alarmants symptômes de l'enfance avaient disparu, si Louis XV, à seize ans, était beau comme un dieu de l'Olympe, avec quelle inquiète sollicitude le chef de la maison de Condé n'observait-il pas cette inerte nature contre laquelle venaient s'émousser les plus ardentes séductions de la cour ! Ce fut surtout lorsque, au commencement de 1725, le roi eut échappé à une maladie soudaine, un moment réputée mortelle, qu'on vit redoubler les angoisses de ce prince, et qu'il se trouva conduit à envisager comme possible un malheur mille fois plus grand à ses yeux que la perte du pouvoir, celui de voir passer la couronne au chef de la maison d'Orléans, à défaut d'héritier mâle du jeune monarque.

Cette éventualité, bientôt conjurée d'ailleurs par la santé de plus en plus fortifiée du roi, avait suffi pour faire prendre à M. le duc et à sa maîtresse la résolution

[1] Déclaration du 14 mai 1724.

la plus étrange et la plus odieuse qui ait jamais offensé un père et un roi. Une heureuse inspiration du régent avait, après de tristes désaccords, réuni par un double lien les intérêts des deux branches de la maison de Bourbon et ceux des deux grands peuples sur lesquels s'étendait son sceptre. Élevée depuis trois ans sous les yeux des Parisiens, l'infante d'Espagne était chaque jour saluée reine par la France et par l'Europe. L'un des premiers actes de M. le duc avait été d'annoncer à la cour de Madrid sa résolution de devancer l'époque des fiançailles, l'âme désolée du petit-fils de Louis XIV ne se ranimant un moment qu'à la pensée du mariage de sa fille chérie avec l'auguste chef de sa race [1]. Dans six années, le mariage pouvait être accompli, et un prince de vingt-deux ans serait alors devenu l'époux d'une femme de quinze.

Telle était au vrai la situation si honorable et si natu-

[1] Les efforts du duc de Bourbon pour se concilier l'appui de la cour d'Espagne furent, à partir des derniers mois de 1724, remplacés par une sorte de réserve à laquelle ne tardèrent pas à succéder les plus étranges insinuations. Au commencement de 1725 et avant la maladie de Louis XV, les relations étaient déjà devenues des plus difficiles entre les deux gouvernements. Faut-il chercher la source de ces difficultés dans le dédain avec lequel la cour de Saint-Ildephonse venait de repousser la demande d'une grandesse pour la marquise de Prie, que le maréchal de Tessé avait reçu l'ordre de lui adresser par une dépêche du 16 juillet 1724 citée par Lemontey? Serait-il juste de faire remonter à cette demande et à ce refus la première pensée du renvoi de l'infante? Il est difficile de se prononcer sur ce point. En reconnaissant, car cela demeure prouvé jusqu'à l'évidence, que madame de Prie fut l'agent principal de cette grande intrigue, je persiste à penser qu'on se détermina surtout à Chantilly dans la vue d'enlever à la maison d'Orléans quelques chances successoriales, et plus encore par la certitude de faire rompre ainsi le mariage de mademoiselle de Beaujolais avec l'infant don Carlos, ce qui ne manqua pas d'arriver, puisque le renvoi de l'infante fut immédiatement suivi de celui de la jeune fille du régent. On voit quelle part dans tout cela demeurait à l'intérêt de la France.

relle dont on s'efforça, à grand renfort de zèle dynastique, de persuader à la nation qu'il avait été urgent et légitime de sortir au prix d'une violation sans exemple de la foi jurée et d'une guerre probable. Telle fut cette œuvre d'égoïsme raffiné à laquelle ni une négociation ni un seul avis préalable n'étaient venus préparer l'Espagne, et dont l'annonce fit éclater au delà des Pyrénées un long cri de vengeance. Pour mettre le comble à la gloire des hommes qui assumaient sur leur tête les chances d'une telle rupture, la France apprenait qu'entre les murs d'un château délabré de l'Alsace l'on avait découvert une épouse de vingt-deux ans pour son roi âgé de seize, et que la fille d'un noble Polonais, déchu depuis douze années de l'orageuse royauté que lui avait valu un caprice de Charles XII victorieux, allait remplacer, sur le trône d'Anne et de Marie-Thérèse d'Autriche, la fille aînée du roi catholique. La princesse Marie Leczinska possédait, outre les douces vertus dont sa destinée la condamna bientôt à faire preuve, une qualité que madame de Prie réputait plus précieuse qu'aucune autre : elle était sans appui et dès lors sans prétentions; on lui prêtait un noble cœur, et l'on pouvait la croire reconnaissante. Madame de Prie ne douta point que, sous le titre de dame du palais de la reine, la maîtresse de M. le duc n'exerçât indéfiniment la puissance, à laquelle cette jeune femme tenait plus qu'à la vie; elle fit donc Marie Leczinska reine sans nulle autre pensée que celle de la dominer; « elle la fit reine, nous dit un témoin oculaire, comme je fais mon laquais valet de chambre [1]. »

La France avait vu se consommer ces étranges ar-

[1] *Mémoires* du marquis d'Argenson, édition Jannet, t. Ier, p. 204.

rangements avec une désapprobation marquée, car elle en connaissait fort bien les mobiles, et elle en méprisait les auteurs [1]. On voyait d'ailleurs se dérouler d'heure en heure les conséquences de l'acte qui avait renversé par sa base le système du gouvernement précédent. Ce système se composait de deux parties : il impliquait à la fois l'établissement des rapports les plus intimes avec l'Espagne et le maintien, à titre d'arbitrage européen, de la quadruple alliance dont nous avons exposé les phases. L'infante n'avait pas encore repassé les Pyrénées que tous les sujets français avaient été chassés d'Espagne, et ces représailles trop légitimes étaient suivies du plus complet revirement dans l'attitude prise par la cour de Madrid envers la France depuis le triple mariage projeté entre les deux familles royales. Philippe V, blessé au plus vif de ses affections et de son orgueil, rappelait ses plénipotentiaires du congrès ouvert à Cambrai pour régler les affaires d'Italie et pour résoudre les questions depuis si longtemps pendantes entre l'Espagne et l'Autriche. En même temps, par l'une de ces transitions qu'explique la colère, ce prince passait, avec la cour de Vienne, d'une hostilité qui avait duré vingt-cinq ans, à l'intimité la plus inattendue et la plus alarmante pour la France.

L'un de ces aventuriers que semblent susciter les circonstances extraordinaires, le baron, depuis duc de Riperda, surexcitant les passions d'une famille et d'un peuple outragés, parvint à faire briller aux yeux éblouis

[1] « Ce mariage n'est du goût de personne et étonne tout le monde. Il ne convient en aucune façon au roi de France... Le plus sérieux de cette affaire, c'est qu'on dit que le premier coup de canon se tirera mercredi, jour du mariage. Il ne nous manquait plus que cela pour couronner l'administration de M. le duc. » *Journal de Barbier*, 27 mai 1725, t. Ier, p. 300.

d'Élisabeth Farnèse le mirage de la couronne impériale. Ce Hollandais, devenu ministre d'Espagne à Vienne, sut persuader à l'aveugle tendresse d'une mère que l'empereur Charles VI, privé d'héritier mâle, pourrait unir sa fille Marie-Thérèse à l'infant don Carlos, en choisissant ainsi pour la maison d'Autriche un vengeur dans le sein de la maison de Bourbon. Si chimérique que dût être un tel espoir, cette vague perspective suffit pour entraîner une cour fascinée par la haine à une démarche qui allait changer la face du monde politique. Riperda reçut des pouvoirs pour négocier une alliance offensive et défensive entre l'Espagne et l'Autriche [1], et le secret profond dont les dispositions de ce traité demeurèrent enveloppées laissa redouter à la France d'avoir, par la légèreté de son gouvernement, perdu le bénéfice du testament de Charles II et peut-être reconstitué de ses propres mains une nouvelle maison de Bourgogne.

L'effroi commençait cependant à gagner les conseillers intimes du premier ministre, malgré l'appui que leur prêtait la jeune reine, dont ils entendaient faire leur complice, parce qu'elle avait été leur créature. Les périls grossissaient assez pour être aperçus même par les aveugles. Au milieu des luttes parlementaires les plus violentes pour l'impôt du cinquantième, ce pouvoir turbulent et inquiet s'était pris de querelle avec le clergé, dont il venait de fermer de force l'assemblée et de lacérer les registres. Au plus fort de l'émotion populaire, on apprenait que l'impératrice de Russie adhérait à la ligue de Vienne, et que la cour d'Epagne mettait la continuation de la paix au prix du renvoi igno-

[1] 30 avril 1725.

minieux de M. le duc et d'excuses portées à Madrid par ce prince en personne. Résolu de se cramponner au pouvoir qu'aucun compétiteur ne semblait en mesure de disputer alors à un prince du sang, le premier ministre demanda à l'Angleterre l'appui dont il avait besoin contre l'alliance austro-espagnole et contre la colère publique. En débat avec l'Espagne pour Gibraltar et pour d'importants intérêts coloniaux, le cabinet britannique ne manqua pas d'élargir entre les deux branches de la maison de Bourbon une scission qui assurait sa prépondérance. Au traité de Vienne la France et l'Angleterre répondirent donc par le traité de Hanovre[1], qu'elles signèrent avec la Prusse, les trois contractants définissant, dans la prévision d'une lutte prochaine, les secours qu'ils se donneraient l'un à l'autre en cas d'attaque. Ainsi l'Europe fut tout à coup partagée en deux camps ; et du sein de la paix profonde dont elle jouissait avec bonheur depuis dix ans, la France, sans autre motif qu'une intrigue indigne d'un prince et d'une nation généreuse, se trouvait à la veille d'une guerre générale dont tous les citoyens avaient horreur, mais que tous réputaient inévitable.

A l'intérieur, la confusion était partout, et chaque invention fiscale de Pâris-Duverney venait l'augmenter encore. Des impôts décrétés sans être perçus, les grands corps de l'État en lutte ouverte avec l'autorité royale, une disette qui prit dans quelques parties du royaume les proportions d'une famine, des armées de mendiants résistant, dans toutes les provinces, aux iniques mesures par lesquelles on attentait à leur liberté sans assurer leur subsistance, enfin la rupture d'un grand

[1] 3 septembre 1725.

système fédératif devenue le prélude d'une guerre générale, telle était l'extrémité où deux années d'une détestable administration avaient conduit le royaume.

Toutefois l'irritation populaire, quelque vives qu'en fussent les manifestations d'après les chroniques de Marais et de Barbier, ne troublait guère la sécurité du premier ministre ; elle altérait bien moins encore la physionomie toujours souriante du monde frivole au sein duquel un roi de dix-sept ans écoulait sa vie entre les distractions prolongées de l'enfance et les premières émotions de la jeunesse. Aucun bruit du dehors n'avait accès dans une cour où le maître n'échappait à sa timidité que par les plus fatigants plaisirs, et pour laquelle les forêts de Rambouillet et de Fontainebleau, théâtres ordinaires des chasses royales, étaient comme les limites du monde. Dans l'isolement où se tenait le nouveau duc d'Orléans, comment attaquer le chef de la maison de Condé et lui disputer un pouvoir qui, dans l'opinion des courtisans, revêtait alors le caractère d'un droit de naissance? Comment lutter contre la reine, toute dévouée au premier ministre et dirigée comme la plus soumise des pensionnaires par madame de Prie et par Duverney, qui gouvernait la France avec le simple titre de secrétaire de ses commandements? Parmi les survivants oubliés du dernier règne, parmi les brillants étourdis admis dans l'intimité royale, quel homme assez grandement posé pour aspirer aux fonctions de premier ministre? Quel esprit assez politique pour conjurer par une modération intelligente tous les maux qu'avait provoqués une légèreté présomptueuse? Le problème semblait insoluble et l'aurait certainement été, si la bonne fortune de la France n'avait suscité le dévouement d'un vieux précepteur dont l'inquiétude finit par éveiller

l'ambition, et si un prêtre de soixante-treize ans n'avait saisi les rênes de l'État avec un calme que ses ennemis mêmes n'osèrent taxer de présomption, tant son intervention fut réputée opportune et salutaire !

Le 11 juin 1726, Paris apprenait avec des transports de joie[1] que des lettres de cachet venaient d'exiler le duc de Bourbon, la marquise de Prie et les frères Pâris, et que l'évêque de Fréjus, sous le titre modeste de ministre d'État, le seul que Fleury ait jamais porté, avait pris possession de la direction suprême de toutes les affaires du pays, direction qu'il exerça avec une plénitude de puissance qu'aucun premier ministre n'avait possédée et avec un bonheur dont la constance sembla démentir les chances ordinaires de la fortune.

Aucun homme d'État n'imprima au pouvoir au même degré que le cardinal de Fleury le cachet de sa propre personnalité, et ne fit de son gouvernement une image aussi vivante de lui-même. Vieillard et prêtre, son ministère fut modéré et pacifique; bourgeois d'origine, il conserva jusqu'au sommet de toutes les grandeurs des habitudes d'économie presque parcimonieuse; courtisan par essence, aimant la bonne compagnie avec passion et l'intrigue dans la mesure où elle était compatible avec les bienséances de son caractère, il s'inquiéta moins de la France que de Versailles. Préférant le succès à la gloire, il se montra plus soucieux de se concilier l'Europe par sa modération que de s'y ménager de grandes occasions par sa prévoyance, et plus occupé d'ajourner les périls que d'en

[1] « Le peuple est si content de ce changement, qu'on a été obligé d'empêcher hier qu'il ne fît des feux de joie dans toutes les rues, ce qui aurait trop insulté la personne d'un prince du sang. M. Hereau, lieutenant de police, a écrit à tous les commissaires des quartiers de Paris pour l'empêcher. » *Chronique de Barbier*, 13 juin 1726.

triompher. M. d'Argenson affirme avoir vu souvent le cardinal de Fleury professer un dédain profond pour Richelieu et une admiration exaltée pour Mazarin. Nous l'en croyons sans peine, quoiqu'à vrai dire le ministre de Louis XV n'ait guère plus ressemblé à l'un qu'à l'autre. Fleury fut un ministre original; il le fut à force de manquer d'initiative et, s'il est permis de le dire, d'originalité en toute chose, et de n'avoir pour système que de s'abstenir. Ce qui assura le succès de cette politique négative, c'est qu'il vint dans un moment où les aventuriers avaient dégoûté la nation des aventures, et qu'après Law et les frères Pâris elle était saisie de ce besoin du repos qui, s'il est en France plus rare qu'ailleurs, y est aussi parfois plus irrésistible. Ce qui rendit son ministère durable, c'est qu'il absorbait en lui-même toute la force de la royauté, la seule qui subsistât dans l'abaissement général des situations et des âmes; le reste fut l'œuvre d'une fortune qu'aucun homme peut-être n'a rencontrée si longtemps favorable. Enfin, si cette administration, où tout, même les fautes, fut accompli avec convenance, revêt aujourd'hui dans l'histoire une sorte d'éclat, c'est qu'elle est encadrée entre le gouvernement de madame de Prie et celui de madame de Pompadour, et qu'elle représente la dernière période où l'ancienne société française ait conservé le droit de s'estimer elle-même.

Introduit à la cour par la protection du cardinal Bonzi, comme l'un des aumôniers ordinaires du roi, l'abbé de Fleury, fils d'un receveur des tailles de Lodève, paraît avoir rencontré de sérieuses difficultés pour se concilier la bienveillance de Louis XIV. Doué d'une belle figure et d'une grande élégance de manières, il fit servir ces avantages à l'avancement de sa fortune, sans

donner prise à la médisance, comme on peut l'inférer de la réserve gardée sur ses mœurs par l'homme qui s'est fait le détracteur forcené de son ministère après en avoir été, de son propre aveu, le conseiller le plus assidu. « D'une modestie et d'une circonspection qui rassuraient, nous dit Saint-Simon, il eut l'entregent d'être d'abord souffert, puis admis dans les meilleures compagnies de la cour, étant partout sans conséquence, suppléant souvent aux sonnettes avant qu'on en eût l'invention. » Fleury attendit assez longtemps l'épiscopat, malgré le zèle ardent de ses protecteurs et peut-être à cause de ce zèle même. L'on triompha pourtant des résistances royales, et l'abbé le plus à la mode de la cour dut aller durant de longues années cacher sa vie dans un village de la Provence. D'actives correspondances, de fréquentes visites aux nombreux châteaux de la France méridionale, adoucirent pour l'évêque de Fréjus les ennuis d'une résidence durant laquelle il se montra prélat plus régulier qu'édifiant, sa nature élégante et tempérée le rendant le type accompli de cet épiscopat de Louis XIV, dont les membres mettaient à peu près sur la même ligne leurs devoirs d'hommes du monde et leurs devoirs de pasteurs.

La parfaite tenue de l'abbé de Fleury dans son évêché, l'art avec lequel il sut y cultiver de précieuses relations, lui concilièrent enfin une faveur d'autant plus éclatante qu'elle avait été plus tardive. Sur la pressante recommandation du maréchal de Villeroy, il fut appelé à partager avec lui l'éducation du royal orphelin qui allait être Louis XV. Fleury dut éprouver dans ses devoirs de précepteur des dégoûts fréquents qui auraient découragé un homme moins obstiné au succès. On eût dit qu'il n'y avait aucune anse pour saisir l'âme de cet enfant méfiant et timide, dont l'esprit très-clairvoyant se refermait constamment sur lui-même. Sur ce fonds d'une désespérante aridité, l'habile sollicitude de Fleury parvint cependant à élever deux colonnes demeurées inébranlables sous la tempête de toutes les passions triomphantes. L'évêque de Fréjus inspira à Louis XV une foi assez forte pour disputer longtemps la victoire à ses faiblesses, et un attachement assez profond pour que la présence de son précepteur devînt dans sa jeunesse le seul besoin de son cœur, dans son âge mûr le seul principe de sa sécurité.

Fleury respira donc enfin à pleine poitrine dans l'atmosphère de Versailles, pour laquelle il était né, car il en aimait l'agitation contenue par le respect, les plaisirs tempérés par les convenances, et des courtisans il avait tout, excepté les vices. Mais s'il se sentit heureux de vivre au centre de la puissance et de la faveur, il est manifeste, quoi qu'on en ait pu dire, que l'évêque de Fréjus ne s'était ménagé, ni de longue main ni par des combinaisons astucieuses, la conquête d'un pouvoir auquel ne l'avaient pas préparé les habitudes d'un esprit plus fait pour les faciles distractions du monde que pour les labeurs incessants du ministère.

Rendant hommage, après la mort du régent, au droit prétendu par les princes du sang, il avait été le premier à conseiller au roi de revêtir le duc de Bourbon de l'autorité du duc d'Orléans, ne se réservant pour lui-même qu'une influence moins patente que soupçonnée. Il fallut plus que l'imprudente ingratitude de M. le duc pour déterminer Fleury à quitter une attitude qui lui seyait aussi bien. S'il saisit brusquement le pouvoir, ce fut bien moins parce que ce prince s'efforçait, de concert avec la jeune reine, d'éloigner Louis XV de son

précepteur, que parce que les fautes du premier ministre éloignaient la nation de son jeune roi, ces fautes ayant mis l'Europe à la veille d'une guerre générale et la France au bord d'un abîme. Fleury fut, aux yeux de tous, un ministre de nécessité et de salut. En assumant le fardeau des affaires, il espéra suppléer à l'expérience qui lui manquait par la plénitude d'une autorité dont il savait qu'aucune part ne lui serait disputée; il comprit de plus avec un instinct sûr qu'une politique de vieillard avait chance d'être bien accueillie par une génération fatiguée, double prévision confirmée par l'événement.

Trois mois après que l'évêque de Fréjus eut été appelé au ministère, une nomination, opérée en dehors de la promotion ordinaire des couronnes, lui conféra la pourpre. La dignité de cardinal vint mettre le dernier sceau à une autorité exercée avec une sollicitude jalouse, quoique toujours cachée sous les formes de l'indifférence. On put juger du prix que mettrait le ministre dirigeant à conserver l'intégrité du pouvoir par le peu d'importance des collaborateurs qu'il se donna et par le soin qu'il prit toujours d'écarter des affaires publiques quiconque s'estimait en mesure d'y déployer une sorte d'indépendance.

Ce furent moins des collègues que des commis qu'il s'adjoignit dans la personne du garde des sceaux d'Arménonville et du contrôleur général Lepelletier-Desforts. M. de Maurepas, né dans le ministère, y continua cette longue carrière de frivolité brillante dont le trop fameux recueil portant son nom est demeuré le scandaleux témoignage. Si Fleury rappela Le Blanc aux affaires, ce fut moins à cause de sa capacité incontestée qu'à titre de victime personnelle de M. le duc; la réputation du secrétaire d'État de la guerre était d'ailleurs, sous le

rapport de l'intégrité, assez suspecte au public pour que le cardinal pût utiliser ses services sans avoir jamais rien à redouter de son influence. Le comte de Morville, ministre des affaires étrangères, conserva, il est vrai, pour quelque temps son portefeuille; mais la confiance que lui avait témoignée le gouvernement précédent et la part qu'il avait prise au renvoi de l'infante, événement dont Fleury aurait voulu effacer jusqu'au souvenir, laissèrent pressentir dès le premier jour à Morville le sort qui l'attendait : il comprit fort bien que sa mission se bornerait à initier aux négociations pendantes un vieux prêtre qui leur était demeuré parfaitement étranger jusqu'au jour de son avénement au pouvoir. Ce ministre ne s'étonna donc point de se voir remplacé par un jeune magistrat qui avait le double avantage de posséder une intelligence éminente et de devoir sa fortune au choix tout spontané du premier ministre. La ruine du président de Chauvelin sortit dix ans plus tard des causes mêmes qui avaient déterminé sa faveur. Lorsque, revêtu du double titre de garde des sceaux et de ministre des affaires étrangères, Chauvelin voulut se faire dans le conseil une position en rapport avec son importance, sitôt qu'on put le soupçonner surtout de s'y préparer une survivance dont le grand âge du cardinal rendait la poursuite naturelle, il reçut un ordre d'exil; et ce ministre disgracié, interné au fond de l'Auvergne, y devint le centre d'une opposition dans laquelle entrèrent tous les aspirants au pouvoir soigneusement écartés par la méfiance du cardinal, opposition impuissante, dont les manœuvres et les espérances sont consignées jour par jour dans les Mémoires du marquis d'Argenson [1].

[1] *Mémoires* de d'Argenson, journal antérieur au ministère, t. II.

La première préoccupation de Fleury fut de rétablir avec l'Espagne les rapports si malheureusement interrompus depuis une année. Apaiser Philippe V, donner à la reine toutes les satisfactions réclamées par son orgueil encore plus que par sa tendresse, telle fut la pensée politique à laquelle Fleury subordonna toutes les autres. On peut suivre dans les prolixes Mémoires de l'abbé de Montgon les progrès d'une négociation à chaque pas de laquelle le cardinal était contraint de caresser toutes les chimères du roi d'Espagne, à ce point qu'il dut se montrer favorable à ses espérances éventuelles de succession au trône de France, espérances qu'entretint jusqu'au dernier jour de sa vie le prince qui avait pourtant déposé comme trop pesante la couronne des rois catholiques [1]!

Malgré le soin qu'apportait le cardinal à ménager ces grands enfants irrités, le fil des négociations se brisait à chaque moment dans les mains de l'abbé diplomate que le hasard en avait constitué l'agent. On ne pouvait d'ailleurs, sous le règne d'Élisabeth Farnèse, gagner quelque terrain auprès de son gouvernement qu'en épousant des passions aussi mobiles que les caprices de l'ignorance et de la haine. Après des refus réitérés, cette cour avait enfin consenti à recevoir un ambassadeur de France. Le comte de Rottenbourg, envoyé à Madrid en cette qualité avec l'ordre de ne refuser pour le renvoi de l'infante aucune des excuses qui pourraient être réclamées, avait, paraît-il, poussé la fidélité à ses instructions au point de se jeter à genoux devant leurs majestés catholiques [2]; et pourtant rien n'était fait

[1] *Mémoires* de l'abbé de Mon gon, t. III, p. 139, édit. de 1750.

[2] Cette étrange circonstance, dont le silence de l'abbé de Montgon pourrait faire douter, est exposée avec les détails les plus minutieux par William Coxe d'après le texte des dépêches de M. Veere, alors ministre d'Angleterre à Madrid. *L'Espagne sous la maison de Bourbon*, t. III, ch. XXXIX.

encore! La reine voulait obtenir avant tout la promesse de n'être pas contrariée dans ses engouements et d'être secondée dans ses plus folles entreprises. Élisabeth s'était livrée à l'Autriche avec un abandon dépassé toutefois par la colère que lui inspirait alors l'Angleterre. L'Espagne, sans marine et presque sans armée, avait imaginé d'exiger du cabinet britannique l'évacuation de Gibraltar après une occupation de plus de vingt ans; elle mettait la reprise de ses anciens rapports avec la France au prix d'un appui dans la guerre qu'elle était résolue à déclarer; elle allait enfin jusqu'à attendre le concours du cabinet de Versailles pour une restauration des Stuarts, qu'au moment de l'avénement de George II son infatuation lui faisait considérer comme facile.

Quelque importance qu'attachât le cardinal de Fleury à recouvrer l'amitié de l'Espagne, il est à peine nécessaire de dire qu'il en mettait bien davantage à conserver celle de l'Angleterre. Par l'effet d'une situation que le cours des âges a peu changée, l'alliance anglaise était au dix-huitième siècle, comme elle l'est encore au nôtre, la base fondamentale du système politique dont la devise était la paix, et dont la régence avait formulé les véritables conditions. En parfaite entente avec Robert Walpole, ministre de George II, lié d'une vieille amitié avec son frère Horace, ambassadeur à Paris, le cardinal avait encore moins la volonté que le pouvoir de se séparer de l'alliance dite de Hanovre pour se mettre à la suite des caprices d'un roi fantasque et d'une reine furieuse. N'ayant pu prévenir les hostilités commencées par l'Espagne contre l'Angleterre, il attendit avec confiance l'effet de déceptions qu'il savait inévitables. Les opéra-

tions militaires contre Gibraltar étaient à peine entamées que le gouvernement espagnol comprenait en effet la témérité de son entreprise, et qu'après de grandes pertes il se trouvait conduit à convertir en blocus le siége de cette formidable forteresse. La médiation de la France fut alors aussi ardemment souhaitée qu'avait pu l'être d'abord son concours, et les préliminaires du Pardo [1] terminèrent sous sa garantie une guerre dont le ridicule n'excluait pas le péril. Le même acte conviait tous les cabinets à reprendre la solution des problèmes qui avaient été à peine posés à Cambrai, avant que le congrès de cette ville fût dissous par le renvoi de l'infante. Enfin une nouvelle négociation dut s'ouvrir, et le siége en fut fixé à Soissons, pour les convenances personnelles du cardinal.

Dans ce congrès de Soissons, les agents de toutes les cours déférèrent d'une voix unanime à l'ancien précepteur de Louis XV un rôle qui fit du cardinal le médiateur respecté de l'Europe. C'est que ce vieillard, qu'on savait modéré, quoiqu'il fût tout-puissant, et qui suppléait par la droiture des intentions à l'expérience des affaires, se trouvait représenter la France à l'une de ces époques heureuses où le prestige de sa sagesse vient rehausser celui de sa force. Toutefois les conférences de Soissons constatèrent plus de dissentiments qu'elles n'amenèrent de solutions, et les soubresauts de la politique espagnole empêchèrent les cabinets de sortir de la situation provisoire où l'on s'agitait depuis si longtemps. Une violente réaction s'était opérée à Madrid contre l'Autriche, car l'on y était passé de la confiance la plus intime à une hostilité presque patente contre la

[1] 5 mars 1728.

cour impériale. Les espérances entretenues par Riperda s'étaient dissipées après d'énormes sacrifices faits depuis deux ans par l'Espagne pour servir des subsides au gouvernement autrichien. L'on commençait à comprendre que l'empereur ne pouvait, sans manquer à ses devoirs envers ses ancêtres et envers l'Allemagne, faire passer dans la maison de Bourbon la succession de ses États héréditaires, et l'on n'ignorait plus sa résolution de marier l'archiduchesse sa fille avec un prince de Lorraine. Ainsi la garantie si légèrement promise à la *Pragmatique sanction*, par laquelle l'empereur, à défaut d'héritier mâle, disposait en faveur de Marie-Thérèse de la totalité de ses possessions, au lieu de servir, comme on l'avait rêvé, les intérêts de l'infant don Carlos en préparant l'union de la jeune archiduchesse avec ce prince, était devenue pour la cour d'Espagne un sacrifice purement gratuit, et la reine avait été prise au piége de ses ambitions maternelles.

Philippe V, qui associait à tous les scrupules du cloître toutes les cupidités d'un père et d'un roi, et pour lequel l'égoïsme domestique était devenu comme une seconde conscience, avait passé tout à coup du plus étrange abandon envers l'Autriche à une colère désordonnée. N'ayant plus rien à attendre de cette cour, et entre tous ses rêves évanouis ne conservant que sa passion inextinguible, ce prince se trouva forcément ramené aux anciennes propositions de la France pour l'établissement territorial des infants en Italie à la mort des derniers princes régnants de Parme et de Toscane. L'on comprend donc que, l'Espagne revenant au projet de prendre pied au delà des Alpes, et la France faisant de son côté à l'acceptation de la *Pragmatique* de Charles VI des objections naturelles, il devenait impossible de s'en-

tendre à Soissons malgré les dispositions résolûment pacifiques de Walpole et de Fleury, intimement associés dans une pensée commune. Sans rompre avec l'Autriche, le cardinal voulait faire payer à Charles VI la garantie si passionnément souhaitée de la pragmatique, et on verra bientôt de quel prix magnifique l'heureuse destinée de Fleury lui permit en effet de la faire acheter.

Cependant le pays s'abandonnait sans résistance au vieux ministre, satisfait d'un gouvernement qui avait rendu la sécurité aux intérêts, et qui semblait ériger en système la somnolence où se reposait en ce moment la nation entre les grandes luttes militaires de l'époque précédente et les agitations d'esprit de l'ère qui allait s'ouvrir. La France traversait l'une de ces périodes durant lesquelles, le sentiment public n'aspirant point à voir devancer son réveil par une initiative inopportune, il suffit au pouvoir d'éviter les fautes. En promettant de ne plus toucher aux monnaies, en prenant, pour mettre le cours légal de celles-ci en accord permanent avec leur valeur intrinsèque, de judicieuses mesures destinées à lui survivre, Fleury correspondit à la préoccupation la plus générale et peut-être la plus impérieuse de son temps. Son entrée aux affaires et sa ferme résolution de conserver la paix avaient d'ailleurs suffi pour améliorer sensiblement l'état des finances. Aussi la nouvelle adjudication du bail des fermes et du bail des recettes générales avait-elle presque doublé les ressources d'un trésor où sa main ne puisait jamais qu'avec regret et pour des nécessités démontrées. S'il arriva une fois au cardinal, dans sa complète ignorance de ces matières, de sanctionner une sorte de banqueroute partielle faite aux actionnaires de l'ancienne banque de Law, auxquels celui-ci avait, aux derniers temps du *système*, hypothéqué certaines rentes sur les tailles, il recula aussitôt que le véritable caractère de cette mesure lui eut été révélé. Le premier entre tous les ministres de l'ancienne monarchie, Fleury renonça à la méchante guerre contre les financiers, dans laquelle le pouvoir en appelait presque toujours, pour masquer ses violences, aux passions les plus aveugles; il s'indigna qu'on osât mesurer les obligations contractées par l'État à la popularité de ses créanciers, et la France s'étonna de voir un ministre aussi soucieux de réparer une injustice que ses prédécesseurs l'auraient été d'en profiter.

Une économie dans laquelle le génie de l'homme d'État se révélait moins que la sollicitude du père de famille présida à toutes les dépenses publiques, qu'elles fussent stériles ou fécondes de leur nature. Dans l'abaissement progressif du chiffre de l'impôt semblait en effet se résumer toute la théorie politique de Fleury : il goûta probablement une satisfaction plus intime en abolissant, une année après son entrée au ministère [1], l'impôt du cinquantième qu'en opérant six ans plus tard l'adjonction de la Lorraine à la France. Cependant, si ces économies profitaient au présent, elles ne servaient pas aussi bien les intérêts de l'avenir. L'armée considérablement réduite, la marine à peu près anéantie sous la double préoccupation de ménager les ressources du trésor et les bons rapports avec l'Angleterre, firent grandement défaut à la France, lorsque la mort du roi de Pologne en 1731 et celle de l'empereur Charles VI en 1740 vinrent arracher l'Europe à ce repos en vue duquel le cardinal avait exclusivement gouverné. Ce ministre n'avait pas plus de grandeur dans les instincts

[1] Déclaration du 7 juillet 1727.

que dans les perspectives. En accord avec la nation aux jours d'atonie durant lesquels il prit le pouvoir, Fleury parut croire que la France vieillirait avec lui, oubliant que dans le cours ordinaire des vicissitudes humaines les peuples passent incessamment du repos à l'action, et renouvellent leur jeunesse comme l'aigle. Aussi devait-il être un jour violemment rejeté par les événements hors des seules voies dans lesquelles il s'était arrangé pour marcher tout à son aise.

Comme un octogénaire qui ne fait guère entrer l'avenir dans ses calculs, le cardinal opposait aux difficultés sa modération inaltérable, et se conciliait les personnes lorsqu'il fallait renoncer à triompher des choses. Il fut dans les questions religieuses ce qu'il était dans l'administration proprement dite. Évêque et ministre d'une monarchie catholique, il dut continuer contre une secte transformée en faction une guerre politique et religieuse; mais si ferme qu'ait été Fleury dans sa lutte contre le jansénisme, il y porta plutôt l'esprit tempéré de Saint-Sulpice que l'ardeur agressive de la société de Jésus, affectant presque toujours de se croire victorieux lorsqu'il avait conquis le silence. Son ministère, quoique signalé par l'épisode des *convulsions*, forma une période d'apaisement relative dans cette ardente controverse.

Dans l'ordre philosophique, Fleury ou ne chercha point d'influence, ou n'exerça qu'une action inefficace. Un œil plus pénétrant aurait vu fumer l'Europe, un cœur plus hardi aurait du moins tenté d'éteindre l'incendie dans son foyer en donnant au génie français une plus vive et plus féconde impulsion. L'école qui allait agiter tous les problèmes politiques n'avait du vivant du cardinal ni l'énergie d'une secte, ni même l'im-

portance d'une puissante coterie littéraire groupée autour d'un centre commun. Aucune grande renommée, aucune œuvre éclatante ne lui avait encore concilié la faveur publique. Le front chargé de ses plus belles couronnes dramatiques, Voltaire voyageait en Angleterre, ou préparait à Cirey des écrits anonymes dont il répudiait la paternité. Jean-Jacques Rousseau copiait de la musique dans un galetas, Diderot vivait à grand'-peine en écrivant des traductions; d'Alembert recueillait dans le champ de la science la plus solide partie de sa gloire; Montesquieu lui-même, dont les *Lettres persanes* avaient vingt années auparavant signalé le brillant début, amassait encore à La Brède les matériaux de l'*Esprit des Lois*. La fondation de l'*Encyclopédie*, commencée sept ans après la mort de Fleury, donna seule au parti philosophique l'unité d'impulsion qui fit sa force et son succès; mais si le monument n'était point élevé du vivant du cardinal, tous les ouvriers étaient déjà à leur poste avec les matériaux apportés pour ainsi dire à pied d'œuvre. Rien n'indique cependant que la sagacité de ce ministre ait entrevu le danger auquel on touchait d'aussi près, et qu'il ait essayé quelques efforts ou pour prévenir ce mouvement formidable, ou pour diriger dans un sens moins périlleux l'activité d'esprit des hommes qui allaient s'en faire les moteurs.

La poursuite persistante, quoique voilée, sous laquelle finit par succomber la *société de l'entre-sol* est peut-être la trace la plus sensible de l'action exercée par Fleury sur la pensée publique de son temps. On sait que cette réunion, ainsi nommée parce qu'elle avait été formée d'abord dans l'entre-sol occupé par l'abbé Alary, l'un des instituteurs du Dauphin, se composait de magis-

trats, d'ecclésiastiques, de diplomates, auxquels s'étaient joints un petit nombre d'hommes de cour et d'hommes de lettres préoccupés du soin d'appliquer au bien-être des nations les théories des publicistes et les enseignements de l'histoire. Ce club, ouvert sous le ministère de M. le duc, fut la première importation britannique faite au sein d'une société qui allait en recevoir de plus dangereuses. Dans de modestes conférences hebdomadaires qui n'avaient ni les inconvénients du secret ni ceux d'une éclatante publicité, de nobles esprits, pour échapper aux stériles distractions de la vie du monde, venaient mettre en commun les fruits de leurs études, l'analyse des journaux et des écrits périodiques de l'étranger, payés à frais communs, et les aspirations politiques auxquelles la France ne fournissait guère d'aliments, mais qu'entretenait la lecture de plus en plus répandue des débats du parlement anglais.

A côté de l'abbé Alary, président de cette société d'élite, qui redoutait le bruit parce qu'elle en soupçonnait le danger, l'on remarquait M. de Pomponne, qui portait dignement un nom illustré dans les affaires et dans les lettres, l'abbé de Bragelone de l'Académie des sciences, l'abbé de Saint-Pierre, heureux d'avoir trouvé pour accueillir ses rêves de félicité publique des collègues moins timides que ceux qui lui avaient fermé les portes de l'Académie française. A ces graves esprits s'étaient joints le comte de Plélo, l'héroïque ambassadeur qui mourut plus tard en soldat sous les murs de Dantzick; Saint-Contest, mêlé à toutes les affaires diplomatiques de son siècle; Ramsay, l'auteur des *Voyages de Cyrus*, protégé par le souvenir de Fénelon; enfin le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères après la mort du cardinal, qui se fit dans sa retraite

l'historien de cet *entre-sol*, vers lequel le reportaient les plus chers souvenirs de son esprit et de son cœur[1]. M. d'Argenson nous a conservé les titres et l'exposé des principaux travaux lus dans ces conférences pendant qu'il en était membre. Ces études, toujours étrangères aux affaires du temps, constatent combien cette réunion d'honnêtes gens était inoffensive, et de quel profond respect elle était pénétrée pour la religion et pour le pouvoir. En voyant de tels hommes devenus suspects au cardinal et conduits à se séparer spontanément pour n'en pas recevoir l'ordre formel, on comprend que leur tort unique fut de prétendre penser à quelque chose sous un ministre qui croyait satisfaire à tous ses devoirs en réduisant les impôts et en gouvernant la France comme il aurait gouverné sa propre famille. Cet oubli du rôle immortel de la pensée était professé à la veille de sa plus redoutable explosion; et c'est lorsque l'incrédulité allait sortir tout armée des frivolités de la cour et des plus dangereuses spéculations de l'esprit, que l'on commettait la faute de traiter en ennemis les hommes dont le patriotique souci avait été de susciter dans une nation ardente et légère le goût viril et moral des études et des affaires !

Si le cardinal de Fleury frappa une société dont le seul tort à ses yeux était d'agiter quelque peu la tiède atmosphère où s'écoulaient ses dernières années, il se montra toujours plein d'égards et de bienveillance pour ses principaux membres. Les gens d'esprit lui inspiraient à la fois du goût et de l'inquiétude. Sans leur reconnaître assez d'importance pour les corrompre à la

[1] *Histoire des Conférences de l'entre-sol tenues chez M. l'abbé Alary, de 1724 à 1831.* Mémoires du marquis d'Argenson, t. Ier, p. 87.

manière de Mazarin, il se ménageait leur approbation par les procédés les plus délicats. D'habitudes tellement simples que sa vie à Versailles ne différait guère de celle qu'il menait dans sa modeste retraite d'Issy, Fleury, sous la pourpre et sous ses cheveux blancs, était demeuré le plus accessible des ministres et le plus charmant des hommes du monde.

« Abord facile, audiences accordées sans délai, prolongées sans chagrin et sans ennui, liberté d'exposer ses droits, d'expliquer ses vues, ses projets, d'insister, de contredire même et de se plaindre... la timide modestie était aussitôt rassurée. S'il restait quelque crainte, on n'appréhendait que l'erreur; on avait cherché le ministre, on trouvait le citoyen simple, aisé dans ses manières. On demeurait flottant, incertain, au contraste inouï du crédit sans faste, de l'élévation sans hauteur, de l'autorité sans rebut, sans cet air imposant d'empire et de domination qui rend quelquefois le courtisan plus timide devant le ministre que devant le monarque. Quels charmes, quel agrément ne répandaient pas dans son commerce cet esprit doux, souple, liant, ces manières civiles, humaines, officieuses, ce don de s'exprimer, ce talent de peindre, de raconter, cette connaissance délicate et profonde des bienséances à laquelle seule il appartient d'entretenir dans la société l'assortiment enchanteur du respect et de la liberté, des prévenances et des différences mutuelles, cette étude réfléchie du caractère, de l'humeur, des liaisons, des intérêts, qui faisait qu'on n'avait jamais à soutenir auprès du cardinal de Fleury le personnage embarrassant d'étranger, qu'il parlait à chacun son langage, qu'il mettait chacun en situation de sentir, de partager l'amusement de la conversation! Modèle du courtisan parfait, en le voyant, on aurait pensé qu'il avait intérêt à plaire à tous; on n'aurait point soupçonné qu'il était l'homme à qui tous avaient intérêt de plaire : *vir amabilis ad societatem* [1]. Que dirai-je de cette égalité d'humeur si parfaite, si constante, si inaltérable? Le cardinal de Fleury ne vous fatigue ni de sa joie, ni de ses peines, ni de ses succès, ni de ses inquiétudes... Sous le tumulte et l'agitation du ministère, sa vie presque entière fut un jour sans nuages et sans tempêtes [2]. »

Ces paroles empruntées au premier orateur chrétien de l'époque, laissent comprendre, mieux que je ne saurais le faire, quels dons les contemporains de Fleury appréciaient surtout chez ce ministre, et en quelle estime le clergé du dix-huitième siècle tenait cet esprit d'élégante sociabilité si abondamment départi à l'ancien évêque de Fréjus. Avec une intelligence politique médiocre, le cardinal de Fleury parvint donc à dominer une génération presque tout entière par une parfaite mesure dans la conduite. Son roi, sans expansion et sans confiance envers personne, s'abandonnait à lui seul avec une docilité filiale. Aussi fallut-il toute l'infatuation de deux jeunes seigneurs admis, sous l'œil toujours ouvert du ministre, à l'intimité royale, pour organiser contre le cardinal la machination ridicule à laquelle l'hilarité publique infligea son juste châtiment, lorsqu'elle l'inscrivit dans l'histoire sous le titre de *conjuration des marmousets*. L'éducation à laquelle avait présidé Fleury paraissait d'ailleurs avoir si bien réussi, que le plus charmant et le plus exposé des princes, marié à une femme sans beauté et déjà sans jeunesse, avait atteint

[1] *Prov.*, c. 18.
[2] Oraison funèbre du cardinal de Fleury, prononcée le 25 mai 1743 par le Père de Neuville, de la compagnie de Jésus.

l'âge de vingt-quatre ans sans avoir troublé par aucun scandale la régularité imprimée par une main octogénaire à la cour qui avait vu les désordres des deux gouvernements précédents.

Sans souci pour une autorité qui ne pouvait finir qu'avec sa vie, Fleury venait de terminer avec l'Espagne une négociation dont le résultat paraissait devoir mettre désormais hors de toute atteinte le repos de l'Europe, si longtemps menacé par l'inquiète ambition d'une mère. Un traité, signé à Séville, avait enfin attribué à l'infant don Carlos la succession aux duchés de Parme et de Toscane, et par une conséquence de cette disposition, cet acte avait autorisé l'envoi de six mille Espagnols en Italie, afin de sauvegarder le droit créé par les grands cabinets, malgré les protestations fort naturelles du dernier des Médicis. L'Autriche, quoique irritée d'un tel arrangement, y avait enfin accédé, grâce à l'intervention de l'Angleterre et de la Hollande, sous la promesse de George II de garantir à l'empereur cette pragmatique fameuse, à l'acceptation de laquelle Charles VI, privé d'héritier mâle, subordonnait tous les intérêts de l'Autriche et de l'Allemagne [1].

Ce fut cependant au lendemain de ce succès, réputé le gage le plus solide de la paix générale, que le cardinal de Fleury rencontra devant lui cette guerre qu'il avait toujours envisagée comme le pire des maux, et qui allait mettre le comble aux miracles de sa fortune, nonobstant la répugnance avec laquelle il s'y engagea. Sa destinée allait le contraindre à de grandes choses malgré l'antipathie qu'il professait en toute occasion pour les *minis-*

[1] Traité de Séville du 9 novembre 1729, traité de Vienne du 16 mars 1731. Dumont, *Corps diplomatique*, t. II, p. II, p. 158 et 288.

tères historiques. Ce fut d'une impulsion latente, mais irrésistible, de l'esprit public que sortit la crise dont le résultat final fut de donner la Lorraine à la France et un nouveau royaume en Italie à la maison de Bourbon.

La nation commençait en effet à échapper à l'homme qui affichait un systématique dédain pour toutes les aspirations étrangères à la sphère où se concentrait sa pensée. Vingt années s'étaient écoulées depuis les désastres du précédent régime, et quoique ceux-ci fussent bien loin encore d'être complétement réparés, la génération nouvelle se lassait d'un gouvernement qui discréditait la paix en affectant de la rechercher toujours. La jeune cour s'irritait surtout contre le ministre qui, non content de contrôler sévèrement toutes les libéralités royales, lui refusait les profits et les licences de cette vie des camps, dont les survivants du grand règne opposaient les souvenirs à la parcimonie du cardinal. Les vieux généraux, à leur tête Villars et Berwick, étaient devenus le centre d'une sourde opposition dont la trace se retrouve dans les écrits qu'ils nous ont laissés. Une coterie plus dissolue que chevaleresque, où figurait avec une princesse de la maison de Condé ce Richelieu dont le nom se retrouve dans tous les scandales du règne, travaillait déjà avec un succès qui devait être trop éclatant à dégoûter le roi d'un bonheur monotone, et poussait à la guerre, bien moins par ambition de la gloire que par impatience de l'austérité. L'on s'ennuyait et l'on cherchait des distractions même au risque de rencontrer des aventures. Celles-ci vinrent tout à coup du côté où elles étaient le moins attendues.

Depuis plus d'un demi-siècle, la France n'avait que rarement porté ses regards vers la Pologne, abandonnée comme un champ de bataille à la Suède, à la Russie et à

l'Autriche. Cependant à peine Auguste II fut-il mort en 1733, après un règne immortalisé par le scandale, qu'un cri s'éleva du sein de cette cour que Fleury croyait avoir dressée au silence et à l'oubli de toutes les préoccupations politiques. Il fallait, disaient les jeunes seigneurs à Versailles et les jeunes conseillers des enquêtes à Paris, profiter de l'occasion pour donner au père de la reine une situation moins indigne de l'alliance à laquelle sa fille avait été élevée, et l'intérêt national, d'accord avec la dignité du trône, prescrivait de reprendre dans le Nord une influence perdue. Fleury se trouvait placé en face d'un mouvement d'idées à peu près irrésistible.

Il ne tenait point à servir Marie Leczinska, dont l'inaltérable douceur l'avait à peine désarmé; il tenait peut-être moins encore à conquérir à Varsovie une prépondérance plus nuisible qu'utile à la solution des difficultés pendantes; il pressentait d'ailleurs fort bien qu'un grand succès en Pologne ne s'obtiendrait qu'au prix d'une guerre lointaine et périlleuse, où la France rencontrerait devant elle une formidable alliance austro-russe. Toutefois le mouvement d'opinion était si vif à la cour et à la ville, et M. de Chauvelin, le secrétaire d'État pour les affaires étrangères, y était lui-même si résolûment entré, que le ministre dirigeant dut accorder quelque chose à ce sentiment public plus fort que les pouvoirs les plus absolus. L'on convint donc d'aider par de grosses sommes à l'élection de Stanislas, en appuyant la candidature du beau-père de Louis XV par la présence d'une escorte d'honneur de quinze cents hommes d'excellentes troupes françaises transportées par mer à Dantzick.

C'était compromettre la France avec les deux grands empires limitrophes de la Pologne, sans se préparer aucun moyen sérieux de soutenir ni la guerre ni l'élection. Dans un tel plan, l'imprévoyance le disputait à l'audace. Le succès électoral de Stanislas Leczinsky n'était aucunement douteux, car l'on savait que la noblesse, heureuse d'échapper au joug de la maison de Saxe, devenu si humiliant pour elle sous le règne du dernier roi, seconderait avec empressement les vues de la France et du parti *piast* en appelant au trône un gentilhomme polonais. Cependant il aurait fallu deviner aussi, et la chose n'était pas à coup sûr difficile, que l'empereur d'Allemagne et l'impératrice de Russie entraveraient ce choix avant l'élection, ou protesteraient immédiatement contre le vote. A peine en effet Stanislas eut-il été acclamé au champ électoral de Varsovie, qu'une armée russe et saxonne, envahissant par toutes ses frontières le territoire polonais, faisait proclamer Auguste III, fils du roi défunt, dans une diète formée d'un petit nombre de mécontents. Peu après, ce prince recevait le concours d'une armée autrichienne pour prix de son adhésion à la pragmatique de Charles VI, et ces forces réunies, après avoir écrasé dans quelques rencontres la cavalerie polonaise, plus brave que disciplinée, contraignaient le malheureux Stanislas à se réfugier dans les murs de Dantzick sous la protection de la poignée de soldats que l'imprudence du gouvernement français y avait enfermés avec lui. Une héroïque défense sauva l'honneur de notre drapeau sans rétablir la réputation de notre politique. Dans cette lutte sans espoir, que l'anéantissement de sa marine interdisait à la France de prolonger au fond de la Baltique, il fallut céder au nombre, et Stanislas lui-même eut à traverser, pour sauver sa tête, des épreuves dont la fuite de Charles-Édouard devait seule surpasser bientôt la dramatique horreur.

L'unique résultat de la politique où s'était laissé engager Fleury avait donc été, avec la destruction d'une poignée de braves, une guerre engagée à l'improviste contre l'Autriche et la Russie. Ce fut de ce fait, si redouté pourtant du cardinal, que sortit bientôt après la gloire la plus solide de sa vie. Engagé malgré lui dans une lutte avec l'Autriche, ce ministre se trouva conduit à se rapprocher beaucoup de l'Espagne, que de récents mécomptes avaient si vivement irritée contre la cour de Vienne. Aussi la reine Élisabeth, voyant après une longue attente la paix du monde troublée selon le vœu le plus cher de son cœur, et comprenant que la force des choses allait enfin lui assurer pour ses ambitions cette complicité de la France qui lui avait si longtemps manqué, agrandit-elle ses perspectives avec les chances inattendues que lui envoyait la fortune. L'infant don Carlos, déjà établi en Toscane, venait de prendre possession du duché de Parme après la mort du dernier des Farnèse; mais cet arrangement était à peine consommé, qu'un plus vaste projet, reposant sur l'expulsion des Allemands de toute l'Italie, était débattu dans le plus profond mystère entre les cabinets de Versailles, de Madrid et de Turin, réunis dans une hostilité commune contre le cabinet impérial. Quelques jours avant la déclaration de guerre de la France à l'Autriche, un triple traité avait été signé pour régler les conditions de la lutte que les alliés se proposaient de soutenir en commun [1]. D'après les dispositions de cet acte mémorable, le royaume de Naples et de Sicile, dont l'Espagne se proposait de faire la conquête, devait être attribué à l'infant don Carlos; les duchés d'Italie occupés par ce prince

[1] Traité de Turin du 20 septembre 1733.

passeraient à l'infant don Philippe, son plus jeune frère; le roi de Sardaigne enfin recevait la promesse de ce beau duché de Milan sur lequel les armées françaises se préparaient à porter les premiers coups.

Conformément aux stipulations de ce traité, l'année 1733 n'était pas encore terminée que l'empereur était attaqué dans le royaume de Naples par les Espagnols, en Allemagne et en Lombardie par les Français, assistés d'une armée piémontaise. La domination autrichienne avait suscité de si vives irritations dans les Deux-Siciles, elle y était d'ailleurs appuyée sur des forces si peu nombreuses et si mal commandées, que la conquête de ces royaumes, opérée par le duc de Montemart, eut moins l'apparence d'une grande expédition militaire que celle d'une course triomphale. Dès les premiers mois de 1734, don Carlos pouvait prendre possession de ses nouveaux domaines. Jamais changement si considérable n'avait été aussi facilement consommé. Les populations sanctionnèrent cette fois par une adhésion chaleureuse les arrangements préconçus des hommes politiques, et l'on vit un jeune prince digne de sa fortune placer une nouvelle couronne dans sa maison en fondant une dynastie italienne dans ces contrées, magnifique et sanglant théâtre des luttes séculaires de l'Europe.

Au delà des Alpes et sur les bords du Rhin, la guerre se poursuivit durant deux campagnes avec des succès divers. Les résultats définitifs furent toutefois presque constamment favorables à la France, malgré l'arrivée d'une armée russe accourue en 1735 pour prendre part aux querelles de l'Europe occidentale, mais dont profita fort peu le prince Eugène, épuisé par l'âge et déserté par la fortune. Dès le début des hostilités, les Français s'étaient emparés de la Lorraine, devenue comme une province

autrichienne par le mariage convenu du duc François-Étienne avec l'héritière désignée de toutes les possessions de Charles VI. Arrêté devant Philippsbourg, Berwick y trouvait la mort de Turenne, pendant que son glorieux émule Villars, commandant l'armée d'Italie, engagé dans de violents démêlés avec le roi de Sardaigne, notre allié un peu suspect, mourait à Turin de vieillesse et de colère. L'acharnement de l'ennemi aux sanglantes journées de Parme et de Guastalla fit éprouver sans doute à la France des pertes énormes; mais le résultat final de la guerre n'en demeura pas plus douteux. L'Autriche n'était point en mesure de prolonger sa résistance en Italie du moment où l'Angleterre et la Hollande persistaient à garder une neutralité que le cabinet impérial n'avait jamais estimée possible. L'art avec lequel Fleury parvint à désintéresser dans ce vaste conflit les deux puissances maritimes, sous la seule condition de respecter les Pays-Bas autrichiens[1], est certainement ce qui fait le plus d'honneur au cardinal dans le cours de son long ministère. Triompher de l'empire en présence de l'Angleterre immobile, quoique frémissante, faire garantir par la Grande-Bretagne une paix dont les conditions impliquaient des avantages territoriaux considérables pour la France et pour la maison de Bourbon, c'est là une œuvre dont l'accomplissement était à coup sûr contraire à toutes les traditions, pour ne pas dire à toutes les vraisemblances.

L'attitude de l'Angleterre avait laissé l'empereur sans espérance. Il comprenait fort bien d'ailleurs l'impossibilité de reconquérir Naples et la Sicile, où l'antipathie des peuples contre la race allemande était invincible.

[1] Convention de neutralité signée à La Haye le 24 novembre 1733.

Aussi désirait-il sincèrement la paix, et se montrait-il résolu à n'en guère disputer les conditions, si l'on consentait à donner de nouveaux gages à cette succession féminine, devenue l'objet exclusif de ses sollicitudes.

L'obstacle à la paix se rencontrait moins chez l'ennemi que chez les alliés eux-mêmes. D'une part, l'Espagne, enivrée de ses succès, aurait voulu revendiquer la totalité des anciens domaines d'Italie qu'elle possédait sous la dynastie autrichienne; elle élevait des objections contre l'attribution au roi de Sardaigne du duché de Milan, promis à ce prince par le traité de 1733, contestant, non sans motifs, la loyauté de son rôle au sein d'une alliance dans laquelle Charles-Emmanuel avait peut-être trop porté l'égoïsme traditionnel de sa maison. D'un autre côté, la France, sur laquelle était retombé presque tout le poids de la guerre, ne voulait pas d'une paix qui ne lui aurait rien rapporté. N'aspirant à conserver aucune position en Italie, le gouvernement de Louis XV dut nécessairement s'arrêter à la pensée de compléter le territoire français par la réunion de la Lorraine, que la France occupait depuis deux ans, et qui l'avait gênée durant tant de siècles. Un tel projet venait si naturellement à l'esprit, qu'il faut l'outrecuidance habituelle au duc de Saint-Simon pour en revendiquer l'initiative personnelle, et pour oser affirmer qu'il en suggéra le premier l'idée au cardinal de Fleury.

Quoi qu'il en soit, les offres de médiation surabondaient de la part de tous les cabinets neutres, et le ministère britannique surtout, si intéressé par sa position parlementaire au prompt rétablissement de la paix, épuisait toutes les combinaisons afin de rapprocher les belligérants. Aux demandes des alliés l'empereur n'attachait guère qu'une condition, la garantie solennelle par

la France de la pragmatique de 1713, par laquelle il avait établi la succession féminine dans ses États héréditaires. Or une telle clause, sans importance véritable pour la France, ne pouvait plus arrêter le cabinet de Versailles du moment où un grand accroissement territorial devenait le prix de sa condescendance au vœu personnel de Charles VI.

L'important traité dont les préliminaires furent signés à Vienne dès le 3 octobre 1735, quoiqu'il n'ait reçu que beaucoup plus tard une sanction définitive[1], résolut, avec la question de Pologne, pour laquelle on avait couru aux armes après la mort du roi Auguste II, toutes celles qu'avait suscitées depuis trois ans la situation si troublée de l'Europe. Stanislas Leczinsky renonça à tous ses droits au trône de Pologne en conservant néanmoins le titre royal, et reçut, pour prix de cette renonciation, la possession viagère des duchés de Bar et de Lorraine, dont la souveraineté fut attribuée à la France après la mort de ce prince. La maison de Lorraine obtint en échange le grand-duché de Toscane, pendant que l'infant don Carlos, reconnu roi des Deux-Siciles, rétrocédait à l'empire le duché de Parme et de Plaisance, où dix années plus tard l'infant don Philippe, son frère, fut appelé à régner. Charles-Emmanuel de Savoie, trop faible pour résister à la volonté générale et pour ne pas ajourner ses espérances, se bornait à l'acquisition du Novarais et du Tortonais, le reste du duché de Milan demeurant aux mains de l'empereur. Enfin Charles VI, pour prix de ses nombreuses concessions à la maison de Bourbon, obtenait de la France,

[1] 8 novembre 1738. Voyez Koch, *Histoire des Traités de paix depuis la paix de Westphalie*, t. II, p. 37.

dans la forme la plus authentique, la garantie tant souhaitée de sa pragmatique sanction, garantie minutieusement libellée, qui emportait, dans la pensée de toute l'Europe, la reconnaissance anticipée de l'archiduchesse comme héritière de toutes les possessions de la maison d'Autriche. Afin de lier plus étroitement encore les contractants, le texte même de la pragmatique impériale du 19 avril 1713 était annexé au traité comme pour en faire partie intégrante, précaution dont le seul effet fut d'en rendre bientôt après la violation plus scandaleuse.

Fleury escamota la paix à M. de Chauvelin, comme, deux années auparavant, celui-ci lui avait escamoté la guerre. Telle est du moins l'opinion générale des contemporains, tous persuadés que le secrétaire d'État des affaires étrangères s'efforçait de prolonger une lutte qui rendait son concours plus nécessaire et son avenir politique plus assuré. On peut donc considérer le traité de 1738 comme l'œuvre personnelle du cardinal, et je n'en sais guère de plus glorieuse dans les carrières les plus illustres. Ce traité eut en effet cet avantage inestimable de servir, avec les intérêts particuliers de la France, les intérêts permanents des nombreuses populations dont il fixa le sort. Annexer la Lorraine au grand royaume dont elle échancrait la frontière, c'était donner enfin raison à la nature contre la politique; faire passer cette province sous l'administration paternelle de Stanislas, c'était réparer d'un seul coup ses longs malheurs. Constituer à Naples une grande monarchie, c'était préparer l'indépendance de l'Italie dans la seule forme sous laquelle elle soit possible; transporter à Florence la maison de Lorraine, c'était donner à la Toscane des princes dignes de s'inspirer de son génie; garantir la

pragmatique de Charles VI, c'était faire une œuvre sensée, dont l'abandon allait bientôt coûter cher à la France.

Tout cela sortit d'une guerre que Fleury n'avait point voulue, mais qu'il sut terminer par l'un des traités les plus utiles aux hommes dont l'histoire ait gardé le souvenir. Ce fut la plus éclatante et la dernière faveur de sa destinée. Si au lendemain de la réunion de la Lorraine et de la fondation du royaume de Naples la mort avait frappé le ministre octogénaire auquel remontait l'honneur de ce double service à la dynastie et à la France, on aurait certainement appliqué au cardinal de Fleury le mot échappé à Villars lorsqu'il apprit qu'un boulet venait de terminer dans la tranchée la carrière du maréchal de Berwick : *Cet homme a toujours été heureux!* Mais, âgé déjà de plus de quatre-vingt-deux ans lors de la signature du traité de Vienne, le cardinal allait vivre cinq années encore, et quoiqu'il ne perdît durant ce dernier lustre ni la plénitude de sa puissance, ni même celle de son esprit et de sa santé, il souffrit toutes les angoisses infligées aux ambitieux par des rivaux en possession du plus incontestable des avantages, celui de la jeunesse sur la caducité.

Chose singulière et pourtant constatée : Fleury, qui préféra si longtemps l'influence au pouvoir et ne prit le ministère que sous le coup de circonstances impérieuses, parut se cramponner à la vie dans la seule intention de le conserver. La coterie de M. de Chauvelin, qui croyait pouvoir compter pour ce dernier sur une succession prochaine, accueillait relativement à la santé du premier ministre tous les bruits conformes à ses espérances, de telle sorte que, pour déconcerter ses ennemis, qui le déclaraient moribond, il fallait qu'un prince de l'Église

chargé d'années simulât la gaieté, et qu'il allât presque jusqu'à jouer à la jeunesse! Néanmoins tant d'efforts n'empêchèrent point que de 1740 à 1743 on n'attendît tous les matins l'annonce de cette mort que tout le monde avait fini par souhaiter à force de l'avoir prédite.

Ce gouvernement, qui n'avait jamais manqué de dignité lors même qu'il avait pu manquer de grandeur, s'effaçait de plus en plus devant un mouvement d'esprit dont il n'était pas le maître, devant des scandales qu'il ne pouvait plus cacher et des complications extérieures auxquelles la faiblesse du cardinal ne sut opposer en dernier lieu qu'une détestable politique appuyée sur la violation d'un engagement sacré. L'esprit français, sorti des limbes où Fleury travaillait à le maintenir, s'était élancé à travers les abîmes à la recherche d'un monde nouveau, et le jour des grandes épreuves se rapprochait de plus en plus. Le roi, de son côté, avait échappé au joug des préceptes et des devoirs pour donner à sa cour le spectacle d'incestueuses tendresses prodiguées tour à tour à quatre sœurs. Supporté désormais par habitude plus que par attachement, le vieux précepteur était contraint, pour conserver le pouvoir, de pactiser avec des désordres, présages trop certains de déréglements plus honteux.

Pendant que ce ministre se roidissait contre l'attente générale de sa mort prochaine, le décès de Charles VI, survenu le 20 octobre 1740, posait pour l'Europe les plus redoutables problèmes, et contraignait la France à prendre un parti décidé. Les longs efforts de l'empereur pour assurer à l'aînée des archiduchesses, mariée depuis quatre ans au duc de Lorraine, l'intégrité de la monarchie autrichienne, n'avaient pas répondu à son attente. Quoique l'acte de 1713 eût été accepté et solennelle-

ment garanti par toutes les grandes puissances, ce prince était à peine descendu dans la tombe, que divers prétendants réclamaient le morcellement de son héritage, les uns arguant du vieux droit germanique, les autres faisant valoir les prétentions de leurs femmes, issues des mâles de la maison d'Autriche. Parmi ces princes figuraient au premier rang l'électeur de Saxe, roi de Pologne, époux de la fille aînée de l'empereur Joseph Ier, et Charles-Albert de Bavière, dont tous les ennemis de Marie-Thérèse appuyaient la candidature à la couronne impériale d'Allemagne. Un autre rival montait d'ailleurs sur cette scène qu'il allait bientôt remplir du bruit de sa renommée et de l'éclat de son génie militaire. Le nouveau roi de Prusse, Frédéric II, était trop résolu à se faire adjuger la Silésie au milieu de cette confusion pour ne pas trouver dans les subtilités des jurisconsultes des arguments à faire valoir; aussi l'habile héritier du prince le plus avare de son siècle se hâta-t-il de les présenter en les soutenant par une armée de quatre-vingt mille hommes et un trésor de 80 millions.

La France venait de garantir la pragmatique. Par un traité, œuvre d'un ministre revêtu d'un caractère sacré, elle avait obtenu pour prix de cette garantie la cession d'une grande province, et jamais engagement n'avait été, devant Dieu et devant les hommes, empreint d'une authenticité plus éclatante. Si l'article 10 du traité de Vienne n'obligeait pas Louis XV à tirer l'épée contre les princes allemands qui contestaient le titre de Marie-Thérèse, il lui imposait tout au moins l'obligation de reconnaître pour son compte le droit de l'archiduchesse et d'attendre, dans une neutralité bienveillante, l'issue d'une querelle dans laquelle la France était au fond parfaitement désintéressée. Lorsque, dans l'ivresse des petits soupers,

les jeunes courtisans poussaient la royauté à la guerre et au parjure, un tel conseil n'avait pas même l'excuse d'un profit lointain à poursuivre.

Dans l'extrémité où était réduite Marie-Thérèse, après les premiers succès de ses ennemis, parler de la nécessité de continuer la politique traditionnelle de la France par l'abaissement de la maison d'Autriche, c'était mettre des mots à la place des réalités disparues. Alors que des Bourbons régnaient à Madrid et à Naples, lorsque dans le nord de l'Allemagne la monarchie prussienne suffisait seule pour tenir l'empire en échec, il était dérisoire d'invoquer, pour pallier une iniquité, les souvenirs d'Henri IV et de Richelieu. La guerre à laquelle on poussait un ministre incapable de résister désormais aux passions qui lui étaient le plus odieuses était à la fois sans motif comme sans excuse. Au dix-huitième siècle, la véritable politique de la France en Allemagne aurait consisté à maintenir au sein du corps germanique l'équilibre de la Prusse avec l'Autriche, de manière à interdire tout accroissement notable à l'une comme à l'autre de ces puissances. La France méconnut donc ses véritables intérêts, lorsqu'en 1742 elle s'efforça d'écraser Marie-Thérèse avec le concours de Frédéric II, comme elle le fit en 1756, lorsque, changeant brusquement de point de vue, elle entreprit, sous l'inspiration de madame de Pompadour, d'anéantir la puissance prussienne dans le seul intérêt et pour la plus grande gloire de l'impératrice.

Fleury discerna très-bien, malgré ses quatre-vingt-cinq ans, la profondeur de l'abîme dans lequel on poussait sa patrie en l'y entraînant lui-même. Tous les contemporains s'accordent pour reconnaître qu'il opposa des objections nombreuses au projet de cette expédition

de Bohême, appelée à finir par un désastre si mérité. Voltaire, généralement bienveillant pour le cardinal, dont il eut presque toujours à se louer, affirme que Fleury alla jusqu'à consigner son opinion dans un long mémoire au roi ; il ajoute avec trop de raison qu'il n'eut pas, « malheureusement pour sa gloire, la force de se retirer, afin de vivre avec lui-même sur le bord de son tombeau[1]. »

Tel fut en effet le tort le plus grave de l'homme à qui la Providence prodigua toutes les faveurs, excepté celle d'une mort opportune. Engagé dans une entreprise qu'il avait désapprouvée, Fleury ne nuisit pas moins à la France par la manière dont il conduisit la guerre que par la faiblesse avec laquelle il avait laissé troubler la paix. D'autant plus économe qu'il vieillissait davantage, il refusait avec obstination l'argent et les hommes, estimant préparer ainsi de plus prochaines chances à une pacification et peut-être se mettre en règle avec sa conscience. N'imputons pas toutefois au cardinal tous les malheurs des deux campagnes auxquelles il prêta son nom plus que son appui. Reconnaissons qu'à partir du jour où une armée française pénétra en Allemagne pour placer la couronne impériale dans la maison de Bavière et pour faire gratuitement les affaires du roi de Prusse, le vrai ministre de la France était le général diplomate du cerveau duquel était sortie toute cette nouvelle politique. Belle-Isle avait supplanté Fleury. Le pouvoir avait passé au seul homme qui, au milieu de ce monde élégant et frivole, osât encore vouloir et agir. La fécondité de son esprit et l'intrépidité de son ambition faisaient de Belle-Isle le personnage prin-

[1] *Siècle de Louis XV*, ch. VI.

cipal d'une cour de jeunes fats plus occupés de corrompre leur roi que de le grandir, et dont les horizons politiques ne dépassaient pas ceux des coulisses de l'Opéra.

Fleury, que les respects de sa patrie et de l'Europe auraient suivi dans sa retraite avant la funeste expédition de 1741, avait donc, depuis deux années, tout abdiqué du pouvoir, excepté les inimitiés qu'il provoque. « M. le cardinal mourut *enfin* hier à midi. On n'avait jamais vu d'agonie si comique par toutes les chansons, épigrammes et démonstrations qui se faisaient jusque dans l'antichambre et même la chambre du mourant, sur lui et sur M. Cassegrain, son directeur[1]. » C'est en ces termes que parle un homme grave, dont le frère avait alors la plus grande part dans la confiance du chef du gouvernement, et qui, quelques années auparavant, avait compté lui-même au nombre des plus ardents admirateurs de Fleury. M. d'Argenson était ici l'organe du sentiment public. Le vieux cardinal avait commis la faute d'ennuyer la France et de trop faire attendre ses rivaux : ceux-ci se vengeaient en poussant la nation de la lassitude à l'injustice.

Quiconque étudie l'histoire politique du dix-huitième siècle ne peut manquer d'éprouver quelque émotion en voyant disparaître la sereine figure qui domina si longtemps cette scène agitée. Si dans les derniers temps de sa vie Fleury laissa commettre des fautes contre lesquelles protestait sa sagacité à défaut de son courage, une pensée permanente de modération et de paix imprima à sa longue administration une heureuse unité de vues et d'efforts. Si ce vieux prêtre, conseillé par

[1] Journal du marquis d'Argenson, 30 janvier 1743.

son vieux valet de chambre, a manqué de grandeur, il est du moins demeuré lui-même; mais entre tous les successeurs du cardinal, il n'en est aucun chez lequel on puisse surprendre une pensée indépendante des honteuses influences auxquelles ils devaient ou leur avénement ou leur maintien aux affaires. Nouant ou rompant ses alliances au gré des plus frivoles caprices, le pouvoir passa désormais d'un système à un autre avec cette mobilité, signe éclatant des temps de décadence.

Il faut bien aborder ces jours d'abaissement et dire la vérité sur des choses qui n'ont pas droit à la protection du silence, lorsqu'on prétend les donner en exemple. Quand, en haine de la société nouvelle et des doctrines politiques qui l'ont constituée parmi nous, l'on entreprend la glorification des noms les plus justement flétris par la conscience publique, il faut bien rappeler la vérité à un pays auquel on propose comme but unique de la vie sociale l'adoration de toutes les sensualités élégantes. Cette tentative a passé tout à coup des romans-feuilletons dans les livres d'histoire. Aux yeux de la nouvelle école enrubannée et poudrée à blanc qui recueille avec idolâtrie les souvenirs d'Étioles, de Choisy et de Luciennes, madame de Prie fut une forte tête financière et diplomatique; la marquise de Pompadour est la plus noble expression du génie français et l'esprit politique le plus sagace de son temps; un héros de ruelles devient l'énergique émule du cardinal de Richelieu, son grand-oncle; il n'est pas jusqu'à madame du Barry pour laquelle on ne dessine un grand rôle historique en en faisant la personnification de l'unité et de la force dans le pouvoir royal! L'on professe un dédain si profond pour notre temps et pour les œuvres de science qui l'ont instruit et formé, qu'on déclare préférer le

récit des petits soupers où le champagne faisait petiller l'esprit français « à l'éloge des émeutes de serfs, des séditions d'hôtels de ville, des procès-verbaux d'assemblées et des maussades oppositions[1]. » Ceci est une affaire de goût sur laquelle il n'y a point à discuter. Il serait utile pourtant de détourner la fantaisie littéraire de passer de la réhabilitation du crime à la réhabilitation du vice : craignons qu'après avoir badigeonné la révolution, on ne nous badigeonne aussi l'ancien régime, et que la France cesse de comprendre la prévarication comme le châtiment.

Madame la marquise de Pompadour, par M. Capefigue. Amyot, édit. de 1858, préface, III.

CHAPITRE VIII

Le gouvernement de madame de Pompadour.

En quittant le ministère du cardinal de Fleury pour aborder le gouvernement personnel de Louis XV, j'éprouve un embarras que je n'hésite point à confesser. Dans le cours de mes études antérieures, j'ai pu grouper les faits autour de quelques noms propres, et lier les innombrables accidents de l'histoire aux intérêts généraux qui les avaient suscités. Rien de semblable n'est possible de 1743 à 1774. Le caprice avec tout l'imprévu de ses fantaisies, la passion avec ses alternatives de découragement et d'audace, gouvernèrent la France depuis l'instant où s'éteignit le vieux ministre qu'on avait vu poursuivre dix-huit ans sa pacifique pensée jusqu'à l'heure où s'acheminèrent nuitamment vers Saint-Denis les restes insultés du prince qui s'était appelé *le Bien-Aimé*. La nation fut ballottée, trente ans durant, par des idées politiques disparates et contradictoires, qui, n'ayant de commun que leur impuissance, la détachèrent de son roi sans la rattacher à rien ni à personne. Janséniste ou moliniste tour à tour, suivant qu'il a besoin de l'enregistrement des cours de justice ou des subsides du clergé, le gouvernement fait suivre l'exil des magistrats de celui des évêques. S'il dépouille les jésuites de concert avec les magistrats, afin de détourner l'attention

publique des conditions d'une paix honteuse, il ne tarde pas à trembler devant les juges bien plus qu'il n'affectait de le faire devant les accusés ; de l'abîme de mépris où l'ont précipité les incohérences de sa conduite, il engage donc la lutte la plus redoutable contre les parlements, dont il a lui-même décuplé la force, et remporte une victoire plus dangereuse que n'aurait pu l'être une défaite.

La mobilité qui affaiblit la France au dedans la déshonore au dehors. L'Europe devient une scène où les changements à vue se multiplient avec une vitesse qu'on ne peut suivre sans fatigue. Aujourd'hui le sang français coule à torrents pour détruire l'impératrice au profit du roi de Prusse ; demain il va couler pour anéantir Frédéric II au profit de Marie-Thérèse. La guerre embrase et ruine les deux mondes sans qu'il soit possible aux meilleurs esprits de décider ce que la nation, presque toujours vaincue durant cette lutte de sept années, aurait gagné, si elle y avait été victorieuse. L'Inde et l'Amérique nous échappent, la Pologne est partagée ; mais en présence de traités tels qu'il n'en avait pas vu signer depuis les jours du roi Jean, le pays se sent à peine humilié, tant il a pris soin de se séparer du pouvoir, tant le dédain est devenu profond et le divorce irrévocable. Ainsi se consomme, au bruit des sifflets, cette scission entre la cour et Paris, entre la royauté et la France, qui fut l'œuvre et le châtiment du règne.

Cependant les hommes qui portèrent le poids de ces honteuses calamités étaient brillants et braves, et à tout prendre supérieurs à ceux qui conduisirent les affaires depuis le traité de Ryswick jusqu'au traité d'Utrecht. L'étiolement, très-sensible dans les serviteurs de la seconde période du gouvernement de Louis XIV, n'existe

point en effet sous le gouvernement de Louis XV. Ce prince vit passer dans ses conseils assez d'esprits distingués pour illustrer un long règne. S'ils n'y parurent que pour assister aux malheurs publics en recueillant eux-mêmes d'amers déboires personnels, c'est qu'ils y demeurèrent toujours sans direction comme sans responsabilité, de telle sorte qu'ils affaiblirent bien plus la monarchie par leurs tâtonnements et leurs désaccords qu'ils ne la servirent par leurs lumières, MM. d'Argenson étaient à coup sûr des esprits originaux et foncièrement honnêtes. Le cardinal de Bernis, la seule créature de madame de Pompadour qui ait osé lui résister, a droit d'être jugé sur sa conduite et sur ses dépêches plutôt que sur ses petits vers, car les habitudes du temps avaient fait de ceux-ci le passe-port obligé de l'ambition. Le duc de Choiseul fut un personnage très-important et par les qualités qu'il possédait et par celles dont il sut affecter l'apparence. Le duc d'Aiguillon et le chancelier Maupeou poussèrent l'audace dans la lutte jusqu'à des limites où il faudrait la qualifier d'héroïsme, s'ils avaient combattu pour une autre cause. Machault fut un ministre aussi éclairé que résolu, et rarement la royauté avait eu à son service des contrôleurs généraux de la valeur de Silhouette, Orry, Laverdy, Bertin et Terray. Les armées du roi ne manquèrent pas plus que ses conseils d'hommes de mérite et de valeur. Lowendahl, Broglie et d'Estrées furent de grands hommes de guerre, même en face de Frédéric; le comte de Saxe apparaît comme un contemporain de Condé et de Turenne, dont il possède à la fois l'illumination et la prudence. Si les mœurs dissolues du vainqueur de Fontenoy abrégèrent et obscurcirent sa vie, il est juste que la société française du dix-huitième siècle, trop indulgente pour de pareilles

faiblesses, prenne ce grief à son compte. Le grand crime de cette société fut d'avoir fait avorter la plupart des qualités natives départies à une génération très-bien douée. Que ne fussent pas devenus, sous un pouvoir énergique et dans un autre milieu, des hommes de la trempe de MM. de Belle-Isle par exemple, ou même un personnage tel que le maréchal de Richelieu, dont la vie militaire, commencée par la prise de Minorque, dut s'achever aux pieds de madame Du Barry? Si ceux-là ne furent guère que de brillants aventuriers, si celui-ci prit et conserva durant trente ans le rôle honteux d'entremetteur, c'est que dans ces déplorables temps les voies naturelles étaient fermées à la grande et légitime ambition. De pareilles déchéances n'étaient possibles que dans une telle époque et sous un tel prince.

Si, durant la vieillesse de Louis XIV, les hommes firent défaut au monarque, ce fut le pouvoir seul qui manqua, sous son successeur, à la France rajeunie et transformée. Depuis que toutes les forces sociales y avaient été absorbées par l'autorité monarchique, un grand roi ou un ministre de génie était devenu le premier besoin du pays et la condition même de son existence politique. C'est parce qu'elle avait eu presque constamment l'heureuse fortune de posséder l'un ou l'autre depuis plus d'un siècle que la France avait marché d'un pas si rapide. Le vide fut donc immense, et le mal sans remède, lorsqu'à la mort de Fleury Louis XV se déclara résolu à ne déléguer à personne une autorité dont l'exercice direct soulevait pourtant en lui d'invincibles répugnances. Inerte et mélancolique jusqu'au sein des voluptés, assistant en spectateur blasé aux événements de son règne et ne se méfiant pas moins des autres que de lui-même, l'élève du vieux cardinal était

un Louis XIII libertin, dont une maîtresse devint le Richelieu.

Ce ne fut qu'après de longs efforts pour se dérober à la plus triste évidence que la France se résigna à juger ainsi le beau prince qu'elle avait rêvé à force d'amour d'élever à la hauteur de ses devoirs. La nation persista durant plusieurs années à espérer contre toute espérance, tant elle pressentait le péril qu'allait entraîner l'abdication royale. Aussi la voit-on, aux derniers temps de Fleury, guetter jusqu'aux plus vagues indices de nature à révéler l'éveil d'une volonté personnelle chez ce roi qui avait déjà dépassé trente ans. Louis XV garde-t-il le silence, son front paraît-il chargé d'ennuis, ajourne-t-il malgré l'insistance du cardinal quelque décision insignifiante, laisse-t-il tomber un regard sur un ami de M. de Chauvelin exilé : on s'ingénie pour expliquer par des calculs profonds ces accidents de fatigue, de digestion ou de migraine. Lisez le journal du marquis d'Argenson et celui de l'avocat Barbier jusqu'à l'année 1744, date de la grande maladie de Louis XV à Metz, et vous verrez les inductions presque comiques tirées des plus insignifiantes circonstances par un peuple obstiné dans son espoir, et qui semble attendre avec une sorte de persévérance judaïque le grand roi qu'il s'est promis.

Rarement en effet un gouvernement fort avait été plus nécessaire à la France. Dans toutes les cours de l'Europe, l'autorité royale avait pris au milieu du dix-huitième siècle un développement qu'il n'avait pas été possible de pressentir jusqu'alors. Marie-Thérèse, élevée par son courage à la hauteur des plus grands hommes, avait su faire des Hongrois, vieux auxiliaires de la politique française contre l'empire d'Allemagne, les héroïques chevaliers de sa cause. Depuis Frédéric II, la Prusse

n'était plus qu'une épée dans la main d'un général servi par son génie comme par son courage. La Russie, avec des ressources décuplées, serrait chaque jour l'Europe de plus près, et cette cour, dont Louis XIV affectait d'ignorer l'existence, avait poussé l'habileté jusqu'à s'assurer, pour ses plus gigantesques desseins, des apologistes et des complices au sein des États les plus intéressés à en prévenir le succès. La Hollande, en établissant l'hérédité du stathoudérat, avait attribué un pouvoir presque absolu à une maison toujours hostile à la France. Enfin la maison de Hanovre, après avoir failli disparaître en 1745 sous les coups du prétendant, s'était retrempée par ses périls et par le sang qu'elle avait si cruellement versé, à ce point que tous les partis, désormais ralliés à la même bannière, ne luttaient plus en Angleterre que d'ambition et de haine contre la France.

Telle était l'Europe qu'allait rencontrer devant lui, après la mort de son ancien précepteur, le prince sur la tête duquel la nation avait mis en dépôt tout son avenir. Nous avons dit sous quelles influences s'était engagée en 1742 la guerre de la succession d'Autriche, et l'on a vu comment le cabinet de Versailles, au mépris de la garantie solennellement donnée par lui à la pragmatique de l'empereur Charles VI, s'était embarqué dans une aventure qu'on croyait l'affaire d'une campagne, quoiqu'elle tendît à rayer l'un des plus grands États de l'Europe de la liste des nations. Après la vaine gloire d'avoir porté la couronne du saint-empire dans la maison de Bavière, il restait à la France une tâche moins facile : c'était celle de soutenir l'empereur qu'elle avait fait contre l'opposition de la majeure partie de l'Europe, déjà en armes pour le renverser. La question successoriale soulevée par la mort de Charles VI, sans

héritier mâle, n'intéressait au fond que le roi de Prusse, non que ce prince, comme on avait la bonhomie de le croire à Versailles, attachât une bien haute importance à priver de la dignité impériale la maison de Habsbourg-Lorraine et qu'il prît grand souci du sort de l'électeur bavarois dont le maréchal de Belle-Isle avait fait l'empereur Charles VII, mais parce que Frédéric était bien résolu à profiter d'une occasion aussi opportune pour élever la Prusse au rang des grandes puissances de l'Europe. Son sens droit ne dépassa jamais ce but, parfaitement défini, et pour lequel on le vit si longtemps jouer son trône et sa vie.

Après les succès de sa première campagne, Frédéric II s'était empressé de traiter une première fois avec Marie-Thérèse, rendue pour quelque temps facile par ses malheurs, et ce prince avait abandonné la France avec un cynisme fort embarrassant pour l'enthousiasme de ses correspondants parisiens. Ce fut ainsi que les Français, entrés d'abord en Allemagne à titre d'auxiliaires des Prussiens, se trouvèrent bientôt engagés comme partie principale dans un conflit européen sans aucun intérêt direct à sauvegarder, et n'ayant d'autre but à poursuivre que celui de protéger un fantôme d'empereur sous les pas duquel se dérobait l'empire. Jetée au fond de la Bohême par une guerre dont la défection soudaine du roi de Prusse avait changé toutes les conditions, l'armée française, renfermée dans la capitale de ce royaume sous le commandement des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, n'eut plus qu'à retarder par une constance héroïque une catastrophe inévitable. La retraite de Prague au cœur de l'hiver, les neiges ensanglantées d'Égra, des luttes jusqu'alors sans exemple contre les éléments conjurés avec les hommes, tous ces sombres tableaux apparaissaient aux imaginations attristées teints des couleurs du ciel inclément sous lequel ils s'étaient déroulés. Aussi, dès la campagne de 1743, le pays s'était-il dégoûté d'une guerre qui, dans l'opinion publique, aigrie contre la cour, commençait à former un parti du roi de Prusse et un parti de Marie-Thérèse; il répugnait aux sacrifices nécessaires pour réparer un désastre qu'il lui semblait plus humiliant d'avoir mérité que d'avoir subi. L'empereur bavarois, chassé de sa ville de Munich, sans États, sans troupes et sans autres ressources pécuniaires que nos subsides, ne régnait plus que dans les murs d'une place forte. L'on eût dit un prisonnier plutôt qu'un souverain, et l'excès de son désespoir laissait déjà pressentir à la France qu'elle ne conserverait plus longtemps en dépôt sous ses tentes cette couronne impériale, le seul trophée d'une guerre malheureuse.

Pour la puérile satisfaction d'avoir désigné un empereur, la France se retrouvait placée dans une situation analogue à celle dont elle avait dû affronter les périls à meilleur titre lorsque le petit-fils de son roi fut spontanément appelé au trône d'Espagne. L'Angleterre était parvenue à organiser, par la promesse d'énormes subventions, une coalition européenne, dans laquelle était entrée jusqu'à l'impératrice de Russie. Une armée anglo-hanovrienne, commandée par George II, combinait ses opérations avec celles du prince Charles de Lorraine, qui, après avoir victorieusement défendu le territoire de l'empire, menaçait déjà le nôtre. La Sardaigne, ne se fiant plus à la fortune de la France, avait répudié son alliance. Nos frontières, découvertes depuis la perte de la bataille d'Ettinghen, allaient être attaquées par trois armées de la côte de Provence à la mer du Nord; enfin,

l'Alsace entendait déjà hurler les bandes de Mentzel, et voyait fumer les torches de ses pandours.

L'on était dans ces circonstances critiques, dont le découragement général accroissait encore le péril, lorsqu'une résolution importante vint imprimer un autre cours à l'opinion nationale. Paris, où la curiosité ne trouvait guère pour aliments que des histoires de galanterie ou des publications scandaleuses, se remit avec une passion soudaine à l'étude des grandes questions dont il semblait s'être désintéressé aussi complétement que son roi. Le 3 mai 1744, on apprit que Louis XV, quittant enfin le théâtre de ses chasses et celui de ses plaisirs, allait se montrer à son armée dans l'imposant éclat de sa virile beauté. Cette résolution fut accueillie avec une sorte d'ivresse : en retrouvant son roi, la France se retrouvait elle-même dans l'élan de son enthousiasme et de sa confiance.

Cependant quelques personnes en mesure d'étudier de plus près le monarque demeuraient étrangères à ce généreux entraînement. Parmi celles-ci, il faut citer en première ligne la trop célèbre madame de Tencin, qui dépassait même son frère en perspicacité comme en esprit d'intrigue. L'abbé de Tencin, devenu cardinal sur la présentation de Jacques III, admis dans le conseil de Louis XV aux derniers jours du ministère de Fleury, avait entretenu longtemps l'espérance de remplacer celui-ci à la tête des affaires, et si cet espoir fut déçu, il faut en chercher la cause dans la répugnance qu'inspirait au roi le nom d'un premier ministre : c'était une dernière impression des leçons de Fleury, qui, comme Mazarin, aurait aimé à emporter au tombeau l'héritage de sa puissance. Tencin assistait donc avec une ironique amertume aux séances de ce cabinet, dont les

membres ne travaillaient guère qu'à se supplanter l'un l'autre, et dont le roi suivait les débats avec l'ennui profond d'un écolier aspirant à l'heure de sa récréation. Renseignée chaque jour sur les luttes stériles qui s'élevaient entre son frère et MM. d'Argenson, Orry et Maurepas, fort bien fixée sur l'apathique indifférence du prince pour ses ministres et pour ses affaires, madame de Tencin a consigné dans huit lettres au duc de Richelieu, écrites dans le courant de 1743, les inquiétudes que lui inspirait pour l'avenir un gouvernement dont les scandales la touchaient moins que l'impéritie.

« Chaque ministre, écrit-elle à la date du 30 septembre à l'homme auquel elle propose une sorte d'action politique concertée, est maître absolu de son département, et comme il n'y a point de réunion, et que personne ne communique ni ce qu'il fait, ni ce qu'il veut faire, il est physiquement impossible que l'État ne culbute... Je me sens malgré moi un fonds de mépris pour celui qui laisse ainsi tout aller selon la volonté de chacun, souscrivant avec la même indifférence à tout ce qui lui est présenté... Je ne puis mieux comparer le roi dans son conseil qu'à monsieur votre fils, qui se dépêche de faire son thème dans sa classe pour en être plus tôt quitte. Aussi est-ce un conseil pour rire. On n'y dit presque rien qui intéresse l'État. Ceux qui voudraient s'y occuper sérieusement sont obligés d'y renoncer pour le peu d'intérêt que le roi a l'air d'y prendre et par le silence qu'il garde. On dirait qu'il n'est pas du tout question de ses affaires. Il a été accoutumé à envisager celles de son royaume comme lui étant personnellement étrangères [1]. »

[1] Voyez les *Lettres de mesdames de Villars, de La Fayette et de Tencin*, Paris, 1823.

Dans ces lettres, chefs-d'œuvre de pénétration et d'astuce, la femme galante qui cherche à prendre sa retraite dans l'ambition appelle l'attention de l'homme le mieux renseigné de la cour sur des mystères à peine soupçonnés au delà du cercle intime de Choisy et des petits cabinets. Sa prophétique parole semble évoquer les orages. N'attendant rien ni d'un conseil sans direction, ni d'un roi sans volonté, le cardinal et sa sœur n'entrevoient plus qu'une ressource pour conjurer des calamités imminentes : c'est que Louis XV fasse une campagne pour relever le moral de l'armée et de la nation, frappé par les désastres de la Bohême, et qu'on essaye sur un prince de trente-quatre ans l'enivrant effet de la poudre à canon. Ce n'est pas que madame de Tencin compte beaucoup plus sur lui pour la guerre que pour le conseil, et qu'elle le croie en mesure de diriger des généraux aussi divisés entre eux que l'étaient les ministres à Versailles, « car entre nous, écrit-elle à son cynique correspondant, il n'est pas capable de commander une compagnie de grenadiers ; mais un roi de France, quel qu'il soit, est pour les soldats et pour les peuples ce qu'était l'arche d'alliance pour les Hébreux, sa présence seule annonce la victoire [1]. »

Pour galvaniser l'insensible monarque, un prêtre suspect et une intrigante émérite circonviennent donc la maîtresse du roi, afin de se donner ou le mérite ou l'apparence d'avoir préparé de compte à demi avec elle la grande résolution dont ils ont si sûrement calculé l'effet. Les amours de Louis XV avaient été longtemps voilés et à demi clandestins comme sa vie. Des bras de madame de Mailly, le roi avait passé succes-

[1] Lettre IIIe, p. 230.

sivement dans ceux de ses trois sœurs, moins par un odieux raffinement de libertinage que par cette puissance de l'affinité et de l'habitude, toujours dominante dans les natures sans ressort. Madame de La Tournelle, la dernière de celles-ci, entra d'autant mieux dans le projet d'élever le cœur de son amant au niveau des périls publics, qu'une telle conduite rendait à la fois plus noble et plus facile un rôle auquel elle ambitionnait de rendre ce qu'il faut bien nommer son ancien lustre.

Conseillée jour par jour par le duc de Richelieu, qui régla la capitulation de sa vertu aussi solennellement qu'il l'aurait fait pour la remise d'une place de guerre, la quatrième fille du marquis de Nesle entreprit de rétablir les prérogatives attachées à ce que la fascination du respect avait fait considérer sous le précédent règne comme une sorte de grande charge de la couronne. Devenue duchesse de Châteauroux, la nouvelle maîtresse, officiellement reconnue, entendait se montrer aux populations et aux armées dans l'appareil quasi-royal affecté par madame de Montespan, dont elle rappelait la fière beauté et l'ardente ambition. Louis XV, que la nature avait fait si peu semblable à son aïeul, professait une sorte de culte pour sa mémoire. Il ne résista point à cet appel adressé à son honneur de roi par la seule de ses maîtresses qui se soit efforcée de le gouverner en lui imposant ses propres goûts, au lieu de caresser les siens.

Le monarque se rendit donc dans les Pays-Bas, théâtre ordinaire de toutes les grandes exhibitions militaires dirigées par les souverains en personne. Il y fit des siéges nombreux, toujours couvert par le maréchal de Saxe, qui opérait à quelque distance. Les places de Furnes,

Courtray, Ypres et Menin se rendirent au roi après les attaques et les délais en usage durant les guerres précédentes. Le ministre de la guerre, comte d'Argenson, avait pris ses mesures pour donner à l'armée commandée par le roi une supériorité décisive, mais imprudente, dans une lutte où les frontières du royaume étaient menacées sur plusieurs points à la fois. La campagne aurait été signalée par d'autres succès en Flandre, si une diversion foudroyante, exécutée par les impériaux sur l'Alsace dégarnie, n'avait changé soudainement la face des choses. Le roi dut quitter avec précipitation le théâtre de ses conquêtes afin de sauver cette grande province, où l'ennemi adressait un dangereux appel aux souvenirs d'une nationalité encore vivante au fond de bien des cœurs. Par une résolution qui cette fois paraît avoir été spontanée, Louis XV se dirigea en toute hâte sur Strasbourg; mais, arrêté à Metz, le 4 août 1744, par une maladie dangereuse, il était huit jours après à toute extrémité, et recevait l'avis de porter vers l'éternité des regards déjà troublés par les ombres de la mort.

Alors se produisit l'une de ces grandes émotions qui font époque dans les annales d'un peuple. Persuadée que son roi portait la peine de l'empressement avec lequel il était accouru la défendre, la nation fatigua le ciel de ses prières et des cris de son désespoir; puis, lorsqu'à quelques jours de là Louis XV eut été rendu aux vœux de ses sujets, l'allégresse publique se traduisit en manifestations presque délirantes, dont l'éclat emprunte quelque chose de sinistre aux retours si prochains de l'opinion et aux catastrophes qui devaient bientôt les suivre.

Le roi déploya dans cette crise son impassibilité ordinaire; s'il demeura calme devant la mort comme il convenait à un prince de sa race, sa foi toujours vive, même au sein d'amours incestueuses, évoqua dans sa conscience la terreur plus que le remords. Aussi ajouta-t-il au sacrifice de sa maîtresse, commandé par le devoir, les témoignages d'une insensibilité presque odieuse. On eût dit qu'il entendait lui faire payer, à force d'outrages, le prix de son propre salut. Chassée comme une fille publique avec madame de Lauraguais, sa sœur, menacée dans sa fuite par la populace ameutée, la duchesse de Châteauroux tomba en quelques heures dans une situation à provoquer la pitié des hommes les plus sévères pour ses fautes. Personne n'ignore d'ailleurs que Louis XV, à peine rétabli, oubliant des promesses articulées par ses lèvres sans avoir été ratifiées par son cœur, rappela près de lui sa maîtresse, et que d'importants changements dans le personnel de la cour allaient être le résultat de la rentrée de madame de Châteauroux à Versailles, lorsqu'une mort soudaine vint arrêter cette favorite dans sa carrière de vengeance et d'ambition. Cette jeune femme succomba à la veille de prendre les fonctions de premier ministre qu'elle aurait exercées, on peut le croire, dans l'intérêt de la haute noblesse de cour et dans l'esprit du gouvernement de Louis XIV; mais la révolution française approchait, et c'était à une initiatrice d'une condition différente qu'il appartenait de lui frayer les voies.

Louis XV, qui avait versé, lors de la mort de madame de Vintimille, la seconde des quatre sœurs, les seules larmes qu'il ait jamais données à l'amour, n'en eut point pour la femme qui du moins avait eu le mérite de le rendre à ses devoirs envers la France. Quant à la nation, alors fière de son roi, elle respirait, délivrée des ap-

préhensions si naturelles au début de la campagne. Le roi de Prusse, en effet, plus alarmé de nos périls que nous ne semblions d'abord l'être nous-mêmes, avait compris que, s'il n'arrêtait court l'invasion de l'Alsace, cette province et la Lorraine, arrachées à la France par Marie-Thérèse, pouvaient, à son grand détriment, rentrer bientôt sous la domination impériale. Avec la promptitude de résolution qui fut le caractère propre de son génie, il rentra à l'instant dans la lutte, et une diversion inattendue de cent mille Prussiens en Bohême et en Moravie vint sauver l'intégrité de notre territoire, permettant à Louis XV de jouir avec sécurité de l'enthousiasme populaire, justifié par ses premiers succès en Flandre.

Malgré la continuation de la guerre, tout respirait donc la confiance et le plaisir à la cour et à la ville dans l'hiver de 1744 à 1745. Paris lisait le *Sopha* de Crébillon fils, applaudissait *Mérope*, s'indignait contre la censure théâtrale qui avait interdit la représentation de *Mahomet*, ou s'amusait des coquetteries de Voltaire et de Benoît XIV. A Versailles, le roi avait repris le cours de ses chasses et des petits soupers où, sous les excitations d'une conversation libre et d'une chère exquise, il sentait fondre pour quelques heures les glaces de son esprit et de son âme. Une affaire réputée plus grave que la guerre avec la moitié de l'Europe occupait alors ce petit monde à part, tellement accoutumé à vivre des bontés du prince, qu'il croyait tout licite et honorable pour les obtenir. Il s'agissait de remplacer la duchesse de Châteauroux dans une position trop convoitée pour demeurer longtemps vacante. Tout atteste que l'interrègne fut court; mais, à dire vrai, les investigations les plus scrupuleuses de la chronique, et l'on sait si elles

nous ont manqué, n'ont point encore écarté les nuages dont sont couverts les premiers rapports du roi avec madame d'Étioles, et l'on ignore le nom des agents qui conçurent l'audacieuse pensée d'établir à la cour la fille d'un ancien commis aux vivres et de la maîtresse affichée d'un fermier général.

Les fugitives apparitions de cette jeune femme au milieu des chasses royales, dans un phaéton d'or et d'azur, ses agaceries sous le masque au bal de l'Hôtel-de-Ville donné pour le mariage du Dauphin, son mouchoir résolûment jeté et relevé par un sultan amoureux aux applaudissements d'une salle entière, ces épisodes si connus ne révèlent rien de précis sur l'origine d'une trame dont le succès dut apparaître d'abord comme impossible, tant les obstacles étaient nombreux et les rivalités redoutables. Faire de la fille du sieur Poisson, naguère poursuivi comme concussionnaire, une dame du palais de la reine, placer la femme d'un sous-traitant dans un poste que la perversion des idées faisait considérer comme honorable pour les maisons les plus illustres, constater enfin l'importance de la bourgeoisie par un aussi éclatant triomphe sur la noblesse de cour, c'était là une entreprise des plus hardies, et pourtant les faits démontrent que ce dessein fut conçu et suivi avec la plus habile persévérance. Malgré les innombrables mémoires édités chaque jour, on ne saurait désigner avec certitude les hommes obscurs qui supplantèrent cette fois le duc de Richelieu dans un rôle que ce *fat éblouissant* considérait comme inhérent à ses fonctions de premier gentilhomme de la chambre; mais ces négociateurs, quels qu'ils furent, ne faillirent point à une mission qui touchait de si près aux plus vifs intérêts de la classe représentée par la femme dont on mettait à prix

la beauté. Avant d'*être arrangée* avec le roi, comme on disait alors, madame Le Normand d'Étioles, assurée d'un titre et d'un appartement à Versailles, avait déjà triomphé de l'étiquette, la seule constitution qui restât depuis un siècle à la monarchie française : c'était en conquérante que la nouvelle marquise de Pompadour entrait dans la place.

Il n'y a pas un autre exemple d'un plan de séduction combiné d'aussi loin et qui ait aussi pleinement réussi. La jeune Antoinette avait été pétrie pour devenir un *morceau de roi*, selon la significative expression des écrits du temps. Telle était la destinée qu'avait pressentie pour sa fille madame Poisson. Quant à M. Le Normand de Tournehem, amant de celle-ci, il était lui-même un type accompli de ce monde de la finance, auquel l'arbitraire, par l'incertitude si longtemps suspendue sur la fortune et sur la vie des traitants, n'avait laissé pour ressource que l'audace, et pour morale que le plaisir. Dans ce milieu de corruption splendide avait grandi une jeune fille sans innocence quoique sans vice, gracieuse créature dont le luxe, les arts et les précoces flatteries avaient défloré la chasteté du cœur, et qui sortit de la voie du devoir par ignorance plus que par entraînement. Dès son adolescence, elle avait subordonné son sort à des calculs que ne vinrent jamais contrarier ni les agitations de l'âme ni les ardeurs des sens. Devenue, sans amour comme sans résistance, l'épouse de celui que l'amant de madame Poisson lui avait désigné, Antoinette ne vit dans ce mariage, encore qu'il relevât beaucoup sa fortune et sa condition, qu'un arrangement qui ne pouvait préjudicier au but assigné à sa vie par l'impure ambition d'une mère. Musicienne, comédienne, cantatrice, habile à peindre comme à graver, elle s'était munie de

toutes les armes que l'art départit aux natures bien douées, avec la ferme résolution d'en essayer l'emploi sur un monde où jusqu'alors elles n'étaient point en usage. Au moment où commencèrent, à l'âge de vingt-deux ans, ses relations avec Louis XV, madame de Pompadour brillait d'une beauté rehaussée par l'éclat d'une souveraine confiance. Allez la contempler au Louvre dans le beau portrait de Latour, ou reportez vos souvenirs vers les pages dans lesquelles la délicatesse de l'analyse a dépassé les plus ondoyantes nuances du pastel [1], et vous comprendrez tout ce qu'il y avait d'attractive puissance dans cette jeune femme, qui, sans remords comme sans passion, et sans autre souci que celui de plaire, abordait la vie avec une plénitude de foi dans sa fortune et dans le bonheur.

Heureuse en effet de sa conquête, madame de Pompadour porta au roi, avec une fidélité que sa froideur rendait facile, l'attachement que ne pouvait manquer d'inspirer un bel homme couronné à une jeune femme restée vulgaire malgré le clinquant de son éducation. Afin de conserver longtemps les fruits d'une victoire que les familiers du château d'Étioles mettaient au niveau des plus glorieuses, la nouvelle maîtresse reconnue prit le contre-pied de la marche suivie par madame de Châteauroux. Caresser les penchants secrets de Louis XV en affectant une liberté charmante dans un asservissement perpétuel, s'emparer de l'homme par toutes ses faiblesses sans s'inquiéter autrement de la gloire du souverain, toujours assez puissant au gré d'une obscure bourgeoise, tel fut le premier plan de campagne tracé

[1] *La marquise de Pompadour*, par M. Sainte-Beuve. Causeries du lundi. Tome II.

par l'adroite Parisienne, qui n'avait de la grande dame française ni les instincts ni le cœur. Si la marquise fut conduite à modifier ce plan bientôt après, si elle dut s'attribuer un rôle politique afin de fortifier auprès du roi son influence décroissante, cette nouvelle phase n'avait été au début ni prévue ni souhaitée ; l'horizon de ses pensées ne s'étendait point alors jusqu'aux affaires, et ne dépassait certainement pas le rêve d'un grand établissement à la cour.

Quoiqu'au nom de madame de Pompadour se rattache le souvenir d'une lutte sanglante, cette femme de boudoir, pour ne pas dire d'atelier, avait une instinctive répugnance pour les armes ; elle avait d'ailleurs fort bien pénétré la nature pacifique d'un monarque qui fit la guerre sans l'aimer durant la plus grande partie de son règne. Cependant l'état de l'Europe rendait pour quelque temps impossible la séquestration du roi dans les molles retraites où sa maîtresse aspirait à le retenir, loin des affaires et loin du monde. Des embarras qu'un gouvernement résolu aurait dénoués d'un seul coup avaient enlacé un pouvoir sans volonté dans un réseau de difficultés inextricables. L'empereur Charles VII venait de mourir sous le poids de ses déceptions et de ses douleurs, et lorsque la France, chassée de toute l'Allemagne, en était réduite à défendre ses propres frontières, aucun doute n'était possible sur le nom de son inévitable successeur. L'intérêt de l'empire germanique commandait manifestement de déférer la couronne à l'époux de Marie-Thérèse, et l'intérêt non moins réel de la France lui aurait prescrit, sans faire à ce choix une opposition inutile, de mettre la reconnaissance de François de Lorraine au prix de concessions solides. Malheureusement l'un des caractères des gouvernements

faibles est de résister longtemps, soit faute de clairvoyance, soit faute de courage, aux dénoûments obligés. La France, qui avait pris les armes pour arracher à la reine de Hongrie la couronne de ses pères et pour porter le sceptre impérial dans la maison de Bavière, poursuivait sans aucun but une guerre dont les événements accomplis ne laissaient plus rien à attendre : la lutte continuait par la seule raison qu'elle était commencée.

Louis XV reprit au printemps la route des Pays-Bas, où la marquise de Pompadour ne tarda pas à venir le rejoindre. Cette fois le programme ordinaire des expéditions royales avait été notablement modifié. La présence d'une formidable armée anglaise en Flandre contraignit le maréchal de Saxe à déployer toutes les ressources de son génie militaire, et la guerre de siége fut remplacée par la plus glorieuse campagne du règne. Le 11 mai 1745, Dieu donna à la France la victoire de Fontenoy, arrachée par une fougue héroïque, comme pour prouver à la nation, à la veille de tant de malheurs, que, bien commandée, elle serait toujours digne d'elle-même. Dans cette bataille longtemps incertaine, Louis XV avait porté au milieu du péril un calme relevé par sa magnifique attitude ; le jeune Dauphin y avait déployé une ardeur que faisait ressortir encore la gravité précoce de sa vie : Fontenoy est donc une date solennelle de l'histoire ; mais au lendemain de cette grande journée, la dernière de l'ancienne monarchie, on dirait que la décadence commence malgré Raucoux et Lawfeld, car la France n'obtient plus que des succès stériles, inutiles à ses ministres comme à ses généraux.

Sitôt après la victoire de Fontenoy, le fils du malheureux empereur créé et soutenu durant quatre ans par nos armes désertait l'alliance française, et la Bavière

traitait avec Marie-Thérèse. Le roi de Prusse, auquel cette vindicative princesse avait juré de reprendre la Silésie, de quelque prix qu'il fallût la payer, se trouvait, après la diversion tentée par lui avec tant d'opportunité pour dégager l'Alsace, réduit à l'une de ces extrémités, si fréquentes dans sa vie, dont il sortit toujours par l'accord de sa fortune avec son génie. En se plaignant avec une irritation assez fondée que Louis XV eût concentré dans les Pays-Bas les efforts de ses armes, Frédéric II lui écrivait après Fontenoy que cette brillante journée avait servi la cause de ses alliés à peu près comme si elle avait eu lieu *sur les bords du Scamandre*. Aussi, avec l'égoïsme affiché qui faisait le fond de sa politique, Frédéric s'empressa-t-il, sitôt que la victoire fut revenue sous ses drapeaux à Friedberg et à Nesseldorff, de négocier une nouvelle paix séparée avec l'Autriche[1], en s'y faisant concéder une seconde fois la malheureuse province arrosée de tant de sang. Enfin, pendant que les villes de la Flandre présentaient leurs clefs au roi de France, les électeurs, donnant à ce long drame son dénoûment inévitable, plaçaient la couronne du saint-empire sur la tête du chef de la nouvelle maison d'Autriche; et la France, chassée de l'Allemagne après y avoir perdu son dernier allié, voyait la Hollande entrer comme belligérante dans une lutte où cette puissance avait poursuivi longtemps le rôle de médiatrice.

Dans cet isolement, la position du cabinet de Versailles devint des plus étranges, car la paix lui fut à peu près aussi impossible que la guerre. Si la convenance d'une négociation directe avec l'impératrice-reine ressortait de l'état des choses, cette résolution rencontrait

[1] Paix de Dresde, 25 décembre 1745.

au sein d'un conseil divisé sur tout le reste des résistances presque unanimes. Il répugnait en effet aux auteurs d'une guerre injuste d'en confesser l'inefficacité, il répugnait surtout au ministre chargé de diriger les opérations militaires de renoncer aux succès de parade que le roi obtenait en Flandre à chaque nouvelle campagne, quelque certitude qu'on eût de perdre à la paix des conquêtes que ne sanctionneraient à aucun prix ni l'Angleterre ni la Hollande.

Les embarras suscités au cabinet français par sa propre faiblesse n'étaient rien pourtant auprès de ceux que faisaient naître les exigences de la seule cour qui eût uni jusqu'alors ses efforts aux nôtres. Élisabeth Farnèse gouvernait encore l'Espagne, et l'âge avait donné à sa volonté quelque chose de plus indomptable. En voyant approcher le moment de la retraite claustrale assignée par l'usage aux veuves des rois catholiques, cette princesse aspirait à une grande souveraineté en Italie, afin d'aller, après la mort de son époux, y régner sous le nom de don Philippe, le fils le plus cher à son cœur. L'établissement de l'infant don Carlos, déjà accompli depuis 1736 dans le royaume des Deux-Siciles, ne suffisait plus ni à ses prévoyances ni à ses égoïstes tendresses. Il fallait que le second de ses fils portât aussi une couronne royale; et pour atteindre ce dernier but de son ambition, rien ne lui semblait plus légitime que l'embrasement indéfini de l'Europe. Quoique Louis XV fût très-attaché à la branche espagnole de sa maison, quoiqu'il portât à l'infant don Philippe, époux de sa fille aînée, une affection paternelle, il aurait voulu détourner Élisabeth d'une tentative qui rendait la paix impossible; mais, en s'alliant avec cette princesse, on s'engageait moins à servir les véritables intérêts de l'Espagne que ses passions, et

la France n'était pas alors en mesure de se passer de la cour de Madrid.

A l'occasion de ces affaires d'Italie, où la France se mit en 1745 à la suite d'Élisabeth, comme en 1741 elle s'était placée à la suite de Frédéric II, le marquis d'Argenson, alors ministre des affaires étrangères, avait préparé un vaste plan qui vint malheureusement échouer contre l'impérieuse volonté de la reine d'Espagne. Appelé au conseil en remplacement d'Amelot, éearté, disent les uns, parce qu'il était désagréable au roi de Prusse, disgracié, soutiennent les autres, parce que son bégaiement était antipathique à madame de Pompadour, l'aîné des d'Argenson porta dans un poste qu'il occupa moins de deux années une âme honnête et un esprit élevé, quoique parfois chimérique. S'il obtint moins de succès près de ses contemporains comme ministre qu'il n'en obtient près de nous comme écrivain, c'est qu'il paraît avoir manqué absolument des petites qualités toujours nécessaires pour faire valoir les grandes. Son projet de confédération italienne, très-judicieux et très-bien lié dans toutes ses parties, n'eut qu'un tort : ce fut d'émaner d'un cabinet trop faible pour le faire accepter de l'Espagne. Ce plan, conçu dans une pensée très-hostile à l'Autriche, comme tous ceux que caressait alors la cour de France, avait pour but, après l'expulsion des Allemands, de constituer dans la Péninsule des maisons princières appelées à devenir exclusivement italiennes, et de rattacher ces souverainetés par un lien fédératif et la création d'une diète permanente [1].

Dans cette combinaison, dont l'accomplissement pré-

[1] *Mémoires du marquis d'Argenson. — Progrès et rupture de la Négociation de Turin*, t. III, chap. v.

supposait le concours résolu du roi de Sardaigne, ce prince recevait le Milanais tout entier, et l'infant don Philippe n'obtenait que le seul duché de Parme, ancien patrimoine de sa mère. Porté à Turin par un agent secret, le plan français y fut accueilli avec chaleur, et Charles-Emmanuel, ayant mordu à l'hameçon avec une sorte de rapacité, se préparait déjà à réunir aux forces françaises son armée qui opérait alors contre elles de concert avec les Autrichiens; mais à Madrid, où l'on voulait tout le Milanais pour don Philippe, un cri de rage accueillit le projet de d'Argenson, et le cabinet de Versailles, où M. de Maurepas défendait avec passion les intérêts espagnols, recula à la pensée de se séparer du seul allié qui demeurât encore à la France. Le roi de Sardaigne, exaspéré d'avoir été compromis par un gouvernement incapable de faire prévaloir sa volonté, reprit avec acharnement le cours d'opérations militaires qui allaient, à la campagne suivante, conduire son armée jusqu'au centre de la Provence.

Gênée pour négocier, la France ne l'était pas moins pour combattre : elle se trouvait en effet dans cette situation quasi ridicule de ne pouvoir attacher d'importance à aucune de ses conquêtes, et d'occuper de vastes territoires qu'on la savait disposée à restituer à la paix sans en rien retenir. Dans les Pays-Bas, Louis XV avait marché de succès en succès; il y avait pris plus de places fortes que ne l'avait jamais fait son bisaïeul. Anvers, Liége, Namur et Berg-op-Zoom avaient eu le sort de Bruxelles. Des provinces belges, le maréchal de Saxe s'était jeté sur le Brabant hollandais, et par une marche admirable, qu'avait préparée la journée de Lawfeld, quatre-vingt mille Français au début de la campagne de 1748 avaient soudainement investi Maëstricht, dont

la nombreuse garnison ne conservait plus d'espérance. L'Autriche, qui avait à peine défendu ses possessions des Pays-Bas, se montrait d'ailleurs pleinement rassurée sur leur sort. Les lui faire rendre intégralement, même sans qu'elle s'en mêlât, était en effet le premier intérêt des deux puissances maritimes. Or l'Angleterre venait d'anéantir le parti jacobite, qui avait mis la maison de Hanovre à deux doigts de sa perte, sans que la France tentât même un effort pour le soutenir, et la Hollande avait, plus récemment encore, sous le coup de l'émotion publique, confié la dictature au gendre du roi d'Angleterre, l'ennemi le plus acharné du nom français.

Ce fut donc avec la plénitude de leurs forces et toutes les ressources d'un pouvoir retrempé dans une crise que les deux cabinets de Londres et de La Haye s'unirent pour arracher à la France jusqu'à la dernière bicoque des Pays-Bas. La paix conclue avec la Prusse avait rendu d'ailleurs à la cour de Vienne l'entière disposition de ses armées, et, comme le dit quelque part Voltaire, c'était la destinée du roi Frédéric II de nuire toujours beaucoup à l'Autriche en faisant la guerre, et plus encore à la France en faisant la paix. Le traité de Dresde fut en effet l'origine de nos malheurs.

L'Autriche, complétement libre en Allemagne et remettant à d'autres le soin de faire ses propres affaires dans les Pays-Bas, concentra toute sa pensée sur l'Italie. Le maréchal de Maillebois y opérait dans un désaccord permanent avec les généraux espagnols; ce désaccord ne cessa pas même en face de l'ennemi commun, et la journée de Plaisance vint s'ajouter aux dates sinistres de notre histoire militaire. L'Italie fut perdue une fois de plus jusqu'aux Alpes, et bientôt l'armée austro-piémontaise, passant le Var, envahissait en masses profondes la Provence et le Dauphiné. Une escadre anglaise, maîtresse de la Méditerranée, où la France ne comptait plus un vaisseau, rougissait les boulets préparés pour l'incendie de Toulon, et les représailles exercées sur nos provinces dégarnies payaient avec usure les malheurs de la campagne de Bohême. Pendant ce temps, Louis XV, maître de la Belgique et d'une partie de la Hollande, était comme emprisonné dans une conquête où s'étaient vainement épuisées les forces de la France, et la nation voyait avec colère ses braves défenseurs employés loin de la frontière, dont un ennemi audacieux avait su trouver le chemin. On sait comment notre territoire fut sauvé et par l'héroïque soulèvement de Gênes contre les Autrichiens, et par l'armée du maréchal de Belle-Isle, transportée en poste des bords de l'Escaut, où elle était inutile, sur ceux du Rhône, où elle était devenue si tristement nécessaire.

La paix, que l'initiative résolue d'aucun cabinet n'avait su procurer à l'Europe, sortit enfin comme d'elle-même de la lassitude universelle. Elle se trouva d'ailleurs singulièrement facilitée par l'indifférence avec laquelle le nouveau roi d'Espagne, Ferdinand VI, prince tout péninsulaire, suivait les combinaisons si longtemps tramées en Italie par la furieuse épouse du roi son père. Les préliminaires d'une pacification générale furent signés au moment où cinquante mille Russes, soudoyés par l'Angleterre, entraient en Franconie pour ranimer de leur ardeur sauvage une lutte qui languissait par l'épuisement de tous. Les conférences rompues à Bréda en 1747 par les événements de Hollande furent reprises l'année suivante à Aix-la-Chapelle, et cette fois conduites à bonne fin.

Si dans cette négociation le rôle de la France ne fut

pas le plus profitable, il fut certainement le plus facile. Avant l'ouverture des négociations, la cour de Versailles, très-bien renseignée sur l'invariable résolution des deux puissances maritimes, avait manifesté l'intention d'abandonner la totalité de ses conquêtes dans les Pays-Bas et de ne sauvegarder que les intérêts de ses alliés. Pour prix de la reconnaissance trop longtemps différée du titre impérial dans la maison d'Autriche-Lorraine, elle couvrit d'un patronage commandé par l'honneur la république de Gênes, dont l'intervention nous avait été si précieuse, et le duc de Modène, époux d'une princesse française, dépouillé de ses États par la coalition victorieuse. Elle fit consacrer pour la seconde fois le titre déjà reconnu de la royauté des Deux-Siciles ; mais, à vrai dire, l'établissement de l'infant don Philippe dans une principauté microscopique fut le seul résultat nouveau sorti, pour la maison de Bourbon, d'une lutte de six ans, qui avait armé un million de soldats. Ainsi la Providence se complaît à constater son intervention dans le gouvernement des choses humaines par une disproportion presque constante entre les effets et les causes.

Ce traité [1] était utile, mais point brillant, et la nation tout entière en porta ce jugement. Madame de Pompadour en avait hâté la conclusion avec une ardeur qu'explique l'inquiétude où la jetaient toujours les absences du roi, lors même qu'elle était admise à le suivre. Tout l'effort du cercle intime dont elle était entourée tendit à populariser la paix de 1748 en relevant la haute modération du monarque qui avait assuré le repos du monde par l'abandon spontané de toutes ses conquêtes. «C'était,

[1] Traité d'Aix-la-Chapelle, 30 avril et 18 octobre 1748.

s'écriait-t-on en vers et en prose, *faire la paix en roi et point en marchand*, » mot d'ordre de Choisy et de Bellevue qui se retrouve jusque dans les pages de Voltaire [1]. Pendant que ses poëtes chantaient le retour de l'âge d'or, et que les disciples du docteur Quesnay, son vieil ami, prophétisaient l'élévation du *produit net*, la marquise gravait de ses belles mains, sur l'améthyste et sur l'onyx, l'image de Louis XV répudiant, du haut d'un char de triomphe, les attributs de Mars pour saisir ceux de Thémis.

Tout était aux joies de la paix dans ces voluptueuses demeures où les arts, en s'abaissant, se transformaient en instruments de plaisir. Par un double calcul, conforme d'ailleurs aux habitudes de son esprit et de sa vie, la favorite entr'ouvrait d'une main discrète la porte de ce sanctuaire aux plus soumis d'entre les gens de lettres et aux moins indisciplinés d'entre les philosophes. Quelques noms illustrés par le succès et par la popularité des idées nouvelles lui semblaient en effet pouvoir apporter une diversion dans la monotone existence du prince. D'ailleurs, en groupant autour d'elle les hommes alors puissants sur l'opinion, madame de Pompadour s'assurait une force contre les deux influences qui menaçaient sa fortune, la cour par les machinations d'audacieuses rivales, l'Église par la rigueur de ses enseignements. La situation de la marquise en faisait la complice nécessaire des novateurs, la protectrice intéressée de toutes les jeunes renommées, car c'était affaiblir le prestige de la naissance que de lui opposer celui de la gloire littéraire, chaque dérogation à l'étiquette conquise au profit des hommes nouveaux devenant une

[1] *Siècle de Louis XV*, chap. XXX.

garantie pour elle-même. Dans les nombreuses résidences construites pour madame de Pompadour et disparues avec elle comme des palais de carton, commençaient donc à se montrer, mêlés à la foule des courtisans, ces dictateurs de l'opinion dont la favorite s'attachait à grandir la puissance, afin d'en couvrir la sienne. Se considérant comme un trait d'union entre son royal correspondant de Berlin et le roi de France, dont il chantait la maîtresse, Voltaire venait s'y proposer pour un rôle politique, et son ambition n'aurait pas été trompée, si la fatuité de la confiance n'avait blessé dans sa royauté de théâtre la divinité que le poëte dans son dépit ne tarda pas à transformer en *grisette*[1]. Plus souple parce qu'il se sentait moins fort, l'abbé de Bernis faisait les approches du ministère, couvert par ses madrigaux; mis à l'index par la feuille des bénéfices, il se laissait faute d'un évêché, donner une ambassade. Sous ces lambris peuplés d'Amours et semés de fleurs, sur les soyeuses ottomanes où la facilité des mœurs rendait à la conversation une partie de la liberté qu'elle perdait par la présence du monarque, Marmontel, Duclos, Montesquieu lui-même, venaient parfois chercher des matériaux pour l'histoire. C'était surtout dans l'entre-sol ménagé par madame de Pompadour à son médecin, au-dessous de son appartement, que la parole atteignait les dernières limites de l'audace. A deux pas du roi et

[1] Telle plutôt cette heureuse grisette
Que la nature ainsi que l'art forma
Pour le sérail ou bien pour l'Opéra.
. . . . . .
Sa vive allure est un vrai port de reine,
Ses yeux fripons s'arment de majesté;
Sa voix a pris le ton de souveraine,
Et sur son rang son esprit s'est monté.

dans sa propre demeure, il se disait chaque jour des choses à faire répéter par les génies de Versailles le cri de désertion et d'effroi poussé à Jérusalem par les esprits du temple à la veille de sa ruine. Là venait aboyer la *meute des économistes*, Baudeau, Roubaud, Mirabeau, disciples fanatiques du célèbre rêveur dont Louis XV, dans les langueurs de son insupportable ennui, imprima quelquefois les œuvres de ses propres mains, pendant que madame de Pompadour traçait à ses côtés les plans de campagne du prince de Soubise. Dans ce réduit si voisin du sanctuaire, on entendit un jour Mercier de La Rivière s'écrier, en présence du frère et de la femme de chambre de la favorite : « Ce royaume est bien malade : il ne pourra être régénéré que par un grand bouleversement intérieur; mais malheur à ceux qui s'y trouveront, car le peuple français n'y va pas de main morte! — Ces paroles me firent trembler, ajoute la femme modeste à laquelle nous devons le véridique tableau de cet intérieur; je m'empressai de sortir. M. de Marigny fit de même, sans avoir l'air d'être affecté de ce qu'on disait. — N'ayez pas peur, me dit-il, de ce que vous avez entendu; rien n'est répété de ce qui se dit chez le docteur Quesnay. Ce sont d'honnêtes gens, quoiqu'un peu chimériques; *cependant ils sont, je crois, dans la bonne voie*[1]. » Ainsi pensait l'insouciant jeune homme que la faveur de sa sœur avait créé marquis de Marigny et de Vandière, surintendant des bâtiments de la couronne et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, car *le Poisson avait été mis au bleu!*

Ni madame de Pompadour, ni le roi lui-même n'envisageaient d'ailleurs l'avenir sous un aspect plus rassu-

[1] *Mémoires de madame du Hausset*, p. 186.

rant. On sait avec quelle bonne grâce la marquise s'écriait, en jouant de l'éventail : « Après moi le déluge ! » Madame du Hausset nous a conservé une longue conversation du roi durant une crise parlementaire, et sa conclusion présente avec la prophétie de Mercier de La Rivière une saisissante identité : « Les grandes robes et le clergé sont toujours aux couteaux tirés, ils me désolent par leurs querelles ; mais je déteste bien plus les grandes robes... Les parlements voudraient me mettre en tutelle ; ils finiront par perdre l'État. C'est une assemblée de républicains. Au reste, en voilà assez ; les choses comme elles sont dureront autant que moi [1]. »

Avec de semblables perspectives et un fonds de mélancolie à l'épreuve des plus ardentes voluptés, Louis XV était un homme inamusable. L'ennui n'était pas chez lui comme chez Louis XIV le fruit tardif de la vieillesse et du malheur, c'était un mal chronique qui l'avait visité dès sa jeunesse et aux plus florissantes années de son règne. Tel fut l'ennemi contre lequel madame de Pompadour eut à lutter et sur lequel elle remporta durant dix-huit ans une victoire à peu près complète. C'est le seul avantage qu'elle ait obtenu sur une autre femme dont il serait messéant de citer le nom à côté du sien. Quelle fécondité d'inventions, quelle variété de moyens ne développa-t-elle point dans l'accomplissement de cette tâche désespérante ! Aux distractions d'usage pour remplir le vide des journées royales, la favorite ajouta les déplacements fréquents, les constructions dispendieuses, le goût des superfluités élégantes. D'un homme naturellement avare, elle fit le prince le plus prodigue de son temps et voulut elle-même être riche à millions,

[1] *Mémoires de madame du Hausset*, p. 94.

moins pour s'assurer une grande fortune que pour initier son amant à tout le *comfort* de la vie privée, qu'il n'avait pas jusqu'alors soupçonné. Elle vengea le roi de l'étiquette du grand couvert par la liberté des petits soupers ; aux représentations des chefs-d'œuvre elle substitua les spectacles des petits appartements, organisation savante et compliquée de mille incidents journaliers qui tenaient le roi en haleine et mettaient la cour entière en mouvement à la plus grande gloire de la marquise, actrice charmante et musicienne accomplie. Si ce théâtre de bergeries, dont Laujon fut l'un des fournisseurs et s'est fait l'historien [1], donne une très-mince idée des goûts littéraires de madame de Pompadour, il constate l'habileté de la femme qui avait su faire des jours inoccupés de Louis XV une suite de surprises et d'enchantements. — Comme le temps passe ! disait chaque soir Schahriar à Scheherazade.

Quand les premières atteintes de l'âge eurent pâli la beauté de la sultane et que l'espoir fut rentré au cœur de nobles dames aspirant à la supplanter, on sait trop par quel enchaînement de manœuvres madame de Pompadour parvint à conserver la direction des plaisirs du monarque, lors même qu'elle eut cessé d'en être l'instrument. Se choisir d'obscures rivales, reines d'une nuit, dont la couronne flétrie tombait au matin, traiter avec l'infâme Mercure de ces amours vénales et devenir soi-même la Lucine de leurs fruits clandestins, tel fut, durant les six dernières années de sa vie, le sort de la femme qui régnait sur le royaume, changeait le système de ses alliances, lui donnait ses ministres et ses généraux. La révolution qui transforma la surintendante des plai-

[1] *Spectacles des petits cabinets de Louis XV*, dans la collection des Mémoires relatifs au dix-huitième siècle.

sirs du prince en chef de son cabinet fut à la fois imprévue et à peu près inévitable. Dans Louis XV, en effet, le roi était inséparable de l'homme; et, pour conserver son ascendant sur celui-ci, madame de Pompadour dut se trouver conduite à dominer celui-là. Ce fut ainsi que, pour demeurer favorite, elle devint premier ministre.

Sitôt que la cour et le conseil eurent acquis la certitude que cette jeune femme travaillait à transformer une fantaisie en habitude durable, la plus formidable opposition s'organisa contre elle. On avait vu les ministres se partager. Pendant que M. de Saint-Florentin, avec la docilité héréditaire des Phélypeaux, s'inclinait devant le choix du monarque, et que M. de Puysieux, successeur du marquis d'Argenson aux affaires étrangères, secondait avec une soumission empressée les vues pacifiques de madame de Pompadour, le contrôleur général s'irritait d'avoir à couvrir en même temps et les charges accumulées par une longue guerre et les prodigalités quotidiennes dont un adroit calcul suggérait le goût à Louis XV. Économe jusqu'à l'avarice de son pécule personnel, grossi chaque jour par les profits d'un jeu effréné, le roi signait d'innombrables acquits au comptant avec la plus complète insouciance. Orry tenta d'opposer à cet entraînement une résistance qui l'honore, et madame de Pompadour dut briser le contrôleur général afin de garder la libre disposition de ce trésor public, qui était en effet nécessaire au maintien de son empire. A Orry révoqué succéda M. de Machault d'Arnouville, administrateur éminent qui a mieux, pour se recommander dans l'histoire financière, que la constante faveur de madame de Pompadour[1]. Celle-ci eut

[1] « Madame avait de l'amitié pour M. de Machault, nous dit madame du Hausset, car il avait eu l'obligeance de faire régler son traitement et

la main moins heureuse lorsqu'elle remplaça M. de Maurepas par l'intendant Rouillé. La favorite avait été provoquée à opérer cette mutation, non par l'insuffisance trop constatée du secrétaire d'État de la marine, mais par une injure que ni sa position ni son sexe ne lui permettaient de pardonner : il fallait en effet quitter la cour ou bien arracher son portefeuille à l'audacieux railleur qui avait osé médire de ses charmes.

L'issue de la lutte avec le comte d'Argenson fut plus longtemps incertaine. Un antagonisme des plus vifs avait séparé dès l'abord le ministre de la guerre et la maîtresse : d'Argenson, en effet, tout plein du sentiment de son importance, aspirait ouvertement au rôle de premier ministre, qu'il attendait de la confiance spontanée du roi, lorsqu'un tel rôle ne pouvait être concédé qu'à huis clos par sa faiblesse. Ce fut seulement après l'attentat de Damiens, lorsque M. d'Argenson eut témoigné au Dauphin une déférence mal appréciée par les ombrageuses susceptibilités du roi son père, que madame de Pompadour se sentit assez forte pour lui porter le dernier coup. En 1757, ce ministre dut quitter le conseil, et, à partir de ce jour, qui marqua pour la marquise l'apogée de sa puissance, il ne se rencontra personne assez libre pour y porter des paroles qu'elle n'avait point inspirées.

Si le besoin de garder seule l'oreille du maître explique fort bien comment madame de Pompadour passa de la direction de ses plaisirs à celle de ses affaires, la ré-

de payer ses dettes. » (*Mémoires*, p. 60.) Madame de Pompadour avait donc des dettes malgré son *traitement* et des revenus annuels qui touchaient à 1,500,000 fr., selon l'affirmation de M. Lacretelle, appuyée sur des indications qui paraissent précises. (*Histoire de France au dix-huitième siècle*, t. III, p. 154.)

voltante immoralité de sa position laisse deviner dans quel sens elle dut exercer un pouvoir qui fut toujours une égide pour sa personne. Malgré la dépravation du temps, le scandale d'un adultère public et d'une fortune entretenue par les plus hideuses complaisances avait rallié tous les cœurs honnêtes à la malheureuse princesse condamnée à épuiser la coupe de toutes les humiliations. En s'imposant à Marie Leczinska comme dame de son palais, en se faisant attribuer le tabouret et les honneurs de duchesse, madame de Pompadour, bien loin de conquérir de la force, avait engagé contre l'opinion une lutte imprudente. Si la reine persistait à n'opposer aux outrages réitérés de son époux qu'une inaltérable résignation, ses quatre filles, surtout le prince son fils, saisissaient toutes les occasions pour faire payer par des dédains publics, à la rivale de leur malheureuse mère, le prix de tant de larmes. Or le Dauphin était devenu le centre de tout le parti religieux, attaqué simultanément par le jansénisme et par la philosophie, et la force des choses lui avait donné un rôle qui inquiétait singulièrement son père. Madame de Pompadour, méprisée par le prince, trop justement odieuse au parti dont il était l'espérance, en fut donc l'antagoniste implacable. Sa ligne de conduite se trouva dès lors toute tracée. Si étrange que cela puisse paraître, madame de Pompadour se fit janséniste; elle servit avec toute la violence de sa passion et de ses secrets ressentiments la magistrature contre le clergé, et bientôt après la philosophie contre les jésuites. Depuis la querelle des billets de confession jusqu'à la destruction de la société de Jésus, elle fut l'allié dont on parla le moins et sur lequel on compta le plus.

Un débat aussi mesquin dans l'hypocrisie de ses formules qu'il était sérieux dans les intérêts cachés sous celles-ci, troublait la France depuis les dernières années de Louis XIV. Les parlements se refusaient à reconnaître la constitution *unigenitus* comme règle de foi et loi de l'État; le clergé, de son côté, prétendait au droit d'écarter des sacrements, patrimoine exclusif des fidèles, ceux qui repoussaient avec une systématique obstination la définition d'un point de doctrine canoniquement donnée par le saint-siége et acceptée par l'univers catholique.

Cependant les magistrats, en attaquant cette bulle fameuse, n'étaient stimulés, encore qu'ils affectassent de le paraître, ni par des scrupules religieux ni par des scrupules monarchiques. Il s'agissait bien moins de sauver la doctrine de saint Augustin et l'indépendance temporelle des couronnes que de profiter de l'agitation des esprits et du trouble des consciences, afin de faire triompher dans toute sa plénitude ce droit de contrôle et de remontrance si souvent reconquis et si souvent retiré. Si les magistrats portaient une haine profonde à l'œuvre de Clément XI, c'est que cette bulle, enregistrée au grand conseil, avait été imposée d'autorité royale aux parlements. Le but qu'ils se proposaient en soulevant contre un texte à peu près inconnu les flots de la colère publique, c'était de faire consacrer par l'éclat d'un tel rejet leurs prétentions, chaque jour moins dissimulées, à la puissance législative. Avec le concours des passions jansénistes, alors partagées, au dire de Barbier, par les deux tiers de la population parisienne, il sembla possible de souffleter sans péril le roi sur la joue du pape. En se couvrant d'un zèle ardent pour les libertés de l'Église gallicane et pour l'indépendance de l'autorité monarchique, l'on manœuvra de manière à faire sortir l'éclatante consécration du pouvoir parlementaire du

chaos métaphysique où se poursuivait depuis si longtemps cette controverse.

Cette grande affaire se présentait donc sous un double aspect; et le côté religieux, étalé avec affectation par les jansénistes, servait à tenir dans l'ombre le côté politique, soigneusement dissimulé par les parlementaires. Tant qu'il ne s'était agi que de contraindre de pauvres curés à dispenser les sacrements de l'Église sur injonction d'huissier, malgré la défense de leur évêque; tant que l'on s'était borné à prononcer contre eux la peine des galères et à les *effigier* par la main du bourreau, madame de Pompadour avait trouvé la chose bonne, de pareilles gens ne pouvant jamais être assez punis de la mauvaise opinion qu'ils avaient d'elle. La scène changea cependant lorsque l'épiscopat y eut remplacé le bas clergé, et quand la favorite se vit en face de ce Christophe de Beaumont qui, dans sa charité presque indiscrète, allait chercher des filles perdues dans leurs galetas, mais se redressait de toute sa fierté de gentilhomme et d'évêque devant le vice en manteau de cour. Des pénalités portées contre les curés, les parlements avaient passé à l'exil des évêques et à la saisie de leur temporel. Parmi ces prélats, il en était plusieurs auxquels le titre de leur siége donnait le droit de déférer ces arrêts à la cour des pairs, et le gouvernement pouvait ainsi à chaque moment retrouver devant lui les prétentions tracassières de la pairie, qui, bien que de peu de valeur en elles-mêmes, n'étaient point sans danger dans une situation tellement ruinée qu'il suffisait de toucher à une seule pierre pour déterminer une catastrophe.

Quand Louis XV, qui avait fait tant de sacrifices à son repos, se vit troublé dans sa conscience en même temps qu'inquiété dans son autorité, lorsque madame

de Pompadour put commencer à craindre que l'ardeur de ces controverses ne réveillât le monarque et comme chrétien et comme roi, elle éprouva les plus étranges perplexités. Très-inquiète des forces qu'elle avait involontairement apportées à l'opposition parlementaire et de la diminution de cette autorité absolue, sa seule sauvegarde contre le pays, elle s'arrêta court, craignant d'avoir dépassé le but et servi sa passion aux dépens de son intérêt. C'est avec vérité qu'un historien a comparé son attitude à celle de Catherine de Médicis dans des conjonctures plus terribles, mais non plus difficiles[1]. S'inspirant tour à tour des haines de la marquise et des appréhensions du roi, le gouvernement marcha donc de contradiction en contradiction depuis 1753, date du premier exil prononcé contre le parlement de Paris, jusqu'à l'année 1764, qui vit mourir madame de Pompadour et achever la destruction des jésuites.

Chaque fois qu'une entreprise nouvelle contre l'épiscopat ou bien une lutte avec le grand conseil mettait aux prises le parlement et le ministère, madame de Pompadour intervenait d'une part afin de calmer la colère permanente de Louis XV contre les *grandes robes*, de l'autre afin de rendre les magistrats non pas plus implacables dans leurs haines, mais plus modérés dans leurs exigences. Aux chefs du parti janséniste, elle confiait la secrète résolution du roi de défendre à outrance les droits de sa souveraineté compromise; au roi, elle montrait le parti religieux groupé autour d'un fils qu'il détestait, parce que sa vie semblait l'éclatante condamnation de celle de son père. Cependant la marquise avait le sort habituel des chefs de faction : lorsqu'elle voulait

[1] Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. III, p. 196.

arrêter les siens, elle perdait l'influence acquise en les stimulant, et s'entendait taxer d'inconséquence quand elle leur reprochait leur ingratitude. Dans ce boudoir, tout plein des raffinements du luxe et des enivrements de la puissance, madame de Pompadour appelait les meneurs les plus ardents de cette magistrature qui jouait alors avec un tel entrain le prologue du drame dont elle allait être la première victime. Une femme belle et quasi couronnée se croyait en effet des moyens de séduction personnelle presque irrésistibles; il n'en arrivait pas moins assez fréquemment que ceux-ci échouaient devant la roideur janséniste, et surtout devant ces aspirations vers la liberté politique, d'autant plus puissantes qu'elles étaient plus vagues. Alors l'actrice changeait de rôle, et parlait des droits que le roi tenait de Dieu et de son épée avec la dignité d'une reine tragique débitant des tirades auxquelles parfois manquait le souffleur. Le président de Mesnières nous a conservé dans ses précieux *Souvenirs* l'une de ces bonnes scènes où Roxelane échange ses voiles de gaze contre le peplum d'Agrippine.

Vers la fin du règne de Louis XV, l'anarchie dans les pouvoirs et dans les idées était parvenue en France à ce point, que nul ne soupçonnait plus ni ses droits ni ses véritables intérêts. La royauté défendait avec une aveugle obstination l'omnipotence, devenue son plus grand péril; la magistrature réclamait des prérogatives politiques aussi contraires à son institution qu'à son esprit; la cour affichait la plus audacieuse incrédulité, et le clergé, menacé par la philosophie et le jansénisme, épuisait ses forces à repousser des réformes administratives et financières dont aucun corps de la nation n'aurait pourtant mieux profité. M. de Machault, successivement contrôleur général, ministre de la marine

et garde des sceaux, avait conçu en 1749 un projet important. Comme tous les contrôleurs généraux intelligents, il avait été frappé de cette pensée que l'impôt manquait en France de fixité dans les bases et d'équité dans la répartition, car l'arbitraire et les nombreuses exemptions personnelles le rendaient à la fois très-odieux et très-peu productif. Ce ministre s'efforça donc de ramener une foule de taxes, aussi diverses par l'origine que par le mode de perception, au droit unique d'un vingtième à percevoir sur la totalité des revenus de toute nature. Cette taxe, essentiellement réelle, atteignant toutes les conditions sociales, aurait doublé les ressources financières du pays et hâté l'heure de cette égalité civile déjà pressentie par la nation tout entière.

Malheureusement des pouvoirs préoccupés du soin exclusif de se sauvegarder eux-mêmes se trouvèrent tous d'accord pour résister à un projet qui subordonnait les intérêts collectifs aux intérêts nationaux. Quoique l'hostilité prononcée de Machault contre le clergé en fît un ministre très-agréable aux parlements, ceux-ci opposèrent à son projet leur haine accoutumée pour toutes les innovations administratives. D'un autre côté, les pays d'états se tinrent pour perdus, si l'uniformité financière prévalait jamais dans le royaume. Enfin l'Église gallicane, déniant à la couronne et le droit de cadastrer ses terres et celui de les imposer, engagea contre le gouvernement une lutte plus passionnée que celle qu'avec une infériorité trop sensible elle soutenait contre l'incrédulité triomphante. Suivant les organes de l'assemblée du clergé, les propriétés ecclésiastiques, à raison de leur caractère spécial, ne pouvaient être soumises à aucune sorte d'imposition ni de contrôle

administratif, et le don gratuit était la seule forme selon laquelle l'Église fût en mesure de concourir au soulagement des charges publiques. Aberration singulière en présence des signes du temps! Placer les biens du clergé en dehors du droit commun afin de les dispenser de l'impôt annuel, gage et prix de la protection sociale, c'était en effet fournir les armes les plus terribles aux hommes tout prêts à se lever pour contester l'inviolabilité des propriétés de main morte; c'était, à défaut de raisons, préparer au moins des prétextes aux spoliateurs.

Les réformes les plus nécessaires étaient ainsi rendues comme impossibles par la fascination générale qui semblait entraîner alors tous les grands corps vers l'abîme. Pendant que les suspicions permanentes des pays d'états et les tiraillements de la magistrature et du clergé entravaient l'action administrative, la royauté s'affaissait sous le poids du mépris public. De 1748 à 1756, dans l'intervalle qui sépare la paix d'Aix-la-Chapelle du commencement de la guerre de Sept ans, une révolution aussi complète que soudaine s'était opérée dans l'opinion : la France avait passé de l'adoration de son roi à un dédain qui ne tarda pas à revêtir toutes les apparences de la haine. Les nombreux mémoires du temps, qu'ils émanent de gens de lettres comme Marmontel et Morellet, ou d'hommes de cour comme Bezenval et Richelieu [1], constatent ce changement plutôt qu'ils ne l'expliquent. Quoi qu'il en soit, madame de Pompadour en fut certainement la cause et la victime. Sa liaison

[1] Chamfort nous a laissé une bonne dissertation sur les longs *Mémoires du maréchal de Richelieu*, auxquels le ton déclamatoire de Soulavie, rédacteur de l'ouvrage, n'a enlevé ni une valeur très-sérieuse ni un intérêt incontestable (*Œuvres de Chamfort*, t. Ier, p. 239).

avec le roi n'avait d'abord blessé personne hors de la cour, car la bourgeoisie parisienne, que sa propre immoralité rendait fort indulgente pour celle du prince, n'avait pas vu sans satisfaction le triomphe éclatant de la finance sur la noblesse, et de la beauté sur le rang. Une transformation rapide s'opéra dans les idées sitôt que madame de Pompadour eut pris la direction des affaires et se trouva à titre de ministre dirigeant l'intermédiaire avoué de la France avec l'Europe.

La nation se tint pour outragée par un scandale tout nouveau dans son histoire; et lorsqu'elle vit la marquise hâter la paix afin d'enfermer le roi dans Versailles et de transformer en monarque d'Orient le chef d'un peuple de soldats, l'indignation éclata dans Paris sous des formes tellement vives que le séjour de la capitale ne tarda pas à devenir presque périlleux pour elle [1]. Contrainte de n'y faire désormais que des apparitions passagères et de s'esquiver au plus vite sitôt qu'elle était reconnue, madame de Pompadour achetait au prix des plus sanglants outrages un pouvoir dont la plénitude lui procurait les flatteries de toutes les cours et jusqu'aux avances personnelles de l'impératrice Marie-Thérèse. De l'irritation contre la maîtresse, le peuple avait passé à une haine profonde contre le roi, contre son gouvernement, et surtout contre la police, laquelle pour le peuple est le gouvernement tout entier. L'année 1750 vit éclater dans Paris de fréquentes séditions, fomentées par cette imbécile crédulité qui prépare et justifie tous les crimes populaires. *C'est l'anarchie qui com-*

[1] Voyez, dans les *Mémoires du marquis d'Argenson*, le récit du voyage de madame de Pompadour à Paris dans la journée du 4 juillet 1750, et dans Barbier tout le *Journal* de cette même année, t. II.

mence [1], s'écrie l'un des narrateurs de ces scènes significatives, les yeux fixés vers les nuages amoncelés à l'horizon. Louis XV n'en jugeait point autrement. Devenu antipathique à ce peuple, aussi peu ménager de sa haine qu'il l'avait été naguère de son amour, le roi n'eut plus d'autre souci que d'échapper aux regards de ses sujets, et d'élever une infranchissable barrière entre la royauté et la tumultueuse cité dont il avait pressenti le rôle prochain. De Paris s'élevaient en effet comme d'un vaste et brûlant foyer de terribles aspirations mêlées de démocratie et de fanatisme. Damiens aiguisait son poignard en silence dans les réunions des convulsionnaires et aux abords du Palais de Justice, et bientôt, avec cette froide sécurité qu'inspirent toujours les passions collectives aux hommes qui les résument, il se fit le vengeur d'un peuple dont il n'était que l'écho.

Si l'opinion de la capitale inquiétait Louis XV sans l'émouvoir, il n'en était pas ainsi pour madame de Pompadour, car celle-ci était la plus Parisienne des femmes; puis, en perdant l'appui extérieur qu'elle avait attendu de la ville contre la cour, elle voyait s'évanouir l'une des premières illusions de sa vie. Les sévérités de l'opinion lui furent donc très-amères, et c'est assurément à l'espoir de les adoucir par une entreprise éclatante qu'il convient d'attribuer le grand acte dont la conclusion changea d'une manière si inattendue l'attitude de la France dans le monde diplomatique.

Devenir l'intermédiaire d'une étroite alliance avec cette puissante maison d'Autriche, si longtemps réputée l'irréconciliable ennemie de la maison de Bourbon, frapper l'Europe de surprise à défaut de stupeur, atterrer

[1] *Mémoires de d'Argenson*, t. III, p. 339.

ses ennemis en étalant ses rapports directs avec la plus grande et la plus vertueuse des souveraines, tels furent les motifs de madame de Pompadour, et la chronique n'ajoute rien sur ce point-là aux certitudes fournies par l'histoire. L'intérêt manifeste de la marquise présentait, pour accueillir les avances de Marie-Thérèse, des raisons beaucoup plus plausibles que ne l'auraient été les épigrammes de Frédéric II et les cancans de Potsdam. Des considérations d'un caractère fort différent expliquent et justifient l'habile conduite de l'impératrice. Cette princesse, aussi vindicative qu'obstinée, avait toujours considéré comme une trêve la paix conclue par elle avec la Prusse, et son ardeur pour reprendre la Silésie ne demeurait pas moins vive après le traité de Dresde que l'était chez Frédéric la résolution de conserver sa conquête.

Sous l'obsesssion de cette idée, tout le travail du cabinet de Vienne à partir de la paix d'Aix-la-Chapelle dut consister à isoler la Prusse et à relâcher les liens formés entre elle et la France par l'identité des intérêts et par une longue confraternité militaire. Se ménager la neutralité du cabinet de Versailles pour le jour prochain où l'Autriche croirait pouvoir attaquer la Prusse, c'était une chance que l'apathie croissante de Louis XV ne rendait pas dès l'abord invraisemblable; mais faire passer la France d'une simple tolérance à une active coopération, se faire attribuer ses trésors et ses armées afin de renverser la monarchie d'un grand homme, notre seul allié dans l'empire, subordonner la France à l'Autriche sans autre profit que des flatteries pour madame de Pompadour, cela ressemblait à un véritable rêve, et l'accomplissement n'en fut possible que par l'infatuation progressive d'une femmelette dont l'unique

souci était de relever sa position par la grandeur des questions et l'importance des intérêts débattus. La roideur et la complaisance sont pour les parvenus deux écueils également à craindre; mais une femme vaniteuse et légère n'avait à redouter que le second. Sitôt que l'impératrice eut pris sur elle de tendre la main à madame de Pompadour, celle-ci fut à ses pieds.

Ce n'est ni sur les pamphlets de Favier, ni sur les écrits plus calmes du comte de Broglie qu'il faut juger le célèbre traité de Versailles. Le ministère occulte que Louis XV consultait dans l'ombre, comme pour se consoler par le triste plaisir de blâmer son conseil de l'empressement qu'il mettait à lui céder, ne pouvait demeurer dans les termes de la justice en présence d'actes que sa mission même le provoquait à combattre. Les auteurs de la correspondance secrète ont donc dépassé la mesure du vrai en dénonçant comme un crime d'État et comme une trahison envers la France la pensée même d'une alliance avec l'Autriche. Lorsque l'abbé, bientôt après cardinal de Bernis, fut chargé par madame de Pompadour de mettre à profit les dispositions de l'auguste correspondante qui voulait bien se dire *son amie*, quand ce ministre négocia avec le comte de Stahremberg, successeur du comte de Kaunitz à l'ambassade de Paris, les bases du traité de Versailles[1], l'attitude hostile prise par l'Angleterre donnait une importance véritable à cette convention. Au moment où, sans aucun motif de rupture et sans déclaration de guerre, la Grande-Bretagne faisait saisir nos bâtiments sur toutes les mers, quand des procédés sauvages contraignaient la France de commencer une lutte maritime pour la-

[1] Traité de Versailles du 1er mai 1756.

quelle elle n'était point préparée, il y avait certainement quelque utilité à garantir ses frontières contre une agression éventuelle et à séparer de l'Angleterre cette cour de Vienne où les subsides britanniques avaient si longtemps coulé. Le traité n'aurait présenté que des avantages, même relativement à l'Allemagne, si, conservant à chacune des parties sa liberté d'action, il avait stipulé une alliance purement défensive avec la garantie réciproque des territoires; mais, réduit à de pareils termes, il n'aurait pas servi les vues profondes de Marie-Thérèse, et l'impératrice ne s'était pas abaissée pour si peu. Elle avait vu naguère la France engagée à la suite de la Prusse dans la guerre de la succession d'Autriche par la stipulation d'une force auxiliaire insignifiante : c'était la sanglante contre-partie de cette politique qu'elle entendait lui préparer. L'impératrice exigea donc un traité offensif et défensif, se montrant d'ailleurs de fort bonne composition sur le chiffre du contingent, qu'elle aurait réduit au besoin à un caporal et quatre hommes. Quoique appelé aux affaires par madame de Pompadour, Bernis soutint une lutte opiniâtre contre sa protectrice afin d'écarter les stipulations qui ne tardèrent pas à devenir si funestes : s'il eut la faiblesse d'apposer sa signature au traité conclu contre ses conseils dans les conférences de *Babiole*[1], une retraite honorablement prise après qu'on eut refusé la paix à ses instances réitérées constate qu'il demeura fidèle à sa pensée, et qu'il osa continuer de déplaire.

Quoique Bernis ait conservé le ministère jusqu'en 1758, il avait perdu la confiance de la femme frivole qu'enivrait la perspective de soutenir de compte à demi

[1] Petite maison de campagne de la marquise de Pompadour.

avec une princesse illustre une lutte personnelle contre le plus grand homme de guerre de son temps. Dès la signature du premier traité conclu avec l'Autriche, le comte de Choiseul-Stainville avait été, dans la pensée de la marquise, le successeur désigné du cardinal. Ambassadeur à Vienne depuis plusieurs années, M. de Choiseul avait le cœur tout autrichien. Lorrain d'origine, fils d'un ministre du duc de Lorraine à Paris, ce spirituel et brillant seigneur appartenait à la nouvelle maison impériale par reconnaissance et par affection. Assez ambitieux pour subordonner au besoin ses préférences à ses intérêts, il eut la fortune de pouvoir servir ceux-ci en satisfaisant pleinement celles là. Durant sa résidence à Vienne, l'ambasssadeur, fort au courant et des faiblesses d'esprit de la favorite et des cruels embarras de sa position, fit miroiter devant ses regards novices les plus hardies et les plus magnifiques perspectives. Dans un complet remaniement de l'Europe, il lui montrait le Hanovre arraché à l'Angleterre, la Suède et la Saxe, nos alliées, agrandies aux dépens de Frédéric II, personnellement antipathique à Louis XV. Quelquefois il laissait entrevoir, quoique dans une sorte de pénombre, la France obtenant les Pays-Bas autrichiens pour prix d'une alliance dont la Prusse seule payerait les frais. En attendant l'accomplissement de ces beaux rêves, il enlaçait la vanité de madame de Pompadour par un commerce avec l'impératrice, dont l'effet fut irrésistible. L'alliance autrichienne fut ainsi l'œuvre de M. de Choiseul. Quoi qu'en aient dit dans ces derniers temps les publicistes allemands, il la prépara de Vienne par ses dépêches et par ses conseils plus efficacement que ne purent le faire à Versailles MM. de Kaunitz et de Stahremberg par leurs obséquiosités. Joueur confiant et

résolu, il plaça toute sa fortune sur cette carte, n'hésitant pas à doubler la mise à toutes les mauvaises chances du sort : madame de Pompadour, qui croyait conduire la partie, ne fut plus que son croupier.

Cependant l'éveil était donné dans toute l'Europe, et, malgré la réserve avec laquelle avait été rédigée la première convention de Versailles, le roi de Prusse avait fort bien compris qu'il était à la veille de la crise décisive de sa vie. Soit par l'effet des ressentiments personnels, soit par l'entraînement naturel de la Russie vers l'Europe occidentale, Marie-Thérèse avait secrètement décidé la voluptueuse Élisabeth à lui prêter l'appui de soixante mille hommes contre un prince ennemi juré des femmes et des plaisirs. En Saxe, elle avait fait appel à la haine héréditaire d'une reine électrice issue du sang impérial d'Autriche, et la Suède, qu'elle promettait d'agrandir de la Poméranie prussienne, lui avait déjà répondu en faisant avancer son armée. Bloqué par une coalition qui le laissait avec l'appui lointain de l'Angleterre, sachant fort bien que la France le menacerait bientôt sur l'Elbe et sur le Weser, Frédéric résolut d'écraser ses ennemis en détail avant qu'ils eussent pu concentrer leurs forces. En moins de temps qu'il n'en eût fallu à un autre pour se mettre en campagne, il pénètre en Saxe, emporte le camp retranché de Pirna, anéantit l'armée saxonne, entre à Dresde, où il enlève des archives électorales la preuve authentique de la trame autrichienne qu'il vient de dénouer par son épée ; puis, envahissant la Bohême, il remporte à Prague, sur son implacable ennemie, une victoire bientôt suivie de revers terribles.

Dans les termes où madame de Pompadour était avec l'Autriche, le cabinet français n'avait besoin d'aucun

motif pour rompre avec le roi de Prusse, cette rupture étant la conséquence à peu près nécessaire des actes accomplis; mais l'invasion de la Saxe parut un excellent prétexte à donner à la nation : madame de Pompadour déclara donc avec solennité qu'elle armait pour venger l'honneur du Dauphin, son ennemi personnel, et qu'elle sacrifiait ses griefs à l'honneur de la maison royale. La Dauphine, en effet, princesse saxonne, était fille de ce roi de Pologne, Auguste III, qu'en 1732 la France avait prétendu détrôner en faveur de Stanislas Leczinsky au prix d'une guerre contre l'Autriche, et qu'en 1757 elle se proposait de relever par une guerre contre la Prusse: imbroglio stérile, dont les suites ne tardèrent pas à justifier tristement la maxime, qu'il est pour un État un malheur plus grand que de persévérer dans un mauvais système, c'est de n'en avoir aucun.

La Providence parut vouloir aveugler les fauteurs d'une guerre funeste en leur permettant de la commencer par des succès. Le duc de Richelieu enleva Mahon aux Anglais avec cet entrain de vaillante audace qu'il ne porta plus que dans les téméraires agressions du libertinage. Sous l'éclat de cette victoire, à laquelle madame de Pompadour crut habile d'applaudir, quoiqu'elle eût assez peu de goût pour le vainqueur, celui-ci fut choisi pour commander l'armée à laquelle on avait assigné pour tâche la conquête du Hanovre. L'occupation de cet électorat était en effet une opération obligée, soit qu'en cas de succès ce pays changeât de main dans un vaste remaniement territorial, soit que la France le conservât comme moyen d'échange contre ses propres colonies, envahies par l'Angleterre. Envoyé par la cour pour remplacer le maréchal d'Estrées tombé en disgrâce, Richelieu trouva celui-ci à Hastenbeck, couché

sur un champ de bataille qu'il venait de transformer la veille en un champ de victoire. Général très-novice et ne connaisssant de l'art militaire que la charge et l'escalade, aussi avide d'argent que de plaisir, trop brillant pour n'être pas quelquefois admiré, trop égoïste et trop corrompu pour se concilier jamais ou l'affection ou l'estime, le nouveau chef de l'armée française ne tarda pas à faire regretter aux populations et aux soldats les solides qualités de son prédécesseur. A peine le duc eut-il pris le commandement et autorisé tous les désordres et toutes les exactions par son exemple, que l'indiscipline et l'inquiétude devinrent générales. La capitulation de Clostern-Severn, signée dans une heure de délire par le duc de Cumberland, fut pour Richelieu et pour la France le dernier sourire de la fortune. La seule garantie sérieuse d'une pareille convention aurait été une victoire, et malheureusement le maréchal n'avait ni triomphé, ni même combattu. A la honte de l'avoir souscrite, l'Angleterre ajouta bientôt celle de la violer; elle accusa Richelieu afin de paraître moins coupable, et les clameurs de Paris contraignirent la cour à rappeler un général sans talent et sans prévoyance, mais qui fut plus accablé sous le tort de l'ennemi que sous sa propre faute.

Si l'honneur de l'Angleterre avait été atteint, l'armée anglo-hanovrienne était sauvée, et ce fut avec les armes dont elle avait spontanément abdiqué l'usage qu'elle se prépara bientôt à nous chasser du Hanovre. Rapide comme la foudre et toujours fidèle à sa tactique de battre ses ennemis séparément, Frédéric vint prêter tout à coup aux ennemis de la France le prestigieux secours de son nom et de son épée. Cruellement éprouvé à la bataille de Kolin, il avait, avec un corps d'élite,

quitté des soldats dont il se tenait pour aussi sûr dans le malheur que dans le succès, et, pendant que l'Europe le croyait cerné et presque anéanti par l'armée des deux impératrices, il s'élançait à l'improviste sur celle des cercles et sur le corps du prince de Soubise pour infliger à la France l'opprobre de Rosbach.

On peut juger de l'émotion de la marquise le jour où l'on apprit à Versailles que dix mille Français avaient succombé dans une affaire qui avait à peine coûté cinq cents hommes à l'ennemi, victoire peu glorieuse à force d'avoir été peu disputée, et dont Frédéric dissimula l'importance par respect pour le grand peuple qu'il voulait vaincre, mais non humilier[1]. Un tel coup atteignait madame de Pompadour dans les plus vives affections de son cœur et les plus chères illusions de sa vanité, car les femmes ne permettent pas plus au succès qu'à l'opinion de manquer à leurs candidatures; or la marquise avait inventé M. de Soubise, qu'elle entendait faire maréchal de France, et qui le fut en effet. D'un caractère parfaitement honorable, d'une grande droiture de cœur et d'esprit, le prince de Soubise était propre à toutes les positions, excepté celle qu'il eut le malheur, pour ne pas dire le ridicule, de rechercher. Modeste d'ailleurs et fort sensé, il aurait certainement un peu douté de lui-même si la favorite le lui avait permis, et si, après avoir étudié avec lui la stratégie sur des cartes pointées de sa main, elle ne s'était crue en mesure d'improviser un général comme elle avait improvisé un traité.

A la manière dont la nation et l'armée accueillirent l'événement de Rosbach, on put prévoir que ce désastre ne serait pas le dernier, et que la France, si puissante

[1] *Geschichte des siebenjahrigen Krieges*, von J. M. von Archenholz. Berlin 1840, livre II, p. 77.

alors par le mouvement de la pensée, était entrée dans une longue période de décadence politique et militaire. L'opinion trouvait en effet une sorte d'amère jouissance à voir s'accomplir des malheurs qu'elle avait pressentis, et l'admiration à peu près générale pour le roi de Prusse n'était dépassée que par le mépris professé pour la cour et pour les généraux investis de sa confiance. Commençant à douter de la royauté depuis qu'il avait cessé d'estimer son roi, le pays prêtait d'ailleurs une oreille trop complaisante aux spéculations des philosophes pour s'inquiéter beaucoup de malheurs qu'il cherchait à transformer en leçons et presque en menaces.

A mesure que les sinistres événements se succédaient, l'armée en renvoyait la responsabilité à ses chefs, qui récriminaient à leur tour l'un contre l'autre. Des débats où l'on mettait réciproquement en question jusqu'à la bravoure et à la probité éclatèrent entre les généraux, dans le temps même où l'application simultanée de l'ancienne tactique du maréchal de Saxe, de la tactique nouvelle de Frédéric II et du système mixte du comte de Saint-Germain introduisait le désordre dans le commandement et l'hésitation dans l'obéissance. Dans cette période de transition, l'armée française, tiraillée devant l'ennemi entre trois écoles stratégiques également exclusives, semblait prédestinée à des désastres certains. Afin de rétablir la discipline par l'autorité d'un prince du sang, le comte de Clermont dut passer de l'administration d'une abbaye au commandement en chef de l'armée. Le nouveau général joignait à la bravoure et aux mœurs d'un homme de guerre l'inexpérience militaire d'un homme d'église; aussi ne parut-il à la tête des troupes que pour y donner des ordres confus, qui furent ou méprisés ou mal compris, et pour couronner sa triste

carrière par le malheur de Crefeld. Cette fois ce ne fut plus une débandade comme à Rosbach, épreuves soudaines à l'abri desquelles ne sont pas toujours les armées les plus aguerries ; ce fut une bataille savamment livrée et méthodiquement perdue. Les suites furent aussi graves que l'événement l'avait été lui-même, car les généraux de Frédéric, ayant repris le cours du Rhin et une partie des Pays-Bas autrichiens, purent pousser des reconnaissances jusqu'à Bruxelles.

Cependant la paix, en devenant chaque jour plus nécessaire à la France, devenait plus difficile à raison même des pertes qu'elle essuyait sur tous les champs de bataille. Ses escadres ne se montraient sur les mers que pour y être capturées, et malgré l'audacieux génie de Dupleix dans l'Inde, l'héroïsme de Montcalm et de Vaudreuil au Canada, la Providence avait décidé en faveur de sa rivale la question d'avenir depuis si longtemps posée dans les deux mondes. Mais madame de Pompadour, qui avait vu le roi de Prusse grandir autant par ses défaites que par ses victoires, s'exaltait de plus en plus dans son duel prolongé contre un héros, entendant se montrer, comme lui, supérieure aux coups du sort. Toutes les instances de Bernis avaient échoué contre ce parti pris de renommée et cette fantaisie d'un grand rôle. Lors donc que la favorite eut découvert qu'il soumettait directement au roi les avis repoussés par elle-même et qu'il nouait des négociations pacifiques dans toutes les cours, elle rendit au cardinal l'immense service de le chasser. En 1758, le comte de Stainville, bientôt après duc de Choiseul, recueillit la succession de Bernis, et madame de Pompadour ne tarda pas à devenir l'instrument de celui qu'elle croyait sa créature.

Le premier acte du nouveau ministre, qui, en entrant

dans les passions de sa protectrice, travailla tout d'abord à établir son importance personnelle, fut de compléter le système autrichien par un second traité de Versailles, et cet acte, sans précédent, mit à l'entière disposition de Marie-Thérèse toutes les armées et tous les trésors de la France[1]. Mais ni cette désertion des intérêts français, dissimulée d'ailleurs par Choiseul avec un art infini, ni cette audacieuse obstination à lutter contre la mauvaise fortune ne parvinrent à la conjurer. Le maréchal de Contades eut à Minden le sort de ses prédécesseurs, et lorsque parfois la victoire revenait sous nos drapeaux, les querelles des généraux et les jugements qu'en portait la cour ne tardaient pas à étouffer un peu de gloire sous beaucoup de scandale. Broglie, le vainqueur de Berghen, en lutte personnelle avec Soubise, avait marché en triomphe vers le lieu de son exil, après que son rival eût reçu au bruit des sifflets le bâton de maréchal de France.

La guerre, depuis si longtemps commencée par toutes les armées continentales contre un État secondaire qui n'était plus qu'un camp commandé par un général couronné, se prolongeait donc avec des alternatives très-souvent périlleuses pour celui-ci, mais qui étaient toujours funestes à la France. En ménageant à cet immense

[1] Traité du 30 décembre 1758. Par cette convention supplémentaire, la France s'engageait à entretenir constamment cent mille hommes en Allemagne, afin de protéger contre la Prusse les Pays-Bas autrichiens. De plus, elle mettait un corps soldé par elle à la disposition de Marie-Thérèse et à la suite de son armée ; elle prenait à sa charge tous les subsides à fournir à la Suède, à la Saxe et aux divers auxiliaires de l'impératrice ; enfin elle garantissait à celle-ci la possession de la Silésie, alors cédée au roi de Prusse, s'engageant en outre à abandonner à Marie-Thérèse toutes les conquêtes que la France pourrait faire dans les États du Bas-Rhin sur Frédéric II. — Voyez le traité dans la *Guerre de Sept ans* de Frédéric II, t. Ier, ch. IX, p. 352.

conflit une issue dont Frédéric II avait plus d'une fois désespéré lui-même, la Providence sembla vouloir montrer au monde, par un exemple mémorable, le poids qu'un seul homme peut mettre à certains jours dans la balance des révolutions. On sait comment fut sauvé Frédéric au moment où il semblait près de succomber sous ces masses russes, sans cesse renouvelées comme les flots d'une mer inépuisable. L'impératrice Élisabeth fut soudainement remplacée sur le trône de Russie par Pierre III, admirateur fanatique du héros prussien, et décidé à mettre à son service toutes les forces de son empire. La paix conclue par le roi de Prusse avec la cour de Saint-Pétersbourg fut bientôt suivie d'un traité avec la Suède. L'impératrice-reine, dont la plupart des cercles suivaient le drapeau avec une répugnance de plus en plus sensible, ne conservait plus que l'appui de la France, et celle-ci, indifférente à ses échecs presque autant que son roi lui-même, n'avait plus qu'une armée démoralisée, des finances en désordre, et des ports où l'ennemi laissait à peine pénétrer quelques vaisseaux pour annoncer à la métropole de grands désastres subis aux extrémités du monde. Enfin, si la haine de Pitt continuait d'animer l'Angleterre, lord Bute, arrivé aux affaires avec toute la confiance d'un nouveau roi, avait le désir d'assurer à sa patrie et à lui-même le bénéfice des grandes choses accomplies par d'autres.

L'Europe gravitait donc vers la paix. et ces irrésistibles tendances y préparaient jusqu'aux plus récalcitrantes volontés. Marie-Thérèse se prêta, vers la fin de 1762, à traiter avec moins d'hésitation qu'il ne semblait naturel de le craindre, et M. de Choiseul lui-même, sous la pression du sentiment public, avait devancé l'impératrice en ouvrant une négociation directe avec l'Angleterre. Il venait de conduire à bon terme une autre négociation importante dont l'issue avait vivement ému la France et l'Europe : fort préoccupé de s'assurer la faveur de l'opinion, ce ministre comprit qu'un succès, même remporté ailleurs, rendrait moins inacceptables au pays les conditions nécessairement humiliantes de la paix maritime et continentale. A la vue de nos malheurs, le *pacte de famille*[1] était sorti du cœur généreux de Charles III comme la voix du sang de saint Louis protestant contre l'abaissement de la France.

Ce traité constatait sans doute une situation déjà existante plutôt qu'il ne la fondait. Seule en effet depuis un demi-siècle, la France avait établi la maison de Bourbon à Madrid, à Naples, à Parme ; seule elle était en mesure de protéger cette maison en Italie contre l'Autriche, en Espagne contre l'Angleterre, toujours menaçantes pour les colonies transatlantiques. L'intimité de l'alliance résultait donc d'intérêts communs et permanents, et quoique cette alliance ait été, sous certains rapports, fort préjudiciable aux rois catholiques, elle était, pour ces princes, le gage même de leur sûreté. Néanmoins un tel pacte offensif et défensif conclu à perpétuité apparut dans le monde diplomatique comme un fait nouveau et considérable. M. de Choiseul en recueillit un grand honneur, et au lendemain de la signature il se sentit assez fort pour oser conclure une paix honteuse, mais nécessaire. On sait trop ce que fut le traité de 1763[1]. Après une guerre où la France avait sacrifié deux cent mille hommes afin d'agrandir la princesse qu'elle s'était efforcée si longtemps de dépouiller, elle vit son nom biffé de la carte des Indes et du continent

[1] 15 août 1761.
[2] Traité de paix du 10 février 1763.

américain, n'ayant remporté aucun avantage sur la Prusse, son ennemie, malheureusement pour son honneur, mais heureusement pour sa puissance. M. de Choiseul sut encadrer ce traité, éternel témoignage de ses fautes, entre le pacte de famille et l'expulsion des jésuites : l'opinion ne marchanda rien à qui savait avec tant d'à-propos frapper les esprits et servir les passions.

Cependant, au milieu de tant d'agitations, madame de Pompadour, à peine âgée de quarante-trois ans, fléchissait sous les atteintes d'un mal qui, en menaçant depuis longtemps ses jours, avait respecté cette beauté plus précieuse à ses yeux que la vie même. Elle vit venir de loin la mort, et se montra plus courageuse devant elle qu'elle ne l'aurait été devant l'adversité. Quoiqu'elle eût plus de vanité que d'ambition, elle parut heureuse de mourir dans la plénitude de sa puissance, durant un demi-retour de l'opinion provoqué par la paix, et surtout avant que l'outrage des ans ne fût devenu trop irréparable. Elle réclama et reçut les secours de la religion avec l'attitude d'une dame du palais de la reine très-chrétienne dont le souci le plus constant avait été de faire prendre au sérieux le rôle qu'elle avait joué sur la scène du monde, recommandant chaleureusement ses amis, et faisant acte de haut patronage jusqu'à l'instant suprême. Attachant un prix presque puéril à se montrer en tout semblable à elle-même, elle mourut vêtue de soie, du carmin aux joues, le sourire aux lèvres, et sa main dans celle du prince qu'elle avait aidé si longtemps à se supporter lui-même.

Madame de Pompadour ne saurait être l'occasion d'aucune controverse. Sa vie fut un scandale d'autant plus corrupteur que toutes ses fautes furent calculées, et que

son heureuse fortune n'eut aucun retour. Après avoir commencé sa carrière avec la seule pensée de devenir, puis de demeurer maîtresse du roi, elle entra dans les affaires par nécessité plus que par goût, et lorsqu'elle eut abordé ce rôle nouveau, elle le joua comme une actrice hors de son véritable emploi, y demeurant toujours au-dessous de la médiocrité. Jamais la responsabilité personnelle d'un homme d'État n'a été plus étroitement engagée que ne le fut celle de madame de Pompadour dans les malheurs de son pays.

Plus frottée de l'esprit d'autrui que riche de son propre fonds, possédant plus de délicatesse que d'originalité, elle n'a laissé aucune trace sensible de son passage dans l'histoire des lettres, qui continuèrent à suivre de son temps l'impulsion imprimée dès la régence. Si elle pensionna des écrivains, ce fut sans jamais leur rendre en inspirations ce qu'elle en recevait en flatteries, et leurs œuvres, composées pour ainsi dire dans son salon, ne nous ont conservé de la marquise aucun jugement élevé, aucune appréciation neuve ou pittoresque, aucun même de ces mots qui sont comme la monnaie courante de l'esprit français. Son influence, à peu près nulle dans les lettres, a été singulièrement exagérée, même dans les arts. Si madame de Pompadour n'avait fondé cette royale manufacture de porcelaine, gracieux et symbolique monument de son apparition dans l'histoire, on pourrait dire certainement que les tapissiers lui doivent plus que les artistes, car l'ornementation la toucha toujours beaucoup plus que la plastique. Jouer la comédie à Crécy et à Brimborion, user dans une heure de désœuvrement du pinceau, du touret ou de la presse pour peindre des amours, graver quelques pierres fines ou imprimer des vers sur papier rose,

ce sont là des fantaisies, ce ne sont point des services rendus à l'art. Les dévots de la marquise, car une telle divinité a des fanatiques, feront bien de ne pas trop orner l'autel, et à une statue en marbre de Carare de substituer une statuette en biscuit de Sèvres.

C'est ici surtout que la mesure est nécessaire pour ne pas soulever la conscience publique. Que l'on recommande madame de Pompadour en rappelant la sûreté et la constante bienveillance de son commerce, sa fidélité au roi et à ses amis, que l'on invoque l'espèce d'ignorance invincible dans laquelle naquit et vécut une malheureuse femme prédestinée à l'adultère dès le berceau, le succès d'une telle défense n'est point impossible, surtout lorsque le bénéfice des circonstances atténuantes est réclamé dans une pareille cause par un avocat tel que M. Sainte-Beuve. Malheureusement les imitateurs en grâces légères ont rarement le pas assez preste pour emboîter celui du maître, et là où l'un réclame l'indulgence, les autres veulent l'admiration. Puis, par une conséquence assez naturelle, on passe de la défense de la royale favorite à celle de la société et du temps qui virent de telles ignominies, et qui seuls les avaient rendues possibles. L'on se hasarde alors à des comparaisons entre nos jours et ceux de Louis XV, qu'on voudrait rendre bien humiliantes pour notre société nouvelle. Ici s'élèveraient, si l'on avait le loisir de les aborder, des questions sérieuses qui toucheraient moins au dix-huitième siècle qu'au nôtre, car de telles tentatives ne se font jamais sans quelque espoir d'être bien accueillies, et c'est trop pour la génération actuelle que de n'avoir pas découragé dès l'abord de semblables audaces.

CHAPITRE IX

L'Église et les Parlements au dix-huitième siècle.

J'ai exposé quel avait été sous Louis XIV l'état de la religion en France. L'on a vu ce prince poursuivre, tantôt par la menace d'un schisme, tantôt par celle d'une invasion militaire, la pensée d'omnipotence royale qui fut tout le fond de sa politique. Je crois avoir fait comprendre comment les persécutions exercées sous son règne contre ses sujets protestants devinrent une sorte de conséquence de ses procédés envers le saint-siége, et j'ai montré comment le clergé, compromis par une série de mesures inspirées par un intérêt très-différent du sien, perdit, au moment même où l'on croyait la lui garantir à toujours, une prépondérance morale demeurée jusqu'alors incontestable aux yeux de tous ses ennemis. A d'admirables controverses contre les ministres réformés succédèrent, en effet, aux derniers temps du règne des disputes aigres et mesquines. L'immortelle jeunesse de l'Église parut atteinte par la sénilité du monarque, et la religion allait s'étiolant dans le cercle restreint où le prince renfermait une vie prête à s'éteindre. Divisé contre lui-même, atteint de mille manières par l'influence janséniste, délaissant les grands travaux de l'érudition et de la science pour suivre une hérésie-protée dans ses transformations successives, le clergé français n'avait

jamais été plus faible et moins pénétré de confiance en lui-même qu'à l'ouverture de l'ère fameuse qui accumula devant lui toutes les épreuves et tous les périls.

La victoire remportée par la philosophie du dix-huitième siècle dut paraître complète jusqu'au jour où le martyre eut remplacé le combat. Le clergé recula sur tous les points, n'abordant la lice qu'avec timidité, paraissant reconnaître lui-même la supériorité intellectuelle de ses ennemis et semblant parfois demander grâce pour l'intégrité du dogme dont il gardait le dépôt. Quiconque n'avait pas foi dans les promesses divines pouvait trembler à coup sûr en voyant, d'une part, une fierté si superbe, de l'autre une telle prostration. Dans ces jours d'obscurcissement et de faiblesse, l'Église gallicane ne fut guère plus féconde par les œuvres que par le génie; et, quoique possédant dans l'ensemble de ses corporations savantes une masse de connaissances fort supérieures à celles de l'école encyclopédique, elle opposait à peine quelques faibles digues au flot d'insultes et d'arguments qui menaçait de l'engloutir.

Les philosophes se trompaient toutefois, et le public s'abusait avec eux sur les causes de l'infériorité qui frappait alors tous les regards. Ce n'était pas à la valeur intellectuelle des ennemis de l'Église qu'il en fallait demander l'explication; car, depuis Julien jusqu'à Spinosa, elle avait eu affaire à des jouteurs plus redoutables, sans que jamais sa confiance eût fléchi devant leur orgueil. Mais, compromise par l'intimité de ses rapports avec le pouvoir, elle avait à se défendre contre l'État, qui faisait découler du droit de la protéger celui de l'asservir; dévorée par le jansénisme, auquel les violences de Louis XIV avaient imposé une dissimulation qui le rendit plus hypocrite et plus dangereux, elle rencontrait devant

elle des inimitiés implacables, cachées sous l'appareil d'une orthodoxie affirmée avec obstination. C'est dans cette double situation qu'il faut chercher la cause de triomphes qui furent moins l'œuvre des hommes que l'œuvre des temps. Au dix-huitième siècle, l'Église catholique n'a point été vaincue, elle a été livrée par les siens, et ses ennemis domestiques lui ont été mille fois plus funestes que ses adversaires déclarés. Les philosophes ne se sont établis au cœur de la place que parce que, avant l'heure de l'assaut, les jansénistes en avaient pratiqué la garnison et ruiné les défenses. Ce fut vers 1750 seulement que se développa le grand mouvement philosophique dont l'Encyclopédie fut le centre; mais bien avant cette époque avait commencé contre la liberté de l'Église la lutte de procureur dont l'acrimonieuse persévérance épuisa ses forces, et ne l'abaissa pas moins à ses propres yeux qu'à ceux de ses ennemis.

Véritable tiers parti entre la réforme et l'orthodoxie, le jansénisme était un catholicisme sans soumission et un protestantisme sans courage. A Calvin et à Baïus, l'évêque d'Ypres avait emprunté le dogme de la prédestination et celui de l'inefficacité des œuvres, double injure adressée à Dieu et à l'homme, double blasphème contre la raison et contre la foi. De l'orthodoxie catholique, la secte avait retenu l'appareil extérieur et la hiérarchie ecclésiastique, sans chef, sans règle et sans aucun fondement rationnels. Le jansénisme a donné la mesure de sa puissance organisatrice dans le schisme d'Utrecht et l'établissement de l'Église constitutionnelle en France; mais, s'il était incapable de triompher jamais pour son propre compte, il avait, comme tous les tiers partis, la propriété d'énerver ses adversaires et de leur ôter tout courage, de telle sorte qu'ils se trouvaient livrés presque

sans résistance aux coups de leurs ennemis. Tel fut le service capital rendu par le jansénisme à l'école philosophique. C'est donc moins dans les efforts de celle-ci que dans la situation complexe de l'Église, en face d'une hérésie trop lâche ou trop habile pour s'affirmer elle-même, qu'il convient d'observer le grand duel dans lequel le catholicisme s'engagea, plus d'à moitié vaincu avant l'ouverture de la lutte.

Dégagés aujourd'hui de toutes les préventions contemporaines, nous avons peine à comprendre les agitations entretenues durant un demi-siècle par cette bulle *Unigenitus*, si parfaitement semblable pour la forme et pour le fond aux nombreuses décisions dogmatiques rendues par le saint-siége, pour la solution des difficultés de pareille nature soulevées en matière de foi. Lorsqu'à la sollicitation de Louis XIV Innocent XII condamna le quiétisme et les *Maximes des saints*, il agit exactement comme le fit Clément XI quand, sur l'insistance du même prince, il mit un terme aux dissensions provoquées par les *Réflexions morales* de Quesnel; et pourtant les jansénistes, rendant à Fénelon toute la haine que leur portait ce grand prélat, applaudirent au jugement de Rome, bien loin de contester alors au saint-siége le droit de juger. Aux dernières années de Louis XIV, et dans la phase nouvelle où était entré le jansénisme, depuis que la direction du parti avait passé d'Arnauld à Quesnel, une décision dogmatique était devenue plus nécessaire que jamais. Une perturbation profonde régnait, en effet, dans les idées et dans les consciences; et l'obstination sans exemple avec laquelle les docteurs les plus ouvertement séparés de la doctrine catholique maintenaient leur orthodoxie avait répandu sur la portée des actes antérieurs du saint-siége des

doutes expliqués d'ailleurs par l'obscurité même des questions controversées. On sait de plus que des approbations épiscopales, données à la première édition du livre de Quesnel, depuis habilement remanié dans un sens hétérodoxe, avaient placé quelques évêques, et, en particulier, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, dans une position équivoque, dont il était politique de s'efforcer de les faire sortir par l'action simultanée du souverain pontife et du monarque. Telle est l'explication parfaitement naturelle des efforts faits à Rome par le cardinal de la Trémoille, au nom du roi, pour obtenir cette célèbre constitution.

Si cette tentative fut malheureuse, si des discordes plus vives encore sortirent d'un acte destiné à les prévenir, c'est que le mal était incurable, et que Rome ne comptait pas, même au sein des communions dissidentes, d'ennemis plus acharnés que les sectaires qui prétendaient lui conserver une obéissance filiale. Jamais résolution pontificale n'avait été précédée de recherches plus approfondies, rendue avec une plus entière liberté, et dans un plus religieux recueillement. Ce fut après dix-huit mois de conférences présidées par le pape en personne que Clément XI promulgua, en septembre 1713, la fameuse bulle qui condamnait cent et une propositions, extraites d'un livre dont le titre devait seul survivre aux longues crises provoquées par sa publication. Clément XI avait pris les plus minutieuses précautions afin d'écarter dans la rédaction de la bulle toute énonciation de nature à susciter des difficultés auprès de la puissance séculière, et plus spécialement dans le sein des parlements, gardiens jaloux des maximes gallicanes et de l'indépendance des couronnes. Les propositions condamnées dans l'œuvre de Quesnel portaient toutes

sur les obscurs et ardus problèmes qu'a soulevés dans tous les siècles l'accord inexplicable quoique évident de la Providence et du libre arbitre, de l'ordre humain et de l'ordre surnaturel.

On peut ramener à trois chefs l'ensemble des erreurs signalées par la constitution pontificale dans les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Au premier chef se rapporte le principe commun du jansénisme et de la réforme, d'après lequel, dans l'état de la nature déchue, l'homme pèche toujours et nécessairement si une grâce spéciale ne le détourne du péché. La condamnation appliquée aux trente-trois premières propositions de Quesnel est dirigée contre cette doctrine impliquant l'inutilité radicale des œuvres, qui fait de l'homme une machine, et de Dieu le plus capricieux des tyrans. De la trente-troisième à la soixante-dixième, la bulle atteint toutes les conséquences du même principe, appliqué à l'activité humaine qui, pour Quesnel comme pour Baïus, « n'existe que pour le mal sans la grâce du Libérateur. » Les trente dernières propositions se rapportent à la constitution de l'Église. Celle-ci n'est, aux yeux de l'auteur des *Réflexions morales*, « que la société des saints sur la terre et dans le ciel; et c'est à cette unité mystique qu'il paraît faire remonter tous les pouvoirs attribués à la hiérarchie sacerdotale [1].

En maintenant, sur tant de questions importantes, l'intégrité de l'enseignement orthodoxe, il était assurément naturel que Clément XI rencontrât des contradicteurs passionnés dans les docteurs dont il attaquait par la base les plus persévérantes conceptions. Mais, si l'expérience des révolutions ne nous avait appris combien

[1] Prop. 38 et suivantes. Voyez les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*, par M. Picot, t. 1er, p. 58.

l'esprit de parti est peu difficile sur le choix des armes, nous n'arriverions jamais à comprendre aujourd'hui que de pareilles thèses, débattues dans la région des spéculations philosophiques, pussent devenir la matière et l'occasion d'un long conflit entre l'Église et l'État, entre les magistrats et les évêques. Telle fut pourtant l'étrange destinée de cette constitution pontificale dont le texte, inconnu de la plupart des combattants, servit si longtemps de mot d'ordre à des passions politiques qui cherchaient leurs voies en s'ignorant elles-mêmes. Ce fut en torturant son sens naturel, et par une série d'interprétations subtiles, que la magistrature parvint à faire de la bulle *Unigenitus* sa principale machine de guerre, dans la lutte engagée contre la royauté, pour arracher à celle-ci un droit de contrôle sur les affaires publiques. Cependant la frivolité des motifs et l'hypocrisie du langage n'ôtèrent rien ni à la vivacité des plaintes ni au très-sérieux intérêt de la lutte elle-même. Cette grande querelle était un signe des temps; elle avait sa cause dans la décrépitude d'un ordre social dans lequel les principes se trouvaient en désaccord avec les faits.

Parmi les nombreuses propositions condamnées, une seule était citée par les adversaires de la bulle; c'était de l'anathème porté contre ce texte unique qu'ils prétendaient faire dériver une foule de mystérieux périls : ils en inféraient, en effet, la secrète intention du saint-siége de reprendre, contre le gouvernement de mesdames de Pompadour et du Barry, la politique qui avait prévalu dans le douzième et le treizième siècle. Or cette proposition de Quesnel, classée sous le numéro 91, est celle-ci : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir... On

ne sort jamais de l'Église, lors même qu'il semble qu'on en soit banni par la méchanceté des hommes, quand on est attaché à Dieu, à Jésus-Christ et à l'Église par la charité. »

Condamner une telle maxime, c'était, au dire des magistrats, frayer les voies à une révolution politique d'une façon beaucoup plus sûre qu'en refusant l'enregistrement des impôts et qu'en conduisant la monarchie au seuil de la banqueroute, comme ils le faisaient en toute occasion. Il fallait assurément vivre dans un temps où l'ordre naturel des choses était déjà très-altéré pour présenter une pareille condamnation comme la révélation d'un système qui se proposait de faire refleurir le moyen âge en plein dix-huitième siècle. Le sens de la bulle sur ce point-là était parfaitement simple. Ce que le saint-siége ne voulait point, et qu'il n'avait point le droit de permettre, c'était que le fidèle, répudiant les voies régulières ouvertes à chacun pour le redressement des griefs dont il croit avoir à se plaindre, appréciât lui-même en dernier ressort la légitimité des excommunications prononcées; ce qu'il prétendait, sans méconnaître qu'il pût y avoir des excommunications injustes, c'est que chaque catholique n'en décidât pas seul, au gré de ses passions, en substituant l'autorité de son jugement privé à celle de la hiérarchie ecclésiastique. En vain les explications fournies par l'assemblée du clergé, après la publication de la bulle, avaient-elles défini le sens et limité la portée de la décision pontificale [1]; un grief contre Rome était nécessaire pour assurer sa propre situation vis-à-vis du pouvoir, et ce grief fut jugé d'autant plus commode qu'il avait l'avantage de dissimuler l'opposition sous le dévouement et de mettre les vieilles haines au service des ambitions récentes.

[1] Instruction pastorale du 5 février 1714.

Aux derniers jours de sa vie, Louis XIV avait attaché au front du jansénisme en décadence cette auréole de la persécution religieuse qui transfigure, aux yeux de la postérité, les causes les plus vulgaires. L'esprit de Port-Royal n'avait pas péri sous ses ruines, et ses nombreux adhérents avaient été l'objet de poursuites à la fois vaines et acharnées. L'école qui nie la liberté de l'homme en le désintéressant du soin de ses propres destinées s'était donc trouvée représenter à peu près seule l'indépendance et la dignité du caractère dans une nation qui commençait à se redresser sous l'aiguillon du malheur, et en face d'une Église dont les libertés officielles étaient devenues comme une enseigne de servitude. C'était par lettres patentes et sur l'injonction de son avocat général, que le roi avait fait enregistrer au parlement la bulle *Unigenitus*, procédé qui, bien plus que la question même, provoqua et entretint la résistance parlementaire, lorsqu'à l'avénement d'un prince enfant la magistrature se releva tout à coup comme un ressort longtemps comprimé.

Mais l'acte pontifical avait reçu de la part des évêques un accueil très-opposé à celui que lui réservaient les magistrats, et d'un bout à l'autre du monde chrétien les chefs de l'Église s'étaient inclinés sous la voix du premier pasteur. L'assemblée du clergé de 1714 l'avait spontanément acceptée en l'expliquant dans une *instruction pastorale;* plus de cent évêques français y adhérèrent avec empressement, et quatorze prélats prirent seuls une attitude différente. Parmi ceux-ci, certains évêques, tels que Soanen, Colbert et de la Broue, appartenaient au jansénisme avoué; les autres, orthodoxes par

sentiment et jansénistes par situation, comme le cardinal de Noailles, tout en suspendant la promulgation de la bulle dans leurs diocèses, eurent soin de condamner dans le même sens que le saint-père le livre de Quesnel. Hors du royaume, la constitution pontificale fut admise sans observation; et, si l'adhésion expresse ou tacite de l'Église suffit pour imprimer à une définition dogmatique émanée du saint-siége le caractère d'une règle de foi, il faut attribuer ce caractère à la constitution de Clément XI, ou le dénier à nombre d'actes qui en sont revêtus depuis plusieurs siècles.

En 1717, un appel de la bulle au futur concile avait été dressé par quatre évêques, disciples reconnus de Jansénius et de Quesnel. Dans cet acte, les idées fondamentales du parti étaient consignées d'une façon si catégorique, que sa seule lecture suffit pour constater que ses auteurs auraient maintenu l'intégrité de leur formulaire contre les décisions d'un concile œcuménique aussi résolûment qu'ils la défendaient contre les constitutions pontificales[1]. Quelques mois après, le cardinal de Noailles avait adhéré à cet appel avec des réserves qui, en attestant la sincérité de sa foi, n'ôtaient rien à la gravité de sa démarche; douze évêques le suivirent dans cette nouvelle phase de sa vie, comme ils l'imitèrent plus tard dans son retour à l'obéissance et à l'unité. Il était naturel que l'adhésion à l'appel donnée par l'archevêque de Paris entraînât celle d'une grande partie de son clergé diocésain; d'un autre côté, les communautés religieuses, et en particulier les oratoriens, les doctrinaires, les bénédictins et les feuillants, se lancèrent à

[1] Il faut lire sur ce point-là les propres paroles de Soanen, évêque de Senez, principal rédacteur de l'acte d'appel, du 5 mars 1717 (*Mémoires sur l'hist. ecclésiast. du dix-huitième siècle*, t. II, p. 5).

corps perdu dans un mouvement qui, sans inquiéter désormais leur conscience, semblait relever l'Église de la prostration où l'avait fait tomber le despotisme, tour à tour hautain ou tracassier, du dernier règne. L'université de Paris suivit cet exemple, et, en descendant dans les rangs de la jeunesse, la cause de l'appel prit quelque chose d'agressif et d'ardent comme elle.

En face de l'assentiment donné par l'univers catholique à la bulle pontificale, et devant cent vingt évêques français dévoués au saint-siége, la protestation de seize prélats avait sans doute une très-faible importance au point de vue de la doctrine; cependant l'appel souscrit par quelques évêques donnait en ce moment au parti une consistance qu'il n'avait pas obtenue jusqu'alors. Derrière les professeurs des universités commençaient d'ailleurs à se montrer les magistrats : ceux-ci hésitaient à élever un drapeau religieux dans une affaire où le plus grand nombre s'engageaient par une impulsion toute politique. Quelle que fût, dans l'ancienne société française, la confusion des deux pouvoirs et l'incertitude de leurs limites, les parlements ne pouvaient en appeler directement au futur concile à l'occasion d'une controverse purement théologique. Dans cette position équivoque, toute hérissée de contradictions et de réserves, ils imaginèrent d'assister le parti opposant en en appelant comme d'abus de la bulle, sous le prétexte banal que sa rédaction menaçait l'indépendance de la couronne, et que la condamnation portée contre la quatre-vingt-onzième proposition de Quesnel impliquait pour le saint-siége le droit de dégager les sujets de leurs serments envers le souverain. D'un bout à l'autre du royaume l'agitation allait donc croissant d'heure en heure, et partout se révélaient des tendances, vagues

encore, mais déjà redoutables. Le régent mesura l'étendue du péril avec sa sagacité habituelle, et, quoique aussi dégagé qu'homme puisse l'être en ce monde de toute passion religieuse, il prit la résolution d'arrêter à tout prix la contagion de l'appel, estimant faire en cela, non de la théologie, mais de la politique. Ce prince déploya dans cette délicate entreprise un mélange de vigueur et de modération auquel l'histoire doit un hommage qui ne pouvait lui être payé de son temps ni par l'impatience moliniste ni par le jansénisme exaspéré.

La politique de la régence en ces matières était si manifestement dictée par l'intérêt de la monarchie française, qu'elle fut continuée par tous les ministères qui suivirent, jusqu'aux temps où le souverain pouvoir qu'avait exercé Richelieu passa aux mains de madame de Pompadour. Si gallican qu'il pût être, nous avons vu le cardinal de Fleury penser et agir comme le cardinal Dubois, dont les jansénistes font aussi souvent un ultramontain qu'un athée. Toujours réservé en face des obstacles qu'il ne se croyait pas assez fort pour affronter, l'évêque de Fréjus se montra inflexible sur les doctrines durant le cours de son long ministère. A mesure que l'agitation gagnait les couches inférieures de la société, l'épiscopat se rapprochait du centre de l'unité catholique, et l'adhésion incontestable désormais de toutes les Églises étrangères à la constitution de Clément XI imprimait à cette bulle un caractère dogmatique, même aux yeux des docteurs qui, en matière d'infaillibilité, maintenaient les principes particuliers à l'Église de France. Le concile d'Embrun venait de frapper d'une condamnation canonique, ratifiée par l'autorité royale, malgré l'opposition parlementaire, l'évêque de Senez, l'un de ses membres, vieillard obstiné, dont le tort avait

été de dire tout haut ce que la plupart des appelants pensaient tout bas. Un autre événement attendu depuis longtemps porta un coup plus sensible encore au jansénisme, et prépara la transformation qui le conduisit bientôt après à chercher dans un autre public et à poursuivre par d'autres voies une importance qu'il allait perdant chaque jour.

Averti par son grand âge qu'il était temps de mettre sa conduite en accord avec sa foi, l'archevêque de Paris avait enfin accepté la bulle sans restriction ni réserve, et, après une rétractation solennelle de son appel, il avait prescrit à ses diocésains de suivre leur premier pasteur dans la voie filiale de l'obéissance. La résolution du cardinal entraîna celle des dix évêques qui avaient abrité si longtemps leurs propres incertitudes sous le couvert de son nom et de ses vertus pastorales. A partir de ce jour, le parti de l'appel fut décapité, car il perdit tout son état-major ecclésiastique. La faculté de Paris avait déjà retiré un acte que quelques agitateurs lui avaient surpris pour un jour, en dépit de ses propres traditions et de ses sentiments intimes, et les autres facultés appelantes n'hésitèrent pas à imiter cet exemple. Avec le concile d'Embrun, qui eut lieu en 1727, et la rétractation du cardinal de Noailles qui survint l'année suivante, une phase toute nouvelle s'ouvrit donc dans l'histoire du jansénisme. Celui-ci perdit la grande place que lui avaient faite un moment le concours d'une portion de l'épiscopat, celui du clergé de Paris et d'un très-grand nombre de corporations monastiques. Mais l'élément laïque eut bientôt rempli le vide laissé dans ses rangs par la désertion des dignitaires de l'Église, et la secte devint un parti où les théories religieuses occupèrent une place de plus en plus restreinte.

Il demeura dès lors démontré que le jansénisme n'aboutirait jamais à aucune application durable de ses propres doctrines, et qu'il ne serait contre l'Église catholique qu'un formidable instrument de dissolution. En passant de la direction d'Arnauld sous celle de Quesnel, il avait subi une déchéance moins sensible que celle qui l'attendait lorsqu'il eut pris Soanen pour chef, Boursier pour publiciste et le diacre Pâris pour idole. Toutefois, en devenant plus obscure, l'action du jansénisme ne fut que plus puissante, et je ne connais pas de cause qui ait plus profité de son propre abaissement. L'histoire de cette secte, suivie depuis 1730 jusqu'à la promulgation de la constitution civile du clergé en 1790, conduit à cette conclusion singulière, qu'un triomphe plus complet qu'elle ne l'avait elle-même rêvé lui fut ménagé au moment où les complices de ses violences lui refusaient jusqu'au droit de prononcer son propre nom.

A la condamnation de l'évêque de Senez et au retrait de son appel par le cardinal de Noailles remonte la révolution qui fit descendre cette doctrine dans les dernières couches du peuple sous le couvert du mysticisme, en même temps qu'elle devenait, pour la portion de la société où s'agitaient des désirs nouveaux, l'instrument d'une ambition toute politique. Envisageons rapidement l'école janséniste sous ces deux aspects. Après le besoin de remonter vers une puissance créatrice, l'aspiration la plus irrésistible de l'humanité est celle qui la pousse à franchir les bornes d'un monde, qu'elle dépasse par tous les élans de sa pensée et de son cœur. Devancer la victoire de l'âme sur les sens qui l'emprisonnent, embrasser d'un regard furtif les horizons aux splendeurs voilées, cette tentation l'assiége dans tous les siècles, au sein de la barbarie comme sous l'éclat des lumières de la science.

Le cycle immense aux deux extrémités duquel on aperçoit le trépied des sibylles et les tables tournantes est tout rempli de ces efforts réitérés avec une persévérance indomptable, sous l'empire des croyances et des institutions les plus opposées. Ne voir que des contes bleus dans une suite de faits qui se déroulent à travers les âges avec la persistance d'une loi suprême et générale, sous prétexte que ces faits seraient incompréhensibles, c'est imiter l'aveugle qui nierait contre l'univers l'existence des couleurs; d'un autre côté, attribuer à l'action divine tout ce qui dépasse nos propres forces, et nier l'existence de puissances malfaisantes interposées entre Dieu et l'homme, c'est répudier avec l'un des dogmes fondamentaux du christianisme l'autorité des traditions universelles.

Durant la phase la plus importante, quoique la moins observée de son existence, le jansénisme a pu se prévaloir de phénomènes innombrables manifestement contraires à l'ordre physiologique, et qui, comme ceux du magnétisme animal, ont dans les hautes régions de la science suscité plus de colères qu'ils n'ont rencontré d'explications. Pendant plus de vingt ans, des milliers de spectateurs assistèrent dans Paris à des scènes fort étranges assurément, mais attestées par une masse de témoignages tellement authentiques et tellement concordants, qu'il faudrait pour les nier une intrépidité de scepticisme devant laquelle l'histoire disparaîtrait jusqu'à sa dernière page[1]. Ce n'est pas seulement au cimetière Saint-Médard qu'on vit des femmes délicates

[1] Voir les nombreux procès-verbaux et attestations consignés dans l'ouvrage de Carré de Montgeron, conseiller au parlement de Paris, intitulé: *la Vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Paris et autres appellans démontrée*. 3 vol. in-4. Cologne, 1747.

secourues par des hercules recevoir sur le crâne ou en pleine poitrine des coups de massue auxquels un bœuf dans l'abattoir n'aurait pas résisté : la clôture de l'enceinte consacrée par l'idolâtrie janséniste n'arrêta ni la frénésie des convulsions ni les manœuvres d'un parti pour lequel ces scènes étaient devenues le plus puissant moyen de recrutement, car il n'hésitait pas à les transformer en miracles, en y cherchant la sanction de ses doctrines et la démonstration de leur sainteté.

Pendant que les contributions des sectaires remplissaient la *Boîte à Perrette*, soutenaient les *Nouvelles ecclésiastiques* et la fabrique inépuisable de pamphlets anonymes dont les Mémoires du temps signalent la publication quotidienne, les convulsionnaires, réunis en assemblées clandestines, priaient et prophétisaient, tantôt se mettant en croix, tantôt se déchirant les entrailles comme dans certaines pagodes indiennes ou dans quelques lamaneries du Thibet. Richelieu entre deux orgies, Clermont et Soubise entre deux défaites, tous les chefs de cette société corrompue et de ce gouvernement conspué venaient ranimer leurs sens émoussés au spectacle nocturne des crucifiements et des extases. Le Journal de Barbier contient sur cette partie souterraine de la vie du dix-huitième siècle les détails les plus dramatiques dans leur précision indéuse, depuis le jour où l'autorité eut interdit le culte public du *Bienheureux* jusqu'aux temps qui précédèrent la révolution française. Nous pouvons suivre pas à pas, des voluptés de la Régence aux horreurs de la Conciergerie, une génération hébétée d'incrédulité et de mysticisme, qui passa du tombeau de Pâris au baquet de Mesmer et aux élixirs de Cagliostro, en attendant que D. Gerle, Robespierre et Catherine Théot, successeurs des apôtres, des

pontifes et des rois détrônés, décrétassent pour l'humanité un autre culte en lui ouvrant une ère nouvelle.

Pendant qu'il descendait dans le peuple sous le manteau de la thaumaturgie, le jansénisme avait la bonne fortune de devenir un instrument d'opposition contre un gouvernement déserté par la conscience publique, et que chacun aspirait à détruire sans trop savoir comment et par où l'attaquer. En lassant par un égoïsme immense la tendresse obstinée de ses sujets et en faisant aboutir l'histoire de France à une chronique de mauvais lieu, Louis XV avait établi une solidarité directe entre ses propres vices et les malheurs publics.

Mais depuis plusieurs siècles les diverses classes de la société française avaient tellement lutté d'efforts pour étendre la sphère de la royauté et pour lui retirer ses contre-poids, qu'elles ne savaient plus quel moyen prendre pour résister au monarque, même dans l'abaissement où l'avaient réduit ses vices. Quel n'était pas surtout l'embarras de la magistrature grandie à l'ombre du trône des Capétiens, lorsqu'il fallait entrer en lutte contre la puissance à laquelle elle devait tout et dont elle avait servi tous les progrès? Les parlements pouvaient-ils se donner sérieusement comme les organes de la représentation nationale? Pouvaient-ils surtout se liguer ensemble, ainsi qu'ils le tentèrent si souvent durant le dix-huitième siècle, lorsque chacun d'eux trouvait dans ses archives l'acte royal, à date certaine, qui lui avait attribué une juridiction locale déterminée? Comment concilier la prétention du contrôle parlementaire en matière d'édits avec les théories de suprématie royale dont les plus illustres magistrats avaient durant deux siècles été les plus ardents propagateurs? Si, dans

l'absence de toute autorité limitative et sous le poids de charges chaque jour croissantes, la nation semblait inciter les cours de justice à dénaturer leur institution et à s'emparer d'une portion de la puissance législative, il suffisait à la couronne, pour rendre celles-ci à la vérité de leur situation et de leur rôle, de rappeler des dates certaines et des faits authentiques.

Ces grands corps subissaient donc une double pression : institués pour fortifier la royauté en la secondant, ils se sentaient mal à l'aise lorsqu'ils lui devenaient un obstacle; d'un autre côté, dotés par la propriété de leurs offices de l'inamovibilité qui assurait à chacun de ses membres devant le pouvoir une indépendance dont la compagnie manquait elle-même, les magistrats aspiraient à la vie publique avec une ardeur fort bien servie par les circonstances : usurpateurs et factieux s'ils dépassaient les limites de leurs attributions judiciaires, ils demeuraient, en les respectant, inutiles à la nation et à eux-mêmes. Tiraillés entre leurs instincts et leurs traditions, et bien plus propres à préparer une révolution qu'à fonder un ordre nouveau, les parlementaires tenaient donc entre le pouvoir et la liberté une place analogue à celle qu'occupaient les jansénistes entre le catholicisme et la philosophie.

Les affinités électives ne sont pas moins importantes en politique qu'en chimie, et les idées se combinent comme les substances. Au dix-huitième siècle, les magistrats adhérèrent au jansénisme bien moins par sympathie pour les théories controversées que par analogie d'humeur, de situation et d'intérêt. Louis XIV avait d'ailleurs fait enregistrer la bulle *Unigenitus* par lettres patentes, et ce fut par des arrêts du grand conseil que procéda le roi son successeur chaque fois qu'il voulut

donner un caractère légal, soit à cette bulle elle-même, soit aux divers arrangements imaginés par la cour, de 1734 à 1756, pour calmer les esprits et raffermir l'ordre public. En démolissant la constitution de Clément XI avec le concours des passions populaires si habilement entretenues au sein des masses fanatisées, le parlement de Paris poursuivait donc un but qui le touchait plus directement, on peut le croire, que la canonisation du diacre Pâris ou l'inefficacité des œuvres. Mettre l'acte pontifical à néant, c'était établir la nullité radicale des enregistrements par lettres patentes, prétention que le parlement hésitait à formuler, mais qui était l'expression vraie et complète de sa pensée; c'était surtout porter un coup mortel à l'autorité du grand conseil, ce rival obscur, mais formidable, de l'autorité parlementaire, qui, sans posséder aucune juridiction propre, conservait dans l'universelle confusion de ces temps le droit de casser les arrêts des cours souveraines quand il plaisait au roi de les lui déférer.

Rien ne s'explique donc mieux qu'une hostilité entretenue par l'anarchie dans laquelle se débattaient tous ces pouvoirs aussi incertains de leurs titres que de leurs limites. Des entreprises ridicules, lorsqu'elles n'étaient point odieuses, venaient révéler un désaccord chaque jour plus sensible entre les droits et les faits, entre une législation demeurée catholique comme aux jours de saint Louis et une société dont l'unité morale avait été brisée par la réforme, et que toutes les tempêtes de l'esprit secouaient alors dans ses dernières profondeurs. Il devenait manifeste qu'une oppression sans exemple allait sortir pour l'Église des institutions promulguées en d'autres siècles pour maintenir sa suprématie, et que les chaînes de sa servitude

seraient forgées avec les débris mêmes de sa couronne.

Dans le droit public du moyen âge, le souverain n'était pas moins l'évêque du dehors que le chef de la société civile, et l'unanime volonté des peuples imprimait aux décisions promulguées dans les conciles un caractère aussi strictement obligatoire qu'aux lois émanées des princes ou des assemblées politiques. C'était donc à bon droit que les parlements se disaient alors les gardiens et les protecteurs des canons. En leur attribuant l'*exécution parée*, ils conféraient aux actes des conciles, et en certains cas aux brefs émanés de l'autorité pontificale, l'authenticité qui assimilait ceux-ci aux lois du royaume, malgré l'universalité de leurs prescriptions. Mais, dans un temps où l'ordre religieux et l'ordre politique demeuraient inséparablement unis, il existait une foule d'intérêts complexes et de matières mixtes qui, n'intéressant pas moins l'État que l'Église, participaient à la fois de l'une et de l'autre juridiction. Telles étaient particulièrement les questions qui se rapportaient à la validité du mariage, sacrement en même temps que contrat civil, à la collation des bénéfices, intérêt à la fois spirituel et territorial, à la nomination des évêques, dont l'effet n'était pas seulement de donner des pasteurs aux fidèles, mais des chefs au premier ordre de l'État et quelquefois des membres à la pairie. A qui appartiendrait-il de déterminer les limites du domaine religieux et du domaine temporel; et, en cas de conflit entre l'Église et l'État si étroitement enlacés, quelle autorité fixerait la compétence et déciderait en dernier ressort? Si l'État abdiquait devant l'autorité spirituelle, la société ne tomberait-elle pas sous un régime théocratique, et la distinction des deux pouvoirs qui est de l'essence du christianisme ne risquerait-elle pas de s'altérer? Si

l'État exagérait son droit ou l'appliquait avec malveillance, la liberté de l'Église ne serait-elle pas à sa merci? Comment celle-ci se défendrait-elle avec des censures et des armes spirituelles contre une puissance qui tenait dans la main le temporel du clergé, et qui, dans toutes les matières mixtes, pouvait mettre au service de ses interprétations des trésors, des canons et des soldats?

Ces redoutables problèmes, posés dès l'origine de la monarchie, devinrent à peu près insolubles à partir du seizième siècle, en présence de la diminution chaque jour plus sensible de la foi catholique en France et du déchirement opéré dans la chrétienté. Lorsque l'ordonnance de Villers-Cotterets eut défini l'appel comme d'abus et en eut régularisé l'exercice, les questions qui se résolvaient autrefois par le respect des croyances communes tombèrent dans un domaine où tout était matière à controverse, occasion de dispute et de scandale. Le droit reconnu à l'autorité judiciaire de mettre à néant par ses propres arrêts les décisions de l'autorité ecclésiastique et de choisir souverainement entre celles-ci; celui d'intervenir, sous prétexte de protéger l'honneur et la conscience des sujets du roi, dans l'action disciplinaire et dans la dispensation des sacrements, préparèrent une épreuve dont rien n'avait pour l'Église égalé jusqu'alors l'amertume et le péril.

Zélés d'abord contre le protestantisme au point de mériter le reproche de cruauté, les parlements ne tardèrent pas à incliner vers le calvinisme, non[1] pas assez pour abjurer la foi de leurs pères, mais trop pour conserver des attributions religieuses sans être tentés

[1] Fleury, *Nouveaux Opuscules*, discours sur la liberté de l'Église gallicane, n° 23, p. 157; voyez aussi, aux *Mémoires du clergé*, t. VIII, les remontrances adressées au roi par l'assemblée du clergé, le 12 janvier 1666.

d'en abuser. Ce qui fit la fortune du jansénisme, c'est qu'il correspondit très-habilement à cet état des âmes, et qu'il parvint à constituer entre l'orthodoxie et la réforme une sorte de station intermédiaire où l'on demeurait sans éclat et sans déchirement de conscience. Cette situation réservée allait fort bien aux habitudes graves des jurisconsultes ; aussi les vit-on témoigner pour la plupart à la secte une sympathie que l'identité des intérêts ne tarda pas à rendre plus vive encore.

Personne n'ignore « l'abus énorme de l'appel comme d'abus qui, dans un temps où toutes les entreprises venaient de la puissance séculière, et non de Rome, avait fait du roi le véritable chef de l'Église de France [1]. » « Mieux aurait valu pour le clergé, » dit un illustre prélat qu'on citerait comme l'un des plus éminents canonistes, si sa mort n'en avait fait le plus glorieux des martyrs, « renoncer à ses priviléges civils et politiques, à la protection en faveur des canons et à l'exécution parée accordée aux ecclésiastiques, que de voir la juridiction livrée à discrétion entre les mains de cours de justice aussi entreprenantes. L'Église, rentrée dans le droit commun, n'ayant de protection que celle qui garantit toute institution utile contre le trouble et la violence, et maîtresse dans son régime intérieur, eût d'autant plus développé sa puissance morale, qu'elle eût moins possédé de cette puissance empruntée, objet de tant de jalousie, et faisant retomber sur le ministère spirituel mille entraves aussi funestes qu'humiliantes. Mais ce n'était pas chose facile que ce divorce. On ne rompt pas légèrement des liens qui avaient commencé avec la monarchie, on ne règle pas en un jour les comptes de

[1] Fénelon, *Œuvres complètes*, t. XXII, p. 556.

deux sociétaires qui, depuis douze siècles, géraient en commun les intérêts religieux, moraux et politiques d'une grande nation [1]. »

L'auteur de l'excellent livre auquel nous empruntons ces lignes a rappelé, d'après d'Héricourt, la longue série d'arrêts rendus durant cette époque par les parlements, agissant en leur qualité de protecteurs des canons. Ces arrêts statuent tour à tour sur la validité des interdictions prononcées par l'autorité diocésaine, sur les innovations introduites par les évêques dans les bréviaires et le rituel, sur les excommunications, les censures et les refus de sépulture ; ils règlent les obligations des chanoines et leur mode d'assistance à l'office ; tantôt ils rectifient des catéchismes, tantôt ils suppriment des mandements. Le Journal de Barbier ne nous laisse rien ignorer de ces tracasseries juridico-théologiques auxquelles les parlements consacraient la moitié de leurs audiences, pendant que les courtisanes gouvernaient la France et que Voltaire exerçait de Ferney sa dictature européenne. Nous pouvons y retrouver à leur date les innombrables arrêts par lesquels les magistrats, après avoir vérifié à la loupe les thèses des plus obscurs bacheliers, supprimaient celles-ci comme dangereuses pour la sûreté du royaume, et, afin de maintenir dans l'obéissance des sujets dont on paraissait craindre que le saint-siége ne pratiquât la fidélité, ils parlaient comme si, des murs d'Avignon, deux cent mille papalins avaient menacé le royaume.

Rempli des préjugés, mais dégagé des passions de son temps, et capable de justice à force d'indifférence, Barbier enregistre jour par jour ces tristes témoignages

[1] *De l'appel comme d'abus, son origine et ses progrès*, par Mgr Affre, archevêque de Paris ; in-8, 1835, p. 88.

de l'aveuglement des partis, qui lui inspirent une sorte d'ironique pitié. Rien n'émeut moins, en effet, que les calomnies rétrospectives et les terreurs feintes. La conscience publique n'admettait pas qu'entre l'*Essai sur les mœurs* et l'*Émile*, la bulle *Ausculta fili*, fulminée par Boniface VIII contre Philippe le Bel, fût un péril fort sérieux pour la France de Louis XV, ni que les prétentions de Benoît XIV fussent plus dangereuses que les doctrines du *Contrat social* pour la couronne des rois très-chrétiens. Ces friperies, depuis longtemps traînées dans les parquets et les grand'salles, commençaient à être hors de service, et le jansénisme éprouvait lui-même quelque embarras pour s'en revêtir.

Mais, lorsque Paris faiblissait, la province venait réchauffer son zèle. Une sorte d'émulation s'établit donc entre toutes les compagnies judiciaires, et ce fut à qui s'engagerait le plus avant sur le terrain de la théologie. Le parlement de Paris venait de retirer, par arrêt, le caractère œcuménique au concile de Florence et au concile de Latran; il paraissait avoir comblé la mesure en supprimant, par un acte qu'on voudrait biffer de l'histoire [1], la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul, sur une consultation rédigée par le fougueux Boursier. Cependant le parlement de Toulouse trouva bientôt moyen de le distancer : on vit cette compagnie, après un débat solennel, décréter d'ajournement un pauvre candidat en droit canon pour avoir soutenu, sans malice, que le Fils de Dieu avait possédé virtuellement, durant son passage sur la terre, la plénitude des deux puissances, non que la cour contestât précisément à Dieu cette double souveraineté, mais parce que les papes pou-

[1] 3 janvier 1738.

vaient être tentés d'abuser de la concession en leur qualité de vicaires de Jésus-Christ [1].

Ces préoccupations, suggérées par des faits dont les traces avaient disparu depuis deux siècles, rappellent celles de nos contemporains qui prétendaient, il y a trente ans, protéger la France de 1789 contre le rétablissement de la dîme et de la corvée. Mais le jansénisme avait rendu un double service aux hommes qui travaillaient à exploiter ces craintes. D'une part, il avait donné des passions sincères pour stimulant à des appréhensions qui ne l'étaient point; de l'autre, il avait mis au service de la puissance parlementaire cette population parisienne que son goût pour les romans de Crébillon fils n'empêchait pas, selon Barbier, d'adhérer en grande majorité au jansénisme, forme transitoire de l'opposition religieuse et politique.

Cette école avait eu la bonne fortune, toujours précieuse pour un parti, de rencontrer un mot de passe d'autant plus aveuglément accepté des masses qu'il était moins intelligible pour elles. La bulle *Unigenitus* résuma, durant près d'un demi-siècle, tous les griefs d'un grand peuple déshonoré par son gouvernement et déserté par la victoire. Si prudente qu'eût été la rédaction de cet acte pontifical, on parvint à le transformer en épouvantail populaire; les petits enfants frissonnaient rien qu'à ce mot, et les habiles masquaient sous l'appareil d'un profond respect pour la couronne, dont ils prétendaient défendre l'indépendance, la première agression vraiment redoutable contre laquelle elle ait eu à se défendre. Odieuse aux hérétiques, la bulle devint par ce seul fait, pour le clergé, l'étendard même de l'or-

[1] Arrêt du 30 juin 1752. *Mémoires de Barbier*, t. V, p. 258.

thodoxie. Rien de plus naturel, dès lors, que de considérer l'adhésion à cette constitution pontificale, élevée à l'état de règle de foi par l'assentiment de l'univers catholique, comme une condition préalable d'admission aux sacrements dispensés par l'Église aux seuls fidèles. C'est là une question de bonne foi que l'équité suffit, ce semble, pour résoudre, quoiqu'elle ait provoqué contre le clergé une persécution bien plus redoutable que celle de la Terreur, parce que cette persécution fut à la fois plus opiniâtre et moins sanglante, et qu'elle abaissa les âmes sans les relever par le martyre. Disons-en quelque chose.

L'Église catholique ne repousse de la table sainte aucun de ceux qui s'y présentent, à moins qu'ils ne soient séparés de sa communion par un fait patent et notoire. Or comment méconnaître que telle ne fut, dans le dix-huitième siècle, la situation des hommes qui refusaient d'accepter un acte contenant la définition canonique de tous les points controversés? N'était-ce pas un procédé sans exemple que d'imposer au clergé, en faveur d'adversaires implacables, des obligations dont n'aurait pas manqué de le dispenser la droiture seule des libres penseurs?

Afin d'écarter les jansénistes des sacrements d'une Église à laquelle ceux-ci étaient étrangers, puisqu'ils en contredisaient les dogmes et qu'ils n'en reconnaissaient point la hiérarchie, et pour n'être pas personnellement impliqués dans une solidarité réputée sacrilége, les curés de Paris usaient d'un moyen dont, par un étrange retour des choses d'ici-bas, le cardinal de Noailles avait pris lui-même l'initiative contre les jésuites. Lorsqu'en 1716 ce prélat retira à ces pères, aux applaudissements du parti janséniste, le pouvoir de confesser dans son

diocèse, on crut devoir réclamer des fidèles, quand le nom de leurs confesseurs était inconnu, des billets signés, afin d'acquérir la certitude que ces religieux étaient demeurés sous le coup de l'interdit. Mais, après la mort du cardinal, sous l'épiscopat de MM. de Vintimille et de Beaumont, les jansénistes *mangèrent à leur tour du système*, suivant l'expression du jovial avocat qui nous fournit cette anecdote[1]. Alors naquit entre la magistrature et le clergé le conflit fameux qui tient une si grande place dans l'histoire du règne. Usant d'un droit qui lui appartenait strictement et qu'un usage antérieur avait consacré, l'autorité épiscopale prescrivit aux fidèles qui réclamaient l'usage des sacrements de se munir d'une attestation signée par un prêtre approuvé; elle enjoignit en même temps aux confesseurs de faire précéder l'absolution d'une adhésion non équivoque à la bulle, double prescription qui blessait les parlements dans leurs prétentions canoniques parce qu'elle tendait à attribuer à l'acte de Clément XI l'autorité d'une décision en matière de foi.

Nous avons rappelé les motifs qu'avaient les magistrats pour refuser à la célèbre bulle le caractère qui, de 1714 à 1756, lui avait été reconnu par une foule de déclarations royales aussi bien que par toutes les manifestations épiscopales. Une lutte acharnée éclata donc dans la plupart des paroisses de Paris entre les prêtres soumis aux ordres de l'autorité diocésaine et les tribunaux, qui prétendaient au droit de réformer ceux-ci. Aux refus de sacrements, faute de billets de confession, on opposa des arrêts qui, sous peine de bannissement, de confiscation et même des galères à perpétuité, ordonnaient

[1] *Journal de Barbier*, mars 1752, t. V, p. 190.

aux ecclésiastiques de dispenser la communion aux demandeurs, sur signification de la grosse dûment enregistrée ; et, ne tardant pas à dépasser cette limite, l'on commit bientôt après deux ou trois prêtres jansénistes en rébellion permanente contre leur pasteur, pour remplacer dans les paroisses abandonnées les malheureux curés prisonniers ou fugitifs. Un vieux convulsionnaire se mourait-il entouré des reliques du diacre Pâris; des religieuses, qui, par perfection, ne communiaient jamais, avaient-elles l'espoir d'ameuter la foule ou la fantaisie de se distraire un moment, on venait en leur nom réclamer les sacrements avec la certitude d'un refus ; puis l'on constituait, aux frais du parti, procureurs et avocats pour obtenir un bel arrêt dont le pauvre curé payait les frais, quoique son archevêque lui eût interdit d'en tenir compte. Un second jugement suspendait de ses fonctions le pasteur, le chassait de son domicile, et le mulctait ordinairement d'amendes ruineuses, atteignant de plus par ricochet les porte-Dieu, les portesonnette et les bedeaux.

Ce fut ainsi que, durant dix ans, se régla chaque matin le compte courant de l'Église avec la justice. Lorsque les ecclésiastiques parvenaient à se dérober par la fuite à ces pénalités révoltantes, leurs ennemis n'y perdaient rien, car l'émeute, s'abattant sur la maison curiale, y achevait l'œuvre de la loi. A chaque page du Journal de Barbier sont décrites, avec ces procédures innombrables, les honteuses solennités qui les suivent. Au premier plan de ces tableaux monotones apparaissent de malheureux prêtres tout tremblants, puis vient une foule de sectaires furieux, d'avocats, de greffiers et d'huissiers instrumentant entre les vases de l'autel : dans le lointain on entrevoit le bourreau avec son valet,

sa charrette et tout le mobilier de sa profession [1].

La terreur avait passé des presbytères de la capitale à ceux des provinces, car la plupart des parlements, engagés contre la cour dans une ligue politique dont la question religieuse était alors le plus solide ciment, imitaient le parlement de Paris lorsqu'ils ne le dépassaient point. Le ressort de celui-ci s'étendait d'ailleurs des

[1] Je choisis au hasard quelques exemples entre mille, en les prenant dans une seule année. « Du samedi 8 février 1755. Pour l'exécution par effigie de l'arrêt rendu par contumace, le lundi 3 février, contre les sieurs Brunet et Ancel, premier et second vicaires de la paroisse Saint-Étienne du Mont, et le sieur Meurissot, porte-Dieu, condamnés tous trois pour refus de sacrements au bannissement à perpétuité hors du royaume; on a apporté dans la charrette du bourreau un poteau et un écriteau contenant l'arrêt. Le bourreau le planta dans la place Maubert; un greffier et un huissier du parlement suivaient dans un fiacre. Le greffier a lu l'arrêt ; le tableau a été attaché au poteau, et cela était escorté d'escouades de guet à cheval et à pied, et d'archers de la robe courte. Après quoi le poteau est resté avec le tableau pour être lu par le public pendant quelques heures, jusqu'à cinq heures du soir, en sorte que ceci est suivi avec toutes les formalités. »

« Du mercredi 14 mai 1755. Le bourreau, avec escorte, a planté le tableau et le poteau du porte-Dieu de la paroisse de Sainte-Marguerite, appelé Franque, et du sieur Duguerrou, prêtre de ladite paroisse, bannis à perpétuité. »

« Vendredi 16, même cérémonie et exécution à la place Maubert, pour le sieur Dubois, prêtre habitué de Saint-Eustache, condamné aux galères perpétuelles, et un quidam, prêtre banni à perpétuité. C'est à présent la politique du parlement de faire exécuter ces sortes d'arrêts avant qu'on les crie dans les rues, pour qu'il ne s'amasse pas trop de monde dans les marchés. »

« Du samedi 30 août 1755, arrêt du parlement qui, pour avoir laissé mourir le sieur Cougnon, chanoine, sans lui administrer les sacrements, condamne tout le chapitre d'Orléans, en quatre mille livres d'amendes, en deux cents livres, pour la fondation d'un service perpétuel pour le repos de l'âme dudit Cougnon, et bannit par contumace à perpétuité, hors du royaume, avec confiscation de tous biens, le sieur Vallet, chanoine dudit chapitre, et d'Imbercourt, archidiacre d Orléans, et condamne le sieur Huart, simple chanoine, à être blâmé par la cour, toutes les chambres assemblées, y étant à genoux, et en cent livres d'amende envers le roi. »

extrémités de la Champagne à celles de l'Auvergne, et de tous les présidiaux de ce vaste territoire surgissaient chaque jour contre les refus de sacrements des jugements confirmés par des arrêts solennels. Pendant que les légistes faisaient trembler les évêques en dénonçant leurs mandements ou en furetant dans leurs bréviaires, et que Belzunce n'était pas défendu par les respects du monde contre un arrêt infamant [1], le premier venu, en feignant une maladie pour réclamer le viatique, pouvait placer son curé dans l'alternative des censures épiscopales ou des galères perpétuelles.

Durant la crise ouverte en 1752 et qui fut close dix ans plus tard par l'expulsion des jésuites et la confiscation générale de leurs propriétés, les affaires de cette nature deviennent la préoccupation presque exclusive des cours de justice. Engagés et suivis dans les mêmes formes, ces conflits aboutissent presque toujours à des conclusions identiques. Sommés par huissier d'avoir à délivrer la communion aux plaignants, les porte-Dieu arguent de la défense intimée par les curés, les curés se retranchent derrière les ordres de leurs supérieurs, et la plupart des évêques répondent, comme le faisait aux délégués du parlement de Paris le fier Christophe de Beaumont dans l'exil : « L'incompétence des tribunaux séculiers en matière de sacrements étant établie par les lois divines et ecclésiastiques, et par une suite d'édits, déclarations et ordonnances du royaume, ce serait de ma part donner atteinte aux droits de la religion que

[1] « Arrêt du vendredi 7 juillet 1752, qui condamne à être brûlée par la main du bourreau une lettre de Mgr l'évêque de Marseille à M. le chancelier, dans laquelle il parle mal de l'entreprise du parlement sur les droits des évêques en matière de religion ; l'arrêt a été exécuté, le jour même, par le bourreau, au pied du grand escalier du palais. » (Barbier, t. V, p. 253.)

d'entrer dans aucun détail qui pût donner lieu de penser que je regarde le parlement comme compétent dans une matière qui appartient uniquement à la puissance spirituelle que l'Église tient directement de Jésus-Christ, et de l'exercice de laquelle un évêque ne peut être comptable qu'à ses supérieurs ecclésiastiques dans l'ordre de la hiérarchie [1]. »

Sur un premier refus de répondre, la justice décrétait l'évêque d'ajournement personnel. Si celui-ci persistait à décliner la compétence de la cour en matière de sacrements, un arrêt par contumace le condamnait au bannissement, à moins que, pour prévenir cette extrémité, le ministère n'eût déjà adressé au prélat un ordre d'exil hors de son diocèse, comme il le fit pour l'archevêque de Paris. Durant le cours de l'année 1755, le Journal de Barbier nous fournit à leur date des arrêts tout semblables rendus contre les prélats titulaires du siége d'Orléans, d'Amiens, de Langres, de Troyes, d'Évreux, de Nantes et d'Aix, sans compter les *auto-da-fé* de mandements et d'instructions pastorales, intermèdes habituels de ce triste drame. La plupart de ces arrêts étaient motivés sur le devoir de sauver la religion et sur l'urgence de prévenir le *schisme provoqué par les évêques*. Pour atteindre ce but, on ne trouvait rien de mieux que de transférer au roi l'administration des choses saintes, en sa qualité d'évêque du dehors et en vertu de l'union des deux puissances. Faut-il ajouter qu'au milieu de l'effervescence du temps, dans la licence générale des esprits et des mœurs, chacune de ces sentences qui révoltent aujourd'hui notre équité et notre raison,

[1] Réponse de Mgr l'archevêque de Paris à l'arrêté de la cour du mercredi 29 janvier 1755.

quelles que puissent être nos croyances, étaient accueillies avec des transports de joie comme une vengeance et comme une promesse? Dans les conventicules jansénistes, ces arrêts semblaient les prémices du règne du *nouvel Élie;* dans les bureaux de l'*Encyclopédie* et les salons du baron d'Holbach, on y voyait le gage d'une victoire prochaine sur une religion décrépite, quoiqu'on y enveloppât dans un égal dédain les oppresseurs et les opprimés; enfin, à la vue de cet amas d'incohérences, signe trop manifeste d'une société finie, la nation, pressentant les grands orages, se recueillait dans la solennelle émotion qui les précède.

En face de ce mouvement, le pouvoir imbécile chargé des destinées de la France demeurait indifférent et incertain, aussi incapable de protéger le passé que de préparer l'avenir. Ne s'inquiétant guère d'arrêts qui ne blessaient que la justice, il se troublait toutefois lorsque leurs effets allaient jusqu'à compromettre cette sécurité viagère, devenue le seul objet de ses efforts et le terme suprême de son ambition. Passant alors parfois de la torpeur à la violence, il affichait une énergie destinée à s'éteindre dans les langueurs et les timidités du lendemain. Lorsque le parlement frappait des évêques, et surtout lorsque ces prélats, revêtus de duchés-pairies, pouvaient, en comparaissant en justice, provoquer l'assemblée des pairs et rouvrir l'arène des débats politiques, le roi rendait, en vertu de son droit souverain, des arrêts du conseil pour annuler ceux des cours souveraines. Ces arrêts, émanés de deux autorités rivales, se criaient, s'affichaient et se vendaient en même temps dans les rues de Paris sans que le gouvernement, bien vite à bout de courage, osât priver les Parisiens du savoureux plaisir de les lire et de les acheter. Sur une

notification du ministère, le parlement se rassemblait alors en tumulte : les Titon ou les Pucelle déclaraient le schisme inévitable par l'obstination des évêques et l'aveuglement du pouvoir; ils déploraient l'asservissement de la couronne à la papauté, et conjuraient leurs collègues de donner au prince une preuve héroïque de leur fidélité en le sauvant malgré lui-même. Les jeunes magistrats des enquêtes applaudissaient avec transport, et les bonnes têtes de la grand'chambre ne tardaient pas elles-mêmes à tourner. Alors les magistrats, reprenant de plus belle les procédures commencées, frappaient de nullité tous les arrêts du conseil, et, sans tenir aucun compte des injonctions royales, protestaient, avec une sincérité incontestable d'ailleurs, de leur plus profond respect pour la monarchie.

Lorsque l'anarchie des pouvoirs, dernière plaie de cet ordre social en désarroi, avait ainsi conduit la royauté dans une impasse, il fallait bien qu'elle prît un parti, encore qu'il lui en coûtât. On exilait donc le parlement à Pontoise, vieille recette bien connue, pour triompher des jeunes conseillers par la lassitude et l'ennui. Un jour survint pourtant où ce moyen traditionnel perdit son efficacité, tant le cours des idées avait changé, tant devenait irrésistible l'entraînement des magistrats vers la vie politique et celui de la nation vers un ordre nouveau. Alors ce triste pouvoir, trop faible pour être modéré, trop soucieux du repos du jour pour s'inquiéter des difficultés du lendemain, enleva de nuit et dispersa tous les membres du parlement dans des exils lointains et dans des prisons d'État, en même temps que, pour amortir la hardiesse d'un pareil coup, il éloignait de son diocèse l'archevêque de Paris et laissait percer l'intention de livrer enfin les jésuites à leurs implacables ennemis.

La clôture du palais plaçait la France sous une sorte d'excommunication civile. Durant l'année 1757, la vie sociale s'arrêta dans la capitale, et la fièvre des passions, comprimées sans être affaiblies, remplaça le mouvement régulier des intérêts et des affaires. La moitié du royaume demeura sans justice et presque sans administration; des nuées d'avocats, de procureurs et d'huissiers faméliques promenèrent dans les carrefours un désespoir dont la menaçante expression ne tarda pas à réveiller le monarque au fond du harem où il cachait sa vie. La peur venant en aide à la clémence, on se hâta d'accepter des promesses sur la valeur desquelles le gouvernement ne se faisait d'ailleurs nulle illusion. La crise recommença bientôt en effet, et les plus formidables problèmes furent posés devant un peuple avide de les résoudre. Aux dernières années de ce règne, les refus d'impôts prirent la place des refus de sacrements, et les questions politiques succédèrent aux questions religieuses derrière lesquelles elles s'étaient si longtemps voilées. Ce fut alors qu'en présence d'une révolution accomplie dans les intelligences avant de l'être dans les faits, le prince, tombé si bas dans le mépris des autres et de lui-même, entre la cession des Indes et l'abandon de la Pologne, supprima d'un trait de plume tous les parlements du royaume, et mit la France, dépouillée de sa dernière garantie, en face d'un despotisme caduc et d'un désordre séculaire.

Pour pallier une aussi hardie violation des droits d'une magistrature soutenue par des intérêts innombrables, le gouvernement de Louis XV employa avec une habileté qu'il faut savoir reconnaître une recette d'une efficacité certaine. Il caressa les mauvais instincts du temps, afin de changer le cours naturel des idées et des plaintes,

et détourna les colères publiques sur des victimes désarmées. Entre le déshonneur de la France, consommé par le traité de 1763, et le coup d'État de 1771, qui allait enlever à l'opinion ses seuls organes, il plaça en manière de bouclier, pour l'abriter lui-même contre l'irritation publique, la longue suite d'édits et d'arrêts rendus contre la compagnie de Jésus. A cette génération instruite à rire de tout et à ne croire à rien, on donna soudainement à résoudre les plus hauts problèmes de la spiritualité chrétienne. Les lecteurs de la *Pucelle* reçurent mission de décider, entre deux pirouettes de la Camargo, de la moralité des constitutions rédigées par saint Ignace de Loyola, car les pourvoyeurs du Parc aux cerfs avaient reconnu qu'il y avait danger pour la jeunesse, péril pour la religion et pour l'État, à laisser vivre côte à côté avec les encyclopédistes et les francs-maçons une société qui avait arrêté la réforme en Europe, civilisé l'Amérique, ouvert au christianisme la Chine et le Japon, en y versant les flots d'un sang inépuisable. Les hommes dont les paroles ardentes avaient échauffé l'imagination de Damiens et venaient d'aiguiser son poignard[1] déclarèrent les jésuites atteints

[1] Le sens droit de Barbier ne lui laisse pas une heure de doute sur la nature du crime de Damiens et sur ses motifs véritables. Il fallait, en effet, un aveuglement dont l'esprit de parti lui-même est à peine doué pour prendre le change sur ce point-là, après les déclarations réitérées de ce misérable, déclarations toujours concordantes, et dont la substance est consignée dans la lettre à Louis XV, dont voici le texte, d'après le Journal de Barbier : « Sire, je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher; mais, si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant qu'il soit quelques années d'ici, vous et M. le Dauphin et quelques autres périront; il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a pour les ecclésiastiques, dont il accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie; et, si vous n'avez pas la bonté d'y remédier dans peu de temps, il arrivera de très-grands malheurs. Par

et convaincus d'être les fauteurs d'une vaste conjuration régicide. Ce fut ainsi que, pour des motifs mensongers jusqu'à l'impudence, on vit un peuple, qui aspirait à la liberté et se croyait digne d'y prétendre, applaudir à la ruine et au bannissement de plusieurs milliers d'hommes dont la vie privée, scrutée jusque dans ses derniers replis, fut reconnue irréprochable : étranges accusés, contre qui l'on ne précisait aucun grief auquel crussent leurs accusateurs, et dont le tort principal était en effet d'avoir formé une génération capable d'aller aussi loin dans l'injustice et l'ingratitude.

Il y a peu d'années qu'en prenant contre la société de Jésus certaines réserves les honnêtes gens auraient craint de paraître pactiser avec ses calomniateurs et de manquer au seul devoir que leur laissât tant de haine, celui de la couvrir et de la défendre. Aujourd'hui la position est fort changée, et l'histoire recouvre son indépendance et ses droits. Nous ne trouvons donc aucune difficulté à dire que, s'il était certains torts de conduite à imputer aux membres de la célèbre compagnie dans les grandes monarchies catholiques du continent, ces torts seraient à nos yeux d'une nature exactement contraire à ceux qui leur étaient alors attribués. Bien loin de menacer la personne des rois, les jésuites avaient mis un empressement peu judicieux à s'en ménager la faveur, paraissant croire que, pour maîtriser

malheur pour vous, que vos sujets ont donné leur démission, l'affaire ne provenait que de leur part. Et si vous n'avez pas la bonté pour votre peuple d'ordonner qu'on leur donne les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont le Châtelet a fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté. L'archevêque de Paris est la cause de tout le trouble par les sacrements qu'il a fait refuser. »

(5 janvier 1757, *Journal de Barbier*, t. VI, p. 428.)

l'opinion, il suffisait de dominer le gouvernement en gardant l'oreille du prince, et que la conquête d'un confessionnal équivalait à celle d'un peuple. Bien loin de se montrer subtils en politique et profonds en intrigue, ils étalèrent dans la crise qui décida de leur sort une inexpérience sans égale et une inhabileté à peine croyable. Libres de choisir la juridiction du grand conseil, ils réclamèrent celle des parlements; au lieu d'étouffer, comme on leur en ménageait la facilité, l'affaire scandaleuse, mais isolée, du père Lavalette, ils lui donnèrent des proportions qui confondirent jusqu'à leurs ennemis; et ce fut sur leurs provocations directes, et par une conséquence de la manière dont ils engagèrent le procès, que leurs juges se trouvèrent conduits à examiner l'ensemble des règles et des constitutions de l'institut. Agir ainsi, c'était à coup sûr prouver sa confiance en son bon droit, mais c'était plus certainement encore constater sa naïveté. On reçoit la même impression, dans tout le cours d'une histoire qui révèle presque toujours, à côté d'efforts persévérants pour se rapprocher du pouvoir, une inaptitude manifeste à l'exercer.

L'expulsion des jésuites fut le dernier terme du mouvement d'esprit dont on vient de voir se dérouler les phases principales. Elle était à peine prononcée, que la coalition qui l'avait provoquée se dissolvait dans sa victoire, et que la puissance parlementaire, dégagée de l'élément janséniste, poursuivait un but plus pratique et mieux défini. La question religieuse paraissait vidée, et le catholicisme venait de recevoir un tel coup, qu'il semblait qu'il n'y eût plus qu'à le laisser mourir.

Qu'on se représente, en effet, à quel degré d'abaissement et de prostration avait dû le conduire une persécution acharnée de vingt-cinq ans! Quelle n'avait pas été

la portée de tant d'atteintes à la liberté religieuse dans ce qu'elle a de plus inviolable, au sein de cette population parisienne si prompte dans ses impressions, si hardie dans ses jugements! Quel respect pouvait encore garder ce peuple pour des dogmes dont décidaient les tribunaux, pour des sacrements devenus matière d'arrêts, pour des prêtres effigiés en place publique et traqués comme des malfaiteurs? Quelle résistance attendre des hommes du monde qui voyaient les rois aux pieds de Voltaire et les maîtres de leur jeunesse placés sous l'imputation juridique de professer des *doctrines inadmissibles dans tout État policé?* Le clergé français n'était guère d'ailleurs moins gravement atteint que la société laïque. Dirigé par un épiscopat de cour qui plaçait les convenances au même niveau que les devoirs, il voyait l'esprit révolutionnaire envahir la plupart des ordres savants pour y préparer bientôt après, en s'alliant avec la philosophie contemporaine, d'éclatantes apostasies. Enfin, pour détourner le reproche de relâchement, texte habituel des jansénistes, les écoles gallicanes poussaient depuis la fin du dernier siècle jusqu'au rigorisme le plus outré la plupart de leurs interprétations, tandis que, par un déplorable contraste, les orateurs sacrés, afin de se ménager quelques rares applaudissements, substituaient dans la chaire des lieux communs de morale à l'austère enseignement des Bossuet et des Bourdaloue, sécularisant la religion, faute de pouvoir christianiser la philosophie, pensant presque tous comme l'un d'entre eux, qu'il « fallait écarter les *couleurs tristes et sombres* « et savoir mettre des différences *dans l'expression des* « *mêmes vérités* [1]. »

[1] L'abbé de Boismont, discours de réception à l'Académie française.

L'Église s'affaissait donc sous la double pression d'une secte qui se prétendait catholique et d'un gouvernement qui portait encore le titre de très-chrétien. Les poursuites du jansénisme, secondées par la magistrature, et l'application d'institutions surannées à des temps qui ne les comportaient plus, telles furent les causes primordiales de l'immense développement pris dans le cours du dix-huitième siècle par l'incrédulité. Il suffit, pour en demeurer convaincu, de comparer la fortune de la même idée des deux côtés du détroit.

Importation britannique, la philosophie de ce temps jeta dans toutes les classes de la société française des racines profondes qui lui manquèrent dans le pays qui avait été son berceau; elle triomphait pleinement chez nous, lorsque déjà nos voisins repoussaient de leurs lèvres le triste breuvage. L'incrédulité avait eu pourtant en Angleterre une filiation logique que rien ne lui avait préparée en France. Par une conséquence qui s'est produite dans tous les pays protestants, la réforme, qui refuse à l'Église toute autorité surnaturelle, avait engendré dans la Grande-Bretagne le socinianisme, qui dénie au Christ tout caractère divin; et la pensée de l'homme, désertant les sphères chrétiennes, était entrée dans l'ordre purement rationnel avec Whiston le théologien, aussi bien qu'avec Locke le philosophe. Cette première étape ne tarda pas à conduire au scepticisme, qui rencontra d'habiles et brillants organes dans Hume, Shaftesbury et Bolingbroke, pendant que Toland, Collins et Tindal s'enfonçaient dans les derniers abîmes de la négation et de l'athéisme. Mais l'audace de ceux-ci provoqua bientôt dans la sage et libre Angleterre une réaction que fut bien loin de faire naître dans la France de Louis XV la délirante impiété des Lamettrie et des

Boulanger. Pleins de bon sens et régis par des institutions vigoureuses, nos voisins reculèrent de dégoût en même temps que d'épouvante, tandis qu'un régime violent et faible, servi par des instruments dépravés, alimentait chez nous la gangrène sociale par toutes les excitations des théories et des exemples, et préparait à la plus terrible des révolutions sa justification providentielle en mettant au grand jour tous les vices de la société qu'elle renversa.

Ce n'était pas en France seulement que la confusion des deux puissances avait engagé l'Église sous la plus dure et la plus humiliante des tyrannies. Cette conséquence sortait si invinciblement des institutions anciennes survivant à leur principe, qu'on la vit se produire simultanément dans toutes les monarchies catholiques. Pombal avait précédé M. de Choiseul, bientôt distancé par d'Aranda à Madrid, et par Tannucci à Naples. En 1767, l'Espagne dépassa la France dans la persécution et l'iniquité, et personne n'ignore que, sous le règne des rois Très-Fidèles, longtemps placés à deux pas d'un schisme déclaré, on avait vu un ministre, dont il est plus facile de redire les cruautés que les services, fournir leur thème à nos cours de justice en brûlant à Lisbonne les jésuites comme régicides et comme sorciers. La maison d'Autriche ne demeurait pas en arrière de la maison de Bragance et des trois branches de la maison de Bourbon ; elle ne tirait pas un moindre parti du titre d'apostolique, attaché à la couronne impériale, pour river les fers de l'Église. En sa qualité de gardien des saints canons, Joseph II mettait dans ses États le clergé catholique sous le régime du *placet*, et les insurrections les plus redoutables ne l'arrêtaient point dans ses entreprises de docteur et de sacristain.

En Toscane, l'archiduc son frère, comprenant le droit des princes à la manière de Fébroniüs, et trouvant dans l'évêque Ricci un instigateur et un complice, ouvrait à Pistoie un synode au jansénisme, pendant que, sur les bords du Rhin, les princes-évêques qui gouvernaient leurs États par la crosse et par le sceptre conspiraient l'hérésie dans les conférences d'Ems, fermaient le tribunal de la nonciature, et chassaient d'une cour ecclésiastique l'envoyé pontifical [1]. Telle était l'extrémité à laquelle les pouvoirs politiques avaient acculé l'Église dans toute l'Europe occidentale, sous cet ancien régime dont le souvenir éveille aujourd'hui dans une portion de la presse catholique de si étranges engouements, lorsqu'une crise, imprévue pour ceux mêmes qui l'avaient provoquée, vint changer tout à coup le cours naturel des choses. La révolution française éclata, et la religion fut sauvée, à travers tous les châtiments et toutes les épreuves, car le nouveau droit public de l'Europe la délivra pour l'avenir du double péril d'aspirer à la puissance et d'appréhender la servitude.

[1] Mémoires du cardinal Pacca sur les affaires ecclésiastiques d'Allemagne et de Portugal, pendant ses nonciatures. Paris, 1844.

CHAPITRE X

Le ministère du duc de Choiseul et l'avénement de Louis XVI.

Après un règne semi-séculaire, Louis XV s'avançait vers la vieillesse en paraissant la défier par une recrudescence de libertinage, ne s'inquiétant plus du scandale depuis qu'il en avait comblé la mesure. Aux sacrifices que lui avait imposés un traité humiliant, la Providence ajouta des douleurs domestiques renouvelées coup sur coup. En 1765, la nation perdit le Dauphin dans la maturité de son âge, de son esprit et de ses vertus trop méconnues ; la Dauphine ne survécut pas longtemps à l'époux qu'elle aimait d'un amour calme et fort comme lui-même. Le duc de Bourgogne, l'aîné de leurs fils, avait précédé ses parents dans la mort, et celle-ci frappa bientôt l'épouse dont l'héroïque pardon rouvrit pour un moment, chez Louis XV, la source des larmes à défaut de celle des remords.

Après soixante années, Versailles voyait donc recommencer avec l'ère des morts augustes celle des soupçons et des noires calomnies, car l'aveuglement des partis versait sur M. de Choiseul toutes les amertumes qu'avait dû naguère épuiser le duc d'Orléans. Mais combien le cours des idées avait changé depuis la funèbre année 1712, et avec quelle indifférence la nation n'assistait-elle pas cette fois à ces grandes épreuves du sort!

Si la haine publique n'avait pas épargné Louis XIV vieilli et malheureux, cette haine, triste fruit de longues souffrances, avait été tempérée par le respect jusque dans ses plus violentes manifestations, car c'était en demeurant idolâtre de la monarchie qu'on jetait furtivement quelques pierres au cercueil du monarque qui l'avait faite et la laissait encore si grande. Le roi de cinq ans qui succédait à ce prince était entouré d'un prestige qu'aucun roi de sa race n'avait certainement possédé dans la plénitude de sa virilité. De là ces trésors de confiance et de dévouement que Louis XV avait mis quarante ans à épuiser. Au temps où par malheur nous sommes parvenus, nous rencontrons, avec des colères moins vives, des espérances moins ardentes. Rien ne survit dans la nation des croyances et des tendresses dont les scènes de Metz avaient été la dernière manifestation. Une irréparable rupture s'opère tout à coup avec ce long passé dont la royauté est demeurée la seule expression en attendant qu'elle en devienne la lamentable victime. En présence d'un avenir chargé d'incertitudes et d'orages, on ne demande plus rien à la couronne, de laquelle on avait contracté l'habitude de tout attendre : ce qu'elle concède n'inspire aucune reconnaissance; la confiance publique a passé du pouvoir régulier aux écrivains, et sous mille influences contraires l'opinion se rue du scepticisme dans l'injustice, au point de ne pas s'arrêter devant les plus pures vertus qui aient honoré la nature humaine. En 1715, un enfant chétif occupait un trône au pied duquel se prosternait un peuple entier dans une attitude plus voisine de l'adoration que du respect; en 1774, la Providence y fit monter dans la plénitude de sa force le meilleur des hommes et le mieux intentionné des rois, et Louis XVI pourtant ne rencontra

qu'objections, froideur et dédaigneuse indifférence. La nation qui avait passé tant de choses à l'aïeul ne passa rien au petit-fils ni à la gracieuse compagne appelée à partager son trône, tant le règne de Louis XV avait tari dans ses sources cette foi monarchique, la seule par laquelle vécût alors la France !

Ce que nous avons dit, ce qu'il nous reste à dire encore, fera comprendre cette transformation, l'une des plus radicales assurément qui se soient produites dans les sentiments d'un grand peuple. En France, les mauvais rois sont moins exposés que les rois fainéants, et lorsque l'indolence personnelle du prince est rendue plus sensible par la dévorante activité du temps, des perturbations prochaines sont la conséquence presque fatale d'un tel contraste. Annulé durant vingt ans par le cardinal de Fleury, Louis XV avait volontairement abdiqué aux mains de madame de Pompadour : abdication d'autant plus éclatante qu'elle provenait moins de l'intelligence que de la volonté. En renonçant à gouverner par indifférence et par paresse, ce prince voulait en effet se conserver le triste plaisir de critiquer toujours son gouvernement et jouir en quelque sorte de fautes qu'il aimait à prévoir sans rien faire pour les prévenir. Cette étrange disposition d'esprit avait provoqué l'établissement de la célèbre correspondance secrète à laquelle étaient admis un certain nombre d'agents diplomatiques conjointement avec quelques personnes sans caractère public. Organisée par le prince de Conti vers 1740, sous le sceau d'un secret qui échappa même à madame de Pompadour, et que le duc de Choiseul soupçonna sans le pénétrer, cette correspondance fut conduite, comme on sait, par le comte de Broglie, ancien ambassadeur en Pologne, jusqu'aux derniers jours du

règne à travers les plus cruelles épreuves. Dépistée par madame Du Barry, les auteurs en furent poursuivis avec une audace brutale par le duc d'Aiguillon, et l'on eut le spectacle, à coup sûr sans exemple, des correspondants personnels d'un souverain jetés à la Bastille et placés sous le coup d'une accusation criminelle sans être admis ni à se couvrir du nom et des ordres de leur maître, ni à révéler un secret qui lui appartenait plus qu'à eux-mêmes. Se réserver l'espionnage en répudiant la direction, tel fut le rôle choisi par un prince qui disparaît dans son propre règne, non par une patriotique abnégation, comme Louis XIII devant Richelieu, mais par une incurable indifférence pour des intérêts qu'il prétend à la fois connaître et dédaigner.

L'idée dominante chez Louis XV, la perpétuelle obsession de son esprit, c'était la haine du roi de Prusse. Frédéric II ne lui était pas moins odieux par son cynisme que par sa gloire, et l'amant de madame de Pompadour avait trouvé le moyen de mettre sur la même ligne les torts de l'incrédule envers Dieu et envers les femmes. C'est en profitant de cette faiblesse que la favorite avait changé tout le système politique de la France à l'extérieur et donné au traité de 1756 des conséquences si désastreuses. Dans l'administration intérieure, on pouvait signaler chez ce prince une antipathie non moins vive : c'était celle qu'il portait simultanément aux parlementaires, aux jansénistes et aux philosophes, trois variétés de l'esprit d'opposition qui, malgré leurs fréquents désaccords, le représentaient sous toutes ses formes. Louis XV les redoutait à la fois comme souverain et comme orthodoxe, et cette appréhension était chez lui tellement persistante, qu'il est difficile d'expliquer, même en tenant compte de sa faiblesse, les

concessions si nombreuses faites sous son règne à l'esprit philosophique et à l'esprit parlementaire. Après avoir vu la royauté capituler devant la magistrature de 1750 à 1759, nous voyons en effet tout à coup, de 1760 à 1770, l'Église et la papauté attaquées par les parlements et par M. de Choiseul avec une résolution sans exemple jusqu'alors sous ce règne. Aussi se demande-t-on quel motif assez puissant a pu contraindre Louis XV à fermer les yeux sur une telle contradiction.

Le roi ne croyait les jésuites ni fauteurs de régicide, ni corrupteurs de la jeunesse, malgré le texte des nombreux arrêts auxquels il consentit à donner sa sanction souveraine. Si ses jours étaient menacés, les aveux de Damiens lui avaient révélé où s'aiguisaient les poignards. S'il adhéra à des actes contre lesquels semblaient protester sa foi, sa douceur naturelle et l'esprit même de ses ancêtres, ce ne fut pas non plus, malgré une assez mauvaise plaisanterie, pour se donner le plaisir de voir le père Desmares en abbé; ce ne fut pas même pour venger madame de Pompadour des courageuses résistances apportées par le P. de Sacy à une absolution à laquelle elle se croyait un droit acquis depuis qu'elle avait échangé le rôle public de maîtresse du roi pour le rôle secret de pourvoyeuse : un motif plus sérieux le décida. Les mœurs de Louis XV avaient élevé entre le roi et son fils une barrière tellement insurmontable, que la froideur avait engendré la haine, et que les amis du Dauphin semblaient transformés en ennemis naturels du monarque. S'irritant d'espérances dont un autre était le centre, le roi, sans rien appréhender à coup sûr pour ses jours des hommes groupés autour de son successeur, soupçonnait leur mépris et accusait jusqu'à leur silence. Si les jésuites furent abandonnés aux passions

parlementaires et au *bras séculier*, c'est qu'avec plus d'éclat que de prudence ils se couvrirent de la protection de l'héritier du trône, et que l'opinion religieuse, en se groupant autour de ce prince, l'investit, comme malgré lui, d'une importance odieuse au roi. Frappés par la philosophie afin d'affaiblir le pape, ils furent sacrifiés par la royauté afin d'affaiblir le Dauphin.

Les historiens du dix-huitième siècle n'ont pas, à mon avis, fait une part suffisante à ce sentiment-là, mobile décisif de la conduite de Louis XV. Durant tout le cours de son règne, sa méfiance envers l'héritier de sa couronne fut en effet aussi persistante qu'elle était certainement injuste. Mort à trente-six ans, le fils de Marie Leczinska, toujours en butte aux sévérités de son père et de l'opinion, traversa des épreuves que l'iniquité des partis a prolongées pour sa mémoire jusque dans la postérité. Pour quiconque observe les faits sans se préoccuper des jugements contemporains, le père de Louis XVI avait, avec toutes les vertus de son malheureux fils, un caractère plus fort et un esprit plus ferme; il unissait à un mérite solide et à une piété fort éclairée cet attrait personnel qu'inspirent le goût de la retraite au sein des grandeurs et l'entière possession de soi-même au centre de toutes les séductions. Né avec la passion des armes, ses goûts furent contrariés par les suspicions constantes de son père, sans que ni les supplications ni les larmes du jeune prince parvinssent à le fléchir, même au temps des désastres de nos armées. Lorsque, après le malheur de Crefeld et le rappel du comte de Clermont, le Dauphin osa invoquer le nom de Fontenoy, souvenir radieux de sa jeunesse, Louis XV écarta sa demande par un refus glacial. Aussi violemment refoulé sur lui-même que l'avait été le duc d'Orléans par Louis XIV, ce prince

trouva dans l'étude et dans la pratique des plus douces vertus des joies dont la sérénité illuminait son front et sa vie. Plein de modération et de rectitude d'esprit malgré l'ardeur de ses croyances, il se concilia pour quelques jours l'approbation générale, lorsqu'en 1757, après l'attentat de Damiens, il reçut une délégation temporaire de l'autorité royale. Autant qu'on en peut juger par les fragments assez nombreux de ses écrits parvenus jusqu'à nous, cet énergique et modeste chrétien, tout plein de l'amour du peuple et de la terreur de ses grands devoirs, n'avait pas plus les illusions que les ardeurs de l'homme de parti; mais l'esprit d'opposition, qui avait eu ses motifs pour faire du père de Louis XV un Germanicus, croyait avoir des raisons pour transformer son fils en capucin. Aussi l'histoire n'a-t-elle pas même gardé un souvenir de cette dauphine de Saxe si admirable de tendresse et de noble simplicité, et dont le mérite sérieux n'aurait point pâli à coup sûr devant les grâces coquettes de la dauphine de Savoie.

Quoi qu'il en soit, l'éloignement des affaires dans lequel le roi tenait son fils, après avoir longtemps servi les desseins politiques de madame de Pompadour, ne fut pas exploité avec un moindre profit par le duc de Choiseul, qui voulait se préparer, après la mort de la marquise, la position de ministre dirigeant. Tout appel à ce sentiment-là rencontrait de l'écho; en l'exploitant avec bonheur, ce ministre put imprimer aux débuts de son administration, malgré les répugnances personnelles de Louis XV, cette couleur philosophique qui en prépara la popularité. Sacrifiant résolûment au besoin de fortifier son pouvoir un avenir dont la bonne santé du monarque semblait reculer indéfiniment la perspective, M. de Choiseul affecta vis-à-vis du Dauphin un dédain

calculé dont l'effet secret était sûr auprès du maître, et l'effet patent merveilleux sur l'opinion, généralement hostile à ce prince. Lorsque, dans le débat fameux provoqué par un mémoire du Dauphin sur les jésuites, le duc dit à l'héritier du trône que, s'il était un jour condamné au malheur d'être son sujet, il n'aurait jamais du moins celui de devenir son serviteur, ces paroles messéantes assurèrent au ministre tous les profits de la faveur royale avec tout le prestige de l'indépendance.

M. de Choiseul sut donc demeurer à la fois populaire et courtisan. Par un prodige d'habileté et de bonheur, il accomplit cette double tâche, si contradictoire qu'elle pût paraître, sans en souffrir jamais dans la dignité étudiée de son caractère et l'élégante liberté de son attitude. Depuis son entrée dans le monde jusqu'à sa triomphale retraite à Chanteloup, la fortune se complut à lui prodiguer tous les dons que lui avait refusés la nature. Homme de grande maison et d'une extrême distinction d'esprit, il était né sans patrimoine et avec une figure disgracieuse. Un mariage dans la haute finance, en unissant son sort à celui d'une personne accomplie, lui donna bientôt un million de revenus, et ses succès auprès des femmes le classèrent au premier rang dans le monde des séducteurs, qui côtoyait alors de si près celui des hommes d'État. Nommé en 1753 pour début de carrière à l'ambassade de Rome, il terrifia la cour modeste et tranquille de Benoît XIV par l'éclat du luxe, du bruit et de ces exigences hautaines autorisées par la tradition plus que par les convenances dans un poste où la menace n'a jamais le mérite du courage. Appelé bientôt, comme ambassadeur à Vienne, près du fils de son ancien souverain, devenu empereur d'Allemagne, le gentilhomme lorrain se retrouva dans la véritable

patrie de ses affections et de ses souvenirs. J'ai dit quelle part il prit au changement introduit dans notre système fédératif en 1756, et j'ai indiqué par quelles circonstances il fut, à la suite de nos premiers désastres, appelé au ministère pour rendre plus étroite encore l'alliance qui les avait provoqués. Lorsqu'il remplaça le cardinal de Bernis, exilé pour avoir eu avec le désir constant de la paix le courage, alors très-rare, de son opinion, M. de Choiseul pouvait redouter à bon droit un accueil peu bienveillant dans un pays où une guerre impolitique et malheureuse répugnait vivement au sentiment national. Il en fut tout autrement, grâce à d'habiles diversions en Espagne en faveur des parlements et contre les jésuites, grâce surtout à l'art infini de ménager les dictateurs de l'opinion publique par un système constant de complaisance sans bassesse. Lorsqu'il signa le traité de 1763, ce ministre sut s'assurer tous les profits moraux de la paix en laissant au compte de ses prédécesseurs les conditions honteuses au prix desquelles il avait dû l'acheter. Là ne s'arrêta pas cette destinée constamment heureuse, car on le vit huit ans après sortir des affaires avec plus d'opportunité qu'il n'y était entré. Il les quitta en effet la veille du partage de la Pologne, et le public imputa à son absence le malheur que ses rivaux prétendaient faire remonter à ses fautes.

Les années qui s'écoulèrent depuis la mort de la marquise de Pompadour jusqu'à l'exil de Chanteloup[1] furent consacrées par Choiseul à une double pensée : il préparait simultanément une revanche prochaine de nos malheurs au moyen d'une guerre contre l'Angleterre,

[1] 15 avril 1765, 24 décembre 1770.

et une sorte de transaction, très-mal définie d'ailleurs, entre l'autorité royale et la puissance des parlements. Un pareil programme était de tout point conforme aux vœux de la nation, et si l'homme d'État qui, conjointement avec M. de Choiseul-Praslin, son cousin, exerça durant cinq années la plénitude des pouvoirs ministériels, caressa parfois des chimères, il faut rendre une pleine justice à la dévorante activité qu'il déploya pour assurer le triomphe de sa patriotique pensée. En moins de quatre ans, on put disposer d'une flotte considérable et d'approvisionnements immenses; bientôt après, le traité de 1768, par lequel les Génois cédèrent la Corse à la France, vint prouver que celle-ci se considérait comme en mesure, en se ménageant une acquisition maritime fort importante, de braver l'Angleterre, alors livrée aux nouvelles préoccupations que commençaient à lui donner ses colonies américaines. Choiseul négligea l'armée pour porter tous ses efforts sur la marine, parce que, se tenant pour assuré du maintien de la paix continentale, il se croyait pleinement en mesure de concentrer sur un seul élément la lutte dont il devançait le terme de toute l'ardeur de ses espérances. Son intimité avec l'Autriche le laissait sans souci du côté de l'Allemagne, où le roi de Prusse, fatigué, recueillait dans une laborieuse retraite l'admiration du monde. Dans le Nord, Catherine II pouvait seule aspirer à troubler le repos de l'Europe, afin de couvrir par des lauriers le sanglant abime à travers lequel elle était parvenue à la toute-puissance. Choiseul n'ignorait ni les intrigues de la Russie dans la Grèce, ni ses rêves relativement à l'empire ottoman, ni ses projets beaucoup plus avancés contre la Pologne, déjà occupée par ses armées. Il céda néanmoins jusqu'au dernier jour à l'illusion de

croire que Marie-Thérèse ne flétrirait point sa gloire en consentant à un partage, et que l'Autriche suffirait dès lors pour protéger la Pologne pendant que les Turcs sauraient bien se défendre eux-mêmes : double erreur que les plus ardents panégyristes du duc ne sauraient contester, et qui ne laissa guère à son successeur que la cruelle perspective de malheurs à peu près consommés.

Comme tous les esprits ardents et légers, Choiseul suivait sa pensée dominante, sans s'inquiéter beaucoup ni des objections ni des obstacles : il se préoccupait trop de ses projets sur l'Angleterre pour s'inquiéter volontiers des intérêts des Ottomans ou de ceux des Polonais. Cette passion d'une revanche à prendre pour les humiliations de la dernière guerre était plus vive encore dans le cabinet espagnol que dans le cabinet français : d'Aranda était plus impatient que Choiseul lui-même, car l'étrange embarras de sa position contenait singulièrement l'ardeur de celui-ci. C'était en effet en se cachant de Louis XV que son ministre préparait une rupture avec l'Angleterre ; c'était en les dissimulant sous mille prétextes qu'il continuait les préparatifs d'une guerre maritime dont l'idée seule répugnait à l'élève du cardinal de Fleury, à un prince qui pensait comme son précepteur que la France faisait une faute en épuisant ses ressources pour ressaisir l'empire des mers. Charles III au contraire, le plus Espagnol et le plus Bourbon des rois, n'avait signé le pacte de famille que dans la pensée très-arrêtée de réunir les deux marines afin de satisfaire, même au prix d'une lutte séculaire, sa haine profonde contre l'ennemie de sa maison et de sa puissance coloniale. Choiseul était donc plus maître du terrain à Aranjuez qu'à Versailles : au delà des Pyrénées,

il aurait gouverné sans obstacle jusqu'à son dernier jour; dans la cour de France, son pied allait bientôt heurter contre une pierre charriée par le ruisseau.

Un autre lien rattachait d'ailleurs étroitement Choiseul à l'Espagne. L'expulsion des jésuites avait établi entre tous les princes de la maison de Bourbon une solidarité singulière. Ce fut comme une première application du pacte de famille, dont le ministre de Louis XV profita pour dominer les deux péninsules. Poursuivant chaleureusement à Rome la suppression de la société de Jésus sous les deux pontificats de Clément XIII et de Clément XIV, tantôt la France saisissait Avignon et le Comtat sur le saint-siége, tantôt elle menaçait de considérer comme ennemies les puissances italiennes qui ouvriraient leurs ports aux religieux fugitifs.

Cette affaire si hardiment exploitée servit mieux encore la politique de M. de Choiseul dans l'intérieur du royaume. Lorsque les parlementaires se montraient impatients et se préparaient à conquérir, à force d'audace, ce droit de contrôle toujours contesté; quand ils laissaient pressentir, soit des résistances à un édit, soit des dispositions à s'affilier pour former par l'union des divers parlements du royaume un corps politique représentant la nation, le ministre leur montrait aussitôt les jésuites détruits, leurs propriétés confisquées, leurs noviciats, leurs colléges fermés, et ce spectacle calmait toutes les colères. Quand les philosophes s'irritaient à leur tour de voir brûler leurs œuvres sur le grand escalier du palais, et qu'ils exhalaient dans les salons de M. le duc de Choiseul un mécontentement fort naturel, on leur livrait sans façon les égorgeurs de La Barre et de Calas, et l'on se défendait victorieusement en montrant Rome en deuil et pleurant sa plus fidèle milice.

Fiers d'être admis à une aussi haute intimité et de rencontrer de telles sympathies dans le pouvoir, la plupart des gens de lettres ne trouvaient pour le ministre que des expressions de respectueuse reconnaissance. Si quelques malotrus osaient élever leurs plaintes au-dessus du diapason de la bonne compagnie, Voltaire s'empressait d'enseigner la prudence en pratiquant la flatterie. On connaît son culte pour M. de Choiseul jusqu'à sa sortie du pouvoir, et l'appui moral qu'il prêtait à la plupart des mesures de ce ministre pour prix de faveurs qui, sous le régime de la tribune, auraient été qualifiées de corruptrices, mais qui, sous le règne de la philosophie, paraissaient honorer également le bienfaiteur et l'obligé. Aussi quels transports de reconnaissance et quelle variété charmante dans l'expression du même sentiment! Trouvant le moyen de caresser à la fois le monarque et son ministre, tantôt le philosophe prouve doctement à M. de Choiseul, entre Rosbach et Minden, qu'en politique tous les systèmes sont indifférents, que la France va sortir couverte de gloire de la guerre de Sept ans, et que la ruine de son vieil ami le roi de Prusse n'est plus heureusement qu'une affaire de quelques semaines [1]; tantôt il pousse plus loin la déférence,

[1] « Je crois fermement, monseigneur, que tous les hommes ont été, sont et seront menés par les événements. Vous ferez comme tous les grands hommes qui ont mis à profit les circonstances. Vous avez eu la Prusse pour alliée, vous l'aurez pour ennemie; l'Autriche a changé de système, et vous aussi... Il me semble d'ailleurs que l'amitié de messieurs de Brandebourg a toujours été fatale à la France... Les alliés sont comme les amis qu'on appelait de mon temps au quadrille : on changeait d'amis à chaque coup. Luc (le roi de Prusse) vous a trahi deux fois dans la guerre de 1741, et vous ne le mettrez pas en état de vous trahir une troisième... L'argent amassé par son père a disparu; il est battu avec son exercice. Je ne crois pas qu'il reste quarante familles à présent dans son beau royaume de Prusse. Personne n'y mange de pain blanc; on n'y

et, pour flatter le scepticisme fort connu du ministre, il veut bien lui faire entendre qu'il n'est pas trop sûr d'avoir une âme [1]. On voit que le roi Voltaire consentait quelquefois à ménager ses sujets, et que, durant son règne, M. de Choiseul avait su se conserver une assez bonne position.

Dans ce commerce si profitable, où la serviabilité empressée de l'homme d'État n'ôtait rien à la dignité un peu hautaine du grand seigneur, Choiseul déploya un esprit de conduite et une entente des faiblesses humaines qu'aucun tacticien parlementaire n'a certainement possédés au même degré. Malheureux dans ses actes diplomatiques de 1756 à 1763, il conçut sans doute depuis de patriotiques desseins, mais sans trouver ni l'occasion ni le temps de les accomplir; puis il se vit un beau matin, dans la plénitude de sa confiance, chassé du pouvoir à l'ouverture d'une crise continentale contre laquelle il ne s'était pas mis en garde, et qu'il aurait difficilement conjurée. Il doit donc surtout l'éclat de

voit que de la fausse monnaie, et encore très-peu. Les Autrichiens sont vainqueurs en Silésie; il serait plus difficile de le soutenir aujourd'hui que de l'écraser... Si l'on voulait parier, il faudrait, dans la règle des probabilités, parier trois contre un qu'il sera perdu avec ses vers, ses plaisanteries, ses injures et sa politique, tout cela étant également mauvais. » (*Correspondance générale*, 13 juillet 1761.)

[1] « Mon colonel, mon protecteur Messala, je vous dois tout..., car c'est par vous que mon horrible désert a été changé en un séjour riant, que le nombre des habitants est triplé ainsi que celui des charrues, et que la nature est changée dans ce coin qui était le rebut de la terre... Je n'ai que des grâces à vous rendre; je vous conjure seulement de vouloir bien recommander à M. de Beauteville (le résident de France à Genève) votre décrépite marmotte, qui vous adorera du culte d'hyperdulie, tant que le peu qu'il a de corps sera conduit par le peu qu'il a d'âme. Monseigneur sait-il ce que c'est que le culte d'hyperdulie? Pour moi, il y a soixante ans que je cherche ce que c'est qu'une âme, et je n'en sais encore rien. » — Mars 1766.

son nom à de brillantes qualités personnelles et à un bonheur dont la constance ne se démentit point jusque dans l'à-propos de sa disgrâce. Ce jugement fut celui de ses contemporains demeurés assez libres d'esprit malgré leur intimité personnelle avec ce ministre pour le juger sans prévention [1]; mais de ceux-ci le nombre fut bien petit, car Choiseul dépensa pour se faire des prôneurs plus de souplesse et d'habileté qu'aucun ministre de notre temps n'en a déployé pour dominer la presse et pour se faire chaque matin proclamer indispensable.

A peu près maître de l'opinion, il croyait le demeurer aussi de la cour. Louis XV, le plus gentilhomme des princes malgré la vulgarité de ses amours, aimait ce ministre au grand air et aux manières dégagées. Sûr de son dévouement à la couronne et des dédains qu'un homme de cette trempe entretenait foncièrement pour les *robins* malgré des ménagements politiques, il passait à Choiseul ses complaisances et jusqu'à son incrédulité, afin de jouir de ses saillies et de l'élégance de son commerce. Par la négociation du mariage du Dauphin avec la jeune archiduchesse Marie-Antoinette, le duc venait d'ailleurs de donner à son pouvoir des fondements que

[1] « Il y a des gens qui ont toujours l'à-propos, il y en a même qui en ont jusque dans leur existence. M. de Choiseul est de ce nombre. Jamais homme n'arriva plus à temps pour son bonheur et son éclat. Louis XV, par son caractère, sa faiblesse et par quelques qualités, fut précisément le monarque nécessaire à la gloire de son ministre. Sous Louis XIV, M. de Choiseul eût paru mesquin ; tout n'est que comparaison ; le siècle et le monarque étaient trop imposants pour lui. Sous Louis XV au contraire, tout s'étant amoindri, jusqu'au trône même, il s'est trouvé dans son cadre. Il n'aurait sous d'autres rapports nullement convenu à Louis XVI, qui le rappela de son exil, mais sans s'en servir. Il n'arriva donc ni trop tôt ni trop tard. Savoir naître à temps est souvent le secret et la cause réelle de beaucoup d'existences brillantes qui nous éblouissent. » (*Mémoires* du baron de Bezenval, t. Ier, p. 216.)

l'Europe réputait inébranlables. Il touchait toutefois à sa chute, et celle-ci fut provoquée par une personne grandie dans l'ombre et devenue tout à coup assez forte pour lui faire expier par un exil sans retour des mépris aussi imprudents qu'ils étaient cependant légitimes.

Après les malheurs domestiques qui avaient frappé Louis XV de 1765 à 1767, une heure d'hésitation avait été signalée dans sa vie. Le dernier écho des enseignements de sa jeunesse avait retenti dans un cœur que la foi disputait au libertinage. L'on put croire un moment qu'un ange passé des pompes de la cour aux volontaires austérités du Carmel relèverait par son sacrifice l'âme d'un père demeuré, malgré tant de torts, l'objet de ses plus ardentes tendresses; mais le doute fut court et l'interrègne bientôt terminé, tant il y avait d'intérêts inquiétés par une semblable perspective de conversion, tant il se fit d'efforts pour fermer devant un roi bientôt sexagénaire la porte du repentir et pour lui rouvrir celle des voluptés !

Pendant que mille intrigues se croisaient à la cour, où la faction de Richelieu commençait à s'organiser en face de la faction Choiseul, tandis que de nobles dames laissaient trop comprendre qu'un vieux prince n'adresserait pas un appel inutile à leur jeunesse et à leur beauté, une provinciale aux mœurs libres, aux antécédents obscurs, entrait dans la couche du monarque, dont elle réveillait les sens en dépouillant l'amour des derniers voiles de la pudeur.

Marie-Jeanne Vaubernier, plus connue sous le nom de mademoiselle Lange, était fille d'un pauvre employé des fermes de Lorraine. Venue à Paris à la suite d'un parent pour y chercher quelques ressources, elle avait vécu d'abord du produit de son travail dans un magasin

de modes ; puis elle s'était procuré, dans une maison de la haute finance, l'une de ces situations intermédiaires qui, en élevant le niveau des habitudes et celui de l'esprit, suscitent tous les besoins et provoquent toutes les souffrances. Engagée bientôt après avec les deux frères Du Barry dans une liaison simultanée ou successive, elle vécut comme eux des ressources que le jeu et l'audace garantissent presque toujours dans les grandes capitales à des hommes spirituels et dissolus. Supérieure par certains instincts au monde de bohême dans lequel l'avait jetée le malheur de sa condition, elle était très-propre au rôle qu'avait préparé pour elle l'odieuse industrie de son amant, sans qu'il soupçonnât d'abord plus qu'elle-même quels en seraient l'éclat et l'importance. Devenue comtesse Du Barry après ses premiers rapports avec le roi, mademoiselle Vaubernier possédait à vingt-quatre ans, avec une beauté éclatante, un esprit plus original que celui de madame de Pompadour, parce qu'il avait été moins façonné par la culture. Son animation allait jusqu'à la pétulance sans tomber toutefois dans la grossièreté. Douée d'un caractère résolu et d'un assez grand fonds de bonté naturelle, elle n'était, à tout prendre, guère inférieure ni en naissance, ni en principes, ni en qualités, à la fille d'une femme galante et d'un banqueroutier, et lorsqu'elle se trouva investie d'un rôle politique auquel elle n'avait jamais songé, elle joua jusqu'au bout sa partie avec une audace et un entrain qui auraient manqué certainement à la marquise.

M. de Choiseul avait commis la faute de traiter comme la fantaisie d'un jour une liaison dont l'œil plus exercé du duc de Richelieu avait pénétré tout d'abord la puissance et la durée. Le ministre dédaigna madame Du Barry, et alla jusqu'à douter qu'elle pût jamais

franchir le pas décisif d'une présentation à la cour. C'était juger trop favorablement un temps qu'il lui appartenait de mieux connaître. La nouvelle favorite ne tarda pas à trouver de hautes patronnesses, empressées de couvrir sous les dehors d'un respect aveugle pour le choix du monarque une complaisance dont chacun avait mesuré le prix. Dans la soirée fameuse du 22 avril 1769, madame Du Barry franchit la barrière par laquelle l'étiquette s'était efforcée d'arrêter le despotisme; et en présence de cette révolution solennellement accomplie, la plupart des insulteurs de la veille devinrent les idolâtres du lendemain. La beauté de la comtesse fut déclarée irrésistible, formule commode pour cacher la bassesse sous les dehors de l'admiration. Madame Du Barry eut donc une cour, et on la vit, non sans surprise, déployer au sein d'une opulence et d'une grandeur si nouvelles une bonhomie spirituelle et une gaieté de bon aloi qui, par leur nouveauté même, firent diversion dans la vie monotone d'un libertin blasé. Guidée par Richelieu comme une odalisque débutante par le chef du sérail, madame Du Barry sut assurer à ses amis et à elle-même tous les profits de cette grande victoire.

Toutes les épreuves auxquelles le ministre avait attendu la favorite tournaient donc contre lui, car Louis XV n'en était pas à s'inquiéter des révélations qui lui arrivaient de toutes parts sur la vie antérieure d'une femme assez experte pour cacher sous une sorte de naïveté presque enfantine la dévorante expérience de la débauche. L'hostilité devint chaque jour plus vive entre la maîtresse et le duc, ainsi trompé dans tous ses calculs. La violence avec laquelle Choiseul poursuivait madame Du Barry s'expliquait si peu, soit par ses principes, soit par sa prudence ordinaire, elle contrastait

d'ailleurs d'une manière tellement sensible avec sa longue et respectueuse déférence pour madame de Pompadour, qu'on dut l'attribuer à une déception personnelle qui l'atteignait dans ses plus chères affections. Malgré un juste respect pour deux noms illustres, il faut bien répéter une assertion consignée dans tous les mémoires contemporains : il était en effet universellement admis que M. de Choiseul avait aspiré à faire occuper par la spirituelle duchesse de Gramont, sa sœur, le poste enlevé d'assaut par une fille du peuple, affirmation révoltante sans doute, quoique trop conforme aux mœurs du temps, mais contre laquelle s'élève un souvenir solennel. Aux jours de l'expiation, la Terreur fit monter sur le même échafaud les deux femmes dont l'opinion avait prétendu faire des rivales ; or, en voyant l'une dépasser l'autre de toute la distance de l'héroïsme à la lâcheté, la conscience publique les proclama trop inégales devant la mort pour avoir eu quelque pensée commune durant la vie. Quoi qu'il en soit, l'astre de la comtesse s'élevait chaque jour sur l'horizon où déclinait visiblement celui du duc ; mais ce ministre, tout entier aux préparatifs d'une grande guerre maritime, ne paraissait pas plus alarmé de ses périls à la cour que de ceux dont l'Europe occidentale était alors menacée par la présence d'une armée russe en Pologne et par celle d'une escadre russe sur les côtes de la Morée.

Le manque d'usage d'une femme à laquelle le monde reprochait plutôt son origine que ses vices, des gaucheries traitées avec l'importance que la bonne compagnie met trop souvent aux futilités, masquaient les progrès d'une influence déjà prépondérante et les batteries dressées dans un boudoir, centre de toutes les attaques, contre le ministre dirigeant. Le duc de Richelieu, con-

finé depuis la capitulation de Closter-Severn dans son rôle d'homme à bonnes fortunes, avait, avec une fierté radieuse, repris près de la nouvelle maîtresse son poste de chevalier d'honneur. Dirigeant d'un œil sûr toutes les démarches de madame Du Barry, il avait ouvert la brèche contre le parti Choiseul au nom de l'autorité royale, outragée dans l'objet des plus intimes préférences du monarque. Afin de défendre une femme perdue d'honneur, Richelieu en appelait impudemment aux traditions du cardinal qui avait rendu son nom si glorieux et la royauté si puissante. Il ne fallait pas plus, s'écriait-il, méconnaître l'autorité du prince dans sa vie privée que dans sa vie publique, et ses affections n'étaient pas moins sacrées que ses ordres. Madame Du Barry avait donc fini par représenter un principe monarchique dans cette société dont l'immoralité préparait la dissolution. La moitié des secrétaires d'État étaient acquis à la favorite et secrètement hostiles à MM. de Choiseul, leurs collègues, investis des trois portefeuilles de la guerre, des affaires étrangères et de la marine : dans la cour et dans le conseil se dessinait déjà le triumvirat fameux qui était à la veille d'engager contre tous les parlements du royaume la partie la plus audacieuse qu'un gouvernement faible ait jamais gagnée.

C'était d'abord Maupeou appelé à la chancellerie par M. de Choiseul, qu'il n'abandonna qu'aux premières défaveurs du sort. Ancien premier président du parlement de Paris, le chancelier rendait en dédain à sa compagnie la haine qu'elle paraissait lui porter. Si dans les temps de faction il fallait prendre au pied de la lettre les appréciations réputées les plus sincères, Maupeou aurait été un magistrat sans lumière, sans pudeur, presque sans probité, et son ignorance n'aurait été dépassée

que par ses vices. Pour la postérité, qui le juge sur les actes accomplis, ce fut un homme d'un esprit prompt et d'un caractère ferme, ayant le goût et le courage des aventures, aussi maître de lui dans la lutte que dans le conseil, et sachant porter légèrement son secret sous les dehors d'une trivialité poussée souvent jusqu'au cynisme; personnage original s'il en fut, qui osa risquer sa tête pour une idée en faisant de celle-ci le marchepied de sa fortune, et qui, par des mesures admirablement concertées, obtint le seul succès qu'il soit donné de conquérir sur la liberté, celui de retarder son triomphe.

L'abbé Terray avait, comme le chancelier Maupeou, le goût des grands partis et des exécutions violentes. Ancien conseiller-clerc au parlement, il s'était séparé de son corps chaque fois que celui-ci s'était trouvé en lutte avec l'autorité ministérielle. Des connaissances financières constatées par des travaux spéciaux, une intarissable fécondité de voies et de moyens avaient appelé sur lui l'attention de M. de Choiseul dans un moment où les approches d'une guerre contre l'Angleterre donnaient une si haute importance au contrôle général. De mœurs impures et d'habitudes extérieures qui formaient avec celles-ci le plus piquant contraste, Terray avait été le but habituel des plaisanteries de sa compagnie et des censures de son ordre; aussi s'était-il cuirassé l'amour-propre et le cœur. Nommé contrôleur général en 1769, il avait souri en présence de difficultés contre lesquelles avait successivement échoué l'honnêteté de Laverdy, de Bertin et de Manon d'Invau. C'était avec une confiance ironique qu'il avait promis au roi, à son ministre et à sa maîtresse, de faire face à toutes les dépenses en triomphant de toutes les plaintes. L'abbé Terray se mit donc à l'œuvre sans retard, appliquant

au maniement des finances le plus simple des procédés, celui de la banqueroute. Rentes de l'Hôtel de Ville, rentes viagères et perpétuelles, actions des compagnies ou des tontines passèrent tour à tour de 1769 à 1774 sous le tranchant de ses édits et de son arithmétique expéditive, et le trésor se trouva soulagé comme l'est tout homme assez osé pour nier ses dettes et assez bien armé pour fermer la bouche à ses créanciers. C'est l'honneur des mœurs formées depuis soixante ans par nos institutions nouvelles que nous puissions à peine comprendre aujourd'hui de semblables infractions à la foi publique. Terray, qu'on en demeure bien convaincu, étonna moins son siècle qu'il n'indigne aujourd'hui le nôtre. Lorsque le gouvernement supprimait quelques quartiers aux rentiers ou qu'il reprenait aux créanciers de l'État des profits réputés trop considérables, il faisait dans les idées de l'ancien régime une chose dure plutôt qu'une chose inique, et l'humanité y semblait plus intéressée que la justice. Pour que les contrats financiers, comme les traités internationaux, conquissent en Europe toute leur valeur morale, il a fallu que l'opinion publique pesât sur tous les gouvernements, soit par une participation directe des peuples à leurs propres affaires, soit tout au moins par les exigences du crédit, qui placent partout le pouvoir dans l'étroite dépendance des intérêts privés. A partir de ce jour-là seulement, la guerre est devenue difficile et la banqueroute impossible. Terray apparut donc dans son temps comme un ministre hardi plutôt que comme un ministre prévaricateur, et son esprit de résolution en avait fait par avance l'associé naturel du chancelier Maupeou pour un coup d'État dès lors silencieusement médité dans le salon de la comtesse Du Barry.

Un personnage plus considérable complétait le triumvirat tout prêt à succéder au pouvoir chancelant de MM. de Choiseul. Le duc d'Aiguillon prétendait avoir recueilli comme son plus bel héritage les doctrines et les exemples du cardinal de Richelieu, son grand-oncle maternel, et c'était avec dédain qu'il opposait la fière attitude du ministre de Louis XIII à celle du ministre de Louis XV. Il se présentait comme le champion le plus décidé de la prérogative royale, représentée par la comtesse Du Barry. La lutte personnelle qu'il soutenait contre la magistrature, à laquelle il disputait alors son honneur et sa tête, le lia étroitement avec la favorite, et le conduisit à concerter avec elle la solution de la plus formidable question du temps. Ce fut donc avec le concours passionné et l'assistance journalière de madame Du Barry que commença en 1770 la campagne ouverte contre les parlements, afin de rendre à la royauté la plénitude de ses droits en la faisant respecter dans la plénitude de ses vices.

Personne n'ignore que la lutte du duc d'Aiguillon contre la puissance parlementaire avait commencé en Bretagne. Ce seigneur y avait apporté, comme presque tous les gouverneurs et commandants envoyés par la cour depuis Louis XIV, des idées générales inapplicables à la situation particulière de cette province et des allures personnelles antipathiques à l'esprit de la population. La Bretagne se trouvait en effet placée vis-à-vis de la monarchie française dans un état très-exceptionnel, et que la plus insigne mauvaise foi ne pouvait méconnaître. Seule entre les provinces du royaume, elle invoquait des droits nettement définis, consignés dans un traité à date certaine; elle rappelait que ces droits politiques, dont l'application avait toujours été restreinte plutôt

qu'étendue par les états de Bretagne, étaient inscrits dans l'acte d'union de 1532, et qu'ils étaient le prix dont François Ier avait dû payer une renonciation toute volontaire à l'indépendance de la province, formellement maintenue par le contrat de mariage de sa souveraine avec le roi Louis XII. Tandis que les autres cours de justice, pour conquérir des attributions en plein désaccord avec le but primitif de leur institution, invoquaient des théories politiques et les droits naturels de la nation, le parlement de Bretagne, gardien né d'un contrat bilatéral, se prévalait avec une fermeté respectueuse d'un traité passé entre le roi de France et les états de Vannes, et renvoyait aux représentants de l'autorité royale dans la province tous les reproches d'usurpation dont ceux-ci se montraient prodigues.

Le duc d'Aiguillon ne comprit guère mieux cette position délicate que ne l'avait fait avant lui le maréchal de Montesquiou; il eut, comme ce dernier, le tort plus grave de traiter avec hauteur une noblesse dont le blason était plus vieux que le sien, et dont le dévouement avait reçu des récompenses moins éclatantes. Homme de courage dans la guerre, quoi qu'en aient pu dire ses ennemis, le duc d'Aiguillon était en administration un esprit plein d'initiative; mais il ne soupçonna point que les peuples demeurés honnêtes font passer leurs droits avant leurs intérêts. Il compromit d'ailleurs le succès de ses mesures les plus utiles par l'arbitraire affecté avec lequel il en poursuivit l'exécution. Accusé au parlement de Rennes de violences personnelles, de séquestrations odieuses et de concussions considérables, le commandant de la Bretagne était devenu, par la prérogative de son duché-pairie, justiciable du parlement de Paris. Ce fut avec des transports de joie que cette compagnie si

agitée saisit la double occasion de juger un pair du royaume et de se lier plus étroitement encore avec ces parlements provinciaux, transformés en *classes* d'un prétendu parlement général de la monarchie. Le débordement des passions et l'enivrement des espérances exerçaient alors une fascination tellement irrésistible, que le duc, même innocent, aurait été probablement condamné. Avec la conscience secrète de ses torts et l'assistance que lui prêtait un grand parti dirigé par la favorite, il était donc fort naturel qu'il tentât les derniers efforts pour échapper à des juges auxquels leur arrêt semblait dicté d'avance par leur haine comme par la colère publique.

Malgré la résolution, probablement déjà concertée, d'en prévenir le résultat définitif, ce grand procès suivait son cours au milieu d'une émotion dont la génération actuelle parviendrait difficilement à comprendre la vivacité. Le front haut et la parole ferme, le duc d'Aiguillon comparut devant ces robes longues, pour lesquelles le dernier des hommes d'épée affectait alors le plus profond dédain. L'accusé d'ailleurs se montra calme, parce que, fort capable dans l'occasion de mépriser le péril, il savait bien que pour lui le péril même n'existait pas. Il avait formé avec la favorite une liaison dont la véritable nature reste incertaine, mais dont l'effet avait été de le rendre plus puissant sous le coup d'une accusation que ne l'était le duc de Choiseul tenant encore un portefeuille sous chaque bras. Dans la cause du duc d'Aiguillon, madame Du Barry voyait la sienne, et le roi, catéchisé chaque matin dans le boudoir de sa maîtresse en face d'un tableau de Charles Ier d'Angleterre, excité d'ailleurs dans sa seule passion politique, frémissait d'impatience de retirer sa couronne du greffe,

et de faire quitter à la royauté la sellette où des sujets ne craignaient pas de la faire asseoir dans la personne d'un homme qui en avait été, au sein d'une grande province, le représentant toujours approuvé.

L'heure de la crise allait sonner, et le chancelier, heureux de servir à la fois ses convictions et ses ressentiments, s'offrait pour accomplir un acte dont ni Richelieu ni Louis XIV n'avaient jamais conçu la pensée, car les gouvernements faibles se laissent seuls acculer à de pareilles extrémités. Supprimer tous les parlements, et dans un royaume dont une grande magistrature formait la clef de voûte fonder l'administration de la justice sur un système entièrement nouveau, un coup aussi hardi ne pouvait être porté que par des hommes résolus à jouer leur tête. Le succès des entreprises violentes n'est possible que par ceux qui en ont eux-mêmes conçu la pensée : d'Aiguillon, Maupeou et Terray pouvaient seuls en 1771 être ces hommes-là ; mais il fallait tout d'abord écarter Choiseul, et ce fut l'affaire de madame Du Barry.

Louis XV hésita toutefois plus longtemps qu'on n'aurait pu le croire entre la nouvelle favorite et le spirituel causeur qui charmait son esprit ; peut-être même aurait-il encore ajourné l'ordre de sa retraite, si celle-ci n'avait été nécessaire pour conserver la paix maritime, objet constant des sollicitudes du roi. Assuré par des rapports secrets que le cabinet espagnol, excité par le duc, était sur le point de déclarer la guerre à l'Angleterre et de réclamer de tous les princes de la maison de Bourbon l'exécution du pacte de famille, il signa aux derniers jours de décembre 1770 la lettre de cachet qui exilait Choiseul à Chanteloup. Quelques heures après, celui-ci quittait la cour, plus puissant dans le pays que le vieux roi dont il se séparait pour jamais. Enivré

d'hommages universels, entouré par tous les soins de l'amitié, ménagé par toutes les prévoyances de l'ambition, le duc vécut dans une magnifique retraite, visitée par la France entière, à ce point que Chanteloup semblait rendre Versailles désert : spectacle étrange, qui témoignait moins du génie du ministre que de l'abaissement de la royauté et du déplacement du pouvoir. Si un tel concours ne prouvait pas en effet que M. de Choiseul fût un grand homme, il constatait du moins que le jour était proche où l'ambition trouverait plus d'avantages à combattre la monarchie qu'à la servir.

Résolu à prévenir l'arrêt infamant qui menaçait le duc d'Aiguillon, Louis XV avait ordonné, quelques jours avant le renvoi de Choiseul, la suspension de la procédure dirigée contre le commandant de la Bretagne, encore que ce procès se fût ouvert à Versailles, en présence du monarque, dans tout l'éclat d'une séance royale. A cet ordre inattendu, le parlement exaspéré avait répondu par un acte assurément beaucoup plus grave encore. Ne pouvant rendre un arrêt régulier de condamnation avant l'audition des témoins et celle des plaidoiries, il s'avisa de déclarer, sur la simple inspection des pièces, le duc d'Aiguillon *entaché* dans son honneur et suspendu de toutes les fonctions et de toutes les prérogatives de la pairie. Puis, comme s'il ne lui avait pas suffi de violer les principes élémentaires du droit en flétrissant un accusé sans l'entendre, cette compagnie, conduite au dernier paroxysme de la fureur, renouvela avec la plus fâcheuse inopportunité ses tentatives pour faire prévaloir l'étrange doctrine de l'indivisibilité politique des parlements. C'était donc d'une part perdre l'honneur d'une intégrité judiciaire qui avait été le plus beau titre de la magistrature française, c'était de

l'autre torturer l'histoire et révolter la conscience publique, si disposée qu'elle pût être à prendre parti pour les magistrats. Le moyen en effet de donner sérieusement comme la représentation permanente de la nation douze compagnies spontanément instituées par les rois afin d'administrer la justice à leurs sujets, corporations dont l'argent seul ouvrait l'accès, et dont l'origine ne remontait pas pour la plupart d'entre elles au delà du seizième siècle [1] !

Devenu ministre dirigeant par l'exil du duc de Choiseul, Maupeou se hâta de profiter d'une telle faute. Des lettres de jussion, conçues en termes menaçants, furent adressées au parlement de Paris dans les premiers jours de janvier 1771, afin qu'il eût à retirer ses arrêts et à désavouer l'interprétation donnée par l'esprit de faction à ses doctrines et à ses actes ; mais à ces lettres il fut répondu par des démissions collectives et par la tumultueuse suspension du cours de la justice civile et criminelle, machine de guerre dont le parlement avait souvent éprouvé l'effet. C'était le point où l'attendait Maupeou, le piége qu'il avait préparé à ses ennemis afin qu'ils vinssent s'y engager eux-mêmes. Son désir le plus vif était que les magistrats persistassent dans leurs résolutions, et qu'ils parussent descendre volontairement des siéges sur lesquels il était fort décidé à ne plus les laisser remonter.

L'aveuglement de ses adversaires dépassa ses prévisions. Malgré les sommations réitérées qui leur furent adressées au nom du roi, afin qu'ils retirassent des démissions dont le caractère collectif était une menace et

[1] Il faudrait même ajouter que l'institution des quatre parlements de Pau, Metz, Besançon et Douai n'avait eu lieu que dans le cours du dix-septième siècle.

presque un péril pour l'ordre public, les magistrats les maintinrent avec obstination, persuadés que l'urgence de rétablir le cours de la justice conduirait une fois de plus le gouvernement à une transaction dont ils recueilleraient tout le profit. Ils avaient compté sans le chancelier, si loin de s'alarmer d'une crise dont il entendait bien faire la dernière. Dans la nuit du 20 janvier 1771, tous les membres du parlement virent à la même heure apparaître au chevet de leur lit des mousquetaires chargés, s'ils persistaient dans leur refus de reprendre leurs fonctions, de les conduire immédiatement aux divers lieux d'exil ou de détention préparés d'avance pour chacun d'eux par la sollicitude d'un ancien collègue, qui, à un triomphe politique, avait ajouté la saveur d'une vengeance personnelle.

Si une pareille exécution nocturne était grave, elle ne sortait pas néanmoins de ce qu'on pouvait appeler le programme consacré par toutes les luttes de la royauté avec la magistrature. Mais ce n'était là que le premier pas du chancelier dans sa vaste carrière d'innovations et de réformes. Les magistrats n'étaient pas encore arrivés aux lieux de leurs destinations lointaines que leurs charges étaient déjà déclarées vacantes, et qu'il était pourvu d'autorité royale à leur remplacement. Un certain nombre de membres du grand conseil, rival haineux du parlement, beaucoup d'hommes d'affaires mieux pourvus d'ambition que de clientèle, acceptèrent ces épaves inattendues que leur jetaient la tempête et la fortune. Le parlement Maupeou fut donc constitué, et si la considération publique manqua à ses créatures, le chancelier, le front haut et la main ferme, promit d'y suppléer par la force. Jamais parole ne fut mieux tenue : quelques jours plus tard, cette nouvelle compagnie assistait elle-même à sa propre déchéance, car elle dut enregistrer un édit qui divisait fort utilement l'immense ressort du parlement de Paris entre six nouvelles cours, établies à Blois, Arras, Châlons-sur-Marne, Clermont, Lyon et Poitiers. S'appuyant, en matière d'administration judiciaire, sur les principes les plus sages et les plus neufs pour le temps, le même édit supprimait la vénalité des charges, constituait la gratuité de la justice à tous ses degrés, et promettait un code uniforme pour toute la monarchie. Enfin, dans un dernier lit de justice tenu le 15 avril, en revendiquant pour lui seul la plénitude de l'autorité politique, le roi proclamait la séparation permanente du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif comme loi fondamentale du royaume, annonçant avec la plus entière confiance l'application complète et prochaine de ces principes et d'un ordre nouveau à toutes les provinces de la France. L'année 1771 n'était pas encore écoulée que la suppression des parlements avait été consommée sans résistance, et que ces grands corps, l'appui et la terreur des rois, avaient disparu d'un sol auquel ils tenaient pourtant par de si profondes racines.

Le nouveau parlement, laborieusement recruté par Maupeou, était à tous égards fort inférieur à celui auquel il succédait sans le remplacer. Par une sorte d'application anticipée du principe démocratique, le chancelier avait substitué une magistrature besoigneuse et disciplinée au grand patriciat judiciaire, qui avait du moins des mœurs à la hauteur de son ambition. Il était donc naturel que ni les dédains ni les brocards ne manquassent à cette cohue d'hommes sans fortune et sans notabilité, auxquels la seule volonté d'un ministre mésestimé attribuait un pouvoir qui représentait pour leurs

prédécesseurs une large part dans un grand patrimoine. Il y eut donc émeute de palais, émeute muette toutefois, et qui dès lors ne pouvait être de longue durée en pareil lieu. Des avocats aux procureurs, tout le monde commença par faire défaut et par se taire; mais la phase du silence et d'une ruineuse inactivité fut courte, et n'inspira jamais la plus légère inquiétude au chancelier sur le succès définitif de ses mesures.

Ce serait en effet se tromper gravement que de nier la pleine réussite du coup d'État et de la réforme judiciaire opérés en 1771. Sans servir aucunement la cause de l'autorité royale, en compromettant au contraire celle-ci, comme on va le voir, cette réforme porta aux antiques institutions de la monarchie et aux grandes existences parlementaires qui en étaient demeurées les plus solides supports un coup dont ni les unes ni les autres n'étaient plus destinées à se relever. L'enthousiasme d'un jour qui, à l'avénement du roi Louis XVI, accueillit la restauration des anciens parlements, ne signala point un retour de la confiance publique, et ne rendit pas à ces compagnies souveraines, naguère si respectées, une force morale qui s'en était pour jamais retirée. Ce que la nation salua dans la déclaration du 12 novembre 1774, ce fut moins la condamnation de l'œuvre de Maupeou que le désaveu du despotisme brutal avec lequel cette œuvre avait été accomplie. Ce qui touchait surtout la France dans l'existence des parlements, c'était la résistance opposée par ces grands corps à l'arbitraire, qu'elle fût ou non fondée en droit. « C'est un des droits les plus utiles au monarque, et les plus précieux aux Français, que d'avoir des corps de citoyens perpétuels et inamovibles, avoués dans tous les temps par les rois et par la nation, qui, en quelque forme et

domination qu'ils aient existé, concentrent entre eux le droit général de tous les sujets d'invoquer la loi. » Ainsi s'exprimaient les princes du sang dans une protestation mémorable, accueillie par la nation avec des transports de reconnaissance [1].

La France vit moins dans la concession du nouveau roi une résurrection de l'ancienne magistrature qu'un pas de plus vers cette transformation sociale devancée par des aspirations aussi vagues qu'irrésistibles. L'indifférence témoignée par le public aux parlements dans le cours du règne de Louis XVI, la froideur avec laquelle il suivait leurs débats, l'obligation où ces grands corps se trouvèrent bientôt de prononcer les premiers ce mot suprême d'états généraux, qui impliquait leur propre déchéance, la promptitude avec laquelle ils disparurent comme des ombres en 1789 au premier souffle de l'orage, tout constate que Maupeou n'avait pas vainement agi, et que, sans relever la puissance royale, il avait frappé au cœur la puissance parlementaire.

Une opinion a prévalu longtemps au sein d'une école vouée spécialement au culte des prérogatives royales. On a cru que la monarchie était devenue plus forte sous le ministère du duc d'Aiguillon qu'elle ne l'avait été sous celui du duc de Choiseul, et l'on a dit que si Louis XVI, mal conseillé par la frivolité d'un vieillard et par la générosité de son propre cœur, n'avait pas déserté les larges voies jalonnées par le chancelier Maupeou, l'avenir se serait préparé pour l'autorité royale sous de moins sombres auspices. La réponse est des plus simples. C'est à l'influence extérieure conquise par les

[1] Cette protestation fut signée au mois d'avril 1771 par tous les princes du sang, à l'exception du comte de La Marche, de la maison de Conti.

gouvernements que se mesure leur force intrinsèque; cette influence ne manque jamais aux entreprises heureuses, elle en est comme le sceau. Or il n'est aucune époque de son histoire où la France ait été plus inutile à ses alliés, plus dédaignée par ses ennemis, plus abaissée à ses propres yeux que dans les trois années qui s'écoulèrent entre le coup d'État de 1771 et la mort du roi Louis XV.

En prenant le portefeuille des affaires étrangères, le duc d'Aiguillon n'afficha pas la prétention de suivre une politique différente de celle de son prédécesseur; mais s'il continua celle-ci, ce fut avec une autorité personnelle fort amoindrie, car sa haine pour le duc de Choiseul l'avait rendu très-favorable au roi de Prusse, et les rancunes de Louis XV ne permirent pas à son ministre de faire à ce prince, déjà tout occupé de ses secrets desseins sur la Pologne, des avances que Frédéric aurait probablement accueillies avec un ironique dédain. Contraint de demander à l'Autriche le maintien d'une alliance devenue plus chère au roi par le mariage de la Dauphine, d'Aiguillon rencontra à Vienne des ombrages et des froideurs, gages trop certains d'une trahison prochaine. A Madrid, où l'on affichait pour l'exilé de Chanteloup des sympathies aussi ardentes que dans la capitale de la monarchie autrichienne, et où le refus de seconder l'Espagne dans une guerre maritime avait porté au comble l'irritation, le pacte de famille n'était plus qu'une lettre morte, et l'Espagne déclinait tout concert ultérieur avec la France. A Londres, l'on n'avait pas vu sans quelque faveur une administration qui semblait formée pour prévenir une rupture; mais le mépris général encouru par un gouvernement dont les scandales défrayaient toutes les chroniques, la convic-

tion, non moins universelle alors au sein de la Grande-Bretagne, que la France touchait à une crise intérieure d'une portée incalculable, rendaient toute entente difficile entre le cabinet du duc d'Aiguillon et celui du duc de Grafton.

L'isolement de la France était donc complet, et la rupture de tous les anciens liens fédératifs entre les gouvernements, l'égoïsme profond des cours, entretenu par un scepticisme universel, semblaient prédestiner cette triste époque à l'un de ces coups fourrés où le succès demeure à qui mesure jusqu'où la faiblesse générale permet d'aller dans l'iniquité et dans la violence. Les deux souverains que la philosophie contemporaine avait le plus exaltés, Catherine et Frédéric, donnant tout à coup à la philanthropie, dont ils s'étaient proclamés les disciples, le plus sauvage des commentaires, s'entendirent donc pour faire sortir d'une situation obscure et confuse l'anéantissement d'un peuple poussé à l'anarchie par leurs intrigues, l'extension démesurée de leurs propres États, le remaniement de l'Europe et le déshonneur de la France.

Dès 1769, des entrevues avaient eu lieu entre les instigateurs et les futurs complices de ce grand attentat, et le secret n'en avait été qu'incomplétement révélé par l'Autriche au duc de Choiseul lui-même. Depuis, la Pologne avait laissé succomber les confédérés de Bar malgré de faibles secours timidement envoyés par le cabinet de Versailles, et les Turcs, que M. de Vergennes, alors ambassadeur à Constantinople, avait poussés à la guerre sur l'ordre de M. de Choiseul, s'étaient vus abandonnés après une défaite, œuvre directe de la France. L'influence russe dominait donc sans aucun contre-poids dans l'est de l'Europe en 1771, et le nouveau cabinet

français aurait mis autant d'ardeur qu'il en montra peu pour changer cette position, que les résultats définitifs n'auraient sans doute pas sensiblement différé. Si l'Autriche, comme l'affirma toujours le cabinet impérial, n'accéda au partage que parce qu'il était inévitable, et qu'elle ne se crut pas assez forte pour l'empêcher, la présence de Choiseul aux affaires aurait-elle suffi pour décider l'impératrice, vieillie et fatiguée, à engager une lutte directe contre la Prusse et la Russie, avec la seule perspective d'un corps de réserve commandé par les généraux de Rosbach et de Crefeld? Par une conséquence fort naturelle de ses projets contre l'Angleterre, ce ministre avait négligé l'armée, afin de porter sur la marine tous les efforts et toutes les ressources financières du pays. La flotte française, fort nombreuse et fort belle en 1772, aurait été de peu de secours à la Pologne contre ses oppresseurs; et l'Angleterre, demeurée, malgré les insinuations du duc d'Aiguillon, spectatrice impassible d'un crime aussi bien concerté, se serait enfoncée plus obstinément encore dans sa neutralité, si la politique de la France avait été conduite par l'homme d'État dont la pensée fort connue était de prendre sur elle une éclatante revanche. Échapper par la retraite à la crise de 1772 fut donc, comme je l'ai déjà dit, pour Choiseul la dernière faveur d'un sort constamment favorable; et si, dans l'une de ces heures où le poids de sa dégradation lui semblait insupportable, Louis XV a pu dire que la présence de son ancien ministre l'aurait défendu contre cette ignominie, c'est là une parole qu'un publiciste impartial doit plutôt recueillir que confirmer.

Si la cour de Vienne crut devoir envelopper d'un si

profond secret les négociations préliminaires du traité de partage [1], c'est qu'à son avis toute ouverture faite à la France aurait compromis les intérêts de l'Autriche sans sauver la Pologne, que Louis XV n'avait ni la volonté, ni le pouvoir de servir efficacement. Ce prince entendait en effet finir sa vie sans orages, et ce dernier vœu de son indolence pouvait être considéré comme exaucé depuis le succès du coup d'État de 1771, quoique le trouble des esprits se fût accru par la violence qui les avait momentanément comprimés. Le triumvirat n'avait pas tardé à se diviser. Maupeou, infatué de sa victoire, se voyait livré par ses collègues comme le sont presque toujours après le succès les instruments compromis. Terray, en récompense de l'argent qu'il avait pris dans toutes les poches, aspirait à la simarre et à la pourpre. Le duc d'Aiguillon conservait seul l'attitude d'un personnage qui avait cherché dans le pouvoir un triomphe sur ses ennemis plutôt qu'un avantage pour lui-même. Expression du royalisme le plus exalté, la comtesse Du Barry était la seule inspiratrice des résolutions d'un conseil où les libelles d'Amsterdam et de Londres [2] jetaient plus de trouble que le partage de la Pologne. L'influence de la favorite était alors tellement établie que le royaliste Voltaire, charmé du triomphe remporté par Maupeou *sur les veaux et sur les tigres*, saluait du nom d'Égérie la nymphe de Luciennes, en la remerciant

[1] Traité du 5 août 1772.

[2] Les parlementaires avaient organisé au dehors une presse dont l'activité et la violence rappelaient celle des réfugiés. Parmi un assez grand nombre de publications, il suffira de rappeler la plus considérable, le *Journal de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française par M. Maupeou, chancelier de France.* Ce journal en cinq volumes in-12, publié à Londres, va des premiers jours de mai 1771 au 10 mai 1774.

des coquetteries et des baisers qu'elle voulait bien lui adresser à Ferney [1].

Ainsi s'avançait vers son terme ce règne de cinquante-neuf ans. Durant ce demi-siècle, la France avait subi des désastres inconnus depuis les premiers Valois ; elle avait perdu les Indes, le Canada et la Louisiane, et son gouvernement venait de dépasser dans la paix les humiliations et les malheurs de la guerre. La rivalité de Terray et de Maupeou, les édits bursaux du contrôleur général, les cupidités des frères Du Barry, tels étaient les bulletins que Versailles envoyait depuis trois ans à cette nation dévorée par la fièvre de la pensée, et dont l'Europe s'était faite la satellite. Ce fut donc avec une indifférence où le mépris éclatait plus que la haine que la France se vit à la veille de changer de maître. Après quatre jours de maladie, Louis XV mourut le 10 mai 1774, ne pouvant invoquer, pour fléchir la miséricorde de Dieu et la sévérité de l'histoire, que la perversion générale du temps et l'influence de séductions peut-être irrésistibles.

Cette mort est plus qu'une date ordinaire, car elle marque la fin d'un ordre social tout entier. Les années qui s'écoulèrent de 1774 à 1789 appartiennent plus par leur caractère à l'ère de la révolution qu'à celle de l'ancien régime. Les édits de Turgot, le compte rendu de

[1] Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie !
Quel passe-port vous daignez m'envoyer !
Deux, c'en est trop, adorable Égérie,
Je serai mort de plaisir au premier.

Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
Faible tribut de quiconque a des yeux.
C'est aux mortels d'adorer votre image ;
L'original était fait pour les dieux.

M. Necker, la guerre d'Amérique, la convocation des états généraux, le doublement du tiers, tous ces événements politiques sont étrangers aux idées comme aux sentiments qui avaient prévalu en France depuis la seconde moitié du dix-septième siècle. La vieille monarchie était enfermée dans le cercueil du vieux roi.

Parmi tant d'aspects qu'il me resterait encore à faire ressortir dans la longue vie de Louis XV, il en est un plus important que tous les autres. En suivant les phases diverses de ce règne, on voit la confiance se retirer jour par jour, je dirai presque heure par heure, d'un pouvoir auquel l'idolâtrie de la nation avait commencé par passer jusqu'aux plus coupables faiblesses. Enfin la scission est devenue si profonde qu'un roi corrompu meurt et disparaît comme une escarre qui se détache d'un corps vigoureux, sans que, dans sa profonde indifférence pour l'autorité, ce peuple, déjà soulevé comme un tourbillon par le souffle de mille énergies nouvelles, s'enquière même des qualités, des vertus et des intentions de son nouveau maître. Ainsi s'explique durant les dernières années de Louis XV ce calme hautain des esprits en présence des hontes cumulées de la guerre et de la paix. Livrée aux théoriciens, la France vers la fin du dix-huitième siècle n'appartenait plus à son gouvernement : aussi ne parut-elle pas même s'inquiéter d'un abaissement qui ouvrait un champ plus libre à l'application des théories nouvelles.

Comment s'étonner de cette disposition générale quand les nations victorieuses suivaient avec un entraînement irrésistible l'impulsion du peuple dont elles avaient triomphé ? L'influence des idées françaises fut en effet beaucoup plus grande au dehors, durant le règne si abaissé de Louis XV, qu'elle ne l'avait été sous celui

de son glorieux prédécesseur, engagé contre la moitié du continent dans une lutte ardente d'intérêts et de croyances. Au dix-septième siècle, l'Allemagne presque tout entière était encore fermée à l'influence française ; les deux péninsules, gouvernées par une branche de la maison d'Autriche, n'y résistaient pas moins énergiquement. Dominée dans les arts comme dans les lettres par une inspiration nationale encore puissante, l'Espagne de Calderon et de Quevedo n'empruntait rien à la France de Corneille et de Molière. Durant notre grand siècle littéraire, l'Italie, qui n'était point encore la patrie francisée de Filangieri et de Beccaria, nous imposait son joug plutôt qu'elle ne subissait le nôtre. Si, pendant la courte époque de la restauration des Stuarts, les courtisans de Charles II singeaient à Windsor Fontainebleau et Versailles, la nation anglaise demeurait aussi étrangère à nos chefs-d'œuvre que nous l'étions aux siens, et l'avénement de Guillaume III éleva jusqu'au temps de la régence une barrière d'airain entre les deux peuples.

Du vivant de Louis XIV, l'Europe connaissait plus nos grands généraux que nos grands écrivains, et notre langue était à peine parlée dans des capitales où, quarante ans plus tard, l'usage en devint universel. Le dix-huitième siècle força seul, il faut bien le reconnaître, le blocus formé par les Pyrénées, les Alpes, la Manche et le Rhin : c'est lui qui a fait rayonner les idées françaises de Paris à Pétersbourg, à Berlin, à Londres, à Naples et à Madrid ; c'est Voltaire qui a popularisé Racine, ce sont les incrédules qui ont fait connaître à tous les peuples policés Pascal et Bossuet. Frédéric et Catherine, correspondants ordinaires des philosophes, Stanislas-Auguste, l'ami presque respectueux de madame Geoffrin, Gustave III, Christian VII, Joseph II, Léopold de Toscane,

tous les ministres des Bourbons à Madrid, à Naples et à Parme, vivaient par la pensée dans la cité fatidique dont aucune défaite ne voilait la splendeur, dont aucun scandale n'infirmait la puissance. Le premier devoir, comme le plus grand bonheur des princes, était de la visiter en déposant à ses portes tout l'appareil de leur grandeur, et lorsque cette joie suprême leur était interdite, on les voyait s'incliner respectueusement vers elle comme les musulmans vers la ville sainte. Il n'était guère d'années où ne s'accomplît l'un de ces royaux pèlerinages durant lesquels de simples hommes de lettres rendaient en popularité à d'augustes visiteurs plus qu'ils n'en recevaient en prévenances ou en bienfaits. Des missions accréditées maintenaient d'ailleurs des relations journalières entre le centre intellectuel du monde et la plupart des cours. A l'affût des nouvelles de Ferney et de la chronique de l'Académie comme un ambassadeur l'est aujourd'hui des secrets d'une chancellerie, le baron de Grimm, faisant voyager ses courriers chargés des petits vers de Voltaire et de la lourde prose de son ami Diderot, voyait ses services littéraires rémunérés comme des services diplomatiques.

Le moyen qu'un peuple aussi gâté par les rois ne prît pas au sérieux son génie, sa gloire, cette prochaine régénération de l'humanité annoncée par la philosophie contemporaine? Comment s'étonner des enivrements d'une société où l'orgueil de l'esprit couvrait toutes les faiblesses du cœur, et qui, libre de tout frein dans la conduite, de toute limite dans les espérances, croyait marcher vers la vérité par la voie douce et fleurie d'un épicurisme pratique? Sans ouvrir ici un débat sur la philosophie du dix-huitième siècle, ces études demeureraient sans conclusion si je ne disais, en les terminant, quelque chose de

l'influence qu'allaient exercer sur l'avenir les idées à la naissance desquelles on vient d'assister.

Que de soucis l'observateur attentif ne devait-il pas prendre des vagues perspectives au-devant desquelles chacun courait avec une si radieuse confiance! Les seules révolutions faciles, je dirai volontiers les seules qui réussissent, sont celles dont le but est par avance nettement défini. Telle fut la révolution de 1688 en Angleterre, telle fut encore, dans le temps même qui nous occupe, celle de 1772 en Suède, entreprise afin de rendre à l'autorité royale un pouvoir malhabilement exercé par une oligarchie. Mais combien la France du dix-huitième siècle était loin de cette netteté dans les vues, de cette précision dans les moyens! combien surtout elle était loin de cette entière possession d'elle-même, si nécessaire aux jours de crise! Il ne s'agissait pas seulement pour ce pays, échauffé par toutes les passions, de modifier la forme de son gouvernement, de réformer à la lumière de l'expérience des abus introduits par le temps: ses idées étaient cosmopolites et indéfinies comme ses espérances; on eût dit qu'il avait résolu tous les problèmes dans ce monde et dans l'autre. Jamais pourtant l'anarchie des intelligences n'avait été aussi profonde qu'à la veille du jour où le plus agité des peuples, émancipé de toutes les croyances et de tous les pouvoirs, allait statuer sur son propre sort; jamais plus de nuages ne s'étaient interposés entre le cœur de l'homme et les vérités qui l'illuminent. Dans ces brillantes agapes, où, sous l'éclat des lustres et le sourire de beautés faciles, les maîtres de l'opinion venaient apporter chaque soir le contingent de leurs téméraires investigations, le spiritualisme de Descartes ou de Platon n'aurait guère été plus à l'aise que l'orthodoxie de Bossuet ou de saint Augustin. Nié par d'Holbach, injurié par Diderot, débattu par d'Alembert comme une pure hypothèse, Dieu n'avait guère pour lui que la protection de Voltaire, résolu à l'inventer au besoin, et ce Dieu de précaution, plus logique que vivant, plus démontré que senti, ressemblait fort à un gendarme placé dans le ciel afin de faire la police sur la terre, pour empêcher les heureux du monde de s'y voir serrés de trop près par les pauvres et par les petits.

Les publicistes étaient encore plus divisés que les philosophes. L'*Esprit des Lois* et le *Contrat social* s'élevaient comme deux drapeaux autour desquels se groupaient déjà deux armées. L'un de ces livres recommandait le gouvernement par l'expérience et par les intérêts, faisant ainsi de la politique un art; l'autre transformait celle-ci en une science exacte fondée sur des principes absolus et sur des droits imprescriptibles. Pendant que Montesquieu, tout plein des enseignements de l'histoire et de l'autorité des grands exemples, organisait l'école anglaise et suscitait Delolme, Rousseau enfantait Raynal, dont les fureurs déclamatoires enflammaient les espérances et les haines démagogiques. Ainsi dès la fin du règne de Louis XV se dessinaient les champs de bataille qu'allaient bientôt occuper toutes les grandes factions, et les écrits des chefs d'école laissaient déjà pressentir sous quelles influences la France passerait bientôt de la tradition monarchique à l'utopie républicaine, du déisme de Rousseau et de Voltaire à l'athéisme d'Hébert et de Chaumette. Dans la sphère des intérêts positifs, le désaccord n'était pas moins sensible que dans celle des théories politiques. Deux camps partageaient la bruyante école des économistes, entre lesquels Turgot se portait en vain comme médiateur. Pendant que Quesnay poussait à l'élévation du prix des denrées afin d'augmenter

le *produit net*, Gournay n'avait d'autre souci que d'abaisser ce prix par l'effet d'une concurrence illimitée. Avec un esprit moins droit que son cœur, Mably jetait dans son *Traité de la Législation* les fondements du socialisme, et Morelly en esquissait déjà dans son *Code de la Nature* les créations les plus excentriques. C'était donc sous le souffle de toutes les tempêtes que la nation allait reconstruire l'édifice vermoulu de ses institutions et de ses lois.

De confuses innovations et d'opiniâtres résistances furent les deux écueils contre lesquels se heurta tour à tour le pouvoir appelé à présider aux nouvelles destinées de la France. Dès le jour de son avénement à la couronne, l'infortuné successeur de Louis XV fut ballotté entre une révolution insatiable dans ses vœux et un vieux régime systématiquement rebelle à toutes les réformes tentées pour la prévenir. Du lit de mort de l'aïeul à la convocation des états généraux faite par le petit-fils, cette double tendance se révèle par un constant antagonisme, et les quinze premières années du règne de Louis XVI, soumises à ces deux influences contraires, ne sont qu'un abîme de contradictions et d'incohérences. D'une part le nouveau roi reconstituait en effet les anciens parlements, de l'autre il appelait au ministère Turgot, le plus accrédité des réformateurs, laissant le soin de concilier ces deux mesures à un homme tel que M. de Maurepas, incapable même de comprendre qu'elles s'excluraient mutuellement.

Faire remonter sur leurs siéges les anciennes compagnies souveraines détruites par Maupeou, c'était renoncer au bénéfice d'un coup d'État dont un autre règne avait assumé le péril. Répudier gratuitement une organisation excellente qui mettait la justice à la portée et

sous la main de tous les Français, opérer après quatre années une complète restauration parlementaire lorsque celle-ci n'était point exigée par l'opinion, et rendre à ces antiques corporations le droit de remontrance dont elles avaient usé contre tous les progrès administratifs, c'était enivrer d'orgueil la magistrature et la rendre beaucoup plus forte que la couronne ; c'était donner, à la veille de réformes proclamées indispensables, des organes à tous les intérêts égoïstes, à tous les préjugés de corps et de caste qui, durant deux siècles, avaient découragé de toute amélioration les pouvoirs modérés sans beaucoup arrêter les pouvoirs tyranniques. En agissant ainsi, on mettait en même temps contre soi les influences trop éprouvées du passé et les chances nouvelles et inconnues de l'avenir.

En conseillant un tel acte à Louis XVI, le comte de Maurepas n'en soupçonnait pas les conséquences, si faciles à prévoir qu'elles pussent être. Persuadé que des arrêts ne tiendraient jamais contre des bons mots, et qu'un homme nourri comme lui dans le sérail ferait reprendre sans effort aux compagnies judiciaires les allures bruyamment inoffensives des temps de sa jeunesse, le ministre, qui se croyait aux jours du cardinal de Fleury, n'avait vu dans le rappel des parlements qu'un moyen de fermer pour jamais l'accès des affaires aux ministres du dernier roi. Ce rappel était le sceau mis à l'exil de ses rivaux et à celui de Mme Du Barry, enfermée dans l'abbaye de Pont-aux-Dames par une lettre de cachet plus cruelle pour ses pieuses hôtesses que pour l'ancienne favorite elle-même.

La grave mesure qu'avait conseillée à l'inexpérience d'un roi de vingt ans celle d'un ministre presque octogénaire avait reçu le plus étrange des commentaires par

l'appel au ministère d'un homme illustre dont les idées étaient radicalement incompatibles avec celles des parlements. L'on pourrait deviner, si l'on ne le savait d'ailleurs avec certitude, que Turgot, appelé au conseil de Louis XVI au mois d'août 1774, y fut l'antagoniste le plus ardent de la résolution du mois de novembre. Demander pour les réformes, même les plus modestes, projetées par cet économiste la sanction et l'enregistrement parlementaires, c'était ou lui ménager une déception personnelle, ou préparer à la royauté un conflit avec les cours souveraines, perspective dont, en les rappelant, elle semblait répudier jusqu'à la pensée. Il serait difficile de déterminer, d'après les actes accomplis par Turgot, ou même d'après ses écrits, l'ensemble des idées que l'ancien intendant de Limoges aspirait, au début de sa trop courte carrière ministérielle, à faire prévaloir dans le gouvernement de son pays. Pour Turgot comme pour Necker, la partie constitutionnelle des réformes demeurait obscure et voilée. Voulant opposer un frein à l'arbitraire, ni l'un ni l'autre ne paraissaient cependant avoir d'idées arrêtées sur le mécanisme des institutions politiques, étant ainsi tous deux beaucoup plus propres à prévenir une révolution par leur prudence qu'à l'accomplir par leur fermeté.

Turgot entrevoyait plus nettement l'urgente nécessité d'attribuer une large part aux influences locales dans le maniement des affaires publiques ; il projetait une libérale reconstitution des corps municipaux, dont les droits et jusqu'à l'existence avaient été sous les deux règnes l'occasion des plus scandaleux trafics ; il aspirait enfin à compléter ce système par la création d'administrations provinciales pour toute la monarchie. Mais c'était sur des intérêts d'un ordre différent que le chef des

économonistes portait surtout l'ardeur de ses investigations et la courageuse passion de son esprit. Faire disparaître jusqu'à la dernière trace du régime féodal dans la condition des propriétés et dans celle des personnes, supprimer les maîtrises et les jurandes, où l'esprit de monopole avait étouffé la pensée première de protection, provoquer par l'entière liberté du commerce l'abaissement des prix et l'union définitive des provinces, convertir des taxes multiples en un impôt territorial applicable aux propriétés de la noblesse comme à celles du clergé, cadastrer toutes les terres afin de donner une base certaine à l'impôt, établir l'uniformité des poids et mesures, proclamer la liberté de conscience en rendant la plénitude de leurs droits civils aux protestants, codifier des lois issues d'une double source, adoucir une législation criminelle dont le caractère sanglant exerçait sur les mœurs publiques une influence trop peu remarquée [1], telles étaient les vues hardies qu'apportaient aux affaires M. de Turgot et M. de Malesherbes, son ami. La moitié de l'œuvre de la Constituante pesait sur les épaules d'un seul homme, et cet homme-là avait contre lui les dédains du chef du cabinet, les hésitations du jeune roi, et la ligue des parlements, tout prêts à mettre le royaume en feu plutôt que de permettre l'accomplissement des moins inoffensives entre tant de réformes promises ou espérées. Son sort était écrit.

[1] On n'étudie pas le dix-huitième siècle sans demeurer frappé des conséquences immorales que ne pouvaient manquer d'amener pour la population parisienne la fréquence et le hideux appareil des exécutions criminelles. En lisant le *Journal* de Barbier, en parcourant la collection du *Mercure* et de la *Gazette de France*, on est étonné de la place considérable que tenaient alors les scènes de la Grève dans la vie populaire. C'était comme le théâtre du temps. Le gibet et la roue y fonctionnaient presque périodiquement, et l'on voyait durant des journées entières des

Calme et affectant une grande confiance au sein de périls aggravés d'heure en heure par l'étroite entente de ses ennemis, Turgot résolut de faire une première épreuve de la décision d'un roi auquel l'amour du bien n'en donnait point le courage. Au commencement de 1776, il promulgua donc six édits très-limités dans leurs dispositions, mais très-significatifs par la pensée dont ils étaient l'expression calculée. L'un supprimait les jurandes et communautés de commerce, l'autre les corvées pour les grandes routes, en leur substituant une contribution spéciale à percevoir sur les privilégiés comme sur les autres sujets du roi. Quatre édits d'une importance théorique moins considérable concernaient l'administration de la ville de Paris et celle de divers établissements particuliers, replacés sous le régime de la liberté industrielle, devenue loi fondamentale de la monarchie.

Un tel programme pouvait sembler modeste pour conjurer une révolution; il fut pourtant réputé téméraire dans cette vieille France où les ruines accumulées élevaient partout des obstacles sans présenter nulle part de point d'appui. Depuis la mort de Louis XV, tous les corps menacés avaient si bien immolé leur passion à leur sécurité que Turgot avait compris qu'il était vaincu même avant d'avoir engagé la lutte. Le clergé proclama la religion perdue, si les propriétés de l'Église étaient jamais imposées; les magistrats se déclarèrent prêts à descendre de leurs siéges plutôt que d'accepter, même

malheureux s'y tordre dans une lente agonie. Quelquefois le programme était varié par la décollation et même par le bûcher; durant le règne de Louis XV, j'en ai annoté plusieurs exemples. La torture avait ses héros et ses légendes, entretien journalier de la génération qui, après avoir commencé par voir tenailler Damiens, devait finir par se partager les membres de Foullon.

sous la forme d'une contribution pécuniaire, une part quelconque dans la corvée, signe de roture et presque de servage; les gentilshommes ne défendirent pas dans les salons leurs priviléges et leurs immunités avec plus de passion que les chefs de corporation dans les ateliers. L'on oublia ses dédains, ses griefs, son histoire tout entière, afin de marcher de front contre l'ennemi commun, de telle sorte que le roi fut bientôt circonvenu dans sa cour, dans sa vie domestique, et jusque dans le sanctuaire de sa conscience.

L'enregistrement des édits ayant été refusé et le parlement se préparant à signaler son rétablissement par les remontrances les plus menaçantes, la royauté se trouva mise au pied du mur, et entrevit dès lors la gravité des obstacles qu'elle s'était gratuitement préparés dans l'accomplissement d'une tâche déjà si laborieuse. Résolu à soutenir le seul homme qui avec lui aimât le peuple, selon la douce parole sortie de son cœur paternel, Louis XVI fit comparaître devant son trône ces magistrats qu'il venait d'arracher à une retraite qu'aurait bientôt sanctionnée l'oubli. Le 12 mars 1776, il déploya dans un lit de justice l'appareil d'une omnipotence contre laquelle protestait sa timidité; et en ordonnant d'autorité royale l'enregistrement immédiat des premières mesures préparées pour opérer par des voies pacifiques une transformation nécessaire, il donna au parti des réformes un gage de ses sympathies, pendant qu'il laissait pressentir à ses adversaires, par son embarras visible, que ce gage serait probablement le dernier. Un tel effort en effet avait épuisé son courage, et Turgot lisait chaque jour dans les regards inquiets du roi, dans la froide attitude de la reine et la physionomie réservée de la cour, qu'on le tenait pour témé-

raire lorsqu'il se trouvait lui-même trop timide. La régénération d'un grand peuple par l'initiative éclairée du pouvoir n'était pas possible dans de telles conditions, car, pour la conduire à bonne fin, il aurait à peine suffi de l'accord de l'héroïsme avec le génie, et de la plus sagace prévoyance unie à la résolution la plus inflexible. Quelques semaines après le lit de justice, Malesherbes et Turgot remirent donc au roi des démissions qui soulagèrent son âme en l'attristant, et la magistrature crut avoir sauvé la France en y mettant aux prises l'esprit de l'ancien régime et celui de la révolution. Ce fut sa dernière œuvre, et elle en porte toute la responsabilité devant l'histoire.

Trois forces avaient constitué par leur balancement le régime dont nous venons de suivre les phases principales depuis le commencement du dix-huitième siècle jusqu'à l'avénement de Louis XVI. Ces trois forces, issues du travail des âges, étaient les parlements, derniers représentants accrédités de l'opinion depuis l'anéantissement du régime municipal et la mise en oubli des états généraux ; la cour, qui avait annulé la noblesse, si puissante encore dans la première moitié du dix-septième siècle ; la royauté, pouvoir unique désormais dans l'ordre politique et presque dans l'ordre religieux.

De ces trois forces, les deux dernières avaient eu des destinées qu'on pourrait appeler inévitables. Il était impossible qu'une puissance pour laquelle les lois mêmes de l'ordre moral avaient été comme suspendues n'abusât pas d'une tolérance dont la responsabilité portait beaucoup plus sur le pays que sur elle-même. D'un autre côté, il était moralement certain que l'excès du respect conduirait un jour à l'excès du dénigrement, et cette

réaction éclatant tout à coup sous le meilleur et le plus faible des rois. fut à elle seule la révolution tout entière.

La cour eut également un sort facile à pressentir. Le luxe que la royauté lui avait systématiquement imposé engendra des besoins immenses, auxquels le prince eut seul la charge dangereuse de pourvoir. Versailles devint donc un gouffre où s'écoula la richesse publique, et la noblesse n'apparut bientôt au pays que comme une méchante contrefaçon de ce monde exclusif, avec lequel l'aristocratie provinciale n'aspirait plus qu'à se confondre, au détriment de son influence et de sa fortune. Les dédains des courtisans pour les simples gentilshommes furent rendus par ceux-ci aux professions libérales avec une rudesse que ne tempérait pas l'élégance de Versailles. Aussi faut-il signaler dans le cours du dix-huitième siècle une transformation subite, d'un caractère très alarmant pour l'avenir. La noblesse, qui vivait encore sous Louis XIV en bons termes avec la bourgeoisie, s'en sépare par sa morgue et ses prétentions ; elle prend, jusque dans les provinces les plus reculées, les idées et les allures de Saint-Simon au moment même où l'embarras de ses affaires étend et vulgarise à peu près partout l'usage des *mésalliances*. On se rapproche, mais pour se détester, et non pour se confondre, de telle sorte qu'au lieu de provoquer l'émulation, les avantages de la naissance suscitent de secrètes et profondes colères. M. Jourdain se fait démocrate, et depuis qu'il n'aspire plus à l'honneur de faire parler de lui au lever du roi, il trouve naturel de haïr le roi lui-même à titre de premier gentilhomme de son royaume. Ainsi, dans cette société si menacée, vient se joindre à la lutte ardente des passions et des doctrines l'énervant travail de toutes les vanités blessées.

Une seule de ces trois forces aurait pu faire contrepoids aux tendances des deux autres. Les parlements disposaient au dix-huitième siècle d'une immense autorité morale, pleinement justifiée par leurs vertus, leurs lumières et l'ensemble d'une existence généralement grave et pure. En contact journalier avec la bourgeoisie, dont ces grands corps formaient la tête, ils exerçaient une influence simultanée sur la haute administration, à laquelle ils fournissaient ses membres principaux, et sur le peuple, qui les voyait s'émouvoir seuls du soin de ses intérêts et de l'amertume de ses souffrances. Quoique sans titre constitutionnel à une action politique, les parlements étaient donc alors des intermédiaires presque nécessaires entre la royauté et le pays. S'ils avaient accueilli les projets utiles, les innovations fécondes, avec le même empressement qu'ils mirent à s'en déclarer les ennemis, si du ministère de Richelieu à celui de Turgot ils n'avaient pas opposé un systématique *veto* à toutes les idées nouvelles, s'ils s'étaient inspirés enfin de l'esprit du patriciat britannique, qu'ils dépassaient en savoir comme en vertus, et s'ils avaient protégé la couronne contre des périls sérieux, au lieu de combattre des usurpations chimériques, les parlements auraient pu rendre à la France le plus signalé service qu'un peuple soit en mesure de recevoir, celui de prévenir une révolution en la rendant inutile. Malheureusement la magistrature française, si admirable dans l'exercice de ses fonctions, avait des instincts éminemment contraires à un pareil rôle, et jamais de plus nobles qualités ne furent dépensées avec un éclat plus stérile. Dans ces jours d'impuissance et d'entêtement, une sénilité frivole parut devenir le caractère des hommes comme celui des choses. Cette société, qui n'a plus assez de vie pour se transformer,

est représentée par des types qui reflètent son génie tout entier : c'est Calonne, brouillon hardi, qui rassure la cour en la trompant ; c'est le cardinal de Brienne, où l'homme du monde ne laisse plus soupçonner le prêtre ; c'est le vieux comte de Maurepas, qui voudrait mettre toute l'histoire de France en chansons ; c'est enfin d'Éprémesnil, qui se refuse à rendre aux protestants le bénéfice d'un état civil, et vocifère contre l'autorité royale avec la verve d'un montagnard : tristes représentants d'une société finie, trop aveugles pour pressentir la tempête et trop faibles pour lui résister ! Derrière ces hommes, moins impuissants encore par eux-mêmes que par les idées dont ils sont demeurés les derniers organes, se presse une génération enivrée des plus vagues espérances et déshabituée de tout respect. Du long et glorieux passé de la monarchie française, rien n'est demeuré debout dans la conscience publique au moment où s'ouvre une révolution dont le dix-huitième siècle a écrit la préface, et dont le dix-neuvième n'a pas encore formulé les conclusions.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE.	V
CHAP. Ier. Le système de Louis XIV dans ses résultats politiques.	1
CHAP. II. L'administration de Louis XIV dans ses origines et ses effets.	43
CHAP. III. Les questions religieuses à la fin du règne de Louis XIV.	93
CHAP. IV. La cour et le duc de Saint-Simon.	155
CHAP. V. Le régent.	207
CHAP. VI. La régence.	252
CHAP. VII. Le ministère du cardinal de Fleury.	300
CHAP. VIII. Le gouvernement de madame de Pompadour.	348
CHAP. IX. L'Église et les parlements au dix-huitième siècle.	407
CHAP. X. Le ministère du duc de Choiseul et l'avénement de Louis XVI.	448

FIN DE LA TABLE.

Imprimerie P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

DUE DATE

RMT 4 REC'D			
	201-6503		Printed in USA

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0114836513

DEC 15 1953

944.033 C214